AMERICAN FOUNDATION
FOR THE BLIND INC.

c.1

Digitized by the Internet Archive
in 2010 with funding from
Lyrasis Members and Sloan Foundation

http://www.archive.org/details/congrsinternat00roya

CONGRÈS INTERNATIONAL

POUR

l'Amélioration du sort des Aveugles.

HV1575
C
COPY 1

ROYAUME DE BELGIQUE

MINISTÈRE DE LA JUSTICE

CONGRÈS INTERNATIONAL

POUR

l'Amélioration du sort des Aveugles

sous le haut Patronage de S. M. LÉOPOLD II, Roi des Belges
et de S. A. R. le Duc CHARLES THÉODORE DE BAVIÈRE,
la Présidence d'Honneur de Monsieur VAN DEN HEUVEL, Ministre de la Justice,
et la Vice-Présidence d'Honneur de
MM. J. LEJEUNE, Ministre d'État,
A. VERGOTE, Gouverneur de la Province de Brabant,
E. DE MOT, Bourgmestre de la Ville de Bruxelles,

Tenu à Bruxelles, du 6 au 10 août 1902.

MUSÉE et BIBLIOTHÈQUE HAÜY

MANAGE
IMPRIMERIE DE L'ÉCOLE PROFESSIONNELLE
DE L'INSTITUT DE LA SAINTE FAMILLE

1902

HV1575
C

CONGRÈS INTERNATIONAL

POUR

l'Amélioration du sort des Aveugles.

PRÉLIMINAIRES.

Le Congrès international pour l'amélioration du sort des aveugles qui s'est réuni à Paris en 1900, formula le vœu unanime de voir ses prochaines assises se tenir à Bruxelles en 1902. Pour répondre à ce vœu, un Comité se forma et s'imposa la tâche d'organiser à Bruxelles un nouveau Congrès international pour l'amélioration du sort des aveugles.

Ce Comité fut constitué comme suit :

PRÉSIDENT.

M. F. STOCKMANS (Père Amédée), Supérieur Général des Frères de la Charité.

VICE-PRÉSIDENTS.

M. B. de LATOUR, Directeur Général de la Bienfaisance au Ministère de la Justice.

M. H. LENTZ, Inspecteur Général des établissements de Bienfaisance et des Asiles d'aliénés du Royaume.

SECRÉTAIRE GÉNÉRAL.

M. L. van SCHELLE, Directeur au Ministère de la Justice.

TRÉSORIER.

M. C. JENHOT (Père Gilbert), Directeur de l'Institut Royal des Sourds-Muets et des Aveugles, à Woluwe-St-Lambert-lez-Bruxelles.

MEMBRES :

MM.

CHOMÉ LÉON, Chef de division au Ministère de la Justice.

CLÉ (F. ISIDORE), Professeur à l'Institut Royal des Aveugles, à Woluwe-St-Lambert-lez-Bruxelles.

DE METS (Docteur), Oculiste à Anvers.

LETOT, LOUIS, Président de la Fédération des Aveugles Belges.

MULDER, HERMAN, Président de la Société Protectrice des Aveugles, à Anvers.

NAEGHELS (Chanoine), Directeur de l'Institut des Aveugles, à Bruges.

ROELANDTS (Chanoine), Supérieur Général des Sœurs de la Charité.

ROGMAN (Docteur), Médecin en chef de l'Institut Ophtalmique de Gand, Président de la Société Belge d'ophtalmologie.

SIMONON, LÉONARD, Directeur de l'Institut spécial des jeunes Aveugles, à Ghlin-lez-Mons.

S'PAPEN (P. PHILÉMON), Inspecteur des établissements d'instruction des Frères de la Charité.

A la suite d'actives démarches faites par le bureau du Comité d'organisation, Sa Majesté Léopold II, Roi des Belges, et Son Altesse Royale le Duc Charles Théodore en Bavière, ont daigné accorder leur haut patronage au Congrès; Monsieur van den Heuvel, Ministre de la Justice, a bien voulu en accepter la Présidence d'Honneur ; Messieurs Lejeune, Ministre d'État, Vergote, Gouverneur du Brabant, et de Mot, Bourgmestre de Bruxelles, en ont accepté la Vice-Présidence d'Honneur.

Le 1 novembre 1901, le Comité d'organisation lança la circulaire suivante :

M

Parmi tous les progrès qui ont marqué le cours du siècle passé, le prodigieux développement des idées de charité, de solidarité et d'assistance mutuelle doit, certes, tenir le premier rang. A l'époque où nous vivons, tous les hommes de cœur se donnent la main pour chercher à résoudre le grand problème de la misère humaine. Les Pouvoirs Publics rivalisent avec les particuliers dans cette noble sollicitude pour voler au secours de l'infortune. Partout l'on voit s'ériger des hôpitaux, des refuges, des hospices, des établissements spé-

ciaux d'instruction, pour atténuer, dans la mesure du possible, les maux physiques et moraux qui affligent l'humanité.

La question de l'éducation et de l'assistance des aveugles est une des plus intéressantes qui aient été agitées dans cette généreuse manifestation de la charité. Il n'est pas de pays où l'on n'ait créé des établissements pour instruire ces déshérités de la nature et les armer pour les luttes de l'existence, des ouvroirs pour leur procurer du travail, des sociétés de patronage pour les secourir en tous leurs besoins.

Dans un noble élan de solidarité universelle pour le bien, les amis et protecteurs des aveugles ont organisé, à diverses époques, des congrès pour l'étude et la recherche de tout ce qui peut améliorer le sort de ces infortunés. Ces assemblées ont produit les meilleurs résultats; elles ont notamment exercé une influence considérable sur les progrès de l'enseignement des aveugles. Le dernier congrès a été tenu à Paris, lors de l'exposition universelle de 1900, et comptait plus de 700 adhérents de toutes les parties du monde. Dans la séance de clôture, les Congressistes ont formé à l'unanimité le vœu de voir leurs prochaines assises se tenir à Bruxelles, en 1902.

Pour répondre à ce vœu, un Comité vient de se former et s'est imposé la tâche d'organiser un nouveau *Congrès International pour l'Amélioration du sort des Aveugles*. Notre auguste Souverain, Sa Majesté le Roi Léopold II, s'est plu à prendre le Congrès sous son haut Patronage, et notre honorable Ministre de la Justice a bien voulu en accepter la Présidence d'Honneur.

Le comité d'organisation a l'honneur de prier les Gouvernements, les sociétés scientifiques et de bienfaisance, ainsi que les établissements consacrés aux aveugles, de prêter leur concours à cette œuvre essentiellement humanitaire et de se faire représenter au Congrès.

Il s'adresse également à toutes les personnes que leurs fonctions, leurs travaux ou leurs sympathies incitent à s'occuper des questions qui sont portées au programme.

Le Congrès tiendra ses séances au Palais des Académies, à Bruxelles, du 6 au 10 août 1902.

Des visites à des établissements d'aveugles, ainsi que des excursions, des réceptions, des réunions intimes et des concerts, donnés par des exécutants aveugles, auront lieu pendant la durée du Congrès. Un avis ultérieur donnera à ce sujet aux adhérents des renseignements plus détaillés.

Une exposition des objets servant à l'enseignement intellectuel, musical et professionnel des aveugles sera ouverte pendant la durée du Congrès.

Les rapports, les procès-verbaux et les travaux apportés au Congrès et approuvés par le Comité d'organisation, seront publiés en un volume auquel auront droit tous les membres du Congrès.

La cotisation est fixée à 10 francs.

Les dames peuvent faire partie du Congrès.

Le Comité organisateur recevra avec reconnaissance les dons qui lui seront faits.

Le Comité nourrit l'espoir qu'il n'aura pas fait en vain appel au concours des amis des aveugles, et les prie de vouloir bien lui envoyer leur adhésion.

Veuillez agréer, M..., l'assurance de notre considération la plus distinguée.

POUR LE COMITÉ D'ORGANISATION :

Le Secrétaire Général, L. VAN SCHELLE.

Le Président, P. AMÉDÉE STOCKMANS.

QUESTIONS POSÉES PAR LE COMITÉ D'ORGANISATION.

1. Quels sont, dans votre pays, les métiers et professions au moyen desquels les aveugles gagnent le mieux leur vie?

Comment les Patronages peuvent-ils aider le plus efficacement les aveugles à se procurer de l'ouvrage?

2. Dans les ateliers d'aveugles adultes, n'y aurait-il pas avantage à introduire quelques auxiliaires clairvoyants qu'on chargerait d'exécuter les parties du travail que les aveugles ne peuvent faire que très lentement? Cette division du travail ne permettrait-elle pas d'exécuter dans ces ateliers des travaux plus rémunérateurs que ceux qu'on a coutume de faire? Quels seraient les inconvénients de cette mesure?

3. Apprécier les avantages et les inconvénients que présentent l'internat et l'externat pour les ateliers d'adultes.

4. Est-il bon d'admettre dans les écoles, ateliers et autres établissements consacrés aux aveugles, des personnes seulement atteintes de cécité partielle? Quel degré de vision peut-on admettre?

5. Quels sont, selon vous, les avantages et les inconvénients de la sténographie pour les aveugles?

Présenter un système de sténographie et, si possible, des appareils pour augmenter la rapidité de l'écriture sténographique.

6. Comment doit-on comprendre et organiser les récréations dans les écoles d'aveugles? Doivent-elles être simplement des promenades accompagnées de conversations, faites à pas comptés dans une cour ou jardin, ou peuvent-elles être animées par des jeux actifs? Quels sont les jeux de cette nature auxquels les aveugles peuvent se livrer (garçons - filles - enfants - adolescents)?

Les promenades au dehors de l'établissement sont-elles utiles aux aveugles? Leur sont-elles agréables? Quel est leur mode d'organisation le plus pratique?

7. Rechercher les causes de la cécité dans les centres populeux, et les moyens de les combattre.

Le 20 janvier 1902, la circulaire suivante fut publiée pour rappel, en même temps que le Règlement du Congrès.

M

Nous avons eu l'honneur de vous faire parvenir, il y a quelque temps déjà, une circulaire expliquant le but du Congrès que nous organisons, ainsi qu'un bulletin d'adhésion. Nous nous permettons aujourd'hui de faire un nouvel appel à votre dévouement à la cause des aveugles et de vous prier instamment d'envoyer au plus tôt votre adhésion et le montant de votre cotisation.

Désireux de rendre ces assises aussi intéressantes et aussi utiles que possible, nous invitons tous les amis des aveugles à s'occuper ardemment de l'étude des questions inscrites au programme du Congrès et à nous faire parvenir en temps utile les mémoires qu'ils voudront bien rédiger sur ces questions.

Le Règlement du Congrès, que nous vous expédions avec la présente lettre, vous fera connaître les détails concernant les mémoires à rédiger.

Veuillez agréer, M..., l'assurance de notre considération la plus distinguée.

Pour le Comité d'organisation :

Le Secrétaire Général, L. van SCHELLE.

Le Président, P. Amédée STOCKMANS.

RÈGLEMENT DU CONGRÈS.

ART. 1. Conformément au vœu émis au Congrès de Paris en 1900, il est institué à Bruxelles un Congrès International pour l'Amélioration du sort des Aveugles.

ART. 2. Ce Congrès tiendra ses séances au Palais des Académies, du 6 au 10 août prochain.

ART. 3. Seront membres du Congrès les délégués des Gouvernements, ainsi que les personnes qui auront adressé leur adhésion au Secrétariat Général du Comité d'organisation avant l'ouverture de la session, ou qui se feront inscrire pendant la durée de celle-ci, et qui auront acquitté la cotisation, dont le montant est fixé à dix francs.

Les dames peuvent faire partie du Congrès au même titre que les hommes.

ART. 4. Les membres du Congrès recevront une carte qui leur sera délivrée par les soins du Comité organisateur. Cette carte sera strictement personnelle. Elle donnera droit à des entrées gratuites aux musées et aux monuments publics qui leur seront indiqués ultérieurement, ainsi qu'au logement à des prix de faveur, dans des hôtels recommandés.

ART. 5. Le Congrès procédera, lors de la première séance, à la nomination du bureau définitif qui aura la direction des travaux de la session.

ART. 6. Le bureau du Congrès fixera l'ordre du jour de ses séances.

ART. 7. Le Congrès tiendra deux séances par jour, de 9 h. à midi et de 2 h. à 5 heures.

ART. 8. Des visites à des établissements d'aveugles, des excursions, des réunions intimes et des concerts donnés par des exécutants aveugles auront lieu pendant la durée du Congrès.

Un avis ultérieur donnera, à ce sujet, aux adhérents des renseignements détaillés.

ART. 9. Une exposition d'objets servant à l'enseignement intellectuel, musical et professionnel des aveugles sera ouverte pendant la durée du Congrès. Les établissements du pays et de l'étranger sont invités à y participer.

ART. 10. Les membres du Congrès ont seuls le droit de présenter des travaux et de prendre part aux discussions.

ART. 11. Ils peuvent présenter des mémoires sur toutes les questions posées par le Comité d'organisation.

Chaque mémoire ne pourra traiter qu'une des questions portées au programme.

L'étendue des mémoires devra être calculée de manière que

la lecture n'en excède pas un quart d'heure. Ils seront discutés en séance générale.

ART. 12. Les auteurs des mémoires sont priés de vouloir bien faire parvenir au Secrétariat Général, avant le 1er juin, un résumé de leur travail, résumé qui ne pourra excéder une page d'impression, et qui sera imprimé et distribué aux membres du Congrès par les soins du Comité.

ART. 13. Les mémoires qui auront été imprimés par les soins de leurs auteurs, seront distribués aux membres du Congrès.

ART. 14. Les membres du Congrès peuvent également présenter des mémoires sur des questions autres que celles portées au programme. Une ou plusieurs séances pourront être spécialement consacrées à l'examen de ces questions.

ART. 15. La langue française sera la langue du Congrès. Toutefois les mémoires écrits en langue étrangère et qui seront déposés avant le 1er juin, pourront être traduits ou résumés en français, par les soins du bureau. Ces mémoires paraîtront dans leur langue au compte-rendu du Congrès.

ART. 16. Aucun travail ne peut être présenté en séance, si l'auteur ne l'a pas communiqué au Comité avant le 1er juillet.

ART. 17. Les orateurs ne pourront occuper la tribune pendant plus de quinze minutes, ni parler plus de deux fois dans la même séance sur le même sujet, à moins que l'assemblée consultée n'en décide autrement.

ART. 18. Les membres du Congrès qui auront pris la parole dans une séance, devront remettre au Secrétaire Général, dans les vingt-quatre heures, le texte ou un résumé de leurs communications, pour la rédaction des procès-verbaux. Dans le cas où ce travail n'aurait pas été remis, le texte rédigé par le Secrétaire en tiendra lieu.

ART. 19. Le bureau pourra demander des réductions aux auteurs des mémoires. Il pourra effectuer ces réductions d'office si le résumé ne lui est pas parvenu en temps utile.

ART. 20. Le Congrès vote par assis et levé sur les résolutions et les vœux proposés.

ART. 21. Les procès-verbaux et les travaux du Congrès seront imprimés et distribués aussitôt que possible après la session. Chaque membre du Congrès a droit à un exemplaire de cette publication.

ART. 22. Le bureau du Congrès statue en dernier ressort sur tout incident non prévu au règlement.

Les adhésions ou les communications relatives au Congrès doivent être adressées à Monsieur L. VAN SCHELLE, Secrétaire Général du Comité d'organisation, Boulevard de Waterloo, 86, Bruxelles.

Les communications peuvent aussi être adressées au P. Amédée STOCKMANS, Président du Comité d'organisation, rue du Strop, 133, Gand.

Enfin, le 25 juin 1902, le Comité lança la communication suivante :

M

Depuis l'envoi de la dernière circulaire, un grand honneur nous est échu :

Son Altesse Royale le Duc Charles Théodore en Bavière a daigné accorder son haut patronage au Congrès International pour l'Amélioration du sort des Aveugles. Nous ne ferons point ressortir l'importance de ce témoignage d'insigne faveur : personne n'ignore avec quel dévouement, noble et désintéressé, Son Altesse Royale consacre son temps et sa science au soulagement des malheureux atteints d'affections de la vue.

Nous avons l'honneur de vous rappeler que notre prochain Congrès s'ouvrira à Bruxelles le 6 août prochain et tiendra ses séances en la grande salle du Palais des Académies, place des Palais, en face du Parc.

Quelques semaines seulement nous séparant de l'ouverture de ces assises, nous nous permettons de vous prier de bien vouloir nous honorer sans retard de votre adhésion, si déjà vous ne vous êtes fait inscrire comme membre du Congrès. Nous prenons aussi la liberté de vous inviter à faire, en faveur de notre œuvre, la plus active propagande auprès des amis des aveugles et de tous ceux qui s'intéressent à leur sort.

Aux termes de l'Art. 12 du Règlement, les auteurs des mémoires devaient faire parvenir au Secrétariat Général un résumé de leur travail avant le 1er juin. Comme plusieurs membres ont exprimé le désir de voir reculer quelque peu cette date, nous portons à votre connaissance que les résumés seront reçus jusqu'au 10 juillet prochain.

PROGRAMME DU CONGRÈS.

Mercredi, 6 Août.

A 9 h. du matin. — Ouverture du Congrès par Monsieur VAN DEN HEUVEL, Ministre de la Justice, Président d'honneur.
Nomination du bureau.
Discussion des questions proposées par le Comité d'Organisation.

A 2 h. de relevée. — Deuxième séance, suivie de l'ouverture de l'exposition spéciale annexée au Congrès.

Jeudi, 7 Août.

A 9 1/2 h. du matin. — Visite de l'Institut Royal des Aveugles de Woluwe-St-Lambert, suivie d'un concert donné par les élèves.

Des moyens de transport seront mis gratuitement à la disposition des Congressistes.

A 2 h. de relevée. — Troisième séance.

A 7 1/2 h. du soir. — Visite de l'Institut des jeunes filles aveugles de la rue Rempart des Moines, suivie d'un concert donné par les élèves.

Vendredi, 8 Août.

A 9 h. du matin. — Quatrième séance.

A 2 h. de relevée. — Cinquième séance.

A 8 h. du soir. — Grand concert donné par des aveugles, avec le concours d'artistes de renom.

Samedi, 9 Août.

A 9 h. du matin. — Sixième séance. Étude des questions en dehors du programme.

A 1 1/2 h. de relevée. — Séance de clôture.

A 4 h. de relevée. — Départ en chemin de fer vicinal pour Tervueren. Visite des musées coloniaux.

A 6 h. du soir. — Banquet de clôture au Château de Tervueren. La musique des aveugles de l'Institut Royal de Woluwe-St-Lambert se fera entendre pendant cette fête.

Les Congressistes qui désirent assister au banquet sont priés de se faire inscrire au Secrétariat Général avant le 7 août et de verser une somme de 4 frs. (prix du banquet, boissons non comprises).

Dimanche, 6 Août.

Visite de l'Institut des Aveugles et de l'Exposition des Primitifs flamands, à Bruges, suivie d'une excursion à Ostende.

Les membres qui désirent prendre part à cette excursion, sont priés de se faire inscrire au Secrétariat Général, avant le 8 août, et d'indiquer s'ils désirent rentrer le soir à Bruxelles. Ils jouiront de 50 % de remise sur le prix du voyage.

RENSEIGNEMENTS DIVERS.

Le Secrétariat Général du Congrès sera installé dans une des salles du Palais des Académies. Il y siégera en permanence à partir du mardi 5 août. MM. les Adhérents au Congrès pourront s'y adresser pour tous les renseignements qu'ils désireraient obtenir.

Une salle de conversation sera mise à la disposition des Congressistes au Palais des Académies. Cette salle sera ouverte de 8 heures du matin à 6 heures du soir.

Une exposition des travaux des aveugles et des objets servant à leur enseignement intellectuel, musical et professionnel, sera ouverte aux Congressistes tous les jours pendant toute la durée du Congrès, de 9 heures du matin à midi et de 2 heures à 5 heures de relevée.

Les membres du Congrès et les établissements qui ont l'intention de participer à cette exposition, sont instamment priés d'expédier les objets à exposer, avant le 25 juillet, à l'adresse suivante : MONSIEUR LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DU CONGRÈS INTERNATIONAL POUR L'AMÉLIORATION DU SORT DES AVEUGLES, MINISTÈRE DE LA JUSTICE, BRUXELLES.

Les membres du Congrès seront admis, pendant la durée du Congrès, à visiter individuellement, sur la production de leur carte, les édifices, monuments et musées publics, ainsi que les institutions affectées aux aveugles.

Pour le Comité d'organisation :

Le Secrétaire Général,
L. van SCHELLE.

Le Président,
P. Amédée STOCKMANS.

Notice sur les Établissements d'instruction pour aveugles existant en Belgique au 31 décembre 1901.

Tous les établissements d'instruction pour aveugles existant en Belgique sont des établissement privés, soumis à l'inspection de l'État. Plusieurs d'entre eux servent à la fois à l'instruction des sourds-muets et des aveugles. Ils reçoivent des élèves payants et des élèves indigents. La pension de ces derniers est supportée conformément à l'article 16 de la loi du 27 novembre 1891 sur l'assistance publique, pour 1/2 par le fonds commun de la province où l'aveugle possède son domicile de secours, pour 1/8 par cette province et pour les 3/8 restants par l'État.

Le tableau ci-après résume quelques renseignements intéressants sur les différents établissements.

DÉSIGNATION DES ÉTABLISSEMENTS.	POPULATION garçons.	POPULATION filles.	POPULATION TOTAUX.	RENSEIGNEMENTS sur la distance de Bruxelles et les moyens d'accès.
A. — **Instituts pour garçons.**				
1. — Institut des sourds-muets et des aveugles, à Maeseyck.	15	—	15	à 126 kilomètres de Bruxelles. Ligne Bruxelles-Louvain-Hasselt-Maeseyck (gare du Nord).
2. — Institut royal des sourds-muets et des aveugles, à Woluwe-Saint-Lambert . . .	92	—	92	A 6 1 2 kilomètres de Bruxelles. Tramway électrique Bruxelles-Tervueren.
B. — **Instituts pour filles.**				
3. — Institut royal des sourdes-muettes et des aveugles, à Bruxelles (rue Rempart des Moines) .	—	55	55	Au centre de la ville, à 5 minutes de la Bourse.
4. — Institut des sourdes-muettes et des aveugles, à Maeseyck	—	11	11	A 126 kilomètres de Bruxelles. Ligne Bruxelles-Louvain-Hasselt-Maeseyck (gare du Nord).
C. — **Instituts pour les deux sexes.**				
5. — Institut royal des sourds-muets et des aveugles, à Bruges	32	28	60	A 102 kilomètres de Bruxelles. Ligne Bruxelles-Gand-Bruges (gare du Nord).
6. — Institut d'aveugles, à Ghlin (Hainaut)	57	39	96	A 55 kilomètres de Bruxelles. Ligne Bruxelles-Mons (gare du Midi).
7. — Institut des sourds-muets et des aveugles, à Liège.	23	16	39	A 100 kilomètres de Bruxelles. Ligne Bruxelles-Louvain-Liège (gare du Nord).
TOTAUX . . .	219	149	368	

Liste des Délégués officiels des Gouvernements étrangers.

CHILI.

MM. *Waddington, L.*, consul général en Belgique, Anvers.
Silva Cruz, Carlos, à Anvers.

CHINE.

M. *Lew Yuk-lin*, Taotai, chargé d'affaires ad intérim, rue de la Loi, 209, Bruxelles.

DANEMARK.

M. *Moldenhawer, J.*, directeur de l'Institut des aveugles, à Copenhague.

ÉGYPTE.

M. le docteur *Eloui Bey*, médecin oculiste, médecin en chef du Ministère de l'Instruction publique, Le Caire.

ESPAGNE.

M. *Zabia, Maximo*, Madrid.

ÉTATS-UNIS (NEW-HAMPSHIRE).

MM. le docteur *William T. Smith*, Hanover (New-Hampshire).
le docteur *Ferdinand A. Stilling*, Concord (New-Hampshire).
le docteur *Herbert K. Faulkner*, Keene (New-Hampshire).

FRANCE.

MM. *Péphau*, directeur de l'Hospice national des Quinze-Vingts, Paris.
Robin, Paul, directeur de l'Institution nationale des jeunes aveugles, boulevard des Invalides, 56, Paris.

GRANDE-BRETAGNE ET IRLANDE.

MM. *F. King*, senior, inspecteur en chef des Écoles de Sa Majesté, Londres.
le docteur *Eicholz*, inspecteur des Écoles de Sa Majesté, Londres.

GRÈCE.

M. *Mulle, P.*, consul général, avenue Louise, 87, Bruxelles.

HONDURAS.

M. *Vallez, Léon*, consul général de la République de Honduras, avenue de la Reine, 90, Bruxelles.

ITALIE.

M. *Martuscelli, D.*, fondateur et directeur de l'Istituto Principe di Napoli pe' giovani ciechi d'Ambo i sessi, Piazza Dante (Caravaggio), Naples.

LUXEMBOURG (Grand-Duché).

M. *Witry*, inspecteur principal de l'enseignement primaire, Luxembourg.

MEXIQUE.

M. *Ricoy, Louis*, secrétaire de la légation du Mexique, à Paris.

MONACO (Principauté de).

M. *Robyns de Schneidauer*, chargé d'affaires honoraire, consul général, rue du Méridien, 70, Bruxelles.

PAYS-BAS.

M. *Lenderink, H.*, directeur de l'institut des aveugles, à Amsterdam, Vossiusstraat, 56.

PÉROU.

M. *Auguste Perez Aranibar*, consul général, à Anvers.

PORTUGAL.

Son Excellence M. le Comte *de Tovar*, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire, rue Guimard, 12, Bruxelles.

RÉPUBLIQUE ARGENTINE.

Son Excellence *Dom Eduardo Wilde*, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire, rue Crespel, 35, Bruxelles.

SUÈDE.

M. *Burén, A. O. G.* intendant général de Cour, à Stockholm.

TURQUIE.

M. le docteur *Essad Bey*, médecin oculiste, professeur à la faculté de médecine de Constantinople.

VÉNÉZUÉLA.

M. le docteur *Manuel Carreyo Luces*, chargé d'affaires, rue d'Artois, 42, Paris.

Liste des Adhérents au Congrès.

Administration communale d'Anvers.

Administration communale de Gand, représentée par M. Van Overbeke, L., secrétaire de la Fédération des Aveugles belges, à Gand.

MM. *Ambrosini*, préfet des études à l'institut pour aveugles, à Rome.

Anagnos, Michel, directeur du Perkins' Institution and Massachusetts school for the Blind, South-Boston (États-Unis d'Amérique).

Anciaux, Hector, chef de division au Ministère de la Justice, boulevard Charlemagne, 39, Bruxelles.

Antoine, Henri, consul de Serbie, avenue du Sud, 115, Anvers.

Arens, Jules, médecin principal de l'armée, rue des Joyeuses-Entrées, 22, Louvain.

Association internationale des étudiants aveugles, rue Champel, 10, Genève

Association Suisse pour le bien des aveugles, rue des Granges, 9, à Genève.

MM. *Baguer, Gustave*, directeur de l'institut départemental des sourds-muets et sourdes-muettes, rue de Nanterre, 29, Asnières (Seine).

Baldon, Alban, directeur de l'école Braille, rue Mongenot, 7, à Saint-Mandé (Seine).

Banham, secrétaire général de la ligue nationale des aveugles pour la Grande-Bretagne et l'Irlande, Club Union Buildings, Clerkenwell Road, London, E. C.

Mlle *Barrachin, Suzanne*, rue Boétie, 10, Paris.

MM. *Barrouin, Félix-Jules*, facteur de pianos, rue de Sèvres, 91, Paris.

Bauffe, Vincent, chef de bureau au Ministère de la Justice, rue Rembrandt, 11, Bruxelles.

Becker, Auguste, archiviste du Synode des églises protestantes évangéliques de Belgique, chaussée de Vleurgat, 83, à Ixelles-lez-Bruxelles.

Begerem, Victor, avocat, ancien Ministre de la Justice, membre de la Chambre des représentants, rue Basse, 32, Gand.

MM. *Benoît* (Frère), directeur de l'institut des sourds-muets et des aveugles, à Poitiers.

Berceaux, Victor, professeur d'accord au cours de la ville de Paris, rue de la Goutte d'Or, 47 Paris.

Bertaux, Édouard, membre du conseil d'administration de l'association pour secourir les pauvres honteux, rue Van de Weyer, 109, Schaerbeek.

Bisschops, Napoléon, directeur du Dépôt de mendicité, à Bruges.

Blaise, Hippolyte, contrôleur de la comptabilité au Ministère de la Justice, rue Marie-Henriette, 8, Ixelles-lez-Bruxelles.

Mlle *Blanchaert, Élodie*, rue du Hareng-Pec, 27, à Gand.

M. *Blasco, Manuel*, professeur et directeur du collège national des aveugles et des sourds-muets, Castellana, 71, à Madrid.

Mlle *Bonjean, L.*, institutrice à l'institut des aveugles, à Ghlin-lez-Mons.

MM. *Bonnevie, Victor*, avocat près la Cour d'appel, rue des Quatre-Bras, 9, Bruxelles.

Bouckaert, Louis, ingénieur, contrôleur des constructions au Ministère de la Justice, square Guttenberg, 26, Bruxelles.

Mme *Bouckaert (sœur Madeleine)*, institutrice à l'institut des aveugles, rue Rempart des Moines, 105, Bruxelles.

MM. *Bovy, Lucien*, rue Van den Broeck, 25, Ixelles-lez-Bruxelles.

Boyle, membre du conseil de la British and Foreign Blind Association, 33, Cambridge Square, London, W.

Bracken, Théophile, docteur en droit, attaché au Ministère de la Justice, à Bruxelles.

Braeckman, Victor, bourgmestre de Mont-Saint-Amand-lez-Gand.

Brandstaeter, Auguste, directeur de l'institut des aveugles, à Kœnigsberg (Prusse).

Brasseur, Émile, médecin principal de l'asile d'aliénés de Froidmont.

Briegleb, Auguste, ingénieur civil, président de la Société pour l'amélioration du sort des aveugles, au duché de Saxe-Cobourg-Gotha, à Gotha.

Browne, Joseph, trésorier du Catholic Blind Asylum, Brunswich Road, 59, Liverpool.

Burén, Axel, intendant général de Cour, délégué du royaume de Suède, à Stockholm.

M. *Burén, Daniel,* à Stockholm.

Mme *Burkli, Marie,* directrice de la maison des aveugles, à Zurich.

MM. *Caffet, A.,* accordeur de pianos, rue Nationale, 3, à Rennes.

Calkoen, M. C., directeur de l'institut des aveugles, Keizersgracht, 267, Amsterdam.

Capranica, Alexandre (marquis), président de l'institut des aveugles Saint-Alexis, Mont-Aventin, à Rome.

Carreyo Luces, M., chargé d'affaires du Vénézuéla, à Paris.

Carvajal, Gustavo, oculiste, professeur à la faculté de La Paz (Bolivie).

Mgr *Celesia, Michelangelo,* cardinal-archevêque, président de l'institut des aveugles, à Palerme.

Mlle *Centerwall, Julia,* institutrice de l'école royale des jeunes aveugles, à Tomteboda (Suède).

MM. *Chairou, Émile,* membre du conseil d'administration de l'association Valentin Haüy, boulevard des Ormes, 17, à Rueil (France).

Chassagnade-Belmin, A., secrétaire général adjoint de la Société internationale pour l'étude des questions d'assistance, rue Honoré-Chevalier, 7, Paris.

Chauvreau (Frère Narcisse), directeur de l'institut des aveugles de Ronchin-lez-Lille.

Chomé, Léon, chef de division au Ministère de la Justice, rue de l'Association, 63, à Bruxelles.

Clavcau, Oscar, inspecteur général honoraire des établissements de bienfaisance de France, rue Bonaparte, 5, à Paris.

Clé (Frère Isidore)' professeur à l'institut royal des sourds-muets et des aveugles, à Woluwe-Saint-Lambert.

Cleempoel, Nicolas, professeur à l'institut royal des sourds-muets et des aveugles, à Woluwe-Saint-Lambert.

Clément (Frère), professeur à l'institution des sourds-muets et des aveugles, à Poitiers.

Cogels, F., gouverneur de la province d'Anvers.

Coldstream, John, writer to His Majesty's signet. Extraordinary member, formerly president of the juridical society, Edimbourg (Écosse).

Colfs, Henri, membre de la Chambre des représentants, rue Malibran, 71, Ixelles-lez-Bruxelles.

Colin, Macdonald, directeur de l'institution des aveugles de Dundee (Écosse).

Collège national des sourds-muets et des aveugles, Castellana, 71, à Madrid.

MM. *Constançon, Maurice*, directeur de l'asile des aveugles, à Lausanne (Suisse).

Coquet, Alexis, professeur à l'institut des jeunes aveugles, à Nancy.

Couillard, professeur à St-Victor, rue Santifontaine, Amiens.

Dacnen, Égide, membre du conseil d'administration de l'association pour secourir les pauvres honteux, rue Belliard, 24, à Bruxelles.

Daniel, Gaston, docteur en médecine, rue de la Prévôté, 1, à Bruxelles.

Daul, Alphonse (abbé), sous-directeur de l'institution des jeunes aveugles, à Nancy.

de Boeck, Jean, docteur en médecine, chef de service à l'hôpital Saint-Jean, rue de la Loi, 77, à Bruxelles.

de Bontridder, Fritz, industriel, membre de la Chambre des représentants, à Vilvorde.

Mme *de Boury* (baronne), membre de la commission de patronage de l'association Valentin Haüy pour le bien des aveugles, avenue de Breteuil, 31, Paris.

MM. *Dechaux, René*, accordeur de pianos, boulevard de Courtais, 35, Montluçon (France).

de Colnet, Lucien, chef de division au Ministère de la Justice, avenue de la Couronne, 70, Ixelles-lez-Bruxelles.

de Colonna-Walewski, A., docteur en médecine, rue de Moscou, 33, Paris.

de Coninck, Victor, à Tamise.

Dedel, W.-G., membre de la commission de l'institut des aveugles, à Amsterdam.

de Groof, Pierre, aumônier de l'institut royal des sourds-muets et des aveugles, à Woluwe-Saint-Lambert.

de Heyn, Louis, avocat, président de l'association pour secourir les pauvres honteux, rue du Boulet, 18, à Bruxelles.

de Lantsheere, médecin oculiste des chemins de fer de l'État belge, rue Royale, 215, à Bruxelles.

de la Sizeranne, Maurice, secrétaire général de l'association Valentin Haüy pour le bien des aveugles, avenue de Breteuil, 71, à Paris.

MM. *de Latour, Benoît*, directeur général au Ministère de la Justice, rue Vandeweyer, 28, Schaerbeek-lez-Bruxelles.

de Latour, François, secrétaire général au Ministère de la Justice, rue Royale, 120, à Bruxelles.

Deleau, Pierre, député permanent du Luxembourg, à Arlon.

Delecourt, premier président près la cour d'appel, à Bruxelles.

Dellafaille (baron), à Bruxelles.

Mme *Dellafaille* (baronne), à Bruxelles.

M. *Delrue, Émile*, conseiller provincial et communal, à Tournai.

Mme *Delwart-Solvay*, rue des Chartreux, 21, Bruxelles.

MM. *de Marcieu, Humbert*, (comte), rue Saint-Dominique, 32, à Paris.

de Mets, oculiste, avenue des Arts, 92, à Anvers.

de Mot, É., bourgmestre de Bruxelles, rue des Sablons, 7, à Bruxelles.

Mme *de Neunheuser, Marguerite* (révérende Mère Thérèse), supérieure des religieuses de Notre-Dame des Sept-Douleurs, rue Josaphat, 29, à Saint-Josse-ten-Noode-lez-Bruxelles.

MM. *den Ronden, Ferdinand*, directeur de l'Institut Saint-Henri pour aveugles, à Grave (Hollande).

den Tex, C.-J., député et membre de la députation permanente de la Hollande du Nord, Keizersgracht, 452, à Amsterdam.

de Ro, Albert, notaire, avenue de l'Astronomie, 14, à Bruxelles.

de Rode, Jules, directeur général au Ministère de la Justice, rue du Marteau, 60, à Bruxelles.

de Roover, Jean-Baptiste, chaussée d'Anvers, 100, à Laeken-lez-Bruxelles.

de Royer de Dour (baron), commissaire d'arrondissement, à Bruxelles.

de Saint-Sauveur, Félix, chef de bureau au Ministère de l'intérieur, avenue de Neuilly, 57, à Neuilly (France).

Mlle *Desjardin, Adolphine*, professeur à l'institut des sourds-muets, à Bouge-lez-Namur.

MM. *de Smedt, Ch.*, recteur du collège Saint-Michel, 14, rue des Ursulines, à Bruxelles.

de Tovar (Son Exc. le comte de), envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire du Portugal, rue Grimard, 13, Bruxelles.

MM. *de Turine, Vladislas,* membre de la société impériale Sagarinskaia oulitza, 14, à Saint-Pétersbourg.

d'Haluyn (abbé), professeur à l'institut des aveugles, à Bruges.

Didion, Charles, chef de division au Ministère de la Justice, rue Traversière, 16, à Saint-Josse-ten-Noode-lez-Bruxelles.

Dor, H., docteur en médecine, professeur honoraire, à Lyon.

Doreye, sénateur, à Liége.

Mlle *Douard, Cécile,* rue Brisselot, 20, à Mons.

MM. *Dufour, Marc,* professeur d'ophtalmologie, rue du Midi, 7, à Lausanne (Suisse).

Dumont, Eugène, sénateur et bourgmestre de Marbaix-Marbisoux.

d'Ursel, Charles, (comte), gouverneur de la Flandre occidentale, à Bruges.

du Sart, Raoul (baron), gouverneur du Hainant, à Mons.

Dussouchet, Jean, vice-président de l'association Valentin Haüy pour le bien des aveugles, rue de Tournon, 12, Paris.

Mme *Dussouchet,* rue de Tournon, 12, à Paris.

M. *Duwé, Gilles,* délégué de la Société royale de philanthropie de Bruxelles, rue des Six-Jetons, 68, à Bruxelles.

École pour aveugles, Broomhill, Sheffield.

Mlle *Edwards, Elisabeth,* missionary to the blind in Forfarshire Sint-John's Cottages, Forfar (Écosse).

M. *Eicholz,* docteur, inspecteur des écoles de Sa Majesté, à Londres.

Mlle *Eggermont, Élisée,* vieux quai aux violettes, 16, à Gand.

MM. *Elleboudt, Victor,* docteur en droit, attaché au Ministère de la Justice, rue Seutin, 57, Schaerbeek-lez-Bruxelles.

Eloui Bey, médecin oculiste, médecin en chef du Ministère de l'Instruction publique, Le Caire.

Émeric (frère), professeur à l'institution des jeunes aveugles, Persagotière, Nantes (France).

Entlicher, Frédéric, directeur de l'institut provincial pour les jeunes aveugles, Purkersdorf, près Vienne (Autriche).

Ermer, Rudolf, conseiller du commerce, Albertgasse, 3, Vienne.

Escotte, François, accordeur de pianos, rue d'Heigne, 70, à Dampremy.

Essad Bey, médecin oculiste, professeur à la faculté de médecine, à Constantinople.

Mlle *Everwyn, J.*, directrice de la Société pour l'amélioration du sort des aveugles, Lange Heerengracht, 491, Amsterdam.

M. *Faulkner, H. K.*, docteur, Keene (New-Hampshire, E. U.).

Fédération des aveugles belges (section mutualiste), Grand'Place, 24, à Bruxelles.

MM. *Fenaux, Édouard,* directeur de la prison centrale, à Louvain.

Ferdinand (frère), professeur à l'institution des sourds-muets et des aveugles, rue de Marseille, 61, à Bordeaux.

Fitzpatrick, W., supérieur de l'asile St. Joseph pour aveugles, à Drumcondra (Dublin).

Fivet, Charles, directeur de la maison de refuge de Wortel.

Gales, Joseph, vicaire, à Wecker (Luxembourg).

Gardner, W.-R.-W., principal of the institution for the blind, Zeitum, Le Caire (Egypte).

Mme *Garray, M.*, place du Théâtre, 5, à Liége.

Mme *Geneviève-Marie* (sœur), directrice de l'institution des jeunes aveugles, rue Royale, 131, Lille.

Melle *Giffin, Etta, J.*, à Washington.

MM. *Gilbert, François,* ingénieur, avenue Louise, 116, à Bruxelles.

Gobert, Victor, professeur à l'institut royal des sourds-muets et des aveugles, à Woluwe-Saint-Lambert.

Mme *Godefroy,* présidente du comité des dames de l'œuvre de l'hospitalité, rue de la Loi, 154, Bruxelles.

MM. *Goethals (frère Vénère),* professeur à l'institut royal des sourds-muets et des aveugles, à Woluwe-Saint-Lambert.

Gorlia, Jean, brasseur, à Perwez (Brabant).

Green, Samuel, Mc. Knight, superintendant of the school for the blind, Saint-Louis, 1827 Morgan, Missouri (États-Unis).

Grégoire, Émile, directeur adjoint de l'institut provincial des sourds-muets, à Berchem-Sainte-Agathe.

Grosseteste, William, ingénieur, avenue Malakoff, 67, Paris.

Guadet, Hyacinthe, membre du conseil de surveillance de l'administration générale de l'assistance publique, boulevard Saint-Michel, 141, Paris.

Hager, Jean, rentier, à Vienne.

Mme *Hairs-Nihoul, S.*, directrice de l'institut royal des sourds-muets et des aveugles, à Liége.

M. *Hamilton, Georges,* secrétaire de l'Association britannique et étrangère pour l'éducation des aveugles, Cambridge Square, 33, Hyde Park, Londres.

MM. *Hauptvogel, Richard*, professeur de langues, Sofienstrasse, 17/19, Leipzig.

Hedger, H., directeur de l'Institut industriel pour aveugles de Sydney (Australie).

Henrard, Hubert, docteur en droit, attaché au Ministère de la Justice, avenue du Midi, 105, Bruxelles.

Herberts, Ernest, négociant, rue Van Maerlandt, à Bruxelles.

Heynssens, Augustin, administrateur de sociétés, rue Haut-Port, 12, à Gand.

Mme *Hilaire* (sœur), supérieure et directrice de l'Institution des jeunes aveugles, à Larnay, près Poitiers (Vienne).

MM. *Hillen, Jean-Baptiste*, organiste, rue du Strop, 133, à Gand.

Hohenemser, R. (docteur), représentant du « Verein der Deutschredenden Blinden », Leerbachstrasse, 48, à Francfort-sur-Mein.

Holmes, Timothy, chairman of conseil British and Foreign Blind Association, Cambridge Square, 33, Londres.

Mlle *Hooft, V.*, Vondelstraat, 28, Amsterdam.

Hospices civils de Bruges, représentés par M. Ancot F., secrétaire des Hospices.

MM. *Huffmann*, M., courtier en laines, rue Margrave, 8, Anvers.

Humblé, Gérard, médecin de l'école de bienfaisance de l'État, à Reckheim.

Hutton, Andrew, Supt Wisconsin School for the Blind, Janesville, Wisconsin (États-Unis).

Hunghe, Léon, rentier, rue des Tanneurs, 163, Bruxelles.

Illingworth, William, Headmaster of the Royal Blind Asylum and School, West Craigmillar (Edimbourg).

Ingeveld, Léon, candidat notaire, bourgmestre d'Edelaere, rue de Naples, 33, à Ixelles-lez-Bruxelles.

Institut des aveugles, à Padoue.

Institut sténographique de France, représenté par M. Depoin, président de l'institut.

MM. *Jacques* (frère), directeur de l'institution des sourds-muets et des jeunes aveugles, rue de Marseille, 61, Bordeaux.

Janson, Paul, avocat, membre de la Chambre des représentants, rue Defacqz, 73, Saint-Gilles-lez-Bruxelles.

Javal, docteur en médecine, à Paris.

Jenhot, C. (P. Gilbert), directeur de l'institut royal des sourds-muets et des aveugles, à Woluwe-Saint-Lambert.

MM. *Jones, Adolphe*, directeur de l'école de bienfaisance de l'État, à Reckheim.

Jourdan, Gustave, trésorier de l'association Valentin Haüy, rue des Martyrs, 54, Paris.

Kahn, Zadoc, Grand Rabbin de France, rue St-Georges, 17, Paris.

Mme *Kegeljan, Louise*, rue de fer, 38, Namur.

Mgr *Keesen*, sénateur, rue de l'abricotier, 4, Bruxelles.

M. *King, F.*, senior, inspecteur en chef des Écoles de Sa Majesté, à Londres.

Melle *Kolff*, à La Haye.

MM. *Kühl, Christel*, professeur de musique à l'institut des jeunes aveugles, à Ghlin-lez-Mons.

Kunz, Martin, directeur de l'institution des aveugles, à Illzach-Mulhouse (Alsace-Lorraine).

Lakah, César, docteur en médecine, oculiste, rue Mahmod Pacha el Falaki, Alexandrie (Égypte).

Lambo, Louis-Joseph, avenue du Sud, 86, à Anvers.

Landriani, P., directeur général du patronage national en Italie, place Sainte-Marie-Nouvelle, 17, Florence (Italie).

Mme *Landrien, Oscar*, rue Bosquet, 14, Bruxelles.

MM. *Leber, Charles*, négociant, rue Pruynen, 2, à Anvers.

Ledeighen, Hector, sous-chef de bureau au Ministère de la Justice, rue Franklin, 32, à Bruxelles.

Leemans, Jean, aumônier de l'institut des aveugles et des sourdes-muettes de la rue Rempart des Moines, rue Notre-Dame-du-Sommeil, 29, à Bruxelles.

Lejeune, Jules, Ministre d'État, ancien Ministre de la Justice, rue de la Charité, à Bruxelles.

Mme *Lejeune*, rue de la Charité, à Bruxelles.

MM. *Lejeune, Vincent*, sénateur, château des Croisiers, Dison.

Lembike, V., directeur de l'institut des aveugles, à Neukloster (Mecklembourg).

Mme *Lemmens-Sherrington*, rue Capouillet, 7, Bruxelles.

MM. *Lenderink, Henri*, directeur de l'institution des aveugles, Vossiusstraat, 56, Amsterdam.

Lentz, Amédée, docteur en droit, attaché au Ministère de la Justice, rue de Livourne, 163, à Bruxelles.

Lentz, H., inspecteur général des établissements de bienfaisance et des asiles d'aliénés du royaume de Belgique, rue de Livourne, 163, Bruxelles.

MM. *Léon, Albert*, agrégé de philosophie, rue du Tondu, 227, à Bordeaux.

Leroy, Saturnin, directeur principal des colonies de bienfaisance de l'État, à Hoogstraeten.

Letot, L., président de la Fédération des aveugles belges, à Hainin-lez-Boussu.

Mme *Leurs-de Rongé*, rue du Marteau, 19, à Bruxelles.

MM. *Lew Yuk-lin*, Taotai, chargé d'affaires de Chine, rue de la Loi, 209, à Bruxelles, délégué officiel.

Leyds, Willems, (docteur), rue de Livourne, 8, à Bruxelles.

Liébert, F., premier professeur à l'institution des aveugles du département du Nord, à Ronchin-lez-Lille.

Lommaert, François-Joseph, place de Meir, 16, à Anvers.

Mlle *Looft, Emmy*, institutrice à l'institut des aveugles, à Ghlin-lez-Mons.

MM. *Loontjes, J.*, docteur en médecine, rue des Foulons, 21, Bruxelles.

Louette, directeur de l'école des garçons, institut départemental des sourds-muets, rue de Nanterre, 29, Asnières.

Luckx, Frédéric, directeur général au Ministère de la Justice, rue Léonard de Vinci, 10, Bruxelles.

Lundberg, Alrik, vice-président de l'association des aveugles, 34, Ostermalmsgatan, Stockholm.

Mme *Lundberg*, à Stockholm.

MM. *Maas, Englebert*, professeur des aveugles, Bleumerstraat, à Maeseyck.

Mabilde, Camille, médecin en chef de l'asile d'aliénés de Selzaete.

Maenhaut, Alphonse, aumônier de l'asile Saint-Jean-Baptiste, à Selzaete.

Maenhaut, Jules, membre de la Chambre des représentants, à Lemberge (Gand).

Maere, Ildefonse, médecin en chef de la maison de santé « Le Strop », à Gand.

Mlle *Maillefer, Georgine*, directrice de l'institution pour enfants aveugles et idiots, Vernand-dessus près Romanel, Lausanne (Suisse).

MM. *Maire-Améro, Léon*, médecin de la Société des gens de lettres, rue de Sèvres, 125, à Paris.

Mahaut, Albert, professeur de musique à l'institution natio-

nale des jeunes aveugles, boulevard des Invalides, 56, à Paris.

MM. *Mallengier* (P. Fulbert), rue du Strop, 133, Gand.

Malon, Adonis, restaurateur, à Tervueren.

Mme *Marcellien* du Sacré-Cœur (sœur), institutrice à l'institution des jeunes aveugles, rue Royale, 131, Lille.

MM. *Marchand, Victor,* sous-directeur au Dépôt de mendicité de Merxplas.

Martuscelli, Dominique, fondateur et directeur de l'Istituto Principe di Napoli pei giovani ciechi d'Amboi Sessi, Piazza Dante (Caravaggio), Naples.

Mascaro, A., docteur en médecine, rue do Alecrim, 20, à Lisbonne.

Mateusen, Jean, aumônier principal des colonies de bienfaisance de l'État, à Hoogstraeten.

Médéric (frère), inspecteur des écoles d'aveugles et de sourds-muets des frères de Saint-Gabriel, directeur de l'institution des sourds-muets d'Orléans, à Saint-Jean de la Ruelle, Orléans.

Melen, E., avocat, rue des Raines, 56, à Verviers.

Mell, Alexandre, conseiller d'État, directeur de l'institution royale et impériale des aveugles, Wiltelsbachstrasse, 5, Vienne (Autriche).

Meses, Joseph, curé des Riches-Claires, rue des Riches-Claires, Bruxelles.

Meyer, Édouard, docteur en médecine, rue Saint-Guillaume, 13, Paris.

Meyers, J., directeur de l'École normale, Luxembourg.

Mme *Moeller, Augustine,* maîtresse d'ouvrages manuels à l'institut des aveugles, à Ghlin-lez-Mons.

MM. *Moens, Édouard,* chef de division au Ministère de la Justice, boulevard Militaire, 66, Ixelles-lez-Bruxelles.

Moens, François, vannier, Ruysbroeck-lez-Puers.

Moes, Nicolas, curé et aumônier de l'école des aveugles, à Berbourg (Grand-Duché de Luxembourg).

Moldenhawer, Johannes, directeur de l'institution des aveugles, à Copenhague.

Molina, Pedro, professeur d'aveugles du collège national, Ruiz, 15, à Madrid (Espagne).

Mgr *Monchamp,* vicaire général, prélat de la maison de Sa Sain-

teté, membre de l'Académie royale de Belgique, rue de l'Évêché, 12, à Liége.

MM. *Monnier, Jean*, secrétaire de l'Association suisse pour le bien des aveugles, Champel, 10, à Genève.

Montefiore Lévi, Georges, ingénieur civil, rue de la Science, 35, Bruxelles.

Morin, Théodore, secrétaire de la Société des ateliers d'aveugles, avenue du Trocadéro, 50, Paris.

Moulaert, Alphonse, docteur en médecine, rue Nord du Sablon, 28, Bruges.

Mulder, H., président de la Société protectrice des aveugles, rue Stéphanie, 4, à Anvers.

Mulle, P., consul général de la Grèce, avenue Louise, 87, à Bruxelles.

Munby, Frédéric-James, avocat, secrétaire de la ville d'York, secrétaire honoraire de l'école pour aveugles, Blake Street, 3, York.

Murphy, John, Osbertown Naas, Irlande.

Naeghels (chanoine), directeur de l'institut des aveugles, à Bruges.

Nicholson, J.-B., pasteur et instituteur au collège des aveugles, à Worcester (Angleterre).

Nobilious, François, président de l'institut des aveugles, à Cagliari (Italie).

Norwood, Albert-Burton, docteur en droit, supérieur de l'école pour aveugles, The King's manor House, York.

Novak, Venceslas, instituteur des aveugles, Prague.

Pagnerre, Louis, villa Dupleix, à Arcachon (Gironde).

Parmentier, Charles, directeur de l'Excursion, boulevard Anspach, 133, à Bruxelles.

Patronage (Section de) de la fédération des aveugles belges, rue du Poivre, 19, à Gand.

MM. *Pauwels, Edmond*, propriétaire, avenue Charlotte, 13, à Anvers.

Pensa, Angelo-Matteo, directeur de l'institut des aveugles, à Bologne (Italie).

Péphau, Jean-Alphonse, directeur de l'Hospice National des Quinze-Vingts, rue de Charenton, 28, à Paris.

Perez Aranibar, Auguste, consul général du Pérou, à Anvers.

Périer, Adolphe, chef de bureau au Ministère de la Justice,

rue Hôtel des Monnaies, 92, à Saint-Gilles-lez-Bruxelles.

M. *Perpêbe, Nestor*, industriel, à Romedenne.

Mlle *Petty, Rose*, sous-directrice de l'école pour aveugles de l'Union scolaire de Londres.

MM. *Pillard, Charles* (abbé), directeur de l'institution des jeunes aveugles, à Nancy.

Pine, H.-W., superintendant et secrétaire de la Midland institution for the blind, à Nottingham.

Poll, Maurice, docteur en droit, attaché au Ministère de la Justice, rue Élise, 58, Ixelles-lez-Bruxelles.

Pollender, Léon, chef de bureau au Ministère de la Justice, rue Vondel, 128, à Schaerbeek-lez-Bruxelles.

Poncelet, Charles, sous-chef de bureau au Ministère de la Justice, rue Braemt, 80, Bruxelles.

Privat (frère), directeur de l'institut des sourds-muets et des aveugles, à Nantes.

Quillico, Louis, président de l'institution des aveugles, à Gênes.

Raepsaet, Paul, bourgmestre et sénateur, à Audenarde.

Ralet, Henri, chef de division au Ministère de la Justice, rue Keyenveld, 29, à Ixelles-lez-Bruxelles.

Reid, G.-R.-S., pasteur écossais, rue Guillaume Stock, 16, Ixelles.

Remy, Louis, directeur général au Ministère de la Justice, rue du Nord, 50, à Bruxelles.

Ricoy, Louis, secrétaire de la légation du Mexique.

Robin, Marie-Marcel-Henri, étudiant en droit, boulevard des Invalides, 56, à Paris.

Robin, Marie-Paul, directeur de l'institution nationale des jeunes aveugles, boulevard des Invalides, 56, à Paris.

Robyns de Schneidauer, consul général de la principauté de Monaco, rue du Méridien, 70, à Bruxelles.

Roelants (chanoine), supérieur général des Sœurs de la Charité, place des Fabriques, 1, à Gand.

Roelants, William, chef de division au gouvernement provincial du Limbourg, boulevard de l'Athénée, 186, à Hasselt.

Rogman, médecin en chef de l'institut ophtalmique de Gand, président de la Société Belge d'ophtalmologie.

Rohart, Charles (chanoine), directeur de l'institution des

sourds-muets et des jeunes aveugles, rue de Jérusalem, 4, Arras.

MM. *Rubbrecht, Raphaël*, docteur en médecine, rue Courte d'Argent, 7, à Bruges.

Ruppert, Joseph, directeur de l'institution royale et centrale des aveugles, à Munich (Bavière).

Mgr *Rutten, M.-H.*, évêque de Liége.

M. *Ryziger, Jacques*, juge au tribunal de commerce, secrétaire de l'Association pour secourir les pauvres honteux, rue du Progrès, 61, Saint-Josse-ten-Noode-lez-Bruxelles.

Mmes *Saint-Florian* (sœur), directrice de l'institution des aveugles à la Chartreuse d'Auray (Morbihan).

Saint-Milès (sœur), supérieure de l'institution Notre-Dame, à Laon.

M. *Samuel, Georges*, négociant, longue rue Neuve, 53, Anvers.

Mme *Schiött, Laura*, Blegdamsvei, 136, à Copenhague.

MM. *Schiött, Valdémar*, premier professeur de musique à l'institution des Aveugles, Blegdamsvei, 136, à Copenhague.

Schelstraete, Julien, chef de division au gouvernement provincial de la Flandre occidentale, Dyver, 5, Bruges.

Schleussner, C., inspecteur de l'institution des aveugles, à Nuremberg.

Scott, E.-R., editor of the « Weekly Summary », The Mount, Shereguildford (Angleterre).

MMlles *Segerstedt, Amy*, fondatrice de la bibliothèque des aveugles de Suède, Nora Collett, Suède.

Segerstedt, Helmina, Nora Collett, Suède.

MM. *Sepulveda Cuadra, Luis, E.*, professeur d'aveugles et maître de phonétique, à Santiago (Chili).

Siciliano di Rende, Ferdinand (comte), président du Convitto Stracham-Rodino, via Filippo Rega, n° 17a, à Naples.

Sierens, Camille, professeur à l'institut des aveugles, à Bruges.

Silva Cruz, Carlos, à Anvers.

Silvercruys, Frantz, directeur au Ministère de la Justice, rue de Ten-Bosch, 56, à Ixelles-lez-Bruxelles.

Simonon, Achille, étudiant, à Ghlin-lez-Mons.

Mme *Simonon, F.*, directrice de l'institut des aveugles (section des filles), à Ghlin-lez-Mons.

M. *Simonon, L.*, directeur de l'institut des jeunes aveugles, à Ghlin-lez-Mons.

M. *Smith, W.-T.*, (docteur), à Hanover (New-Hampshire, E. U.)

Société de patronage des jeunes aveugles de la région du Nord, rue des Fleurs, 1, à Lille, représentée par M. Six, secrétaire.

Société protectrice des aveugles, à Anvers, représentée par M. le docteur Vander Oudera.

MM. *S'papen* (P. Philémon), inspecteur des établissements d'instruction des Frères de la Charité, à Gand.

Spargetti, Cesare, Direttore dell'Istituto Vittorio Emanuele II per l'educazione dei fanciulli ciechi in Firenze, via della Colonna, 4, à Firenze.

Staub, Th., professeur à l'asile des aveugles, à Zurich.

Steppe, Frantz, président de la section de patronage de la Fédération des aveugles belges, rue du Poivre, 19, à Gand.

Stericker, A. C., organiste, à Aberdeen.

Sternheim, Jules, licencié ès-siences, professeur des aveugles de la ville de Lille, rue des Arts, 57, à Lille.

Stevens, Jean, directeur au Ministère de l'Industrie et du Travail, rue de l'Association, 47, Bruxelles.

Stichelmans, Oscar, facteur de pianos, rue de Mérode, 85, Saint-Gilles-lez-Bruxelles.

Mgr *Stillemans*, Antoine, évêque de Gand.

MM. *Stilling, F. A.*, (docteur), à Keene (New-Hampshire E. U.)

Stockmans, F. (P. Amédée), supérieur général des Frères de la Charité, à Gand.

Stockmans, Florent, attaché au Ministère de la Justice, rue de l'Ascension, 51, à Saint-Josse-ten-Noode-lez-Bruxelles.

Stordeur, Adrien, docteur en médecine, rue du Cornet, 96, à Etterbeek-lez-Bruxelles.

Stottard, Thomas, superintendant of the royal asylum, à Glasgow.

Stroobant, Louis, directeur du Dépôt de mendicité de Merxplas.

Swolfs, Oscar, médecin en chef de l'asile d'aliénés, à Davelez-Namur.

Teurlings-Pelgrims, industriel, membre du conseil d'administration de l'Association pour secourir les pauvres honteux, rue du Marché, 63, à Saint-Josse-ten-Noode-lez-Bruxelles.

te Wechel, Lucas, directeur de la société anonyme d'importation et d'exportation, à Rotterdam.

Thielemans, Félix, vice-consul de la République Dominicaine, rue Brogniez, 15, à Bruxelles.

MM. *Tillemans, André*, membre du Conseil supérieur du commerce et de l'industrie, rue Everdy, 32, à Anvers.

Townsend, Lawrence, ministre des États-Unis d'Amérique, rue du Pôle, 2, Bruxelles.

Trago, Nicolas, président du centre protecteur et instructif des aveugles, calle de Barbieri, 18, Madrid.

Trembloy, Antoine, régisseur à Sainte-Ode par Baconfoy-Tenneville (Luxembourg).

Uytterschaut, Ernest, professeur à l'institut royal des sourds-muets et des aveugles de Woluwe-Saint-Lambert, rue Ducale, 39, Bruxelles.

Vachez, Albert, ancien magistrat, rue de Berlin, 16, à Paris.

Vallez, Léon, consul général de l'Honduras et du Nicaragua, 90, avenue de la Reine, Bruxelles.

Mme *Vallez*, avenue de la Reine, 90, Bruxelles.

MM. *van Bommel, F.-J.-M.*, recteur et secrétaire de l'institut des aveugles, à Grave (Hollande).

van Brock, Gaston, avenue Kléber, 30, Anvers.

Mme *van Coillie* (sœur Lazare), institutrice à l'institut des sourdes-muettes et des aveugles, rue Rempart des Moines, 105, à Bruxelles.

Mgr *van den Branden de Reeth, Victor-Marie*, archevêque de Tyr, rue de Bruel, 82, Malines.

MM. *van den Broeck, Henri-Pierre*, pianiste-accordeur, chaussée de Louvain, 147, à Saint-Josse-ten-Noode-lez-Bruxelles.

van den Driessche, Jules, aumônier de la maison de santé « Le Strop », à Gand.

van den Heuvel, Ministre de la Justice, rue de la Loi, Bruxelles.

van den Nest, Arthur, sénateur, longue rue d'Hérenthals, 86, à Anvers.

van der Stracten, médecin oculiste, rue du Trône, 68, Bruxelles.

van der Ven, Théophile, professeur à l'institut Saint-Henri pour aveugles, à Grave (Hollande).

van der Wielen, P., directeur à l'institut des aveugles, rue de la Meuse, à Maeseyck.

van Diedonck (frère Auguste), professeur à l'institut des aveugles, à Bruges.

van Dueren, François (abbé), directeur de l'institut des sourds-muets, rue Van Schoonbeke, 139, à Anvers.

MM. *van Fleteren*, éditeur, rue Berckmans, 108, à Bruxelles.

van Goethem, Jacques-Joseph, professeur de musique à l'institut Saint-Lambert, à Hollogne-aux-Pierres (Liége).

van Hemelryck, Ferdinand, membre du conseil d'administration de l'Association pour secourir les pauvres honteux, 6, rue Teniers, Schaerbeek-lez-Bruxelles.

van Hove, Victor, membre du conseil d'administration de l'Association pour secourir les pauvres honteux, rue d'Or, 1, Bruxelles.

van Moerkercke, François, professeur à l'institut royal des sourds-muets et des aveugles, à Woluwe-Saint-Lambert.

van Neck, Auguste, trésorier de la Fédération des aveugles belges, à Assche.

Mme *van Schelle*, boulevard de Waterloo, 86, Bruxelles.

MM. *van Schelle*, directeur au Ministère de la Justice, boulevard de Waterloo, 86, Bruxelles.

van Tienhoven, M.-C.-H., docteur en droit, président du comité de l'institution des jeunes aveugles, Heerengracht, 516, Amsterdam.

Mlle *van Vloten, Antonia*, rentière, rue du Luxembourg, 34, Bruxelles.

MM. *van Vreckem, Charles*, sénateur, à Meerbeke-lez-Ninove.

Verheyden, François, accordeur et facteur de pianos, avenue de la Couronne, 5, à Ixelles-lez-Bruxelles.

Vergote, A., gouverneur du Brabant, rue du Chêne, à Bruxelles.

Verspecht (frère Materne), professeur à l'institut royal des sourds-muets et des aveugles, à Woluwe-Saint-Lambert.

Vézien, Ernest, médecin principal de l'armée en retraite, rue Thévenet, 11, à Dunkerque.

Villers, Émile, docteur en médecine, secrétaire de la Société de médecine mentale, rue Montoyer, 31, Bruxelles.

Villey, Pierre, élève à l'école normale supérieure, rue d'Ulm, 45, à Paris.

Waddington, L., consul général du Chili, à Anvers.

Mgr *Waffelaert, Gustave-Joseph*, évêque de Bruges.

M. *Wagner, N.*, chef de division au département de l'Intérieur, à Luxembourg.

Mme *Wannyn, Hélène*, directrice de l'institut des aveugles et des sourdes-muettes, rue Rempart des Moines, 105, Bruxelles.

MM. *Warlomont, René*, médecin de régiment au 1ers guides, avenue de Cortenberg, 66, Bruxelles.

Wiewauters, Paul, professeur de piano et organiste de Montataire, rue l'Aubier, à Nogent-les-Vierges (France).

Wilde (Son Exc. Dom Eduardo) envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de la république Argentine, rue Crespel, 35, à Bruxelles.

Willems, Pierre, industriel, rue Joseph-Plateau, 47, à Gand.

Wilson, Henry-Josiah, secrétaire du Gardner's trust for the Blind, Victoria Street, 53, Londres.

Mlle *Wilkens, Sophie*, Keizergracht, 333, Amsterdam.

M. *Witry, Théodore*, inspecteur principal de l'enseignement primaire, à Luxembourg.

Mme *Witz, Emmy*, directrice de l'asile Recordon pour femmes aveugles, à Lausanne.

MM. *Wyvekens, J.*, membre du conseil d'administration de l'Association pour secourir les pauvres honteux, rue de Joncker, 46, Saint-Gilles-lez-Bruxelles.

Zabia, Maximo, Madrid.

Zenil, Don Jesus, ministre du Mexique, rue de l'Activité, 23, à Bruxelles.

Compte-rendu des Séances.

SÉANCE SOLENNELLE D'OUVERTURE

le mercredi, 6 août 1902.

Le Congrès est ouvert à 9 1/2 heures, dans la grande salle des séances solennelles du Palais des Académies. M. van den Heuvel, Ministre de la Justice, Président d'honneur, occupe le siège présidentiel. Plus de 300 Congressistes, belges et étrangers, se pressent dans la salle. Sur l'estrade se trouvent, aux côtés de M. le Ministre de la Justice : le Révérend Père Amédée Stockmans, Supérieur Général des Frères de la Charité; M. Jules Lejeune, Ministre d'État; M. B. de Latour, Directeur Général au Ministère de la Justice; M. H. Lentz, Inspecteur Général des Établissements de bienfaisance de Belgique; M. L. van Schelle, Directeur au Ministère de la Justice, ainsi que les autres membres du Comité d'organisation.

Parmi les personnalités de marque qui avaient pris place sur l'estrade, citons : Son Excellence M. Gérard, Ministre de France à Bruxelles; Son Exc. M. le Comte de Tovar, Ministre du Portugal; Son Exc. M. Wilde, Ministre de la Répuplique Argentine; Son Exc. M. le Chevalier de Pestel, Ministre des Pays-Bas à Bruxelles; M. Lew Yuk-lin, Taotai, chargé d'affaires de la Chine; M. Robyns de Schneidauer, chargé d'affaires de la Principauté de Monaco; M. Buren, Intendant général de cour à Stockholm; M. Mulle, Consul général de Chili; M. Carreyo Luces, chargé d'affaires du Vénézuéla; MM. Péphau et Robin, Délégués de la République Française; M. Dussouchet, ancien Président du Congrès pour l'amélioration du sort des aveugles, à Paris; MM. King et Eicholz, inspecteurs des écoles de Sa Majesté le Roi d'Angleterre; M. Eloui Bey, Délégué d'Egypte; M. Moldenhawer, Délégué du Danemark; M. Essad Bey, Délégué de la Turquie; M. Zabia, Maximo, Délégué d'Espagne;

M. Lenderink, Délégué des Pays-Bas; M. Witry, Délégué du Grand-Duché de Luxembourg; M. L. Ricoy, Délégué du Mexique; M. Martuscelli, Délégué de l'Italie; M. de Royer de Dour, commissaire d'Arrondissement; M. Colfs, Député de Bruxelles, etc., etc.

Monsieur le Ministre de la Justice ouvre la séance par l'allocution suivante :

Excellences, Messieurs, Mesdames,

Ma première parole doit être une parole de remerciement et de bienvenue.

Vous êtes accourus des divers pays nous apporter le concours de vos lumières et de votre expérience, la flamme de votre zèle.

A Messieurs les Délégués des États étrangers, aux hommes d'œuvre, à toutes les personnes de dévouement qui ont bien voulu répondre à l'appel du Comité d'organisation, j'adresse l'expression d'une sincère gratitude.

Je me félicite hautement de cette généreuse collaboration, qui fera le succès du Congrès et qui lui permettra de porter les plus heureux fruits.

Il ne suffit pas de plaindre ceux qui sont affligés de cécité, de venir momentanément à leur secours, de les gratifier d'une aide charitable et toute passagère.

Il est nécessaire d'agir plus efficacement et d'une manière plus éclairée.

Prévenir le mal en s'attaquant à ses causes, en cherchant à détruire ses racines, et tâcher par quelque habile opération de réparer ses désastres, de reconquérir la clairvoyance, c'est un premier but que la philanthropie de l'éducateur et de l'oculiste doit poursuivre avec une intelligente persévérance.

Pour ceux qui sont frappés sans remède, s'efforcer par d'adroites méthodes de leur faire acquérir indirectement les connaissances qui ne peuvent arriver par le canal direct des yeux, leur donner la vue de l'intelligence, leur apprendre le travail qui pourra les rendre maîtres d'eux-mêmes et garantir la tranquillité et la dignité de leur existence, c'est le deuxième objet que doivent vouloir atteindre ceux qui s'intéressent au bien de l'humanité.

C'est particulièrement depuis un siècle que l'on est entré dans la voie progressive qui mène à ces deux buts.

La charité a compris qu'elle doublerait ses résultats, si elle se faisait accompagner de la science.

Des méthodes nouvelles sont apparues, des établissements nombreux fondés dans la plupart des pays.

La Belgique, je puis le reconnaître avec une certaine fierté, n'est pas restée étrangère à cet élan général vers l'amélioration raisonnée et scientifique du sort des aveugles. Son Gouvernement s'est efforcé d'encourager l'initiative privée, d'assurer aux déshérités de la lumière les secours qui leur sont dus, et de faire appel, pour réussir, au patronage d'une opinion publique et éclairée.

Vous voici réunis aujourd'hui dans un accord de sympathie internationale pour faire un nouveau pas en avant, pour discuter plusieurs questions essentielles et voir si aux solutions d'hier on ne trouverait pas à substituer demain des solutions plus pratiques.

Je formule les meilleurs vœux pour que vous arriviez à bon port.

Dans la longue série des années, chacun de vos congrès internationaux doit marquer une étape de progrès et une conquête positive. Autant de pierres blanches espacées sur la route de la science charitable.

Je déclare ouvert le Congrès international pour l'amélioration du sort des aveugles. (Applaudissements).

Le Père Amédée Stockmans, Président du Comité d'organisation, remercie M. le Ministre dans les termes suivants :

Mesdames et Messieurs,

Je crois répondre aux sentiments de tous les membres du Congrès, en offrant à notre honorable Président, Monsieur le Ministre de la Justice, l'expression de notre vive et sincère reconnaissance, pour le grand intérêt qu'il veut bien prendre à nos travaux.

Monsieur le Ministre montre une fois de plus qu'il n'a pas en vain dans ses attributions la Bienfaisance publique. Il montre une fois de plus combien ses sympathies sont acquises à tout ce qui peut contribuer au soulagement et à l'amélioration du sort des déshérités de la nature.

Dès que nous lui avons fait part du vœu formulé au Congrès de Paris, de nous réunir cette année à Bruxelles, il l'a hautement approuvé. Il n'a cessé depuis lors de nous prodiguer ses encouragements. Bien plus, il a voulu nous aider matériellement — nous savons

tous combien cette aide est nécessaire — en nous accordant un généreux subside sur les fonds de l'État. (Applaudissements).

Aujourd'hui encore, il a voulu se dérober à ses nombreuses occupations et venir au milieu de nous pour stimuler notre zèle à développer l'œuvre charitable que nous avons entreprise.

Nous savons apprécier, Monsieur le Ministre, les précieuses sympathies dont vous voulez bien honorer le Congrès. Je vous en remercie au nom de tous, et surtout au nom de ceux dans l'intérêt desquels nous nous trouvons réunis en ce moment. Tous nous garderons à jamais le souvenir de l'appui efficace que vous prêtez à notre œuvre. (Applaudissements).

Mesdames et Messieurs, comme vous venez de l'entendre par l'organe du Gouvernement, le Congrès est officiellement ouvert. Je dépose donc entre vos mains les pouvoirs temporaires du Comité d'organisation et vous convie à nommer le bureau qui sera appelé à diriger vos travaux.

M. le Ministre de la Justice. — Mesdames et Messieurs, il me semble être de notre devoir de remercier le Comité d'organisation de son zèle et de son dévouement. Je crois être l'organe de tous en lui exprimant toute notre gratitude pour la façon dont il a rempli sa mission. (Applaudissements unanimes).

M. Dussouchet, ancien Président du Congrès de Paris. — Vous venez d'entendre le discours du Rév. Père Amédée Stockmans. Nous connaissons tous ce pasteur d'hommes; nous connaissons son zèle et son abnégation. Je crois que nous ne pourrions mieux le remercier qu'en transformant en bureau définitif le bureau du Comité d'organisation. (Applaudissements unanimes).

M. le Ministre de la Justice. — Vos applaudissements ratifient la proposition qui vient d'être faite. Je la considère donc comme adoptée par acclamation, et j'invite le Père Amédée Stockmans à occuper le fauteuil de la présidence.

Le Père Amédée Stockmans prend place au fauteuil de la présidence, et prononce le discours suivant :

Monsieur le Ministre, Mesdames et Messieurs,

Je vous remercie du fond du cœur, au nom de tous les membres du bureau et du mien, de la confiance dont vous voulez bien nous honorer.

Je vois dans cette salle des hommes qui ont une grande expérience des assemblées de l'espèce et qui, certes, auraient mieux dirigé vos débats que je ne pourrai le faire; mais puisque vous voulez bien me maintenir dans mes fonctions, je les accepte, parce que je compte sur le bienveillant et généreux concours de tous les Congressistes, de ceux-là surtout dont je viens de parler. (Applaudissements.)

En abordant ce siège présidentiel, laissez-moi vous exprimer toute ma satisfaction de vous voir accourus en aussi grand nombre à notre Congrès. Je ne vous le cache pas, lorsque, conformément au vœu émis à Paris, nous nous sommes mis à l'œuvre pour organiser le Congrès de Bruxelles, un sentiment de défiance s'est emparé de nous. Il nous semblait qu'après le succès de Paris, le plus considérable qui ait jamais été atteint, il y avait de la témérité de notre part à convoquer, à deux ans d'intervalle, une nouvelle réunion dans notre petite Belgique. Nous ne pouvions pas compter, d'ailleurs, comme nos voisins du Midi, sur l'attraction d'une exposition universelle, dont la renommée avait rempli les deux mondes. Mais il n'y avait plus à reculer; nous nous sommes mis résolument à l'œuvre, et nous avons pu constater cette fois encore que le dévouement à la noble cause que nous servons, ne connaît ni distances, ni sacrifices. Le nombre de nos membres adhérents s'élève à près de 400. Nous comptons parmi nous 161 membres étrangers à la Belgique, dont 26 sont délégués par leur Gouvernement. (Applaudissements).

Je vous remercie tous, Mesdames et Messieurs, et du fond du cœur, d'avoir répondu si généreusement à notre appel. Honneur à vous qui êtes accourus de toutes les parties du monde pour nous apporter le concours de votre science et de votre expérience, avec le contagieux exemple de votre dévouement! J'ai la conviction intime que votre collaboration assurera à notre Congrès, avec l'éclat des délibérations, le caractère utile des décisions pratiques.

Je crois me faire l'interprète de tous, en adressant le respectueux hommage de notre gratitude à Sa Majesté Léopold II, notre Roi bien-aimé, et au Prince Charles Théodore en Bavière, qui ont bien voulu accepter le haut patronage de notre Congrès, ainsi qu'aux Gouvernements de la France, de la Grande-Bretagne, des États-Unis, de l'Italie, de l'Égypte, de la Chine, de la Turquie, du Danemark, de l'Espagne, du Portugal, de la Suède, des Pays-Bas, du Grand-Duché de Luxembourg, du Pérou, du Mexique, de la Principauté de Monaco, de la Grèce, de la République Argentine, du Chili, du Vénézuéla, de l'Honduras, pour le très grand honneur qu'ils nuos

font en se faisant représenter officiellement au milieu de nous.

On dit et on redit, Mesdames et Messieurs, que notre époque a la manie des congrès, et que cependant ces réunions demeurent trop souvent stériles. Les faits donnent un démenti à cette appréciation, au moins en ce qui concerne nos Congrès à nous. C'est en effet depuis qu'ils se sont multipliés dans les différents pays, que les institutions en faveur des aveugles se sont développées partout, et que des améliorations vraiment prodigieuses y ont été introduites. Chaque pays, chaque nation a ses hommes illustres, ses savants, ses découvertes, ses inventions. Or, la perfection s'obtient dans tous les ordres de choses en profitant de la science et de l'expérience d'autrui. Je ne vois rien de plus efficace pour progresser que ces réunions des hommes compétents des différentes nations, qui s'éclairent mutuellement, se communiquent les résultats acquis et discutent les modifications projetées. Du choc des esprits jaillit la lumière, surtout dans les réunions animées de l'esprit que tous nous apportons ici. Nous mettons en commun toute notre bonne volonté, tout notre cœur. Ce n'est pas ici qu'il faut redouter l'amour-propre national ou personnel. Ce n'est pas pour nous que nous nous trouvons réunis; c'est pour nos chers aveugles. Nos assises sont les assises de la charité éclairée par la science. La charité est universelle, dit l'Apôtre; elle embrasse l'univers entier; elle nous unit tous dans un même sentiment d'amour et de désintéressement. Nos échanges de vues sont exempts de passion et empreints de cette courtoisie qui en fait le charme et en assure le succès. En un mot, tous nos efforts ne tendent qu'à un seul but : à l'amélioration intellectuelle, morale et matérielle de nos chers protégés. (Applaudissements).

Pour rendre nos travaux plus méthodiques et plus pratiques, nous avons soumis en temps utile à votre étude quelques questions particulièrement importantes. Vous les connaissez tous, Mesdames et Messieurs, et ce serait vous faire perdre du temps que de vous en donner lecture. Nous constatons avec bonheur qu'elles ont dû intéresser vivement les typhlophiles, puisque nous n'avons pas reçu moins de 81 mémoires consacrés à leur examen.

En dehors de ces questions, que nous appellerons les questions officielles du Congrès, il nous est parvenu plusieurs mémoires sur différentes matières également intéressantes. Comme le dit le règlement du Congrès, ces mémoires seront lus et discutés après les mémoires sur les questions officielles.

Pour la lecture et la discussion des mémoires, nous avons cru

pouvoir décider au sein du Comité d'organisation, de suivre la méthode adoptée au Congrès de Paris, c'est-à-dire de n'entamer la discussion d'une question, qu'après la lecture de tous les mémoires sur le même sujet. C'est à nos yeux le seul moyen de ne pas voir se reproduire à l'infini les mêmes observations.

Quelques membres de l'assemblée nous ont proposé de faire imprimer tous les mémoires avant la tenue du Congrés, ce afin d'en supprimer la lecture en séance publique et de gagner ainsi du temps. Il nous eût été agréable de leur donner satisfaction; mais parmi les membres du Congrès, nous comptons bon nombre d'aveugles. En publiant les mémoires à l'avance, nous aurions mis ces membres dans une position d'infériorité réelle vis-à-vis des clairvoyants. Pour parer à cet inconvénient, l'honorable M. Moldenhawer a proposé de publier les mémoires également en Braille; nous avons reculé devant la grande dépense de travail et d'argent que cette publication aurait entraînée. Nous nous sommes donc contentés de faire imprimer les résumés des mémoires dans les deux caractères. Ces résumés vous ont été remis ou sont à votre disposition. Ils vous permettront de vous renseigner sur les matières que comptent développer les auteurs et d'en mieux saisir la portée.

Comme nous l'avons annoncé dans différentes circulaires, une exposition des objets servant à l'enseignement intellectuel, musical et professionnel des aveugles, a été organisée par les soins du Comité et restera ouverte pendant toute la durée du Congrès. Elle est établie dans une des salles du Palais où nous nous trouvons réunis et sera inaugurée cet après-midi.

Nous avons cru utile de mettre à votre disposition un *livret-programme*, contenant toutes les particularités qui peuvent intéresser les membres du Congrès, entre autres : l'ordre du jour, la liste des établissements d'instruction pour aveugles en Belgique, celle des adhérents au Congrès; enfin des renseignements sur les principaux monuments de la ville.

Avant de commencer nos travaux, il ne sera peut-être pas sans intérêt ni sans utilité de jeter un coup d'œil sur la situation des aveugles en Belgique.

Je crois pouvoir le dire avec une légitime satisfaction, nous ne sommes pas restés en arrière de ce beau mouvement qui s'est produit au siècle dernier en faveur des malheureuses victimes de la cécité. Si, comme les autres nations, nous avons été puiser en France les premiers éléments de l'œuvre, nous n'avons pas tardé à lui

donner un développement prodigieux. En 1835, l'illustre chanoine Triest fonda à Bruxelles les deux premiers instituts belges pour l'instruction des aveugles, l'un pour garçons, l'autre pour filles. Des établissements similaires se créèrent successivement à Bruges, à Liége, à Ghlin, à Maeseyck. C'est nous qui possédons aujourd'hui, eu égard à l'étendue et à la population de notre pays, le plus d'instituts de ce genre. Vous en trouverez la liste dans le livret-programme, avec indication du nombre d'élèves de chacun.

L'examen de cette liste vous prouvera qu'il a été amplement pourvu aux besoins de l'instruction des jeunes aveugles en Belgique. Nous estimons même qu'il ne faut pas aller au delà; on aboutirait fatalement à dépeupler les établissements existants, pour en ouvrir d'autres qui végéteraient à leur tour, privés d'émulation, d'activité et de vie.

Il ne me siérait pas de faire ici l'éloge de nos écoles pour les jeunes aveugles. Il me sera permis néanmoins de vous dire que toutes ont rivalisé de zèle et marché à pas de géant dans le chemin du progrès. Mais si la situation est prospère en ce qui concerne l'instruction des jeunes aveugles, je ne crois pas pouvoir en dire autant pour ce qui regarde l'assistance des adultes. Certes, beaucoup a été fait pour eux ; mais, à mon avis, beaucoup peut encore se faire. Je me plais à rendre ici hommage à la Fédération des Aveugles Belges, laquelle, grâce à l'intelligente direction de ses administrateurs, s'est développée rapidement et donne d'excellents résultats. Je n'entre dans aucun détail à ce sujet. Au cours de nos travaux, un membre de la Fédération voudra bien nous initier pleinement au mécanisme de son organisation. D'autres associations se sont formées et ont droit à notre reconnaissance. Mais tout cela ne me paraît pas suffisant encore.

Je ne parle pas ici de la catégorie des adultes incapables de tout travail, puisqu'elle entre dans la classe générale des hospitalisés. Dans plusieurs de nos principales villes, on a créé pour eux des hospices spéciaux, soutenus par des legs et des dons de toute nature; et là où semblables hospices n'existent pas, ces malheureux sont généralement reçus dans les hospices généraux, ou placés en pension chez des particuliers.

Ceux qui doivent surtout fixer notre attention, ce sont les adultes capables de travailler, et spécialement ceux qui sont sortis de nos établissements d'instruction. Comme on l'a dit et répété, il ne suffit pas de donner l'instruction à l'aveugle, de lui enseigner la musi-

que ou le travail manuel, pour assurer son avenir; il faut qu'il trouve le moyen d'utiliser les connaissances acquises. Or, l'aveugle, à sa sortie de l'institut, rencontre beaucoup d'obstacles à se créer une position. Quelques privilégiés seuls, les plus intelligents et les plus habiles, parviennent assez rapidement à des situations convenables. Les autres, et c'est le grand nombre, s'ils ne sont aidés, trouvent difficilement une position. De là l'urgente nécessité de l'organisation du patronage, qui est, pour employer l'expression de M. Maurice de la Sizeranne, la clé de voûte de l'œuvre des aveugles. Pour prouver cette nécessité, le professeur Landriani n'hésite même pas à dire que l'aveugle, fût-il un génie, ne peut se passer de son frère clairvoyant. Et permettez-moi de vous répéter ce que j'avais l'honneur de vous dire au Congrès de Paris : Patronner les aveugles consiste moins à leur faire la charité, qu'à les mettre à même de se suffire par leur travail; définition que l'honorable Secrétaire Général de l'Association Valentin Haüy a cru devoir modifier en la renforçant : Patronner les aveugles ne consiste pas, dit-il, à leur faire l'aumône, mais à les mettre à même de se suffire par leur travail.

Je juge inutile de vous en dire davantage, ce sujet ayant été suffisamment développé au Congrès de 1900. L'important est de se mettre résolument à l'œuvre. Les trois premières questions soumises à notre étude nous fourniront d'ailleurs l'occasion d'en parler plus au long.

Encore un mot avant de finir. Au Congrès de Paris, il a été souvent question de la difficulté qu'on rencontre dans certaines contrées à pourvoir à l'éducation et à l'instruction des aveugles. J'ai eu la satisfaction de pouvoir y déclarer que, quant à la Belgique, cette difficulté n'existe pas. Je me permettrai de faire connaître succinctement aux membres de l'assemblée qui pourraient l'ignorer, la législation sur la matière.

Notre loi communale du 30 mars 1836 a consacré le principe de l'intervention des communes, des provinces et de l'État dans les frais d'entretien et d'instruction des aveugles indigents. Je rappellerai en passant que c'est grâce à un aveugle, l'illustre M. Alexandre Rodenbach, membre de la Chambre des Représentants, que cette importante disposition humanitaire a été inscrite dans la loi.

D'après cette loi, le Conseil Communal était tenu de porter annuellement au budget des dépenses les frais d'entretien et d'instruction des aveugles indigents, sans préjudice des subsides à fournir par les provinces ou par l'État, lorsqu'il était reconnu que la commune ne pouvait y suffire par ses ressources ordinaires. Plus tard les provin-

ces et l'État prirent chacun à leur charge un tiers de la dépense pour toutes les communes indistinctement.

En 1876, une nouvelle loi fut votée sur le domicile de secours. Cette loi institua dans chaque province *un fonds commun*, à l'effet d'établir entre les différentes communes une répartition de certaines obligations de la bienfaisance publique. Elle mit entre autres à charge de ce fonds les trois quarts des frais d'entretien des aveugles indigents, laissant le quatrième quart à charge de la commune, qui pouvait cependant encore obtenir des subsides de l'État et de la province, quand il était prouvé qu'elle était incapable de payer ce quart.

Enfin est survenu la loi du 27 novembre 1891, sur l'Assistance publique, loi qui fut un véritable triomphe pour la cause des aveugles. Cette loi, modifiée quelque peu par celle du 1 janvier 1897, établit que les frais de l'entretien et de l'éducation des aveugles indigents placés dans un institut spécial, seront supportés à concurrence de moitié par le fonds commun, de un huitième par la province, et de trois huitièmes par l'État. Nous avons le bonheur d'avoir parmi nous, Mesdames et Messieurs, l'auteur de cette loi, l'honorable M. Lejeune, Ministre d'État et ancien Ministre de la Justice; acclamons-le comme un des grands bienfaiteurs des aveugles en Belgique! (Applaudissements prolongés).

Comme on le voit, le législateur a tenu à exonérer complètement les communes des frais d'entretien et d'éducation des aveugles, et ce, dans le but de leur enlever le prétexte du refus du placement d'un aveugle dans un institut spécial, c'est-à-dire, les charges trop lourdes que leur occasionnait ce placement.

Aussi, dès ce moment, les communes se sont-elles montrées beaucoup plus empressées à placer leurs aveugles indigents. Tel a été l'effet bienfaisant de cette loi, que depuis sa promulgation, le nombre des élèves de nos instituts spéciaux a augmenté dans des proportions considérables. On peut affirmer qu'actuellement très peu d'aveugles sont laissés sans instruction, bien entendu parmi ceux qui sont aptes à la recevoir. D'après la statistique de 1883, la dernière publiée dans le siècle passé, il y avait en Belgique un total de 3814 aveugles, dont 232 étaient placés dans des instituts spéciaux d'instruction. D'après la nouvelle statistique parue au commencement de l'année courante, le chiffre total des aveugles est resté à peu près le même qu'en 1883, tandis que la population des écoles spéciales a atteint le chiffre de 366, soit une augmentation de 134 élèves.

Ces 366 aveugles sont répartis dans 7 instituts, qui tous sont des

établissements privés. Ils sont cependant soumis à une inspection et une surveillance régulières. Cette inspection et cette surveillance sont confiées à MM. les Inspecteurs de l'enseignement primaire, en ce qui concerne l'instruction et le personnel enseignant; à MM. les Commissaires d'arrondissement et à M. l'Inspecteur Général des établissements de bienfaisance, quant à la partie administrative et matérielle. Ces fonctionnaires sont tenus, aux termes des instructions existantes, d'adresser annuellement au Gouvernement un rapport motivé sur la situation des institutions confiées à leur inspection.

Je termine, Mesdames et Messieurs, cet exposé déjà trop long, en vous conviant à mettre en commun tout ce que l'étude et l'expérience ont pu vous suggérer pour les progrès de la grande œuvre que nous avons entreprise. De beaux résultats ont été obtenus dans ce dernier quart de siècle; mais tout n'est pas fait. Ne nous laissons pas rebuter par les difficultés inhérentes à la réalisation de tout véritable progrès. Dévouons-nous sans réserve à l'œuvre si belle du relèvement d'une des catégories les plus malheureuses de l'humanité. Dieu, qui ne se laisse jamais vaincre en générosité, bénira nos efforts et les couronnera de succès. Ce sera notre meilleure récompense. (Vifs applaudissements).

Mesdames et Messieurs, nous allons maintenant compléter notre bureau.

Je vous propose de nommer, à titre honoraire, présidents du Congrès :

1° Monsieur Dussouchet, qui a présidé avec tant de tact et de talent le Congrès de Paris. (Applaudissements).

2° Son Excellence Mgr. le Comte de Tovar, Envoyé extraordinaire et Ministre plénipotentiaire du Portugal, à Bruxelles. (Applaudissements).

3° Son Excellence Dom Eduardo Wilde, Envoyé extraordinaire et Ministre plénipotentiaire de la République Argentine, à Bruxelles. (Applaudissements).

4° M. Lew Yuk-lin, Taotai, chargé d'affaires de la Chine, à Bruxelles. (Applaudissements).

5° M. le Docteur Manuël Carreyo Luces, Chargé d'affaires du Vénézuéla, à Bruxelles. (Applaudissements).

Je vous propose de désigner comme vice-présidents les délégués officiels de la France, de la Grande-Bretagne, des États-Unis, de la Suède, de l'Égypte, de l'Italie, de la Turquie, de l'Espagne, du

Danemark, des Pays-Bas, de la Grèce, de la Principauté de Monaco, du Grand-Duché de Luxembourg, du Chili, du Mexique, du Pérou, de l'Honduras: MM. Péphau, Robin, King, Eicholz, Smith, Burén, Eloui Bey, Martuscelli, Essad Bey, Zabia, Moldenhawer, Lenderink, Mulle, Robyns de Schneidauer, Witry, Waddington, Ricoy, Perez Aranibar, Vallez. (Applaudissements).

Je propose de nommer comme Secrétaire Général adjoint, M. Didion, chef de division au Ministère de la Justice. (Applaudissements).

En qualité de Secrétaires, je vous propose MM. Bauffe, Poncelet, Lentz, Ellebaudt, Braeken, Poll et Henrard, tous fonctionnaires au Ministère de la Justice. (Applaudissements).

Toutes ces propositions sont donc adoptées par acclamation.

Monsieur le Président donne lecture des communications suivantes:

SERVICE
DE S. A. R.
LE PRINCE ALBERT
DE BELGIQUE.

Monsieur le Président,

Son Altesse Royale Monseigneur le Prince Albert, parti hier pour l'étranger et dont l'absence se prolongera jusque fin août, ne pourra, à son grand regret, assister au Congrès international pour l'amélioration du sort des aveugles, qui se tiendra du 6 au 10 août.

Le Prince a été toutefois très sensible à votre aimable invitation et m'a chargé de vous en remercier.

Veuillez agréer, etc.

Le Secrétaire,
V. GODEFROID.

HOFSEKRETARIAT
SEINER KÖNIGLICHEN HOHEIT
DES HERRN HERZOGS
CARL IN BAYERN.

Monsieur le Président,

Vous avez eu la bonté de remettre à Son Altesse Royale, Mgr. le Duc Charles en Bavière, une invitation pour le prochain Congrès.

Son Altesse Royale me charge de vous remercier de cette attention et de vous faire savoir qu'à son vif regret il est impossible à Monseigneur de répondre à cet appel.

Agréez, etc.

AUTOR MAISTRE
Secrétaire de S. A. R. le
DUC CHARLES EN BAVIÈRE.

ARCHEVÊCHÉ
DE
MALINES.

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous faire connaître que, déférant au désir que vous avez bien voulu m'exprimer au nom du Comité organisateur du Congrès pour l'amélioration du sort des aveugles, je me ferai un devoir d'assister à une des séances de ce Congrès.

Veuillez agréer,

+ P. L., Card. GOOSSENS,
Arch. de Malines.

NONCIATURE APOSTOLIQUE
A
BRUXELLES.

Monsieur le Président,

Je vous remercie de l'aimable invitation que vous m'avez fait parvenir pour assister au Congrès pour l'amélioration du sort des aveugles, qui aura lieu à Bruxelles du 6 au 10 août.

C'est avec regret que je dois m'excuser, me trouvant en cette époque absent de Bruxelles.

Agréez, etc.

+ G. di BELMONTE,
Nonce Apostolique.

LÉGATION
DE
SUÈDE et NORWÈGE.

Messieurs les Président et Secrétaire Général,

J'ai l'honneur d'accuser réception de la lettre du 2 de ce mois, par laquelle vous avez bien voulu m'inviter à assister à la séance d'ouverture du Congrès pour l'amélioration du sort des aveugles, qui se tiendra au Palais des Académies, le mercredi 6 août, à 9 heures du matin.

Je regrette infiniment que, devant m'absenter de Bruxelles aujourd'hui même pour une quinzaine de jours de congé, je serai obligé de me priver de l'honneur d'assister à cette séance solennelle. Je me permettrai de me faire représenter par un attaché de la Légation Royale.

Veuillez agréer, etc.

Le Ministre de Suède et Norwège,
Cte WRANGEL.

LÉGATION DU JAPON.

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre note en date du 2 août, par laquelle vous voulez bien m'inviter pour la séance d'ouverture du Congrès International pour l'Amélioration du sort des Aveugles.

Devant partir demain pour Vienne, je regrette vivement de ne pouvoir y assister.
En remerciant très sincèrement de votre invitation, je vous prie d'agréer, etc.

S. MATSUGATA.

Président Congrès International
Palais Académies
Bruxelles.

Impossible assister séance ouverture. Veuillez agréer mes excuses et expression sincères regrets.

ROBYNS DE SCHNEIDAUER.

Presidente Congreso ciegos
Bruxelles.

Saluda a ese humanitaris congreso el director escuela Madrid.

EDUARDO MOLINA.

KÖNIGLICHE BLINDENANSTALT.
STEGLITZ B. BERLIN.

Sehr geehrter Herr Präsident!

Empfangen Sie meinen verbindlichsten Dank für die Einladung zu dem Congress für die Verbesserung des Loses der Blinden, und entschuldigen Sie gütigst, dass ich demselben aus Gesundheitsrücksichten fern bleiben muss.
Mit den besten Wünschen, etc.

F. MATTHIES,
Direktor der königl. preussich. Blind.-Anst.

LÉGATION DU LUXEMBOURG.

Monsieur le Président,

En vous remerciant de l'honneur que vous voulez bien me faire de m'inviter à la séance d'ouverture du Congrès pour l'amélioration du sort des aveugles, j'ai le vif regret de vous dire que, retenu par des affaires dans le Grand-Duché, il ne me sera pas possible de venir en ce moment à Bruxelles.
Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments de haute considération.

Le Chargé d'Affaires,
COMTE D'ANSEMBOURG.

LÉGATION D'ANGLETERRE.

Le Ministre d'Angleterre regrette que son absence de Bruxelles, le 6 août, l'empêchera d'être présent à la séance d'ouverture du Congrès international pour l'amélioration du sort des aveugles, aux délibérations duquel il aurait porté un si grand intérêt.

LÉGATION D'AUTRICHE-HONGRIE.

Monsieur le Président,

En réponse à la lettre d'invitation, que vous avez bien voulu adresser le 2 août courant à Son Excellence le Comte Wodzicki, Envoyé extraordinaire et Ministre plénipotentiaire,

la Légation I. et R. d'Autriche-Hongrie a l'honneur de vous faire savoir que Son Excellence, ayant dû s'absenter pour quelques jours, regrette de ne pouvoir assister à la séance du mercredi, 6 août.

Pour la Légation d'Autriche-Hongrie :
E. HOYOS.

Mon révérend et cher Père,

J'ai trouvé à Paris la gracieuse invitation que vous m'avez fait l'honneur de m'adresser pour le 6 août, et qui renouvelle les regrets dont je vous ai envoyé l'expression il y a quelques jours en vous disant l'impossibilité où je me trouve de me rendre à Bruxelles. Au moins cette circonstance me donne-t-elle l'occasion de vous renouveler l'assurance de mon respectueux attachement.

CLAVEAU.

Révérend Père Stockmans,
Gand.

Trop fatigué pour partir. Agréez excuses. Suis de tout cœur avec vous. Mille regrets.

DE LA SIZERANNE.

Mesdames et Messieurs, notre programme étant très chargé, je vous propose d'aborder immédiatement l'examen des questions qui figurent à l'ordre du jour. (Adhésion).

Pour la lecture des mémoires, nous suivrons l'ordre alphabétique des noms des auteurs. Il est bien entendu que nous ne passerons à la discussion proprement dite, qu'après la lecture de tous les mémoires sur une même question. (Adopté).

PREMIÈRE QUESTION.

Quels sont, dans votre pays, les métiers et professions au moyen desquels les aveugles gagnent le mieux leur vie?

Comment les Patronages peuvent-ils aider le plus efficacement les aveugles à se procurer de l'ouvrage?

La parole est à M. R. Hauptvogel, de Leipzig.

Mémoire de M. Hauptvogel, de Leipzig.

Mesdames, Messieurs,

Parmi ceux qui parleront sur la première question, j'ai l'honneur de venir en premier lieu. Je suis allemand; de plus, je suis saxon; vous savez ce que cela veut dire. Vous savez que notre pays est

connu pour sa manière de venir en aide à nos confrères. Non seulement on leur apprend bien leur métier, on favorise la vente de leurs travaux, mais de plus on tâche de leur procurer une bonne situation et de leur trouver une famille où ils peuvent vivre aisément, sans trop de frais. Notre pays est le premier qui a expérimenté que les aveugles adultes sont beaucoup plus heureux quand ils peuvent vivre parmi les clairvoyants, et non dans une institution. En outre, nous avons constaté qu'un tel système ne coûte qu'un quart de ce qu'on paye dans une institution pour adultes. Toutes ces choses vous étant suffisamment connues, je crois inutile de vous en parler plus au long. Qu'il me soit cependant permis d'attirer votre attention sur plusieurs points moins connus.

Je parlerai tout d'abord des gardiens personnels ou patrons. Il faut savoir que, dans tout le pays, nos aveugles forment une grande famille, dont le directeur de l'établissement de Dresde est le père. Comme celui-ci a pour mission d'arranger les affaires de tous et en même temps de donner des leçons à ses élèves, son travail est si compliqué, qu'il n'a pas assez de temps pour examiner soigneusement les demandes de tous ses artisans aveugles. Notez en outre que ces artisans ne sont pas pour la plupart bien instruits, et que parfois ils ne savent pas comment s'adresser à leur directeur pour certaines choses; alors ils vont à leur gardien. Ce dernier est un homme riche, un manufacturier; mais pour eux, c'est un ami, un père. A lui ils peuvent ouvrir leur cœur pour les besoins de la vie, pour les difficultés de leur métier, etc. Le gardien, étant un homme compétent, écrit au directeur s'il pense qu'on peut assister l'aveugle; de son côté, le directeur sait que le secours sollicité est nécessaire. Cet arrangement est pratique et ne coûte rien. Quant aux aveugles, ils savent qu'il y a quelqu'un qui veille sur leur sort.

Passons à un second point. Pour procurer des commandes à nos adultes, pour la vannerie et la brosserie, nous avons trouvé qu'un des meilleurs moyens — sans parler des annonces et des grands établissements de vente — c'est de rendre les aveugles aussi sociaux que possible. Je crois aussi que, sous ce rapport, nos sociétés, qui s'assemblent deux ou trois fois par mois, sont une belle institution. Elles sont un centre; ceux qui veulent nous assister savent où aller, et beaucoup donnent leurs ordres directement aux aveugles. C'est par notre société de Leipzig que le massage fut introduit, et, je peux l'affirmer, avec grand succès. Nous avons bien réussi, spécialement à Leipzig, parce que notre docteur Eggebrecht conçut

le projet de ne pas commencer avec des aveugles-nés, mais avec ceux qui ont perdu la vue après la trentième année. Ces aveugles connaissent la vie, savent comment aborder les hommes, ont des amis qui aiment à les aider. Voilà déjà quelques avantages importants. Or, je crois que le désir de se rendre indépendants et de ne plus être forcés d'obtenir par compassion ce dont on a besoin pour les siens, est également une grande force pour les aveugles. Je crois de même que les points énumérés sont un stimulant pour essayer d'autres carrières, telles que la dactylographie et l'enseignement des langues. Je parlerai de ces choses dans la cinquième question.

Abordons maintenant une autre question importante : « Comment pouvons-nous combattre les préjugés du public? Comment augmenter sa confiance? » Les articles de journaux et les expositions de travaux ne semblent pas suffisants. Organisons donc de petites expositions dans des sociétés de commerce et d'industrie, où nous pourrons montrer comment nous employons nos tablettes, nos livres, etc. Après cela, nous pourrons, par un discours, non seulement donner une idée de notre instruction, mais aussi faire part d'une remarque intéressante, à savoir : comment on rejette l'aveugle après qu'il a achevé ses études. On finira en disant : « C'est vous qui le rejetez! » Oui, il faut absolument faire admettre que, si nous avons une main inférieure souvent à celle des clairvoyants, par contre nous avons une tête qui peut aussi bien faire que la leur.

En venant au Congrès, je devais passer par Cologne; je voulus y rester quelques heures pour visiter mes confrères et pour essayer d'y organiser, du moins en principe, une société. Malheureusement, mes frais de voyage ne me permettaient pas cette entreprise. Comment faire? J'écrivis au président d'un club sténographique de Cologne, dont j'avais reçu l'adresse par un sténographe de Leipzig; je lui offris une petite exposition suivie d'un discours sur la sténographie selon mon système; ma demande fut agréée. Le discours plut et j'atteignis mon but : assister mes confrères. En outre, mes frais furent couverts par ce que je reçus de la société. Ne croyez-vous pas qu'une telle soirée soit intéressante? surtout si elle est suivie d'une discussion? Peut-être y aurait-il encore avantage à organiser un concert, exécuté principalement par des aveugles, et précédé d'une exposition, dont les articles seraient expliqués par les solistes. Au milieu de ces concerts on devrait donner une conférence, pas trop longue, mais intéressante. Pourquoi ne pas prendre un clairvoyant pour mener à bonne fin de tels concerts? Un léger droit d'entrée

serait volontiers payé. De pareilles entreprises ne seraient pas sans utilité; la grande difficulté consiste à se demander : Qui pourrait les entreprendre? A cet effet, nos maîtres d'école sont trop loin de nous; d'ailleurs leurs occupations sont déjà parfois par trop absorbantes. D'autre part, nos comités n'ont pas une expérience suffisante de ces particularités. En conséquence, je crois que nous avons besoin d'un nouveau comité pour toutes ces choses avantageuses, dont, je le répète, nos maîtres ou patrons ne peuvent s'occuper convenablement.

Quant aux congrès internationaux, ils sont d'un grand secours; mais ils ne peuvent pas faire tout. Il nous faut donc un comité permanent. Or, comment le constituer? Je crains que notre cher Monsieur Stockmans ait déjà peur qu'une longue discussion nous prenne un temps trop précieux. Aussi, je vous prie de ne pas y songer, car elle ne servirait à rien. Je prierai cependant le bureau d'élire à ce sujet une commission spéciale pour la durée du Congrès. Là nous pourrions discuter les questions proposées et, samedi prochain, présenter ici le résumé de ce que nous avons trouvé utile et de ce que nous avons rejeté. De cette manière, il serait possible d'obtenir un comité; celui-ci formerait un bureau permanent, qui nous donnerait un résumé de tout ce qui se passe parmi les aveugles. Il va de soi que comité et bureau ne doivent pas consister en bienfaiteurs qui nous donnent de l'argent; ils doivent être formés d'hommes qui pensent à nous et travaillent pour nous. En agissant de la sorte, on fera de nos pauvres confrères des membres utiles et heureux de la société humaine.

Que les aveugles deviennent plus heureux quand ils se trouvent plus sociaux, cela se prouve par leur mariage. Il y a environ 16 ans que nous avons eu, à Leipzig, peut-être le premier mariage d'un aveugle, qui devait gagner son pain par lui-même; ce fait causa une grande surprise. Aujourd'hui il y a dans la même ville plus de dix ménages pareils et leur nombre s'est accru partout de la même façon. J'ai fait la connaissance de plusieurs confrères qui devaient gagner leur vie par des métiers peu rémunérateurs; néanmoins ils étaient heureux, et personne ne se repentait de s'être marié. J'attribue cet état à ce qui suit : du moment qu'il prend femme, la pitié envers le pauvre aveugle disparaît et fait place à la confiance en un homme résolu. Outre cela, l'aveugle souffre plus qu'un clairvoyant de l'absence de la vie familiale. De plus, le mariage lui donne une raison d'être.

M. le Président. — Je remercie M. Hauptvogel des renseignements si intéressants qu'il a bien voulu nous donner. Quant à sa proposition de réunir une commission, je la trouve peu pratique, d'autant plus que notre temps est fort limité. Quand cette commission aura fini son travail, elle devra le soumettre à l'assemblée générale, qui, inévitablement, le remettra en discussion, ce qui produirait une double perte de temps. (Applaudissements.)

La parole est à M. le Docteur Essad Bey, de Constantinople.

Mémoire de M. Essad Bey, de Constantinople.

Très honorables Confrères,

Je tiens avant tout à vous exprimer la joie et le bonheur que j'éprouve de me trouver parmi cette honorable et illustre assemblée de savants, en même temps que de philanthropes. Nullement indifférent pour ceux qui souffrent et toujours prêt à concourir à tout acte de philanthropie, mon Auguste Souverain, S. M. I. le Sultan, soucieux du bien-être de ses sujets, du progrès et de la prospérité de ses états, s'est empressé d'adhérer avec enthousiasme au noble but qui fait l'objet de ce Congrès. Aussi, m'a-t-il fait l'insigne honneur de me déléguer ici, avec la mission de participer à tous les travaux du Congrès, afin d'appliquer dans l'Empire Ottoman les décisions qui résulteront de l'ensemble de nos travaux et qui serviront, je n'en doute point, à alléger les souffrances de cette catégorie de créatures humaines privées de la vue ou atteintes d'affections ophtalmiques.

Personnellement, je me considère comme très heureux d'être l'intermédiaire entre le Congrès et les infirmes de mon pays, qui attendent du résultat de nos travaux un rayon de consolation à leur infirmité.

En Turquie, les aveugles gagnent leur vie grâce à leurs grandes aptitudes pour la musique, grâce à leurs facultés de mémoire très développées chez eux, qui leur permettent de réciter dans les mosquées des prières apprises par cœur; enfin par la mendicité.

M. le Président. — Je félicite M. le Délégué de l'Empire Ottoman de ses nobles sentiments et du vif désir qui l'anime pour travailler efficacement à l'amélioration du sort des aveugles de son pays.

La parole est au Frère Isidore Clé, de Woluwe-St-Lambert.

Mémoire du Frère Isidore Clé, de Woluwe-St-Lambert.

Parmi les professions au moyen desquelles les aveugles gagnent le mieux leur vie en Belgique, il faut attribuer le premier rang à la musique.

Dans l'opinion du peuple, l'aveugle est musicien par nature. Certes, il y a là de l'exagération; il est vrai, cependant, qu'avec les mêmes dispositions qu'un clairvoyant, l'aveugle a sur celui-ci des avantages sérieux, à côté de quelques minces désavantages. Privé des jouissances de la vue, il goûte doublement celles de l'ouïe, dont la musique est la plus brillante expression; et si tous les aveugles ne sont pas musiciens, tous au moins aiment la musique, et leur amour de l'art, non partagé comme le nôtre, y trouve des beautés que nous ne soupçonnons même pas. Ce vif attrait rend à l'enfant, privé de la vue, l'étude de la musique plus agréable et, par conséquent, plus fructueuse, et l'expérience prouve d'ailleurs que les résultats obtenus répondent amplement aux désirs des typhlophiles et aux efforts des maîtres. Aussi sont-ils nombreux les aveugles qui ont su, par le moyen de la musique, se créer une position honorable, comme organiste, professeur de solfège, d'harmonie, de piano, accordeur, chantre, etc. Ajoutons toutefois que, pour bien réussir, le musicien aveugle doit briller par sa bonne conduite, ses manières polies et son savoir intellectuel; il doit posséder son art à fond et bien se convaincre qu'à mérite égal le public donne généralement son admiration à l'aveugle et sa pratique au voyant.

Ce serait cependant une erreur de la part des institutions, de vouloir diriger tous les élèves vers la carrière musicale. Quand un aveugle commence son instruction à un âge trop avancé, quand il ne possède pas les dispositions voulues, n'essayons pas de forcer la nature; nous n'aboutirions qu'à produire des musiciens médiocres, qui ne trouveraient pas à se créer une position. Mieux vaux gagner son pain par le travail manuel, que de végéter dans la misère avec un peu de musique. C'est ce qui est généralement bien compris, et des cours professionnels sont organisés dans les institutions. Les métiers les plus exercés en Belgique par les aveugles, sont, outre l'accord des pianos, la vannerie, le rempaillage et le cannage des chaises. De rares aveugles s'adonnent à la brosserie et à la fabrication d'objets en fil de fer. Le cannage des chaises est très bon dans les villes

et les grands villages; le rempaillage et la vannerie conviennent surtout à la campagne, mais offrent cependant des ressources en ville. Quant à la brosserie et au travail du fil de fer, ces deux métiers promettent de bons résultats, mais seulement quand les patronages seront en mesure de trouver des débouchés pour les ouvrages fabriqués.

Comme on le voit, il faut tenir compte, dans le choix du métier, de l'endroit où l'aveugle est appelé à l'exercer. C'est ce qui se fait dans notre institut de Woluwe-St-Lambert, et probablement aussi dans les autres institutions belges, pour les aveugles moins aptes et pour ceux qui, nous arrivant à un âge trop avancé, ont moins de temps que les autres pour leur formation professionnelle. Mais les aveugles non musiciens, bien doués et ayant assez de temps à leur disposition, apprennent les trois principaux métiers : vannerie, rempaillage et cannage des chaises, et beaucoup de nos anciens élèves les exercent à la fois, et trouvent de l'ouvrage dans l'un, quand il leur en manque dans l'autre. Nos élèves musiciens apprennent l'accord des pianos, et consacrent même un peu de temps au cannage des chaises.

Quant à l'accord des pianos, presque tous les musiciens, tant organistes que professeurs, l'exercent; il y en a même qui en font leur unique profession. Il n'en est pas ainsi du cannage des chaises; les bons musiciens l'abandonnent généralement, mais les musiciens médiocres y cherchent ordinairement, en tout ou en partie, leurs moyens d'existence.

L'aveugle, tout en travaillant aussi bien que les voyants dans les métiers mis à sa disposition, travaille en général plus lentement qu'eux, et ces métiers sont souvent, hélas, peu rémunérateurs. Pour gagner un salaire convenable, il devra hausser le prix de son travail et perdra par là ses clients.

Les gens n'accordent souvent leur pratique qu'à ceux qui peuvent leur tout livrer. Ainsi, tout canneur de chaises devrait être en même temps rempailleur, et vice-versa; tout vannier devrait posséder entièrement son métier; or, cela n'est pas toujours.

Pour obvier à ces deux inconvénients, le patronage devrait provoquer parmi ses patronnés des unions professionnelles, dirigées par les aveugles les plus compétents. Entre autres attributions, ces unions livreraient aux aveugles la matière première et les outils, qu'elles achèteraient en gros à des prix moins élevés, et permettraient ainsi de soutenir la concurrence avec les ouvriers voyants. Elles mettraient

à la disposition des ouvriers aveugles d'autres ouvriers aveugles ou voyants pour leur fournir de quoi servir les clients. La Fédération des aveugles belges est entrée dans cette voie; deux syndicats, celui des musiciens et celui des vanniers, canneurs et rempailleurs de chaises, fonctionnent régulièrement et sont placés sous le patronage du Gouvernement.

Le manque de place ou de ressources ne permet souvent pas à l'aveugle de faire de l'ouvrage à l'avance et de satisfaire par là assez vite aux commandes.

Souvent, l'aveugle habite un endroit défavorable à l'exercice de son métier. La création d'ouvroirs et surtout de magasins de vente s'impose dans ces cas. Disons cependant que la question des ouvroirs ou ateliers est très délicate. Ces établissements, outre d'autres désavantages, ont celui de faire du tort aux ouvriers travaillant chez eux, en ce sens, qu'attirant l'attention du public, ils la détournent des ouvriers isolés et font de la sorte à ceux-ci une désastreuse concurrence. Je ne veux pas en conclure qu'on ne devrait pas avoir recours à ce moyen, mais qu'on doit le borner au nécessaire et l'entourer de garanties pour l'ouvrier aveugle qui désire travailler chez lui pour son propre compte.

Pour les filles aveugles, je trouve qu'après la musique, le cannage des chaises offre le plus de ressources, que c'est même le seul métier qui leur permette de gagner leur vie. On aurait tort cependant de négliger dans les institutions le tricot, le crochet et autres ouvrages de femme, qui ont le grand avantage de former la main des ouvrières et qui ne sont pas sans offrir quelques ressources.

Il ne suffit pas de rendre l'aveugle apte à gagner sa vie; il faut qu'il soit à même d'utiliser les connaissances acquises. Plusieurs aveugles ouvriers parviennent d'emblée à se créer une clientèle; leur capacité, l'endroit favorable qu'ils habitent, les relations de leur famille, et avant tout leur initiative, les aident puissamment à obtenir cet heureux résultat. Mais, quelques-uns de ces avantages manquent à plusieurs, au plus grand nombre peut-être, et les plus amères déceptions attendent souvent, au sortir des instituts, des jeunes gens et des jeunes filles qui avaient cru pouvoir envisager l'avenir sous les couleurs les plus brillantes. Les principaux obstacles que l'aveugle rencontre à se créer une clientèle, sont, surtout au début : 1° le peu de confiance qu'a le public dans les aptitudes de l'ouvrier aveugle, et la fausse compassion qui rapporte à cet infirme beaucoup de condoléances, parfois un maigre secours, presque jamais l'intérêt dont il

est digne. L'aveugle lui-même parvient souvent, avec son ardeur et par sa patience, à vaincre ces préjugés auprès du public de son entourage et finit par se créer au bout d'un certain temps, plus ou moins long, une clientèle fixe. Mais tous ne réussissent pas et souvent perdent le courage. Le patronage a pour devoir de combattre ces préjugés par beaucoup de publicité et de réclame. A cette fin, il doit tâcher de se trouver des membres nombreux, à cotisation minime, dans toutes les classes de la société; il doit, à l'instar des marchands, distribuer dans les grands centres les adresses des ouvriers aveugles de l'endroit, saisir toutes les occasions pour faire parler la presse, non pas pour apitoyer le public sur le triste sort de l'aveugle, mais pour l'intéresser à lui, pour l'engager à lui donner de l'ouvrage, pour faire connaître et apprécier ses aptitudes, et pour vulgariser et faire aimer cette belle œuvre humanitaire : le relèvement de l'aveugle.

Dans les campagnes, les gens portent tout chez les artisans et vont le reprendre; en ville c'est tout le contraire. De nos jours les clients se font tout apporter et la concurrence formidable dans toutes les branches de l'industrie et du commerce rend le public de plus en plus exigeant sous ce rapport. L'ouvrier aveugle n'échappe pas à la nécessité d'avoir à sa charge un commissionnaire; heureux s'il peut le trouver dans sa famille, sinon c'est l'absorption presque complète de son salaire. Le patronage ferait œuvre utile en mettant à la disposition d'un certain nombre d'aveugles habitant un centre commun des commissionnaires dévoués et intelligents qui, au nom du patronage, vont à la recherche des clients et apportent l'ouvrage aux ouvriers, moyennant un droit de commission à supporter par les aveugles bénéficiaires. Je ne sais pas si ce moyen a été tenté déjà, mais je crois utile d'en faire l'essai; la chose en vaut la peine.

M. Le Président. — La parole est à M. Letot, d'Hainin-lez-Boussu.

Mémoire de M. Letot, d'Hainin-lez-Boussu.

En qualité de Président de la Fédération des aveugles belges, je me fais un plaisir, plus encore qu'un devoir, de féliciter et de remercier les honorables étrangers, qui, répondant à notre appel, sont venus en si grand nombre rehausser l'éclat de cette réunion philantropique, prouvant ainsi leur estime pour notre patrie et le vif in-

térêt qu'ils portent à la cause des aveugles. Merci à tous! Il est heureux de pouvoir constater que toutes les nations se donnent généreusement la main dans un élan de charité universelle, car tous les peuples ont des malheureux à soulager.

Avant d'entrer en matière, je tiens à déclarer que je me suis placé sur le terrain de la plus stricte neutralité; arrière donc toute pensée préconçue de partis d'hostilité ou de sympathie. Mais je dois dire aussi que, si nous devons trouver parfait tout ce qui a été fait jusqu'ici, le Congrès n'a plus sa raison d'être et il devient une parade dont pour ma part je m'abstiendrais bien volontiers. Ne m'inspirant que de la grande idée qui nous a réunis aujourd'hui, je sacrifierai de très bonne grâce mes appréciations, pour les voir remplacées par des propositions plus pratiques et plus efficaces. L'admission ou le rejet de mes idées ne me rehaussera ni ne m'abaissera en rien; je ne remplis aucun rôle dans l'enseignement des aveugles; peu importe d'où vient le progrès; qu'il vienne, c'est le grand point. Mon seul mobile est de contribuer dans la mesure de mes faibles moyens à atteindre le but que poursuit cette honorable assemblée : améliorer le sort des aveugles.

En Belgique, les aveugles apprennent la vannerie, le cannage, le rempaillage des chaises, la brosserie, la fabrication des objets en fil de fer, des chaussons de lisière, des paillassons en jonc. Les demoiselles apprennent la musique, le cannage, le rempaillage des chaises, le tricot et divers ouvrages à l'aiguille propres à leur sexe. Mais les professions les plus lucratives sont certainement celles d'accordeur de pianos, de professeur de musique et d'organiste.

En général l'aveugle peut apprendre la plupart des métiers où l'on se guide par la forme, comme dans les chaises ou les objets en fil de fer fabriqués sur des modèles divisibles, que l'on retire quand la besogne est achevée; mais dans le choix des métiers à enseigner aux aveugles, il faut surtout tenir compte de la promptitude d'exécution. Je sais bien que certains sujets, privilégiés sous le rapport de l'adresse des mains, peuvent apprendre des métiers réputés inabordables à ceux qui ne jouissent pas de la vue; mais, si pour en arriver là, l'aveugle doit employer un temps beaucoup plus considérable que celui qu'y met le voyant, ce travail, si beau qu'il soit, n'est pas rémunérateur; la durée d'exécution entrant pour beaucoup dans le prix de revient, ou l'aveugle devra majorer le coût de l'objet, ce qui éloignera le client, ou il devra se contenter d'un salaire toujours inférieur aux besoins de la vie. Il faut faire de l'aveugle un

ouvrier pouvant se suffire par son travail et non pas un être curieux à exhiber sur un champ de foire.

Il est prudent, nécessaire même, que l'aveugle sache plusieurs métiers; le cannage, le rempaillage des chaises et la brosserie nuisent fort peu à la dextérité des doigts et devraient être enseignés à tous ceux qui se destinent à devenir organistes. Cette fonction laisse au titulaire beaucoup de temps libre et les honoraires en sont souvent inférieurs aux besoins de la vie. De plus, l'aveugle même très capable ne reste malheureusement que trop souvent sans place; dès lors que devient-il s'il n'a pas appris de métier? C'est surtout à l'aveugle qu'il est bon d'appliquer ce dicton : il est bon d'avoir plusieurs cordes à son arc.

La difficulté d'écouler les produits d'un métier n'est pas une raison pour ne pas l'enseigner à l'aveugle; l'apprentissage terminé, celui-ci sera peut-être seul de ce métier dans sa localité et dans bien des communes voisines; dès lors il y aura écoulement facile. Pour ce qui est de la direction, elle devrait se convaincre de cette idée aussi pratique que rationnelle : les élèves ne sont pas envoyés pour travailler à la prospérité de l'établissement, mais pour y acquérir des connaissances utiles et en plus grand nombre possible. La direction étant payée par le prix de la pension, le temps des élèves ne lui appartient pas. Le salaire ne doit pas entrer en ligne de compte pour fixer le prix des objets; ceux-ci ne doivent couvrir que la valeur de la matière première, majorée d'un tantième pour °/₀ pour les déchets. Dans ces conditions, on trouvera acheteur chez les revendeurs, qui, pour avoir du bénéfice, mettront ces objets à un prix tel, que l'aveugle trouvera son salaire en vendant dans les mêmes conditions que le commerçant.

Les métiers à salaire insuffisant, si l'apprentissage en est facile, doivent être enseignés comme ressources secondaires en cas de manque de besogne; c'est prudent. L'aveugle, plus que tout autre, a besoin de protection au début de la vie active; c'est ici que l'intervention d'un patronage devient indispensable. Les aveugles n'étant généralement pas riches, le patronage peut leur fournir gratuitement les outils et les matières premières nécessaires pour travailler pendant quelques mois, mais pas d'argent; cela porte au gaspillage ou à l'insouciance. L'aveugle capable doit travailler et non mendier. On peut se mettre en rapport avec des négociants en gros pour avoir en quantité réduite les matières premières à prix avantageux, ne passant pas par les revendeurs. Le patronage peut faire la réclame

en publiant périodiquement dans des journaux régionaux les adresses des aveugles travailleurs. Pour protéger efficacement les aveugles par recommandations, il faut des affiliés au patronage sur tous les points du pays; c'est une question de temps et qui demande de longues années.

Une école gardienne pour aveugles rendrait des services inappréciables et serait d'une influence capitale sur l'avenir de ces infortunés; mais on se heurtera à la tendresse mal entendue des parents, qui raisonnent souvent comme s'ils étaient certains de survivre à leurs enfants et de les avoir toujours en bas âge. En attendant, le patronage pourrait, par l'entremise de l'administration communale, faire parvenir aux familles intéressées à la chose, un manuel relatant les soins spéciaux que réclame l'enfant privé de la vue. L'inaction lui est généralement plus funeste que la cécité même, puisqu'il devient souvent incapable de quoi que ce soit.

Le patronage peut s'occuper de ceux qui perdent la vue dans un âge trop avancé pour entrer dans un établissement de jeunes aveugles. On devrait les placer chez un honnête travailleur qui apprendrait ses métiers à ses frères d'infortune. Le patronage interviendrait par démarches, conseils, et même de ses deniers, si besoin.

Enfin, la précieuse et inestimable association des typhlophiles, après s'être signalée dans les diverses circonstances que je viens d'indiquer, trouvera chez la vieillesse et l'incapacité involontaire un vaste champ pour donner libre cours à ses nobles penchants de charité, de dévouement et de compassion envers ceux dont les yeux n'existent plus que pour souffrir et pleurer.

On ne saurait assez louer les nobles efforts tentés jusqu'ici en faveur des aveugles. Jamais la reconnaissance de ces infortunés ne pourra égaler le dévouement de leurs bienfaiteurs. Mais de toutes les associations, nulle ne répond mieux aux besoins réels de la vie, nulle ne relève plus les aveugles, que la mutualité entre eux. Sous ce rapport, les aveugles belges ont donné au monde entier un exemple admirable, qui trouve déjà des imitateurs dans plus d'un pays.

Comprenant qu'il est plus que temps de prouver le bon emploi qu'ils savent faire de l'instruction, convaincus qu'il n'est pas de la dignité d'un honnête ouvrier de rester toujours dans le cas de devenir à charge à autrui, désireux de se passer autant que possible d'une assistance qu'on remercie, en tremblant à la pensée de se voir refuser un second secours, les aveugles belges ont résolu de s'as-

surer au besoin un droit que la politesse remercie d'une voix dans laquelle vibrent les fiers accents du courage décidé à se suffire, aussi longtemps qu'il ne sera pas abattu par des circonstances indépendantes de sa volonté.

Assurer à tous ses membres, en cas de maladie, un secours régulier, et créer des œuvres en rapport avec leurs besoins, voilà le but exclusivement humanitaire de la Fédération des aveugles belges. Fondée en 1886 et reconnue par Arrêté Royal du 29 mai 1889, elle ne comptait au début que des membres issus de la classe ouvrière; mais bientôt vinrent s'adjoindre quelques fils de familles plus élevées. Elle n'a jamais compté que des aveugles parmi ses administrateurs; elle a affilié tous ses membres à la caisse de retraite, fondé une bibliothèque Braille, institué une caisse secondaire pour les cas en dehors de la mutualité, établi un syndicat pour musiciens et accordeurs aveugles, un autre pour vanniers et chaisiers aveugles; enfin elle a constitué une caisse de réassurance. Toutes ces sections sont dues à l'initiative de Monsieur Léopold Van Overbeke. Secrétaire de la Fédération depuis sa fondation, il a fait preuve d'une activité infatigable et a été admirablement secondé par Monsieur Auguste Van Neck, trésorier et délégué, dans ses recherches de moyens et de modes de fonctionnement. Elles marchent admirablement bien, quoiqu'elles n'aient que des aveugles pour administrateurs. On ne recourt aux voyants qu'en cas de force majeure. A ce propos, je dois signaler les familles de Monsieur Van Neck et de Monsieur Steppe, ainsi que Madame Van Overbeke, comme ayant rendu à la Fédération de nombreux services.

Une mutualité entre aveugles doit être neutre, parce que la dispersion des membres leur enlève toute importance numérique. D'ailleurs, l'influence de l'aveugle est rarement importante; chacun peut avoir son opinion, mais l'association doit se tenir prudemment à l'écart. En prenant une dénomination politique, on se crée inutilement des ennemis; et une société de bienfaisance doit pouvoir faire appel aux hommes de chaque nuance, car il y a des malheureux dans tous les partis.

La Fédération des aveugles belges comptait, au 31 décembre 1901, 125 membres, dont 89 membres effectifs, 23 membres honoraires et 13 membres bienfaiteurs.

L'actif à la même date s'élevait à frs. 26.608,84.

Depuis sa fondation, 30 août 1886, jusqu'au 31 décembre 1901, elle a dépensé:

Pour maladies et blessures	frs.	3.001,20
Pour chômage involontaire	frs.	1.046,00
Pour accouchements.	frs.	200,00
Pour frais d'installations	frs.	1.400,00
Pour affiliation à la caisse de retraite	frs.	4.208,80
Pour frais généraux	frs.	2.070,61
TOTAL des dépenses	frs.	11.926,61

Le fonds particulier a dépensé :

Pour bibliothèques, syndicats, réassurances, etc. .	frs.	2.346,45
Son actif au 31 décembre était de	frs.	8.220,55

Toutes ces sommes représentent plus de 49.000.00 francs, produit de cotisations, dons, concerts et tombolas.

Ces chiffres dispensent de tout commentaire.

M. LE PRÉSIDENT. — Je remercie M. Letot des détails si instructifs qu'il vient de nous donner sur l'organisation de la Fédération des aveugles belges. Comme vous l'avez entendu, Mesdames et Messieurs, cette association si utile est en pleine voie de prospérité. Souhaitons que le succès lui reste fidèle et que des associations analogues se fondent dans toutes les contrées.

La parole est au Commandeur Martuscelli, de Naples.

Mémoire de M. le Commandeur Martuscelli, de Naples.

Mesdames, Messieurs,

Ayant l'honneur de représenter à ce Congrès S. E. le Ministre du Roi d'Italie pour les affaires intérieures, j'ai le plaisir d'apporter ici les vœux que mon Gouvernement forme pour l'amélioration du sort des aveugles.

Comme typhlophile, et représentant l'Institut de Milan, celui de Gênes et l'Institution née à Naples sous mes yeux il y a 30 ans, je ne saurais cacher ma joie en voyant réunis, sous un auguste patronage, tant de personnages éminents qui consacrent des trésors de science, de talent et de sentiment à améliorer le sort des aveugles, et qui sont encouragés et applaudis par les autorités constituées de toutes les nations.

Cet empressement de la part des Princes, des Gouvernements et des particuliers pour la cause de nos réunions, est un heureux présage pour l'avenir des aveugles. Envoyons, Mesdames et Messieurs,

aux aveugles du monde entier notre salut affectueux et joyeux, car ces réunions qui se succèdent dans leur intérêt, constituent une réparation prévue par un petit nombre de philanthropes précurseurs, et que les temps civilisés devaient à l'indifférence et à l'abandon où les aveugles avaient été laissés pendant des siècles. (Applaudissements).

Messieurs,

Me sentant le dernier d'entre vous, mais ne désirant pas moins que vous le bien-être et le perfectionnement de nos chers aveugles, j'ose, moi aussi, prendre la parole; et si, ne pouvant ni ne sachant résister à la fougue d'une idée qui s'agite depuis longtemps dans mon cerveau, je sors peut-être un peu du thème, je vous prie dès ce moment de m'accorder votre bienveillante indulgence. « Amor mi mosse ed or mi fa parlare », pourrais-je dire avec notre grand poète, et c'est l'amour qui pourra peut-être me faire tomber en défaut... Mais peu importe. Même si ma proposition vous semble impossible à exécuter, à cause de mon peu d'habileté à l'exposer et à la défendre, je serai satisfait d'avoir accompli ce que je crois être mon devoir; et j'attendrai tranquillement, sans m'égarer, rempli de cette confiance sereine que donnent les convictions sincères, que vienne le jour où germera la semence que je viens de jeter dans la terre, et où mes idées ne sembleront plus des paradoxes et des utopies fantastiques.

Je pourrais tout de suite répondre textuellement au thème : Mon expérience me fait croire que, dans ma patrie, le métier qui s'adapte le plus aux aveugles est celui de fabriquer des corbeilles. Pour ce qui regarde les professions, c'est celle de maître de chapelle organiste. Mais je ne m'arrête pas longtemps sur ce point, et l'on en comprendra bientôt la raison. J'observe au contraire que nous ne devons pas nous contenter de constater un fait; nous avons aussi le devoir d'étudier si par hasard il ne nous reste pas quelque chose de mieux et de plus utile dans la pratique. Il faut à cet effet se dire : Il est vrai que dans ce pays-ci ou dans cet autre les aveugles gagnent leur vie de cette manière-ci ou de cette autre; mais les métiers et les professions qu'ils exercent à présent, sont-ils les meilleurs et les plus rémunérateurs? leur suffisent-ils, leur procurent-ils un pain sûr? Franchement, je suis d'opinion que cela n'est pas, car ni les travaux manuels, ni l'enseignement littéraire ou musical, ni le métier d'accordeur de pianos, ne pourront délivrer les aveugles de la con-

currence du clairvoyant, ou au moins de la différence du traitement. Mon cœur désire bien autre chose pour eux! Je veux pour eux un avenir sur lequel ils puissent compter avec confiance, sans crainte que des obstacles plus ou moins inattendus le troublent; un avenir qui puisse leur fournir leur subsistance, non seulement pour le jeune âge et pour l'âge mûr, mais qui la garantisse aussi pour la vieillesse et les infirmités. Un tel idéal n'est pas une folie, comme quelques personnes sceptiques pourraient le croire; et certes, il doit briller et sourire à votre esprit aussi bien qu'à moi. Quelque légère différence d'opinion dans la manière où cet idéal puisse devenir une réalité, peut seulement nous séparer.

Quant à moi, je me souviens d'un fait à ce propos. A Naples, dans ma chère ville, celle qui vit la première en Italie, en 1788 et en 1818, surgir des écoles pour l'instruction des sourds-muets et des aveugles, les sourds-muets eurent par décret ministériel le droit d'être employés — et remarquez, à préférence des personnes qui parlent et qui entendent — pour timbrer à la douane; et de nos jours il y en a encore quelques-uns en activité de service, en qualité d'agents subalternes, avec droit au placement en repos avec pension; on les emploie à timbrer les marchandises étrangères qui sortent de la douane. Or, ne pourrait-on pas faire pour les aveugles quelque chose d'analogue? N'y a-t-il pas parmi les emplois publics de ceux qui peuvent être parfaitement occupés par les aveugles? Voilà l'idée fixe, dont j'ai fait mention dès le commencement et voici, sans hésitation, la réponse : Oui, les aveugles peuvent être employés dans les bureaux du télégraphe et du téléphone. Il est superflu de dire que je ne prétends pas de voir les aveugles au guichet pour accepter les télégrammes du public, car ce serait absurde; mais j'ai en vue d'autres charges sérieuses, qui doivent être dépêchées avec zèle et exactitude dans les salles silencieuses et bien ordonnées de ces bureaux. Avant tout la surveillance de la translation télégraphique; l'employé qui en est chargé n'a en effet d'autre devoir que d'écouter si la correspondance entre les deux bureaux éloignés a lieu d'une manière normale, et de la corriger, s'il le faut, en rendant plus sensible ou plus dure la spirale de l'électro-aimant, et par ses qualités bien connues, qui est-ce qui pourrait, mieux que l'aveugle, avoir une telle charge? Qui, mieux que lui, qui est toujours attentif, toujours vigilant, toujours incapable de la plus petite distraction et de la plus légère négligence? Devant un appareil Morse, par exemple, il peut recevoir les télégrammes par l'ouïe et les transcrire fidèlement. Et,

sous les ordres du chef, dans une gare de chemin de fer, où la vie de milliers de citoyens est à toute heure exposée, il équivaudrait à une seconde machine, par la précision des signaux qui concernent les départs, les arrivées et tout mouvement des trains. Et si nous passons des télégraphes aux bureaux téléphoniques centrals, nous trouvons que, là aussi, l'aveugle pourrait rendre d'importants services, si l'on munissait les appareils et les carillons d'appel actuels de quelques marques extérieures qui pussent être reconnues au toucher. J'ajoute enfin en passant, que nous pourrions aussi nous prévaloir de l'œuvre précieuse de l'aveugle dans les cabinets de correspondance, pour l'usage des machines Remington.

Messieurs, les quinze minutes que le règlement m'accorde, m'obligent à couper court et je ne puis vous signaler qu'un fait seulement, assez éloquent du reste et apte à illustrer ma proposition. Les idées que je viens de soumettre à votre jugement, je les ai soumises pour la première fois au Congrès qui a eu lieu à Naples, en 1892. Dans la séance du 18 mai, les congressistes furent invités à assister à une expérience de transmission et de réception de télégrammes, faite par deux jeunes aveugles de mon institut, Janvier Fiore et François Bagnato. On peut lire dans le rapport qui en fut fait, que Fiore, se servant d'une touche télégraphique placée sur le banc de la Présidence, transmit au moyen de l'alphabet Morse une phrase écrite en caractères Braille par un Congressiste, également aveugle; et en même temps Bagnato, ayant distingué au moyen de l'ouïe les points et les traits, transcrivit les paroles qu'on lui avait transmises. L'épreuve avait donc réussi; mais malgré cela je suis resté comme la *vox clamantis in deserto*, quoique j'aie lu, il n'y a pas longtemps, avec grande satisfaction dans un mémoire présenté en 1900 au Congrès de Paris, qu'en Danemark une jeune fille aveugle avait été employée depuis une année dans une petite station centrale de téléphones.

Messieurs, après dix ans, je défends encore mon idée et je tente, avec les faibles forces que je possède, de lui attirer une attention sérieuse, ainsi que votre faveur. Je voudrais que ma foi au moins, car ma parole ne saurait le faire, vous enflammât; je voudrais qu'on considérât ma proposition, qu'elle fût critiquée et même combattue; mais qu'on descendît du champ des discussions abstraites dans celui de la pratique, et qu'on fît appel à l'expérience pour conclure si je me trompe ou non. Un grand nombre de réformes et d'innovations qui semblaient autrefois des rêves de cerveaux malades, sont au-

jourd'hui une réalité. Le degré même de progrès auquel sont aujourd'hui parvenus les aveugles, semblait autrefois un but qu'on ne pouvait pas atteindre. Vous souvenez-vous quand, en 1771, Valentin Haüy entra dans la baraque où un marchand cruel condamnait les malheureux aveugles à se montrer au public dans un vil et abject spectacle? Le grand philanthrope ne cria-t-il pas, le cœur débordant de douleur et de noble indignation: « Oui, homme atroce, qui que « tu sois, c'est à ta tête que j'attacherai ces oreilles d'âne dont tu « as voulu dégrader la tête du malheureux! » Et cette affirmation parut folle et orgueilleuse, et les sceptiques et les méchants, comme d'habitude, ricanèrent. Mais Haüy, animé par le plus vif enthousiasme et par la ténacité des idées sublimes, sut se frayer un chemin à travers tous les obstacles, et vit se lever l'aurore du triomphe qu'il avait tant désiré.

Messieurs, inspirons-nous à l'exemple de cet apôtre de la charité sans égal et marchons sur ses traces lumineuses. Sans nous laisser intimider par d'anciens préjugés, pas encore entièrement détruits, brisons les barrières qui restent encore et qui séparent l'existence des aveugles de celle des clairvoyants; tâchons de les avoir parmi nous dans les avantages et dans la lutte pour la vie. Leur présence au milieu de nous nous servira d'école d'amour fraternel et de véritable marche sur la voie de la civilisation.

M. le Président. — Je remercie M. le Commandeur Martuscelli de son importante communication. Je le remercie surtout d'avoir lancé dans la discussion cette idée nouvelle de l'utilisation des aveugles pour certaines fonctions de l'Administration du télégraphe et du téléphone. Espérons que cette idée en fera naître d'autres analogues pour la création de nouvelles carrières pour les aveugles.

La parole est à M. Mascaró, fils, de Lisbonne.

M. Mascaró étant absent, le P. Philémon S'papen donne lecture de son mémoire.

Messieurs,

Désireux de contribuer pour ma faible part, autant que possible, à l'amélioration du sort des aveugles, je me suis fait un devoir de suivre les travaux de chaque Congrès qui a lieu en leur faveur, pour

défendre de mon mieux et selon mes idées, ce que je crois pouvoir leur apporter le véritable soulagement dont ils ont besoin, non seulement pour les appeler à une nouvelle vie, mais aussi dans l'intention de les présenter au monde entier avec les mêmes droits que nous autres, qui jouissons de l'organe de la vue. Excusez-moi, Messieurs, ce petit exorde, mais il me fallait le faire pour vous préparer à bien entendre mes réponses aux questions posées par le Comité d'organisation de ce Congrès. Je ne saurais trop vous dire combien il me serait agréable de les voir discutées et même modifiées, si vous le croyez nécessaire, en faveur des aspirations actuelles de ceux dont nous venons ici chaque jour défendre les intérêts et qui, dans ce moment-ci, ont mis en nous toute confiance de réussite, attendant de notre part et de nos décisions unanimes, cette parole qui doit les conduire à la liberté pour agir et pouvoir faire comme nous, leurs frères privilégiés, que la nature n'a pas si cruellement répudiés. Il me sera également très agréable de savoir que ce petit travail sera lu et que mes réponses seront soumises à la discussion et à l'appréciation de Messieurs les Congressistes.

Mesdames et Messieurs,

En Portugal, le seul pays où l'aveugle est très estimé de tout le monde, quelle que soit sa classe, on l'emploie dans tous les différents services de l'énorme divisibilité du travail. Il y a pourtant des métiers qui sont plus accessibles aux aveugles, d'autres qui leur sont tout à fait spéciaux, et d'autres encore où ils ne sont utilisés qu'en qualité d'auxiliaires. Dans la vannerie, la menuiserie et la reliure, à la manufacture de brosses et pinceaux et bouchons de liège, comme rempailleur de chaises, etc., l'aveugle du Portugal donne d'assez grandes preuves de son activité et de son utilité, lesquelles, selon nous, pourraient bien être utilisées dans toutes les industries, en employant une proportion de 10 % d'ouvriers aveugles parmi leurs collègues voyants. En outre, nous avons aussi les professions d'accordeurs, de professeurs de musique, d'organistes et de carillonneurs; celle-ci d'ailleurs très importante chez nous, si nous considérons que toutes les églises ont un carillon dûment accordé et en conditions de pouvoir jouer toutes sortes de morceaux de musique. On peut par conséquent juger un peu de l'état actuel des aveugles de ce pays, qui, sinon tous, au moins en grande partie, jouissent depuis longtemps des bienfaits de leur admission rémunérée, soit dans lea ate-

liers des voyants, soit en s'appuyant sur des personnes amies, pour faire pour leur compte le commerce par lequel ils exploitent les objets qu'ils ont si soigneusement manufacturés chez eux. C'est d'ailleurs la forme la plus intéressante de patronage en faveur des aveugles. Leur procurer du travail en leur permettant l'entrée dans les fabriques, usines, etc., pour les placer à côté de leurs camarades voyants; leur fournir les matériaux dans des conditions spéciales de prix et de paiement, et leur accorder la préférence pour les objets qu'ils auraient manufacturés; les aider dans des entreprises particulières et pour leur propre compte, en leur ouvrant des crédits chez les fournisseurs de matières premières : voilà l'objet du patronage que nous jugeons le plus efficace pour aider les aveugles à se procurer leur travail quotidien et même le plus méritoire, car l'aveugle recevrait ainsi tous ces bienfaits comme rétribution de son travail et non pas comme une aumône, qui avilit celui à qui elle est donnée. Ce système de patronage se compléterait, dans tous les cas, d'une administration spéciale chargée de soigner et de bien placer les fonds des aveugles, en même temps que de leur procurer les sommes nécessaires aux besoins de la vie. Généralement, l'aveugle, appartenant aux classes inférieures, est peu soucieux de ses intérêts et n'a pas toujours la notion de l'administration domestique ou sociale.

M. le Président. — La parole est à M. Moldenhawer, de Copenhague.

Mémoire de M. Moldenhawer, de Copenhague.

Comme métiers et professions les plus convenables aux aveugles en Danemark, nous enseignons dans l'Institution Royale des Aveugles de Copenhague la musique, l'accord de pianos, la vannerie, la corderie, la cordonnerie, la fabrication de brosses, de nattes et de sièges de cannes, et différents ouvrages de femmes, entre autres la couture à la main et sur la machine. Bien des aveugles apprennent deux métiers, et il arrive quelquefois que plus tard le métier principal est abandonné pour être remplacé par l'ouvrage secondaire.

Les professions qui donnent le meilleur résultat économique sont la musique et l'accord de pianos. Un musicien aveugle, engagé comme organiste, gagne souvent mieux sa vie que l'artisan le plus habile, et s'il est dans le cas favorable de pouvoir enseigner la musique et

accorder des pianos, il peut même obtenir une position sociale très satisfaisante.

Entre les métiers industriels susnommés, la vannerie et la cordonnerie semblent donner les résultats les plus durables; mais un assez grand nombre d'aveugles gagnent leur vie assez bien par la fabrication de brosses, qui est apprise facilement et en peu de temps, de sorte qu'elle est choisie par bien des aveugles adultes; bien des femmes aveugles la pratiquent à côté des ouvrages de femme. Nouvellement nous avons commencé à donner à des aveugles d'un âge mûr, anciens élèves de l'institut, hommes et femmes, l'occasion d'apprendre le massage et la gymnastique hygiénique.

Encore faut-il mentionner que deux aveugles, une fille et un homme, ont été engagés comme téléphonistes à de petites stations centrales, et qu'ils s'acquittent de leurs fonctions à la parfaite satisfaction du public.

Comme moyens efficaces de patronage, il faut considérer les ateliers communs, où l'on fournit aux aveugles un travail continuel et bien payé, et les magasins de vente, où les aveugles peuvent apporter ou adresser leurs produits à prix fixes et où ils sont payés sans retard et sans déduction.

Pour ceux qui travaillent chez eux et qui n'ont pas d'accès à un magasin de vente établi dans l'intérêt des aveugles, il est bien nécessaire, non seulement de leur donner parfois des subventions, mais encore de les leur donner de bonne heure et d'une manière suffisante, en ayant soin toutefois qu'elles ne deviennent pas des aumônes.

Dans les cas de maladie, une assistance provisoire est nécessaire pour que, la maladie finie, le travail puisse être repris de suite. Si des amis des aveugles s'organisaient de façon que chacun visite les aveugles habitant dans son voisinage, ce serait certainement un excellent moyen de combattre l'oisiveté et d'obtenir des prix satisfaisants pour les ouvrages des aveugles industriels.

M. le Président. — Nous remercions M. Moldenhawer de sa communication. Nous y retrouvons quelques-unes des idées si brillamment développées par M. le Commandeur Martuscelli. En combinant les considérations présentées par celui-ci avec celles de M. Moldenhawer, nous arriverons, je pense, à formuler un vœu, qui contribuera à ouvrir quelques carrières nouvelles aux aveugles. (Applaudissements).

La parole est au Frère Narcisse, de Ronchin-lez-Lille.

Mémoire du Frère Narcisse, de Ronchin-lez-Lille.

Si l'on jette un coup d'œil sur la multitude qui s'agite dans les villes et la campagne, si l'on pénètre dans les ateliers, les usines, les laboratoires, les magasins, on est frappé par le nombre et la variété d'occupations qui offrent un champ à l'activité, à la force et à l'intelligence de l'homme. Il faudrait consacrer de longues pages pour en donner une nomenclature parfaite.

Combien en est-il de ces professions qui peuvent être exercées par ceux qui sont privés de la vue? Hélas, un bien petit nombre : la musique, dans les professions libérales; la chaiserie, la vannerie, le tour, la brosserie et quelques menus métiers, dans les travaux manuels.

La musique, disons-nous, est la seule profession libérale qui convienne à l'aveugle. On a bien vu sans doute des aveugles réussir dans d'autres carrières. En Belgique, le nom de Rodenbach, cet illustre patriote et homme d'État, est resté dans la mémoire de tous; quelques-uns ont trouvé leur voie dans la culture des lettres; on en cite qui ont exercé avec succès la sculpture. Mais ce sont là encore une fois des exceptions.

Puisque les aveugles sont aptes à réussir dans la musique et quelques métiers manuels, quelle doit être dans la pratique la conduite d'un Directeur d'école à l'égard de ses élèves, dans la question du choix d'un état? Évidemment le seul intérêt de l'avenir de ces enfants doit le guider, et non une vaine satisfaction.

Dans notre région du Nord de la France, où les villes sont nombreuses et très peuplées, où la musique est en honneur, nous avons naturellement donné nos soins à la formation de nos jeunes gens comme musiciens. Il y a des orgues dans presque toutes les églises, les sociétés de musique sont nombreuses, beaucoup de familles d'une moyenne aisance possèdent un piano : ce sont là autant d'éléments favorables à un aveugle musicien. Cependant il ne faudrait pas se faire illusion et croire que toutes les portes vont s'ouvrir toutes grandes devant lui. Il doit s'attendre à rencontrer de grandes préventions. Nous ne cessons de lui redire, dans le cours de ses études, qu'il lui faut joindre à la connaissance de son art une grande douceur de caractère, de l'urbanité dans ses manières et ses paroles,

de l'empressement à rendre service, afin de se faire accepter plus facilement.

Quand il s'agit d'une place d'organiste, on se heurte à des oppositions, qui viennent tantôt du curé, tantôt des membres de la fabrique ou des chantres. Il faut alors faire un siège en règle, détruire une à une les objections mises en avant pour éloigner l'aveugle.

Il y a quelques 15 ans, la place d'orgue dans une des plus importantes paroisses de Lille devint vacante. L'un de nos aveugles qui venait, après son cours d'études, de passer de brillants examens sur l'ensemble de la musique, devant un jury spécial composé du Directeur et des professeurs du conservatoire de Lille, fut présenté au Doyen pour tenir cette place. Un sourire accueillit cette démarche, sourire dont la signification fut donnée à peu près en ces termes :

« Comment, vous, aveugle, lui dit le Doyen, pourriez-vous remplir un service d'organiste aussi compliqué que celui de notre église? Nous avons une maîtrise qui chante souvent des messes en parties, des psaumes en faux-bourdons; nous avons des artistes qui viennent jouer du violon ou chanter des motets à des saluts et à des messes de mariage, etc. — Il faut savoir accompagner tous ces chants et ces morceaux de musique. J'admets que vous soyez un excellent harmoniste, un virtuose remarquable à l'orgue et au piano; mais il me paraît absolument impossible que vous, aveugle, vous puissiez faire le service dont je viens de vous donner un aperçu. Du reste, nous allons avoir un concours, et déjà une douzaine d'artistes se sont fait inscrire, dont plusieurs sont les premiers prix des conservatoires de Paris et de Bruxelles. » — « Hé bien, Monsieur le Doyen, nous ne vous demandons qu'une chose, c'est de vouloir bien porter le nom de notre jeune artiste aveugle sur la liste des candidats qui doivent concourir. » Monsieur le Doyen accepta, bien persuadé que notre aveugle, dans l'épreuve d'un concours avec des artistes voyants, n'avait aucune chance de réussir. Heureusement M. le Doyen était lui-même excellent musicien, capable d'exécuter sur l'orgue des morceaux de grands maîtres, des fugues de Bach, par conséquent apte à juger par lui-même du talent d'un artiste. Le programme de tout un service de grande fête : entrée, offertoire, élévation, communion, sortie, accompagnement d'une messe en musique, de psaumes en faux-bourdons, de motets, improvisation de versets de magnificat, fut donné au commencement de la semaine, et chacun des concurrents était libre d'aller s'exercer sur l'orgue. M. Gadenne, c'est le nom de notre jeune artiste, aveugle de naissance, se rendit à son

tour pour prendre contact avec l'instrument de 40 jeux et ses multiples combinaisons.

Le Doyen, averti, vint en sceptique se cacher derrière un pilier (nous tenons ce détail du Doyen lui-même), afin d'entendre l'aveugle. Il fut très favorablement impressionné; toutes ses préventions s'évanouirent en écoutant son jeu, tour à tour puissant et expressif, ses improvisations en des mélodies variées, d'une mesure et d'un accompagnement impeccables. Le jour de l'épreuve venu, M. Gadenne remplit l'important programme avec l'aisance et la sûreté d'un organiste consommé. La musique, les accompagnements, le plain-chant, tout fut rendu à la satisfaction du Jury, qui lui assura la place d'organiste de Ste Marie Madeleine de Lille, place qu'il tient avec une grande distinction depuis cette époque.

Nous nous sommes étendu complaisamment sur ce concours et son résultat favorable, afin de montrer les difficultés que l'on rencontre parfois et l'importance d'une position conquise de haute lutte, au point de vue des conséquences heureuses. Depuis cette date, nous avons pu faire agréer bon nombre de nos jeunes gens. Nous sommes maintenant puissamment aidés par M. le Doyen de la Madeleine, qui peut témoigner de son entière satisfaction concernant son artiste aveugle. Actuellement donc à Lille, outre les grandes orgues de la Ste Marie Madeleine, nos anciens élèves aveugles tiennent celles des églises : St Pierre St Paul, St Michel, N. D. de Consolation, St Vincent de Paul, N. D. de Fives, St Joseph. Nous joignons à ce mémoire une statistique des anciens élèves aveugles de Ronchin, avec la mention de leur situation actuelle; elle démontre péremptoirement par les faits, ce que nous avons avancé, savoir que dans notre région, c'est la musique qui offre le plus de ressources aux aveugles.

Quand une occasion favorable se présente, nous nous empressons, toujours, dans le but de faire connaître et apprécier l'organiste aveugle, de faire inscrire quelques sujets de talent dans les concours d'orgue. C'est ainsi qu'à l'annonce d'une épreuve de ce genre sur les grandes orgues de 80 jeux de la salle Trocadéro, à Paris, devant un jury composé des sommités de l'art : St Saëns, Widor, Guilmant, Gigout, en vue d'attribuer la place d'organiste de St Waast d'Armentières, nous avons présenté deux de nos anciens élèves. Il y avait 9 concurrents, dont 4 aveugles et 5 voyants. — Les deux premiers furent un aveugle d'Arras et l'un de nos candidats, M. Castelain. L'aveugle d'Arras ayant démissionné, c'est M. Castelain qui

tient depuis cette époque, avec un grand talent, l'orgue de 45 jeux de Cavalier-Coll, à St Waast d'Armentières. Comme ce sujet était titulaire de l'orgue de N. D. de Fives, à Lille, nous avons pu faire admettre à sa place un autre aveugle et réaliser ainsi coup double

Mais il est évident que nous sommes là en présence d'élèves d'élite; il serait donc intéressant de savoir ce que deviennent ceux qui sont moins bien doués. La statistique dont j'ai déjà parlé et qu'on pourra consulter, donne un aperçu de leur situation. Ils utilisent leurs connaissances dans des positions diverses. Les uns tiennent les orgues dans des paroisses moins importantes, dans les chapelles de communauté, de pensionnat et d'hôpital; quelques-uns se sont créés des leçons et jouent dans les fêtes de famille; d'autres pratiquent l'accord du piano; enfin un petit nombre, attendant malheureusement trop longtemps une place ou des leçons et à bout de patience, versent dans les cafés-concerts. Nous le regrettons vivement, mais nous n'osons pas les en blâmer, car la nécessité de se procurer le vivre apporte bien des excuses. C'est ce qui nous fait souhaiter ardemment d'être secondé, pour le placement des aveugles, par une association de personnes influentes qui aurait ses ramifications dans toute notre région.

Il y a sans doute des intelligences rebelles à l'étude de la musique; cependant, il ne serait pas bon de trop précipiter son jugement à cet égard. Je citerai un exemple. Dans ces dernières années, un aveugle se présentait à un âge hors de scolarité : il avait 19 ans. Nous faisons une exception en sa faveur et nous l'admettons. Il avait perdu la vue depuis deux ans seulement. Son instruction primaire était très bonne. Aussi, ne fut-il pas longtemps à se familiariser avec la lecture et l'écriture Braille. Mais les premières leçons de musique ne lui furent pas favorables. Les professeurs le jugèrent absolument dépourvu de tout moyen. Il avait si peu d'oreille, qu'il n'arrivait pas à chanter juste une gamme simple. Cependant, il avait un idéal : devenir organiste dans son pays (Montcornet, un chef-lieu de canton du département de l'Aisne). Avec une volonté de fer, il surmonta les premières difficultés qu'il rencontra par le fait de son peu d'aptitude. Il réussit à se maintenir dans la moyenne de son cours, pour les études de solfège, de piano, d'orgue et d'harmonie. Il apprit la flûte pour faire partie de l'orchestre. La cinquième année, il travailla avec une sorte d'acharnement l'accord du piano, prenant deux heures chaque jour sur son sommeil. Après cinq années seulement d'étude, Alexis Desnot rentrait chez lui et se faisait d'emblée

une situation presque brillante. Il est organiste, professeur de musique, accordeur et représentant d'une maison de Paris pour la vente à la commission des pianos et des instruments de musique.

La vie d'étude a ses âpretés et sa monotonie; il est bon de chercher dans les agréments et la varieté une diversion qui les fasse supporter. Le conseil du sage ne nous incite-t-il pas à joindre l'agréable à l'utile? C'est pour cela que nous donnons une petite place dans notre programme à la musique d'orchestre. Nos jeunes aveugles forment donc une société de musique, sous le titre d'*Harmonie des Jeunes Aveugles de Ronchin.* Quand elle est au complet avec l'adjonction de quelques anciens, elle se compose d'environ 40 membres. Une demi-heure est consacrée chaque soir à travailler l'instrument (cuivre ou bois), afin de devenir autant que possible un virtuose dans sa partie; et une fois par semaine, il y a répétition des morceaux du répertoire, qui se compose d'une dizaine de morceaux. Chaque année le répertoire est entièrement renouvelé. Cette petite phalange se fait entendre tous les ans dans un grand concert public, dont le programme comprend à la fois des morceaux d'orchestre, de piano, d'orgue et des chœurs.

Nos différentes fêtes à l'Établissement trouvent aussi dans cette musique d'orchestre un charme toujours très goûté. Le côté utile de ces exercices est facile à établir. D'abord la mémoire de l'élève se meuble de 60 à 80 morceaux de bonne musique dans le cours de ses études. Puis, il trouve là des modèles pour des compositions de circonstance. Plus tard, chez lui, il pourra faire partie d'une société de musique, ce qui le tirera de l'isolement et lui sera une distraction.

Plusieurs de nos jeunes gens ont la sage prévoyance de mettre deux cordes à leur arc. Parallèlement à l'étude de la musique, ils se forment au rempaillage des chaises. C'est l'un des états qu'ils peuvent le plus facilement apprendre et qu'ils ont le plus d'occasion d'exercer chez eux. Je dois dire que la plupart des familles ne consentiraient pas à voir leurs fils s'en aller au loin travailler dans un atelier ; elle veulent les avoir près d'elles. Si ce n'est pas un métier qui permette de gagner de gros salaires, du moins il a l'avantage de favoriser la vie de famille. Du reste, quel état manuel est suffisamment rémunérateur pour l'aveugle? Je sais bien que dans certains établissements, où l'on a créé une organisation presque idéale pour les ateliers de brossiers, vanniers, chaisiers, comme à l'École Braille, près Paris, beaucoup sont inscrits comme gagnant

3 frs. par jour. Mais les Directeurs eux-mêmes conviennent que s'il fallait faire un compte exact des frais de construction, d'installation, et tenir compte de mille dépenses réelles, le salaire serait bien réduit. En servant un salaire majoré, ils encouragent leurs pupilles au travail et, par cette aumône déguisée, ils ménagent adroitement leur amour-propre.

Nous croyons avoir suffisamment mis en lumière les résultats de notre enseignement. Nous avons pour ainsi dire montré les fruits; il nous resterait pour être complet, à faire connaître l'arbre.

L'Institution des Aveugles de Ronchin-Lille a été fondée en 1842. Les enfants sont admis à l'âge de 10 ans. La durée des études est de 7 à 8 années. Les familles qui n'ont pas le moyen de payer pension, obtiennent des bourses départementales ou communales. Le nombre des élèves varie de 40 à 50. Quatre professeurs de musique, dont deux voyants et deux aveugles, se partagent l'enseignement musical à tous les degrés. Un éminent artiste, M. Koszul, Directeur de l'École nationale de musique de Roubaix, veut bien, à titre bienveillant, venir chaque trimestre imposer les devoirs, faire passer les examens et délivrer, à la fin de l'année scolaire, les diplômes obtenus après le concours qu'il préside. Trois religieux donnent l'instruction primaire et se chargent de la discipline. Vingt pianos, quatre harmoniums avec pédaliers, un grand orgue, des instruments pour l'orchestre, des ouvrages en points Braille, classiques et littéraires, une bibliothèque d'œuvres musicales, forment le matériel des études.

J'ai terminé la monographie de notre établissement. La liste que nous publions à la suite de ce mémoire témoigne que nous n'avons pas tout à fait travaillé en vain. Néanmoins, nous avons bien conscience que tout système peut toujours recevoir des perfectionnements. C'est pourquoi nous sommes venu, moins pour donner des leçons que pour nous instruire au contact d'hommes de grande expérience. Il nous serait très profitable de recueillir d'eux des conseils qui nous aideront à mener à bien notre œuvre de régénération.

Enfin, nous aurons, pour nous soutenir dans notre tâche ardue, la pensée que le Souverain Maître, qui a promis de ne pas laisser sans récompense un verre d'eau donné en son nom, daignera, au jour des suprêmes rétributions, se souvenir de notre bonne volonté à nous rendre utiles aux plus éprouvés de ce monde.

Statistique des Anciens Élèves, de Ronchin-lez-Lille (France), avec la mention de leur situation actuelle.

Lepers Louis,	Organiste et chantre à Ste Elisabeth de Roubaix;
Dupont Nicolas,	Organiste à Arras et professeur à l'école des aveugles de cette ville;
Thiétart Désiré,	Organiste à Flers-lez-Lille;
Dahiez Henri,	Organiste et professeur à St-Saulve-lez-Valenciennes;
Leclercq Alphonse,	Chansonnier ambulant;
Bassement François,	Organiste et vannier à Faumont;
Leclerc Louis,	» à Warlaing;
Cordier Jean,	Chansonnier ambulant;
Vanrèche Victor,	Organiste à Dunkerque;
Lefebvre Louis,	Chansonnier ambulant;
Rogeaux Charles,	Organiste et professeur à Houplines;
Widehem Louis,	» à Licques (P. de C.);
Horeman Richard,	Accordeur à Lille;
Dubletz Dieudonné,	Rentier et musicien à St-Saulve-lez-Valenciennes;
Grière Modeste,	Organiste à Cébourg;
Legueil Abel,	» à Saint-Vaast;
Verdavoine Louis,	» à Brillon;
Coustenoble Napoléon,	» et marchand de musique à Merville;
Doudelet Désiré,	Organiste et professeur à Bailleul;
Riquier Louis,	» et professeur compositeur à Maubeuge;
Drapier Séraphin,	Organiste à Mons-en-Barœul;
Halluin Louis,	» et professeur à Marchienne;
Bayard Eugène,	Musicien et rentier;
Duprez Désiré,	Accompagnateur dans les cafés-concerts à Lille;
Van Coppenolle Fr.	Accordeur et organiste à Lille;
Sartiaux Henri,	Organiste à Pont-à-Marcq;
Blaise Alphonse,	» et professeur à Gravelines;
Quenet Léon,	» » » à Lille;
Deschamps Louis,	Accompagnateur ambulant;
Bauduin Octave,	Organiste et professeur à Escaudin;

Gadenne Alphonse,	Organiste à Lille et professeur diplômé à Ronchin;
Delourme Édouard,	Organiste et professeur à Lomme;
Delaforge Léopold,	Accompagnateur ambulant;
Asseman Jules,	» dans les cafés-concerts;
Lepers Paul,	Organiste et professeur à Roubaix;
Barbieux Adolphe,	Accompagnateur dans les cafés-concerts;
Salez Paul,	Organiste à St-Boniface (Manitoba, Canada).
Caucheteux Jules,	Organiste et professeur à Lille;
Letondu Joseph,	Accordeur à Paris;
Biot Philippe,	Organiste à Marquette-lez-Lille;
Fruit Adolphe,	» et professeur à Sainghin-en-Mélantois;
Pruvoost André,	Accompagnateur ambulant;
Duhamel Auguste,	Organiste, chantre et professeur à Wambrechies;
Batiau Eugène,	Professeur, accompagnateur dans les soirées, Roubaix;
Castelain Laurent,	Organiste et professeur à Armentières;
Blanchard Henri,	Mendiant;
Langlet Théodore,	Organiste et professeur à Lille;
Dupont Albert,	Professeur à Bohain (Aisne);
Carrez César,	Organiste et professeur à Lille;
Debucquoy Théophile,	Professeur à l'école des aveugles de Nantes; organiste diplômé;
Deloffre Émile,	Organiste et professeur à Condé (Nord);
Fréville Charles,	» » à l'Institut des aveugles de Poitiers;
Crauck Clotaire,	Organiste à Agen;
Maës François,	» et professeur à Armentières;
Duhamel Henri,	» » à Roubaix;
Dattignies Jules,	Accompagnateur dans les cafés-concerts, à Loos;
Leclercq Émile,	Organiste à Fressies;
Dhoisne Henri,	» et professeur à Armentières;
Debéthune Augustin,	» à Arras;
Poteaux Charles,	Rempailleur à Hérin;
Longuépée Alexis,	» à Fretin;
Poulet Arthur,	Organiste et professeur à Quiévy;
Lemaire Achille,	Accompagnateur dans les soirées, à Tourcoing;

Lecomte Arthur,	Organiste à Roubaix;
Cochez Arthur,	Chanteur dans les cafés-concerts;
Bruniaux Fernand,	Rempailleur à Hautmont;
Ménard Gustave,	Musicien et rempailleur à Ronchin;
Ousland Auguste,	Chantre et professeur à Dunkerque;
Boizet Hermand,	Chanteur et accompagnateur dans les soirées;
Roobier Georges,	Organiste et professeur à Roubaix;
Pintelon Michel,	Accompagnateur dans les soirées;
Defives Florentin,	Organiste et professeur à Seclin;
Grouillon Gustave,	Musicien à Roubaix;
Boogaert Paul,	Musicien et rempailleur à Noordteene;
Bellangier Désiré,	Professeur de musique à Valenciennes;
Lefebvre Henri,	Organiste à Loos;
Wacquet Henri,	Rempailleur à Tourcoing;
Vermeire Oscar,	Professeur de musique à Roubaix;
Guilluy Éloi,	Garçon de courses à Lille (voit un peu);
Dierickx Edmond,	Organiste à St-Christophe de Tourcoing;
Fagot François,	Accordeur à Lille;
Nuez Antoine,	Accordeur à Paris;
Jacobs Pierre,	Garçon de courses à Lille (voit un peu);
Dehier Vincent,	Rempailleur à Roubaix;
Chalo Adolphe,	à Roubaix;
Caffet Napoléon,	Musicien à Loon-Plage;
Duplouys Charles,	Rempailleur à Linselles;
Widhen François,	Musicien à Dunkerque;
Desnot Alexis,	Professeur, accordeur et organiste à Montcornet (Aisne).

M. le Président. Je me fais un devoir d'adresser au Frère Narcisse mes félicitations pour les beaux résultats qu'il a obtenus dans son établissement. Ils sont de nature à encourager ceux qui se consacrent à la cause des aveugles. (Applaudissements).

La parole est à M. Staub, de Zurich.

Mémoire de M. Staub, de Zurich.

La meilleure propagande en faveur des aveugles est : la recommandation de leurs capacités par l'organe des journaux; la distribution de cartes-réclames, soit par la poste, soit par les amis de l'œu-

vre ou par eux-mêmes, en toutes occasions; l'organisation, de temps en temps, de conférences entremêlées de démonstrations par les aveugles; la publication, surtout dans les journaux illustrés, d'articles sur les diverses branches de leur activité, avec dessins à l'appui, ou de biographies d'aveugles remarquables. Viennent ensuite les auditions musicales publiques et aussi les ventes et expositions de leurs travaux.

L'ouvrage devrait être distribué d'après les aptitudes et les besoins individuels.

Le port d'une livrée ou d'une casquette par le commissionnaire des sociétés de secours est aussi un moyen efficace; le dit employé aurait à présenter des échantillons, à prendre les objets à réparer, à les porter aux clients et à noter les commandes.

L'engagement d'un colporteur sérieux qui parcourrait les alentours de chaque localité importante pour offrir la marchandise, pour rassembler et donner tous les renseignements concernant l'œuvre des aveugles, serait désirable.

Pour s'attirer la clientèle des grands établissements disséminés, tels que : sanatoriums, fabriques, pensionnats, hôtels-pensions, banques, etc., un voyageur qui les visiterait de temps en temps aurait à prendre les commandes importantes.

Pour parer à la dépense qu'entraînerait l'engagement d'un voyageur, le contact direct, par correspondance, entre ces établissements et le centre de patronage serait préférable.

Les aveugles, propriétaires d'un local de vente, pourraient s'aider mutuellement, en prenant en commission différents articles qui leur sont demandés à côté des leurs chez des confrères ou des voyants.

M. le Président. — La parole est à M. le Chanoine Naeghels, de Bruges.

Mémoire de M. le Chanoine Naeghels, de Bruges.

Dans la Flandre Occidentale, en principe et presque toujours de fait, les aveugles rentrent au centre d'où ils sortent, soit au sein de la famille, soit dans leur commune.

Les garçons aveugles qui gagnent le mieux leurs moyens d'existence, sont par ordre de ressources : 1° les vanniers; 2° les chaisiers ou tresseurs de sièges de chaise en jonc ou en canne; 3° les nattiers.

S'ils réunissent 2 ou 3 métiers, leur existence est relativement belle. Si, en outre, ils peuvent y ajouter une science suffisante de musique, chant ou orgue, les revenus mensuels augmentent, en assistant le sacristain ou les chantres d'église.

Le nombre des professeurs voyants de piano dépassant de beaucoup les demandes, les aveugles qui ne connaissent *que* la musique, trouvent en elle difficilement leur gagne-pain, à moins de prostituer leur art dans les cafés-chantants.

Il n'existe pas de société de patronage ad hoc; mais dans la généralité des communes de la Flandre, les deux autorités travaillent la main dans la main à la protection de l'infortuné; et en chaque commune l'aveugle trouve dans les membres des conférences de St Vincent de Paul soutien et appui : *a)* Ils lui cherchent de l'ouvrage; *b)* se chargent même de la vente de ses produits; *c)* prennent sa défense dans les conflits entre patron et clients, etc; *d)* tiennent à ce qu'il conserve une conduite qui le rende digne de l'estime du public et le recommande.

Pour les filles aveugles : elles ont plus de peine à se suffire par leur travail. Dans les communes balnéaires et maritimes, la confection de filets de pêche et de luxe; en l'intérieur, dans les familles, le tricot et le crochet donnent des ressources restreintes, mais suffisantes et au delà, si elles peuvent y ajouter des leçons de français, une, deux, trois leçons de piano, la fonction de pianiste dans les concerts de sociétés honorables ou dans les maisons religieuses.

Le patronage s'exerce comme pour les garçons, — et, en sus, les filles rencontrent dans les sociétés des Dames charitables et dans les maisons religieuses un soutien efficace et une aide amicale.

M. le Président annonce aux membres du Congrès que Son Éminence le Cardinal Goossens, Archevêque de Malines, honorera de sa présence la séance de l'après-midi. (Applaudissements).

Il prie les membres qui ont l'intention d'assister à la visite de l'Institut Royal de Woluwe-St-Lambert et de celui de Bruxelles, de se faire inscrire au Secrétariat.

La séance est levée à midi.

DEUXIÈME SÉANCE.

Mercredi, 6 août 1902.

La séance est ouverte à 2 heures, sous la présidence du Père Amédée Stockmans, président.

M. le PRÉSIDENT. — En attendant l'arrivée de Son Éminence le Cardinal-Archevêque de Malines, nous allons continuer la lecture des mémoires sur la première question.

La parole est à M. Monnier, de Genève.

M. Monnier prie le Père Philémon de le remplacer pour la lecture de son mémoire.

Mémoire de M. J. J. Monnier, de Genève, sur le patronage des aveugles en Suisse.

Pour comprendre la situation des aveugles en Suisse, tant sous le rapport de l'enseignement que sous celui du patronage, il est nécessaire d'esquisser rapidement le régime politique de notre pays en matière d'instruction et d'assistance publique.

En raison de la petite étendue de notre territoire et de son organisation fédérative, ce régime place les aveugles suisses dans une situation assez particulière. Si notre Confédération est un État centralisé pour ses relations extérieures, son armée, ses monnaies, ses postes, ses douanes, la plupart des autres branches de l'administration dépendent des gouvernements cantonaux. Ces gouvernements étant aux nombre de vingt-cinq, et la Suisse comptant, en 1895, deux mille cent sept aveugles, soit en moyenne quatre-vingt-quatre par canton, il s'ensuit qu'aucune mesure d'ensemble n'a encore été adoptée à leur égard par les autorités compétentes.

La Confédération, d'après sa Constitution même, n'intervient pas en matière d'instruction ou d'assistance publique. Ces services incombent au gouvernement des cantons, différents entre eux par les traditions, la langue, la religion, les institutions politiques. Il en résulte qu'il n'existe en Suisse aucune grande école nationale d'aveugles, pouvant servir de modèle et former un centre pour une organisation de patronage. Dans chaque canton, les enfants aveugles

sont en trop petit nombre pour justifier la création d'une école spéciale. Quelques cantons voisins pourraient s'entendre pour fonder de telles institutions. Cette expérience n'a pas encore été tentée et rencontrerait, croyons-nous, quelques difficultés à être entreprise.

On comprendra, grâce à ces indications sommaires, que le régime fédératif de la Suisse est peu favorable aux aveugles. Quelques cantons seulement, celui de Berne entre autres, se sont occupés d'eux dans leur législation. Les lois fédérales qui ont posé le principe de l'instruction obligatoire pour tous, ne tiennent pas de dispositions spéciales relatives aux aveugles. De par sa Constitution, la Confédération ne peut que faiblement intervenir en leur faveur. En admettant qu'elle s'intéresse directement à leur cause, ce qui serait un grand bien pour eux, tous les autres déshérités : infirmes, sourds-muets, tuberculeux, etc., feraient valoir leurs droits à jouir des mêmes prérogatives. L'économie cantonale, toujours jalouse de ses privilèges, s'en trouverait lésée.

Nous avons cru bon de donner ce court apercçu sur nos institutions politiques, pour montrer que les aveugles en Suisse bénéficient dans une faible mesure de l'intervention des pouvoirs publics.

Si la Confédération ou les cantons se sont jusqu'ici peu occupés de leurs ressortissants aveugles, la bienfaisance privée, par contre, leur est largement venue en aide; nous examinerons, avec plus de détails, ce qu'elle a entrepris dans ce domaine. Sous le rapport de l'enseignement, il existe en Suisse trois grandes écoles d'aveugles, recevant les enfants des deux sexes : une de langue française, à Lausanne, pour les cantons romans et les départements français limitrophes; deux de langue allemande : à Berne pour le centre et à Zürich pour le nord-est du pays.

L'école de Lausanne dépend de l'asile des aveugles de cette ville; cet asile comprend, en outre, un hôpital ophtalmique, dont M. le docteur Marc Dufour est l'éminent praticien, des ateliers pour adultes et un ouvroir pour jeunes filles aveugles. Le directeur actuel de cet établissement est M. Maurice Constançon, qui a remplacé en 1901 le regretté Théodore Secrétan, si apprécié pour son zèle et sa compétence dans les questions relatives aux aveugles. L'asile de Lausanne fut fondé en 1844, grâce à la générosité de M. Haldimand; M. Secrétan en était le directeur depuis 1886. — En 1894, dans un jubilé qui avait attiré à Lausanne un grand nombre de typhlophiles étrangers, l'asile célébrait le cinquantenaire de sa fondation.

Les élèves, au nombre d'une trentaine, y reçoivent une bonne édu-

cation intellectuelle, professionelle et religieuse. Après leur stage d'études, ceux qui ne retournent pas dans leur famille, entrent, soit comme ouvriers aux ateliers dépendant de l'asile, soit comme pensionnaires au *home* des jeunes filles.

La seconde école, celle de Berne, fut fondée en 1836. Après une crise financière pénible, elle fut transférée en 1890, à quelque distance de Berne, dans le château de Könitz, mis à sa disposition par le gouvernement bernois. Le directeur en est actuellement M. Minder; le nombre des élèves est de trente environ.

La plus ancienne en date, sinon la plus importante des écoles d'aveugles suisses, est celle de Zürich, fondée en 1809; elle ouvrait également ses portes en 1826 aux sourds-muets, dont le nombre ne tarda pas à dépasser celui des aveugles. Depuis 1892, le directeur en est M. Kùll. Parmi les professeurs de l'institution des aveugles et des sourds-muets de Zürich, il faut signaler M. Théodore Staub, qui contribua pour une large mesure à introduire et à faire prévaloir l'écriture Braille dans la section des aveugles. Celle-ci reçoit aujourd'hui une vingtaine d'élèves. Grâce à l'initiative de M. Staub et au zèle de son directeur, l'institution de Zürich est mise au courant des progrès réalisés dans la typhlo-pédagogie.

Ces écoles, toutes trois privées, ont suffi jusqu'ici aux besoins du pays. Malheureusement leurs ressources sont limitées; souvent elles ne peuvent, faute d'argent, entreprendre tous les agrandissements et toutes les améliorations désirables. Il serait à souhaiter que les villes et les cantons intéressés leur viennent plus largement en aide, en leur accordant des subsides plus considérables.

En plus de ces trois établissements d'instruction, la Suisse possède, à Lausanne et à Bâle, deux ateliers pour les aveugles adultes masculins et trois asiles-ateliers pour les femmes.

L'atelier de Lausanne, fondé en 1854, pour les anciens élèves de l'asile, est affecté à la brosserie, la chaiserie et la vannerie; la vannerie, spécialement la fabrication des malles en osier, y donne de très bons résultats. L'atelier de Bâle, sur le modèle de celui de Lausanne, s'est fondé il y a quelques années, grâce à un legs et au concours de la Société bâloise d'utilité publique. Son directeur, M. Germann, a largement contribué à le faire connaître et apprécier du public. Les ouvriers sont, en général, logés à proximité de ces deux ateliers, pour une somme d'environ cinquante francs par mois; leur apprentissage est gratuit; ils peuvent ensuite bénéficier du produit de leur travail.

Quant aux asiles pour femmes et jeunes filles aveugles, trois se sont successivement ouverts, à Berne, Lausanne et Zürich. Celui de Berne a été fondé en 1884 par la Société bernoise de patronage; il est dirigé par Mlle Tihanz et reçoit dix pensionnaires. Celui de Lausanne, sous le nom d'Asile Recordon, fut institué en 1894 et compte aujourd'hui quinze pensionnaires; son habile et intelligente directrice, Mlle Witz, a réussi à en faire une véritable maison de famille. Cet asile peut être considéré comme un modèle du genre, et nous ne saurions trop recommander les considérations que Mlle Witz développe au présent Congrès, résultats de ses expériences et de son dévouement. Le troisième ouvroir, établi à Zürich, a ouvert ses portes à six élèves, il y a seulement quelques mois; sa fondatrice est Mlle Burkly, qui le dirige avec compétence. Nous lui souhaitons une heureuse réussite dans sa tâche noble et désintéressée.

Il nous faut encore signaler l'asile de Vernand près Lausanne, créé par Mlle Maillefer pour les enfants aveugles arriérés ou idiots. Mlle Maillefer, qui s'était plus particulièrement intéressée à deux enfants retardés de l'asile de Lausanne, a travaillé avec une rare énergie et une admirable constance à la fondation de cet établissement. La Maison du Foyer a pu, grâce à elle, s'ouvrir en 1900; une douzaine d'enfants que leur manque de capacités intellectuelles ou physiques empêche de fréquenter une autre école, y trouvent un refuge contre la double calamité de l'idiotie et de la cécité. Mlle Maillefer est pour eux une véritable mère, se donnant toute entière à sa tâche pénible et ardue.

Pour terminer cet exposé des ressources offertes aux aveugles, mentionnons l'existence de trois associations de patronage. La première en date est celle de Berne, s'occupant de fournir du travail aux aveugles bernois et aux anciens élèves de l'institution de Könitz. Deux autres se sont fondées presque simultanément et sans s'être concertées : l'une à St Gall, en 1900, portant le nom d'«Association de la Suisse orientale pour l'assistance des aveugles»; l'autre, à Genève, en 1901, avec le titre d' « Association suisse pour le bien des aveugles ».

L'Association de St Gall a pris, dans la Suisse orientale, une rapide extension; elle patronne déjà un assez grand nombre d'aveugles jusqu'alors abandonnés, et ne tardera pas, nous l'espérons, à étendre davantage son champ d'action. Celle de Genève s'occupe plus particulièrement de l'assistance des aveugles dans l'ouest et dans le centre de la Suisse. Ces deux associations poursuivent une tâche

commune, celle d'organiser un patronage s'étendant à tous les aveugles indistinctement. Elles sont encore trop nouvelles pour que nous puissions donner déjà des renseignements définitifs sur leur fonctionnement. Le capital recueilli par chacune s'élève approximativement à dix mille francs.

La Suisse, on le voit, est aujourd'hui dotée d'un assez grand nombre d'œuvres en faveur des aveugles; nous en avons mentionné les principales. Toutes ces associations et institutions publient sur leur activité, chaque année ou tous les deux ans, des rapports détaillés, auxquels nous renvoyons les personnes désireuses de se renseigner plus complètement. Cependant, plusieurs de ces œuvres n'exercent leur influence que dans un faible rayon; certaines parties de la Suisse restent en dehors de leur influence. Elles travaillent aussi trop souvent isolées les unes des autres, et s'occupent trop peu de ce qui se fait pour les aveugles, soit à l'étranger, soit à l'intérieur même de la Confédération. Elles gagneraient à se mieux connaître et à être réunies par un lien plus étroit.

Notre Association suisse pour le bien des aveugles s'efforce le plus possible d'atteindre ce but et de grouper les aveugles suisses en une même famille. La constitution de cette Association est due à l'initiative de quelques aveugles et à la collaboration dévouée de quelques typhlophiles. Les sympathies sont rapidement venues à elle, et, en moins d'une année, l'Association a réuni plus de 600 membres. Son organisation et ses statuts rappellent, toutes proportions gardées, ceux de l'Association Valentin Haüy; nous ne pourrions avoir un meilleur modèle et nous nous efforçons de profiter des conseils et des expériences de notre sœur aînée de Paris.

Le programme de notre Association peut se résumer en deux points : permettre aux aveugles de se développer et d'exercer une profession assurant leur indépendance, intéresser les clairvoyants à leur situation, par une propagande active. Notre Comité compte de cinq à dix membres, renouvelés tous les deux ans, dans une assemblée générale.

Son travail se répartit en quatre commissions : la première, pour le patronage; la seconde, pour la propagande; la troisième, pour la bibliothèque, comptant plus de trois cents volumes en points; la dernière, pour la vente et l'écoulement des marchandises.

Si notre Association rencontre dans les autres parties de la Suisse la même bienveillance qu'à Genève, nous pouvons présumer sans forfanterie qu'elle sera bientôt en mesure de rendre d'importants services aux aveugles de notre pays.

Il est temps maintenant de parler des aveugles eux-mêmes. D'après le dernier recensement, ils étaient au nombre de 2107, soit 72 pour cent mille habitants. Leur situation en Suisse ne diffère pas sensiblement de celle, faite à leurs confrères dans les pays voisins; mais, comme nous l'avons fait remarquer, il manque à notre pays, soit une grande école, soit un patronage général.

Chez nous, plus qu'ailleurs, il est difficile de porter un jugement d'ensemble sur les aveugles; faute de grandes agglomérations urbaines, ils vivent assez disséminés; beaucoup se trouvent même isolés, sans communication avec leurs semblables. — Voici ce qu'une expérience de quelques années nous permet d'avancer, sans avoir la prétention de qualifier nos observations de concluantes sur un sujet aussi complexe : les aveugles se trouvent en Suisse dans une position relativement favorisée; le grand public se montre, le plus souvent, très bien disposé à leur égard et ne partage pas les préjugés qu'on garde contre eux, dans certains pays.

Les métiers les plus répandus sont, comme ailleurs, la chaiserie, la vannerie et la brosserie; pour les femmes, les travaux de filets ou de lainage, qui arrivent à s'écouler sans trop de difficultés; la musique et l'accordage n'ont qu'un assez petit nombre d'adeptes.

Les qualités qui manquent le plus à nos aveugles sont d'abord l'initiative; ils sortent difficilement de la routine et se défient des innovations. Leur développement intellectuel est, en général, satisfaisant; mais il faut constater à cet égard que l'écriture Braille est, parmi eux, trop peu répandue. Elle est même ignorée totalement dans certaines régions; dans d'autres, les aveugles ne sont pas encore arrivés à se rendre compte des avantages qu'ils en retireraient. L'écriture abrégée est très rarement usitée; il reste encore beaucoup à faire en Suisse en ce qui concerne la propagation et la vulgarisation du Braille. Enfin, les aveugles suisses n'ont que dans une faible mesure l'esprit de solidarité; ils se montrent trop insoucieux de se rapprocher les uns des autres et de s'unir dans la lutte pour la vie.

Ajoutons, à l'honneur du peuple suisse, que les aveugles ne sont pas considérés par les voyants comme des encombrants ou des incapables, mais comme des hommes égaux aux autres citoyens, ayant droit de participer, comme eux, à la vie publique. Plusieurs d'entre eux se sont fait connaître par leurs travaux et leur mérite; ainsi l'Université de Berne, à la Faculté de droit, compte deux professeurs aveugles, et celle de Bâle, un, à la Faculté de théologie.

La Suisse n'a pas encore produit de typhlophiles illustres, ni trouvé

son Valentin Haüy; elle a cependant donné à la science, parmi les aveugles universellement connus, le genevois François Hubert, qui, au commencement du XIXe siècle, entreprit ses remarquables expériences sur les mœurs des abeilles.

Souhaitons, en terminant, qu'il se rencontre, dans notre pays, toujours plus de personnes de bonne volonté pour intervenir utilement en faveur des aveugles. Les objections que nous avons présentées au commencement de ce mémoire ne sont pas insurmontables. Les cantons, et dans un avenir plus ou moins rapproché la Confédération, pourront s'occuper davantage des aveugles, lorsque leurs besoins seront mieux connus des pouvoirs publics. Il serait très utile que quelques-uns de nos hommes politiques prennent en mains leur cause, et s'efforcent d'intéresser à leur sort les autorités compétentes. Espérons que, grâce aux bonnes dispositions du public et aux progrès de notre Association suisse pour le bien des aveugles, leur cause tendra de plus en plus à se faire connaître, et leur situation, à s'améliorer.

M. le Président. — Nous devons remercier M. Monnier de cet intéressant travail. J'ai été particulièrement heureux d'apprendre par ce rapport que l'Institut de Mlle Maillefer, que j'ai eu l'honneur de voir et de féliciter au Congrès de Paris, continue à prospérer. J'estime qu'on ne saurait trop encourager cette institution, la première, je pense, qui ait été fondée en faveur des aveugles arriérés. (Applaudissements).

A ce moment, Son Éminence Mgr. Goossens fait son entrée dans la salle, accompagnée de Monsieur le Chanoine Meeus, secrétaire à l'Archevêché de Malines. M. B. de Latour, vice-président, et M. van Schelle, secrétaire général, l'introduisent. Toute l'assistance se lève. Le Père Amédée Stockmans, M. Lejeune et les autres personnalités qui se trouvent au bureau, se portent au devant de Son Éminence.

Le Père Amédée Stockmans adresse à son Éminence l'allocution suivante :

Éminence,

Qu'il me soit permis, en qualité de président de ce Congrès et au nom de tous les membres de cette auguste assemblée, de souhaiter à Votre Éminence la bienvenue parmi nous.

Représentant suprême en Belgique de Celui qui, non content de dire : « Aimez-vous les uns les autres », fit éclater sa puissance en rendant la vue aux aveugles, Votre Éminence daigne se dérober à ses multiples occupations pour venir prodiguer ses précieux encouragements à une œuvre souverainement humanitaire : celle qui réunit en ce jour à Bruxelles les délégués d'une grande partie des nations civilisées.

Je prie Votre Éminence de bien vouloir accepter nos vifs remerciements pour cette marque insigne de haute estime et de grand intérêt.

Je crois être l'interprète des sentiments de tous, en affirmant que la bienveillance de Votre Éminence à l'égard des membres du Congrès, sera pour chacun d'eux un stimulant de plus à s'acquitter avec zèle d'une noble mission, libellée comme suit par le Comité Organisateur de nos assises internationales : Amélioration du sort des aveugles.

Derechef, je me plais à dire : Que Votre Éminence soit la bienvenue dans notre milieu. (Applaudissements).

Son Éminence le Cardinal-Archevêque remercie M. le Président de ses souhaits de bienvenue. Il dit le grand intérêt qu'il porte à l'objet des délibérations du Congrès, sur les travaux duquel il appelle de tout son cœur les bénédictions du Ciel. (Applaudissements).

Son Éminence est invitée à prendre place au bureau.

M. le Président. — La parole est à Mlle Bonjean, pour une communication.

Communication de Melle Bonjean, de Ghlin-lez-Mons.

L'honorable Comité organisateur de notre Congrès, en mettant en tête de notre ordre du jour la question des métiers accessibles aux aveugles, a prouvé qu'il s'inspirait avant tout du bien-être de l'aveugle.

En effet, tandis que les systèmes d'écriture se multiplient, que de nouveaux appareils sont inventés, les métiers, les professions restent toujours à peu près les mêmes; et cependant, pour les femmes surtout, ces métiers sont en petit nombre. Aussi, ai-je cru de mon devoir de signaler ici une nouvelle occupation féminine, introduite récemment dans les ateliers de l'Institut de Ghlin. C'est la confection de la tête de frange pour stores et ameublement, dont on s'occupe

dans toutes les fabriques de passementeries. Grâce à quelques modifications apportées au métier dont se servent les clairvoyants pour cette confection, nous avons réussi à rendre cette occupation très facile, sans le secours des yeux.

La plus simple de ces franges, celle que chaque aveugle parviendra à faire, même sans être douée d'une adresse hors ligne, rapporte de 4 à 6 cts. par mètre, selon la saison; car cette confection a aussi sa morte saison et alors, l'ouvrage étant plus recherché, est moins payé. Une voyante peut en faire cinquante mètres par jour. Je ne crois pas que l'aveugle puisse arriver à ce résultat; mais nous sommes encore trop novice dans nos expériences, pour affirmer qu'on ne l'atteindra pas. Pour le moment, bornons nos espérances à un travail journalier de 25 mètres, ce qui est tout à fait possible. Ceci donne une journée d'un franc à un franc cinquante centimes; ce n'est pas l'exploitation des mines du Transvaal; mais c'est toujours un salaire appréciable pour une femme aveugle. De plus, ce métier a l'avantage de n'exiger de la part de l'ouvrière aucune livraison de matériel, puisque le passementier lui fournit la lézarde et l'écheveau de coton, de laine ou de soie, le tout prêt à être travaillé.

En outre, c'est un article assez courant dans le commerce; les associations patronnant les aveugles pourraient, me semble-t-il, procurer de la besogne à leurs protégées. Il faudrait, en ce cas, faire fabriquer en grande quantité la lézarde et acheter le coton, la laine ou la soie aussi en grande quantité; puis, après que les ouvrières auraient fait le travail à domicile, il reviendrait au siège de l'association, qui l'écoulerait dans des magasins à elle, ou dans d'autres avec lesquels elle aurait conclu un accord.

Ce sont là des idées à étudier; je les émets telles que nous les ont suggérées nos débuts dans l'exercice de la profession. J'ai cru bien faire en vous les soumettant, trop heureuse, si, par là, je puisse être utile à celles qui, comme moi, sont privées de la vue.

M. Le Président. — Nous vous remercions vivement, Mlle Bonjean, de cette communication. Si la fabrication des franges est à première vue une industrie de peu d'importance, elle peut devenir une grande ressource au point de vue qui nous occupe. Mlle Bonjean l'a fort bien dit, un salaire de 1 fr. à 1,50 fr. n'est pas à dédaigner pour la femme aveugle. J'estime donc que cette industrie peut contribuer puissamment à améliorer le sort de nos chers protégés. (Applaudissements).

Réponse de M. Brasil Silvado, de Rio de Janeiro.

La musique et l'accord des pianos sont au premier rang des métiers et professions accessibles aux aveugles. Viennent ensuite l'empaillage des sièges, la fabrication de balais, de plumeaux, de paillassons et de matelas. Les femmes apprennent en outre le tricotage et la filature.

Les établissements officiels achètent tout ce que nos aveugles produisent dans les ateliers de l'Institution. La clientèle extra-officielle ne s'obtient que par l'effort et la volonté des aveugles eux-mêmes et de leurs amis. Les expositions des travaux manuels attirent l'attention publique et les clients. La charité chrétienne fait le reste.

Réponse de l'Institut d'Aveugles de Cagliari (Italie).

C'est en général en recourant à la charité publique que chez nous on pourvoit aux besoins des aveugles. Toutefois un petit nombre de ceux-ci gagnent leur vie par des travaux manuels, spécialement en fabriquant des cordes, des paniers en osier, etc.

Les patronages doivent user de leur influence auprès des autorités, des particuliers et des institutions de bienfaisance, pour procurer de l'ouvrage à ces pauvres malheureux.

Mémoire de M. Browne, du Catholic Blind Asylum de Liverpool.

This Institution is in a somewhat peculiar position. It is the only Blind School for Catholics in England, and consequently receives pupils from a very large area. It is a « school » in the first place either for children or adults. Everyone is admitted on the understanding that they come to learn something useful. Children after the age of 16 may leave and sometimes do so. Adults, when they have learned a trade, are encouraged to leave and try to gain their own living. The capable and ambitious do so, leaving the less capable or more dependent in the Institution. As no well behaved and sane person is sent away, it necessarily results that they become permanent inmates, and work so far as they are able for the general good. These are the most helpless class and true charity calls for their protection.

Blindness is largely a poor man's affliction, and, in this country, some rough unskilled trade seems the best suited for the blind. For men, basket making, especially rough hampers for farmers' use,

hearth rugs, door mats, matting, chair caning, are the most useful. For women, house work, laundry work, sewing, knitting, chair caning, mattress making and remaking. It is very doubtful if blind women can often earn enough to support themselves, but they can be taught sufficient to enable them to help in the home, earn something and, by being busily employed, relieve the tedium of their lives. If they can be made happy and cheerful, a great work has been done.

The best means for blind persons to earn their own bread, after being thoroughly taught some trade, is by the establishing of workshops, where they can obtain work as day workers whilst living at home. Music, except to the specially gifted, is not recommanded, except as a recreation and solace. Some few good musicians act as organists and gradually gather together a few pupils, but there are so many sighted claimants for every opening, that the blind have little chance.

Blind persons from a village or small town have a better opening, as there is more chance of their being personnally known and having work put in their way, but, unfortunately, most of our pupils come from large towns where the competition is keen and the prospect of being unnoticed is great. When well taught, blind do good honest work, which lasts well and gives them a certain reputation.

Réponse de M. Luis E. Sepulveda Cuadra, de Santiago (Chili).

L'École des Aveugles du Chili a été fondée le 8 août 1900, sous la direction de M. le Docteur Francisco Meza F., et ayant comme professeur de l'enseignement littéraire et musical l'auteur de cette réponse. Malgré la courte vie de l'école, on a pu faire tout ce qu'on peut lire dans le *Valentin Haüy* de décembre 1901, pages 129 et suivantes. Les ateliers pour les aveugles au Chili n'ont pas encore pu avoir une plus grande extension, vu que les chefs des ateliers n'ont pas encore une préparation spéciale pour l'enseignement des aveugles. On a commencé pour les aveugles la fabrication de paniers, cestes, etc. D'autre part, il y a au Chili à peu près une quarantaine d'aveugles qui travaillent à la vente des journaux, 5 ou 8 professeurs et amateurs de musique, et deux accordeurs de pianos.

Je crois que les patronages peuvent très bien aider les aveugles à se procurer du travail, au moyen d'une propagande active et incessante dans la presse locale, et par de fortes remises dans les prix courants des articles travaillés.

Mémoire émanant du Centre Instructif et Protecteur des Aveugles de Madrid.

Heureux le pays qui peut adresser les questions qui nous sont posées, et non moins heureux de même celui qui peut répondre catégoriquement. Cela nous prouve que dans ces nations privilégiées l'aveugle, loin de se limiter à n'occuper, comme en Espagne, qu'un endroit dans l'espace, est un membre, et un membre utile de la société où il vit.

Les aveugles, dans notre patrie, peuvent être comparés, pour leurs conditions d'existence, aux plantes qui, selon la définition du célèbre naturaliste suédois, ne font que croître et végéter, *crescunt et vivunt*, ne jouissant que d'une sensibilité rudimentaire, la seule que nous concède la majeure partie de cette société qui, dans ses lois, nous refuse tout appui et toute protection, qui nous isole comme parasite inutile ou comme organe infirme que, dans l'impossibilité d'amputer, l'on atrophie du moins et relègue à l'oubli.

En choisissant le premier des thèmes présentés par le Congrès, nous avons, en y répondant, l'intention de répondre à toutes les questions proposées, c'est-à-dire que nous venons mettre en relief l'état actuel des aveugles espagnols, qui voudraient répondre à vos questions d'une façon concise et claire, et se voient dans la nécessité de vous faire perdre un temps précieux à écouter de douloureuses plaintes; en un mot, qui se trouvent hors de votre questionnaire.

Le Centre Instructif et Protecteur des Aveugles de Madrid, qui a aujourd'hui l'honneur de vous adresser la parole, a une histoire des plus simples, mais aussi poétique et tendre que celle que, dans leurs églogues et idylles, nous chantent nos poètes.

Au cours d'une conversation amicale entre un groupe d'aveugles, nous discutions, sous le poids d'une même infortune, sur l'abandon et l'indifférence à notre égard de la société des clairvoyants; nous cherchâmes le moyen d'alléger nos maux en faisant appel au principe de l'adage bien connu « L'union constitue la force », et, luttant contre les ténèbres physiques et morales qui nous envelop-paient, ranimant un instant notre esprit contristé et abattu à l'ardeur de nos imaginations fébriles, nous conçûmes le projet titanique d'organiser un centre protecteur, instructif, éducateur des aveugles; c'est-à-dire : la rédemption de l'aveugle par l'aveugle.

Sur-le-champ, un de nos compagnons, qui habitait l'humble local où nous nous trouvions réunis, le mit à la disposition de la société

embryonnaire, et aujourd'hui, après avoir contourné une infinité d'écueils, et grâce à notre constance infatigable, nous avons un local relativement spacieux, avec sa bibliothèque, bien que réduite, bibliothèque enfin; un salon de séances, des classes littéraires et artistiques, dont les professeurs sont des aveugles qui ne reçoivent encore aucune rétribution, car les fonds ne le permettent pas jusqu'à présent.

On y donne des concerts, des conférences, des soirées, et nous comptons déjà avec deux cents membres protecteurs et quelques dons particuliers, entre lesquels figurent très principalement ceux de S. M. notre ex-Reine-Régente et celui de la banque d'Espagne, qui dernièrement nous a obligés avec son premier don, depuis notre fondation.

Pour ce qui concerne les ateliers, la situation précaire de nos ressources ne nous a permis que d'en installer un, assez défectueux, de vannerie.

Notre ambition, l'idéal que nous poursuivons, c'est l'établissement de crèches, d'ateliers et d'asiles pour ceux qui ne peuvent travailler.

Ce que nous demandons, les aveugles espagnols, aux clairvoyants, c'est qu'ils nous enseignent à travailler, à gagner à la sueur de notre front ce pain doux et sacré que donne une profession ou un métier et que la mendicité rend si dur et si amer! Nous désirons être utiles à nos familles, à nous-mêmes, à la société en général, et non pas servir, comme jusqu'à présent, de lourde charge.

Aujourd'hui en Espagne, on ne peut parler d'aveugles (à part de rares exceptions) qui doivent la subsistance à leur travail. Selon les données prises du mémoire présenté par M. P. Molina y Martin au Congrès international célébré à Paris en 1900, des 25.000 aveugles qu'il y a en Espagne, seulement 1,48 pour 100 ont reçu de l'instruction. Or, ajoutons-nous, de ceux qui ont reçu de l'instruction, le chiffre de 1 pour 100 qui, selon notre calcul, subvient à ses besoins, est peut-être exagéré : à savoir, un très petit nombre d'accordeurs de pianos, un professeur à l'école des aveugles de Carabanchel; quelques pianistes et violonistes qui jouent dans des cafés publics et de peu d'importance; trois ou quatre professeurs qui, en province, ont ouvert des écoles particulières pour aveugles, et, à peu près, une demi-douzaine d'organistes. Quant aux femmes aveugles, nulle, que nous sachions, ne gagne sa vie, si ce n'est quelques-unes qui ont pris le voile à titre d'organistes et en triomphant de la forte opposition qu'elles rencontraient chez les religieuses; et une qui occupe un poste modeste dans l'Institut National.

En Espagne les 99 pour 100 des aveugles des deux sexes professent (si nous pouvons nous exprimer ainsi) la mendicité. Et ce n'est certes pas par paresse ou incapacité de l'aveugle : cet état de choses résulte du manque de zèle et de protection de la part du Gouvernement et de la société en général.

De Biscaye on nous assure qu'on a déjà arrêté dans différentes paroisses des places de 1.500 pessettes annuelles pour les cinq premiers organistes qui sortiront de l'institut de Deusto; et, en outre, que tous les élèves, au terme de leur période scolaire, pourront aller gagner deux pessettes journellement dans n'importe quel magasin d'espadrilles. Mais ce ne sont là que de flatteuses espérances, car pour aujourd'hui nous ne pouvons affirmer qu'aucun aveugle gagne cela.

Dans l'Institution Nationale, il existe quelques legs faits par des personnes pieuses et destinés à récompenser les aveugles qui terminent leur séjour scolaire; mais les donateurs en ont préalablement fixé la distribution.

L'institut de Deusto, en Biscaye, pourrait plutôt être considéré comme patronage, vu qu'il est sous la protection d'une société particulière et philanthropique, soutenue par de nombreux dons; entre autres celui de Mme veuve de Epalza, qui, à sa mort, outre un legs de 50.000 pessettes, assigna, à perpétuité, à cet établissement une pension annuelle de mille pessettes.

Relativement aux moyens les plus efficaces par lesquels les patronages peuvent aider les aveugles à se procurer du travail, nous devons déclarer qu'en réalité en Espagne ces patronages n'existent pas et qu'il faudrait commencer par les créer pour pouvoir en parler.

Réponse émanant de l'Institut de Palerme.

Dans nos contrées, les aveugles gagnent leur vie par la musique, notamment le violon, la harpe, la mandoline, le violoncelle, l'orgue, l'accordéon portatif; le métier d'accordeur de pianos. Le violon, la harpe, la mandoline, etc., n'assurent toutefois aux aveugles qu'une existence précaire; tandis que la profession d'organiste et celle d'accordeur de pianos leur procurent une position matérielle et morale suffisamment convenable.

Mais s'il y a lieu de donner la préférence à la profession de musicien, il ne faut cependant pas exclure l'exercice des arts manuels,

qui sont nécessaires non seulement aux aveugles qui n'ont aucune aptitude pour la musique, mais encore à ceux qui n'ont que des aptitudes insuffisantes. Les travaux de vannerie, la fabrication des objets en paille et en osier, permettront à l'aveugle de gagner sa vie plus ou moins largement.

Nous n'avons pas encore de patronages.

M. le Président. — La lecture des mémoires sur la première question étant terminée, je donne la parole au docteur Mascaró, de Lisbonne, qui me l'a demandée.

M. Mascaro, de Lisbonne. — De ce Congrès devrait sortir une sorte de déclaration des droits de l'aveugle. Nous devrions nommer une commission qui s'occuperait de produire une formule établissant les droits de l'aveugle, formule à introduire dans la loi. Nous répondrions d'ailleurs ainsi, me semble-t-il, au sentiment que Monsieur le Ministre a exprimé dans son discours.

M. le Président. — La proposition de M. Mascaró a de l'importance, mais elle ne me paraît pas pratique. D'ailleurs, quoique notre assemblée soit internationale, nous ne pouvons décider en Belgique ce qui devrait être inscrit dans les lois d'autres pays. Ce devrait être plutôt l'œuvre d'un congrès national à tenir dans chaque pays. (Applaudissements).

M. Mascaro, de Lisbonne. — Nous ne pouvons évidemment pas ici décréter des lois qui doivent régler les droits de l'aveugle, mais nous pouvons émettre des vœux. Je crois donc pouvoir maintenir ma proposition, qui n'a pas pour but une modification législative, mais la proclamation d'un principe d'équité.

M. le Président. — Je pense que nous devons nous en tenir à la résolution que nous avons prise en commençant nos travaux, de nous occuper d'abord des questions portées au programme. Quand nous aurons épuisé notre ordre du jour, nous verrons s'il nous reste encore du temps pour nous occuper d'autres questions. (Applaudissements.)

Nous reprenons donc la discussion des mémoires qui ont été lus. Quelqu'un demande-t-il la parole sur cette question? Personne ne demandant la parole, je vais vous donner lecture des résolutions

suivantes, parvenues au bureau et émanant de M. Baldon, de Saint-Mandé :

I. Considérant que les professions ou métiers les plus lucratifs pour les aveugles varient selon les pays, et souvent selon les provinces d'un même pays, et que, par suite, il est impossible de dresser une liste de ces métiers par ordre de valeur productive de salaires, le Congrès se contente d'énumérer les professions et métiers qui ont donné jusqu'ici les meilleurs résultats, savoir :

Organiste, accordeur, et en général toutes les carrières musicales.

Brossier, vannier, fleuriste et carcassier en couronnes de perles, fabricant de sacs en papier, de paillassons, canneur et rempailleur de chaises, cordonnier, cordier, filetier, tricoteuse, etc.

Il émet le vœu que de sérieux essais soient tentés pour s'assurer si l'état de masseur et la fabrication des cigares ordinaires ne conviendraient pas aux aveugles.

II. Pour aider efficacement les aveugles à se procurer de l'ouvrage, le Congrès émet le vœu que les patronages doivent :

1° S'assurer par une sérieuse enquête que la localité dans laquelle un ou plusieurs aveugles veulent se fixer, offre les ressources nécessaires pour y exercer la profession ou le métier qu'ils ont appris.

2° Pour les organistes, les accordeurs et les masseurs, demander l'appui de toutes les personnes qui peuvent être utiles à ces derniers pour l'exercice de leur état.

Pour les ouvriers, il s'agira de savoir surtout s'il est possible de trouver les débouchés nécessaires pour assurer la vente des objets ouvrés.

3° Dans les centres importants, de petits ateliers d'aveugles pourront se créer, permettant l'achat en gros des matières premières et une division de l'ouvrage, facilitant la production.

4° Les patronages devront s'assurer que tous les objets sortant de ces ateliers sont irréprochables, rien n'étant plus propre à discréditer le travail des aveugles, que la vente d'objets imparfaits.

5° Pour faciliter les débuts des ouvriers isolés, les patronages leur fourniront au prix du gros les matières premières, et au besoin leur achèteront les objets fabriqués qu'ils n'auront pu vendre.

Les patronages ne doivent pas oublier que, même en subissant une perte, la meilleure manière d'assister les aveugles, la plus morale, la moins coûteuse et la plus libérale, consiste à assurer l'écoulement de leurs travaux.

Les patronages, qui seront presque toujours dans des centres importants, trouveront plus de facilités pour vendre les objets laissés pour compte aux ouvriers isolés.

M. le Président. — Avant de passer au vote sur ces conclusions, je voudrais appeler d'une manière spéciale votre attention sur un point de la plus haute importance pour le sujet qui nous occupe, et dont il a été question dans plusieurs des mémoires que nous venons d'entendre; il s'agit des nouvelles carrières à ouvrir aux aveugles. On a parlé notamment de l'emploi des aveugles dans l'administration du télégraphe et du téléphone, et Mlle Bonjean vient de nous signaler encore une autre occupation très utile aux aveugles. J'estime que nous ferions œuvre utile en nous en souvenant dans l'expression de nos vœux.

M. Van Fleteren, de Bruxelles. — Aveugle moi-même, j'ai écouté avec le plus vif intérêt la lecture des différents mémoires. J'ai été très frappé du nombre restreint de carrières et métiers accessibles aux aveugles. La proposition de M. Martuscelli, la communication de Mlle Bonjean prouvent qu'une enquête industrielle sérieuse révélerait un grand nombre d'industries où l'activité de l'aveugle n'a jamais été utilisée et pourrait l'être. Je crois qu'il serait utile d'émettre un vœu qu'une pareille enquête soit faite, officiellement, si possible. (Applaudissements).

M. le Docteur Javal, de Paris. — Rien ne peut mieux provoquer, me semble-t-il, l'apparition de professions nouvelles pour les aveugles, qu'un appel adressé à la presse. Je signalerai à ce propos, que, dans un grand journal du Midi de la France, les communications téléphoniques de Paris sont recueillies par un aveugle, habile dactylographe, qui les écrit et les transmet directement à l'atelier. Aux États-Unis, de grands commerçants, surchargés de besogne, dictent leurs lettres devant un phonographe, où un dactylographe les recueille ensuite. Voilà une besogne qui pourrait fort bien être faite par un aveugle! Ce fait devrait être porté à la connaissance du public par la presse. Peut-être plus d'une personne aurait-elle alors l'idée de confier à des aveugles des occupations qui sont aujourd'hui données à des clairvoyants, bien que ceux-ci n'y soient pas supérieurs aux aveugles.

M. Lenderink, d'Amsterdam. — En Hollande, nous avons fait une expérience très satisfaisante. Il y a chez nous quatre aveugles qui gagnent leur pain en écrivant à la machine. L'un d'eux fait, au moyen de la sténographie et de la machine à écrire, des comptes-rendus de meetings. Ces comptes-rendus sont aussi exacts que ceux que font les voyants. Deux autres font la correspondance allemande et française dans deux grands bureaux de Rotterdam et d'Amsterdam. Dans ces branches, quand il s'exerce et qu'il travaille, un aveugle peut gagner sa vie. (Applaudissements).

M. le Président. — Nous sommes fort heureux d'avoir entendu les utiles communications de MM. Van Fleteren, Javal et Lenderink. Elles confirment l'impression que nous avaient déjà laissée les communications précédentes, à savoir que pour la question qui nous occupe, il ne peut être tracé de règle générale, commune à tous les pays. C'est pourquoi nous vous proposons l'adoption des vœux suivants :

« 1° Le Congrès estime qu'on ne peut tracer de règles fixes pour » les métiers à exercer utilement par les aveugles; qu'il faut laisser » à chaque pays le soin d'introduire ceux qui offrent le plus de res- » sources pour la contrée.

» 2° Le Congrès émet le vœu de voir les patronages s'occuper acti- » vement à procurer de l'ouvrage aux aveugles, par des publications, » des réclames de tout genre et par tous les moyens en leur pou- » voir; de rechercher de nouveaux emplois pour les aveugles et d'u- » ser de leur influence auprès des autorités pour les faire admettre, » ne fût-ce qu'à titre d'essai, dans les bureaux télégraphiques et té- » léphoniques.

» 3° Le Congrès émet le vœu de voir créer partout des unions » professionnelles, des magasins de vente, des ouvroirs, là où le nom- » bre d'aveugles est suffisamment grand pour en établir et où ces der- » niers établissements ne nuisent pas aux aveugles travaillant à do- » micile. »

Ces conclusions sont adoptées à l'unanimité.

M. Dussouchet, de Paris. — Il est bien entendu que tous les vœux qui viennent d'être émis seront consignés dans le procès-verbal de nos séances, non seulement pour être conservés, mais pour servir de germe et susciter ainsi d'autres vœux encore. (Adhésion).

M. le Président. — Nous passons à la deuxième question.

DEUXIÈME QUESTION.

Dans les ateliers d'aveugles, n'y aurait-il pas avantage à introduire quelques auxiliaires clairvoyants qu'on chargerait d'exécuter les parties du travail que les aveugles ne peuvent faire que très lentement? Cette division du travail ne permettrait-elle pas d'exécuter dans ces ateliers des travaux plus rémunérateurs que ceux qu'on a coutume de faire? Quels seraient les inconvénients de cette mesure?

M. le Président. — La parole est à M. Letot, d'Hainin-lez-Boussu.

M. Letot prie le frère Isidore Clé de faire la lecture de son mémoire.

Mémoire de M. Letot, d'Hainin-lez-Boussu.

L'adjonction d'auxiliaires clairvoyants qui, dans certain travail, exécuteraient les parties trop difficiles pour les aveugles, permettrait évidemment d'apprendre des métiers plus rémunérateurs; mais si cette mesure est avantageuse aux intérêts des établissements, il s'en faut de beaucoup qu'elle le soit pour les aveugles. Bon nombre d'entre eux, escomptant l'assistance du clairvoyant, travailleront avec moins de soin; bientôt les établissements destinés aux aveugles deviendront des ateliers de clairvoyants ayant des manœuvres privés de la vue, et on payera ceux-ci de la plus maigre façon, tandis que l'auxiliaire primitif touchera un salaire exorbitant, grâce aux bénéfices réalisés sur son manœuvre, à moins que le salaire ne soit réglé à parts à peu près égales, condition que le clairvoyant n'acceptera pas.

Cette mesure n'est d'ailleurs admissible que dans les établissements où l'aveugle est certain de finir sa vie. En effet, après avoir appris à l'école des métiers qu'il ne sait qu'incomplètement, l'aveugle, rentrant dans sa famille, trouvera-t-il l'auxiliaire dont il aura besoin? La durée de ce concours n'est-elle pas sujette à varier dans d'innombrables circonstances? Le besoin d'un auxiliaire n'expose-t-il pas l'aveugle à être toujours exploité? Il faut tout prévoir sur ce terrain; je suis convaincu que, neuf fois sur dix, l'aveugle, au sortir de l'établissement, sera aussi désarmé qu'avant d'y entrer.

M. le Président. — Le second mémoire émane de M. Mascaró, fils, de Lisbonne. Comme il est absent, je prie le P. Philémon d'en faire la lecture.

Mémoire de M. Mascaró, fils, de Lisbonne.

Nous avons déjà antérieurement répondu sur cet avantage d'introduire les aveugles comme auxiliaires des voyants; nous croyons par conséquent que ce serait un bien pour eux que de les utiliser autant que possible dans toutes les industries et à la proportion de 10 %. Non seulement on éviterait la fâcheuse présence, si importante dans quelques centres, de mendiants aveugles qui promènent leurs misères dans les rues, en donnant une triste idée de l'état de la société, qui permet ce moyen de vie vagabonde; mais aussi, tout en pratiquant le bien, on leur ferait comprendre leurs droits à la vie en commun, et par conséquent on arriverait à leur faire oublier leur état d'aveugles. La division du travail entre un aveugle et un voyant est très bien entendue, parce que, d'une part, l'ouvrier voyant en faisant une pièce quelconque peut très bien oublier certains détails qui ne passent pas inaperçus à l'aveugle, et réciproquement. Cette réciprocité et la division du travail dans ces conditions sont très importantes. Sur la question de rémunération, et sans vouloir exploiter ces individus aveugles, on peut assurer que, tout en travaillant comme auxiliaires, ils se contenteraient bien de gagner moins que les autres ouvriers dans les mêmes conditions.

Cette concurrence ne peut pas être mal vue de part et d'autre; car, heureusement, elle est bien insignifiante. Étant données nos idées à ce sujet, nous ne pouvons donc que trouver toute convenance à cette promiscuité d'ouvriers aveugles et voyants, qui travailleraient dans les mêmes usines.

M. le Président. — La parole est à M. Moldenhawer, de Copenhague.

Mémoire de M. Moldenhawer, de Copenhague.

Dans les ateliers d'aveugles il peut être profitable parfois de faire exécuter certaines parties de l'ouvrage par des clairvoyants, parce qu'elles prennent trop de temps pour l'aveugle; mais le voyant ne doit être qu'un auxiliaire, et l'aveugle l'ouvrier principal, comme

dans un atelier privé, où un artisan aveugle eût engagé un auxiliaire voyant. Un artisan aveugle se suffira rarement dans un atelier occupé par des clairvoyants. Si les ouvrages moins convenables aux aveugles, mais nécessaires dans l'organisation de l'atelier, peuvent être exécutés par des personnes de faible vue, il faudra donner la préférence à ceux-ci, non seulement parce que c'est le moyen de les rendre utiles à la société en les occupant d'une manière profitable, mais aussi parce qu'ils sont plus aptes que les clairvoyants à s'associer aux aveugles.

Mémoire de M. Browne, de Liverpool.

It is not advantageous for the Blind to have clear sighted workers with them, as it might cause them to neglect to thoroughly learn their trade and finish off whatever they might be making. Partially blind persons should be admitted, if their sight is not good enough to enable them to compete with those outside. Blindness is often a progressive disease, and what is partial blindness may soon become total blindness, and it is well to learn as much as possible before the sight is completely lost; sight impaired by accident, insufficient nourishment or neglect may often be improved by the regular life, good food, etc., received in an institution.

It is impossible to draw a clear distinction between blindness and bad sight.

In workshops for the outdoor blind, where the workers receive daily wages, and make quantities of goods which must be sold in the open market, it is well to have some sighted workers to finish off in good style such goods as the blind cannot see to properly finish. This division of labour allows of the introduction of a greater variety of trades.

Partially blind persons are very useful as guides during walks, recreations, etc. They may see something which causes them to ask questions, and the information given is communicated to their totally blind companions.

Recently, thirty boys from the Institution which the writer represents, took their part in a town procession of school children, and within a short time of their return to the school every person in the Institution knew all about the procession, what went on and who spoke to them. Partially blind persons are generally very kind and considerate to their more afflicted fellow sufferers, and can assist

them in many ways. With boys when quarrelling amongst themselves, the partially blind have an advantage, especially when it comes to blows, but this is no worse than the advantage a strong boy has over a weaker one in their boyish quarrels. To correct this is a matter of discipline and presents no great difficulty.

M. le Président prie le P. Philémon de donner lecture du mémoire de M. Staub, de Zurich, qui est absent.

Mémoire de M. Staub, de Zurich.

Il serait certainement avantageux d'employer des voyants pour différents détails de certains travaux, mais il convient de réserver, autant que possible, ces places aux personnes forcées de renoncer à leur profession trop attachante, à cause de l'affaiblissement plus ou moins grand de leur vue. Par exemple, dans le bureau de copies à Birmingham, un voyant dicte un manuscrit aux aveugles, qui produisent par des machines le nombre de copies voulues.

Dans les grandes institutions et les centres de patronage, et, si les circonstances s'y prêtent, dans d'autres grands bureaux, des correspondants aveugles trouveraient leur place, témoins M. Bittner, dans la poudrière de Rottweil et un aveugle à Fulda. Voici comment ils procèdent : ils prennent des notes sur les lettres reçues, au moyen d'appareils à sténographier en relief, et y répondent avec l'aide de machines à écrire. Par ces mêmes procédés, dans les sessions des différentes autorités, des sténographes aveugles peuvent prendre des notices pour les journaux. Comme exemple on peut citer le sténographe aveugle au Congrès de Londres, printemps 1902.

La confection des objets en fil de fer ou en lamelles de métal pourrait être considérée, non seulement comme travail manuel pour les élèves (comme dans l'établissement de Woluwe-St-Lambert et l'Institution juive Hohenwarte, à Vienne), mais peut-être aussi comme profession pour adultes.

Il nous est revenu qu'un aveugle de Lausanne s'occupait à la fabrication des meubles et paillassons à ressorts. Cette profession serait à développer, comme aussi la fabrication et le remontage des matelas (ex. une aveugle, ct de Soleure et une autre en Alsace); toutefois les mesures hygiéniques devraient être observées scrupuleusement. Dans l'Institution de Copenhague, on tisse aussi des sangles.

L'exemple de l'école Braille à Paris serait à suivre concernant la confection des couronnes de perles; un voyant trierait les perles et aiderait à l'arrangement.

A côté des paillassons unis tressés en coco ou autres matières, on devrait aussi faire partout des nattes tressées à jour, comme dans l'établissement royal à Munich, et des tapis-brosses avec ou sans bordure de laine, comme à la rue Jacquier à Paris, où il existe des métiers à tisser spéciaux, malheureusement très chers et exigeant encore des machines accessoires, aussi très coûteuses.

Dans les hôtels-pensions ou d'autres grands établissements, on pourrait réserver certains travaux faciles, comme relaveuses, filles de cuisine, à des demi-voyantes.

Avec le métier à tisser nommé Textil-Eugénia, des femmes aveugles peuvent confectionner des couvertures de voyage et de poussette, des tapis de Smyrne, des couvertures de selles pour vélos, et divers vêtements pour enfants. Exemple : Institution d'Ilvesheim, Grand-Duché de Baden.

Dans les fabriques de pianos, harmoniums et orgues, on devrait s'efforcer d'employer des accordeurs aveugles; ceux qui ont une clientèle privée, devraient tâcher de former leur guide de telle manière qu'il puisse les aider à accomplir des réparations qu'ils ne pourraient faire seuls.

La profession de masseur, dans les bains, hôpitaux ou à la solde d'une société d'assurance, pourrait être généralisée, comme cela se voit à Leipzig et au Japon; à cet effet la brochure du Dr Eggebrecht mériterait d'être répandue. Les manuels pour masseurs aveugles, imprimés à Leipzig, devraient être traduits dans d'autres langues.

Nous avons groupé ci-après les emplois, métiers, professions, avec exemples à l'appui, dans lesquels l'expérience prouve que des aveugles réussissent à gagner leur vie : Coutelier, ex. Peraud, à Paris; coupeur de bouchons de liège; ex. Gosch, Schleswig-Holstein; emballeur, ex. fabrique de caoutchouc Fulda, fabrique de drogues près Zurich; sonneur d'église ou de couvent, comme M. Stainsby, directeur à Birmingham, l'a conseillé dans son discours lors du Congrès de Londres; employé à la manutention des machines Thorn et Typograph (appareils spéciaux en usage dans les grandes imprimeries), ex. imprimerie en Hanovre.

En Danemark, nous savons qu'il y a une employée au téléphone dans une petite station publique. Cela pourrait se faire aussi dans de grands bureaux de commerce, pour relier les différents services

entre eux. Ouvriers, manœuvres dans des fabriques de vis, clous, enveloppes, chaussures, en adaptant aux machines des appareils de protection; ex. fabrique à Dijon.

Les grands industriels ne se prêtent pas facilement à former des employés aveugles pour leurs ateliers. Ce serait la tâche des sociétés de secours de les y encourager par tous les moyens possibles, surtout dans les contrées ou les lois d'assurance le tolèrent. Mais où cela est impraticable, les dites sociétés pourraient établir des fabriques dont elles auraient l'occasion d'utiliser les produits; cela se fait déjà à Kiel, avec les bois de brosses sortant de la fabrique reliée à l'Institution provinciale pour les aveugles.

Jusqu'à maintenant le métier de tourneur a été exercé d'une manière trop restreinte pour qu'il soit rémunérateur. On pourrait y remédier en fabriquant des objets plus courants et facilement détériorables, tels que : billes de billard, boules de croquets et de quilles, bondes et robinets pour tonneaux, ornements de meubles, fuseaux à dentelle et, dans les contrées où l'industrie de la soie est très développée, des rouleaux pour l'envoi et la conservation des soieries. Un tourneur de notre connaissance est amplement occupé à fabriquer des bobines pour la soie filée et les dits rouleaux, pour les fabricants qui font tisser à domicile.

Dans l'institution pour aveugles à Turin et à Naples, on fabrique aussi des persiennes.

Il va sans dire que dans les imprimeries pour aveugles l'on devrait s'appliquer à employer autant d'aveugles qu'il est possible.

Les professions libérales ne leur sont plus fermées. Citons seulement le journaliste Vogel à Hambourg, rédacteur d'une feuille scientifique pour aveugles; (les plaques stéréotypiques pour ce périodique sont préparées par une demoiselle aveugle et complètement sourde, et le journal lui-même est imprimé par un aveugle). Nous rappelons qu'il existe aussi des écrivains, des pasteurs, ces derniers surtout en Angleterre, et des professeurs non seulement au gymnase, mais à l'Université (juristes, philosophes, théologiens, philologues), en Allemagne et en Suisse. Nous connaissons aussi un étudiant en économie politique.

Dans les différentes professions, l'inconvénient des auxiliaires voyants consiste surtout dans le fait qu'ils ne seraient peut-être pas satisfaits de n'avoir à exécuter que certaines parties du travail. Cela pourrait les pousser à causer aux apprentis et ouvriers aveugles quelques difficultés et, partant, les rendre indolents.

Mémoire de M. U. Baldon, de St-Mandé.

La plupart des métiers exercés par les aveugles exigent la collaboration des clairvoyants :

Les canneurs et rempailleurs de chaises aveugles ne peuvent pas réparer, gratter et vernir les sièges; il faut donc, sous peine de manquer d'ouvrage, avoir des ouvriers clairvoyants pour faire ce travail.

La vannerie faite par les aveugles doit être surveillée et dirigée par un clairvoyant, afin d'éviter les malfaçons et de ne livrer aux clients que des travaux irréprochables.

En brosserie, les aveugles ne peuvent pas couper tous les objets fabriqués, ni les plaquer, ni surtout faire les mélanges de soie nécessaires aux besoins de la fabrication journalière.

Dans la fabrication des couronnes, les ouvrières aveugles ne peuvent faire que les fleurs, les feuilles, la carcasse et la cannetille; mais il leur est impossible de faire le montage. Or, c'est surtout en vendant la couronne achevée, qu'il est possible de payer le travail des aveugles à des tarifs rémunérateurs.

Le principal inconvénient de l'emploi des ouvriers clairvoyants est d'introduire dans les ateliers des étrangers qui y apportent parfois des éléments dissolvants.

Réponse de M. Brasil Silvado, de Rio de Janeiro (Brésil).

Notre réponse ne peut-être que pour l'affirmative. Quant aux inconvénients, s'ils se présentent, nous ne croyons pas qu'ils soient dus à la mesure elle-même. La direction et la surveillance sauront les écarter.

Réponse de M. Luis E. Sepulveda Cuadra, de Santiago (Chili).

Les auxiliaires clairvoyants dans les ateliers des aveugles seraient non seulement utiles, mais nécessaires, et le travail ainsi fait serait deux ou trois fois plus rémunérateur, car le travail se ferait avec plus de vitesse. D'autre part, les auxiliaires voyants pourraient corriger aux aveugles les détails du travail. Je ne vois pas d'inconvénients dans cette mesure.

Réponse de l'Institut d'aveugles de Cagliari.

Dans les ateliers, les aveugles ont besoin d'aides voyants pour les guider, les surveiller et leur faciliter l'exécution des travaux qui pourraient présenter quelque difficulté ou quelque danger.

L'atelier de l'Institut de Cagliari, pour les ouvrages de menuiserie et de forgeron, emploie des clairvoyants.

La division du travail, faite en des proportions limitées, ne présente aucun inconvénient; elle contribue même à rendre les travaux plus réguliers et plus finis, de manière à pouvoir soutenir la concurrence des clairvoyants.

M. le Président. — La parole est au Frère Vénère Goethals, de Woluwe-St-Lambert.

Le Frère Vénère Goethals étant absent, le Frère Isidore Clé le remplace pour donner lecture de son mémoire.

Mémoire du Frère Vénère Goethals, de Woluwe-St-Lambert.

Le nombre des métiers accessibles aux aveugles est assez restreint, parce que, jusqu'ici, on a surtout fait choix de ceux qu'ils peuvent exercer sans l'aide du voyant. Est-ce un tort? Est-ce un bien? Il est certain que l'aveugle, travaillant isolément, trouverait difficilement quelqu'un pour achever à temps un ouvrage, qu'ordinairement il devrait trop payer ce secours en proportion de son salaire, et même qu'il serait à craindre que, trouvant plus facile de laisser faire le travail par un autre, il ne se livre lui-même à l'oisiveté, se contentant, comme les rois fainéants dont parle l'histoire, du vain titre d'ouvrier aveugle.

Mais ces mêmes inconvénients existeraient-ils dans un ouvroir? Dans les ateliers des voyants, on parvient, par une sage division du travail, à produire davantage et à augmenter par là le salaire des ouvriers. On devrait faire de même dans les ateliers d'aveugles, et cela est possible pour les métiers exercés par eux jusqu'aujourd'hui. Mais remarquons qu'il y a d'autres métiers beaucoup plus lucratifs, qui ne me semblent pas entièrement interdits aux aveugles, si l'on peut charger des voyants, et encore de préférence des demi-voyants, de certaines parties du travail. Il y a, même dans des métiers qu'on apprend aux aveugles et que ceux-ci peuvent exercer entièrement,

des travaux qu'avec un peu de vue on ferait deux, trois fois plus vite. Je ne sais pourquoi on priverait les aveugles des avantages d'un salaire plus élevé, par la seule crainte d'admettre des voyants à l'atelier?

Certes, on pourra me faire quelques objections : on dira, et avec beaucoup de raison, qu'un des dangers signalés plus haut, existe à un degré même supérieur pour les aveugles à l'atelier que pour ceux qui travaillent isolément; c'est de donner aux aveugles les travaux les plus insignifiants et de charger les voyants de la besogne sérieuse; de mettre ainsi ceux-là dans un état d'infériorité manifeste vis-à-vis de ceux-ci; de leur enlever la légitime ambition de se croire ouvrier, la confiance en eux-mêmes, l'ardeur au travail qui est comme naturelle à l'homme qui assume lui-même la responsabilité de ce qu'il fait, etc. Oui, l'objection est on ne peut plus sérieuse; car agir de la sorte, ce serait transformer l'ouvrier aveugle en un simple prête-main de l'ouvrier voyant; ce serait faire un hospice déguisé où l'aveugle ne se sentirait qu'un être recueilli par la charité pour vivre aux dépens des autres, sans indépendance, sans fierté légitime, sans initiative personnelle; ce serait détruire volontairement les fruits de nos œuvres, qui tendent à la réhabilitation de cette classe d'infirmes, à l'abolition des hospices pour ceux qui peuvent subvenir à leur existence par le travail. Mais est-ce que cela doit se faire nécessairement dans un atelier où l'on n'admet que quelques clair-voyants? Je suis d'avis que cela dépend uniquement de l'administration de ces établissements qui saura, si la nécessité ou l'utilité le conseille, s'adjoindre des ouvriers voyants comme auxiliaires des aveugles et conserver cependant intact et dans le véritable sens du mot, le caractère d'atelier d'aveugles.

Et c'est pourquoi je juge que le Congrès ferait œuvre sage de n'émettre ni un vote affirmatif, ni un vote négatif. Pour se prononcer d'une manière catégorique, il faudrait que tous les ateliers fussent les mêmes : or, cela n'est pas; il faut tenir compte des endroits, des métiers exercés, des aveugles qu'on y admet, etc. Tout cela change d'un établissement à l'autre, de telle sorte qu'on peut dire que pour certains bons ateliers l'adjonction d'ouvriers voyants serait plutôt nuisible, tandis que pour d'autres bons ateliers, cette adjonction peut être absolument nécessaire pour le fonctionnement, même pour l'existence, de l'établissement. Je propose donc au Congrès de dire :

Le Congrès, sans se prononcer pour ou contre l'adjonction d'auxiliaires voyants dans les ateliers d'aveugles, exprime le vœu que les

organisateurs et administrateurs de ces établissements ne perdent pas de vue que toute institution pour aveugles capables doit avoir pour unique but d'augmenter leur bien-être moral et matériel, en diminuant leur dépendance d'autrui, en développant leur initiative personnelle et leur sentiment de dignité.

A ce moment Son Éminence le Cardinal-Archevêque se retire, après avoir exprimé ses remerciements à M. le Président et renouvelé ses vœux pour la réussite des travaux du Congrès.

M. le Président. — De l'ensemble des mémoires dont nous venons d'entendre la lecture, il ressort qu'il entre dans les vœux de tous, de voir autant que possible, travailler l'aveugle sans le secours des clairvoyants. Les divers orateurs me semblent cependant d'accord pour admettre dans les ateliers d'aveugles des auxiliaires clairvoyants pour exécuter certaines parties du travail qui offrent de grandes difficultés aux aveugles, à la condition toutefois que le voyant reste l'auxiliaire proprement dit et que l'aveugle soit l'ouvrier principal. Je crois que tel est bien le sens général des divers mémoires.

M. Robin, de Paris. — Je voudrais qu'il fût bien entendu que, quand nous parlons d'ateliers d'aveugles, il s'agit d'ateliers où vont travailler des aveugles adultes, qui veulent avant tout gagner leur pain, et non des ateliers d'apprentissage annexés aux établissements des jeunes aveugles. Ici il ne peut être question de l'intrusion de clairvoyants, le personnel enseignant et la direction n'étant, naturellement, pas en cause. Dans ces établissements il importe peu que l'absence de collaborateurs clairvoyants puisse diminuer les modestes ressources qui résultent du travail des aveugles. L'intérêt de l'éducation doit primer tout autre, et la préoccupation de lucre doit demeurer tout à fait étrangère à l'organisation de l'atelier.

M. le Président. — Je crois pouvoir rassurer M. Robin en lui disant que les auteurs des mémoires sont tous de cet avis. Il ne s'agit pas ici d'ateliers d'apprentissage, tels qu'on en a dans les écoles, mais d'ateliers pour adultes, créés pour leur donner le moyen de gagner leur pain.

M. Robin. — Je demande tout simplement qu'on ajoute dans la question proposée, aux mots *ateliers d'aveugles*, ceux-ci : « autres que ceux annexés aux maisons d'éducation ».

M. le Président. — Nous sommes d'accord. C'est d'ailleurs dans cet esprit que la question a été posée par le Comité d'organisation.

M. Mascaro, de Lisbonne. — En Portugal, il n'y a pas un atelier où ne travaillent des aveugles, parce qu'on aime à protéger l'aveugle dans ce pays. Ils n'ont pas un métier complet, mais les clairvoyants viennent à leur secours et la division du travail s'accentue de plus en plus. Par ce moyen on peut abréger de plus en plus l'apprentissage, non seulement pour les aveugles, mais pour les adultes en général. On ne doit pas chercher à faire de l'aveugle un ouvrier parfait; on doit le mettre le plus rapidement possible à même de gagner sa vie. (Applaudissements.)

M. le Président. — Personne ne demandant plus la parole, je propose la résolution suivante, laquelle, me semble-t-il, répond aux idées de la majorité des orateurs que nous avons entendus :

« Considérant que l'emploi de clairvoyants dans les ateliers d'aveu-
» gles adultes permettrait à ceux-ci d'exécuter une plus grande va-
» riété d'ouvrages, le Congrès estime qu'il y aurait avantage à in-
» troduire des auxiliaires clairvoyants dans les ateliers d'aveugles,
» à la condition formelle cependant que le clairvoyant ne soit qu'un
» auxiliaire et que l'aveugle reste l'ouvrier principal. »

M. Péphau, de Paris. — Il faudrait autant que possible que le voyant ne soit pas dans la même pièce que celle où travaille l'aveugle.

M. le Président. — Nous pourrions ajouter : « Là où la chose
» est possible, on fera travailler le voyant dans une autre pièce que
» celle où travaille l'aveugle. » (Adhésion).

La résolution proposée par M. le Président est adoptée à l'unanimité.

M. le Président. — Je crois utile de vous rappeler que, comme l'indique notre programme, nous ferons demain matin la visite de

l'Institut Royal de Woluwe-St-Lambert, et demain soir celle de l'Institut Royal de la rue Rempart des Moines, à Bruxelles. Je prie les personnes qui ont l'intention de participer à ces visites de se faire inscrire sans retard au Secrétariat Général.

Pour la visite à l'Institut de Woluwe-St-Lambert, on se réunira à 9 1/2 heures au coin de la rue Royale et de la rue de Louvain, où des trams seront gracieusement mis à la disposition des Congressistes. La direction de l'Établissement se fera un plaisir d'offrir un lunch aux visiteurs.

Je prie également les personnes qui désirent assister au banquet de samedi soir à Tervueren et à l'excursion de dimanche à Bruges et à Ostende, de se faire inscrire avant demain soir.

Voici différentes communications parvenues au bureau :

Monsieur Monnier, Serétaire de l'Association suisse pour le bien des aveugles et de l'Association internationale des étudiants aveugles, prie les membres de cette dernière Association de vouloir bien se réunir dans la salle du Congrès, à l'issue de la séance d'aujourd'hui.

Monsieur le Docteur Daniel, de Bruxelles, m'adresse la lettre suivante :

Monsieur le Président,

Comme suite à la séance d'aujourd'hui, j'ai l'avantage de vous informer que j'ouvrirai en octobre prochain un cours gratuit pour les jeunes gens et jeunes filles aveugles, où ils pourront se mettre au courant des pratiques nécessaires à l'art du massage et de la gymnastique médicale.

Puisse mon exemple être suivi par les médecins des autres pays, nous pourrions bientôt juger la valeur de la profession de masseur pour les aveugles.

Veuillez agréer, etc.

Dr. DANIEL.

Monsieur Mulder, d'Anvers, me prie de vous communiquer ce qui suit :

Monsieur le Président,

Notre Société a l'honneur de porter à la connaissance de Messieurs les Membres du Congrès, qu'elle invite tous les adhérents qui passeraient par la ville d'Anvers, à visiter son école technique de la rue Bréderode, ainsi que l'exposition des beaux-arts organisée par ses soins à la salle Verlat.

Veuillez agréer, etc.

Le Secrétaire,
OL. FABRI.

Le Président,
HERMAN MULDER.

Mesdames et Messieurs, comme vous le dit le programme, c'est aujourd'hui que nous devons ouvrir l'exposition spéciale annexée au Congrès. Je vous propose donc de lever la séance et de nous rendre tous ensemble à cette exposition, établie dans deux salles voisines de celle-ci. Je prie tous les exposants de bien vouloir se trouver à leurs compartiments respectifs, pour donner aux Congressistes les explications qu'ils pourraient désirer.

La séance est levée à 4 heures.

TROISIÈME SÉANCE.

Jeudi, 7 août 1902.

Après la visite de l'Institut Royal des Sourds-muets et des Aveugles de Woluwe-St-Lambert, visite dont le lecteur trouvera plus loin le compte-rendu, les membres du Congrès sont revenus au Palais des Académies pour reprendre leurs travaux, malgré l'heure avancée.

La séance est ouverte à 4 heures, sous la présidence du R. P. Amédée Stockmans.

M. le Président. — Quoiqu'il soit déjà un peu tard, nous devons cependant faire et achever aujourd'hui l'étude de la troisième question de notre programme, si nous voulons finir notre besogne samedi.

Mettons-nous donc résolument à l'œuvre. La troisième question est ainsi conçue :

TROISIÈME QUESTION.

Apprécier les avantages et les inconvénients que présentent l'internat et l'externat pour les ateliers d'adultes.

Huit mémoires nous sont parvenus sur cette question. Le premier est de Mlle Bonjean. Je donne donc la parole à Mlle Bonjean, de Ghlin.

Mémoire de Mlle Bonjean, de Ghlin.

Cette question de l'internat et de l'externat pour les ateliers d'adultes me paraît pouvoir s'étendre à celle de la réunion, dans d'au-

tres maisons spéciales, des aveugles adultes. C'est pourquoi je me permettrai, dans ce modeste travail, de réunir ces deux sortes d'institutions, les inconvénients des unes étant les inconvénients des autres.

Les aveugles adultes sont parfois, à tort ce me semble, rangés en deux catégories : ceux qui, ayant perdu la vue dans leur enfance ou n'en ayant jamais joui, ont fréquenté les classes et les ateliers d'un établissement à leur usage; puis, ceux que la cécité a frappés après l'âge d'école, et pour lesquels certains typhlophiles préconisent la fondation de maisons spéciales, fondation qui me paraît absolument superflue, puisque, bien que l'on ait coutume de ne pas dépasser l'âge de 18 ans pour l'admission dans les instituts, les autorités peuvent admettre des exceptions à la règle, et autoriser l'admission de tel ou tel adulte susceptible d'apprendre un métier. C'est ce qu'elles font d'ailleurs quand on leur en démontre la nécessité, et on ne peut que les en féliciter; car c'est, pour ainsi dire, rendre la vie à ces malheureux. Ils arrivent désespérés, anéantis, n'envisageant l'avenir que comme une longue suite de jours d'angoisses; mais bientôt, l'exemple des autres, habitués à la cécité et par conséquent gais et actifs, les réconforte; ils ne tardent pas à s'apercevoir qu'eux aussi pourront se passer de leurs yeux, et ils se reprennent à espérer. Les résultats ne seraient pas les mêmes dans un établissement où l'on ne recevrait que des adultes. Le nombre des pensionnaires étant forcément toujours très restreint, et chacun y apportant le même désespoir, leur réunion, loin de leur rendre du courage, ne leur servirait qu'à s'abîmer dans leur douleur. Aussi les écoles d'aveugles qui s'aménagent de façon à pouvoir les recevoir, méritent des éloges, et les autorités qui les y placent font œuvre humanitaire.

Je ramène donc tous les aveugles adultes à une seule catégorie et les suppose tous sortis des instituts.

L'externat pour un atelier mis à leur disposition ne présente selon moi qu'un seul inconvénient : c'est la difficulté pour l'aveugle de s'y rendre; mais c'est là un inconvénient inhérent à la cécité et dont nous ressentons les effets dans toutes les circonstances de la vie; c'est une chaîne que nous ne pouvons briser et dont il serait inutile de nous plaindre.

Aussi, les ateliers externes sont-ils une des belles et grandes œuvres qui ont, depuis un demi-siècle, tant amélioré le sort des aveugles, et les beaux résultats obtenus par certains de ces ateliers prouvent assez l'utilité de ces institutions, sans qu'il soit besoin d'en chanter les louanges.

Malheureusement, ce qui est parfait dans certains grands centres devient, dans d'autres plus petits, difficile à appliquer et même impraticable. C'est le cas en Belgique où il est peu aisé de rassembler dans un même endroit assez d'aveugles pour composer un atelier. Or, si les ouvriers fréquentant un atelier viennent d'un peu partout, il ne leur est plus guère possible d'être externes, à moins qu'en se logeant chez des particuliers, ce qui occasionne des dépenses presque trop élevées pour les modestes salaires auxquels ils peuvent prétendre. Si l'on veut des ateliers, il faudra donc recourir à l'internat; mais celui-ci n'offre à l'aveugle qu'un seul avantage : c'est que, sans se déplacer, il trouve de l'ouvrage et n'a qu'à le faire; mais cette seule facilité, l'aveugle devra la payer de sa liberté et y sacrifier l'indépendance qu'il avait espéré d'acquérir par son travail.

Le bon ordre de ces maisons exigera en effet des règlements, auxquels devront se soumettre tous les actes du pensionnaire, règlements qui paralyseront son initiative et le débarrasseront de toute responsabilité.

Mais, me dira-t-on, cette absence de responsabilité écartera de sa route toutes les difficultés qui l'attendent dans le monde; il n'aura même pas à souffrir de la concurrence des clairvoyants, puisque la direction seule en subira l'effet. Sans doute. Mais c'est là un bienfait comparable à celui de la morphine, qui endort les souffrances d'un malade jusqu'à ce qu'elle le tue.

Oh! je le sais, la concurrence des clairvoyants sème sur notre route des cailloux parfois bien rugueux; mais chacun de ces cailloux est un stimulant pour notre activité; plus il y en a, plus nous nous améliorons dans notre profession, et moins nous sommes aveugles; car chaque difficulté de notre état, ainsi vaincue, nous ôte un peu de notre cécité. Bien des aveugles sont ainsi parvenus, après quelques années d'exercice, à ne plus craindre leurs concurrents clairvoyants, car l'aveugle peut beaucoup quand il veut, mais il faut qu'il veuille, et pour qu'il veuille, il faut, presque toujours, qu'il y soit contraint. Or, il n'est pas de meilleur stimulant que la concurrence.

Dans un internat, au contraire, malgré les efforts des chefs, l'aveugle restera stationnaire et ce sera déjà très heureux, car bien plus souvent encore, sa volonté s'amollissant, il travaillera tout juste ce qu'il faudra pour ne pas encourir les rigueurs des règlements; car ses travaux n'auront plus pour mobile l'espoir d'améliorer sa situation, puisqu'il ne pourra plus envisager qu'une seule perspective, celle d'être et de rester un pensionnaire, c'est-à-dire un être guidé,

réglementé, usant machinalement son existence comme s'il était sans intelligence et incapable d'agir suivant ses propres décisions.

Ah! si l'on pouvait assurer que ce serait là le bonheur de l'aveugle! Mais le croire serait une erreur profonde! Non, cette vie de pension à perpétuité n'est point faite pour satisfaire l'aveugle intelligent; sa pensée et son activité demandent un champ plus vaste que l'espace restreint entre les murs d'un refuge, où il ne coudoiera que quelques individus, aveugles comme lui, n'ayant reçu ni plus ni moins d'instruction que lui, ni plus ni moins d'éducation que lui, renfermés comme lui entre des murs au delà desquels tout lui sera étranger, car on conçoit combien il est difficile, pour ne pas dire impossible, à un aveugle dans ces conditions de se créer des relations extérieures, alors que cependant l'aveugle, plus que tout autre, a besoin de société pour le dédommager de toutes les privations que lui impose la cécité.

Est-ce bien cette exclusion du monde, amis des aveugles, que vous vouliez pour vos protégés? Non, n'est-ce pas? Vous avez voulu, en les faisant instruire et en leur enseignant une profession, en faire des êtres libres, autant que possible, indépendants; vous avez voulu que l'aveugle ne fût plus un être à part, qu'il pût se mêler à la vie générale, sympathiser avec le reste des hommes et oublier ainsi son infirmité, que lui rappelleront toujours assez certaines circonstances de la vie. Oui, c'est cela que vous avez voulu, et soyez en à jamais bénis, car vous avez acquis des droits incontestables à la reconnaissance des aveugles.

Mais si, la moitié de votre tâche accomplie, c'est-à-dire au moment où il faut aider l'aveugle à mettre en pratique ce qui lui a été enseigné, si, croyant bien faire, j'en ai la conviction, vous allez le faire entrer dans une maison hospitalière (que vous l'appeliez asile, patronage, atelier, peu importe), vous détruisez votre œuvre avant de l'avoir achevée; car au lieu de contribuer à son bonheur, son intelligence, que vous aurez cultivée, ne servira qu'à lui faire mieux comprendre toute l'horreur de sa situation.

On m'objectera peut-être que jamais une association patronnant les aveugles ne forcera ceux-ci à entrer dans telle ou telle maison fondée par elle. Je veux le croire; mais cette obligation existera, qu'on le veuille ou non. En effet, les charges imposées à une société de bienfaisance pour soutenir un asile, absorberont à elles seules les ressources et les travaux de cette société; l'aide à domicile deviendra impossible ou tout au moins trop insuffisante; d'autre part, cette aide

à domicile est plus difficile à pratiquer et donne lieu à des démarches nombreuses, à des pourparlers dont la complication met parfois à l'épreuve le zèle des typhlophiles. Il résultera de ces circonstances que, chaque fois qu'un cas aura l'air de devenir embarrassant, le patronage dira au patronné : « Mon ami, votre situation est précaire; il y a là une maison qui vous ouvre ses portes, entrez-y »; et si ce malheureux ne se résigne pas, s'il veut continuer à lutter contre la mauvaise fortune, il n'osera plus réclamer l'appui du patronage dont il n'aura pas accepté la proposition, et il restera seul; puis enfin à bout de ressources, il sera bien obligé de recourir quand même à cet abri.

Aussi, pour le bonheur de mes frères et sœurs d'infortune qui ont besoin d'appui, je conjure les associations existant déjà et celles qui pourraient se former encore, de ne pas dépenser leurs efforts et leurs ressources à la fondation d'asiles ni d'ateliers; mais d'accorder aux aveugles une protection beaucoup plus large, protection qui, tout en sauvegardant leur dignité et en leur laissant toute leur liberté, leur donne la plus grande somme possible de bien-être.

Loin de les obliger à se réfugier dans un hospice, aidez-les à se créer un chez soi confortable. S'ils ont une famille, laissez-les vivre au milieu de leurs parents, de leurs amis, dans un endroit qu'ils connaissent, où ils sont connus et où, souvent, ils savent se diriger seuls. S'ils n'ont pas de famille, aidez-les à s'établir convenablement dans l'endroit qu'ils préfèrent et où les attirent leurs aspirations et leurs aptitudes. Qu'au début de leur carrière, ils soient par vos soins convenablement outillés et suffisamment munis du matériel nécessaire à l'exercice de leur profession. Quand ils n'ont pas à leur disposition un local convenable, aidez-les à s'en procurer un; faites les connaître partout où leur travail peut être utilisé; au besoin, chargez-vous de leur fournir ce travail; faites des accords avec des magasins et, quand c'est possible, créez vous-mêmes des magasins pour l'écoulement des travaux faits par les aveugles. Employez dans ces dépôts ceux que nous appelons les demi-voyants; que vos membres fassent des recherches pour découvrir de nouvelles professions, de nouveaux emplois, où les aveugles pourront être utilisés, et signalez-les aux établissements chargés de leur instruction.

Qu'enfin, l'aveugle trouve en vous un bras protecteur toujours tendu vers lui et auquel il puisse recourir sans crainte et surtout sans humiliation.

Il faut le dire d'ailleurs à la louange de l'humanité, ce bras pro-

tecteur, les aveugles belges le trouvent dans plusieurs associations qui font honneur à leurs fondateurs. A Ghlin, nous avons la ligue philanthropique pour le bien des aveugles travailleurs, fondée il y a quelques années par M. Simonon, le dévoué Directeur et fondateur de l'Institut. D'autres instituts ont d'autres associations; mais si l'on veut que ces sociétés rendent aux aveugles les services qu'ils en espèrent, il faut que tous les efforts tendent au même but, l'assistance à domicile. Sans doute, cette assistance à domicile réclame plus de dévouement de la part des typhlophiles; mais aussi leur œuvre fait des heureux, tandis que par l'assistance dans une communauté, on préserve l'aveugle de la misère, voilà tout. C'est quelque chose, mais ce n'est pas assez, guère assez. Non, ce n'est pas assez de savoir que nos frères et sœurs d'infortune n'ont pas faim; il faut que la possibilité leur soit donnée de se créer une position, chacun selon ses facultés et selon ses goûts. Les exemples ne manquent pas, qui prouvent que la vue n'est pas indispensable pour occuper dignement, utilement, sa place dans la société; pourquoi, dès lors, faudrait-il en exclure les aveugles plutôt que d'autres déshérités de la nature?

Mais vous ne le ferez pas, typhlophiles zélés, âmes élevées qui êtes l'espoir de l'humanité et à qui Dieu donna la mission de soulager les misères humaines. Votre charité s'inspirera d'une pitié plus noble, d'une pitié dont le nom est plutôt estime, la seule qui n'abaisse pas, la seule qui peut guérir. (Applaudissements prolongés.)

M. le Président. — Les applaudissements chaleureux dont vous venez de saluer les paroles de Mlle Bonjean, me dispensent de la féliciter. Les considérations et observations qu'elle nous a si éloquemment présentées dans son remarquable mémoire, nous seront d'un grand secours pour la solution de la question des internats et des externats.

Le second mémoire émane de M. Hedger, de Sydney (Australie).

Mémoire de M. Hedger, de Sydney (Australie).

In dealing with the paper read on the above subject at yesterday's meeting, I take it that everyone attending this conference will understand that the subject refers only to those who are able-bodied and employed in workshops for the blind. And assuming that to be correct, I venture a few remarks with the object of show-

ing as far as this clause is concerned, the asylum system is very objectionable in many ways and the blind shudder at the very thought of entering the portals of an asylum, or, so I would prefer to call them " *Exile Homes* "

Blind people are like ourselves, attached to their own homes, and even those who have none, prefer to live among the sighted, mixing up in the ordinary everyday life with their seeing brethren.

There are also those among the blind who are married, and have their own homes, wives and families. These must of necessity be allowed to live away from their works, as it is only natural they would never consent to be separated from all those they hold dear. Consequently it is by far the better plan to adopt a uniform system of employing the blind the same as ordinary sighted tradesmen, allowing them to live wherever they choose, the various governing bodies always retaining the right to object to any place of residence that they considered unsuitable or objectionable.

Apart from the feelings of the blind on the matter, the asylum system is very objectionable in many ways. The blind suffer through lack of physical excercise; their minds become cramped through want of intercourse with their fellow beings; their habits and manners are slovenly and careless; all ambition with them is lost. They are harder to train. The little work they do is done in half hearted way, their interest in everything outside themselves vanishes, and not a few become sullen and morose, so much so, that they give a deal of trouble to those in authority and make life unbearable for their fellow inmates.

Objections have been raised by many against the system of outdoor workers, contending that it is far cheaper to keep the blind shut up, than allowing them their freedom. To those holding these views, I would ask why should ablebodied men, without any crime save that of blindness, be shut out of sight and deprived of every man's idol, liberty.

The blind should be treated different to the ordinary pauper, whose poverty is brought about by their own vice and folly, which forces them to seek relief in asylums. With the blind it is quite the reversal, as their poverty is brought about by circumstances over which they have no control.

I have during the past three months visited almost every institute of importance in England, Scotland, Ireland & America, as well as two in Paris, where the authorities have invariably adopted the

principle of non residential workers and the experiment has proved satisfactory.

The Institute of which I am the manager adopted this system from its very inception over 23 years ago, and the committee have no reason to regret its adoption. Out of 76 inmates, 55 live out, and the remainder, young girls and old women, who have no parents or friends with who they could be trusted, are provided for in a comfortable home, where they have every comfort necessary for their well being.

It is obvious that there are many who through physical infirmities and old age, would have to be provided for. This class would, I believe, be served, by establishing homes for them, such as are in existence in Dublin, London, Philadelphia, Australia & elsewhere.

We who are attending this meeting, I hope, are anxious to do something to ameliorate the condition of the blind. Then let us adopt those principles that will be the most likely to give effect to our wishes, not even considering the outlay incurred.

The institutes need have no fear on that point; the greater the work they accomplish for the blind, the greater amount of sympathy and support will be extended to them by the various governments and the public at large.

I sincerely hope that the outcome of this conference will result in much good for the blind, that our institutes and societies will go on increasing in their work and usefulness, and that all of us who have attended here will go away with a firm resolve to do even more — if it were possible — in the future than we have accomplished in the past in the noble cause of the sightless. (Applaudissements).

M. le Président. — La parole est au Frère Isidore Clé, de Woluwe-St-Lambert, pour la lecture de son mémoire.

Mémoire du Frère Isidore Clé, de Woluwe-St-Lambert.

L'atelier externat a de grands avantages sur l'atelier internat, surtout pour les aveugles pouvant vivre avec les leurs : l'esprit de famille, l'indépendance individuelle et la noble ambition de l'homme de coopérer ou d'aider à la subsistance des siens, y trouvent mieux leur compte; les frais de bâtiment, d'entretien, etc., y sont moins élevés et permettent de payer de meilleurs salaires.

Malheureusement il n'est pas accessible à tous; ceux seulement qui demeurent dans le voisinage ou qui peuvent s'y faire amener tous les jours sans trop de difficulté, peuvent en profiter. Encore serait-il désirable, souvent presque nécessaire, qu'à midi les ouvriers puissent y prendre leurs repas.

Par contre l'internat est accessible à un plus grand nombre d'aveugles, et dans bien des circonstances peut mettre ceux-ci à l'abri de la misère. Je ne veux pas m'étendre sur cette comparaison; d'autres, plus expérimentés que moi dans cette matière, nous montreront sans doute que les deux institutions ont leurs avantages et leurs inconvénients, et que c'est surtout leur organisation et leur fonctionnement qui décident de la somme de bien-être qu'elles procurent aux aveugles.

Si j'ai voulu faire un mémoire sur cette question, c'est pour signaler un grand inconvénient de l'atelier en général, et surtout de l'internat.

Pour beaucoup d'aveugles il est plus avantageux de travailler chez eux. Ils souffriront nécessairement d'un atelier dans leur voisinage, parce que celui-ci, attirant les regards, la confiance et la sympathie du public, les détournera par ce fait même des ouvriers travaillant chez eux; parce qu'un atelier, pour qui la question d'avoir de l'ouvrage oui ou non est une question de vie ou de mort, abaissera plus facilement ses prix; parce qu'enfin l'atelier, l'internat surtout, admettant le plus d'ouvriers possible, et des ouvriers d'autres endroits, pour diminuer les frais généraux d'entretien, aura besoin et tâchera de se procurer le plus d'ouvrage possible, évidemment au détriment des ouvriers isolés.

Je suis cependant d'avis qu'on doit encourager les aveugles travaillant chez eux pour leur propre compte : c'est plus économique, partant plus lucratif; et les avantages que j'ai donnés plus haut à l'externat sur l'internat, doivent être attribués à un degré bien supérieur au travail à la maison : l'indépendance individuelle et l'esprit de famille restent entiers; l'initiative pour la lutte dans la vie se développe; les fruits du travail procurent une jouissance plus grande et mieux sentie; et le relèvement de l'aveugle est plus généreusement et plus complètement atteint. Oui, ceux de nos protégés qui ont su par leur bonne conduite, par leur ardeur au travail, par leur persévérance, leur patience et leur courage dans les épreuves du début, se créer une clientèle, devenir souvent les soutiens de leurs vieux parents, fonder et élever honorablement une famille, ce sont les plus

pures gloires des instituts et les plus douces récompenses des cœurs généreux qui se sont voués au bonheur de cette partie intéressante de l'humanité.

Or, le nombre de ces aveugles est souvent plus grand qu'on ne le pense, et il grandira encore à mesure que les patronages viseront plus à donner du travail qu'à prodiguer des secours; à favoriser l'initiative personnelle qu'à réunir le plus d'aveugles possible dans les ateliers ou ouvroirs.

Qu'on ne pense cependant pas que je me pose en adversaire de ces établissements; oh non! ils sont tout-à-fait nécessaires; ce que je désire uniquement, c'est qu'on ne force pas, par une concurrence trop rude, les ouvriers isolés à chercher une diminution de leur bien-être en dehors de leur chez eux. Autrefois l'on disait d'un enfant aveugle que l'on confiait à un hospice: il y sera heureux pour toute sa vie. Aujourd'hui on n'oserait plus tenir ce langage, et on considérerait comme une œuvre néfaste ce qui était alors en réalité une œuvre de grand mérite et d'absolue nécessité. Et cependant aujourd'hui encore les hospices sont nécessaires et aussi dignes que jamais de la considération publique, mais seulement pour les aveugles qui ne peuvent s'en passer. Il en est de même des ateliers et des ouvroirs; ils sont et ils seront toujours un grand bienfait pour quantité d'aveugles; mais n'en faisons pas l'idéal, bornons les ateliers au strict nécessaire, et travaillons à procurer de l'ouvrage à domicile. Encourageons dans ce but les syndicats d'ouvriers aveugles dans les centres populeux; employons tous les moyens de propagande et de publicité; trouvons des magasins de vente dans différents quartiers des villes, travaillons à procurer aux aveugles des économies sur la matière première, etc. En agissant de la sorte, nos patronages feront peut-être œuvre plus utile et plus facile qu'en organisant de vastes ateliers, qui risquent de n'être souvent que des hospices coûteux. (Applaudissements).

Mémoire de M. Mascaró, fils, de Lisbonne.

Nous n'avons jamais été d'accord sur ce point de l'internat, surtout pour les jeunes aveugles. Ceux-ci, soit dans leur jeunesse, soit dans leur âge adulte, doivent toujours être externes et libres, et non pas enfermés dans des établissements créés exprès pour leur éducation. On arrive, en suivant cet ordre d'idées, à les habituer à des besoins que plus tard ils ne peuvent continuer à satisfaire, ce qui,

assurément, les rendra ensuite plus malheureux, ayant connu des conforts dont ils sont obligés de se passer en sortant des écoles spéciales. En outre, on les habitue à perdre complètement la notion et l'idée de la famille, la plus grande félicité dont on puisse jouir sur la terre. L'aveugle, enfant ou adulte, doit fréquenter les écoles ou les ateliers pour obtenir autant que possible une éducation littéraire, musicale ou professionelle d'après ses aptitudes naturelles, sans être enlevé au milieu limité de ses ressources probables, de celui enfin où il est né. Lui faire connaître les moyens de se procurer la subsistance; lui donner même, si possible, ces moyens et le pousser au besoin de ses aspirations, mais ne jamais l'enlever de son milieu avant qu'il n'ait conquis la possiblité de se la garantir pour toute la vie, qui lui deviendrait plus difficile et plus lourde s'il lui arrivait un jour de la perdre à jamais.

Mémoire de M. Moldenhawer, de Copenhague.

L'internat présente à mon avis de grands avantages aux femmes aveugles adultes, si elles ne sont pas d'un caractère très indépendant, ou liées à leurs familles, comme mères ou épouses, ou nécessaires à une mère malade ou faible ou à un père veuf.

Pour les hommes, au contraire, capables de travailler, les internats ne peuvent que diminuer leur force de travail et les rendre mécontents. C'est pourquoi les externats sont préférables pour eux, tandis que pour les ouvriers incapables ou faibles de corps ou d'âme, pour ceux qui sont malades et pour les vieillards, les internats sont recommandables.

Mémoire de M. Staub, de Zurich.

L'externat pour les hommes aveugles en bonne santé est sous tous les rapports préférable et répond mieux à la liberté individuelle, en permettant au citoyen de remplir ses devoirs civils; c'est surtout le cas pour les hommes devenus aveugles après leur mariage et qui voudraient jouir de leur propre famille.

Pour se donner plus de mouvement et acquérir un certain développement par le contact avec le public, il serait désirable que les principaux repas soient pris en commun et à proximité des ateliers.

Afin de préserver les aveugles, surtout les isolés, de mauvaises compagnies, il serait utile de fonder dans chaque grand centre un local

ouvert tous les jours fériés, pourvu d'une bibliothèque, de jeux, d'instruments de musique, et où à certaines heures on leur ferait des lectures, comme à Paris, avenue de Breteuil.

Par contre, l'internat des femmes aveugles est plutôt désirable, eu égard à leur santé, le plus souvent délicate, et pour les soustraire aux dangers immoraux.

Réponse de M. Luis E. Sepulveda Cuadra, de Santiago (Chili).

L'internat pour les ateliers d'adultes ne présente pas un autre inconvénient que la difficulté de procurer quelques libertés aux aveugles. L'externat est assez incommode par raison des difficultés de locomotion et de la perte du temps qu'ils pourraient employer pour le travail.

Réponse de M. Brasil Silvado, de Rio de Janeiro.

Nous n'avons pas d'ateliers d'adultes; cependant nous croyons que l'externat serait préférable, l'internat étant très coûteux, favorisant plus facilement la paresse, et n'étant pas d'une nécessité absolue.

Mémoire de Mademoiselle Witz, de Lausanne.

Pour des milliers de jeunes filles et de femmes, les mots de travail, de famille, de foyer, n'éveillent que le dur souci du pain quotidien, l'isolement, la misère et la douleur dans toute son âpreté.

Parmi ces déshérités, il en est toute une catégorie atteintes de cécité, que leur infirmité rend encore moralement plus intéressantes, plus isolées, et dont la vie réduite et le travail restreint ont tout particulièrement besoin de notre sollicitude.

Notre activité s'étant particulièrement exercée parmi les femmes aveugles, nous aborderons la question posée tout spécialement à leur point de vue.

Pour l'aveugle ayant une famille, sa place y est naturellement toute indiquée; aucun homme ne saurait remplacer la tendresse ou le dévouement d'une mère et d'une sœur.

Mais si le foyer fait défaut, ou si la famille est telle qu'il soit impossible à l'aveugle de rester dans son sein, sa place est dans cette autre famille, *l'internat,* devenu foyer.

Tous les efforts de la direction doivent tendre à ne pas faire de

la jeune aveugle une hospitalisée. Bien que le souci du pain quotidien lui soit enlevé, tout doit contribuer à lui laisser sa légitime fierté, qui exige qu'elle travaille le mieux et le plus possible pour prendre sa part de préoccupations et de soucis matériels dans la maison; cette petite part de responsabilité la sauvera de cet égoïste laisser-vivre, qui se retrouve si souvent chez une quantité d'hospitalisées. Il serait peut-être utile qu'elle puisse percevoir la moitié de son gain, afin de pourvoir de son plein gré à sa garde-robe. Il est bien entendu que l'autre moitié serait versée à la maison, en diminution des frais généraux.

Nous arrivons donc par là à nous occuper du travail de l'aveugle et à l'organisation de l'atelier dans le home.

L'atelier internat peut seul et largement diversifier le travail. Telle ouvrière s'installera comme brossière, telle autre comme filetière, une troisième fera le cannage des chaises, etc.; chaque disposition particulière y sera respectée le plus largement possible.

L'écoulement de la marchandise (le point toujours noir de l'aveugle travaillant isolément), est enlevé à l'initiative si limitée de l'ouvrière infirme; en outre la valeur des objets fabriqués est augmentée par la surveillance constante d'une personne placée exprès à l'atelier.

Il importe aussi que l'internat ne se borne pas seulement à fournir le travail, la nourriture, le gîte; le labeur quotidien ne doit pas empêcher l'esprit de s'étendre et le cœur de s'élever. Il faut que l'internat ne soit pas seulement un atelier, mais aussi un foyer; un foyer dans toute la large acception du mot, et non une caserne où le règlement seul agit, parle et commande. Un foyer où l'on vit sans gêne, dans lequel on se sent *libre* et *responsable*; un foyer ouvert où l'on s'intéresse à ce qui se passe dans le monde, où l'on sympathise avec les malheureux, où l'on s'émeut pour une idée généreuse, où l'on s'enthousiasme pour un bon livre; un foyer enfin où l'on puisse développer librement en soi ce que le Ciel y a mis de noble et de bon.

Il est de toute importance de ne pas placer nos internats dans des endroits trop isolés. Il est nécessaire que l'aveugle puisse jouir des multiples manifestations de la vie sociale, en particulier des conférences et des concerts.

Avec quel entrain on reprend le lendemain sa brosse, son tricot, sa chaise ou son filet, quand on peut discuter avec ses camarades sur une lecture ou une conférence entendue la veille. Il n'y a alors pas de place pour des bavardages inutiles; on parle parce que l'on

a quelque chose à se dire et que l'on trouve un écho dans l'esprit de sa voisine. L'esprit, entretenu par un aliment sain, moral et instructif, peut alors s'élever et l'atelier ne devient pas une fabrique, où l'aveugle n'est qu'une machine de plus en plus automatisée.

Sachons aussi prendre la clef des champs; allons en commun sentir l'air libre, écouter le murmure du ruisseau, le chant de l'oiseau; tout cela parle à l'âme de celui qui ne sait ni voir les astres, ni le grand ciel bleu. Il sait apprécier à sa juste valeur ce langage discret de la nature, qui exerce sur son être une puissance calmante et salutaire.

Écoutons plutôt un de leurs chants :

« Si je ne vois pas la nature,
» Je puis au moins ouïr sa voix,
» Les insectes dans la verdure,
» Les oiseaux qui chantent au bois,
» Le vent qui passe et qui soupire,
» Comme une harmonieuse lyre
» Sur le lac que l'on dit si beau.
» Tout, par mon oreille attentive,
» Rappelle à mon âme pensive
» Comme un concert toujours nouveau. »

Sans doute, nous objectera-t-on, c'est très bien pour les anciennes élèves de l'institut, qui ont reçu une certaine instruction, une certaine éducation; mais elles seront les seules à jouir de la vie telle que vous l'organisez.

Celles venues de milieux si divers et atteintes de cécité à l'âge adulte; celles qui sont brusquement arrachées à leurs projets d'avenir et dont le caractère s'est souvent aigri; n'est-il pas à redouter qu'elles ne regardent l'internat comme une prison?

En effet, les commencements sont parfois désespérément lents et difficiles; les habitudes d'un travail régulier, l'ordre, la propreté et le respect des usages établis dans la maison ne s'acquièrent pas en un jour; il faut du tact, de la patience et de la persévérance.

Mais encore dans ce cas, l'expérience nous a démontré que l'internat est doublement nécessaire. C'est ici que nous nous permettons de critiquer l'externat pour aveugles. Nous connaissons en effet, hélas, trop, les résultats obtenus avec de pauvres filles placées pour une somme trop modique dans des familles, à la campagne ou dans des centres populeux.

Là, abandonnée, repliée sur elle-même, l'aveugle passe tous ses jours

à tricoter des bas. Son existence se désorganise et se stérilise; elle perd tout son ressort; ou encore, la pensée qui n'a plus d'aliment se replie sur elle même, analyse, travaille, creuse des sentiments intérieurs. Un besoin irrésistible de vie, d'affection, lui fait franchir le cadre monotone où elle est enfermée, elle tombe... Et après cela l'autorité la case dans un hospice de vieillards ou dans un asile d'incurables.

Ce ne sont pas là de tristes suppositions; ce sont, hélas, de navrantes réalités; tandis que si l'aveugle eut été placée dans un internat, elle ne se serait pas sentie si seule, elle se serait rapprochée de ses compagnes, elle aurait accepté courageusement et facilement sa situation, et peu à peu son entourage l'aurait forcée à sortir de son isolement.

Il ne nous faut donc pas une grande hardiesse d'esprit pour conclure, profondément convaincue, que *pour la femme aveugle sans famille, l'internat est indispensable pour la développer noblement et la rendre heureuse.*

A la tâche donc, et si nous arrivons à allumer dans des yeux éteints une lueur de tendresse et de bonheur, la vie est digne d'être poursuivie. (Applaudissements.)

M. le Président. — Je remercie Mlle Witz du travail qu'elle a bien voulu nous communiquer. J'appelle d'une manière spéciale l'attention de tous les membres de l'Assemblée sur les considérations renfermées dans ce mémoire, concernant les conditions qu'un internat doit réaliser afin de former pour les aveugles un séjour agréable.

Tous les mémoires sur la troisième question ont été lus; quelqu'un demande-t-il la parole pour la discussion de ces mémoires? — Personne ne demandant la parole, je vous propose les conclusions dont je vais vous donner lecture. Comme il s'agit d'une question très controversée, je demande à l'assemblée de voter séparément sur chacune de ces conclusions.

« Le Congrès estime : 1° Qu'en général l'externat est préférable à » l'internat pour les ateliers d'adultes. Il croit cependant devoir re- » commander l'internat pour les aveugles pauvres et sans famille, » ainsi que pour ceux qui n'ont pas l'intelligence suffisamment déve- » loppée pour se diriger dans la vie.

» 2° Que là où l'internat existe, il doit constituer un foyer, une » grande famille, où l'on vit à l'aise, et qu'il ne peut être un refuge » où seul le règlement parle et commande.

» 3° Que les ateliers ne sont à recommander que pour les aveugles » qui, travaillant isolément, ne parviennent pas à gagner leur vie ».

M. le Docteur Hohenemser, de Francfort-sur-Mein. — La seconde conclusion parle d'aveugles pauvres. Mais la plupart des aveugles, pour ne pas dire tous, sont pauvres. Il me semble que le mot *pauvres* doit donc disparaître.

M. le Président. — Nous pouvons remplacer le mot *pauvres* par l'expression *sans ressources*, pour mieux désigner tous les aveugles incapables de se suffire à eux-mêmes. (Adhésion). Il en sera donc ainsi.

M. van Fleteren, de Bruxelles. — Nous venons d'exprimer l'avis que l'internat vaut mieux pour certains aveugles. Mais n'est-il pas désirable que les aveugles internes soient le plus possible mis en contact avec les clairvoyants et n'y aurait-il pas lieu de le dire ?

M. le Président. — Ce vœu va de soi ; il est impliqué dans les vœux que nous venons de proposer.

Les vœux proposés par le Président, avec l'amendement de M. Hohenemser, sont successivement adoptés.

M. le Président. — La parole est à M. Robin, pour une communication.

M. Robin, de Paris. — Il y a quelque temps, une commission s'est réunie à la Sorbonne, à Paris. Elle était composée de savants et d'aveugles. Dans cette réunion il a été décidé d'élever un monument dans la commune de St Juste, département de l'Oise, aux deux frères René et Valentin Haüy. Plusieurs sociétés savantes étrangères ont envoyé leur adhésion. Je crois devoir vous recommander le monument en l'honneur de Valentin Haüy. Je le fais avec confiance; car, si vous êtes ici, c'est un peu grâce à Valentin Haüy, qui a cherché le premier à instruire l'aveugle et à le tirer des ténèbres. Je prie donc le Bureau de ce Congrès international de bien vouloir examiner s'il ne peut intervenir comme tel au profit de l'érection de ce monument. J'espère qu'on nous permettra de déposer ici un registre où les Congressistes pourront consigner leurs sympathies pour l'idée que je viens de faire connaître, et y inscrire leur obole. (Applaudissements).

M. le Président. — Je crois pouvoir répondre, au nom de tous les membres de ce Congrès, que nous nous rallions de grand cœur à la motion de M. Robin. Il est sans conteste que l'on doit à Valentin Haüy l'initiative du développement de l'instruction des aveugles. Tous nous serons heureux de pouvoir contribuer à l'érection d'une statue à la mémoire de ce grand bienfaiteur de l'humanité. (Applaudissements).

M. le Président rappelle à l'assemblée que ce soir, à 7 1/2 heures, aura lieu la visite de l'Institut Royal des filles aveugles, Rempart des Moines.

La séance est levée à 6 1/2 heures.

QUATRIÈME SÉANCE.

Vendredi, 8 août 1902.

La séance est ouverte à 9 h. 20 m., sous la présidence de M. Lejeune, Ministre d'État, Vice-président d'Honneur.

M. le Président. — Nous passons à l'étude de la quatrième question, ainsi conçue :

QUATRIÈME QUESTION.

Est-il bon d'admettre dans les écoles, ateliers et autres établissements consacrés aux aveugles, des personnes seulement atteintes de cécité partielle? Quel degré de vision peut-on admettre?

La parole est à M. den Ronden, de Grave.

Mémoire de M. den Ronden, de Grave (Hollande).

Le Comité d'organisation a posé aux membres de ce Congrès international deux questions qui, sous quelques rapports, se touchent :

2e Dans les ateliers d'aveugles n'y aurait-il pas avantage à introduire quelques auxiliaires clairvoyants qu'on chargerait d'exécuter les parties du travail que les aveugles ne peuvent faire que très lentement? Quels seraient les inconvénients de cette mesure?

4e Est-il bon d'admettre dans les écoles, ateliers et autres établissements consacrés aux aveugles, des personnes seulement atteintes de cécité partielle? Quel degré de vision peut-on admettre?

Je m'occupe de cette dernière question, en me réservant de vous dire ensuite un mot sur la seconde.

Sans doute, les directeurs des institutions d'aveugles, les professeurs et tous ceux qui sont journellement avec les aveugles, doivent constater qu'il n'est point opportun d'introduire dans les instituts des gens qui ne sont que partiellement aveugles.

Il est bien à regretter que peut-être nulle part il n'existe des asiles spécialement fondés pour des demi-aveugles et que bon nombre d'établissements soient moralement obligés d'ouvrir leurs portes à ces personnes. Chez nous aussi, nous avons parfois admis des gens qui n'étaient pas entièrement aveugles. A présent, nous avons posé comme une règle formelle de ne plus admettre de demi-aveugles. En voici les raisons:

Pour qu'on puisse les saisir plus clairement, j'exposerai les faits qui se produisent quand les aveugles et ceux qui ne le sont qu'à moitié, sont réunis dans les classes; puis comment ces deux catégories se comportent l'une envers l'autre dans les heures de récréation; ensuite nous verrons ce qui arrive dans les ateliers.

a) *Pour la classe :* Les inconvénients viennent de deux sources : de la part des élèves qui, s'ils ne sont que partiellement frappés de cécité, nuisent beaucoup à l'instruction, à l'enseignement.

1° Il va sans dire que, si les deux groupes (celui des aveugles et celui des demi-aveugles) suivent la même instruction, les derniers en général l'ont comprise avant les premiers, quand il s'agit de branches où le tact joue un rôle prépondérant.

C'est un fait que chaque professeur, n'importe quelle branche il enseigne, a besoin d'une forte dose d'empire sur soi-même, d'un dévouement à toute épreuve, pour qu'il ne s'adonne pas en grande partie à l'instruction des élèves les mieux doués et ne néglige en proportion ceux qui sont moins intelligents. De même, le professeur d'une classe d'aveugles est continuellement tenté de mettre ses instructions et ses leçons, moins à la portée des aveugles, qu'à celle de ceux qui disposent encore tant soit peu de la vue; ces derniers surtout feront des progrès, moyennant les soins particuliers qu'il leur donne. En effet, le professeur leur permet de faire les opérations et expériences, de rendre de petits services, dont ils sont plus capables que leurs camarades, grâce au reste de lumière qu'ils possèdent. Ils

reçoivent des éloges, des encouragements, qu'ils ne méritent qu'à cause de l'emploi de leurs yeux.

2° Et les pauvres aveugles? Ils se sentent moins estimés; ils comprennent qu'on ne leur donne pas ce qu'ils seraient en quelque sorte en droit d'exiger, l'institut étant établi principalement à leur profit. Ils perdent le courage et finissent par être mécontents. On ne peut contester que les aveugles risquent d'être bientôt abattus, quand ils ont la conviction que leurs compagnons l'emportent sur eux, et quand ils voient qu'il leur est impossible de lutter à armes égales avec ceux qui ne sont qu'à demi aveugles. L'émulation devient moindre, disparaît finalement et les murmures surgissent. Il leur semble que le professeur ne leur est pas dévoué; ils ne mettent plus de confiance en celui qui néanmoins se fait un délice de venir au secours de ceux dont la nécessité est si impérieuse.

Et qu'on ne s'imagine pas que le petit aveugle ne s'apercevra pas de la préférence, quelque cachée qu'elle soit. L'œil d'un enfant a la vue perçante, dit le proverbe, ce qui a aussi son application dans l'œil de l'esprit d'un petit aveugle.

3° Mais il y a encore plus. La présence de demi-aveugles est très gênante à la bonne allure de l'enseignement dans une classe d'aveugles. Le professeur est maintes fois obligé de les avertir, de les rappeler à l'ordre. Et cela est tout naturel : dans la classe tout s'enseigne par le toucher et les demi-aveugles négligent de s'y conformer. Ils emploient leurs yeux là où ils devraient suivre l'instruction des mains. Les personnes qui ne sont qu'à moitié aveugles, sont très curieuses et souvent distraites. En voyant quelque chose d'extraordinaire, les demi-aveugles ne manqueront jamais d'en faire part à leurs petits camarades, en dépit du bon ordre qui doit régner dans la classe.

Toutes ces raisons nous font croire que les demi-aveugles ne sont pas à leur place dans une institution d'aveugles.

b) *Pour la récréation :* Voyons si l'intelligence, l'harmonie peut régner alors entre les aveugles et ceux qui ne sont que partiellement atteints de cécité.

Regardez ces groupes d'enfants causant intimement l'un avec l'autre, jouant ensemble, se promenant dans la cour. Qui ont-ils choisi pour leurs compagnons? Sans doute, l'aveugle n'a pas cherché la société de celui qui ne l'est qu'à moitié, ni ce dernier celle de l'aveugle.

Quoique les demi-aveugles rendent parfois de petits services à leurs camarades, les aveugles ne peuvent pas les apprécier, parce

qu'ils ne mettent pas grande confiance en ceux qui les leur rendent; ils s'informent auprès de leurs instituteurs de la valeur de l'assistance prêtée.

La difficulté devient plus grande encore, quand les enfants s'ébattent en plein air ou se divertissent dans les salles de récréation. Hélas, très souvent il s'élève une petite dispute, se terminant par une querelle. Quelle en est la cause? Le demi-aveugle a gagné une partie du jeu, grâce à la vue dont il dispose. Plusieurs fois le cas se répète. A la longue, ces demi-aveugles deviennent insupportables; en effet ils sont souvent les trouble-fête. Les aveugles finissent par se lasser d'être toujours les derniers et de le céder continuellement aux autres : nouvelle raison de mécontentement et de discorde, nuisant grandement à leur bonheur.

Il y a plus : les aveugles vivent d'une vie à part; dans leur imagination, ils se créent un bonheur à eux; ils s'occupent de choses qui, à nous autres jouissant de la vue, sont tout à fait étrangères et nous paraissent étranges. Ils ne souffrent pas d'être observés dans leurs amusements enfantins.

Par conséquent, la présence de ceux qui voient ne leur plaît guère.

c) Il me reste encore à parler du séjour des demi-aveugles *dans les ateliers.*

Sur cette matière, je puis être assez bref.

Quant à ceux qui ont quitté les classes, l'accord entre les deux groupes, dont nous parlons, est plus facile. La communication est plus amicale. Les demi-aveugles peuvent rendre souvent des services qui sont appréciés par leurs compagnons de cécité complète. Ici la même observation, déjà présentée par rapport au maître de la classe, peut être répétée. Il doit être sur ses gardes pour ne pas trop diriger son instruction vers la capacité des demi-aveugles, aux dépens de ceux qui ont un plus grand besoin de son attention et de son dévouement.

Parmi les métiers, exercés dans les établissements d'aveugles, quelques-uns exigent des travaux que les aveugles ne sauraient guère exécuter. C'est sur ce point, Messieurs, que la deuxième question, proposée à notre examen par le Comité organisateur, touche à la quatrième, que j'ai eu l'honneur de traiter.

Comment faut-il agir dans ces cas?

Difficile de donner un avis; voilà notre opinion.

Tout d'abord, que les aveugles exécutent autant que possible tous les travaux de leur métier.

Pour l'accomplissement des ouvrages que l'aveugle ne peut faire, il ne faut pas rechercher l'aide des demi-aveugles pour les raisons énoncées ci-dessus, de peur d'augmenter trop le nombre de ces personnes dans les instituts. Que l'on choisisse plutôt des auxiliaires clairvoyants, sur le dévouement desquels on peut compter pour le plus grand intérêt des élèves ouvriers. Cependant, pour obvier à la grande difficulté de ce choix, l'on pourrait employer des personnes qui n'ont ni communications ni relations avec les aveugles.

Quel degré de vision peut-on admettre?

Question encore plus compliquée et plus difficile à résoudre.

Dans la revue mensuelle « Der Blindenfreund » au numéro I du 15 janvier de cette année, il a paru un mémoire bien important, écrit par l'honorable M. Brandstaeter, Directeur de l'Institution des aveugles à Königsberg, en Prusse. Un moment je me sentis porté à adopter textuellement cette étude, dans laquelle l'auteur expose avec une grande clarté et une précision qui dénote un observateur dévoué et érudit, ce qui se passe dans les établissements où l'on a la cohabitation d'aveugles et de gens qui ne sont que partiellement dépourvus de vision.

Il est bien vrai que l'honorable M. Lembeke, de Neukloster, se plaçant à un autre point de vue, dans une réplique non moins intéressante, a combattu noblement l'opinion de son collègue Brandstaeter. Il s'est distingué surtout en traitant l'admission de demi-aveugles dans les ateliers, par un examen minutieux des grands services que ces personnes peuvent rendre pour le travail des autres.

Sans doute, la lecture de ces deux études, élucidant bien la question proposée, plaira beaucoup à tous les typhlophiles. Dans le numéro 6, du 15 juin, de la même revue, on peut lire une courte étude sur les questions différentes qui nous occupent.

Pour conclusion, des réflexions que j'ai l'honneur de présenter aux typhlophiles, il me semble pouvoir déduire les vœux suivants :

Il serait à souhaiter : 1° qu'on n'admît plus dans les instituts d'autres que a) ceux qui sont entièrement aveugles et b) ceux, dont l'infirmité est telle que, pouvant distinguer la lumière des ténèbres, ils ne peuvent cependant se fier à leurs yeux.

2° Que l'on ouvre des asiles pour les demi-aveugles, ou que du moins dans les maisons pour les aveugles, on en forme une classe et une catégorie entièrement séparées et distinctes, vu que leur état malheureux mérite toute commisération.

En somme, j'émets le vœu sincère que ce Congrès international

contribue grandement à l'amélioration du sort de nos protégés.

Soyons pour nos aveugles le bras qui les soutient, la voix qui porte consolation, la clarté qui illumine leurs yeux éteints.

M. le Président. — Nous vous remercions vivement pour les observations intéressantes et si pratiques que vous venez de présenter.

La parole est au Père Gilbert Jenhot, de Woluwe-St-Lambert.

Mémoire du Père Gilbert Jenhot, de Woluwe-St-Lambert.

L'enfant atteint de cécité partielle, ne voyant pas assez pour suivre les cours d'une école ordinaire, peut et doit être admis dans une école d'aveugles; car, aussi bien que le voyant et que l'aveugle, il a droit à l'éducation et à l'instruction; et il n'y a que l'école spéciale des aveugles qui puisse les lui donner. De plus, ses yeux étant malades, il est à craindre que dans un avenir plus ou moins éloigné, il ne perde complètement la vue, comme cela est arrivé à plusieurs élèves et anciens élèves de notre établissement. Il s'agit donc ici d'une question de justice sociale et d'humanité; d'un devoir auquel les pouvoirs publics et les administrations des instituts d'aveugles ne peuvent se soustraire sans de graves motifs.

D'abord, on ne peut pas considérer comme motif sérieux les dépenses qu'entraîne l'éducation dans un institut spécial, et que doit assurer la bienfaisance publique; j'ai dit pourquoi et j'ajoute qu'un demi-voyant, abandonné dans son enfance, est aussi malheureux qu'un autre infirme et plus tard se trouvera dans la triste obligation de demander à la charité ou à l'assistance publique ce qu'elle lui a refusé dans sa jeunesse.

Une seconde objection que j'ai lue quelque part, me paraît peu sérieuse, en tout cas insuffisante pour laisser à l'abandon des enfants malheureux. Les demi-voyants, dit-on, rendent la surveillance plus difficile, et sans eux, il règne un meilleur esprit parmi les aveugles. S'il est vrai que la présence des demi-voyants rend la surveillance un peu plus difficile, la fait ressembler quelque peu à la surveillance dans une école de voyants, il n'est pas vrai du tout que c'est à cause des demi-voyants que l'esprit d'un institut devient mauvais. La présence de mauvais sujets, tant aveugles que demi-voyants, peut exercer une mauvaise influence sur les autres enfants, et dans ces tristes cas, il importe d'avoir surtout, mais discrètement, l'œil ouvert sur ceux qui voient un peu.

Une dernière objection qu'on formule peut-être, est celle-ci : Puisqu'il est si difficile de trouver de l'ouvrage pour les aveugles, de leur procurer des places, n'est-il pas dangereux d'augmenter le nombre d'ouvriers qui ne peuvent exercer que des métiers ou remplir des postes accessibles aux aveugles? Cette objection tombe par le fait même que le demi-voyant doit vivre comme l'aveugle, doit par conséquent travailler comme lui, si on ne veut pas le rendre à charge à la charité publique. Le même inconvénient résulte d'un nombre trop grand d'aveugles; cependant on ne prétendra pas qu'il faut abandonner les uns pour permettre aux autres de gagner leur vie.

Après avoir démontré qu'il n'y a pas de motifs sérieux pour ne pas admettre les aveugles partiels dans les écoles d'aveugles, je citerai des avantages qui plaident pour leur admission. C'est grâce aux demi-voyants que les aveugles peuvent faire, sans danger, des promenades en ville et à la campagne. Personne ne contestera l'utilité des promenades, ni les difficultés à conduire tout un rang d'aveugles dans des endroits rendus dangereux par les voitures, les vélos et les automobiles; par les poteaux des lanternes, bordant les trottoirs; par des arbres, par divers objets qui obstruent le chemin de l'aveugle. Or, quand on peut placer çà et là dans les rangs un enfant qui voit quelque peu, toutes ces difficultés disparaissent, et deux ou trois surveillants suffisent pour conduire cinquante à soixante élèves. Les demi-voyants facilitent et même mettent à la portée des aveugles plusieurs jeux, notamment ceux dans lesquels il y a des objets à placer, des résultats à voir, comme dans le jeu de quilles et dans bien d'autres. Les demi-voyants rendent des services dans les leçons de gymnastique et de maintien et dans mille occasions qui se présentent dans une école d'aveugles.

Les personnes atteintes de cécité partielle doivent, en règle générale, être admises dans les ouvroirs et autres établissements consacrés aux aveugles, pour plusieurs motifs que je viens d'indiquer pour les enfants. J'ajouterai celui-ci : dans bien des cas elles pourront remplacer les auxiliaires voyants pour faire certaines parties du travail et certains ouvrages qui demandent un peu de vue. Seulement, lorsqu'une clientèle insuffisante ou le manque de ressources forcerait de faire un choix, on devrait admettre de préférence ceux qui en ont le plus besoin; et puisque le demi-voyant a sur l'aveugle l'avantage de pouvoir chercher lui-même l'ouvrage et de le reporter chez les clients, il est naturel qu'en général l'aveugle devrait être préféré.

J'ai donc l'honneur de proposer au Congrès le vœu suivant :

Le Congrès estime qu'il est bon d'admettre, dans les écoles, ouvroirs, ateliers et autres établissements d'aveugles, des personnes seulement atteintes de cécité partielle, du moment que leur degré de vision ne leur permet pas de suivre avec fruit les cours d'une école ordinaire ou d'exercer un métier autre que ceux qui sont accessibles aux aveugles; même qu'il ne faut pas refuser un enfant jouissant d'un meilleur degré de vision, lorsqu'un sérieux examen médical constate pour lui un danger de devenir aveugle dans un avenir plus ou moins rapproché.

M. le Président. — Le Congrès tiendra certainement compte des considérations que vient de présenter le Père Gilbert, dont vous connaissez tous la grande expérience.

La parole est à M. Lenderink, d'Amsterdam.

Mémoire de M. Lenderink, d'Amsterdam.

Kunnen *zien* en *blind zijn.*

Ziedaar twee toestanden gescheiden door een niet te dempen kloof.

Aan de eene zijde : licht, kleuren, natuurschoon, scheppingen der kunst, vindingen der wetenschap.

Aan de andere zijde : eeuwige duisternis, gemis aan voorstelling van het schoone dat de natuur ons aanbiedt; kunst en wetenschap binnen enge grenzen.

Hier het leven als een breede, krachtige stroom, voortsnellend tusschen oevers rijk aan afwisseling; *dáár* als een binnenwater, moede voortkruipend tusschen een dor en eentonig landschap.

En toch voor den met een gezonden geest bedeelden blinde, kan in het duister een licht worden ontstoken; ook voor *hem* kan de kunst haar schatkamer openstellen, de wetenschap de poort van haren tempel ontsluiten.

Ontwikkeling! Ziedaar het middel dat den blinde voert tot hooger leven.

Op dit Congres is het overbodig uit te weiden over de resultaten van opvoeding en onderwijs aan blinden, immers in onze naaste omgeving zijn er voorbeelden te over van blinden, die in *kennen* en *kunnen* op het gebied van kunst en wetenschap de evenknie zijn van menig ziende.

Het programma voor opvoeding en onderwijs aan blinden is in de meeste landen nagenoeg gelijk, terwijl de weg om tot schoone resultaten te geraken, vrijwel afgebakend is.

De vraag hier gesteld spreekt niet over *blinden*, maar over hen, die een *beperkt* gezichtsvermogen hebben, derhalve over *misdeelde zienden, bevoorrechte blinden*, en die alzoo zouden kunnen gebracht worden tot de categorie van *half-blinden*, daar zij door dit beperkt gezichtsvermogen verhinderd zijn de scholen voor *zienden* met vrucht te volgen en belet worden een ambacht uit te oefenen, waar het gezicht, het *goed zien*, zoo onmisbaar is.

Het aantal dezer personen is zeer groot en de graad van blindheid zeer verschillend; noodig zou het zijn ook voor deze misdeelden inrichtingen te doen verrijzen. — Wil men allen op volledige wijze tegemoet komen, dan zou men rekening moeten houden met de verschillende graden van gezichtsvermogen, waardoor eene inrichting, die aan deze eischen zou voldoen, te zware financieele offers zou na zich sleepen.

In het algemeen echter ontbreken de middelen om hiertoe te geraken, ten einde deze misdeelden op krachtige wijze te hulp te komen.

Het groote bezwaar is echter niet alleen gelegen in de stichting van dergelijke Inrichtingen, doch in de doelmatige voortzetting er van.

Het is mij een aangename taak hulde te brengen aan het Bestuur van het Blinden-Instituut, waarvan ik de eer heb Directeur te zijn, dat niet geschroomd heeft een belangrijke som beschikbaar te stellen om eene Inrichting te openen voor de half-blinden. Deze Inrichting evenwel beantwoordde niet aan de verwachting; zij werd na twee jaren van proefneming weder opgeheven.

Ernstige overweging verdient derhalve de vraag door het Congres gesteld : « *Is het gewenscht half-blinden toe te laten op inrichtingen van blinden, daar voor hen geen speciale stichtingen bestaan en zij misplaatst zijn op scholen en werkplaatsen voor zienden?*

De *half-blinde*, die het onderwijs geniet op eene inrichting voor *blinden*, heeft verbazend veel vóór op zijn blinden makker. De verschillende combinatiën van de punten van het braille-schrift kent hij, geholpen door zijn gedeeltelijk gezichtsvermogen, eerder dan de *volslagen blinde*, die afhankelijk is van de ontwikkeling van zijn tastvermogen. Ook op de landkaart zal hij zich vlugger tehuis gevoelen, en evenzoo zal hij de lichamen bij de studie der vormleer

eerder kennen; de handgrepen bij het gebruik der onderscheidene schrijfmachines zullen hem spoediger eigen en vertrouwd zijn. Bij de uitoefening der handwerken, bij stemmen en repareeren van muziekinstrumenten, bij het onderwijs in de muziek, in het algemeen, heeft de *half-blinde* een belangrijken voorsprong op den *blinde*.

De grootere gemakkelijkheid waarmede de *half-blinde* op verschillend gebied vorderingen maakt, zal dikwijls ontmoedigend en verlammend werken op den blinden medescholier; maar grootere teleurstelling wacht den blinde, wanneer hij naar volbrachten leertijd met den half-blinde in concurrentie moet treden.

Want, wat zal het geval zijn?

De half-blinde die geprofiteerd heeft van het onderwijs, dat oorspronkelijk voor geheel blinden is bestemd, ondervindt als *oudkweekeling* der inrichting *dezelfde hulp* en *steun* als zijn blinde makker; maar daar hij zich gemakkelijker beweegt, zijn optreden vrijer is en hij zijn werk vollediger kan afleveren, zal hij als werkman de voorkeur boven den blinde krijgen.

Behept met velerlei minder goede gewoonten en manieren, ja dikwijls slechte neigingen, opgedaan buiten de school, waar voor hem geen plaats meer was, en buiten het huisgezin, waarin niet altijd het noodige toezicht werd uitgeoefend, kan deze *half-blinde* een ongunstigen, ja zelfs een verderfelijken invloed van zich doen uitgaan onder die *blinde* makkers, die van hun eerste jeugd af hun opvoeding en onderwijs in het internaat vonden.

Het is niet te ontkennen, dat *half-blinden* de contrôle en de discipline oneindig verzwaren.

Behalve de stoornis in de geregelde orde gedurende het onderwijs, maakt het opnemen van *half-blinden*, vooral zoo de half-blindheid het gevolg is van langzame vermindering van het gezichtsvermogen, zoodat deze eerst op 14 à 15 jarigen leeftijd intreedt, met volkomen zekerheid dat totale blindheid het einde zijn zal, eene afwijking van het leerplan noodig, hetgeen niet is aan te bevelen.

De *half-blinde* toch komt in dezen toestand als makker naast een leerling, die in leeftijd eenige jaren met hem verschilt. Daar de *blinde* leerlingen reeds van af het zesde jaar opgenomen kunnen worden en in de vakken van het lager onderwijs worden onderwezen, zal het geval zich herhaaldelijk voordoen, dat de 14 à 16 jarige knaap, die als het ware van de straat komt, zijn plaats vindt

op de schoolbanken naast den jeugdigen *blinde*, die reeds binnen een paar jaren, dus op 8 tot 9 jarigen leeftijd kan lezen en schrijven. De omgang van dezen *half-blinde* met den met zorg opgevoeden interne *blinde*, zooals ik reeds aanstipte, zal onwillekeurig een slechten invloed uitoefenen en op het kind en op het classicaal onderwijs in het algemeen, en op de orde en op den rustigen gang van de werkzaamheden.

Uit mijne ervaring als Directeur van het Blinden-Instituut te Amsterdam, kan ik mededeelen, dat zelfs het opnemen van *half-blinden* als EXTERN een groote schaduwzijde heeft, daar dan de aanraking met de vroegere voor hem zoo verderfelijke omgeving op straat BLIJFT BESTAAN en denkbeelden binnensluipen, die toch zoo gewenscht zijn buiten den kring te houden van opvoeding en onderwijs aan *blinden*.

Waar ook *half-blinden* worden toegelaten, zullen zich meermalen gevallen voordoen, waar, bij sommige werkzaamheden, de blinden moeilijkheden zullen ondervinden, waardoor zij de hulp van half-blinden inroepen. Dit inroepen van hulp echter loopt gevaar een zeer groote afmeting te verkrijgen, zoodat de inspanning en de energie van den *blinde*, voor wien de inrichting toch moet dienen, gedoofd wordt. Zooals gezegd, is mij dit reeds bij herhaling gebleken.

Wil men verbetering brengen in het lot van den *blinde*; wil men zijn levenspad verlichten; de hinderpalen, geplaatst op zijn levensweg, verminderen; laat dan geen half-blinden toe op inrichtingen bestemd voor volslagen blinden.

Stelt men nu ten slotte zich nog eens de vraag : « Is het goed half-blinden toe te laten op inrichtingen, scholen of werkplaatsen, bestemd voor personen die *geheel blind* zijn? » dan is het antwoord tweeërlei.

Spreekt men als opvoeder en onderwijzer van *volslagen blinden*, zoo moet het antwoord beslist *ontkennend* luiden.

Houdt men echter rekening met den nog treurigen toestand, namelijk met het volslagen *gemis aan doelmatige inrichtingen voor half-blinden*, dan moet het antwoord luiden, dat ons de menschelijkheid op de lippen legt : *toestemmend*.

Met dit oogpunt heb ik dan ook in het belang van het kind meermalen geadviseerd tot opname, *vooral* in het geval, dat de medicus *volslagen blindheid* in uitzicht stelde.

M. le Président. — Je remercie beaucoup M. Lenderink pour le remarquable travail qu'il vient de nous présenter.

La parole est à M. Letot, d'Hainin-lez-Boussu.

M. Letot prie le Frère Isidore de le remplacer pour la lecture de son mémoire.

Mémoire de M. Letot, d'Hainin-lez-Boussu.

Il arrive fréquemment que l'on présente comme élèves aveugles des enfants atteints seulement de cécité partielle. Je ne crois pas que ceux-ci puissent nuire ou déplaire aux autres élèves; au contraire, ils rendront parfois des services. Mais il faut se garder de créer aux aveugles des concurrents, d'autant plus à craindre qu'ils jouissent de la vue, et qui apprendraient un autre métier s'ils n'étaient pas admis dans ces institutions. A mon avis, la possibilité ou l'impossibilité d'exercer un métier quelconque où la vue est indispensable, peut servir de base pour motiver l'admission ou le refus. Il est difficile de définir ou de mesurer le degré de vision qui doit en décider; il serait à coup sûr très regrettable d'abandonner à son triste sort un malheureux, s'il ne peut avoir recours aux ressources générales. Je crois que pour chacun de ces cas, il serait bon d'avoir l'avis d'un spécialiste; la science a sans doute pour la vue, comme pour d'autres cas, des procédés pratiques permettant de constater le plus ou moins de gravité du mal. Le médecin consulté devrait être choisi par l'établissement.

M. le Président. — Nous remercions M. Letot pour son intéressante communication.

La parole est à M. Moldenhawer, de Copenhague.

Mémoire de M. J. Moldenhawer, de Copenhague.

Tout en admettant ce qui vient d'être dit par les rapporteurs précédents au sujet des inconvénients que présente le mélange des aveugles et des clairvoyants, je crois pouvoir faire l'observation suivante, résultat d'une expérience de quarante-quatre ans comme directeur d'institut pour aveugles :

L'accès aux écoles et autres établissements consacrés aux aveugles, donné à des individus atteints de cécité partielle, n'offre à mon avis pas assez d'inconvénients pour les exclure. Aussi faut-il considérer qu'il est presqu'impossible de donner d'autre façon une éducation convenable à cette classe d'individus. Quant au degré de vision qu'on peut admettre, je pense que le plus sûr est de consulter à ce sujet les personnes intéressées.

Pour l'école en Danemark, on a décidé que pour être reçu dans l'Institut des aveugles, il faut être privé de la vue au point de ne pouvoir lire ni écrire moyennant la vue; cette limite me semble être juste. Si, pendant le séjour à l'Institut, la vue de l'élève s'améliore suffisamment pour qu'il puisse être enseigné comme voyant, il doit quitter l'Institut pour entrer dans une école de clairvoyants. Cependant il faut avoir égard aux conditions exceptionnelles d'un tel enfant, et s'il est dans des classes supérieures, il faut qu'il passe sa confirmation avant de quitter l'Institut; s'il a déjà fait ses classes et suit un cours professionnel, soit technique, soit musical, il faut veiller à ce que le changement ne nuise point à son éducation professionnelle.

M. le Président. — M. Mascaró, fils, étant absent, je prie le Père Philémon de le remplacer pour la lecture de son mémoire.

Réponse de M. Mascaró, fils, de Lisbonne.

Étant donné le cas d'utiliser les écoles spéciales existantes pour aveugles ou de créer de nouvelles écoles pour leur éducation préliminaire, il faut admettre que l'on y recevrait non seulement les individus complètement aveugles, mais aussi tous les autres atteints de divers degrés de cécité, jusqu'à l'individu même voyant. Cette promiscuité d'individus échelonnés depuis l'aveugle jusqu'au voyant, en passant par leurs différents degrés de cécité, ne peut pas sembler inutile, étant donné nos raisonnements exposés. La communion de cet apprentissage, soit dans les écoles d'aveugles, soit dans celles des voyants, pourrait donner de très importants résultats, que depuis longtemps déjà les typhlophiles avaient prévus : rendre tout le monde utile, tout en utilisant aux uns et aux autres leurs qualités en évidence, et pourtant arriver à un complément de forces mutuelles donnant, comme résultat, un revenu très important et très sensible.

M. le Président. — M. Mascaró, père, voudra bien transmettre à son fils les remerciements du Congrès.

Réponse de l'Institut de Palerme.

Il ne convient pas d'admettre les demi-voyants, l'expérience ayant démontré que la réunion d'aveugles et de demi-voyants est défavorable pour les uns et pour les autres.

Réponse de M. Luis E. Sepulveda Cuadra, de Santiago (Chili).

Il serait mieux de ne pas admettre des personnes atteintes de cécité partielle, car ces personnes peuvent acquérir leur instruction dans d'autres établissements. Au-dessous de V = 0.01 degré de vision, l'individu est aveugle; c'est le terme qu'on peut adopter.

Réponse de M. le Chanoine Naeghels, de Bruges.

Dans la supposition que l'aveugle partiel soit dans l'impossibilité de suivre les cours des voyants, comme les voyants, — oui.

1° Dans l'intérêt même des écoles des voyants, toujours empêchés dans leur progrès par leur condisciple moins apte.

2° Dans l'intérêt de l'infirme qui, ne pouvant pas suivre au tableau ni à la dictée en les écoles ordinaires, est toujours en retard sur ses condisciples, — qui est en danger de perdre sa vue partielle et de devenir plus malheureux qu'un aveugle total.

3° Dans l'intérêt des aveugles, qui trouvent en eux — le bon esprit de l'école étant supposé — des condisciples dont la conversation leur sera très utile, dont les progrès les stimuleront, des guides.

Dans les ateliers, leur utilité n'est pas contestable.

Réponse de M. Brasil Silvado, de Rio de Janeiro.

Nous sommes pour l'affirmative, le seul inconvénient étant, peut-être, d'embarrasser en certaines circonstances la discipline et la surveillance. Les enfants demi-voyants, dans les écoles d'aveugles, surveillent à leur tour les autorités et préviennent leurs collègues aveugles de leur présence. La tolérance ayant rapport au degré de vision ne peut aller au delà du nécessaire pour se diriger sans guide dans des endroits peu connus.

Mémoire de M. Staub, de Zurich.

Au lieu de fonder des instituts séparés pour les personnes atteintes de cécité partielle, nous conseillerions de créer dans les grands instituts pour aveugles, bien dotés, des classes parallèles pour les enfants demi-voyants, et de les confier à un maître ayant une vue presque normale, pour les leçons de choses, de géographie et de modelage, parce que cette catégorie d'enfants ne demande pas tant d'explications sur la nature et la forme des objets, tandis que les aveugles mettent plus de temps à saisir ses parties par le toucher, et aussi pour réprimer certains mouvements caractéristiques et la mauvaise tenue provoqués par leur reste de vue.

Dans les classes parallèles des enfants totalement aveugles, il serait profitable que l'enseignement de ces dites branches fût donné par un maître ayant joui de la vue pendant quelques années; il saura mieux entrer dans les idées des aveugles-nés. Pour d'autres branches, comme le calcul, le chant, l'histoire, leur réunion ne présente pas d'inconvénient, surtout s'il y a un surveillant voyant pour le cas où le maître est aveugle.

Il va sans dire que pour la gymnastique et les promenades on ne pourrait se passer d'un maître voyant.

Les adultes, aveugles et demi-voyants, peuvent travailler en commun sans inconvénient marqué. Il serait désirable de séparer autant que possible les jeunes apprentis d'avec les ouvriers plus âgés, surtout de certains éléments dont l'influence morale leur serait nuisible.

Il importe de ne rien négliger pour choisir des contre-maîtres bien qualifiés moralement, afin qu'ils exercent sur les caractères une influence durable et bienfaisante; de ne pas lésiner sur les honoraires, et de leur fournir un aide pour la comptabilité ou un remplaçant temporaire dans l'atelier.

Pour les enfants, l'entrée dans un asile devrait dater, selon notre avis, de l'instant où ils ne peuvent plus lire l'écriture à la main; pour l'adulte, l'entrée opportune dans un atelier ou home aurait lieu dès qu'il n'est plus en mesure d'accomplir, à l'aide de lunettes, les travaux qui exigent une vue moyenne.

Le Père Amédée Stockmans. — Des divers rapports que nous venons d'entendre, nous pouvons conclure que la grande majorité des rapporteurs penche pour l'admission des demi-voyants dans les instituts d'aveugles. Le bureau croit donc pouvoir vous proposer la résolution suivante :

« Le Congrès estime 1° Qu'il est bon d'admettre dans les écoles, » ouvroirs, ateliers et autres établissements d'aveugles, des personnes » seulement atteintes de cécité partielle, du moment que leur degré » de vision ne leur permet pas de suivre avec fruit les cours d'une » école ordinaire, ou d'exercer un métier autre que ceux qui sont » accessibles aux aveugles.

» 2° Qu'il ne faut pas refuser un enfant jouissant d'un meilleur » degré de vision, lorsqu'un sérieux examen médical constate pour » lui un danger imminent de devenir aveugle dans un avenir plus » ou moins rapproché.

M. Nicolas Cleempoel, de Woluwe-St.-Lambert. — Les opinions sont très partagées. On nous propose d'admettre par humanité les demi-voyants dans les instituts d'aveugles, tant qu'il n'existe pas d'instituts spéciaux. Mais aussi longtemps qu'on persistera dans cette admission des demi-voyants, on ne créera pas d'instituts spéciaux, précisément parce que les demi-voyants seront reçus dans les institutions d'aveugles. J'estime qu'on ne doit admettre dans les instituts d'aveugles proprement dits, que ceux qui sont incapables de lire et d'écrire au moyen de la vue, de déchiffrer la musique, etc. J'estime, comme les Danois, que là doit être la limite.

A leur sortie des établissements, les demi-voyants se disent aveugles ou voyants, suivant les circonstances. Ils prétendent au même patronage que les aveugles, ce qui peut nuire à ceux-ci.

M. Robin, de Paris. — J'appuie les conclusions dont M. le Père Stockmans vient de donner lecture. Quoique délégué à un congrès d'aveugles, je ne me crois pas ici pour contribuer à la formation d'une nouvelle caste d'infirmes. Pour être admis dans un établissement d'aveugles, il faut que le demi-aveugle ait été reconnu par un médecin juré incapable de recevoir l'éducation par le moyen des ordinaires instruments d'éducation, sans le secours de la méthode tactile. C'est le système suivi dans les établissements nationaux français. Certains rapporteurs soutiennent que la présence de demi-voyants est décourageante pour l'aveugle. C'est là une légende. Évidemment, pour la gymnastique, par exemple, le demi-voyant a une supériorité certaine. Mais il y a d'autres branches que la gymnastique. Eh bien! j'affirme que, pour les branches qui constituent la partie intellectuelle du programme, le demi-voyant n'a aucune supériorité sur l'aveugle, en tant qu'élève proprement dit. Tout l'effort du professeur, doit

au contraire, en ce qui concerne le demi-aveugle, s'employer à l'empêcher de se servir de ce qui lui reste de vision, car ce reste ne peut que le trahir. (Applaudissements).

On objecte que le demi-voyant cherchera à se soustraire aux procédés de la méthode d'instruction destinée aux aveugles. Pour la musique, comment voulez-vous que, demi-aveugle, l'enfant apprenne une autre méthode que le Braille, là où l'on n'enseigne la musique que selon cette méthode? Il y a impossibilité matérielle. Supposez qu'il veuille, au lieu d'apprendre la musique par cœur, la lire; comment cela sera-t-il possible, puisque nous n'éclairons pas nos chambres de musique? Des fraudes peuvent cependant se produire; mais ce ne seront jamais que des cas très exceptionnels, dont nous n'avons, par conséquent, pas à tenir compte.

Je voudrais insister sur un autre point. On parle du demi-voyant comme si son introduction dans nos instituts ferait naître une concurrence aux aveugles. Mais qu'est-ce que, en vérité, que le demi-voyant? Les trois quarts du temps il voit tout juste assez pour apercevoir, à la promenade, la bordure et les trottoirs, et ce sont eux qui causent la plupart des accidents. (Applaudissements). On représente les demi-voyants comme des privilégiés. Je soutiens, au contraire, que ce sont des sacrifiés. (Applaudissements). C'est surtout pour les demi-voyants que la promenade est une fatigue, au lieu d'être une distraction. J'appuie donc vivement la résolution proposée par le Père Stockmans.

Le Frère Isidore Clé. — Depuis vingt ans que je m'occupe de l'enseignement des aveugles, je n'ai jamais constaté que l'ordre et la discipline aient été troublés par suite de la présence de demi-aveugles dans l'institut. Si l'esprit général est bon, il influence le demi-aveugle comme l'aveugle. Les promenades seront quasi-impossibles, si nous n'avons pas des demi-aveugles mêlés aux aveugles. Certes, il ne faut admettre dans les établissements d'aveugles que les demi-aveugles incapables de recevoir l'instruction par les moyens ordinaires. Mais il faut tenir compte cependant que presque toujours les enfants demi-aveugles sont destinés à devenir aveugles. Ce serait une cruauté de dire le contraire, et personne ne voudrait rendre plus malheureux un enfant, parce qu'il est demi-voyant. Nous avons plusieurs enfants qui voient assez bien, mais qui sont condamnés par les oculistes a une cécité plus ou moins prochaine. Devions-nous ne pas les admettre, sous prétexte qu'ils ne sont pas encore aveugles?

Ce serait de la barbarie. Que deviendraient ces enfants, s'ils ne pouvaient commencer leur instruction spéciale que lorsqu'ils seraient devenus complètement aveugles? En réalité, les demi-voyants doivent être considérés comme des aveugles complets, et parce qu'ils sont en général destinés à le devenir, et parce qu'ils ont besoin des mêmes soins. (Applaudissements).

Le Père Fulbert Mallengier, de Gand. — Il n'y a que deux ou trois auteurs de mémoires, qui expriment l'opinion qu'il vaudrait mieux ne pas admettre les demi-aveugles. M. Lenderink déclare même qu'il faut bien les admettre, en attendant qu'on crée des établissements spéciaux pour les demi-aveugles, que j'aimerais mieux appeler les quasi-aveugles. Si l'on dressait une statistique des aveugles et des demi-aveugles, en indiquant pour chacun la profession exercée, on verrait que les demi-aveugles ne nuisent ni à l'éducation ni aux ressources des aveugles. Dans le concert que nous entendrons ce soir, les exécutants seront des aveugles complets. Les non-clairvoyants qui ont parlé jusqu'ici au Congrès sont tous des aveugles complets.

Le Père Amédée Stockmans. — Mesdames et Messieurs, il me semble que nous pouvons clore cette discussion. Malgré les divergences de vue qui se sont fait jour, tout le monde est à peu près d'accord quant au fond, et il serait donc inutile de prolonger le débat. La première question se pose ainsi : « Faut-il, oui ou non, admettre les demi-voyants dans les instituts d'aveugles? » Eh bien, même ceux qui sont d'un avis négatif, disent qu'il faut les admettre par esprit d'humanité. La seconde question est celle-ci : « Faut-il créer des établissements spéciaux pour les demi-voyants? » M. Lenderink nous dit qu'il a tenté l'expérience et qu'il a complètement échoué. D'autre part, serait-il pratique de créer des établissements spéciaux pour une nouvelle caste d'infirmes, quand ceux-ci peuvent, sans inconvénients sérieux, être recueillis dans les instituts d'aveugles? Je ne le pense pas. Je crois donc que nous serons tous d'accord pour décider qu'il y a lieu d'admettre les demi-voyants dans les établissements affectés aux aveugles. Puisqu'ils ne peuvent recevoir l'instruction dans les établissements d'instruction ordinaires, il serait cruel de leur interdire l'entrée des instituts spéciaux et de les priver ainsi de toute instruction. (Applaudissements.)

M. Dussouchet, de Paris. — Lorsqu'un enfant semi-aveugle est tout jeune, qu'il ne peut pas encore être admis dans un institut, n'y a-t-il pas avantage pour lui de fréquenter en attendant l'école de son village? Je pense que oui. Ne pourrait-on ajouter à la résolution proposée un paragraphe dans ce sens?

Le Père Amédée Stockmans. — Le texte de la résolution proposée n'exclut pas cette solution. Nous allons donc passer au vote.

La première conclusion proposée par le Père Amédée Stockmans est admise à l'unanimité, moins 5 voix.

La seconde est adoptée à l'unanimité.

MOTION. Le Père Amédée Stockmans. — Le caractère d'universalité imprimé à notre Congrès a pour conséquence naturelle de faire de tous les membres de cette assemblée une seule et même famille, de confondre dans un même sentiment d'affection et d'amour toutes les nationalités représentées parmi nous.

Dans toute bonne famille, on se communique réciproquement ses peines et ses plaisirs, ses chagrins et ses joies; on y prend part, on se les fait siens. Demain, Mesdames et Messieurs, un événement heureux portera la joie et le bonheur dans le cœur de plusieurs Congressistes, nos frères. Après bien des inquiétudes et des angoisses, la nation anglaise aura la satisfaction de voir célébrer le couronnement de son Roi bien aimé. Je vous propose d'associer de tout cœur nos sentiments aux leurs et de saluer par une triple salve d'applaudissements l'événement heureux qui se prépare.

M. King, de Londres, délégué de la Grande-Bretagne et Inspecteur en chef des écoles de Sa Majesté. — Au nom de mes compatriotes qui assistent à ce Congrès et comme délégué du Gouvernement Britannique, je vous assure de la vive reconnaissance que nous sentons de l'honneur que cet estimable Congrès nous fait, en saluant notre Roi à l'occasion de l'événement unique qui, nous l'espérons, s'accomplira demain.

Notre Roi, qui se tient au-dessus de toute question politique, s'est dévoué aux questions sociales. Il n'y a presque aucune société ou association pour les œuvres de bienfaisance qui n'ait reçu le patronage et l'assistance du Prince de Galles d'autrefois, notre Roi d'aujourd'hui.

Sa Majesté ne borne pas sa bienveillance aux nombreux peuples

de son empire; elle montre en toute circonstance que le soulagement des maux qui affligent toute la race humaine lui est cher.

Encore une fois, Monsieur le Président, je vous remercie de l'honneur que vous témoignez à notre nation en la personne de son Souverain.

En concluant, permettez-moi de vous prier de crier avec moi : Vive le Roi Léopold II! (Applaudissements).

Le Père Amédée Stockmans. — Nous remercions M. King de ses paroles si aimables à l'adresse de la Belgique. Nous lui répétons que nous sommes heureux de nous associer à la joie patriotique de nos amis d'Angleterre.

M. le Président. — Nous allons aborder la cinquième question, ainsi conçue :

CINQUIÈME QUESTION.

Quels sont, selon vous, les avantages et les inconvénients de la sténographie pour les aveugles?

Présenter un système de sténographie et, si possible, des appareils pour augmenter la rapidité de l'écriture sténographique.

Le premier mémoire émane de M. Cleempoel, de Woluwe-St-Lambert. Je lui donne donc la parole.

Mémoire de M. Cleempoel, de Woluwe-St-Lambert.

Selon moi, le seul avantage appréciable de la sono- ou sténographie en caractères Braille est l'économie de papier. Le gain de temps que l'on croit réaliser n'est réel que pour l'écriture, car la lecture de la sténographie est plus lente que celle de l'écriture ordinaire. Et puis, elle exige une attention tellement soutenue, que la fatigue doit venir vite et que la compréhension de ce qu'on lit est plus difficile, parce que les facultés sont absorbées par le déchiffrage de cette espèce d'hébreu; de sorte que ce qui devrait être un délassement, devient un labeur. Remarquez aussi que dès qu'un point manque ou est en trop dans un mot, le meilleur lecteur s'arrêtera net et devra parfois chercher longtemps avant de sortir d'embarras. Et notez bien que je parle ici pour les pays où l'on se sert de caractères de grandes dimensions. Ce sera bien autre chose là où, comme en

Belgique, le papier laisse souvent à désirer et où les caractères sont si petits, que la lecture en abrégé orthographique même demande une certaine habitude. On m'objectera peut-être, en ce qui concerne la superfluité ou le manque d'un ou de plusieurs points, que le cas est semblable dans l'écriture ordinaire. Il n'en est rien, car un lecteur passable peut lire plusieurs fois une phrase sans s'apercevoir qu'une lettre manque à un mot. Je dis plus; sans remarquer qu'un mot, s'il n'est pas essentiel, manque à une phrase.

Un autre inconvénient de la sténographie, c'est que bien des jeunes gens qui perdent la vue à 14 ou 15 ans, ainsi que les aveugles qui par une cause ou l'autre, l'âge, par exemple, n'ont pas ou n'ont plus le toucher aussi sensible que la masse, devront renoncer à la lecture de bien des ouvrages; car il est à craindre, surtout si le Congrès s'y montre favorable, que les Établissements ne commencent à imprimer et les bibliothèques à faire écrire leurs livres en signes sténographiques. Et personne ne saurait prévoir où l'on s'arrêtera. Aujourd'hui le Braille orthographié est lu par les aveugles des cinq parties du monde. Tous sont à bénéficier des chefs-d'œuvre de l'intelligence humaine! N'allons pas, pour l'économie d'une feuille de papier ou pour le gain de quelques minutes par jour, sevrer une partie de nos confrères des jouissances de la lecture. Gardons, dans son intégrité, le système admirable que Braille nous a légué.

Il est juste aussi de remarquer que si la sonographie offre tant de difficultés dans la langue maternelle, celles que l'on rencontrera dans les langues étrangères, seront incomparablement plus grandes. Et que dire du danger que court l'orthographe? C'est la tâche des professeurs de grammaire. Pour moi, j'ai signalé quelques-uns des inconvénients attachés au système. D'autres le feront avec plus de compétence, mais non avec plus de conviction. Je ne me flatte pas d'opérer beaucoup de conversions au sein de l'assemblée. Je crois que le siège est fait. Seulement, j'ai tenu à profiter de l'occasion pour dire en public ce que j'ai toujours dit dans les conversations intimes, qu'en principe je suis adversaire de toute abréviation.

M. le Président. — La parole est au Père Philémon, pour la lecture du mémoire de Monsieur Dechaux.

Mémoire de M. Dechaux, de Montluçon (France).

Quel est le rôle de la sténographie ? Telle est la question que l'on doit tout d'abord se poser. La sténographie est essentiellement

une écriture rapide, destinée à fixer le discours; mais elle est aussi, et de plus en plus, un puissant auxiliaire pour certains travaux. C'est ainsi qu'elle sert aux dactylographes, aux comptables, aux publicistes, à tous ceux en un mot qui ont fréquemment besoin de prendre des notes, de tracer des ébauches à la hâte. Or, s'il est vrai que des aveugles s'adonnent aux hautes études, à des travaux intellectuels, si l'on peut espérer qu'à l'avenir quelques-uns d'entre eux parviendront à exercer la profession de dactylographe, il faut bien reconnaître que, chez les aveugles comme parmi les clairvoyants, la sténographie ne peut rendre service qu'au petit nombre et pour ainsi dire à l'exception. La sténographie n'a donc qu'un intérêt particulier, en quelque sorte accessoire, dans la question générale des aveugles.

Pourquoi donc cependant certains typhlophiles semblent-ils attacher une si grande importance à la sténographie? C'est qu'ils confondent celle-ci avec des abrégés communs, pouvant être utilisés par tous; c'est qu'ils ne se sont pas pénétrés qu'elle doit être un moyen d'écriture rapide, et non un procédé courant de lecture. Ainsi détournée de sa véritable destination, la sténographie n'a que des inconvénients; en effet, par suite de l'usage exclusif de ces abrégés, conçus sous l'influence d'idées erronées, on oblitère le sens orthographique, déjà si peu favorisé chez l'aveugle, qui n'a pas comme les clairvoyants des occasions presque incessantes de lecture. On prétexte vainement le gain d'espace; si l'on tient à ce dernier, et cela est très légitime, qu'on réduise les dimensions des caractères, qu'on écrive recto-verso, qu'on supprime les marges et les espaces inutiles, qu'on se serve enfin d'un abrégé orthographique. Celui-ci étant bien fait, permet de gagner autant d'espace que pas mal de prétendues sténographies, et a sur elles l'avantage de ne pas mutiler la langue écrite, tout en étant, par sa simplicité, à la portée de la masse. En France, il donne d'excellents résultats; dans les autres pays, il en donne ou permet d'en obtenir d'aussi bons, sinon de meilleurs, car les langues que l'on y parle, ayant peu ou point de lettres accentuées, il s'en suit qu'on peut disposer d'un plus grand nombre de signes. Qu'on recoure donc à ces différents moyens pour réduire l'espace, mais qu'on n'emploie jamais, surtout lorsqu'il s'agit de littérature, ces procédés défectueux n'ayant que les inconvénients de la sténographie dont ils portent le nom.

Car la sténographie ne peut prétendre qu'à un avantage, qui est sa raison d'être, la rapidité. En effet, le gain d'espace n'est pas une

qualité pour la sténographie, s'il n'est accompagné d'un gain de vitesse, et ceux qui se sont occupés de sténographie à l'usage des aveugles, ont trop souvent oublié le vrai but de la sténographie ; les uns se sont surtout appliqués à réduire l'étendue; d'autres ont cherché à conserver une lisibilité parfaite à leurs abrégés.

Au sujet de l'étendue et de la lisibilité, il existe bien des idées fausses ou erronées. C'est ainsi qu'on supprime les espaces entre les mots, pour réduire l'étendue ; de fait, on atteint le but poursuivi, mais sans diminuer pour cela la quantité de signes employés, et, par conséquent, sans accroître la célérité de l'écriture, sauf toutefois lorsqu'on se sert d'une machine à écrire. Tant qu'il ne s'agit que d'une sténographie élémentaire, on peut cependant à la rigueur supprimer les intermots. Mais cela est absolument impossible si l'on utilise la métagraphie. C'est aussi à tort que l'on prétend la lisibilité rendue plus difficile par suite de l'emploi des signes simples ; cette difficulté peut provenir de l'imperfection des caractères ou de l'insuffisance de leur espacement. Mais il est naturellement plus facile de percevoir des signes simples que des signes compliqués, et l'hésitation que l'on peut éprouver tout d'abord, tient purement à la nouveauté du relief et à l'imparfaite connaissance de la valeur de ces éléments.

Quoiqu'il en soit, puisqu'on ne sténographie que des notes devant rarement être conservées, qu'importe la réduction d'étendue, d'autant plus qu'il ne s'agit le plus souvent que de quelques unités pour cent? Puisque la sténographie n'est pas un procédé courant de lecture, qu'importe le degré de lisibilité, pourvu toutefois que celle-ci existe ? Du reste, voyez si les clairvoyants ne font pas de la sténographie seulement une écriture rapide. Or, de même que les aveugles n'ont pas créé un nouvel alphabet, mais simplement utilisé, pour le représenter, des signes leur étant appropriés, ils devraient donner à leur sténographie la même base que celles des clairvoyants.

Évidemment pour bien faire cette adaptation, il faut connaître à fond les ressources du système auquel on l'applique. Il faut joindre l'expérience à la méthode; autrement, l'on obtient un procédé théorique impraticable ou un amas de formules empiriques défectueuses. On ne semble pas avoir suffisamment envisagé la question sous ce point de vue, qui est pourtant le seul devant conduire aux meilleurs résultats.

Néanmoins, des essais sérieux ont été faits; certains familiarisés avec les ressources du Braille, en ont tiré un assez bon parti, mais

sans méthode; d'autres au contraire ont adopté la sténographie et la métagraphie aux combinaisons, dont ils n'ont pas su utiliser tous les avantages. Je ne parle pas des amateurs qui ont improvisé des sortes d'abrégés, n'ayant d'autre effet que de torturer l'orthographe, sans gain sensible de vitesse.

Pour ne pas comprendre le rôle de la sténographie, on tombe dans de fâcheux excès. Ainsi beaucoup de personnes traitent la sténographie de procédé barbare et n'admettent que l'abrégé orthographique. Ce dernier est dédaigné par quelques-uns qui prétendent, avec M. Ballu, « que c'est une misère greffée sur une iniquité », « notre bizarre orthographe, » et qui ne veulent d'autre moyen d'écriture que la sténographie. Il existe cependant un juste milieu; d'une part, il est indubitable que les aveugles, ayant besoin de prendre des notes considérables, doivent apprécier la sténographie autant que les clairvoyants, et ceux-ci admettent très bien pour cet usage une écriture phonique. D'un autre côté, les aveugles ne pouvant avoir la prétention de supprimer l'orthographe, ne doivent pas ignorer leur langue écrite, et l'abrégé orthographique qui respecte cette dernière, est le seul convenant à l'écriture de ce qui doit être conservé et d'un usage courant.

Y a-t-il dans la pratique directe de la sténographie un débouché professionnel pour l'aveugle ? Peut-être, s'il peut se servir d'une machine à sténographier. Mais il lui est impossible de transcrire fidèlement un discours à l'aide des combinaisons Braille ou d'autres similaires; cela tient à la nécessité dans laquelle il se trouve alors presque toujours de produire plusieurs points pour ne former qu'un seul signe.

Afin de ne pas employer des caractères semblables pour représenter les signes alphabétiques et sténographiques, on a songé à recourir à des procédés autres que le Braille. Le relief linéaire a dû être repoussé, à cause de la difficulté de son tracé et surtout de sa lecture. On est naturellement revenu au relief ponctué, et c'est ainsi qu'on a proposé, pour l'adaptation de la sténographie, le système Wait, celui dont le signe fondamental est constitué par huit points rangés sur deux colonnes verticales.

Si le Wait est très fertile en combinaisons, dont le nombre est en quelque sorte illimité, il est pourtant très peu propre à l'application d'une sténographie. En effet, le guide auquel on doit recourir pour en tracer les signes, est, par sa constitution même, un obstacle à la rapidité. D'ailleurs ce procédé est moins riche que le Braille en combinaisons simples, c'est-à-dire composées d'un petit nombre de points. Si l'on voulait se servir d'un guide à cellules carrées, permettant de

former des caractères suffisamment espacés pour être parfaitement distincts les uns des autres, comme ceux du Braille, on ne pourrait alors disposer que de 15 combinaisons, ce qui ne peut convenir à l'expression d'une sténographie, si simplifiée qu'elle soit. Et ce dernier fait serait-il possible, qu'on aurait encore avantage à utiliser les 14 signes minces du Braille, ce qui permettrait fréquemment de tracer deux caractères dans une même cellule.

Avec le système au type fondamental de 8 points, l'on disposerait assurément d'un plus grand nombre de signes simples; mais le tracé en est assez malaisé, et la lecture si difficile que la confusion ne serait guère supportable.

Il est à remarquer que, dans l'un et l'autre de ces procédés, il y a similitude au moins partielle avec le Braille, dérivé du même principe. Du reste, en même temps que les signes alphabétiques, le Braille ne sert-il pas à représenter les caractères mathématiques et musicographiques qui, pour les clairvoyants, affectent cependant des formes tout à fait différentes? C'est qu'il a de merveilleuses propriétés, et qu'étant une écriture conventionnelle, il est susceptible de recevoir n'importe quelle destination graphique. Il serait donc fort regrettable de se priver des ressources précieuses qu'il offre, et cela pour satisfaire à de chimériques apparences.

Pour l'aveugle désireux de fixer littéralement ce qu'il lit ou se fait lire, le phonographe me paraît infiniment supérieur à toute sténographie. Cet appareil n'a-t-il pas déjà été utilisé avec succès pour ce genre de service? Des aveugles typographes et dactylographes ne s'en sont-ils pas servis pour fixer ce qu'ils avaient à se dicter? Les clairvoyants eux-mêmes ne recourent-ils pas à son emploi pour enregistrer leurs communications? Outre celui de la fidélité de reproduction, le phonographe a l'avantage très appréciable de ne pas réclamer pour son emploi d'exercice préparatoire, tandis que la sténographie en exige un assez long.

Que cette dernière considération ne semble pas devoir militer, comme le prétendent quelques-uns, en faveur d'abrégés dans lesquels les signes alphabétiques conservent leur valeur phonique! Ces procédés aux éléments compliqués ne peuvent jamais permettre d'atteindre le maximum de vitesse.

Une autre raison encore doit les faire repousser : leur usage nuit au sens orthographique, par ce fait, que l'esprit s'habituant à concevoir les mots sous des formes presque semblables, tombe dans une facile et fâcheuse confusion.

Il est cependant convenable que les aveugles ayant besoin de prendre rapidement des notes, puissent le faire sans recourir à un nouvel appareil spécial. Mais on ne doit pas l'oublier, pour trouver profit à utiliser une sténographie, il ne suffit pas de la connaître à peu près, mais il faut la posséder parfaitement, grâce à un exercice méthodique et à un usage journalier. Autrement, en s'en servant, on écrira avec beaucoup plus de peine et sans plus de rapidité, qu'on le ferait à l'aide d'un abrégé orthographique bien fait. A mon avis, le meilleur moyen d'établir une sténographie Braille vraiment pratique, consiste à faire un système éclectique, en s'inspirant de ce qui a été imaginé de mieux jusqu'ici, et en se basant sur ce que font les clairvoyants eux-mêmes.

Puisqu'il s'agit d'écriture rapide, je crois qu'on devrait sérieusement s'appliquer à perfectionner nos apparreils à écrire, et notamment nos machines destinées à cet usage. Jusqu'à présent on n'a pas accordé suffisamment d'attention à cette dernière sorte d'appareil, et, ce qu'il en existe sont l'objet d'exploitations industrielles qui empêchent leur prix d'être facilement accessible à tous les aveugles ou aux établissements d'aveugles pouvant les utiliser avec profit. Grâce à ces machines, sténographier ne serait plus un vain mot pour les Aveugles, réduits à l'emploi de leur procédé ordinaire d'écriture, et, en utilisant l'abrégé orthographique seulement, on obtiendrait de superbes résultats.

A moins d'être vraiment parfait, un appareil a sténographier à l'usage des aveugles sera toujours inférieur à une bonne machine à écrire le Braille. Celle-ci donne des caractères d'une régularité absolue, dont le tracé est aussi rapide que sûr. Cependant, contrairement à ce qu'on pourrait penser tout d'abord, le choix des signes ne doit pas être indifférent lorsqu'on vise au maximum de rapidité. En effet, dans leur succession, sinon dans leur production particulière et pris isolément, les signes simples se font plus vite que les signes compliqués.

Pour la vulgariser, les clairvoyants introduisent la sténographie dans les écoles, surtout à l'aide de dictées sténographiques, devant être transcrites en orthographe par les élèves; de cette façon, la connaissance de la sténographie s'acquiert, tout en aidant à celle de l'orthographe. Voilà ce qu'on devrait imiter dans les écoles d'aveugles; tout le monde y gagnerait : les maîtres, du temps, les élèves une connaissance utile.

Mais pour réaliser cette idée mettant d'accord les partisans de la

sténographie et ceux de l'orthographe, il faut utiliser une véritable sténographie et non quelqu'un de ces procédés bâtards, qui ont tant fait de tort à la bonne sténographie. Car enfin, si l'on veut faire des dictées sténographiques sans recourir à un système approprié, mieux vaudrait simplement traduire les sons à l'aide des signes alphabétiques strictement indispensables; mais nous avons vu quels étaient les inconvénients résultant de l'emploi des caractères identiques pour représenter les signes alphabétiques et les signes phoniques qui leur correspondent. On conviendra donc qu'il est bien meilleur d'initier les enfants à une écriture qui plus tard peut leur rendre service, et cela d'autant plus qu'une sténographie élémentaire est chose très simple à apprendre, cependant qu'elle permet d'écrire beaucoup plus rapidement qu'en toutes lettres et même qu'à l'aide d'un abrégé orthographique.

Il existe des instituts, des associations, qui ont perfectionné et qui répandent partout les moyens possibles de sténographie, et cela au grand avantage de ceux qui emploient cette écriture.

Si les aveugles, utilisant la sténographie, sont trop peu nombreux pour songer à organiser de semblables sociétés, ils devraient néanmoins, pour arriver à quelques résultats pratiques, se grouper et établir entre eux d'étroites relations. Dans chaque pays, la principale association en faveur des aveugles est toute désignée comme centre de ces groupements; il serait cependant convenable que l'Association Internationale des étudiants Aveugles soit invitée à participer à ce mouvement qui doit intéresser la masse de ses membres.

On s'occuperait tout d'abord de préparer une sténographie pratique; celle-ci, étant le résultat d'études collectives, serait mieux élaborée et, adoptée par l'ensemble des bénéficiaires, elle échapperait à l'indifférence et aux attaques des partisans d'école ou de personnalité, qui ont souvent été cause que d'excellents procédés n'étaient point d'un usage général dès leur apparition. L'exposé du système, des recueils de dictées sténographiques seraient publiés et avantageusement accueillis par les écoles d'aveugles amies du progrès. Les sténographes aveugles ne seraient pas assez nombreux pour fonder un périodique spécial à leur usage, mais ils pourraient, jusqu'à un certain point, combler cette lacune par l'échange fréquent de notes et de correspondances sténographiques.

Je conclus, en proposant au Congrès l'adoption des vœux suivants :

1° Que, pour l'impression des ouvrages ordinaires, on n'ait jamais recours à d'autre système abréviatif que l'abrégé orthographique.

2° Que les aveugles de même langue, pratiquant la sténographie, se groupent afin de développer l'enseignement et l'usage d'une sténographie unique, élaborée et adoptée par eux.

3° Que, guidées par les groupes de sténographes aveugles, les écoles d'aveugles fassent usage de machines à écrire le Braille et de dictées sténographiques.

Mémoire du Frère Isidore Clé, de Woluwe-St-Lambert.

L'écriture Braille, malgré sa supériorité sur toutes les écritures pour aveugles, a trois inconvénients, qui se font d'autant plus sentir que l'instruction fait des progrès : elle est plus lente que l'écriture des voyants, ne se lit pas tout à fait aussi vite et exige énormément de papier, rendant ainsi les correspondances et les livres très volumineux et très coûteux. Un livre en Braille coûte de 25 à 30 fois plus que le même livre en voyant; et le prix d'envoi d'un tel volume par la poste dépasse déjà le prix du livre ordinaire.

Pour parer à ces inconvénients, on a réduit la dimension des caractères, trouvé le recto-verso interligne et interpoint, cherché des appareils pour augmenter la rapidité de l'écriture et créé des abrégés orthographiques dans la plupart des langues européennes. Les progrès réalisés depuis un bon quart de siècle sont très importants; je ne sais si l'on trouvera mieux pour le grand nombre des aveugles; mais l'idéal n'est pas atteint pour plusieurs d'entre eux, notamment pour ceux qui font des études supérieures ou qui ont beaucoup à écrire. Il n'y a qu'un bon système sténographique avec une machine à écrire rapidement le Braille, comme la machine Hall, ou un typewriter arrangé à cet effet, qui puisse leur procurer les avantages des voyants.

Dans les écoles ou instituts d'aveugles, on ne devrait pas du tout employer ni même enseigner la sténographie. Je sais que, grâce surtout à l'activité de l'Institut sténographique de France, la sténographie prend de jour en jour une extension plus considérable : elle est entrée dans le commerce, elle joue un rôle important dans les établissements d'études moyennes et supérieures, et elle travaille incessamment à se faire admettre jusque dans les écoles primaires, pour y reléguer à l'arrière-plan d'abord, pour en exiler peut-être ensuite, son ancienne rivale, l'orthographe usuelle. Je m'abstiens d'exprimer mon opinion sur ce mouvement qui s'accentue de jour en jour; j'en attendrai les résultats. Si j'en parle, c'est parce que des personnes

bien intentionnées croient avoir trouvé dans la sténographie l'écriture idéale des aveugles; la suppression de l'orthographe pour ceux-ci leur paraît le moindre des maux. A quoi, disent-elles, peut servir l'orthographe aux aveugles? Ils ne lisent pas nos livres, et s'ils nous demandent d'apprendre leur système d'écriture pour pouvoir correspondre avec eux, ne vaut-il pas mieux que nous apprenions leurs signes sténographiques que les quarante lettres de leur alphabet?

Qu'il me soit permis de répondre que plusieurs milliers de nos livres sont transcrits en orthographe pour les aveugles; que des dames charitables y consacrent leurs loisirs; que les aveugles demanderont toujours en vain à la grande masse des voyants d'apprendre leur système; qu'au contraire ils resteront toujours obligés d'apprendre le nôtre pour leurs multiples correspondances avec nous; enfin, que nous les traiterions d'ignorants et de barbares, s'ils osaient transcrire en lettres vulgaires leurs mots et expressions sténographiques. Remplacer l'orthographe par la sténographie, ce serait isoler les aveugles, leur interdire la participation à notre mouvement littéraire et scientifique, diminuer le nombre des livres à leur usage, et priver des bienfaits de la lecture les aveugles à instruction médiocre, pour qui l'étude de la sténographie, surtout des anciens systèmes, est trop difficile, pour ne pas dire impossible. Ne parlons donc plus de cette réforme avant que la généralité des voyants ne s'y soit ralliée; alors les aveugles pourront faire de même; ils peuvent suivre le progrès, mais ce serait téméraire pour eux de vouloir le précéder, le guider et prétendre attirer à leur suite la masse innombrable des voyants.

Vaincus de ce côté, les partisans de la vulgarisation de la sténographie font un pas en arrière et, pleins de respect pour la vénérable et vieille directrice des langues, ils disent : « Enseignons l'orthographe au moyen de la sténographie. Cherchons par elle à donner à nos élèves des dictées en plus grand nombre et sans perte de temps, en leur faisant transcrire des textes sténographiques selon les règles de la langue. » Pendant deux ans j'ai essayé ce système dans ma classe, et non sans fruit. Je puis dire que c'est à regret que je l'ai abandonné : il profitait beaucoup aux élèves les plus intelligents; mais aux autres il faisait oublier les formes multiples que donne l'orthographe à certains sons, représentés en sténographie par la même lettre; et malgré la défense d'employer la sténographie comme écriture, on en venait à la fin à ne plus écrire l'orthographe du tout, sauf pour ce qui devait passer par mes mains. C'était la vulgarisation

du système, l'abandon inévitable de l'orthographe, même par les élèves médiocres; grand mal pour le moment, mais qui peut devenir un bien lorsque la généralité des voyants nous aura précédés dans cette voie.

Je conclus donc en répétant que la sténographie ne doit pas être employée dans les instituts ni être vulgarisée parmi les aveugles. Mais l'abrégé orthographique devrait partout devenir le système courant d'écriture, comme il l'est dans certaines langues; on devrait l'enseigner dans les écoles dès que les enfants lisent couramment l'écriture ordinaire. L'abrégé orthographique a, en effet, beaucoup d'avantages, que d'aucuns n'ont peut-être pas bien remarqués : il procure d'abord un gain de temps et de papier, quant à l'écriture; ce gain peut s'évaluer en moyenne à 30 %; il est facile à apprendre, même par les enfants les moins doués; et, ceci est important, il facilite la lecture à ceux qui, par le travail ou d'autres causes, ont perdu cette affinité du toucher qu'on admire dans l'aveugle; car, du moment que le toucher ne suit pas la parole, il est évident que, moins il y aura de signes à palper, plus rapide sera la lecture. Quelques-uns, après avoir pratiqué l'abrégé orthographique pendant quelques semaines, trouvent que la lecture est hésitante parfois et l'abandonnent. Ce n'est pas le système qui est défectueux, ce sont eux-mêmes qui ne le possèdent pas bien; et cet inconvénient n'existera certainement pas pour ceux qui ont pratiqué le système pendant leurs études.

Venons-en maintenant à la sténographie. Elle est utile, comme nous l'avons dit, presque nécessaire aux aveugles qui font des études supérieures et à ceux qui doivent écrire beaucoup. Je pense que la plupart des Congressistes sont de cet avis. Mais quel système de sténographie leur convient-il?

Les voyants, malgré l'importance toujours croissante de la sténographie, semblent ne lui demander qu'une qualité fondamentale : la rapidité de l'écriture; le gain de place y trouve plus ou moins son compte, mais on ne le recherche pas; la clarté et la rapidité de la lecture y sont entièrement sacrifiées. Est-ce là la sténographie convenant aux aveugles? Je ne suis pas de cet avis. L'étudiant aveugle notamment n'est pas dans la même condition que son condisciple clairvoyant : celui-ci a à sa disposition tous les ouvrages nécessaires et utiles à ses études; celui-là sera obligé de les écrire en tout ou en résumé; s'il peut le faire en sténographie, il réalisera un gain considérable de temps et aura des volumes moins embarrassants

parce qu'ils seront moins volumineux. Mais à quoi lui servira tout cela, s'il ne peut relire son ouvrage qu'avec beaucoup de peine? Il lui faut par conséquent une sténographie d'une lecture claire et rapide. Si on ne peut pas employer la sténographie dans les écoles, les aveugles qui devront s'en servir après leurs études, devront l'apprendre sans maître. Il faut donc un système aussi simple, aussi facile que possible; sinon on ne l'apprendra plus. C'est bien à cause de cela qu'une sténographie, existant depuis quarante ans déjà, n'a pu se faire admettre que par un nombre très restreint d'aveugles instruits.

Le grand défaut des systèmes de sténographie, essayés jusqu'aujourd'hui pour les aveugles, provient de ce que leurs auteurs ne se sont inspirés que de la signification du mot : écriture rapide. Sous prétexte de diminuer le nombre de points à écrire, ils ont choisi, parmi les 63 signes du Braille, ceux qui contiennent le moins de points pour les lettres les plus employées; ils ont ainsi bouleversé toutes les lettres de l'alphabet, qui, avec l'abrégé orthographique et l'écriture alphabétique, prennent le plus souvent trois significations différentes. Si la grande difficulté dans l'étude et la lecture de la sténographie des voyants consiste dans l'emploi de signes qui ne ressemblent pas même à des lettres, quelle ne doit pas être la difficulté de la sténographie des aveugles, qui n'emploie que des lettres à trois significations différentes et arbitraires!

D'ailleurs, la rapidité de l'écriture sténographique ne dépend plus du plus ou moins grand nombre de points, mais du plus ou moins grand nombre de signes. En effet, au moyen de la machine Hall, on écrit aussi vite une lettre de six points qu'une de deux ou de trois. Cet appareil, que le prix élevé (110 fr.) ne met pas à la portée de la généralité des aveugles, peut cependant être acquis par ceux dont nous parlons ici.

Beaucoup d'aveugles regrettent qu'il n'existe pas une sténographie internationale; ceux qui s'appliquent à l'étude des langues étrangères ne peuvent pas apprendre cependant tous ces différents et difficiles systèmes.

M'inspirant de tous ces inconvénients, j'ai cherché un système qui les écarte tous, et que j'ai l'honneur de présenter au Congrès (1). Ce système est basé sur la sonographie, combinée avec les formules admises dans l'abrégé orthographique français.

Un même son est toujours représenté par un même signe, et une formule représentant un mot représente tous les homonymes de ce mot.

La sténographie conserve la signification des lettres et des formules de l'abrégé orthographique, excepté quand, d'après le principe de la sonographie, ces lettres ou formules sont remplacées par d'autres; dans ce cas elles reçoivent une nouvelle signification.

Dans les mots, non abrégés par des formules conventionnelles, on n'écrit que ce qu'on entend dans la prononciation.

On peut supprimer dans ces mots des lettres qui se devinent aisément.

Enfin, on peut former des mots et des locutions par la combinaison de certaines formules.

Voici comment les avantages du système se prouvent.

1° Rapidité de l'écriture et gain de papier. Un texte entier de 100 signes se rend en moyenne par 40 à 45 signes en sténographie.

2° Facilité d'apprendre le système. Une étude de quelques heures suffit à quiconque possède l'abrégé orthographique.

3° Clarté et facilité de lecture. Ayant donné une page de sténographie, écrite au hasard, à un élève qui connaît bien l'abrégé orthographique, il l'a lue sans hésitation, reconnaissant au sens de la phrase et à la formation des mots, les quelques significations nouvelles.

4° Cette sténographie ne doit pas s'enseigner dans les écoles; l'aveugle qui reçoit le système à la fin de ses études, l'apprendra seul en quelques heures.

5° Enfin, c'est le système qui approche le plus d'une sténographie universelle, puisque toutes les langues qui ont un abrégé orthographique, peuvent faire leur sténographie d'après le même principe. Or un aveugle, apprenant une langue étrangère, peut en apprendre en même temps l'abrégé orthographique; l'étude n'en sera ni plus longue ni plus difficile; et l'étude de la sténographie, n'employant que peu de signes différents de ceux qu'il a toujours employés, ne demandera ensuite pas plus de temps ni plus d'efforts que l'étude de la sténographie dans sa langue maternelle.

Je pense qu'il n'appartient pas à un congrès international de se prononcer sur une sténographie d'une langue particulière; le Congrès actuel jugera s'il peut admettre le principe de cette sténographie applicable à toutes les langues. Quant à la sténographie elle-même, je la recommande au bienveillant examen des personnes qui s'inté-

(1) Voir différents systèmes de sténographie à la fin du volume.

ressent à cette question, me déclarant prêt à tenir note des observations qu'on voudra bien me faire, et à apporter au système les modifications qui seront jugées vraiment utiles.

M. le Président. — La parole est à M. Letot, d'Hainin-lez-Boussu.

M. Letot prie le Frère Isidore Clé de le remplacer pour la lecture de son mémoire.

Mémoire de M. Letot, d'Hainin-lez-Boussu.

L'écriture qu'on lit au moyen des doigts, occupe évidemment un espace beaucoup plus considérable que celle dont se servent les clairvoyants. De tout temps les aveugles instruits ont reconnu l'avantage d'un abrégé orthographique. Il y a une quarantaine d'années, les élèves de l'Institut Royal de Bruxelles, dirigé par les Frères de la Charité (aujourd'hui à Woluwe-St-Lambert), avaient combiné entre eux une sténographie, basée non seulement sur les consonnances de chaque mot, mais encore sur celles qui résultent de la liaison d'une dernière syllabe à celle qui suit. Je n'ai jamais admis ce système, parce qu'il avait le grand tort de ne respecter aucune orthographe; il est abandonné depuis longtemps.

La sténographie réaliserait certainement une grande économie de temps et d'espace; mais pour être admissible parmi les aveugles, elle doit tenir compte des diverses lettres qui entrent dans la même consonnance, comme dans *an, en, — in, ain.* Ces syllabes doivent avoir chacune un signe particulier. Il en est de même pour le groupe des lettres *tion,* dont la prononciation varie, comme dans cette phrase : *Nous portions des portions;* les mêmes lettres sonnant différemment doivent avoir différents signes. Il ne faut pas perdre de vue que l'aveugle est exposé à faire souvent erreur dans l'orthographe usuelle, échappant à toute règle et que l'on n'acquiert que par de fréquentes lectures; c'est pourquoi, après l'admission de la sténographie dans l'enseignement des aveugles, il sera indispensable de faire fréquemment des exercices orthographiques, dont chaque élève épellera tous les mots en toutes lettres.

Mémoire de M. Mascaró, fils, de Lisbonne.

Je ne considère l'usage de la sténographie parmi les aveugles, ni comme utile ni comme ennuyeuse; car selon moi, c'est une ques-

tion tout à fait secondaire pour leur instruction. L'emploi d'abrégés sténographiques, soit parmi les aveugles, soit chez nous, les voyants, n'a qu'une application très limitée, et le meilleur moyen pour en obtenir un résultat profitable, c'est que chacun de nous s'habitue seulement à émettre des opinions et des pensées sténographiques, tout comme si l'on confectionnait une dépêche. Les bonnes idées, dans une très courte pensée, c'est la meilleure sténographie et c'est la plus naturelle. Relativement aux appareils sténographiques pour permettre aux aveugles d'écrire avec une certaine rapidité, en présence de mon ordre d'idées à ce sujet, je n'ai pas à en présenter; car je ne me suis pas occupé de cette spécialité, que je considère, comme je viens de le dire, comme secondaire. Dans tous les cas, je recommande l'application heureuse que l'on obtient en employant pour les aveugles les machines à écrire actuelles, dont nous faisons journellement usage. Moi, j'ai eu des élèves qui se sont très bien tirés de leur apprentissage, et même j'en connais d'autres qui sont très contents des résultats qu'ils obtiennent avec ces nouvelles machines, véritables merveilles de la mécanique. J'ose donc recommander cette question des machines à écrire, pour faire voir l'avantage qu'il y aurait, si nous arrivions à obtenir des différents fabricants quelques petites modifications dans leurs machines, qui seraient alors complètes pour les aveugles et rendraient ainsi de très grands services.

M. le Président. — La parole est à M. Moldenhawer, de Copenhague.

Mémoire de M. Moldenhawer, de Copenhague.

La raison principale de l'intérêt suscité pour la sténographie des aveugles, est l'économie de place et de papier et l'intention de rendre les livres en relief moins volumineux.

Selon moi, il faudra, dans l'intérêt de l'orthographe, assez difficile aux aveugles à cause de leur lecture limitée, dans l'école renoncer complètement à la sténographie pour les livres de classe et pour l'écriture. Il faut seulement donner aux élèves l'occasion d'apprendre le système sténographique des aveugles de leur pays, pour qu'ils puissent lire ce qui a été imprimé dans ce système.

J'estime que la sténographie dans la littérature des aveugles a causé un grand dommage en séparant les différents langages. En effet, dans les différents pays, on a arrangé la manière d'abréger les

mots avec sa langue spéciale en vue, sans avoir égard aux autres langues, de sorte qu'il y a maintenant un assez grand nombre de systèmes sténographiques.

S'il était possible d'obtenir une convention quant à un système international de sténographie, ce serait un avantage pour ceux qui font des études supérieures. Mais si chaque langue possède dorénavant son système particulier pour la littérature nationale, il sera nécessaire, pour la correspondance internationale, ou de renoncer à toute sténographie dans les lettres écrites à des étrangers, ou de se borner à un certain nombre de signes supplémentaires, par ex. pour les diphthongues et autres combinaisons de deux lettres, et pour le reste de se borner aux abréviations générales des clairvoyants.

Quand il s'agit de suivre des leçons publiques et de faire des notes à son usage privé, l'aveugle peut employer un système quelconque selon son goût. S'il souhaite se servir d'une machine, celle de Remington sera peut-être un jour arrangée de façon qu'on y puisse écrire le Braille.

Quand il s'agit d'écrire à la dictée, ou de suivre des discours et des discussions pour les faire reproduire par la presse, la machine Remington — peut-être aussi d'autres machines — donne aux aveugles, comme aux clairvoyants, la possibilité d'écrire en noir avec la rapidité nécessaire, sans l'assistance d'un système sténographique.

Mémoire de M. J. Monnier, de Genève.

Projet d'une sténographie grecque et latine de l'Association internationale des étudiants aveugles.

La question de la sténographie est une de celles qui intéressent le plus directement les aveugles instruits. La sténographie est indispensable à ceux qui, par leurs études, leur correspondance ou leur profession, sont appelés à recourir, dans une très large mesure, à l'écriture Braille. Dès sa fondation, notre Association internationale des étudiants aveugles s'en est occupée, car les aveugles adonnés aux études supérieures doivent remarquablement employer la sténographie.

Dans les Écoles ou les Facultés qu'ils fréquentent, elle leur est indispensable, pour noter avec rapidité l'enseignement oral du professeur. Ils peuvent l'utiliser aussi dans la transcription de nombreux ouvrages nécessaires à leurs études : ainsi plusieurs de mes

camarades se servent dans leurs notes personnelles d'un abrégé spécial qui leur permet une grande économie de temps. A l'aide d'abréviations nombreuses, mais, hélas, souvent difficiles à déchiffrer pour d'autres, un étudiant aveugle expérimenté arrive à prendre, dans une heure de cours, des notes presque aussi complètes que celles de ses camarades voyants. Malheureusement ces notes, abrégées par chacun selon son procédé et sa commodité personnelle, sont souvent inutilisables pour ceux qui se servent d'un autre système. Si l'étudiant n'a pas la patience et le loisir de relever ses notes dans un abrégé courant, lui seul pourra les lire et en profiter. Il serait donc grandement utile que les étudiants, parlant la même langue, s'entendissent pour adopter un système de sténographie fondé sur les mêmes principes. Cette proposition a été formulée dans le premier rapport de notre Association. Elle est à l'étude et n'a pas encore trouvé de solution définitive. Tous les étudiants aveugles suivront donc avec le plus grand intérêt les mesures prises par le Congrès de Bruxelles sur la question de la sténographie. Cette question, nous ne saurions trop le répéter, est pour eux d'une importance capitale.

Notre Association internationale des étudiants aveugles, dont on nous permettra ici de dire quelques mots, avait été fondée en principe à Paris, au Congrès de 1900; elle a fait dans ces deux premières années de constants efforts pour s'organiser et s'étendre. Grâce au bon accueil dont elle a été l'objet, elle compte aujourd'hui dix-neuf membres actifs : 8 en Allemagne : MM. les docteurs Friedländer, à Rastenberg; Potthof, à Bielefeld; Sommer, à Bergdorf, et Hohenemser, à Francfort; MM. Senger, candidat en théologie, à Königsberg, et von Guerhardt, étudiant en droit à Breslau; MM. Kornmann et Hauptvogel, professeurs aux écoles d'aveugles d'Illvesheim et de Leipzig; — 6 membres en France : MM. Léon, agrégé en philosophie, à Bordeaux; Villey, élève à l'École Normale Supérieure à Paris; Desagher, étudiant en droit à Paris; Sternheim, licencié en mathématiques, à Lille; Vento, licencié ès lettres à Angers; et comme membre perpétuel, M. le docteur Javal, de l'Académie de médecine de Paris; — 5 habitant en dehors de ces deux pays : MM. Melen, docteur en droit et avocat, à Verviers (Belgique); Romagnoli, étudiant en lettres, à Bologne; Charles et Henri Lickefett, docteurs ès lettres, à Madrid; à Genève, l'auteur de ce mémoire, secrétaire de l'Association.

En juillet 1901, paraissait en Braille notre premier rapport; nous

y renvoyons les personnes désireuses d'avoir sur notre organisation de plus amples détails. Cette organisation a été quelque peu retardée par l'éloignement où nous nous trouvons les uns des autres, et par les lenteurs résultant inévitablement des communications épistolaires, seul moyen qui soit à notre disposition pour communiquer entre nous. De plus, les aveugles intellectuels ont presque tous des occupations multiples et absorbantes, qui leur laissent peu de loisir pour correspondre avec leurs collègues.

N'oublions pas qu'un aveugle, exerçant une profession libérale, doit y consacrer plus de temps et d'attention qu'un clairvoyant qui remplit le même emploi. Malgré ces difficultés, nous gardons la ferme espérance que notre groupe continuera à prospérer, que de nouvelles sympathies viendront l'encourager, et qu'il pourra rendre d'utiles services, surtout à ceux qui, suivant la même voie, entreront après nous dans la carrière universitaire.

Notre Association devra aussi songer à répandre la culture intellectuelle parmi les aveugles qui, moins favorisés que nous, n'ont pu, malgré leurs aptitudes, poursuivre leurs études.

La présente communication avait pour objet de rechercher les moyens d'appliquer une sténographie aux langues anciennes.

Le latin et le grec entrent pour une large part dans toute éducation complète; les étudiants doivent en avoir une connaissance tout au moins générale, pour l'obtention du baccalauréat ès lettres et leur admission dans les Facultés.

La jeunesse studieuse se sert de ces langues dans le monde entier. Si leur prononciation varie de pays à pays, elles ont toutefois l'avantage d'être partout écrites de la même manière. Chacune d'elles n'employant qu'un petit nombre de signes, elles pourraient, semble-t-il, être facilement abrégées par l'adoption universelle d'un même système de contractions. L'Association internationale des étudiants aveugles semble, plus que toute autre, qualifiée pour étudier ce projet. Nous avons fait à ce propos une enquête auprès de nos membres; mais jusqu'à ce jour, les communications ne nous sont pas parvenues en assez grand nombre pour faire adopter une résolution définitive. A notre connaissance, l'Angleterre est le seul pays qui ait imprimé et fourni des textes latins et grecs aux aveugles intellectuels. La British and Foreign Blind Association a édité un assez grand nombre de textes classiques des littératures anciennes; exprimons-lui ici notre reconnaissance pour le service qu'elle a ainsi

rendu aux aveugles, en leur facilitant l'étude des auteurs de l'antiquité. La même Association a publié un alphabet latin et grec avec diverses contractions, imitées de l'abrégé anglais. Ces abréviations, quoique insuffisantes, pourraient, croyons-nous, servir de base à un système plus étendu. Le latin, plus simple, plus généralement répandu que le grec, semble sans difficulté pouvoir être abrégé; son alphabet ne contient que vingt-cinq lettres et n'a aucune voyelle accentuée. Outre les étudiants, les musiciens aveugles l'emploient pour la transcription des paroles dans les chants liturgiques. Un grand nombre d'aveugles auraient donc intérêt à en simplifier l'écriture.

La question est plus compliquée pour le grec qui diffère davantage de l'alphabet Braille usuel. Plusieurs lettres, comme th, ph, ch, ps, sont particulières à cette langue et doivent nécessairement être notées par des signes spéciaux. Dans les textes grecs, écrits en Braille, le même alphabet n'est pas toujours usité; le plus souvent on emploie dans chaque pays, pour le représenter, les signes qui se rapprochent le plus de l'alphabet courant. En outre de ces lettres spéciales le grec possède un grand nombre de signes orthographiques et d'accents qui lui sont propres. Il y aurait donc un grand avantage à adopter d'abord un même alphabet pour la transcription des textes grecs, quitte ensuite à y adapter un même abrégé.

Nous nous contentons d'exposer sommairement cette question, dont l'étude détaillée nous entraînerait trop loin et sortirait du cadre du Congrès. Nous n'avons cependant pas voulu la passer sous silence, afin qu'une part soit faite aux langues anciennes dans les mesures prises par l'assemblée au sujet de la sténographie.

Le terme de sténographie peut paraître un peu prétentieux pour des langues qui ne sont employées que par un nombre restreint d'aveugles.

Pour éviter toute équivoque, ajoutons que dans le système adopté, il ne s'agirait pas d'une sténographie phonétique; au contraire, l'orthographe latine et grecque devraient être rigoureusement respectées, sinon la lecture et la compréhension des textes deviendraient par trop compliquées. Cette remarque semble même inutile, car en grec comme en latin toutes les lettres sont prononcées.

Dans ces quelques observations nous n'avons cherché qu'à indiquer la voie à suivre; nous serons reconnaissant aux personnes qui pourront nous communiquer des renseignements ou des conseils à ce propos. Espérons que sous peu l'entente pourra se faire sur l'emploi

d'une nouvelle sténographie. Mais qu'on nous permette, en terminant, une simple remarque. Dans l'adoption d'un abrégé, il faut procéder avec beaucoup de circonspection; il est nécessaire d'en peser longuement les avantages et les inconvénients, avant de lui donner une consécration définitive. Si l'on se rallie trop hâtivement à un système, on se voit exposé dans un court délai à y apporter des modifications qui deviennent une source de difficultés.

Nous souhaiterions donc que le système définitif d'abrégé grec et latin ne soit appliqué qu'après une expérience prolongée et un examen réfléchi des intéressés.

Réponse de M. le Chanoine Naeghels, de Bruges.

S'il existait un système vraiment sténographique, les avantages seraient nombreux à l'école ordinaire et dans les études supérieures. A l'école le moindre inconvénient serait de ne pas apprendre les règles de l'orthographe; dans le cours de la vie, rendre la lecture des livres impossible aux non initiés (car chaque sténographe se fait plus ou moins son système) et impossible à l'auteur même, dont la mémoire oublie les abréviations.

Le seul système, puisque le point est seul bien tangible, serait de diminuer le nombre des points pour chaque lettre de l'alphabet et d'admettre beaucoup d'abréviations logiques, métagraphiques et conventionnelles.

Mémoire de M. Louis Pagnerre, d'Arcachon (France).

En mettant à l'étude une question relative à notre lecture ponctuée, le Comité d'organisation de Bruxelles marque sa sollicitude à l'égard de tous les aveugles. Ceux-ci n'ont-ils pas été émancipés en masse dans le courant du XIXe siècle?

C'est un résultat certain, dont la cause est due à la vulgarisation du procédé de Braille, à l'anaglyptographie. Le sujet proposé est donc d'utilité grande; toutefois il éveille plus spécialement l'attention des personnes frappées de cécité dont les occupations quotidiennes s'appliquent à des travaux littéraires. Ces aveugles, pour la plupart, n'ont pas le souci des exigences matérielles de la vie. Ils n'en sont pas moins des « nécessiteux ». Eux aussi ont besoin d'aliments, c'est-à-dire de moyens rapides d'écriture, soit pour se préparer aux examens et aux concours, soit pour remplir les loisirs d'une cruelle oisiveté.

Le Comité a eu une inspiration heureuse en invitant à répondre sur le point suivant : « *Quels sont, selon vous, les avantages et les* » *inconvénients d'une sténographie pour les aveugles? — Présenter* » *un système de sténographie* ».

Malgré son apparence d'unité, cette question est complexe et ne porte pas seulement sur la sténographie, matière spéciale. Elle s'étend à un genre général, l'abrégé orthographique, et il nous paraît nécessaire d'examiner en même temps certains principes sur lesquels tout auteur doit baser sa méthode. Car il ne suffit pas, pour la conception d'un système, d'aligner des signes, de dresser un tableau, et de dire aux aveugles : « Maintenant, Messieurs, écrivez; touchez du doigt, et lisez si vous pouvez ! »

Il faut encore tenir compte de la pratique, des chances de succès de l'invention proposée, et par conséquent, des expériences déjà faites.

Or, avant de conclure, et pour conclure, nous soumettrons au Congrès quelques observations sur les deux méthodes vraiment sérieuses en usage dans les pays de langue française : l'abrégé orthographique français (matière générale), et la sténographie Ballu (matière spéciale).

I. L'ABRÉGÉ ORTHOGRAPHIQUE FRANÇAIS.

Nous ne dirons rien de l'écriture orthographique en toutes lettres, si ce n'est pour faire remarquer en passant, que l'alphabet de Louis Braille est devenu, dans le monde des aveugles, comme une vérité absolue à laquelle tout se rapporte comme à un type, servant, dans les autres méthodes ponctuées, de base de comparaison, que ces méthodes se rapprochent ou qu'elles s'éloignent, par la signification de leurs lettres, de l'alphabet original.

Peu de temps après l'adoption de l'alphabet de Braille, on se mit à réduire l'écriture au moyen d'un procédé qu'on est convenu d'appeler « l'ancien abrégé », et qui ne respectait pas l'orthographe.

En effet, on ne tenait compte ni des lettres muettes, ni des consonnes doubles, ni de l'accord des mots entre eux. Les signes abréviatifs étaient les lettres telles que : H, K, sans emploi hors de l'orthographe, ainsi que les dix caractères de la quatrième série du tableau de Braille, servant par exemple à représenter des sons ou groupes de lettres comme :

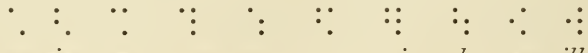

an in on un eu ou oi ch gn ille.

Ces lettres sans emploi et cette quatrième série constituaient une réserve de signes abréviateurs, où l'aveugle puisait à sa guise; c'était un fonds commun au moyen duquel chaque école, chaque individu faisait un abrégé à sa mode. Il n'y avait aucune règle, aucun code, et cet état d'anarchie dura longtemps.

En 1881, dans un travail auquel nous empruntons ces détails, (Voir : *Dix ans d'études et de propagande en faveur des aveugles.* — § *L'ancien abrégé et l'abrégé orthographique.*) M. de la Sizeranne proposa l'abandon d'un système exposé à tant de caprices, et prenant, parmi les nombreuses variantes, celle qui était alors la plus employée, il la combattit pour les trois raisons suivantes :

1° « Personne ne contestera que le fréquent usage de l'ancien abrégé fait perdre les notions les plus élémentaires de l'orthographe. Écrire : *è, est, ai, aî* toujours de la même manière, c'est-à-dire par la lettre *è ;* représenter par un signe unique les vingt-deux orthographes du son *an*, ou les vingt-trois du son *in ;* n'observer ni les lettres muettes, ni les consonnes doublées, ni les accords des mots, doit aboutir inévitablement à l'oblitération totale du sens orthographique ».

2° « La méthode qui a présidé à la répartition des sons abrégés entre les signes abréviateurs, ne me semble pas être la meilleure, la plus logique... ».

3° « L'ancien abrégé s'écrit de bien des manières différentes... ».

Et, ne se bornant pas à démolir, l'auteur reconstruit aussitôt : il propose une autre méthode, un nouvel abrégé, c'est-à-dire l'abrégé orthographique français, consacré maintenant parmi nous par une pratique de vingt années.

A l'appui de son projet, l'auteur, dans le mémoire dont nous avons donné le titre, développe les arguments les plus serrés et répond à toutes les objections. C'est le travail préparatoire d'un code, où le législateur en matière abréviative trace les règles nécessaires à la conception de toute méthode.

Ainsi, l'abrégé orthographique est basé sur trois principes ou trois qualités, correspondant aux trois défauts des abrégés ou sténographies qui existaient avant lui :

1° Satisfaction donnée à toutes les exigences de l'orthographe.

2° Système facile, mis à la portée de toutes les intelligences et de toutes les mémoires.

3° Unité dans la bonne pratique de l'écriture, déterminée par un règlement écrit et s'appliquant à l'ensemble des signes de l'anaglyp-

tographie. Aucun de ces signes ne restant en dehors du tableau, l'arbitraire devient impossible.

Nous ne pouvons suivre l'auteur dans tous ses raisonnements, mais nous insisterons sur le second de ces trois principes, parce qu'il nous paraît intéresser la sténographie aussi bien que l'abrégé orthographique. Il n'y a en effet que deux méthodes de conception dans la classification des signes, l'une purement machinale ou mécanique, l'autre fondée sur le raisonnement.

Voici, à ce sujet, le passage in-extenso du mémoire :

... « La méthode qui a présidé à la répartition des sons abrégés » entre les signes abréviateurs, ne me semble pas la meilleure, la » plus logique (1). Elle consiste à répartir entre les lettres de l'al- » phabet Braille, dont on ne compte pas se servir, les sons que l'on » veut représenter par un signe, en prenant sons et signes dans » l'ordre alphabétique.

« Exemple : Répartir entre les dix signes de la quatrième série » de l'alphabet, les dix sons : *an, in, on, un, eu, ou, oi, ch, gn, ille,* » classés dans le même ordre que ci-dessus.

⠁ ⠊ ⠕ ⠥ ⠑ ⠳ ⠻ ⠡ ⠝ ⠇

an in on un eu ou oi ch gn ille.

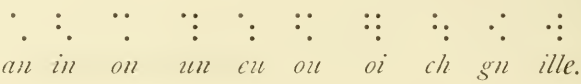

« Si un abrégé ainsi composé n'est considéré qu'en tableau, la » méthode alphabétique sera trouvée excellente et parfaitement ra- » tionnelle. Mais si l'on va plus loin, si l'on examine dans la pratique » un tel système, on apercevra vite les inconvénients qu'offre cette » méthode de classification. Un système d'abrégé n'est pas fait pour » être vu seulement en tableau : il doit être lu et écrit; et il est » impossible de le juger sérieusement, si on ne l'a pas pratiqué soi- » même pendant un certain temps.

« Avec la méthode alphabétique, on arrive à des résultats tels que ceux-ci :

⠥ *ô* représente *un.*

⠳ *ë* représente *ou.*

« Or, quel rapport existe-t-il dans ces exemples entre le signe et

(1) Faute d'autre nom, j'appellerai cette méthode « Méthode alphabétique ».

» la chose signifiée? — Aucun, si ce n'est l'ordre alphabétique de
» ces signes, qui correspond à l'ordre alphabétique des sons repré-
» sentés. Mais cela ne donne aux signes qu'une valeur *extrinsèque*,
» valeur qu'ils n'ont complète que lorsqu'ils se trouvent rangés dans
» un tableau. Eh bien! celui qui lit ou qui écrit en abrégé, a besoin
» de savoir ce que signifient les signes, lorsqu'il les rencontre dans
» la pratique. Il faut, pour comprendre rapidement la signification
» d'un signe, que ce signe ait une valeur *intrinsèque*, qu'il porte en
» lui-même toute sa raison d'être.

« Il est, je crois, incontestable que la facilité et la rapidité de l'étude
» d'un système d'abréviations augmentent en raison du nombre et de
» la clarté des rapports que l'on découvre entre les signes et les
» choses signifiées.

« Exemple : Il sera plus facile de retenir la signification du signe
» ⠨ *ë*, si cette signification est : *em*, *en*, *er*, ou encore *pl*, *pr*,
» etc., que si la signification de ce signe est : *ou*, *gn*, attendu que
» dans le premier cas, il y a entre le signe et la lettre principale
» des sons représentés, rapport de lettres

⠨ ⠑⠍ ⠑⠝ ⠑⠗
ë *em* *en* *er*

» ou rapport de forme

⠨ ⠏⠇ ⠏⠗
ë *pl* *pr*

» tandis que, dans le second cas, il n'y a aucun rapport entre ⠨
» *ë* et ⠕⠥ *ou*, ⠛⠝ *gn*.

« Dans le premier cas, l'esprit associe volontiers le souvenir du si-
» gne ⠨ *ë* à celui des assemblages ⠑⠝ *en* ⠑⠍ *em* (méthode
» mnémotechnique).

« Dans le second cas, il faut au contraire retenir mécaniquement
» la signification du signe, et, lorsque la mémoire fait défaut, néces-
» sairement consulter le tableau; ou bien, si on apprend le système
» avec intelligence, c'est-à-dire par raisonnement, on doit se souvenir :
» 1° que ⠨ *ë* est la sixième lettre de la quatrième série, 2° que
» cette série représente les sons : *an*, *in*, *on*, *un*, *eu*, *ou*, etc., (mé-
» thode alphabétique).

« Il me semble donc préférable de baser le choix des signes sur

la méthode mnémotechnique que sur la méthode alphabétique .

Deux choses se dégagent des observations précédentes :

1° L'abrégé orthographique procède par des analogies quelconques du système en toutes lettres. Sa nature l'y oblige, et, par sa facilité, il devient un moyen de vulgarisation.

Si, par exemple, la mémoire oublie le sens de ces deux lettres : ⠞ *tr*, l'esprit vient à son aide, et, grâce au raisonnement, le mot *terre* est trouvé.

2° Cette méthode de raisonnement est inapplicable à la sténographie, parce que là, les signes perdent forcément le sens du système en toutes lettres.

Exemple : Si la mémoire est infidèle devant la contraction ⠢ *âi*, voulant dire *terre*, la traduction ne pourra se faire qu'avec le secours de l'index.

Voilà un des motifs qui rendent la sténographie difficile, et la mettent hors de la portée de tous.

Dans la sténographie Ballu, trois caractères seulement gardent le sens du tableau des quatre séries : ce sont les signes ⠁ *a*, ⠍ *m*, ⠙ *d*. — L'abrégé orthographique français, au contraire, s'explique de lui-même à cause de ses rapports avec l'alphabet de Braille. Examinez l'index avec un peu d'attention, et vous trouverez que chaque signe a sa raison d'être. Les abréviations même ont plusieurs raisons d'être. Aussi l'assimilation de la méthode est prompte et les enfants la pratiquent facilement.

Mais dans cette méthode, expérimentée depuis vingt ans, a-t-on reconnu quelques défauts, et serait-elle susceptible d'être améliorée? —

Depuis trois ans je pratique quotidiennement l'abrégé orthographique, et, pour ma part, je cherche les défauts qu'on y pourrait trouver, et je les cherche en vain. Comme beaucoup d'aveugles, j'ai appris seul cet abrégé avec le secours de l'index. Je me rappelle qu'au début de mon éducation, la lecture de quelques mots me causait de l'embarras. Par exemple :

⠁⠃⠗ *arbre* ⠕⠗⠛⠥ *orgue*
⠇⠑ *leur* ⠋⠇⠑ *fleur.*

Il y a là une question de mitoyenneté ou d'écart entre deux signes voisins, que le doigt débrouille vite après le premier apprentissage. La lecture de la musique offre au toucher des difficultés autrement sérieuses, et cependant les enfants la pratiquent.

A l'égard des améliorations, on peut se demander si les abréviations de mots ne devraient pas avoir un rôle plus important : elles serviraient à abréger un autre mot, soit au commencement, soit à la fin, comme cela a lieu dans des abrégés étrangers.

On obtiendrait ainsi une nouvelle économie d'espace. Ainsi pourquoi ne pas écrire :

bienfait *b*-fait

et *microbien* micro-*b*

Je crois qu'une mesure de ce genre serait dangereuse. Peu à peu on négligerait les règles de l'écriture. (1) On couperait mal les syllabes et l'abrégé perdrait bientôt son caractère d'abrégé orthographique; on tomberait dans une sonographie.

Il n'y a pas d'inconvénient à écrire :

surtaxe *sur-taxe*

Mais il y en a un grand à écrire *h-eau* pour su-reau et *h-té* pour *su-re-té* etc., et l'on en arriverait à des résultats analogues infailliblement.

Souvent le mieux est l'ennemi du bien, et je ne pense pas qu'il soit besoin de modifier notre abrégé orthographique français. Il est suffisamment perfectible par le tableau des mots et des locutions.

Si la valeur de cet abrégé résulte de l'examen de la théorie, cette valeur est encore démontrée par l'expérience et par le succès obtenu. L'abrégé orthographique allemand n'a été mis en circulation qu'après avoir été discuté et approuvé dans plusieurs congrès, notamment ceux de Francfort (1882) et d'Amsterdam (1885). Je ne crois pas que l'abrégé français ait reçu un pareil baptême, mais il a trouvé sa sanction dans une pratique de vingt ans. De plus, il a servi de modèle à plusieurs abrégés de langue étrangère, qui ont imité ses combinaisons. Il s'est imposé de lui-même, et, depuis 1882, il a conquis les pays de langue française. En France, un millier d'aveugles en font usage, et près de deux cents clairvoyants le lisent.

La méthode s'est répandue en Belgique, en Suisse et au Canada.

---

(1) Nous avons l'honneur de soumettre nos observations à des personnes compétentes. Il est donc inutile de résumer ici les règles de l'écriture et les principes de la formation des signes. Voir Méthode complète de l'abrégé orthographique, Édition de 1901, au siège de l'Association Valentin Haüy, 31, Avenue de Breteuil, Paris.

En Russie, en Angleterre, en Allemagne, en Italie et en Espagne, la plupart des aveugles sachant le français y sont initiés.

Quant aux ouvrages imprimés et stéréotypés en abrégé, ils sont nombreux. Un journal hebdomadaire « la Revue Braille » paraît en cette écriture réduite; elle en est à sa 19e année, à raison de quatre volumes par an; et si l'on consulte le catalogue de la bibliothèque Braille, on verra que les livres écrits à la main en abrégé orthographique se comptent par milliers.

Ces renseignements ne sont que succincts. Ils suffisent cependant à démontrer l'importance que l'abrégé orthographique français a prise dans le monde des aveugles.

II. Sténographie Ballu.

La première idée de faire lire les aveugles au moyen de signes en points saillants, émane, on le sait, de Barbier, le précurseur de Braille.

Vers 1821, Barbier imagina un système d'écriture ponctuée, destinée non à représenter des lettres, mais à traduire les sons de la parole. L'auteur pensait que l'orthographe, débris des civilisations antérieures, était inutile aux aveugles, et que, pour vulgariser parmi eux l'écriture, il fallait revenir à la phonétique primitive.

C'était mettre pour ainsi dire la charrue avant les bœufs, car l'on ne peut traduire les sons de la parole, ou resserrer l'écriture, si l'on ne connaît très bien la langue dans tous ses éléments. Je doute qu'une personne privée de la vue cherche dans la sténographie des moyens d'existence, et ce n'est qu'accessoirement, par intermittence, qu'elle profitera des avantages du procédé : notes personnelles, notes prises à la volée, correspondance, écriture rapide, sous une dictée, et destinée à être remise en orthographe, etc. Les étudiants qui suivent les cours, tireront le meilleur bénéfice de ces avantages.

Mais la sténographie proprement dite est chose plus délicate et plus compliquée que la simple sonographie, dont le rôle consiste à enregistrer les sons de la parole entière. La sonographie écrit tout ce que l'oreille entend, c'est-à-dire tous les sons ou voyelles, et toutes les articulations ou consonnes. La sténographie est l'abrégé de la sonographie, parce que certains sons et articulations se trouvent supprimés selon des règles précisées par une méthode. La parole n'est plus traduite entièrement.

Eh bien, depuis plus de quarante années, dans les pays de langue

française, les aveugles ont à leur disposition un système complet, permettant, au moyen des signes de l'alphabet Braille, de pratiquer et la sonographie et la sténographie : c'est la méthode de M. Ballu, basée sur ce principe : Attribution des signes les plus simples de l'anaglyptographie aux sons et articulations les plus fréquemment employés dans la langue française.

Ce principe est absolument nécessaire quand on cherche avant tout à obtenir la rapidité de l'écriture; mais il fait perdre aux caractères ponctués le sens que Braille leur a donné. L'inconvénient est inévitable; car cette rapidité de l'écriture, que deviendrait-elle, si, par exemple, un son fréquent comme le son *é* était traduit par six points ⠿ ? La sténographie Ballu le représente par deux points seulement : *é* ⠒

L'articulation *r*, dont la fréquence est plus grande, se contente d'un seul point ⠄, de sorte que le mot ou son *ré* sera écrit en trois points : ⠄⠒, tandis que dans l'orthographe il en demande dix : ⠇⠄ ⠿ Grande économie sur les points! Néanmoins, on juge du désarroi de l'aveugle, en présence de la dislocation du sens alphabétique auquel il est habitué. Plus de « Méthode Mnémotechnique » ! Il y a là une difficulté à laquelle viennent s'ajouter d'autres difficultés inhérentes à toute méthode d'écriture rapide; et c'est pourquoi les aveugles sténographes ne composeront jamais qu'une élite plus ou moins importante. Je ne pense pas qu'ils se concentrent un jour en un grand corps d'armée.

Ce qui le prouve, c'est l'injuste abandon dans lequel, malgré ses 40 ans d'existence, est laissé un excellent système. La sténographie Ballu ne compte qu'un très petit nombre d'écrivains, et c'est regrettable; car la méthode est bien conçue et très pratique.

La classification des sons et articulations ne présente pas les complications effroyables de la méthode Prévost-Delaunay, à l'usage des clairvoyants. Elle a de l'analogie avec la classification plus paternelle de Duployé.

Si le système n'emploie pas les 63 signes de l'anaglyptographie, il en met au moins en usage la plupart.

Il est à remarquer que les signes sonographiques ne forcent pas le poinçon à attaquer d'emblée les points 2 et 5. C'est une garantie de rapidité dans l'écriture. En effet, ces points 2 et 5 sont plus difficiles à atteindre directement que les points 1, 3, 4, 6. La sténographie Ballu aime les angles et y conduit volontiers, comme dans :

∴ *â ì* pour *terre*

∴ *â â* pour *père*

∴ *ì ì* pour *mère*

∴ *ì â* pour *ser*, etc.

Outre le tableau des sons et articulations, il existe une liste de près de trois cents contractions de mots et de locutions.

Nous n'entrerons pas dans plus de détails au sujet de ce système, pour la raison que nous avons donné précédemment. (Voir note page 173).

J'ajouterai toutefois qu'il est difficile de dire quelle peut être au juste l'économie réalisée par le système, quand il s'agit de la sténographie proprement dite. A cet égard, c'est beaucoup la valeur de l'écrivain qui fait la valeur de la méthode.

Envisagé comme sonographie, je pense que le système fait réaliser sur le nombre des points une économie de 50 à 60 p. %, comparativement au « toutes lettres ». En ce qui concerne l'espace, l'économie est considérable.

L'examen comparatif des deux méthodes provoque nécessairement des idées de réforme, et l'on se demande s'il ne conviendrait pas de réunir en un système abréviatif unique, les avantages de l'abrégé et ceux de la sténographie. La question n'est pas neuve et je la rappelle à titre de souvenir rétrospectif, car elle s'est déjà posée en 1881.

L'auteur de notre abrégé actuel et ses collaborateurs qui, depuis longtemps, pratiquaient la sténographie Ballu, comme ils la pratiquent encore journellement, s'en sont occupés; et c'est après avoir reconnu l'impossibilité de concilier les deux exigences, qu'ils ont, à la suite d'un mûr examen, constitué l'abrégé orthographique français de 1882.

Pourrait-on aujourd'hui reprendre la question et essayer d'amalgamer en un seul corps les deux systèmes? — Mais ce serait créer pour ainsi dire un monstre à deux têtes, incapable de vivre, et pour démontrer cette impossibilité, il suffirait de résumer nos précédentes observations.

En effet, comment faire un bloc de deux méthodes si différentes l'une de l'autre par leur nature, par leur destination et par leur importance?

L'une représente des lettres, se base sur la signification de l'al-

phabet de Braille, et répond à toutes les exigences de l'orthographe. L'autre est réfractaire au sens de cet alphabet, et le but est de traduire, en tout ou en partie, les sons de la parole.

L'une, par sa facilité d'assimilation, est un moyen vulgarisateur; elle s'adresse à tous et elle est à la portée de tous. L'autre est d'une étude et d'une pratique difficiles. Elle n'intéressera jamais qu'un cercle plus ou moins restreint d'aveugles.

L'une, après vingt ans d'expérience, a pris non seulement en France, mais en Europe, une situation importante. Elle se perfectionne d'elle-même. N'y touchons pas! Ce serait jeter inutilement le trouble et l'inquiétude parmi ses nombreux adhérents. L'abrégé orthographique français est une richesse que la discussion rend plus évidente, et dont il faut chercher à étendre encore plus loin les bienfaits.

La sténographie Ballu, son aînée, n'a pas obtenu le même succès, et l'on ne saurait trop s'élever contre l'injustice de cet abandon ou de cette indifférence. La valeur de cette méthode est incontestable, et elle est reconnue et utilisée par les autorités les plus compétentes.

Le comité du Congrès a demandé la présentation d'un système complet de sténographie. La meilleure réponse à faire, c'est de dire à la sténographie Ballu de se présenter elle-même.

Je pense que la liste des contractions dressée par M. Ballu pourrait être augmentée; mais il faudrait surtout, ce me semble, mettre à la disposition de l'aveugle récalcitrant, autre chose qu'un tableau ou un index, dont l'aridité effraie et rebute. Je veux parler d'un manuel détaillé, progressif, exposant la méthode et conduisant l'aveugle pas à pas, d'abord dans les difficultés de la sonographie, ensuite dans les mystères de l'écriture sténographique.

Entre autres avantages, le système Ballu nous permet de tracer cette écriture par nos signes ordinaires. Je répudierais l'emploi d'un relief linéaire, destiné à figurer les caractères sténographiques des clairvoyants, tels que : lignes, cercles, demi-cercles, boucles, crochets, etc., et cela pour deux raisons :

1° Ces signes nécessitent un matériel compliqué.

2° L'étude attentive de l'histoire si intéressante de notre écriture démontre que le sens du toucher préfère le signe ponctué à tout autre relief, et que les généreux essais, tentés depuis un demi-siècle environ pour supplanter l'écriture Braille, n'ont en réalité produit aucun fait nouveau.

Pour lire l'écriture des langues, les chiffres, la musique et la

sténographie, les clairvoyants ont recours à des nomenclatures différentes. Pour tout cela, l'aveugle n'a besoin que d'un seul procédé : l'anaglyptographie de Braille, qu'on trouve de plus en plus admirable, plus on en étudie les applications.

Réponse de l'Institut de Palerme.

Les avantages de la sténographie pour les aveugles sont les suivants : économie de temps et de papier ; si la sténographie est appliquée aux livres de lecture, ils coûteront moins et seront moins volumineux. La méthode de sténographie adoptée dans quelques classes de notre Institut, est celle de Balbi Adriano, dite Tachygraphie. On a trouvé que l'emploi de cette méthode donnait surtout de bons résultats dans les classes supérieures.

Réponse de M. Luis E. Sepulveda Cuadra, de Santiago (Chili).

La sténographie pour les aveugles doit être enseignée après la deuxième ou troisième année d'études. Enseignée plus tôt, elle sert seulement à confondre l'esprit. Tout système de sténographie pour les aveugles doit être basé sur les principes du système Braille, sans s'en séparer, et doit être facile à retenir par cœur. Je me fais honneur de vous présenter un système de sténographie commune aux langues française, italienne et espagnole (1).

Mémoire de M. Staub, de Zurich.

Les avantages de la sténographie sont une économie de forces, de place et de temps, partant une économie de ports.

Le meilleur système sténographique, à mon avis, serait celui qui comprend le plus de signes; les aveugles les moins doués pourraient se servir des contractions et abréviations les plus faciles de ce système. La majorité des aveugles pourraient apprendre un nombre plus considérable de signes abréviatifs, et les plus développés, qui sont appelés à beaucoup lire et écrire, pourraient s'approprier le système entier. Les signes les plus usuels devraient être représentés par le plus petit nombre de points possible, sans renverser l'alphabet Braille.

Pour les sténographes et correspondants mentionnés dans la réponse à la 2e question, il pourrait être employé un système spécial,

(1) Voir ce système à la fin du volume.

semblable à celui indiqué ci-dessus, mais sans tenir compte de l'alphabet Braille, à cause de l'extrême vitesse de la lecture et de l'écriture.

Pour les rapports entre les aveugles les mieux doués, disséminés dans les différents pays, il serait fort important de créer une sténographie internationale.

On pourrait l'obtenir au moyen de certains signes accessoires qui, d'après leur position avant ou après les lettres caractéristiques, indiqueraient, par exemple, pour les verbes : le mode, le temps, la personne; pour les substantifs, le genre et le cas; pour les adjectifs, le comparatif et le superlatif.

Monsieur Hauptvogel, professeur de langues à Leipzig, est en train de réaliser cette idée. Il serait à désirer qu'il trouvât des collaborateurs, afin de rechercher et de réunir les particularités propres aux différentes langues. La machine à sténographier dont il a inventé le principe, sera supérieure à celle de l'inventeur Alfred Wagne, de Birmingham.

Toute machine semblable devrait travailler avec le moins de bruit possible, être facile à transporter et réduite à la plus grande simplicité imaginable.

Le Père Amédée Stockmans. — Le bureau, estimant que la discussion des divers systèmes sténographiques présentés ici ne pourra pas utilement se faire en séance plénière, propose à l'assemblée de constituer une commission technique, aux délibérations de laquelle seraient appelés tous les auteurs de systèmes. C'est à notre avis le seul moyen de parvenir à une solution pratique de la question. (Adhésion).

Il en sera donc ainsi. Je propose de renvoyer à cette commission ceux des rapports qui ont un caractère exclusivement technique. (Nouvelle adhésion). Ceux des membres du Congrès qui désirent faire partie de cette commission, sont priés de s'assembler cet après-midi dans la salle de marbre, attenant à celle où nous nous trouvons réunis.

Le Docteur Javal, de Paris. — J'entendais tantôt un de nos confrères émettre le désir de prendre part à la discussion, pour parler de l'*Espéranto*. Je crois qu'il conviendrait de lui demander de soulever la question devant la commission spéciale. (Adhésion).

Le Docteur Dor, de Lyon. — C'est moi qui suis le confrère au-

quel M. Javal vient de faire allusion. Je remercie l'assemblée d'avoir accepté sa proposition.

M. le Président. — Je donne la parole à M. Depoin, de Paris, qui l'a demandée.

M. Depoin, de Paris. — Comme secrétaire général du Congrès sténographique de Paris de 1900, je propose à l'assemblée de se rallier au vœu suivant, adopté par ce Congrès :

« Le Congrès émet le vœu de voir se développer, dans le pro-
» gramme des établissements destinés aux aveugles, l'étude d'une
» écriture phonétique, conçue de manière à se rapprocher le plus
» possible d'un alphabet sténographique, enseigné parallèlement aux
» clairvoyants. »

La première utilisation que l'aveugle doit faire de l'écriture qu'il apprend, c'est de s'instruire. Or, en France, même les enfants voyants ont grande difficulté à se familiariser avec l'orthographe. On a dit tout à l'heure qu'on mutilerait la pensée des grands écrivains classiques si on les imprimait avec une orthographe différente de celle qu'ils ont employée eux-mêmes. Mais quand on a lu Molière, par exemple, dans une édition originale, ne constate-t-on pas que l'orthographe qu'il employait diffère assez considérablement de l'orthographe dont on se sert pour l'imprimer actuellement? Et qui s'en plaint? Il n'y a là aucun inconvénient.

La sténographie phonétique est le système qui doit être enseigné aux élèves des écoles d'aveugles. Nous sommes d'accord sur ce point en France. L'enseignement de la sténographie phonétique peut être, de plus, fort utile à l'enfant pour apprendre l'orthographe; elle servira d'intermédiaire entre le son qui frappe l'oreille et l'écriture qui, par des signes conventionnels, doit être représentative des sons. L'usage de la sténographie est de nature à contribuer beaucoup au développement de la culture de l'aveugle. Comment un aveugle qui veut s'instruire, s'il ne dispose pas de grandes ressources, pourrait-il acquérir tous les livres en Braille qui lui sont nécessaires?

Le P. Amédée Stockmans. — Ne pensez-vous pas qu'il vaudrait mieux réserver ces considérations pour la délibération de la commission technique?

M. Depoin. — En effet. Je tiens seulement à ajouter que le sys-

tème que je préconise, permettrait aux aveugles de se faire dicter des morceaux choisis et de se composer ainsi, moyennant seulement la dépense de quelques feuilles de papier, une bibliothèque remarquable. (Applaudissements).

Le P. Amédée Stockmans. — Voici deux communications parvenues au bureau :

M. Stericker, d'Aberdeen, me prie de vous communiquer qu'il se trouvera aujourd'hui, à 5 heures, dans la salle de marbre, et se tiendra à la disposition de tous les membres du Congrès, pour leur expliquer sa méthode de notation musicale.

M. Mulder d'Anvers, me prie de vous donner lecture de la lettre que voici :

Bruxelles, le 8 août 1902.

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs,

De la nomenclature des établissements pour aveugles de notre pays, publiée dans la brochure-programme destinée aux Congressistes, nous avons constaté, non sans quelque regret, l'omission de l'École technique pour aveugles adultes d'Anvers. (1)

Un communiqué, paru dans plusieurs journaux de la Capitale et de la Province, annonçant le projet de fondation d'une telle école à Gand, par les soins de la Fédération des Aveugles belges, dont on ne saurait assez louer les efforts, annonce cependant que ce serait la première institution de ce genre en Belgique.

Nous devons à la vérité de faire connaître à nos honorables collègues du Congrès ce qui a été fait dans cette voie par notre Association.

La Société Protectrice des Aveugles d'Anvers, que j'ai l'honneur de présider et qui a été fondée en 1891, a ouvert en 1900 un ouvroir où, à l'heure actuelle, 20 adultes trouvent de l'occupation. Trois de nos protégés ont reçu l'instruction élémentaire dans l'excellente institution de Woluwe; les autres, victimes du travail pour la plupart, nous sont arrivés de la rue.

Nous leur apprenons la vannerie et la chaiserie, et les résultats obtenus après deux ans déjà, font augurer de la pleine réussite de notre œuvre. Samedi dernier encore, un de nos aveugles, formé dans notre école, a trouvé un emploi chez un vannier de la ville, où il gagnera ses deux francs par jour.

Notre école, due à l'initiative privée, est aussi soutenue par la bienfaisance privée. Pour toute subvention officielle, nous n'avons que l'aide de l'Administration Communale d'Anvers, qui met un immeuble à notre disposition.

Des leçons d'écriture et de lecture Braille sont données aux aveugles après les heures d'atelier. Des lectures instructives leur sont faites de temps en temps.

(1) Le bureau tient à faire remarquer que dans la brochure-programme dont il s'agit dans cette lettre, il n'a cru devoir donner que la liste des instituts spéciaux pour *enfants* aveugles, les seuls dont la statistique lui soit officiellement connue.

Nos protégés ne prennent que leur soupe au local; ils rentrent dans leurs foyers le soir. La plupart d'entre eux sont mariés. Le salaire que la Société peut leur payer varie de 12 à 20 francs par quinzaine. Les heures de travail sont fixées de 8 1/2 à 5 heures.

La Société Protectrice a recours à tous les moyens de propagande possibles : cartes postales illustrées, pancartes dans les établissements publics et privés, brochures, conférences, requêtes auprès des autorités compétentes, etc., pour combattre la mendicité des aveugles.

Mais pour pouvoir combattre avec succès cette mendicité, il faudrait que des ateliers similaires au nôtre surgissent, qui d'un côté constitueraient une suite rationnelle aux établissements pour enfants existants, et d'un autre côté indiqueraient aux aveugles la voie à suivre pour se rendre utiles à la société et gagner honorablement leur pain.

Nous saluons donc avec bonheur la seconde école pour aveugles adultes, en voie de fondation par les bons soins de la vaillante Fédération. Puisse-t-elle prospérer comme la nôtre, qui, nous l'espérons, ne fera qu'accroître pour rendre de plus en plus grands services à la cause humanitaire que tous nous poursuivons.

HERMAN MULDER,
Président de la Sté Prot. des aveugles d'Anvers.

WILLEM ALBRACHT,
Commissaire délégué.

La séance est levée à midi.

CINQUIÈME SÉANCE.

Vendredi après-midi, 8 août 1902.

La séance est ouverte à 2 heures, sous la présidence de M. Dussouchet, ancien Président du Congrès de Paris.

Le PÈRE AMÉDÉE STOCKMANS. — Je prie les personnes qui veulent faire partie de la commission technique pour la sténographie, de vouloir bien se rendre à la salle de marbre pour leur séance. En attendant, nous continuerons ici l'étude des autres questions du programme.

M. LE PRÉSIDENT. — Nous sommes arrivés à la sixième question, que voici :

SIXIÈME QUESTION.

Comment doit-on comprendre et organiser les récréations dans les écoles d'aveugles? Doivent-elles être simplement des promenades accompagnées de conversations faites à pas comptés dans une cour ou un jardin, ou peuvent-elles être animées par des jeux actifs? Quels sont les jeux de cette nature auxquels les aveugles peuvent se livrer (garçons-filles-enfants-adolescents)?

Les promenades au dehors de l'établissement sont-elles utiles aux aveugles? Leur sont-elles agréables? Quel est leur mode d'organisation le plus pratique?

La parole est à M. Baldon, de St-Mandé (France), pour la lecture de son mémoire.

Mémoire de M. Baldon, de St-Mandé (France).

La récréation doit être pour l'aveugle un exercice qui contribue beaucoup à son développement physique. D'une santé généralement faible, il a besoin de se donner beaucoup de mouvement et de se livrer à des exercices presque exclusivement physiques, qui reposent son cerveau.

L'aveugle n'a que trop de tendance à rester absorbé et concentré en lui-même; il tourne et retourne dans sa tête des idées qui ne sont pas toujours gaies. Son activité intellectuelle est généralement très grande; il est nécessaire de la contrebalancer par une dépense musculaire proportionnelle.

De plus, son éducation première l'a peu exercé au mouvement. Aussi, lorsqu'il a trouvé une place où il est à l'aise, il remue peu et n'aime pas le déplacement.

L'école doit vaincre cette répugnance et amener peu à peu l'aveugle à jouer pendant les récréations à des jeux qui l'obligent à se mouvoir.

Ce n'est pas chose facile : la récréation, en effet, ne sera considérée comme telle par les enfants, qu'autant qu'elle sera libre. Transformée en jeux forcés, elle perdra bientôt tous ses charmes et ne tardera pas à être regardée comme une leçon ordinaire.

L'institutrice surveillante devra donc chercher à faire aimer les jeux qu'elle désire voir jouer par les enfants, et s'ingénier à en trouver de nouveaux. Ce doit être là une de ses constantes préoccupations. Son rôle est extrêmement important pendant les récréations; non seulement elle doit s'assurer qu'aucun enfant ne se soustrait

à sa surveillance, mais encore elle doit aller de groupe en groupe, excitant les joueurs, les encourageant, organisant les jeux, parfois même y prenant part, entraînant ceux qui se tiennent à l'écart et semant partout l'entrain et la gaîté.

Le jeu doit être pour l'aveugle, comme pour le clairvoyant, l'expansion joyeuse, spontanée, libre, la joie de vivre et de se détendre, et l'épanouissement heureux et actif de l'enfant. Il est indispensable pour la santé morale, comme pour la santé physique. Il est aussi la condition nécessaire pour l'équilibre du caractère, pour sa bonne humeur et pour son bonheur.

Le jeu, c'est la moitié au moins de la vie de l'enfant. C'est pendant la récréation que ce dernier montre quelques-unes de ses facultés les plus charmantes et les plus naturelles.

C'est la toute petite âme enfantine qui s'y ébat et s'y déploie sans contrainte.

C'est par le jeu bien compris que l'aveugle perdra sa gaucherie, et acquerra cette aisance naturelle et cette souplesse du corps, qui donneront de la grâce à tous ses mouvements.

L'éducatrice vraiment digne de ce nom y fera de précieuses observations sur les qualités et les défauts de ceux qu'elle est chargée d'élever.

Les récréations doivent être longues et nombreuses dans les écoles d'aveugles, surtout pour les enfants au-dessous de quinze ans. Elles doivent habilement reposer l'aveugle de la tension de son esprit.

A Braille, chaque leçon est suivie d'un quart d'heure de récréation. De plus, trois récréations de trois quarts d'heure chacune sont prévues.

Pour que les élèves puissent jouer sans danger, il faut que les petits et les timides soient séparés des moyens et des grands.

Quels sont les jeux qui conviennent le mieux aux aveugles?

Les meilleurs jeux sont ceux qui les forcent à se donner du mouvement. Parmi eux, nous indiquerons :

Le saut à pieds joints en hauteur et en largeur.

Le saut avec élan et tremplin; ce dernier en prenant toutes les précautions possibles pour éviter les accidents.

Les sauts variés à la grande corde, à la petite corde.

Le saut de mouton.

Les chevaux à l'aide de guides.

Les rondes variées.

La lutte; la lutte à la corde.

Le colin-maillard.

La balle (un élève serait contre un mur, et les autres, à tour de rôle, devraient l'attraper avec la balle en trois coups; celui qui manque, s'y colle).

Les courses; les glissades.

Les quilles.

Le bouchon.

Le tonneau.

La balançoire.

Le trapèze, les anneaux, les cordes lisses, les cordes à nœuds.

La bascule, le tourniquet, les échasses.

Il faut, pour pouvoir autoriser certains jeux qui sont de véritables exercices de gymnastique, que les appareils fixes, disposés dans la cour ordinaire de récréation, soient très solides et d'une surveillance facile.

Les jeux tranquilles, auxquels nous attachons beaucoup moins d'importance, peuvent néanmoins, pendant les grandes chaleurs de l'été et dans différents cas, occuper les enfants, tout en les amusant. Tels sont : le bilboquet, les osselets, le loto, les dominos, les dames, les échecs, le tric-trac, les jeux de cartes, le billard anglais, les découpages, les constructions genre Frœbel, les homonymes, les charades, les proverbes, les énigmes, les problèmes amusants, la main chaude, la sellette, la série de jeux à gages, etc., etc.

Nous mentionnerons pour mémoire les divers appareils pour apprendre à pédaler, et enfin le tricycle (le tandem) à plusieurs places, pouvant toutes être occupées par des aveugles, à condition qu'un clairvoyant soit placé en tête et guide la machine.

Les aveugles ont besoin de soins hygiéniques spéciaux. Il faudra donc les obliger à se laver tous les matins les mains, la figure et le cou. Pour se laver les yeux, ils devront employer de l'eau chaude, phéniquée ou boriquée. Comme ils ont presque tous les yeux chassieux, on les leur lavera deux fois par jour au moins à l'eau boriquée ou phéniquée, à l'aide d'un pulvérisateur.

Comme ils sont forcément obligés de toucher à beaucoup d'objets pour se rendre compte de leur nature, ils sont exposés à se salir les mains. Des lavabos, disposés dans les cours, près des classes et des ateliers, devront leur faciliter le lavage fréquent, et particulièrement avant les repas.

A table, un aveugle doit manger aussi proprement qu'un clairvoyant.

Étaler sa serviette, la plier, découper sa viande, rompre son pain, se verser à boire sont des opérations faciles, à côté des difficultés autrement sérieuses qu'il parvient néanmoins à surmonter, telles que la lecture, l'écriture, l'exercice d'une profession, etc.

D'où vient pourtant que l'on rencontre tous les jours des aveugles, très adroits sous bien des rapports, absolument inhabiles à se servir de leur cuiller, de leur fourchette et de leur couteau?

Évidemment, cette maladresse provient d'un défaut d'éducation.

La natation, en même temps qu'elle est un exercice éminemment hygiénique, développe aussi la souplesse et l'adresse du corps; elle lui donne plus de hardiesse et de sûreté. L'aveugle va toujours à la piscine avec plaisir, et il apprend facilement à nager.

Les promenades sont bonnes au point de vue de la marche. Mais le trop grand nombre les rend moins profitables et empêche les enfants de faire les observations utiles. Pressés sur plusieurs rangs, ils se contentent de suivre les premiers, comme des moutons de Panurge, sans chercher à se rendre compte des accidents de terrain et de la nature du lieu qu'ils traversent.

Combien plus profitables peuvent être les promenades à trois ou quatre, faites sous la conduite d'une maîtresse ou d'une surveillante qui, de temps en temps, les laisse se débrouiller seuls, et les oblige à observer et à étudier les endroits où ils passent, puis, recommencer la même promenade, pour s'assurer qu'ils ont profité de leurs observations.

M. le Président. — Voici la réponse de M. Brown, de Liverpool, sur la question posée.

Pendant les récréations il faut laisser les aveugles jouer autant que possible comme les autres jeunes gens. Les aveugles aiment aussi beaucoup une lecture amusante, ainsi que les jeux de dames, de cartes, de dominos, etc.

La parole est à M. Cleempoel, de Woluwe-St-Lambert.

Mémoire de M. Cleempoel, de Woluwe-St-Lambert.

Il est évident que si les causeries seules font tous les frais des récréations, celles-ci peuvent à plus d'un point de vue être ou devenir facilement nuisibles aux élèves. Les jeux sont donc avantageux

aux élèves aveugles comme aux clairvoyants et doivent varier d'après l'âge, le sexe, le tempérament et même les saisons. Indiquer ou réglementer les jeux me serait impossible, car j'estime qu'en cette matière il faut laisser une grande latitude et ne pas oublier que, pour l'enfant comme pour l'homme fait, un plaisir imposé dégénère facilement en ennui. Personnellement, je ne suis pas partisan des jeux dont les mouvements violents, la course, par exemple, sont la base, parce qu'ils exposent les joueurs, non seulement à tomber et à se blesser eux-mêmes, mais encore à renverser et à blesser ceux de leurs compagnons qui sont moins turbulents ou plus petits qu'eux.

Moi-même, au temps où j'allais en classe, j'ai pris part à ces jeux et j'y ai laissé une dent et demie, ce qui doit nuire à ma physionomie, et qui sait? à mon succès dans certaines circonstances.

Le développement physique des élèves est, je crois, un des buts de la question qui nous occupe. Ce but peut être atteint, ce me semble, par l'introduction ou l'extension de la gymnastique dans les écoles d'aveugles. Encore une fois, mon humeur paisible me fait préférer la gymnastique à mouvements libres, flexions normales des bras et des jambes, mouvements de la tête et du tronc, à la gymnastique aux engins, qui me semble plus dangereuse.

Les promenades en dehors de l'établissement, quand elles se font en temps opportun et par de bons chemins, me semblent offrir des avantages; non seulement parce qu'elles sont hygiéniques, mais surtout parce qu'elles offrent à l'aveugle l'occasion d'exercer son attention.

Pourtant, je dois avouer, qu'étant aux études, je ne les aimais pas du tout. Voici pourquoi : les aveugles marchant en groupe sont toujours l'objet de la curiosité de la foule. Or, il est des gens, et plus qu'on ne le croit, qui s'imaginent que la privation de la vue entraîne aussi celle de l'ouïe. Bien souvent donc, et surtout quand plusieurs aveugles se trouvent ensemble, on tient à notre égard des propos d'une commisération outrée, qui, pour ma part, m'ont toujours déplu.

Je pense donc que les promenades à l'extérieur ne sont pas agréables aux grands élèves, mais qu'elles offrent plus d'avantages que d'inconvénients. Par conséquent il faut les maintenir dans les établissements où elles existent, et les introduire dans ceux où elles n'existent pas.

M. le Président. — La parole est au Père Gilbert Jenhot, de Woluwe-St-Lambert.

Mémoire du Père Gilbert Jenhot, de Woluwe-St-Lambert.

Tout ce qui touche à l'éducation physique des enfants, et plus spécialement des enfants aveugles, est de la plus haute importance; or, dans cette éducation, les récréations et les promenades jouent un des principaux rôles. Et cependant nous devons avouer que nous ne sommes qu'à l'étude de l'organisation des jeux, des promenades et de la gymnastique dans nos établissements; qu'on trouve encore bien des personnes qui ne croient pas à la possibilité des jeux et des promenades pour les enfants aveugles. Concédons que la chose est difficile, surtout au début, mais ne nous décourageons pas; ne négligeons pas surtout de nous en occuper, car il s'agit ici de l'avenir de nos enfants. Examinons d'où viennent les obstacles réels, et puis mettons-nous à l'œuvre pour les écarter.

Nous remarquons généralement que les tout jeunes élèves aiment le jeu et s'y livrent avec autant d'ardeur que leurs petits compagnons voyants. Ces jeux sont très utiles, et je pense qu'il vaut mieux ne pas trop les réglementer, car on risque d'en enlever le charme et d'être soi-même la cause de la disparition de l'amour du jeu chez les aveugles. Il suffit de les surveiller pour en écarter les excès et prévenir les accidents. Mais au fur et à mesure que l'intelligence s'ouvre, quand les autres enfants jettent leurs petits bâtons pour des billes, des balles, des toupies et des cerceaux; quand ils abandonnent leurs courses sans but pour des courses soumises à des règles variées, nous ne voyons que trop souvent, hélas ! nos petits aveugles dire adieu à des amusements où leur intelligence n'a rien à voir, pour s'adonner à des promenades mêlées de causeries. Quel maître d'aveugles n'a pas remarqué ce changement, et n'a pas gémi sur le manque de mouvement, de vivacité et d'initiative chez ses élèves?

Je n'entreprendrai pas dans ce mémoire d'étudier les inconvénients de toute nature que cette manie des promenades-causettes engendre chez les aveugles; tous nous sommes persuadés qu'elle est loin d'être l'idéal des récréations, notamment sous le rapport de l'éducation physique et de la formation du caractère. Tous nous voudrions voir nos élèves se livrer à des jeux actifs; mais hélas ! nous trouvons chez eux si peu de goût, pour ne pas dire tant d'aversion, que trop souvent nous pensons que le jeu n'est pas dans la nature de l'aveugle, et nous nous contentons de le regretter. Nous nous trompons cependant; le jeu est même pour l'enfant aveugle un besoin impérieux, un attrait plein de charmes. Mais à l'époque de la réglementation

des jeux par l'intelligence, l'enfant aveugle a cherché ses billes, pour les perdre en jouant et ne plus les retrouver ; il a cherché ses toupies, pour les lui voir enlever par la crainte des accidents; il a couru après son cerceau, mais ses mains palpantes n'ont pu le rattraper; il s'est livré à des courses, mais ses maîtres eux-mêmes, saisis de peur, lui ont ordonné de marcher; il a cherché des jeux qui n'existaient pas, qui n'étaient pas trouvables, et, après de vains efforts, il s'est résigné, comme on se résigne à tout, à ne prendre que des récréations pour son intelligence, abandonnant le corps à sa triste infirmité, ne sachant pas que le corps et l'intelligence ne se séparent pas dans cette vie, sans détriment pour l'une comme pour l'autre.

J'ajouterai ici que parfois l'aveugle, en grandissant, n'abandonne pas ses jeux, mais ne trouvant pas ce qui lui convient, son corps seul se meut. A l'âge de 10, 11, 12 ans, il joue comme un enfant de 5 à 6 ans, sans intelligence, sans vrai plaisir, sans dignité ni retenue, et les résultats de ce jeu sont plus funestes peut-être que l'abandon du mouvement, funestes surtout pour la formation du caractère.

Comment pourra-t-on conserver chez les enfants aveugles le charme et l'amour du jeu? Voilà la question à laquelle j'essaierai de répondre. En cherchant pour eux, on trouvera peut-être une barrière empêchant leurs billes de s'égarer, un but à frapper avec leurs balles, un guide pour la boule de leur jeu de quilles; en un mot, on trouvera pour eux une grande variété de jeux des voyants mis à leur disposition, comme on a pu mettre à leur portée les jeux de cartes et de dominos, qui ont pour eux au moins autant de charme que pour les voyants. En débarrassant les cours des obstacles; au moins en réservant aux joueurs un espace où les tout petits ne viennent pas troubler leurs ébats, ils continueront à se livrer à des jeux de course, dont une surveillance soutenue éloignera presque tous les dangers. L'essentiel est de s'y prendre à temps, d'être prêt à leur procurer des jeux nouveaux quand les autres sont devenus trop enfantins; car les jeux doivent suivre l'évolution de l'intelligence et le développement des forces physiques.

Les principaux jeux auxquels les aveugles se livrent chez nous sont : Dans la salle, pendant les journées chaudes de l'été et les soirées d'hiver : les différents jeux de cartes, les dominos, le loto arrangé d'une manière spéciale, un jeu de cartes avec questions et réponses tirées au hasard, etc. A la cour, le jeu de quilles, de barres, de canon et différents autres que les enfants inventent et baptisent. Parmi

ceux-ci, j'en citerai quelques-uns qui montrent l'initiative des enfants. Sous les fenêtres il y a, pratiqués dans le mur, des trous pour faire entrer l'air dans les salles. Or, les aveugles en ont fait de véritables jouets : ils se mettent à distance pour y jeter, soit des balles, de petites planchettes, des cailloux. Ils concourent pour jeter un objet le plus près du centre d'une grande pierre bleue qui recouvre un puits; sur un gril, ils calculent leur gain par la barre où s'arrête la planche qu'ils jettent. En hiver, ils font des hommes de neige; et le soir, quand ils prévoient la gelée, ils remplissent d'eau une partie de la cour pour y faire des glissoires. Tout ceci prouve que les aveugles aiment le jeu et que, s'ils ne jouent pas, c'est qu'ils n'en ont pas les moyens.

Peut-on forcer les enfants à jouer? Évidemment non, car le jeu forcé n'a pas d'attrait, n'est plus un jeu. Mais on peut amener les enfants à jouer et les imprégner tellement de cet esprit, que le jeu leur paraisse un devoir et un besoin pendant la récréation. Tout dépend ici du tact des maîtres et des surveillants. Mais si on peut, d'une manière délicate et indirecte, imposer le jeu en général, on doit laisser toute liberté pour le choix du jeu, et le surveillant doit éviter d'intervenir, même sous forme de proposition, à moins qu'il ne voie aucun goût se manifester et que l'accord des élèves semble ne pas pouvoir se réaliser; encore dans ces cas, il doit s'en tenir à des propositions et les faire accepter par les élèves, comme venant de leur propre initiative. Il est difficile de tracer ici des règles; chaque maître a ses moyens différents, que souvent il ignore lui-même; mais quand il veut sincèrement que ses enfants jouent, ils joueront sans même soupçonner que c'est le maître qui les fait jouer.

Ordinairement les aveugles séjournent dans nos instituts jusqu'à un âge assez avancé, âge auquel les jeunes gens voyants semblent dire adieu aux amusements des enfants, pour en chercher d'autres en rapport avec le développement de leur intelligence. Habitués à considérer tous nos élèves comme des enfants, il est à craindre que nous ne voulions les faire toujours jouer comme tels, et ce serait une erreur. Je ne trouve plus grand mal que des jeunes gens de 17 à 20 ans, pendant les heures de récréation, quand ils n'ont aucun attrait pour le jeu, se promènent en parlant entre eux de leurs études, de leur travail, voire même de leurs familles. Il serait cependant à désirer que, même pour eux, on puisse abolir à la cour cette manière de se tenir par le bras, et exiger qu'ils marchent librement les uns à côté des autres. On doit cependant tâcher de mettre d'autres amuse-

ments à leur disposition, pour que ces causeries ne deviennent pas un besoin pour eux, ce qui pourrait leur être nuisible plus tard. On peut, par exemple, leur procurer une lecture, mais pas trop longue; les écoles qui possèdent une harmonie ou des fanfares, emploieront une partie des récréations pour laisser étudier les élèves ouvriers, et permettront un peu de travail manuel à ceux qui passent la journée à l'étude de la musique et des sciences; certains jeux pour hommes, comme jeu de quilles et autres, sont d'une grande utilité. Enfin, les grands élèves charment leurs récréations par la préparation des petites fêtes qui se donnent de temps en temps dans nos écoles, et qui auront pour eux un intérêt d'autant plus grand, qu'ils en sont les promoteurs et les organisateurs.

Pour finir la question des jeux, j'ajouterai qu'on doit éviter avec le plus grand soin de rendre les enfants esclaves de la passion du jeu, ce qui serait nuisible à leurs études et à la formation de leur caractère. Je n'insiste pas sur ce point, parce que le danger est rare dans nos instituts.

Quand à l'utilité des promenades, elle est incontestable sous le rapport de la santé des élèves, surtout quand l'institut est situé en pleine ville. On se plaint souvent de la difficulté de les faire goûter par les aveugles; remarquons cependant qu'il en est des promenades comme des jeux : dans les écoles où elles ne font que s'introduire, les élèves seront tout heureux des deux ou trois premières; mais la nouveauté disparue, ils n'y trouveront plus de plaisir.

Quand les promenades pour les aveugles ont été introduites chez nous, il y a une vingtaine d'années, elles rencontraient une vive opposition de la part des élèves; mais, continuant quand même, elles ont fini par prendre droit de domicile à l'institut; les enfants ont commencé par s'y résigner, par y trouver des charmes ensuite, par être tout heureux quand les jours de congé arrivent. Mais pour obtenir ce résultat, il faut un autre but aux promenades que le seul intérêt de la santé, intérêt auquel les jeunes gens ne croient même pas. Nous allons, les dimanches et les jours de fêtes, écouter la musique militaire qui, à elle seule, offre un grand attrait. Nous varions parfois quand il y a une autre attraction, et nous profitons des circonstances pour procurer à nos élèves quelques promenades extraordinaires, qui sont pour eux de véritables fêtes. Pour ajouter à ces attraits de nouveaux charmes, il faut rendre les promenades faciles, ce que nous faisons en choisissant de bons chemins, et en chargeant ceux qui voient encore un peu de conduire les autres, surtout aux endroits

rendus dangereux pour des aveugles par les voitures, les vélos, etc.

Nos aveugles n'aiment pas les promenades à la campagne; il leur faut du mouvement et du bruit; il leur faut rencontrer du monde, saisir des bouts de conversation en passant, sentir en un mot que tout est animé autour d'eux; ce sont pour eux les fleurs et la verdure des promeneurs voyants. Il leur faut quelqu'un pour les rendre attentifs aux mille petits incidents qu'ils rencontrent sur la route, et ce sont les demi-voyants et les maîtres qui leur rendent ce service. (Applaudissements).

M. le Président. — La parole est à M. Guadet, de Paris.

Mémoire de M. Guadet, de Paris.

On l'a dit bien souvent et l'on ne saurait jamais trop le répéter : dans les écoles d'aveugles, si différentes à tous égards des établissements universitaires, tout ce qui se rapporte à l'éducation — l'éducation physique notamment — est affaire de première importance, qu'il convient de suivre sous toutes ses formes, en toutes circonstances, et à tout instant.

En effet, si l'enfant voyant, beaucoup plus libre de ses allures, fait naturellement plus d'exercices corporels que l'aveugle; si d'autre part il peut étudier, pour s'y conformer lui-même, la tenue et les manières de ceux au milieu desquels il vit, l'enfant aveugle au contraire — l'aveugle-né surtout — est privé de ces moyens. Il est donc nécessaire que l'éducation lui vienne d'autant plus en aide et lui fasse retrouver la plus grande part possible de ce que la nature lui a refusé.

Ceci exposé, que convient-il de faire dans ce but, et quels sont les meilleurs moyens de développer les facultés physiques des jeunes aveugles dans les établissements qui leur sont consacrés?

Tout d'abord la gymnastique, appropriée aux conditions de sexe et d'âge des élèves, a toujours été regardée, précisément pour cet objet spécial, comme un moyen des plus efficaces et des plus attrayants; aussi bien la gymnastique *naturelle* que la gymnastique *artificielle*.

La première, forcément trop restreinte en ce qui concerne les aveugles, a besoin d'être favorisée elle-même dans son développement : et c'est pourquoi, dès le principe, à l'Institution nationale de Paris, on a cru devoir encourager les élèves à toutes sortes

de jeux à leur usage pendant les heures de récréation; — la promenade par groupes de deux camarades (presque constamment les mêmes), faite à pas comptés dans les jardins ou préaux de l'école, restant la distraction favorite des plus tranquilles ou des plus sérieux.

Loin de leur prescrire d'ailleurs tels ou tels exercices hygiéniques ou récréatifs, il n'y a qu'à les laisser à leur propre impulsion : chacun saura trouver de lui-même ceux qui lui conviennent le mieux; et ils sont variés. Ainsi je me rappelle fort bien le temps où, en dehors du classique « Cheval fondu », du « Collin-Maillard » et autres amusements de même sorte; en dehors aussi du lourd jeu de quilles, confortablement installé pour les plus grands dans la partie du jardin du quartier à eux réservée, les plus petits prenaient, de leur côté, un plaisir extrême à simuler des marches militaires, et même à faire entre eux la « petite guerre », sous le commandement en chef d'un de leurs professeurs, aveugle comme eux, bien entendu, qui prenait lui-même un réel plaisir à partager leurs divertissements.

Depuis cette époque lointaine, et le progrès aidant, l'usage du vélocipède a été aussi un délassement des plus appréciés par un certain nombre d'entre eux, plus avancés en âge : et je ne sache pas que l'emploi de ce nouveau mode de locomotion, sagement réglementé, lui surtout, dans un intérêt purement récréatif et hygiénique, ait eu plus d'inconvénients pour eux que pour les cyclistes voyants.

Dans un autre ordre d'idées, les jeux de dames, d'échecs, de cartes, de dominos, également mis à leur portée, ont toujours été pour beaucoup d'aveugles, maîtres ou élèves, un agréable passe-temps; et j'en ai connu plus d'un qui disputaient chaudement la victoire à leurs partners clairvoyants.

Enfin, une distraction non moins grande, et longuement savourée par avance, consistait, le soir de certains jours véritablement *fériés* pour tous, à jouer des pièces de comédie, savamment appropriées à leur usage. L'estrade de la salle dite des conférences servait de scène, l'étude voisine était transformée en coulisses, le public, composé des élèves non-acteurs, de leurs maîtres et du personnel de la maison, remplissait la dite salle de spectacle improvisée, et le même professeur, cité plus haut, n'était rien moins que le régisseur général du théâtre en question. Il va sans dire que l'auditoire ne ménageait pas ses applaudissements enthousiastes à tous ceux qui lui faisaient passer un si bon moment.

Les élèves filles, bien moins nombreuses chez nous, comme dans

tout établissement similaire du reste, mais non moins friandes de distractions utiles et agréables, ont toujours fêté le jour de la Sainte-Cathérine avec le même entrain que les élèves garçons ont mis toujours aussi à la traditionnelle célébration de la Saint-Nicolas sans oublier, bien entendu, la fête du Directeur de l'Institution, suivie de tout temps du non moins traditionnel « congé » de faveur... obligatoire.

En ce qui touche la gymnastique *artificielle*, il est évident qu'elle doit être également adaptée à l'état spécial des aveugles, et tendre uniquement à développer leur force et leur adresse ou à rectifier leur tenue. Elle fut d'ailleurs et est restée très en vogue chez nous, aussi bien pour les élèves filles, — toutes proportions gardées — que pour les garçons. Et l'un de mes plus anciens souvenirs à ce sujet (car il remonte à un demi-siècle), est celui d'une séance solennelle, donnée par l'un des premiers maîtres d'alors (Mr. Laisné), en son grand gymnase, et dans laquelle séance plusieurs élèves de l'Institution firent fort bonne figure au milieu des professionnels ou des amateurs les plus renommés de l'époque. A cet égard aussi, je crois qu'en dehors de certaines imprudences ou de certaines témérités, toujours difficiles à réprimer, on n'a jamais eu davantage d'accidents, peu graves d'ailleurs, à regretter, que dans les écoles de voyants. L'utilité de ces exercices ne saurait donc être aucunement contestée; loin de là.

Quant aux grandes promenades extérieures, faites les jours de congé, elles sont également à l'usage des écoliers aveugles des deux sexes, moyennant certaines précautions indispensables, et à condition d'une surveillance étroite et incessante.

On pourrait conclure de tout ce qui précède, que ceux qui nous occupent doivent beaucoup aimer ce genre de distractions, ne fût-ce qu'à raison de leur rareté. Mais d'une part, et ainsi qu'on l'a maintes fois observé, l'inconvénient pour eux de ne pouvoir s'arrêter ou se livrer aux moindres ébats, sans être aussitôt entourés de curieux, dont la présence leur est une gêne ou tout au moins une importunité; d'autre part, et en dépit de l'imprudence ou de l'étourderie dont plus d'un a pu souvent faire preuve — quelquefois à ses dépens, — l'hésitation, la répugnance qu'ils peuvent montrer, en général, à s'aventurer en tel endroit inconnu d'eux; tout cela, dis-je, leur a fait sans doute moins désirer ces distractions que d'autres, même plus sérieuses, mais plus sédentaires, en un mot, plus à leur portée. On

serait donc fondé à soutenir, qu'à tout prendre, les promenades dont il s'agit, si utiles qu'elles puissent être à certains égards, leur sont moins agréables qu'aux écoliers clairvoyants, pour qui tout est spectacle, étant données surtout les conditions dans lesquelles ces sorties en masse doivent forcément s'effectuer.

Très anciennement, l'ordre et la marche adoptés étaient les suivants : une longue corde à nœuds régulièrement espacés, était tenue à l'un et l'autre bout par deux conducteurs voyants; et, à chacun de ces nœuds, deux jeunes aveugles, l'un à droite, l'autre à gauche, se fixaient solidement par la main, tout le long de la dite corde, de manière à marcher toujours ainsi de front, et sans jamais s'écarter les uns des autres.

Ce système était, comme on le voit, assez ingénieux; mais il serait impraticable aujourd'hui au point de vue de la sécurité; et les inconvénients plus ou moins graves qui, à diverses reprises, en étaient résultés, même à cette époque, l'ont fait abandonner dès longtemps, pour ne plus employer que celui qui consiste simplement à intercaler dans chaque groupe ordinaire de deux aveugles, un compagnon de route tout au moins demi-voyant. Ce n'est pas non plus sans quelques difficultés d'exécution, eu égard à l'état de plus en plus mouvementé de nos voies publiques; mais enfin c'est évidemment le mode d'organisation le plus pratique, et le seul, dans l'espèce, dont il faille savoir se contenter; — à défaut, comme on l'a judicieusement observé, de la libre disposition, en pleine banlieue, d'un pied à terre au milieu d'un champ ou d'un pré clos de murs, où chacun pourrait se prélasser en toute sûreté; et faute de moyens de transport nécessaires à ces sortes de récréations.

Au demeurant, ces idées, avant d'être les miennes, ont été celles d'un homme qui a consacré trente années de sa vie à l'éducation et à l'instruction des aveugles : j'ai nommé mon père, J. Guadet; j'aurais donc eu mauvaise grâce à ne pas m'inspirer de ses doctrines, pour mener à bien ce travail, dans lequel d'ailleurs est laissée une large place et à mes propres observations et à mes souvenirs personnels, si lointains déjà, mais toujours si présents.

Si donc, comme j'ai essayé de le démontrer en traitant après d'autres et des mieux qualifiés ce sujet tout spécial, si l'éducation physique est tout aussi nécessaire à l'aveugle que l'éducation morale, intellectuelle ou professionnelle, on peut dire que pour lui, plus que pour le voyant, elle doit être *dans tout;* car il ne faut pas oublier

que la plupart d'entre eux appartiennent à la classe pauvre, et qu'ils arrivent à peine « dégrossis » dans les écoles, où il faut *tout* leur apprendre, afin de les plier au plus vite à la règle commune.

C'est donc à ceux qui se sont chargés de cette mission, sous leur responsabilité, de veiller au développement continu des facultés du jeune aveugle, par tous les moyens en leur pouvoir; et c'est ainsi que la gymnastique, à la fois exercice du corps et délassement de l'esprit, aussi bien que les jeux divers — cette autre gymnastique — trouvent tout naturellement ici leur meilleur emploi : la diversion salutaire qu'ils apportent à des occupations plus sérieuses, ne les faisant reprendre ensuite qu'avec plus d'entrain et d'énergie.

Tous ceux, du reste, qui ont vécu avec eux savent, qu'en thèse générale, — et abstraction faite de quelques-uns qui poussent la prétention si loin qu'on a dû les taxer à bon droit de fanfaronnade, — chacun de nous, dis-je, sait que les aveugles paraissent tenir beaucoup à imiter les voyants, ou tout au moins à se rapprocher d'eux le plus possible en ce qui touche les facultés purement physiques. Leur propension à cet égard rend donc plus aisée cette partie des devoirs si complexes et si essentiels de l'instituteur, dès le début de sa haute mission.

L'usage modéré de tous les exercices, jeux compris, qui tendent, soit à augmenter les forces des jeunes aveugles, soit à donner plus de souplesse ou une meilleure allure à leur corps, est donc ici tout indiqué. Et puisqu'en définitive ils doivent vivre dans la société des clairvoyants, il faut effectivement les en rapprocher autant que faire se peut, afin qu'ils ne se trouvent pas dans cette société comme en pays étranger : aujourd'hui surtout qu'aucun moyen de s'instruire en toutes matières ne manque plus à ceux qui, privés de la vue, ont les autres sens d'autant plus développés ou susceptibles de l'être; et que les progrès réalisés chaque jour, en tout ce qui les touche par les continuateurs de Valentin Haüy, rendent un si éclatant hommage à la vérité de la belle et fière devise adoptée par notre grand Établissement national : « LUX IN TENEBRIS. » (Applaudissements).

M. LE PRÉSIDENT. — La parole est à M. Letot, d'Hainin-lez-Boussu.

M. Letot prie le Frère Isidore Clé de le remplacer pour la lecture de son mémoire.

Mémoire de M. Letot, d'Hainin-lez-Boussu.

Il existe fort peu de jeux actifs proprement dits auxquels l'aveugle peut se livrer dans les mêmes conditions que le voyant, et pourtant il lui faut du mouvement, et beaucoup de mouvement, si l'on veut remédier efficacement aux funestes effets de l'inaction déplorable dans laquelle il végète chez la plupart des familles; c'est à quoi doivent servir toutes les récréations. La tendresse inconsciente des parents laisse trop souvent, hélas, l'aveugle en bas âge dans une immobilité telle, qu'il ressemble plutôt à une momie qu'à un être vivant; à cet âge où le mouvement, la vivacité, la turbulence même sont si naturels et deviennent des agents indispensables d'une bonne hygiène et du développement physique, on voit le jeune aveugle croupir au coin du feu, replié sur lui-même, tête basse, dans l'attitude d'un coupable confus, occasionnant par ce maintien la déviation de l'épine dorsale, écrasant la poitrine et l'estomac, nuisant à leur développement, ainsi qu'à la souplesse et au fonctionnement de tous les muscles, raidissant les membres au point de les rendre pour ainsi dire impropres à leur service particulier, et ne donnant le plus souvent signe de vie, que par des gestes qui le rapprochent de l'idiot et le rendraient ridicule s'ils ne le rendaient digne de pitié.

Combien l'état de ce malheureux, délaissé sans qu'on s'en doute, serait différent, s'il jouait avec les enfants de son âge, si deux d'entre eux, le prenant chacun par la main, le faisaient courir au jardin, dans la chambre, fût-ce autour d'une table; les petites conversations éveilleraient son intelligence; l'inaction, l'isolant de ses compagnons d'âge, est non seulement pernicieuse au physique, mais elle nuit encore au développement intellectuel.

C'est par l'ouïe et le tact que l'aveugle remplace la vue; l'ouïe est en éveil constant; elle perçoit le bruit sans qu'il y ait volonté du sujet. Il n'en est pas de même pour les mains; il faut les occuper forcément : l'aveugle en bas âge peut découper des papiers et les plier pour les faire tenir ensemble sous différentes formes, tailler des morceaux de carton et même des morceaux de bois sur des modèles variés, coudre des boutons sur un bout d'étoffe quelconque. Plus tard, il époussetera les chaises, les rangera, nettoyera les pommes de terre, cirera les souliers, etc.; quelques égratignures passagères et des mains maculées de cirage sont infiniment préférables pour l'aveugle à une peau lisse et bien blanche, recouvrant des

mains qui, par l'inaction, resteront toujours incapables d'apprendre le moindre métier.

L'instruction de l'aveugle doit comprendre 3 parties essentielles : l'éducation physique, l'enseignement intellectuel et l'enseignement professionnel. La première de ces parties, la plus importante en raison de son influence sur l'avenir de l'aveugle, a été malheureusement un peu trop oubliée jusqu'ici; et pourtant, c'est le point inéluctable d'où il faut partir, si on veut réhabiliter l'aveugle dans toute la mesure du possible; c'est le rôle précieux des récréations.

Au lieu de laisser les aveugles se promener nonchalamment ou s'aplatir sur un banc dans une attitude presque toujours défectueuse, on doit employer les récréations à des exercices gymnastiques : de l'avis de toutes les personnes compétentes que j'ai consultées, l'aveugle peut très bien faire la gymnastique de chambre; il peut se servir de l'appareil Sandovv, aussi avantageusement que le voyant; sans devoir devenir athlète, il peut faire des haltères avec des poids variant de 1 à 10 kilog.; pourquoi l'aveugle ne ferait-il pas tous les mouvements du bras comme le voyant? Si ces exercices sont bons pour celui-ci, ils sont indispensables pour celui que la cécité prive de tant de distractions auxquelles on se livre journellement sans se douter de leurs effets bienfaisants. Il faut au moins 30 minutes de gymnastique à midi et 20 minutes à la récréation de 4 heures. Jamais de congé pour ces exercices; le dimanche on devrait en faire 3. Pendant le temps de repos qui précède la rentrée en classe ou à l'atelier, le professeur épiera encore l'attitude des élèves et fera des observations particulières; si l'enseignement intellectuel est donné par un aveugle, le professeur de gymnastique doit passer plusieurs fois le jour dans les classes, corrigeant sans trève ni relâche tout maintien défectueux, tout geste qui doit disparaître, quoi qu'il en coûte. Cette surveillance continuelle de la pose est de toute nécessité.

Le professeur de gymnastique sera, à coup sûr, un des agents les plus méritants de la maison, si, sincèrement convaincu de l'importance de sa mission, il y apporte l'assiduité, le zèle et l'infatigable patience que comporte la chose.

Les aveugles peuvent exécuter des mouvements d'ensemble sans inconvénient : à cet effet, on trace dans la cour des lignes parallèles en ciment et préférablement encore en chaux hydraulique, dépassant le sol de 1 ou 2 cm; ces lignes sont coupées perpendiculairement par d'autres, formant ainsi des carrés assez espacés pour que l'élève,

placé au sommet d'un angle, ne puisse pas toucher l'angle voisin.

L'aveugle ne peut pas s'exercer au trapèze; ne voyant pas le danger, il commettrait des imprudences parfois très funestes; mais voici un exercice que je crois bon pour prévenir ou corriger la déviation de l'épine dorsale, dilater la poitrine et contribuer au développement des muscles : faire voyager l'élève le long d'une corde à laquelle il est suspendu par les mains qu'il rapproche et écarte successivement, formant avec le pouce et les doigts de chacune d'elles un anneau hermétiquement fermé. Je n'ai pas la compétence voulue en cette matière; aussi je m'en rapporte aux appréciations éclairées des praticiens distingués qui ont bien voulu honorer cette assemblée de leur présence et nous assurer le concours précieux de leur expérience; j'accepte, comme irrécusable, leur jugement, certain qu'il sera dicté par la science, inspirée du sincère désir d'être utile aux aveugles.

La plupart des élèves qui ne parviennent à apprendre ni métier ni musique, doivent l'attribuer aux ravages de l'inaction des premières années, aggravés par le manque d'éducation physique; combien d'accordeurs capables ont dû leur insuccès à une présentation incorrecte! Ne les connaissant pas, on les a pris pour des ouvriers plus propres à détraquer l'instrument qu'à le mettre en bon état. On juge souvent d'après les apparences; aussi le concurrent voyant a beau jeu, quand il a à faire à un rival, peut-être supérieur en capacités, mais dont l'ensemble physique fait un ouvrier inspirant la pitié beaucoup plus que la confiance. Que l'on dise maintenant, si, oui ou non, la chose est digne d'attention.

Les promenades faites dans la cour de l'établissement, à pas cadencés, aux sons d'une fanfare ou en chantant un pas-redoublé, seront utiles et agréables à l'aveugle. Celles qu'on fait au dehors doivent être moins fréquentes, quoiqu'elles soient très bonnes sous le rapport du changement d'air, et du maintien de l'aveugle, qui s'observera davantage en public.

Si l'on me demande combien d'années doit durer l'éducation physique, je réponds sans hésiter, depuis le premier jusqu'au dernier jour de la présence à l'école où à l'atelier, exercices tous les jours, surveillance de tous les instants. Qui veut la fin doit vouloir les moyens. L'habitude est une seconde nature, et ce second naturel défectueux, sorti par la porte, rentrera par la fenêtre, si l'on ne s'évertue incessamment à en prévenir le retour.

Dussé-je être accusé de redites, je veux donner encore une raison concluante en faveur de ma thèse : la marche joue un grand rôle

dans la bonne digestion, et celle-ci, à son tour, n'en joue pas un moins important dans l'état de propreté de l'estomac, condition essentielle d'une bonne santé. C'est pourquoi je préconise les marches mesurées par la musique. Si les promenades à l'extérieur se font le long d'une route où les véhicules sont rares, il est bon qu'à diverses reprises le mouvement en soit progressivement varié; on habituerait ainsi l'aveugle à soutenir, au besoin, une marche plus accélérée que le pas ordinaire. On est assez longtemps assis en classe et à l'atelier, pour que les récréations ne se passent pas encore entièrement dans cette position si funeste au développement du corps, à la souplesse, à l'agilité, à la vigueur des membres, et par-dessus tout nuisible à la santé. N'en est-ce pas assez pour convaincre les plus incrédules et prouver la nécessité de réagir journellement contre les infirmités secondaires, qu'enfantent chez l'aveugle l'immobilité ou le mouvement insuffisant?

En terminant, je dirai à Messieurs les Directeurs d'institutions pour aveugles et à Messieurs les professeurs: Courage, Messieurs! En avant, nobles soldats de la bienfaisance et du progrès; la tâche est longue, mais elle n'est pas au-dessus de vos efforts; le succès est certain, le résultat en sera brillant; la génération présente ne le cédera pas en abnégation ni en persistance aux générations passées. Quand on songe à la somme immense de génie, dépensée en recherches laborieuses, en patience infatigable pour améliorer la condition des aveugles, on est fondé à dire que, si l'éducation physique journalière est une nouveauté pour quelques-uns, une charge de plus pour tous, il ne s'en trouvera pas moins de nombreux partisans, heureux et fiers de se signaler sur ce terrain, où la patience, l'assiduité, et la persévérance joueront le plus grand rôle. Je sais bien que beaucoup d'aveugles, réglant l'avenir sur le passé, nieront l'utilité de la gymnastique, sans l'avoir expérimentée. Si elle est bonne au voyant, elle est indispensable à ceux que la cécité condamne trop souvent à l'inaction, et je suis convaincu, qu'il ne faudra pas un an de sérieuse mise en pratique, pour en reconnaître les premiers bienfaits, et la proclamer le point de départ de la réhabilitation complète de l'aveugle. (Applaudissements).

La parole est à M. Moldenhawer de Copenhague.

Mémoire de M. Moldenhawer, de Copenhague.

Pour que les récréations puissent être d'une utilité véritable, un certain degré de liberté est nécessaire. Étant parvenus à un certain âge, les jeunes aveugles aiment à se promener à deux, à trois ou à plusieurs ensemble, se tenant sous les bras pour pouvoir causer à leur aise.

Les plus jeunes garçons préfèrent souvent se mouvoir, moyennant un appareil à se brandiller par des cordes suspendues du sommet d'une poutre. Nous employons aussi un quiller un peu élevé, des jeux de bague, des brandilloires et des estrapades; en hiver, des traîneaux et quelquefois des patins pour ceux qui entrevoient un peu.

Nos jeunes filles aussi aiment à se promener, plusieurs ensemble, mais elles sont plus inclinées que les garçons à des jeux réguliers. Pour les plus petits garçons et les petites filles, il est nécessaire d'organiser des récréations et de leur enseigner des jeux actifs, comme nous le faisons à l'école préparatoire de notre Institut.

Nous faisons faire des promenades régulières en dehors de l'établissement aux élèves des classes inférieures, comme à ceux de la dite école. Ces promenades sont dirigées par la maîtresse (ou par le maître) de classe et sont utiles et agréables aux enfants. Selon moi, les promenades doivent avoir lieu entre les leçons de classe et être dirigées par les maîtres de classe. La danse est aussi une bonne récréation. Chez nous elle fait partie de la gymnastique; les garçons dansent entre eux, les filles entre elles, mais quand nous avons une fête, les deux sexes dansent ensemble. (Applaudissements).

M. le Président. — Voici la réponse de *M. Nobilious, de Cagliari.*

Il faut, pendant les récréations, laisser les aveugles libres de se promener, de courir, de jouer à leur gré, et leur fournir de préférence des objets bruyants, pour que l'exercice des sens de l'ouïe et du toucher leur rende moins pénible la privation de celui de la vue.

Voici celle de *l'Institut de Palerme.*

Il n'est pas bon qu'à l'heure de la récréation les aveugles ne fassent que des promenades en conversant entre eux ; il est utile que la récréation soit animée par des jeux actifs, parmi lesquels le jeu de palet.

Voici celle de *M. Luis E. Sepulveda Cuadra, de Santiago (Chili).*

Outre les promenades accompagnées de conversations faites à pas comptés dans la cour ou le jardin, on peut laisser les aveugles s'abandonner aux jeux de boules, aux piqués, aux pelottes avec une distance marquée; les filles ont aussi une quantité de jeux, outre la gymnastique des doigts et du corps appliquée à chaque sexe. Un livre sur les jeux pour les aveugles, à l'usage des professeurs typhlophiles, rendrait de réels services.

Les promenades au dehors de l'établissement sont très utiles aux aveugles et leur sont agréables, lorsqu'elles se font en compagnie des professeurs ou d'auxiliaires voyants, qui peuvent se charger de donner toute sorte de renseignements et d'explications aux aveugles sur tout ce qu'on trouve dans les promenades.

Voici celle de *M. Brasil Silvado, de Rio de Janeiro.*

Les récréations doivent être comprises et organisées dans les écoles d'aveugles à peu près comme dans celles des enfants clairvoyants, l'exercice ne s'arrêtant que devant les impossibilités imposées par la cécité. Nous avons l'habitude de dire que l'aveugle n'est qu'*un homme privé de la vue;* eh bien, cette privation ne l'empêche pas de courir, de sauter, de jouer avec ses compagnons, surtout dans des endroits appropriés et qu'il connaît.

Jamais de fastidieuses « promenades faites à pas comptés dans une cour ou un jardin; » au contraire, du mouvement, toujours du mouvement, si c'est possible. Nous donnons la préférence aux récréations en plein air, tant pour les garçons que pour les filles.

Nos aveugles aiment la promenade, et ils sortent par groupes.

La parole est au Frère Privat, de Nantes.

Mémoire du Frère Privat, de Nantes.

Mesdames, Messieurs,

Un mémoire très court, sur la question des jeux et des exercices physiques dans les institutions d'aveugles, a été ma réponse au questionnaire proposé par notre Comité d'organisation, dont le zèle si ardent et si éclairé soulève d'unanimes approbations.

Avec l'intelligence précise et nette, qui sera la force de ce Con-

grès en le rendant éminemment pratique dans ses résolutions, il a compris que l'enfant, même privé de la lumière, était une plante ayant besoin de ce chaud rayon que l'on nomme la gaieté pour s'épanouir et se développer.

Et il nous a demandé comment il serait possible d'amener l'expression si vivante de la joie sur les jeunes visages qu'une infirmité douloureuse condamne à d'éternelles ténèbres?

Pour répondre à ce désir, je prie le Congrès de vouloir bien me permettre de développer verbalement les réflexions que peut m'inspirer une longue expérience. Je serai très court.

Votre intelligence et votre cœur, en pardonnant à mon inexpérience de la parole, compléteront les aperçus que je vous aurai simplement indiqués.

Comment doit-on comprendre et organiser les récréations dans les écoles d'aveugles?

Dieu a mis dans le tempérament de l'enfant un besoin inné d'activité. La vie dont il commence à jouir est plus matérielle qu'intellectuelle. Sa santé veut que son corps se développe en s'exerçant et que son esprit ne se fatigue pas trop. Cette activité fait de lui un être essentiellement remuant. Les mères savent quel besoin leurs chers bébés, plus tard leurs grands garçons et leurs jeunes filles, ont du mouvement, de l'espace libre et du grand air. Elles aiment même cette agitation dont l'absence les inquiéterait, en disant avec un sourire plein d'indulgence et de bonté : « Mes enfants, ils sont sages quand ils dorment. »

Ils ne dorment que la nuit, Mesdames, et si vous les voyiez dans une cour de récréation ou dans une salle, vous répéteriez votre parole maternelle avec plus de conviction encore. Quels mouvements de tête, de bras et de jambes! Quelle impatience dans l'immobilité! Quel désir de changer de place! Comme l'étude leur pèse, si elle se prolonge!

Or, le jeune aveugle ne diffère pas sous ce rapport du petit voyant. Tout le monde a remarqué l'agitation cadencée et quasi perpétuelle qu'il imprime instinctivement et gauchement à son buste, à sa tête, à ses mains, à ses bras. Malheureusement, tandis que le voyant peut se livrer sans danger aux exercices les plus propres à développer la souplesse de ses membres et à fortifier ses muscles, l'aveugle paraît condamné, par la nature même de son infirmité native, à rester en quelque sorte cloué sur place.

L'ombre qui l'enveloppe, semble lui interdire tout mouvement locomotoire, sous peine des plus graves accidents. De là, ces mille précautions que prennent les parents pour l'empêcher d'aller et de venir. Sous prétexte qu'il pourrait donner du front ou du pied contre quelque obstacle et se blesser, on lui conseille de ne pas bouger de sa chaise. Au moindre pas qu'il veut faire, on s'effraie, on court au devant de lui pour l'arrêter ou le conduire.

Le résultat d'un tel système est déplorable pour l'éducation physique de l'enfant.

Le Comité du Congrès l'a compris, comme vous le comprenez vous-mêmes, Mesdames et Messieurs. Il a prié les chefs d'établissements de lui indiquer les moyens employés par eux pour changer cette triste méthode.

Tous, en effet, nous constatons, quand nous recevons l'un de ces pauvres infirmes pour la première fois, que l'aveugle a été enchaîné par la tendresse, touchante sans doute, mais peu éclairée, des siens. Le pas du nouvel arrivant est lourd, tâtonnant et mal assuré; le petit corps est chancelant et à demi-courbé. L'ensemble de cet être humain, à la physionomie triste, sans regard, sans mouvement de joie, fait peine à voir.

Que lui manque-t-il, Mesdames et Messieurs, pour avoir quelques unes des grâces de notre humanité à son printemps? Ce que le grand poète allemand Gœthe demandait en mourant : La lumière! Comme il ne peut pas avoir celle du soleil, qui jette dans la figure un doux rayonnement par la flamme du regard, il faut lui donner l'autre, la plus pure, la plus vraie, celle qui ne s'éteint pas, la lumière qui part d'une âme immortelle faite pour une félicité que l'on peut commencer sur la terre.

Afin d'atteindre ce but, puisque cet enfant ne sait ni se tenir, ni marcher, ni surtout courir, il faut lui apprendre tout cela. Il est nécessaire de redresser cette taille déformée, ce maintien pitoyable; de donner à ces mains une tenue convenable, une attitude plus digne à cette tête; d'assouplir ces membres raidis; enfin d'ouvrir une carrière à ces jambes trop longtemps restées inactives.

Soyez assurés qu'en agissant ainsi, vous ferez éclore ces traits jusqu'à présent figés dans une sombre immobilité. Ils auront cette animation qui traduit les impressions d'un esprit heureux. Les lèvres détendues s'ouvriront, et, Mesdames et Messieurs, rien n'est meilleur ni plus attendrissant que le rire franc et simple de l'aveugle.

N'oubliez pas qu'il peut souffrir, qu'il sait verser des larmes, mais

qu'il a soif de bonheur comme nous; n'oubliez pas que le sourire est l'expression de ce bonheur, et qu'il faut lui apprendre à en goûter les charmes et à les faire goûter à ceux qui l'aiment, aux mères surtout, qui savent si bien voiler leurs tristesses les plus amères aux petits qu'elles craignent tant de voir pleurer.

Les nuits polaires ont leurs aurores boréales, qui les embellissent; nous devons mettre l'aurore de la joie dans la nuit d'une âme faite pour les éternelles félicités du Paradis.

Maintenant, Mesdames et Messieurs, une question se pose : Quels moyens peut-on employer pour rendre cet enfant semblable aux autres? Quel pinceau mettra les couleurs vives de la joie sur ce morne visage? En d'autres termes :

Les récréations doivent-elles être de simples promenades accompagnées de conversations faites à pas comptés dans une cour ou un jardin, ou peuvent-elles être animées par des jeux actifs?

La réponse facile est en harmonie avec les préoccupations de notre époque. Il n'y a pas de meilleurs remèdes pour que l'aveugle se mêle à la vie des autres hommes, que les exercices corporels, principalement les jeux actifs et la gymnastique.

Écoutons des auteurs de votre pays, noble pays, qui donne sur tant de points, par son esprit large, libéral et catholique, des leçons si magnifiques aux autres peuples civilisés. Messieurs les abbés Auger et Haustrate, dans un cours excellent de pédagogie écrivent les lignes suivantes : « Les exercices corporels développent et forti-
» fient les membres et les organes de l'enfant, reposent l'esprit et
» assurent de plus l'ordre et la discipline à l'école. Ces exercices ont
» une heureuse influence sur le fonctionnement régulier du corps
» humain. Ils mettent en mouvement les muscles et l'appareil osseux,
» tempèrent le système nerveux, activent la digestion, préviennent
» l'obésité, assouplissent les organes et endurcissent contre la fatigue;
» en un mot, ils rendent forts et endurants ».

Le même manuel ajoute : « L'enfant a besoin de mouvoir ses
» faibles membres et de respirer l'air pur à pleins poumons, afin de
» croître en force et en vigueur. Or, en classe, il est condamné à
» l'immobilité et il y respire un air plus ou moins vicié. Une réaction
» est donc indispensable. Les jeux doivent justement produire cette
» réaction ».

L'Océan demande un flux et un reflux incessant, afin de conserver la bonne qualité de ses eaux. Ainsi, de graves raisons d'hygiène et

de morale réclament pour l'éducation des enfants aveugles des récréations animées par des exercices physiques.

Ils ont autant besoin de se distraire que de développer les muscles de leur organisme dans leurs différents groupes. Leurs études sont multiples et très absorbantes. Constamment tendu par son application en classe, l'esprit de l'aveugle exige un repos qu'il ne saurait trouver dans les seules conversations. Celles-ci, d'ailleurs, sont sujettes à de sérieux inconvénients. Nos jeunes infirmes ignorent la plupart des choses, surtout celles qui regardent la perception visuelle des objets extérieurs. Leur jugement est mal formé sur un grand nombre d'objets. De là peuvent surgir de grands dangers pour la morale et la discipline.

Il suffit d'un instant de réflexion pour être convaincu de la nécessité des jeux et des autres exercices physiques chez les aveugles.

A Nantes, guidés par ces principes, nous nous sommes ingéniés à les mettre en honneur parmi nos élèves.

Le résultat a été magnifique et notre succès est aujourd'hui complet. Nous sommes parvenus à faire aimer le jeu. A peine nos aveugles sont-ils rendus sur la cour, qu'ils réclament eux-mêmes le plaisir de s'y livrer.

Aussi quelle transformation ! De sournois, solitaires, lourds, gauches et embarrassés qu'ils étaient, nos élèves sont devenus droits, souples, joyeux et abordables. Leur physionomie éteinte s'est ranimée de telle sorte, qu'aujourd'hui l'épanouissement de leur visage et leur bonne mine frappent tous nos visiteurs.

En les voyant se poursuivre et s'éviter, qui croirait que ce sont des enfants privés de la vue ?

Depuis six ans, chose digne de remarque et bien de nature à rassurer les timides qui craignent toujours quelque malheur, nous n'avons eu à déplorer aucun accident sérieux.

Il n'est donc pas douteux que l'aveugle puisse se livrer à des jeux actifs et mouvementés. N'en faisons pas des philosophes, quand ils ne savent pas encore s'ils ont une raison ! Évitons de les transformer en causeurs perpétuels. Les muscles de la langue n'ont pas besoin d'exercice, sinon pour causer avec grâce, comme le savent faire les hommes instruits. Dans les enfants, c'est un bavardage qui paralyse l'intelligence et le corps et qui les empêche de sortir du cercle étroit de la niaiserie, où l'on dit des riens parce qu'on n'a rien à dire, ou des choses suspectes parce que le mal s'apprend plus facilement que le bien.

Comment sommes-nous arrivés à mettre les jeux en honneur dans notre Institution? — Il me faut l'avouer, les choses n'ont pas été toutes seules, à cause de l'infirmité dont sont atteints nos chers protégés. Habituer un jeune aveugle à courir, lui faire aimer surtout ce genre d'exercice, est un grave problème.

Voici comment nous l'avons résolu : Nous avons d'abord créé une vaste cour sans obstacle, où les aveugles, divisés en deux sections, peuvent prendre librement leurs ébats, sans aucune crainte de se blesser. Puis, nous avons choisi des surveillants ayant une volonté ferme, persévérante, dévouée, sage et prudente. Eux seuls ont été capables d'introduire les jeux et d'en maintenir l'activité permanente. Leur action a été mille fois plus efficace que les raisonnements sur l'hygiène et tous les autres moyens théoriques de persuasion. Il fallut cependant, pour obtenir un succès complet, que ces surveillants prissent une part active aux amusements, surtout dans le début; qu'ils s'ingéniassent à les varier à propos; qu'ils eussent soin de prévenir les accidents et d'empêcher ou d'arrêter les disputes, les tricheries, sources de querelles, parfois très vives; enfin, qu'ils ne négligeassent pas d'encourager les jeux par tous les moyens possibles. Un avantage quelconque, des récompenses variées et certaines, décernées aux joueurs victorieux dont on a compté les points ou les parties gagnantes pendant la semaine ou le mois, suffisent, la plupart du temps, pour entretenir le feu sacré de l'émulation dans les jeux.

La vie de l'homme est un combat. On lutte pour avoir des couronnes. Celles des jeux n'ont que des fleurs sans épines. Pourquoi, hélas! n'en pouvons-nous plus cueillir de semblables, quand nous sentons davantage le poids de la vie? Mais comprenons que les aveugles les aiment et, pauvres déshérités, qu'ils s'en glorifient avec une légitime fierté.

Quels sont les jeux auxquels les aveugles peuvent se livrer?

Leur nombre est considérable et tend à augmenter tous les jours, autant par l'ingéniosité de leurs instituteurs, que par la bienveillance de ceux qu'intéresse le sort de ces malheureux.

Pour plus de clarté, laissez-moi les diviser en deux catégories : les jeux sédentaires et les jeux de mouvements.

Jeux sédentaires.

Vous n'êtes pas surpris, Mesdames et Messieurs, que nous les nommions les premiers. Ne semblent-ils pas plus faciles à nos enfants?

D'ailleurs, pour leur faire éviter les inconvénients des conversations prolongées, il importe que le mauvais temps et la chaleur ne soient pas un obstacle à leurs amusements. Si les jeux qui exigent le mouvement sont d'ordinaire préférables, les jeux plus tranquilles ne laissent pas que d'avoir leur grande utilité dans les circonstances de temps et de lieux, où ils sont seuls pratiques. Ces sortes de jeux peuvent être très variées. Avec la conviction que nos aveugles peuvent s'amuser comme les gens de bonne société, il n'est personne qui ne puisse en trouver quelques-uns, tels que les devinettes ou les demandes embarrassantes.

Écoutez plutôt, s'il vous plaît, la nomenclature de ceux que le cher frère Émeric, mon dévoué collaborateur, a eu l'ingéniosité de fabriquer lui-même pour ses élèves : le jeu de dames, le jeu de cartes, le jeu de la marelle, la toupie parisienne, le jeu d'anneaux, de l'oie, de loto, de patience, etc. Avec ces jeux, nos jeunes gens savent transformer en salon les salles et les préaux couverts de l'Institution, et passer agréablement les heures froides de l'hiver et les jours brûlants de l'été.

Mais comment, me demanderez-vous, rendre ces jeux possibles aux aveugles? Rien de plus simple.

En voici une courte description :

Jeu de Dames.

Pour mettre ce jeu à la portée des aveugles, il faut garnir de petits carrés en bois très minces les cases d'une série, de manière que la moitié des carrés soit en relief et l'autre moitié en creux. Les pions se placent dans les casiers creux, et ces pions sont marqués de façon à permettre aux joueurs de les distinguer facilement. Les blancs ont des pointes à tête ronde et les noirs sont garnis d'une rondelle de cuir.

Jeu de Cartes.

Les aveugles jouent aux cartes, et jouent très bien, avec tous les calculs des voyants. Seulement ils n'ont pas besoin de figures. Ils ne se servent que de simples cartons sur lesquels des signes en relief indiquent la valeur des cartes. Les rois, les dames, les valets, les as, les dix, etc., sont réduits en algèbre, sans parure, ni sceptre, ni glaive, ni couronne; ils ne jouent pas moins bien leur rôle, dans des mains habiles.

Cependant si les voyants voulaient jouer avec les aveugles, il suffirait de pointer les cartes ordinaires, et ils ne seraient pas certains de gagner les parties.

Jeu de Marelle.

Ce jeu est formé d'une planchette carrée, divisée en huit triangles, au moyen de 8 petites baguettes terminées par une cuvette et partant de chacun des angles et du milieu des côtés, pour converger toutes vers une neuvième cuvette centrale.

Les cuvettes sont destinées à recevoir les pions en bois, qui sont marqués comme ceux du jeu de Dames.

Pour gagner la partie, il s'agit de parvenir, comme dans le jeu de marelle ordinaire, à ranger tous ses pions sur une ligne droite.

La Toupie parisienne.

Ce jeu, que l'on trouve dans les bazars, est très pratique pour les aveugles. C'est une sorte de bassin peu profond, garni tout autour de sa partie supérieure d'une douzaine de petites cuvettes chiffrées. Un nombre égal de billes se trouvent groupées au fond du bassin. Il s'agit de les chasser dans les trous avec une toupie de métal, que l'on actionne au moyen d'une crémaillère.

Jeu d'Anneaux.

On fixe sur une planche neuf quilles de bois. Le jeu consiste à enfiler des anneaux dans les quilles. Le joueur peut aussi se placer debout près du jeu et chercher à enfiler ses anneaux en les laissant tomber.

Jeu de l'Oie.

Sur une feuille de zinc on a tracé en relief les cases, les chiffres et autres indications du jeu ordinaire. A chaque grand numéro correspond un trou, suffisamment grand pour contenir les pions des joueurs. Les deux dés peuvent être des cubes de bois, marqués de pointes à têtes rondes.

Jeu de Loto.

Chaque planche est préparée comme pour le jeu de l'oie. Les feuilles de zinc, percées de trous, sont numérotées et fixées sur un

carton. Les pions, en cuir, se fabriquent à l'emporte-pièces. Les numéros sont écrits en braille sur du zinc et fixés sur un petit carton.

Jeux actifs.

Venons maintenant aux jeux qui demandent une certaine dépense de forces physiques, puisque les jeux sédentaires ne rempliraient pas le but que nous poursuivons comme nous l'avons indiqué.

Je me contente d'indiquer d'abord : « Le Renard. — Ah! mon beau Château! » que vous connaissez, Mesdames, car on les joue dans les pensionnats, avec une grâce, une légèreté, que nos pauvres aveugles ne peuvent pas espérer obtenir. Il serait possible d'en trouver d'analogues qui reproduisent les premiers avec quelques changements.

Il est un autre jeu qui intéresse beaucoup les élèves et qu'on nomme :

La Traversée.

Les joueurs sont divisés en deux camps, l'un dessus, l'autre dessous. Un sifflet est confié à l'un des joueurs du camp de dessus. Au signal donné par le chef du camp, les joueurs s'ébranlent et cherchent à traverser les lignes ennemies sans se laisser prendre.

Si le possesseur du sifflet arrive dans le camp opposé sans avoir été arrêté, c'est une demi-partie de gagnée. Les camps se reforment et les opérations se renouvellent; car il faut traverser deux fois les rangs ennemis pour gagner la partie.

Quand un joueur du camp de dessus arrête un ennemi, il lui demande : « L'as-tu ? » (Le sifflet). La réponse intervient sans retard par l'affirmation ou la négation.

Ce jeu, qui passionne les aveugles, peut être, par contre, une source de disputes et de tricheries, par la facilité au possesseur du sifflet de le passer à d'autres, si la vigilance du surveillant ne se tient pas en éveil.

Pour que les camps soient à peu près de force égale, on désigne deux chefs qui choisissent eux-mêmes leurs joueurs à tour de rôle.

La Chaine.

Après la traversée, vient la chaîne.

Un ou deux joueurs partent du but, un grelot au cou, cherchant à prendre tous ceux qu'ils rencontrent pour former une chaîne de poursuivants. Cette chaîne s'allonge jusqu'à ce que tous les élèves soient pris.

Le grelot n'est pas indispensable, mais sans ce petit objet, point de charmes. Son bruit argentin annonce l'arrivée de l'ennemi et le danger d'être pris.

Règle générale. — Le grelot ne doit pas être confié à un demi-voyant; les parties seraient alors trop vite gagnées.

De plus, pour écarter d'un seul coup les principaux inconvénients, il est défendu aux joueurs non pris de rompre la chaîne ou de passer sous les bras de ceux qui la forment, comme le font les voyants. On ne peut prendre aucun des joueurs si la chaîne n'est pas entière. Est-elle rompue, il faut au plus tôt la rattacher.

Ce jeu convient bien aux grandes récréations, pourvu que le surveillant évite encore les tournants trop brusques des murs. Il peut durer très longtemps.

Le jeu de Cache-cache & le Saut a la corde.

Ils sont trop connus pour que nous les décrivions.

Le jeu d'Échasses.

J'entends vos protestations d'étonnement. Le jeu d'échasses pour des aveugles!

Oui, Mesdames et Messieurs! Ils ont notre nature, plus affinée, peut-être, parce qu'ils sont plus concentrés; ils veulent s'élever, même en jouant, et, comme tant d'hommes petits, monter sur des échasses, pour paraître quelque chose des géants, au moins de loin, comme les enfants de la fable.

Mais s'ils tombent? S'ils se blessent? — ô cris des mères! — Que leur bon cœur se rassure. L'expérience que nous avons faite à Nantes, prouve avec évidence que les aveugles peuvent sans péril, avec une adresse presqu'égale à celle des voyants, se livrer à ce jeu, à la condition, toutefois, que les évolutions en soient pacifiques et bien déterminées.

Depuis trois ans, les échasses sont en honneur parmi nos enfants. Ils en recherchent les émotions avec enthousiasme, sans que nous ayons eu un seul accident à déplorer.

Ce succès étonnant est dû en grande partie, sans doute, à la vigilance du surveillant, mais aussi à l'application et à l'habileté de nos chers enfants.

Cependant certaines précautions doivent être prises: rogner les

échasses au niveau des coudes, et éviter que les étriers soient fixés à une hauteur exagérée.

De plus, les batailles et les bousculades doivent être formellement interdites. Alors le jeu est sans danger et tout à fait du goût des jeunes infirmes.

Le plus intéressant exercice du jeu d'échasses est celui du sifflet. Nous l'avons expliqué plus haut dans LA TRAVERSÉE.

Tel qu'il est pratiqué par nos élèves, le sifflet offre nombre de ressources et de grands avantages. Chaque partie suscite de nouvelles ruses pour dissimuler ou faciliter le passage du joueur qui possède le sifflet.

C'est un spectacle très intéressant de considérer les aveugles à ce jeu. Que de fois n'avons-nous pas vu des visiteurs s'attarder sur la cour, pour assister au dénouement d'une partie engagée, et manifester hautement leur admiration et leur propre enthousiasme, en se retirant.

Par contre, quelle pénible impression n'auraient-ils pas éprouvée, s'ils avaient vu nos aveugles immobiles le long des murs ou se promenant tristement dans une cour, bras dessus, bras dessous!

Disons donc pour conclure que, si l'expérience démontre la facilité d'écarter tout danger du jeu d'échasses, il serait regrettable de vouloir en priver des enfants qui ont tant besoin d'être portés vers le mouvement et l'action.

La Gymnastique.

Mais laissons les jeux et courons au gymnase. Plus que jamais la gymnastique est recommandée dans les écoles. On a fini par comprendre le rôle important, je dirai même indispensable, qu'elle doit jouer dans l'éducation.

Sans prétendre contester au jeu son absolue nécessité et nier aucun de ses précieux avantages, les auteurs, cités plus haut, semblent assigner à la gymnastique une efficacité plus grande pour rectifier, par des séries méthodiques et variées, les mauvaises habitudes et corriger les infirmités contractées à la maison paternelle.

Objectera-t-on que la gymnastique n'a d'influence que sur le corps? Ce serait une erreur. Elle agit, dans des proportions moindres sans doute, mais réelles cependant, sur l'esprit, qu'elle repose et auquel elle rend son énergie; sur la volonté, à qui elle communique des habitudes d'ordre, de décision. « Discipliné pendant les exercices gymnastiques, l'enfant l'est aussi en classe et ailleurs ».

En face de tels avantages, la gymnastique doit être moins négligée dans une institution d'aveugles que dans toutes les autres écoles, parce que chez ces infortunés la nature a besoin d'être davantage corrigée.

C'est pourquoi, dans notre Institution de Nantes, des exercices variés et gradués avec sagesse sont exécutés régulièrement, au moins deux fois par semaine, sous la direction d'un professeur intelligent et habile. Nos élèves y prennent d'ailleurs un singulier plaisir, surtout lorsque ces exercices sont accompagnés de chant.

Les promenades au dehors de l'établissement sont-elles utiles aux aveugles? Leur sont-elles agréables? Quel est leur mode d'organisation le plus parfait?

Il est temps de sortir de l'établissement et de s'occuper des promenades. Mais, dira-t-on, pourquoi faire sortir des aveugles, qui n'ont rien à voir et qui ne sauraient se conduire eux-mêmes?

La réponse est facile. Si les aveugles n'ont, à proprement parler, rien à voir, ils ont beaucoup à apprendre dans une promenade.

En dehors des raisons d'hygiène et de délassement intellectuel, la promenade, sous la conduite d'un surveillant intelligent et dévoué, peut fournir à l'aveugle une multitude de bonnes occasions de s'instruire.

Ce surveillant saura bien multiplier ses leçons et ses explications; il pourra donner à ses élèves des idées concrètes et précises de géologie, de minéralogie, de topographie, etc..., et il leur apprendra à s'orienter dans la campagne.

Aux courses sur la grand'route il fera quelquefois succéder les défilés dans les sentiers, les excursions dans les chemins étroits et accidentés, que préfèrent, chose incroyable, les aveugles. Ne vous étonnez pas trop, Mesdames, Messieurs, de cette affirmation; elle repose tout entière sur mon expérience du goût de nos chers enfants, goût qu'ils nous ont maintes fois manifesté. Ils se plaisent à vaincre ces sortes de difficultés. Il faut, toutefois, user ici de discrétion et de la plus extrême attention, pour prévenir ou écarter tout accident.

N'est-ce pas à la promenade que l'on peut donner à l'aveugle, sinon des connaissances étendues en botanique, du moins la notion d'une quantité de plantes, qu'on lui fera toucher et flairer, afin qu'il s'habitue à les distinguer les unes des autres et à les reconnaître à leur simple parfum ou par la différence des saisons?

Il arrivera souvent que, pendant la promenade, l'aveugle aura, non pas vu, mais deviné tout un petit monde de merveilles dont l'observation aurait peut-être échappé à un voyant distrait par le spectacle de la nature. Il ne sera pas rare de l'entendre s'écrier, même après une sortie ordinaire : « Quelle promenade intéressante! »

Que sera-ce quand on aura la bonne fortune de visiter un monument, un vaisseau et particulièrement une ménagerie?

Un groupe d'élèves s'arrête devant une cage, le maître fait la description de l'animal. Quel bonheur lorsque ses explications sont soulignées du cri de la bête même!

Plus étonnante encore est la satisfaction de l'aveugle dans la visite d'un navire! Nous nous étions rendus sur un bâtiment. Après une heure, il nous fallut partir. Nos enfants se récrièrent... L'un désirait s'approcher du gouvernail, l'autre voulait toucher la machine et savoir ce qu'est l'hélice, qu'il comparaît assez justement à sa main, repoussant l'eau pour avancer le corps; plusieurs promenaient leurs doigts sur les sabords et les cordages. Ils auraient tous voulu continuer cette étude, qui les passionnait et leur donnait l'idée de l'immensité de l'espace, mystère si profond pour leur intelligence.

Cependant, rien ne surpasse la visite des orgues dans les églises et, certes, cette visite ne doit pas être négligée, afin de donner de bonne heure aux futurs organistes une idée aussi complète que possible de ces instruments.

Comment organisons-nous pratiquement ces promenades?

Rien n'est plus facile. Dans la ville, les aveugles sont dirigés par plusieurs conducteurs voyants.

A la campagne, ils se placent par rangs de quatre, afin de rendre leur groupe aussi compact que possible et de parer ainsi au moindre danger.

Nous avons soin d'intercaler nos demi-voyants dans les rangs. Un coup de sifflet, tous s'arrêtent sur-le-champ.

Arrêtons-nous aussi, en restant dans la conviction qu'il est nécessaire de faire promener, jouer et courir nos aveugles. C'est ainsi que nous les entraînerons à l'assaut de la gaieté, de la santé, de la force et de la vertu.

M. le Président prie le P. Philémon S'papen de lire le mémoire de M. Mascaró, fils.

Mémoire de M. Mascaró, de Lisbonne.

Les récréations dans les écoles d'aveugles, après ce que j'ai dit de la communité d'élèves, seront organisées dans le même ordre d'idées. Dans tous les cas, dans toutes les manifestations de la vie, soit dans les écoles, soit dans les ateliers ou usines, l'aveugle doit se faire accompagner d'un élève voyant, puisque nous avons déjà vu que l'un complète l'autre. Toutes les récréations, conversations, jeux, promenades, exercices divers, doivent être faits comme pour les voyants.

Chaque élève aveugle aura toujours son compagnon voyant. On arrivera à ne plus savoir ni même se rappeler qu'il y ait parmi eux des aveugles; tous seront élevés sans distinction ou prépondérance de sens plus en activité. La promiscuité obligera l'aveugle à ne pas sentir son état et, par conséquent, à ne pas être malheureux, par jalousie de ses collègues; et l'individu voyant, tout en rendant des services à son ami, aura en rétribution un individu qui, en maintes occasions, lui rendra aussi les services des sens que ces individus ont plus développés que nous autres. Il faut, pour arriver à notre but, confondre l'aveugle avec le voyant autant que possible, et seulement alors l'aveugle se considérera heureux, occupant les lieux que la nature nous a réservés.

Mémoire de M. Staub, de Zurich.

Avant tout, les récréations devraient faire honneur à leur nom et être réellement un délassement agréable et bienfaisant, sans que les élèves s'aperçoivent trop d'une surveillance continue.

Les promenades dans les préaux et dans les jardins fournissent la meilleure occasion pour former des liens d'amitié entre camarades.

En cas de mauvais temps, les fillettes et garçonnets pourraient, à côté de leurs jouets habituels, s'amuser à bâtir avec les plots à construction, système Schleussner; ce jeu est à un haut degré intéressant et développant. Pour les fillettes maladroites, habiller et déshabiller des poupées restera toujours un jeu favorable à développer le sens pratique et l'adresse.

Les différents jeux de société, de halma, d'échecs, etc., sont aussi à recommander pour adolescents. Il serait facile d'introduire des jeux d'esprit, faits au moyen de cartes imprimées en relief; nous ne comprenons pas par là les cartes à jouer ordinaires, mais bien par exemple : le jeu des poëtes, des fleurs, etc.

Dans les salles de gymnastique, les préaux, ou en plein air, les

jeux convenant le mieux à côté des différents exercices corporels usités, sont les échasses, le jeu de balle, les rondes accompagnées de chants.

Pour les adolescents, plusieurs genres de lutte sans danger sérieux, par exemple, ce que l'on nomme en Allemagne : lutte bavaroise, jeu de quilles, etc.

La culture de jardinets, ainsi que le soin journalier de petits animaux domestiques, est un moyen excellent pour éveiller l'intérêt des élèves, d'après le modèle des instituts saxons.

Les promenades par groupes d'environ 12 élèves de même degré de forces physiques, aveugles et demi-voyants réunis, sont fort importantes et utiles pour le développement, quand elles sont organisées d'une manière rationnelle. Si le maître sait les rendre instructives, sans contrainte, elles seront aussi agréables aux élèves, surtout si on leur permet de se trémousser à leur aise sur une place appropriée à cela. Elles fournissent l'occasion d'éveiller et d'aiguiser les différents sens, d'apprendre à s'orienter et de faire une foule d'observations, par exemple sur les impressions provoquées sur leurs sens par une chute d'eau, un moulin, un pont, etc.

Mémoire de M. le Chanoine Naeghels, de Bruges.

Garçons aveugles. : Les garçons aveugles peuvent avoir trois sortes de récréations :

1. Les récréations bruyantes, course, barre, coupé, peuvent s'organiser et exercer les enfants à se retrouver sur le son de la voix ou de la batterie avec les mains ou les pieds.

2. Les récréations gymnastiques aux appareils simples, les marches et positions sous l'œil du maître et pour un temps déterminé.

3. Les récréations tranquilles; *a*) promenades après le repas, (quelques minutes); — *b*) loto, cartes, jeux de galets, billard de salon et de quilles, appropriés aux aveugles, toupie etc. (pendant les chaleurs de l'été ou encas de mauvais temps); — *c*) chants et piano ad libitum, concert minuscule.

Filles aveugles. 1. *a*) Danser à la corde; *b*) la recherche; *c*) la chaîne sont les jeux actifs.

2. La promenade dans les allées du jardin après les repas.

3. Les jeux tranquilles : les osselets, le loto, le domino, etc.

4. Chants et concerts entre elles.

Les promenades ont leur grande utilité : *a*) pour le changement

d'air; *b*) comme exercice de marche dans les rues; *c*) comme exercice de prudence; *d*) comme moyen d'éducation de l'ouïe, et par l'ouïe et le toucher, moyen d'instruction.

Elles leur sont agréables si elles se font : *a*) en vue des avantages susdits; — *b*) en compagnie de personnes qui veuillent leur expliquer et au besoin faire palper les choses intéressantes qu'on rencontre en promenade.

M. le Président. — Tous les mémoires étant lus, nous allons passer à la discussion. Je donne la parole à M. Sternheim, de Lille.

M. Sternheim, de Lille. — M. Guadet, fils, a fait allusion au nom de son père. Je désire souligner ce nom, et je propose à l'assemblée de glorifier par ses applaudissements ce digne continuateur de l'œuvre de Valentin Haüy. (Vifs applaudissements).

M. Robin, de Paris. — Je propose de joindre, dans vos applaudissements, au nom de Guadet, père, celui de Guadet, fils, qui, tant à la Société Valentin Haüy qu'à l'Institution nationale des aveugles, apporte à la cause des aveugles un concours journalier et dont le dévouement est admirable. (Applaudissements).

M. le Président. — Nous paraissons tous d'accord sur les conclusions à voter. Je désire néanmoins présenter quelques observations. On a dit que la course est dangereuse. Ne pourrait-on pas faire pratiquer la course avec une double corde, tendue de façon à former une sorte d'allée, et même créer ainsi plusieurs allées parallèles, de façon à rendre possibles des courses entre aveugles comme elles ont lieu entre voyants? En fait de jeux sédentaires, il me paraîtrait extrêmement pratique d'instituer pour les jeunes aveugles des exercices destinés à développer l'ouïe et le toucher.

Comme conclusions des rapports et des observations présentés à propos de la sixième question, le bureau propose les résolutions suivantes :

1° « La récréation devant être pour l'aveugle un exercice favo-
» rable à son développement physique, le Congrès recommande aux
» maîtres de s'efforcer de faire aimer les jeux actifs et de les encou-
» rager, sans toutefois les imposer, surtout aux jeunes gens d'un
» certain âge.

2° « Le Congrès estime que la plupart des jeux des clairvoyants

« peuvent être introduits pour les aveugles, à la condition d'avoir » une cour sans obstacles et la présence de surveillants vigilants et » prudents.

3° « Le Congrès déclare que l'utilité des promenades est incon- » testable, parce qu'elles aident au développement physique, éveillent » l'attention des élèves et leur fournissent de multiples occasions » d'augmenter leurs connaissances pratiques. »

M. Robin, de Paris. — Je propose de remplacer dans la seconde résolution les mots *la plupart des jeux* par *un grand nombre de jeux*. (Adhésion).

Les trois conclusions sont successivement adoptées à l'unanimité.

M. le Président. — Passons à la 7e question :

SEPTIÈME QUESTION.

Rechercher les causes de la cécité dans les centres populeux, et les moyens de les combattre.

La parole est à M. le Docteur De Mets, d'Anvers.

Mémoire de M. le Docteur De Mets, d'Anvers.

Ce n'est pas la première fois que la question de la prophylaxie de la cécité, qui préoccupe à juste titre les protecteurs des aveugles et en général tous les hommes d'œuvres et les savants, se trouve posée. Elle n'est pas près d'être résolue. Elle touche à tant d'intérêts, elle soulève tant de problèmes, elle exige tant d'interventions économiques ou sociales, qu'on ne pourrait espérer la voir disparaître de sitôt du programme.

Pour décider l'intervention des pouvoirs publics, pour les amener à décréter des mesures prophylactiques efficaces, il ne suffit pas d'un effort isolé. Une agitation continuelle, un travail constant s'imposent.

En cette matière, comme en bien d'autres, l'hostilité est moins à redouter que l'indifférence qui nous rend insensibles aux malheureux et particulièrement aux aveugles.

Mais il importe que les réformes évoluent sagement et ne s'improvisent pas. Les révolutions, dépassant le but, risquent souvent d'échouer. Les mesures précipitées en matière économique et hygiénique déterminent souvent une réaction regrettable ; la réglementation de la prophylaxie de la tuberculose bovine, instaurée il y a quelques

années, n'a pu tenir. Ce fut un échec pour l'hygiène, échec regrettable, dont le moindre défaut fût d'enlever la confiance et de paralyser les efforts des pouvoirs publics.

Il ne faut pas désespérer de réaliser la prophylaxie de la cécité. Il y a cent ans la variole décimait les populations sans relâche; aujourd'hui cette épouvantable calamité est enchaînée et disparaîtrait, si on le voulait sérieusement.

La cécité, ce mal affreux que vous voudriez proscrire, source de tourments physiques et moraux pour leurs pitoyables victimes, est souvent la triste conséquence d'un mal sans remède. Dans bien d'autres cas elle est évitable, quand l'intervention médicale est sollicitée de bonne heure, avant que des lésions définitives et irrémédiables ne se soient établies.

Comme le disait M. le Dr Fuchs en 1882, il y a en Europe au moins *un* aveugle pour 1000 habitants, soit pour l'Europe entière un total de 311.000 aveugles.

Comptant 1 franc par jour et par tête pour frais d'entretien, il en résultera une dépense de 113 millions par an. D'après les diverses estimations, un tiers de ces aveugles pourraient échapper à la cécité, soit pour l'Europe environ 100.000, d'où une réduction de dépenses de 37 millions de francs.

Il ne saurait entrer dans notre pensée d'exposer ici le bilan de la cécité, et le programme de sa prophylaxie; ce n'est ni le moment ni l'endroit; ce projet nous entraînerait beaucoup trop loin et sans avantages appréciables. Nous nous bornerons à énumérer, en un sommaire rapide, les causes de la cécité, nous arrêtant à celles qui réclament instamment une intervention légale et qu'on peut atteindre le plus aisément.

Dans un récent et remarquable travail, MM. Trousseau et Truc, ont établi le bilan de la cécité en France. Basé sur des statistiques officielles, vieilles de plus de 10 ans, ce bilan révèle l'existence en France de 35.000 aveugles. Chiffre inférieur à la réalité. Les auteurs le commentent et l'interprètent, du reste, de la façon la plus judicieuse; on y trouve une répartition des causes de cécité par région ou par département.

En Belgique, où une statistique semblable n'a pas encore été faite, il existe cependant un dénombrement, dressé d'après les renseignements fournis par les administrations communales; il fait mention de 3.400 cas de cécité pour toute l'étendue du pays. Ce dénombrement

n'a qu'une valeur relative; il est certes et de beaucoup inférieur à la situation vraie, comme nous le démontrerons plus loin.

Quoi qu'il en soit, nous donnons ci-après (pag. 232 et suiv.) le relevé des aveugles pour la province d'Anvers, relevé fait par les soins des administrations communales. Nous le devons à l'obligeance de M. Cels, directeur du service à l'administration provinciale; nous tenons à lui en exprimer ici toute notre reconnaissance. Il n'y a pas lieu d'attacher beaucoup de crédit aux renseignements des administrations communales. En voulez-vous la preuve? Les villes et communes émancipées de la province d'Anvers, c'est-à-dire celles ayant plus de 5.000 habitants, donnent la proportion suivante d'aveugles : Hommes, 135. Femmes, 127. Total: 262. La ville d'Anvers, comptant près de 300.000 habitants, ne figure que pour un chiffre de 69 aveugles, tandis que Malines, qui compte un peu plus de 50.000 habitants, renseigne 123 aveugles! L'examen comparatif des divers chiffres du tableau démontre à suffisance que dans la province d'Anvers, comme dans les autres du reste, les administrations communales ont mis peu de soin à dresser le bilan de la cécité. Le Gouvernement n'a pas, depuis cinquante ans, mis plus de soin à s'éclairer sur la nature et la gravité des affections oculaires au sein de la population civile, ni sur les causes et la fréquence de la cécité. C'est chose d'autant plus regrettable, qu'il a par là même négligé de s'enquérir sur les meilleures méthodes prophylactiques à mettre en vigueur. Dans l'intervalle, le mal n'a cessé de s'accroître, puisque rien n'était fait pour l'arrêter.

Pour déterminer les pouvoirs publics à sortir de leur coupable inertie et à prendre en pitié les souffrances de centaines et de milliers de condamnés à la cécité, des réunions comme celles-ci sont de nature à secouer la torpeur publique.

Les vœux que le Congrès pourra émettre s'inspireront d'un sage esprit pratique; ils éviteront de réclamer des réformes impraticables ou impossibles à réaliser; ils indiqueront les solutions sensées, sans exiger des interventions économiques disproportionnées aux résultats à atteindre.

Les causes des affections oculaires et de la cécité ont été jusqu'ici diversement classées. Nous croyons plus pratique la distribution suivante; elle a surtout en vue la prophylaxie.

Nous avons partagé en quatre groupes la pathologie oculaire (1).

I. Le premier comprend les *prédispositions* constitutionnelles, congénitales ou acquises.

Ce sont la rétinite pigmentaire, les affections oculaires dues à la syphilis et à d'autres intoxications.

Le glaucome, la cataracte, les diverses formes oculaires du rhumatisme, les complications d'affections viscérales, du diabète, de l'albuminerie.

II. Cécités, dues à une *infection* générale ou locale.

Variole et autres exanthèmes; infections purulentes.

Ophtalmies strumeuses, purulentes et granuleuses.

III. Facteurs sociaux : travail, école : nystagmus des houilleurs et myopie.

IV. Traumatismes professionnels et accidentels.

I. *Prédispositions constitutionnelles.*

En première ligne figure la *rétinite pigmentaire.*

A l'origine de celle-ci se trouvent le plus souvent les unions consanguines ou d'autres dyscrasies encore peu définies actuellement. On a conseillé d'interdire les unions consanguines comme en Russie, jusqu'au 7e degré. D'autres ont trouvé superflue cette réglementation, lorsque les deux auteurs sont exempts de toute tare, chose difficile à réaliser d'une façon complète; ces auteurs estiment que, à l'exemple de ce qui se passe pour certaines espèces animales, les unions consanguines seraient un excellent moyen de sélection. Nous estimons que ce moyen de sélection doit être abandonné, et tenons avec beaucoup de bons esprits que, s'il s'est montré efficace chez beaucoup d'espèces animales, il a toujours été nuisible chez l'homme.

Les formes si multiples et si diverses de la *syphilis oculaire,* qu'elle soit congénitale ou acquise, ont à leur actif de nombreux cas de cécité. La syphilis de l'œil est un véritable prothée et on la voit survenir sous les aspects les plus déconcertants.

Dautres fois le tableau clinique est tellement révélateur, que sa présence suffit à décéler l'existence d'une tare, ignorée peut-être jusque

(1). On ne saurait songer un instant à examiner les détails de ce programme, vaste comme toute l'ophtalmologie ; on risquerait fort en outre de n'être pas compris par les non-initiés dans l'étude de cette question réservée aux médecins; aussi notre intention est-elle de nous arrêter surtout à divers points qui peuvent intéresser le Congrès par leur « côté social ».

là. Toujours grave, la syphilis de l'œil est particulièrement désespérante par la multiplicité et la ténacité de ses lésions.

Qu'elle soit le fruit ou le châtiment de la débauche, ou bien le résultat d'un accident fortuit, syphilis *insentium*, cette redoutable maladie doit éveiller l'attention des pouvoirs publics; sa prophylaxie devrait s'inspirer à la fois des moyens individuels et des mesures générales et sociales.

Il ne nous appartient pas d'examiner ici les programmes contradictoires des propagandistes en faveur de la limitation de la syphilis. Tout le monde est d'accord sur un point : c'est que la maladie progresse constamment, et que la réglementation de la débauche, — deux mots qui jurent de se voir accouplés, — telle qu'elle est organisée, n'a donné que de médiocres résultats.

A notre sens, pour être équitable et efficace, cette réglementation devrait être bilatérale, ou ne peut pas être. Nous estimons que la prophylaxie individuelle, l'éducation morale, s'imposent plus que toutes les mesures policières, moyens fallacieux qui assurent une sécurité trompeuse et font bon marché de la liberté et de la dignité de la femme.

Cette forte et virile éducation devrait être encouragée dans tous les milieux où la jeunesse, livrée à elle-même, est particulièrement exposée : à la caserne, à l'atelier, dans les écoles, à l'université. Malheureusement il n'en est pas toujours ainsi; bien au contraire, trop souvent les exemples et les conseils poussent plutôt les jeunes gens à oublier les règles de conduite et la moralité qu'on leur a inculquées dans leur famille.

L'alcoolisme, une cohorte de fléaux et l'opprobre de notre civilisation, n'a été jusqu'ici combattue victorieusement nulle part, pas même en Suède et Norwège, dont on vante trop la législation prohibitive. Il y aurait moins de scandales dans les rues; mais la consommation « au litre » et à domicile n'aurait pas diminué !

La lutte contre l'alcoolisme s'impose, et cependant nous croyons que dans les circonstances actuelles les mesures restrictives sérieuses ne sauraient être efficacement appliquées. La réduction de la vente de l'alcool, l'élévation du prix, par le monopole ou autrement, la réduction du nombre des cabarets, la pénalité à charge des ivrognes risqueraient fort de n'être pas acceptés. L'usage de l'alcool est tellement entré dans les mœurs des ouvriers, que ce serait s'exposer à une révolution que de vouloir arracher de force l'ouvrier à sa passion pour la liqueur toxique. — Nous estimons qu'une active et inces-

sente propagande, comme celle de la ligue, doit préparer l'opinion publique à une sévère et efficace législation antialcoolique.

L'amblyopie, et plus tard même la cécité toxique, déterminée par l'abus de l'alcool, concurremment avec le tabac, est relativement rare; celle, déterminée indirectement par d'autres lésions consécutives à l'alcoolisme : affections des reins, du cœur, du foie, etc., est plus habituelle, mais elle ne se prolonge guère, car ces diverses maladies ont rapidement une terminaison fatale.

Dans ce premier groupe figurent encore les cécités produites par le *glaucome*, les *rétinites et choroïdites* d'origine diverse : diabétique, albuminurique, cardiaque, etc., la *cataracte*. La pathogénie de ces diverses maladies fût-elle connue, on n'est guère d'accord sur les moyens généraux à mettre en vigueur pour s'en préserver. L'hygiène publique n'a du reste guère à intervenir ici.

II. *Cécités dues à une infection générale ou locale.*

Nous nous trouvons ici en présence d'affections contagieuses, par conséquent évitables. Une saine prophylaxie peut donc beaucoup. Au fur et à mesure que ses indications se préciseront, son action salutaire deviendra plus puissante. La médecine prophylactique est la médecine de l'avenir; elle est destinée surtout à protéger l'homme contre les causes morbigènes extérieures.

En tête figure la *variole*, cause fréquente de cécité. Nous sommes en possession d'un moyen de préservation d'une valeur inappréciable. La vaccination et la revaccination obligatoires suffiraient à supprimer la maladie.

Un souci, déplacé à notre avis, de la liberté, a fait reculer jusqu'ici nos pouvoirs publics à décréter « l'inévitable obligatoire ». En attendant, les autorités provinciales et communales peuvent le rendre obligatoire pour les populations scolaires et pour tous les services qui dépendent d'elles.

Si l'on se reporte à cent ans d'ici, des progrès immenses ont été accomplis. Au XVIIIe siècle, le tiers des gens étaient horriblement défigurés par la maladie, et de ceux-ci 30 p. °/₀ étaient éborgnés ou aveugles.

Nous n'avons pas à notre disposition un sérum préventif contre la *rougeole, la scarlatine, la fièvre typhoïde*, etc, comme nous en possédons contre la diphtérie. Malheureusement les ophtalmies diphtériques sont rarement prises en temps et présentent la plus haute

gravité. Tous ces exanthèmes infectieux fournissent chez nous le tiers de la mortalité et provoquent souvent des complications oculaires. Leur prophylaxie se réduit jusqu'ici à l'isolement et à la désinfection. Moyens souvent illusoires.

L'école est régulièrement, peut-on dire, le point de départ de ces épidémies. Un cas passé inaperçu en fait naître cent autres. Une surveillance, de préférence médicale, s'impose. Elle est réalisée dans tous les grands centres et devrait être généralisée partout. Nous y reviendrons.

La cécité s'observe encore comme complication (métastase) *d'infections purulentes* (pyohémie, septicémie, état puerpéral, etc.), rares il est vrai aujourd'hui, mais qui jadis décimaient les hôpitaux.

L'antisepsie, ou si l'on aime mieux la propreté chirurgicale, a débarrassé nos hôpitaux de ces affections qui décimaient blessés et opérés; elle a assaini les maternités qui, il y a trente ans, étaient à la veille d'être fermées pour cause d'insalubrité. Actuellement, à la maternité d'Anvers, la mortalité des accouchées est de 4 ‰. Les complications oculaires de ces états morbides, fort clairsemés du reste, se sont encore raréfiées depuis; heureusement du reste, car elles sont toujours fatales.

L'antisepsie est appelée à jouer un rôle essentiel dans la prophylaxie des affections de ce groupe, produites par une affection locale : *Conjonctivites strumeuses, purulentes et granuleuses.*

Les 1res sont justiciables surtout de l'hygiène de la 1re enfance; et comme elles naissent souvent à la suite de maladies débilitantes, leur prophylaxie n'est guère facile à réaliser.

Les conjonctivites purulentes, d'origine gonorrhéique chez les nouveau-nés et chez les adultes, entraînent souvent après elles la cécité. Fréquente chez les nouveau-nés, une issue fatale est souvent à craindre. Dans la plupart des statistiques, l'ophtalmie des nouveau-nés figure pour un dixième parmi les causes de cécité; chez les adultes, l'affection, plus rare heureusement, présente une gravité encore plus grande.

Leur prophylaxie s'indique naturellement. On est moins enthousiaste qu'on ne l'était il y a quelques années des installations préventives chez tous les nouveau-nés. La méthode, dite de Crédé, a perdu beaucoup de terrain.

Il n'y a pas lieu de s'occuper ici du traitement; quand il est bien appliqué et en temps utile, il est toujours victorieux. Il n'y a pas à recommander un moyen plutôt qu'un autre, et c'est rendre

mauvais service, que de vanter exclusivement l'une ou l'autre panacée.

Les secours médicaux pour cette ophtalmie doivent être prompts et continus; ils doivent être à la portée des petits malades, surtout quand les parents sont besogneux et doivent être avares de leur temps. A notre sens, il est absolument illogique de prétendre centraliser dans un service unique, comme on le fait à l'Institution des « Quinze Vingts, » à Paris, le traitement des enfants nouveau-nés. Ceux qui ont conçu cette Institution ont perdu de vue que les médecins sont faits pour les malades, et non pas les malades pour les médecins.

A notre sens, il importe d'assurer de bonne heure les soins du médecin, nous ne disons pas même de l'oculiste, aux victimes de l'ophtalmie purulente. Comme solution pratique, nous voudrions voir sanctionner par une loi la *déclaration obligatoire par les sages-femmes de tous les cas de cette maladie et la défense de s'occuper de leur traitement.*

Conjonctivite granuleuse. Trachome. Cette redoutable ophtalmie doit nous retenir quelque temps, à cause précisément des ravages qu'elle exerce au sein de nos populations ouvrières. Chez nous elle est de loin l'ophtalmie la plus fréquente, le plus souvent cause de chômages répétés et prolongés et aussi de cécité.

Elle est de tous les temps et de tous les climats. Elle est citée dans la Bible. Les Grecs la connaissaient et l'avaient dénommée : *trachome ;* les Romains lui avaient donné le nom d'aspretudines. Ses terres d'élection, ce sont les pays chauds et tropicaux, l'Égypte surtout. Elle n'y épargne personne et s'y rencontre dans toutes les classes de la société. Les Chinois, les Nègres, les Peaux-Rouges, aussi bien que les Arabes en sont atteints. Toute la troupe de Pawnee-Bill, à l'exposition d'Anvers en 1894, en était affligée. Dans les climats tempérés et notamment dans les parties basses de notre pays, elle est le triste apanage des classes ouvrières. Elle est la résultante de la misère et de l'encombrement. Une ophtalmie banale lui sert exclusivement de porte d'entrée. Et étant donné la promiscuité et le manque de soins de propreté dans lesquels vivent les pauvres gens, il n'y a pas lieu de s'étonner si le *contagium* se répand.

La *contagiosité* n'est mise en doute par personne et ne saurait plus l'être aujourd'hui. Elle fut l'objet de discussions homériques au sein de notre Académie de médecine, en 1840; il n'est pas mauvais d'y revenir ici. Notre jeune armée avait puisé dans la campagne de Napoléon en Égypte les germes d'une ophtalmie épidémique qui ne fit que croître pendant les premières années de notre indépen-

dance. Les uns l'attribuaient à la contagion, les autres à la compression du cou par le hausse-col volumineux à cette époque. Mal conseillé, le gouvernement décida de renvoyer dans leurs foyers cinq mille hommes malades. Mesure maladroite s'il en fut, qui eut pour résultat d'essaimer le mal dans la population civile; aujourd'hui encore, le peuple paie la rançon de cette faute lointaine. Chose bizarre, l'armée roumaine est actuellement en proie au même mal que la nôtre en 1840, et comme l'histoire se répète toujours, contagionnistes et congressionnistes discutent à perte de vue sur cette question si importante et si connue.

Depuis, les pouvoirs constitués ne se sont guère soucié de venir en aide aux malheureux qui ne sont devenus malades que par la faute des autorités. Bien plus, ils n'ont pas prétendu qu'on reparlât de l'existence de cette malheureuse ophtalmie; officiellement, celle-ci était morte, et il ne fallait pas que quelqu'un vienne la ressusciter. Les praticiens qui s'y hasardaient étaient fort mal reçus. Notre confrère, M. Dastot, de Mons, en sut quelque chose, lorsqu'il signala, il y a quelque trente ans, l'existence d'une épidémie de trachome dans les écoles. La commission médicale du Hainaut, saisie de cette affaire, déclara n'avoir eu connaissance d'aucun cas d'ophtalmie de cette nature, et l'affaire en resta là. Les oculistes étaient accusés d'avoir inventé la chose pour se faire valoir. Comme s'il pouvait y avoir honneur et profit à soigner de pauvres gens.

Enfin, l'Académie de médecine est saisie du sort des granuleux. MM. Deneffe et Nuël (3), mes anciens maîtres, clament la profonde détresse de ces malheureux, l'injustice dont ils sont victimes. L'Académie eut un bon mouvement et réclama une enquête; le gouvernement s'exécuta d'assez bonne grâce et fit faire une enquête par les soins des Commissions médicales. Les résultats en furent déplorables, en ce sens qu'il ne fut révélé qu'une partie de la vérité. Les pauvres diables de granuleux ne vont guère au médecin, à la campagne; ceux-ci, le plus souvent inhabiles à les soulager, ne sauraient donc signaler une situation qu'ils ignorent. Mais le Dr Deneffe revint à la charge et refit personnellement son enquête. Peine perdue. Des communes qui certainement contenaient des granuleux, n'en signalaient pas un seul cas. Il n'en demeure pas moins avéré, qu'il y a officiellement en Belgique 9.000 malheureux atteints de trachome, tous candidats à la cécité, tous porteurs d'une maladie rarement curable, en proie à des souffrances physiques et morales constantes,

obligés fréquemment de chômer, et, qui plus est, sont un danger et une cause de contagion pour leur entourage.

Comment venir en aide aux granuleux et arrêter la marche du fléau?

1° *En améliorant les logements ouvriers* pour diminuer l'encombrement, la promiscuité et les dangers d'infection. Bien des progrès ont été réalisés en cette matière. Le bien-être de la classe ouvrière a augmenté et les salaires sont plus rémunérateurs. On doit savoir gré au gouvernement de sa législature favorisant la construction de maisons ouvrières. Beaucoup a déjà été fait, puisque 20 millions ont été dépensés; les progrès seraient encore autrement rapides, n'était le besoin d'alcool qui absorbe le plus clair des ressources de l'ouvrier.

2° *Des soins médicaux à assurer aux granuleux.* Comme ceux-ci ne vont pas au médecin, il faut aller à eux, surtout à la campagne.

Actuellement, les moindres villages sont pourvus de médecins, surabondamment même. Malheureusement, le service médical des indigents n'est organisé sérieusement nulle part. Les communes, auxquelles le pouvoir central délègue cette organisation, allouent pour le service médico-pharmaceutique des sommes dérisoires, qui, dans beaucoup de cas, ne sauraient suffire à payer le médecin de ses débours. Les chiffres officiels sont là pour le prouver : certaines communes dans notre province allouent au médecin 20 à 50 frs., pour soigner 10, 20, 30 familles indigentes. Sur le médecin repose donc tout le poids de cette assistance publique; mais si le médecin n'est pas charitable et s'il est besogneux, que deviennent les malades, les granuleux?

Un bon service médico-rural est, à notre sens, le meilleur moyen pour lutter contre le trachome, et la génération médicale actuelle est à même de donner les premiers soins aux granuleux. Puisque les communes non émancipées ne savent ou ne peuvent assurer un service médical convenable, que le pouvoir central se substitue à elles ou tout au moins leur vienne en aide. En Italie, le Gouvernement nomme des « Condotti », médecins chargés de desservir les campagnes trop pauvres pour les payer.

Comme complément de ce service la *construction d'hôpitaux ruraux* s'impose; l'impulsion est donnée; les hôpitaux intercommunaux se répandent de plus en plus, et dans un avenir plus ou moins éloigné il sera possible d'hospitaliser chez eux la plupart des granuleux.

Des services spéciaux dans les centres de quelque importance viendraient heureusement compléter cette organisation; celle-ci serait d'autant plus aisée, que des oculistes se trouvent actuellement un peu partout, même dans les centres de moyenne importance. Il importe que les malades indigents trouvent à leur portée des soins appropriés qu'ils ne peuvent raisonnablement aller chercher à de grandes distances. Or, des services ambulatoires ne suffisant pas toujours, l'hospitalisation s'impose dans certains cas. En haut lieu on n'y semble pas porté : l'institut ophtalmique du Brabant a été supprimé et celui de la province de Namur, dont le passé n'est pas sans gloire, est sur le chemin de la décadence, par suite des tendances commerciales de l'Administration provinciale.

L'inspection des ateliers, usines, écoles, constitue un moyen prophylactique de la plus haute importance. Il y a vingt ans elle aurait fait jeter de hauts cris; aujourd'hui le principe en est admis, tout comme pour l'inspection du travail; la nomination de quelques médecins inspecteurs, quelques unités ajoutées à la foule des fonctionnaires, suffirait pleinement pour assurer cette organisation.

La chose est déjà réalisée dans la Flandre Orientale.

Quant à l'inspection des écoles, nous allons y arriver à l'instant.

III.

La myopie figure parmi les causes de cécité.

Qu'elle soit congénitale ou acquise, la myopie est accompagnée le plus souvent de lésions anatomiques, qui altèrent la netteté de la vue, sont une cause de fatigue et exposent à des troubles graves dont l'issue est parfois fatale. Ce sont des choroïdites étendues, le décollement de la rétine, des opacités ou hémorrhagies du corps vitré, etc.

La myopie congénitale, généralement d'origine atavique, est rare; elle s'observerait trois fois seulement sur cent cas.

La myopie acquise est le résultat exclusif du travail à courte distance pendant l'adolescence ou la prime jeunesse. L'école est la grande pourvoyeuse de la myopie, surtout si les conditions du travail : mauvais éclairage, mobilier mal adopté, livres mal imprimés, forcent les enfants à se courber sur leur ouvrage. Ce n'est ni le moment ni le lieu d'exposer le mécanisme qui détermine l'allongement de la coque oculaire et la genèse de la myopie.

Tous ceux qui en sont atteints savent à quels ennuis elle expose.

Non reconnue et non corrigée chez l'enfant, et le cas est très

fréquent, elle devient une véritable infirmité; l'enfant demi-aveugle ne peut suivre les classes avec fruit; plus tard elle devient une entrave à l'entrée de certaines carrières : marine, armée, chemin de fer, etc.

Il y a quatorze ans, nous nous sommes appliqué à rechercher l'influence de la scolarité sur la genèse de la myopie; nos résultats confirment ceux d'autres chercheurs.

En 1888, nous avons exploré nous-même la réfraction de plus de 7.000 enfants appartenant aux écoles privées de la ville d'Anvers.

Nous sommes arrivé aux conclusions suivantes :

I. Que la myopie augmente avec l'âge.

Avant dix ans nous trouvons 1.10 °/₀ de myopes.

Après 10 ans nous trouvons 3.10 °/₀ de myopes.

II. Que la myopie est en raison inverse de l'éclairage.

Dans les écoles *bien* éclairées nous trouvons 1.63 °/₀ de myopes.

Dans les écoles *mal* éclairées nous trouvons 3.75 °/₀ de myopes.

Exemple : Dans une de ces écoles mal éclairées et supprimée depuis, la myopie croissait rapidement et progressivement de classe en classe, pour atteindre 30 °/₀ dans la section supérieure.

III. La myopie est proportionnelle à l'intensité du travail scolaire.

Les écoles primaires gratuites nous donnent une proportion de 2.43 °/₀ de myopes. Il n'en va plus de même dans les écoles fréquentées par les enfants de la bourgeoisie; un travail plus prolongé s'impose et fait naître des myopies plus fréquentes et d'un degré plus élevé.

Dans une école professionnelle de jeunes filles, la myopie atteint une moyenne de 6.32 °/₀; la classe supérieure arrive à 13°/₀.

Dans une autre école mixte, primaire et moyenne, nous trouvons pour les jeunes filles une moyenne de 8.73 °/₀, et 6.06 °/₀ pour les garçons. La classe supérieure donne pour celles-là 36.3 °/₀ et pour ceux-ci 33.3 °/₀ de myopes.

Nous voudrions qu'on s'occupât un peu plus partout de rechercher, dans les écoles, les enfants dont la vue est insuffisante, et qui sont en infériorité marquée vis-à-vis de leurs camarades.

On néglige généralement beaucoup trop de se rendre compte à l'école si les enfants voient bien ou mal; le Dr Fuchs demande qu'un médecin spécialiste soit chargé d'examiner la réfraction de tous les enfants, et entre dans les détails de cette inspection. En supposant qu'elle soit possible dans quelques grands centres, elle serait irréalisable ailleurs.

En 1897, nous avons tenté un mode de sélection de la vue à l'école, qui, s'il ne nous a pas donné pleine satisfaction, nous a mis sur une voie meilleure et plus pratique.

Nous nous étions proposé de faire lire par les enfants, en présence des maîtres, les tables optométriques usuelles. Ce premier relevé permettait de classer à part les enfants dont la vision n'était pas parfaite.

Les premières recherches ont porté sur près de 30.000 enfants; les résultats se décomposaient comme suit :

Écoles libres, 11.057.

Garçons,	5123.	Acuité visuelle	normale 4094.
		»	anormale 1029, soit 25 p. %
Filles,	5934.	»	normale 4583.
		»	anormale 1351, soit 27 p. %

Écoles communales, 18.662.

Garçons,	9450.	Acuité visuelle	normale 7400.
		»	anormale 2050, soit 26 p. %
Filles,	9212.	»	normale 6700.
		»	anormale 2512, soit 37 p. %

De tout ceci il résulte que sur l'ensemble de la population scolaire un bon quart a accusé une acuité visuelle inférieure à la normale.

Bien entendu, nous n'avons jamais prétendu accorder à ces chiffres une valeur scientifique comparable à celle des chiffres que nous avons recueillis nous-même en 1888, et d'autant moins que les instituteurs peu qualifiés pour de semblables explorations, n'y ont pas mis toujours la sincérité et le zèle voulus.

Ils signifient ceci : dans chaque école, il est des enfants voyant mal, inhabiles à profiter de l'instruction ; il importe de les rechercher et de remédier si possible à leur infirmité.

Or, en Belgique, des circulaires ministérielles prescrivent depuis quelques années aux médecins attachés aux bureaux de bienfaisance d'avoir à procéder à l'inspection sanitaire des écoles.

Pour rendre cette circulaire efficace, il faudrait une sanction, et surtout qu'elle comportât pour les communes l'obligation d'une équitable compensation en faveur des praticiens. Or, nous avons vu plus haut comment les communes rurales comprennent leurs devoirs envers les indigents. La circulaire ministérielle est restée jusqu'ici lettre morte, et l'inspection médicale, dont on pourrait tant attendre au

point de vue de la prophylaxie générale et de l'hygiène oculaire en particulier, n'est réalisée que dans les grands centres. Elle est le correctif nécessaire et obligé des dangers de contamination qui attendent l'enfant à l'école.

A Anvers, on fait la chasse, dans toutes les écoles, aux enfants atteints de granulations, et, sans nul doute, c'est à cette vigilance que l'on doit la diminution du trachome au sein de notre population ouvrière.

Si la même mesure était réalisée partout, des conséquences heureuses ne tarderaient pas à se faire sentir pour le plus grand bien de tous.

IV. *Cécité consécutive à des traumatismes professionnels ou accidentels.*

La réglementation du travail dans les ateliers et l'assurance ouvrière sont arrivées déjà à réduire les accidents professionnels. On attend avec impatience en Belgique une loi sur la réparation des accidents du travail qui, sans être spoliatrice pour le patron, soit de nature à augmenter les conditions de sécurité du travailleur.

Les traumatismes professionnels de l'œil sont souvent fort graves, et équivalent à une mutilation qui défie les efforts curatifs du praticiens.

Du reste, en cette matière comme en bien d'autres, le vieil adage est toujours vrai : Mieux vaut prévenir que guérir.

Il est une chose triste à constater : les conditions du travail dans les établissements de l'État belge sont inférieures à celles qui se rencontrent dans l'industrie privée.

De ce court aperçu ressortent pour nous les conclusions suivantes :

Bon nombre de cécités sont évitables, on les évalue à 35%.

L'ophtalmie granuleuse se présente en première ligne parmi les causes de cécité évitables.

Pour la combattre efficacement il faut : 1) des soins médicaux appropriés surtout dans les campagnes; 2) améliorer les logements ouvriers pour diminuer les chances de contagion; 3) assurer l'inspection médicale des ateliers et des écoles. L'inspection des écoles constitue en même temps un excellent moyen prophylactique à opposer au développement de la myopie; 4) l'hospitalisation des cas sérieux de trachome dans des instituts spéciaux s'impose d'une manière absolue.

BIBLIOGRAPHIE.

1) *Causes et prévention de la cécité* par le Dr Fuchs. — Traduction de M. le Dr Fieuzal, 1885. (Paris, Steinheil, 1885, pages 206 et suivantes).

2) *Rapport sur la cécité et les aveugles en France*, par MM. Trousseau & Truc. (Paris, Steinheil, 1902 ; pages 11 et suivantes).

3) *Bulletin de l'Académie royale de Médecine de Belgique*, 1890-1891-1893.

TOTAL DES AVEUGLES

RÉSIDANT

dans la Province d'Anvers au 1er Janvier 1902.

VILLES ET COMMUNES COMPTANT plus de 5.000 hab.		NOMBRE			MOINS DE 18 ANS jouissant de l'instruction						PLUS DE 18 ANS					
					dans un institut spécial			dans leur famille			aisés			indigents		
	Population	masculin	féminin	TOTAL	masculin	féminin	TOTAL	masculin	féminin	TOTAL	masculin	féminin	TOTAL	masculin	féminin	TOTAL
1 Anvers	280.000	45	24	69	1		1		1	1	15	3	18	29	20	49
2 Malines	55.530	55	68	123	2	1	3	1		1				52	67	119
3 Lierre	22.323	6	5	11							1		1	5	3	10
4 Turnhout	20.383	4	10	14										4	10	14
5 Berchem	10.000	2	1	3										2	1	3
6 Boom	15.00	4		4							1		1	3		3
7 Borgerhout	35.000	2	1	3				1		1				1	1	2
8 Deurne	9.697	2	1	3										2	1	3
9 Hoboken	9.523	1	2	3		1	1							1	1	2
10 Merxem	11.280		1	1											1	1
11 Niel	7.153	2	1	3								1	1	2		2
12 Wilryk	6.076		2	2											2	2
13 Bornhem	5.899	1	1	2										1	1	2
14 Duffel	6.979															
15 Heyst-op-den-Berg	5.952															
16 Willebroek	9.832	1	1	2										1	1	2
17 Gheel	13.151	5	3	8		1	1		1	1	1		1	4	1	5
18 Herenthals	7.197	3	4	7					1	1		3	3	3		3
19 Moll	7.298	2	2	4							1		1	1	2	3
Totaux . .		135	127	262	3	3	6	2	3	5	19	7	26	111	114	225

COMMUNES comptant moins de 5.000 hab.	Population	NOMBRE masculin	NOMBRE féminin	NOMBRE TOTAL	MOINS DE 18 ANS jouissant de l'instruction — dans un institut spécial masculin	féminin	TOTAL	dans leur famille masculin	féminin	TOTAL	PLUS DE 18 ANS aisés masculin	féminin	TOTAL	indigents masculin	féminin	TOTAL
		ARRONDISSEMENT D'ANVERS.														
1 Aertselaer	2.114	1		1							1		1			
2 Austruweel	1.114															
3 Beirendrecht	2.522		1	1											1	1
4 Borsbeeck	1.275															
5 Bouchout	3.080	1	2	3										1	2	3
6 Brasschaet	4.275															
7 Brecht	3.398															
8 Broechem	1.877	1		1							1		1			
9 Calmpthout	3.937	2	1	3										2	1	3
10 Cappellen	3.930	1		1										1		1
11 Contich	4.874	1	1	2										1	1	2
12 Edegem	2.147															
13 Eeckeren	5.720	2	4	6				1	1	2				1	3	4
14 Emblehem	1.176															
15 Esschen	4.700		2	2								2	2			
16 Halle	807															
17 Hemixem	4.980															
18 Hoevenem	1.362															
19 Hove	1.099															
20 Lillo	1.503	1		1										1		1
21 Linth	1.224	1		1							1		1			
22 Loenhout	1.780															
23 Massenhoven	354	1		1							1		1			
24 Mortsel	3.663		2	2											2	2
25 Oeleghem	1.500	1		1										1		1
26 Oorderen	1.400															
27 Oostmalle	1.128															
28 Pulderbosch	801	1	1	2										1	1	2
29 Pulle	723															
30 Ranst	1.703															
31 Reeth	1.552															
32 Rumpst	4.160	1		1										1		1
33 St-Job-in-'t-Goor	538															
34 St-Léonard	2.118															
35 Santhoven	1.125		2	2											2	2
36 Santvliet	2.624		2	2											2	2
37 Schelle	2.126		3	3		2	2								1	1
38 Schilde	1.906															
39 Schooten	4.189	1		1										1		1
40 's Gravenwezel	876															
41 Stabroeck	3.776	1	1	2							1		1		1	1
42 Terhagen	3.235	1		1										1		1
43 Viersel	560															
44 Vremde	929															
45 Waerloos	825															
46 Westmalle	1.600	1	1	2							1	1	2			
47 Wilmarsdonck	1.564	1		1										1		1
48 Wommelghem	2.734		2	2											2	2
A reporter . .		20	25	45		2	2	1	1	2	6	3	9	13	19	32

COMMUNES COMPTANT moins de 5.000 hab.	NOMBRE			MOINS DE 18 ANS jouissant de l'instruction						PLUS DE 18 ANS					
				dans un institut spécial			dans leur famille			aisés			indigents		
	masculin	féminin	TOTAL	masculin	féminin	TOTAL	masculin	féminin	TOTAL	masculin	féminin	TOTAL	masculin	féminin	TOTAL
Report . .	20	25	45		2	2	1	1	2	6	3	9	13	19	32
49 Wuestwezel 3.061															
50 Wyneghem 3.322															
51 Zoersel 1.052															
Totaux . .	20	25	45		2	2	1	1	2	6	3	9	13	19	32
Population	ARRONDISSEMENT DE MALINES														
1 Beersel 1.916															
2 Berlaer 4.438		1	1											1	1
3 Bevel 575															
4 Blaesvelt 1.457															
5 Boisschot 2.729	1	1	2										1	1	2
6 Bonheyden 2.205															
7 Breendonck 2.189		1	1											1	1
8 Gestel 293															
9 Hallaer 1.102		1	1											1	1
10 Heffen 1.100															
11 Heyndonck 587		1	1											1	1
12 Hingene 4.050															
13 Hombeeck 2.240		1	1											1	1
14 Itegem 2.213	2		2										2		2
15 Kessel 2.289															
16 Koningshoyckt 2.642		1	1					1	1						
17 Leest 1.536	1		1										1		1
18 Liezele 1.048															
19 Lippeloo 701															
20 Mariakerke 1.328															
21 Nylen 2.613	3	2	5	1		1							2	2	4
22 Oppuers 1.094															
23 Puers 4.119	2		2										2		2
24 Putte 4.454	1	1	2				1		1					1	1
25 Ruysbroeck 1.197	1		1										1		1
26 Rymenam 2.377															
27 St-Amand 2.906															
28 Schrieck 2.279	1	1	2					1	1				1		1
29 Thisselt 2.051															
30 Waelhem 1.200															
31 Wavre N.-D. 3.118		1	1											1	1
32 Wavre Ste-Cathérine 5.000	1		1										1		1
33 Weert 758															
34 Wiekevorst 1.347	1		1										1		1
Totaux . .	14	12	26	1		1	1	2	3				12	10	22

COMMUNES COMPTANT moins de 5.000 hab.	NOMBRE			MOINS DE 18 ANS jouissant de l'instruction						PLUS DE 18 ANS					
				dans un institut spécial			dans leur famille			aisés			indigents		
	masculin	féminin	TOTAL	masculin	féminin	TOTAL	masculin	féminin	TOTAL	masculin	féminin	TOTAL	masculin	féminin	TOTAL
Population	ARRONDISSEMENT DE TURNHOUT.														
1 Arendonck 4.342	3	1	4										3	1	4
2 Baelen 4.070															
3 Bar-le-Duc 1.016															
4 Beersse 2.288															
5 Bouwel 775		1	1								1	1			
6 Casterlé 1.769		1	1								1	1			
7 Desschel 2.253	2	1	3										2	1	3
8 Eynthout 1.030															
9 Gierle 1.077															
10 Grobbendonck 1.629	2		2										2		2
11 Herenthout 2.819	2	1	3										2	1	3
12 Hersselt 4.169	2	4	6		1	1							2	3	5
13 Hoogstraeten 2.601		3	3		1	1								2	2
14 Houtvenne 641															
15 Hulshout 1.222															
16 Lichtaert 11.783	1		1										1		1
17 Lille 1.128															
18 Meerhout 4.612	3	1	4										3	1	4
19 Meerle 1.434															
20 Meir 1.622		1	1											1	1
21 Merxplas 2.626															
22 Minderhout 843															
23 Morckhoven 642		1	1											1	1
24 Norderwyck 1.392	1	1	2										1	1	2
25 Oevel 1.059															
26 Olmen 1.525															
27 Oolen 2.326		2	2											2	2
28 Poederlé 724															
29 Poppel 810															
30 Raevels 1.123															
31 Ramsel 1.715		1	1											1	1
32 Rethy 2.831	1		1											1	1
33 Ryckevorsel 3.039															
34 Thielen 1.050															
35 Tongerloo 2.120															
36 Vaerendonck 213															
37 Veerle 1.587															
38 Vieux-Turnhout 3.044		1	1											1	1
39 Vlimmeren 479															
40 Vorsselaer 2.055	1		1										1		1
41 Vorst 2.512															
42 Vosselaer 1.301															
43 Wechelderzande 572															
44 Weelde 1.216															
45 Westerloo 3.361		4	4								2	2		2	2
46 Westmeerbeeck 711															
47 Wortel 749															
48 Zoerle-Parwys 661															
Totaux. . .	18	24	42		2	2					4	4	17	19	36

M. le Président. — Les applaudissements qui viennent de saluer la communication de M. le Docteur De Mets, lui disent suffisamment l'intérêt que nous avons tous pris à l'entendre. Nous relirons encore avec fruit, dans le compte-rendu du Congrès, ce rapport si solide, si documenté.

La parole est à M. le Commandeur Martuscelli, de Naples.

Mémoire de M. le Commandeur Martuscelli, de Naples.

Messieurs,

Si notre assemblée était formée seulement de typhlophiles et non pas aussi de savants collègues et de profonds connaisseurs de la médecine générale et spéciale, tous ayant pour but d'atteindre autant qu'il est possible le bonheur des aveugles, je serais moins timide à prendre la parole sur ce thème important, qui appartient à l'un des champs les plus étendus de la science.

Il appartient en effet à la science de rechercher pourquoi certaines femmes douées d'yeux luisants comme deux étoiles et épouses d'hommes de très bonne constitution physique, ont quelquefois le malheur de mettre au monde un enfant aveugle, et souvent pas seulement dans un accouchement, mais dans plusieurs. Un directeur d'institut pour les aveugles, plutôt que de rechercher l'origine et le développement d'un malheur qui émeut toute âme sensible, pense à en soulager les angoisses; plutôt que de s'occuper du passé de tant de malheureux, il s'efforce à leur préparer un avenir moins sombre. En d'autres termes, il suit avec admiration et empressement les magnifiques conquêtes de la science et il obéit au penchant de son cœur en en tirant tout le parti possible. Cela requiert plus que du sentiment : *il faut* du savoir. Je dirai pourtant ce que j'ai appris d'autres personnes et j'ajouterai le peu que mon expérience me dicte, sans prétendre dire de nouvelles choses, pour conclure sur la seconde partie du thème.

Ainsi que toutes les maladies infectives, la cécité originaire prend racine et se propage là où on néglige les préceptes hygiéniques les plus élémentaires, et où l'agglomération la plus intense des familles s'accouple à la misère et à l'ignorance la plus crasse. Parmi les causes de la cécité, l'une des plus fréquentes est la maladie des femmes, qui inocule à l'enfant le mal terrible appelé par les oculistes ophtalmo-

blennorragie des nouveau-nés. L'enfant a, dans le sein maternel, les yeux sains, et il ne serait pas infecté si la mère se soignait à temps. Il y a davantage : si l'enfant n'échappe pas à l'infection, on pourra lui conserver la vue en le secourant promptement. La plupart de ceux qu'on appelle *aveugles-nés*, sont aveugles justement parce qu'ils ont été frappés de cette maladie dans les premiers jours de leur existence. Cette maladie est fort contagieuse de son essence, de sorte que, si par nonchalance ou par pauvreté de moyens, on ne désinfecte pas vite le linge, les habits et tout ce qui a pu avoir contact avec les yeux malades de l'enfant, et tout ce qui a été, de manière ou d'autre, sali par la secrétion qui en provient, la même infirmité se développe avec les mêmes dangers dans les yeux de toute autre personne qui a un contact avec ce linge. Enfin, ce sont surtout les mains qui sont le véhicule le plus fréquent de la contagion, et il ne pourrait pas en être autrement, vu le contact continuel qu'elles ont avec les yeux malades.

Il arrive souvent pour ces raisons, surtout parmi le peuple, qu'un seul enfant frappé de blennorragie ophtalmique infecte toute la famille et, l'un après l'autre, tous ceux qui ont eu des rapports assidus avec elle.

Il en arrive de même pour d'autres maladies qui sont cause de la cécité, comme par exemple le *tracoma*. Tout le monde sait que la cécité peut être causée par les actes immoraux auxquels se livrent les jeunes gens, par les excès alcooliques, les abus de la fumée et d'autres intempérances. Dans les centres industriels les *traumatismes* sont fréquents. Une autre terrible cause de la cécité est l'infection morbide héréditaire; mais je n'ose pas m'arrêter davantage sur ce point, et je préfère passer à la seconde partie du thème : Quels sont les remèdes pour combattre les causes de la cécité?

La réponse n'est pas douteuse : les principes hygiéniques sérieusement et continuellement appliqués. Qu'on fasse en sorte que chacun jouisse des quatre facteurs principaux du bien-être : de l'air, du soleil, de l'eau, du mouvement. D'un côté, il faudrait aider, au moyen de la propagande la plus active, à la diffusion de la connaissance de ces préceptes; d'un autre côté, il faudrait fournir à tous les moyens de les mettre en pratique, et si l'on rencontrait de la résistance, de la vaincre.

Pour parvenir à une conclusion pratique, je proposerais de fonder dans les centres populeux, des sociétés de bienfaisance pour prévenir la cécité. Là où il y a des sociétés constituées de patronage pour

les aveugles, la société pour la prévention en serait une section, et j'ajoute qu'elle en serait la plus importante. Arracher à la grave maladie une victime, vaut, au point de vue social, plus que secourir cent individus frappés de cette infirmité. La tâche de ces associations spéciales compléterait l'œuvre de l'État. Elles devraient par conséquent jouir de tout son appui moral, dont l'effet immédiat devrait être la rapide et facile reconnaissance juridique.

Composées d'associés réunis dans le but de la bienfaisance, elles auraient parmi eux des médecins généreux et des spécialistes, avec lesquels le travail de vigilance et d'assistance serait possible dans les différentes zones dans lesquelles la ville serait divisée. Une seule disposition nouvelle devrait être ajoutée à la législation sanitaire : le devoir de la part des médecins et des sages-femmes de dénoncer à la Société les cas de maladie qui peuvent être une cause de cécité. La dénonciation faite à une société de bienfaisance, plutôt qu'à l'autorité municipale ou gouvernementale, tandis qu'elle servirait de garantie à ce que la nouvelle restât secrète, encouragerait en même temps les familles pauvres, qui sauraient que la déclaration serait suivie du secours moral et matériel, prêté non pas avec la forme rigoureuse de l'application d'une loi, mais bien avec la réserve et la bienveillance dues au malheur. La Société de prévention pour la cécité s'efforcerait par tous les moyens à dissiper les ténèbres de l'ignorance, en enseignant directement aux familles du peuple le respect des règles hygiéniques spéciales contre le développement et la propagation du mal, en encourageant des conférences populaires et en s'insinuant dans les écoles, dans les usines, sur les navires et dans les habitations; elle porterait le secours où il faut, en distribuant aux indigents du linge, une nourriture saine, des désinfectants, etc.

Messieurs, le programme est vaste, je le sais; mais je sais également que, lorsqu'on est animé par le souffle de la charité, tout obstacle s'efface. Descendons, nous aussi, dans l'arène pour coopérer avec le gouvernement et ajoutons à ses efforts, faits au nom du devoir, les nôtres au nom du sentiment. Vous le savez : souvent une âme simple et bonne qui opère pour la gloire de Dieu peut faire des miracles de bien. (Applaudissements).

M. le Président. — La parole est à M. le Professeur Essad Bey, de Constantinople.

Mémoire de M. le Professeur Essad Bey, de Constantinople.

Les causes de la cécité dans mon pays sont, par ordre de fréquence :

1° Les granulations, qui sont aujourd'hui aussi répandues en Turquie qu'en Égypte;

2° Le glaucome;

3° Les différentes kératites, surtout les kératites constitutionnelles chez les enfants;

4° Les vices de réfraction;

5° Les lésions du fond de l'œil et, en particulier, celles d'origine syphilitique.

6° Le retard du traitement qui, malgré le peu de gravité du mal, occasionne bien souvent la perte de la vue, les malades s'adressant trop tard au médecin.

7° L'incompétence des personnes chargées du traitement, c'est-à-dire des médecins non spécialistes et par conséquent peu compétents, qui soignent les affections oculaires d'une façon peu méthodique, entraînant des résultats fâcheux ainsi que des empiriques qui augmentent le nombre des aveugles.

Pendant neuf ans d'exercice à Constantinople, sur 30,000 malades, la statistique que j'ai établie a donné les résultats suivants :

53/100 granuleux,
30/100 atteints d'affections oculaires externes,
8/100 atteints d'affections oculaires internes,
5/100 atteints de vices de réfraction,
4/100 glaucomateux.

Sur 100 glaucomateux, 79 aveugles.
Sur 100 affections oculaires internes, 53 aveugles.
Sur 100 » » externes, 27 aveugles.
Sur 100 granuleux, 17 aveugles.
Sur 100 vices de réfraction, 69 hypermétropes.
16 astigmates.
15 myopes.
Sur 100 hypermétropes, 40 anisométropes.
19 amblyopes.
Sur 100 myopes, 17 myopies fortes.
61 » faibles.
22 » moyennes.
Sur 100 astigmates, 43 anisométropes.
28 amblyopes.
Sur 100 anisométropes, 96 amblyopes.

Observations personnelles.

1° *Sur les granulations.* Cette maladie, peu fréquente en Europe, est incomplètement décrite dans les traités d'ophtalmologie classiques. Les formes cliniques en sont *extrêmement* nombreuses. Je vous citerai, à titre d'exemple, une forme spéciale, que je n'ai jamais rencontrée au cours de mon séjour en Europe pendant 5 ans et demi, et qui s'observe souvent en Orient.

Bien qu'on dise dans les traités classiques que les granulations sont une maladie de l'adulte surtout, on en observe un grand nombre, en Orient, chez l'enfant en bas-âge et même chez le nourrisson, contaminé par la nourrice.

Cette forme à marche subaigüe. Elle se caractérise par l'absence de manifestations suraigües, c'est-à-dire de suppuration, d'injection périkératique, de tendance à la kératite panneuse, à l'ulcère ou à l'abcès de la cornée. Ces granulations siègent sur la conjonctive du tarse; elles sont de petit volume, analogues aux saillies de la conjonctivite folliculaire comme dimensions, mais très différentes comme forme; elles sont en effet disséminées irrégulièrement et leur extrémité libre est aigüe, presque en pointe; leur contact avec la cornée détermine l'érosion de l'épithélium antérieur, la moitié supérieure de la cornée est seule atteinte, car la paupière supérieure est le siège presque exclusif de cette forme de granulations. Au point de vue de l'évolution, il faut signaler la ténacité de cette affection, qui est rebelle à tout traitement, et qui se complique souvent de poussées aigües, qui laissent après elles des néphélions superficielles très-gênantes pour la vision. En définitive, cette maladie est aussi désespérante pour le malade que pour le médecin.

Le but de notre Congrès étant de diminuer le nombre des aveugles, j'ai cru utile d'appeler l'attention de mes honorés confrères sur les granulations, quelle qu'en soit la forme clinique. Le traitement spécifique est encore à trouver; les recherches bactériologiques, si elles amènent à la découverte de l'agent pathogène, faciliteront peut-être la tâche de la thérapeutique.

2° *Sur le glaucome.* La forme chronique simple, non irritante, est la plus fréquente en Orient. Elle coïncide avec l'hypermétropie 80 fois aur 100. Cette forme de glaucome ne bénéficie ni du traitement médical ni de l'intervention chirurgicale; celle-ci l'aggrave même parfois. Ces faits m'ont conduit à une conception pathogénique spéciale du glaucome.

L'opinion classique attribue le glaucome soit à l'excès de sécrétion, soit au défaut d'excrétion ; le siège de ces sécrétions est la région ciliaire. Or, l'hypermétrope met en jeu d'une façon constante son muscle ciliaire. N'y-a-t-il pas lieu de penser que la suractivité fonctionnelle de cette région la met en état d'imminence à l'égard du glaucome? Il appartient à l'avenir de démontrer ce que cette opinion peut avoir de fondé. (Applaudissements).

M. le Président. — La parole est à M. le Dr Rogman, de Gand.

Le Dr Rogman étant absent, le Père Philémon S'papen le remplace pour la lecture de son mémoire.

Mémoire de M. le Dr Rogman, de Gand.

Quelques remarques sur le traitement des traumatismes de l'œil.

La septième question portée à l'ordre du jour par le Comité d'organisation « Rechercher les causes de la cécité dans les centres populeux et les moyens de les combattre », ne doit pas être considérée comme neuve. Introduite depuis de longues années, elle fut mise au concours en 1882, au quatrième Congrès international d'hygiène, tenu à Genève, par la « Society for the prevention of blindness » de Londres. Parmi les mémoires envoyés en réponse, on trouve entre autres celui très remarquable de Magnus : Die Blindheit und ihre Verhütung. Ce fut toutefois le livre de Fuchs, de ce temps professeur à Liège : Die Ursachen und die Verhütung der Blindheit, qui fut couronné à l'unanimité des suffrages. Traduit plus tard en diverses langues, en français, en anglais, etc., ce travail, depuis qu'il a été publié jusqu'au moment actuel, n'a encore rien perdu de la haute valeur qui y a été reconnue.

Comme toutes les questions d'hygiène en général, l'hygiène oculaire semble avoir été un sujet de prédilection pendant le dernier quart de siècle écoulé, et il nous serait impossible de signaler, même de nom seulement, toutes les publications y relatives, bonnes ou mauvaises, qui sont sorties de librairie à cette époque. Contentons-nous de citer, parmi les plus remarquables, le livre de H. Cohn, Lehrbuch der Hygiene des Auges, Wien, 1891-92 ; celui de Fick, Gesundheitspflege des Auges, faisant partie de l'Encyclopédie de

Graefe-Saemisch, Handbuch der gesamten Augenheilkunde, Bd. X, Kap. XIX; et, à cause de la date récente de leur apparition, les ouvrages de Schmeichler, Die Augenhygiene am Eingange des 20 Jahrhunderts. Voss, Hamburg, 1900; et de Hirsch, Entstehung und Verhütung der Blindheit. Fischer, Iena, 1902. Faisons observer enfin, pour terminer, que cette année même, un rapport sur la cécité et les aveugles en France a été présenté par Trousseau et Truc au Congrès de la Société française d'ophtalmologie, au mois de mai dernier.

Surabondamment traitée, la septième question, telle qu'elle est libellée dans le programme, est d'ailleurs beaucoup trop vaste pour pouvoir être portée devant une assemblée comme celle-ci. En la posant, le Comité n'a évidemment eu pour but que de compléter les notions acquises, de provoquer la discussion sur certains faits particuliers, d'appeler l'attention sur quelques situations en souffrance.

En conformité avec ces idées, la présente communication n'a pas d'autre prétention que celle de signaler l'importance de la ligne de conduite, souvent méconnue, qui est à suivre dans le traitement des traumatismes qui surviennent à l'œil.

Au point de vue de leur influence sur la production de la cécité, l'action des traumatismes n'a pas besoin d'être démontrée. D'après le rapport de Trousseau, dont nous venons de parler (voir pag. 49 et 50), les traumatismes figurent au premier rang comme causes productrices de la cécité monoculaire; ils occupent le sixième rang comme causes de la cécité binoculaire.

Les blessures les plus dangereuses de l'œil sont les blessures perforantes, c'est-à-dire, celles qui traversent les membranes de charpente de l'organe, la cornée d'une part, la sclérotique de l'autre; ce sont notamment celles-là que nous avons en vue dans ce travail.

Si l'on fait exception pour les accidents immédiatement mortels, la gravité d'une blessure quelconque dépend à l'heure actuelle surtout des conditions d'asepsie dans lesquelles elle se produit. Cette affirmation, évidente pour tous les traumatismes, est surtout incontestable quand il est question d'un organe aussi délicat que l'œil. En compulsant les diverses statistiques, Römer a pu établir que les yeux atteints de blessures perforantes, qui se perdaient presque tous complètement avant l'introduction de l'antisepsie, peuvent actuellement être conservés dans leur forme dans 75 % des cas, et en outre dans leur fonctionnement dans 50 % des cas (Römer. Die Bedeutung der

Bakteriologie in der Pathologie des Auges. Würzburger Abhandlungen, 1901, II Band, s. 34).

Quand elles sont présentées devant le médecin, certaines blessures de l'œil sont dans des conditions d'asepsie complète, et elles peuvent rester telles si des soins convenables sont immédiatement appliqués. Dans les cas de cette espèce on peut alors assister à des guérisons, qui sont de nature à exciter l'étonnement, eu égard à la gravité des lésions survenues. Il y a quelque temps, un bourgmestre d'une commune voisine de Gand nous fut amené en voiture, atteint aux deux yeux par l'explosion d'une grosse cartouche de canardière, au moment où la charge était introduite dans l'arme. Nous trouvions l'un œil complètement incrusté de grains de poudre, l'autre largement fendu au milieu de la cornée par un morceau de carton, qui pénétrait jusque dans l'humeur vitrée : l'organe était aplati comme une figue. Après traitement, nous eûmes la satisfaction de constater que la vue était revenue intégralement dans l'un œil; dans l'autre elle s'était rétablie au point de permettre au blessé de se conduire seul et même de reconnaître les personnes à leurs allures : prochainement elle sera encore beaucoup améliorée par une opération complémentaire (pupille optique). — Récemment encore, le fils d'un de nos distingués confrères de province fut blessé par l'explosion d'une douille en cuivre, dont un morceau entortillé pénétra entre le globe oculaire et la paroi orbitaire externe, perforant et traversant la sclérotique par une de ses extrémités. Quatre jours s'étaient déjà passés depuis l'accident. Quand nous enlevâmes le corps étranger, nous trouvâmes un foyer de suppuration dans l'orbite. Par des soins convenables, nous parvînmes à éteindre la suppuration et à empêcher l'envahissement de l'œil. Il y a quelques jours, c'est-à-dire, deux mois après l'accident, la vision du côté blessé était 5/20. — Nous pourrions multiplier ces exemples autant que nous le voudrions : ceux que nous avons cités suffisent pour donner une idée des résultats auxquels on peut arriver, quand des soins convenables sont administrés en temps opportun.

Mais, dans la pratique, ce n'est pas toujours à des plaies simples qu'on a affaire : assez souvent des complications ont déjà surgi au moment où les blessés parviennent à la clinique. Quelquefois des corps étrangers sont logés, voire même perdus dans la plaie. D'autres fois, les blessures sont infectées, soit sous l'action du corps vulnérant lui-même, soit bien plus souvent encore par les applications mal comprises qui sont faites après l'accident. Une fois entrés à

l'intérieur du globe oculaire, les germes pathogènes s'y développent et s'y répandent avec une rapidité extrême, occasionnant des désastres devenus souvent irréparables, déjà après un temps très court. Limitée aux environs de la plaie bulbaire ou à l'entrée de celle-ci, l'infection peut encore être arrêtée assez fréquemment, si elle est combattue à temps. C'est ce que démontre le second cas que nous venons de citer. A l'heure actuelle, nous avons encore en traitement un jeune garçon de Mariakerke, qui fut blessé le 7 février dernier à l'œil gauche dans la région du limbe cornéo-sclérotical, par un coup de fourche, pendant qu'on remuait le fumier. La pointe de l'instrument avait pénétré profondément dans l'organe, ainsi qu'en témoignaient les lésions trouvées plus tard; l'iris faisait hernie; le cristallin avait été épargné. A présent, toutes ces lésions sont guéries ou en voie de guérison. Le 13 avril, l'acuité visuelle de l'œil blessé était de 1/20; le 30 juillet elle s'élevait à 1/2, situation qui s'est maintenue jusqu'à présent.

Mais comme nous venons de le faire remarquer, ces résultats ne s'obtiennent qu'à la condition *sine qua non* que le traitement nécessaire soit institué sans retard. On peut affirmer que toute minute perdue pour son application est une chance en moins pour le rétablissement du blessé.

Le traitement des blessures de l'œil comprend l'ablation des corps étrangers, souvent difficile, parfois impossible; l'éloignement prudent des germes pathogènes; la résection de certaines parties prolabées, meurtries, faciles à infecter et parfois déjà envahies par l'infection; l'adaption parfaite des surfaces divisées, de façon à obtenir une cicatrisation rapide de la plaie, etc.

De toutes les affections oculaires, ce sont les traumatismes qui exigent de la part du praticien le plus d'expérience, le plus de tact et le plus de sagacité : le résultat du cas dépend presque toujours de la détermination qui a été prise au premier moment. Le public doit être prévenu que, lorsqu'une blessure de l'œil se produit, pas un moment n'est à perdre : on ne doit pas s'attarder à faire des applications à l'eau de fontaine, à l'eau boriquée, etc., souvent beaucoup plus nuisibles qu'utiles; mais le blessé, protégé par un pansement sommaire, avec du linge fraîchement repassé, doit être dirigé d'urgence vers un service spécial. Le médecin lui-même, s'il n'est pas suffisamment rompu à la pratique de l'oculistique pour pouvoir faire face à l'ensemble des indications dont nous venons de parler, doit avoir

le courage et, disons-le, l'honnêteté de se récuser et d'envoyer sans retard le malade vers un confrère compétent.

Si ma communication avait pour résultat d'aider à faire prévaloir ces principes, je serais assuré d'avoir contribué à augmenter considérablement la proportion des guérisons après les traumatismes oculaires.

M. le Président. — M. Mascaró étant absent, je prie le Père Philémon S'papen de vouloir bien donner lecture de son mémoire.

Mémoire de M. Mascaró, de Lisbonne.

Les causes principales de la cécité chez nous sont les inflammations de caractère purulent et la variole dans les diverses formes de sa manifestation. Il incombe aux gouvernements des divers pays de s'occuper de cet état de choses très malheureux pour quelques centres où n'existe pas la plus rudimentaire notion de la propreté individuelle. L'immondice où git une grande partie d'individus sans ressources, est pour ainsi dire le bacillus du fléau de l'humanité. En faisant disparaître ces antres de misère, les germes de toutes les maladies disparaîtront, et nous constaterons avec plaisir que la proportion sera moindre, jusqu'au moment où elle sera nulle, si le peuple peut être habitué à vivre dans des maisons pourvues d'air, de lumière et d'eau en abondance pour ses ablutions.

M. le Président. — Voici la réponse de l'*Institut de Palerme.*

Dans l'adolescence, le nombre des aveugles n'est pas élevé, parce que les connaissances hygiéniques sont plus répandues parmi les sages-femmes et parce que, grâce à des méthodes rationnelles, l'ophtalmo-blennorragie a presque disparu ; aussi parce que, même les gens du peuple, ont plus de facilité pour se faire soigner par les médecins et dans les hôpitaux.

En conséquence, les causes de la cécité chez les enfants peuvent se limiter aux vices naturels et aux maladies cérébrales.

Parmi les adultes, la cécité provient en partie de l'ancienne ophtalmo-blennorragie dont ils ont été atteints jadis, et aussi de troubles circulaires et autres, provoqués par certains travaux, par la forte lumière, par la chaleur excessive, par des altérations nasales, etc.

Voici celle de *M. Nobilious, de Cagliari.*

Les habitations malsaines, la fumée des ateliers, le manque de propreté et surtout les vices sont les causes principales de la cécité.

On la combattrait efficacement, en améliorant les conditions hygiéniques des appartements, en construisant dans les ateliers des lavoirs à eau courante, et en faisant apprécier les avantages de la propreté et redouter les dangers souvent irrémédiables de l'alcoolisme et des maladies vénériennes.

Voici celle de *M. Luis E. Sepulveda Cuadra, de Santiago (Chili).*

En Chili, les causes principales de la cécité sont l'ophtalmie des nouveau-nés et la variole. Il y a d'autres causes, mais ce ne sont pas les principales, comme les atrophies du nerf optique, etc.

Je crois, selon mes idées, qu'une hygiène sévère est le seul moyen de combattre ces causes : l'hygiène des nouveau-nés doit être confiée aux sages-femmes, lesquelles doivent recevoir des leçons d'hygiène de la vue et connaître, autant que possible, la manière pratique de laver les nouveau-nés, de soigner leurs yeux, avant de les donner aux mères, et d'instruire ces dernières dans l'hygiène des enfants. pour les prévenir contre la variole. Cette dernière maladie est seulement causée par faute d'hygiène, et on a pu voir dans les dernières épidémies de la variole (selon le recensement médical), que 95 p. °/₀ des aveugles, devenus tels par suite de la maladie, étaient de pauvres gens qui ne connaissaient pas les plus simples lois de l'hygiène et qui ont reçu le payement de leur ignorance.

Les Gouvernements et les patronages pour les aveugles peuvent donner ou faire donner des renseignements, publics et gratuits, ou des consultations, des conférences et des leçons de toute sorte, aux mères de famille et aux sages-femmes, sur les soins à donner pour la vue des enfants et pour les préserver de la variole et d'autres maladies qui peuvent attaquer les yeux.

Ce serait une véritable œuvre de typhlophilantropie.

Mémoire de M. Brasil Silvado, de Rio de Janeiro (Brésil).

Nous avons consulté le plus ancien et, sans contredit, le plus notable des médecins oculistes de notre capitale, le docteur Moura Brasil, homme de science, remarquable par l'éclat des succès sans

nombre qui, durant sa longue carrière, sont venus grandir et consacrer sa réputation de médecin spécialiste. Le but de notre consultation était de nous éclairer sur les points suivants :

1° Quelles sont, au Brésil, les causes de cécité les plus fréquentes chez les enfants.

2° Pourquoi l'on trouve au nord du pays un nombre d'aveugles bien plus grand qu'au sud.

3° Quels moyens il conseille pour éviter l'apparition de la cécité chez les enfants.

Le savant a eu la bonté de nous répondre par une note où il signale que la cause principale de la cécité chez les enfants nouveau-nés, ou autres, est généralement l'abandon, la pauvreté et l'ignorance des parents, vu que les causes pathologiques elles-mêmes, les plus fréquentes, seraient en général parfaitement curables, si le remède arrivait à temps.

Ainsi il signale les diverses espèces de conjonctivites (blennorragiques, purulentes, granuleuses), comme étant les causes les plus fréquentes de cécité.

La conjonctivite diphtérique est très rare au Brésil. Le docteur Moura, dans des milliers d'observations cliniques, n'a trouvé que deux cas, bien caractérisés, de cette maladie.

Viennent ensuite les diverses espèces de kératites, la kératite lymphatique étant la plus fréquente chez les gens pauvres. La kératite phlycténulaire, très fréquente chez les enfants, quoique moins grave que l'autre, devient aussi une cause fréquente de cécité, par suite du manque de soins donnés à temps.

Généralement, quand les enfants sont présentés au médecin, les dévastations de la maladie sur la cornée sont telles, que la science se trouve impuissante pour les guérir.

Les kératites parenchymateuses et varioleuses sont aussi une cause fréquente de cécité.

Il est vrai que le nombre d'aveugles est bien plus grand au nord du pays qu'au sud; mais il n'y a pour cela aucune raison climatérique ou locale. La seule réelle et plausible est que les conjonctivites étant très contagieuses, et les ressources et les soins faisant absolument défaut dans certaines contrées du nord, les maladies se sont, naturellement, propagées bien plus facilement au nord qu'au sud.

Les simples conjonctivites granuleuses, qui sont au Brésil bien moins graves qu'en Europe et qu'en Afrique, ont constitué une cause

très fréquente de cécité dans certains endroits du nord, mais uniquement par suite du manque de soins.

Les médecins spécialistes habitent et choisissent de préférence les chefs-lieux, tandis que les gens pauvres, qui habitent ordinairement les localités de l'intérieur, restent sans secours.

Jusqu'en 1876, la conjonctivite granuleuse était relativement rare au Brésil; cependant, introduite par les émigrants turcs, espagnols et italiens, elle commence à présenter quelques cas.

Le Dr Moura Brasil, constatant que la conjonctivite purulente des nouveau-nés est, en grande partie, due aux vaginites blennorrhagiques, conseille les injections du vagin avec une solution de bichlorure de mercure dûment préparée (un pour mille) pour la mère, et le lavage des yeux pour le nouveau-né (un pour dix mille).

Le bichlorure de mercure est préférable au nitrate d'argent.

M. le Président. — Nous avons entendu tous les mémoires sur la septième question. Quelqu'un demande-t-il encore la parole?

— La parole est à M. le Dr Warlomont, de Bruxelles.

Mémoire de M. le Dr Warlomont, de Bruxelles.

De l'influence de la Syphilis et de l'Alcoolisme sur le développement de la cécité.

Parmi les causes de la cécité, il en est deux qui ont été signalées tout-à-l'heure et sur lesquelles il ne sera pas inutile d'insister encore : la Syphilis et l'Alcoolisme. Non qu'il faille, comme certains y sont portés, leur attribuer un rôle trop prépondérant, mais parce que cette influence est réelle, tangible, qu'elle est trop ignorée du public non médical, et qu'elle se rattache à des problèmes de morale et d'hygiène sociale du plus haut intérêt. Aussi bien, qu'on y fasse attention, il ne s'agit pas ici de maladies telles que la goutte, le rhumatisme, le diabète, qui se déclarent trop souvent sans que nous puissions les prévenir, mais de maux évitables (je mets de côté les cas de transmission par hérédité), dont nous devons avoir à cœur de restreindre la diffusion.

La *Syphilis* est la plus tenace et la plus insidieuse, peut-être, de toutes les maladies; même chez ceux qui s'en croient délivrés à jamais, elle reste menaçante, comme un feu qui couve traîtreuse-

ment sous la cendre. Elle est douée d'une puissance de généralisation, d'une faculté d'envahissement extraordinaire, et il serait difficile de dire quel est le tissu de l'organisme qui échappe à ses atteintes. Comment donc l'œil pourrait-il s'y soustraire?

Laissons de côté, si vous le voulez bien, les parties accessoires de l'œil, telles que paupières, voies lacrymales, etc., et n'envisageons que ce merveilleux instrument d'optique qui s'appelle le *globe oculaire*, ses milieux transparents et leurs surfaces de séparation, ses membranes internes, le cordon nerveux ou nerf optique qui le rattache au cerveau : tous ces éléments, nous allons le voir, peuvent être visités par la syphilis. Permettez-moi de vous retracer rapidement les ravages qu'elle y produit.

La partie antérieure transparente, ou *cornée*, de la coque oculaire peut devenir le siège d'une infiltration d'un aspect particulier qui la parcourt tout entière et oppose un obstacle, souvent absolu, au passage des rayons lumineux. Cette affection, très étudiée aujourd'hui, doit être, toujours d'après les uns, le plus souvent d'après d'autres, mise sur le compte de la syphilis dite *héréditaire*, c'est-à-dire transmise à l'enfant par ses parents. Elle atteint l'enfant ou l'adolescent lentement, sans cause apparente, et laisse souvent subsister, même quand la guérison se produit, des traces indélébiles.

Pénétrons dans l'intérieur même du globe; nous ne tarderons pas à rencontrer ce diaphragme délicat, l'*iris*, percé d'une ouverture centrale qui s'agrandit ou se resserre pour régler, suivant les besoins de la vision, la quantité de lumière qui sera admise dans l'œil. L'iris, à son tour, est fréquemment lésé par la syphilis : c'est un domaine que celle-ci ne partage, mais en gardant pour elle la grosse part, qu'avec le rhumatisme; la trame délicate de cette membrane se hérisse de productions nouvelles, et contracte des adhérences avec les parties voisines. Arrive-t-on, par un traitement précoce et judicieux, à arrêter les progrès du mal, à empêcher surtout son extension à des tissus plus essentiels encore, il n'en subsiste pas moins, d'ordinaire, une entrave durable au fonctionnement de l'iris et une diminution permanente de la vision.

Continuons nos investigations : derrière l'iris se trouve suspendue cette lentille vivante, chef-d'œuvre de limpidité et de souplesse, le *cristallin;* nous ne nous y arrêterons pas, attendu que, s'il peut être altéré à son tour, il ne l'est que secondairement, consécutivement à d'autres lésions; nous ne dirons rien, non plus, du *corps vitré*, ce

milieu gélatineux, transparent lui aussi comme le plus pur cristal, qui remplit la *chambre postérieure*.

Mais nous voici en présence de la membrane qui tapisse le fond du globe oculaire; c'est la région vraiment essentielle : sa fonction, en effet, n'est plus de servir d'intermédiaire pour le passage et la réfraction des rayons lumineux; c'est elle, la *rétine*, qui doit recevoir l'image des objets extérieurs, à l'instar de la plaque sensible de l'appareil photographique. Doublée d'une autre membrane, qui a aussi son importance, elle est l'épanouissement des fibres du *nerf optique*, qui doit transmettre les impressions visuelles jusqu'au cerveau. Eh bien, ces parties elles-mêmes n'échappent pas aux atteintes du mal. Je n'irai pas jusqu'à affirmer, comme mon éminent confrère de Paris, M. le Dr Trousseau, dans son remarquable « *Rapport sur la cécité et les aveugles en France* (1) » que « la syphilis est embusquée derrière la plupart des maladies du nerf optique, » mais comment méconnaître qu'elle ouvre trop souvent la voie à la cécité, en amenant ces lésions de la rétine et ces atrophies du nerf optique, dont la gravité ne fait aucun doute?

Est-ce à dire que les maladies dont je viens d'esquisser bien imparfaitement le tableau, soient sans remède? Non, heureusement; la thérapeutique est même puissamment armée contre elles, mais c'est à la condition que les ravages produits ne soient pas trop invétérés et que le traitement soit fidèlement et longuement suivi; encore rencontrons-nous de ces formes d'une malignité toute spéciale, qui résistent victorieusement même à ces moyens.

Il est donc bien avéré que la syphilis compte à son actif un bon nombre de cécités partielles et même de cécités complètes.

L'alcool n'altère pas aussi souvent la vision que la syphilis. Son rôle cependant, pour être plus restreint, n'en est pas moins très réel et bien digne d'être sérieusement considéré. La propriété qu'il possède de préparer le terrain à l'éclosion d'une foule de maladies, n'est plus un mystère pour personne, et l'on sait que les alcooliques triomphent difficilement de toutes les influences morbides. Mais l'alcool a aussi son domaine à lui, il crée des lésions qui lui appartiennent en propre, et ce serait merveille que l'œil en fût indemne. Nous devons donc trouver également ici son empreinte; elle est surtout bien palpable dans *l'atrophie ou dégénérescence alcoolique du nerf optique*.

(1). Société française d'ophtalmologie. Congrès de 1902. — Paris, Steinheil, éd.

L'alcool exerce ici, de concert avec un autre poison, la nicotine, une action toxique bien marquée. Un fait nous donnera une idée de cette action élective sur le nerf optique : un savant consciencieux et qui fait autorité dans cette question, Uhthoff, a trouvé, en pratiquant l'examen ophtalmoscopique, des lésions plus ou moins avancées de ce nerf sur 13 % de sujets alcooliques invétérés, retenus, du chef de cette intoxication, dans des établissements hospitaliers (1).

Vous le voyez, Messieurs, la part de la syphilis et de l'alcoolisme dans la production de la cécité n'est pas une illusion; et s'il ne faut pas l'exagérer, il serait puéril, répétons-le, de la méconnaître. Jusqu'où cette influence s'étend-elle? Il serait bien difficile de le dire; mais on ne s'écarterait pas de la vérité en affirmant avec M. Trousseau, que si ces deux fléaux, la syphilis et l'alcoolisme, venaient à disparaître, la cécité diminuerait dans une proportion sensible.

Je ne m'attarderai pas à passer ici en revue les moyens à employer pour prévenir leurs effets : moyens d'ordre religieux et moral, moyens de répression législative, administrative et policière. Ces questions sont discutées et étudiées assez autour de nous par les moralistes, les économistes, les médecins et les législateurs, pour que nous n'ayons aucune peine à nous les rendre familières. Ce que je voudrais seulement, c'est faire bien comprendre à ceux qui n'auraient pas encore assez songé, peut-être, à ce côté si grave des problèmes que nous cherchons à résoudre, que combattre la débauche et l'intempérance, c'est en même temps travailler à restreindre, dans des proportions nullement négligeables, le domaine de la cécité.

M. Péphau, de Paris. — J'ai été chargé par le Président de la Société d'Assistance pour les Aveugles de vous faire certaines communications pratiques et statistiques au sujet de la question en discussion.

Nous nous évertuons, dans un pavillon d'isolement annexé à la clinique nationale ophtalmologique des Quinze-Vingts, à combattre l'ophtalmie purulente chez les nouveau-nés. On y emploie le permanganate de potasse. Le traitement consiste dans de grands lavages au moyen d'un appareil spécial, peu coûteux, dit « Laveur Kalt. » Les grands lavages ont pour but de remplacer les cautérisations dans le traitement de l'ophtalmie purulente, surtout chez l'enfant, quand le médecin-spécialiste y consent.

---

(1). Arch. f. Ophtalmologie 1887, t. 32 et 33.

Le pavillon d'isolement a été ouvert en septembre 1893 : jusqu'au 31 juillet dernier, 3359 enfants ont passé par ce pavillon. Quatre-vingt-dix pour cent ont recouvré absolument la lumière! Le traitement d'un enfant, à raison de 25 litres de lavage par malade soigné, ne coûte que 20 centimes (1). (Applaudissements.)

Autre communication. Il y a une dizaine d'années, à la suite d'un concours entre différents lunetiers, le Ministre des travaux publics de France a adopté pour son département un type de lunette, destinée à protéger les casseurs de pierres contre la cécité produite par les éclats de pierres. Ces lunettes ne coûtent que 17 centimes la pièce. Leur adoption a eu pour résultat de faire diminuer dans une proportion considérable les cas de cécité constatés à la clinique nationale dans le métier de casseur de pierres. (Applaudissements.)

J'ai une troisième communication à vous faire. Je voudrais vous signaler l'appareil à écrire de Dussaud, qui supprime l'alphabet d'écriture et permet à l'aveugle de se relire et de corriger immédiatement. Toutes les Institutions sont ou seront, par les soins de la Société d'Assistance, pourvues gratuitement de l'appareil en question. La

---

(1) Ce traitement consiste dans de grands lavages au moyen d'un appareil spécial dit *Entonnoir-laveur Kalt* ».

Les grands lavages ont pour but de remplacer les cautérisations dans le traitement de l'ophtalmie purulente, surtout chez les enfants.

L'application est infiniment facile, l'efficacité au moins égale.

Il faut se munir :

1° *De l'entonnoir-laveur en verre du Docteur Kalt*, modèle pour nouveau-nés.

2° *D'un bock en métal ou en verre de la capacité de deux litres environ, gradué intérieurement.*

Un tube en caoutchouc réunit l'entonnoir-laveur au bock.

Le liquide de lavage est une solution de permanganate de potasse à 1/3000 dans de l'eau ordinaire tiédie à 25°.

Pour l'obtenir instantanément, il suffit d'ajouter à un litre d'eau tiède, contenu dans le bock, environ 12 grammes de la solution mère :

Eau distillée 300 gr.

Permanganate de potasse 12 gr., en cristaux broyés au pilon et délayés à l'eau tiède.

— *Décanter* — *(Ces 300 grammes donnent 25 litres de lavage).*

LAVAGE. — L'enfant est tenu sur les genoux d'une aide, la tête débordant en avant au dessus d'une cuvette large, posée à terre.

La face de l'enfant regarde en haut.

Le bock est placé sur une table, à 0,30 m. de hauteur.

On amorce le tube; puis le pavillon de l'entonnoir, tenu comme une plume à écrire, est insinué entre les paupières, en commençant par le cul-de-sac inférieur.

Immédiatement le liquide soulève les paupières et distend les culs-de-sac conjonctivaux.

On laisse passer ainsi un demi-litre de liquide en se contentant de soutenir le tube de caoutchouc avec la main. L'entonnoir tient tout seul en place, grâce au resserrement énergique des paupières.

L'enlèvement de l'appareil se fait très facilement.

Les lavages se font matin et soir, chaque fois à raison d'un demi-litre de liquide par œil.

Après le lavage, il est bon d'appliquer sur les paupières une compresse glacée.

Société d'Assistance sera heureuse de recevoir leurs observations sur l'expérience qu'elles en feront. L'inventeur s'empressera d'en tenir compte.

MM. les Congressistes trouveront dans les salles d'exposition tous les renseignements nécessaires, fournis par la Société d'Assistance à l'appui de ces communications, qui nous paraissent fort importantes.

Le Comité d'administration de la Société serait heureux d'apprendre que ces communications sont utilisées par tous ceux qui s'étudient à diminuer le nombre des aveugles et à faliciter leur instruction.

M. le Docteur Javal, de Paris. — Oculiste jusqu'à ma soixantième année, j'ai eu souvent la douleur de constater que l'initiative la plus généreuse aboutissait à un résultat contraire à celui qu'elle poursuivait. On a parlé tout à l'heure du pavillon d'isolement pour le traitement des ophtalmies purulentes des nouveau-nés aux Quinze-vingts. Si je le pouvais, je mettrais le feu à ce pavillon. (Oh! Oh!)

M. Péphau. — Il est en fer. (On rit).

M. le Président. — Je crois qu'il n'y a pas lieu d'apporter ici des querelles de médecins.

M. Javal. — Je ne suis plus médecin et M. Péphau ne l'a jamais été. Il ne s'agit pas d'une querelle de médecins. Voici ce que je voulais dire : L'établissement d'un pavillon d'isolement pour les nouveau-nés, atteints d'ophtalmie, est une chose fâcheuse. Il vaudrait beaucoup mieux répandre partout, mettre à la disposition des parents, des sages-femmes, des médecins, le remède recommandé par le préopinant, que d'imposer le transfert à Paris de ceux auxquels il doit être appliqué. On nous a communiqué le nombre des cas de guérisons au pavillon d'isolement de Paris; mais on ne nous a pas dit combien, par suite de la centralisation du traitement à Paris, il y a eu en France de cas d'ophtalmie qui n'ont pu être guéris.

M. Péphau. — Je dois m'être mal expliqué, car j'ai été mal compris. Je ne suis pas venu ici pour faire l'éloge du pavillon d'isolement des Quinze-Vingts et de son fondateur. Je me suis borné à apporter des renseignements pratiques, des résultats. Libre à ceux qui ont 60 ans d'âge et 20 ans de pratique d'oculiste, de dire qu'ils voudraient brûler ce pavillon. En ce qui me concerne, je me borne

à dire que des 3359 enfants, domiciliés dans la Seine, qui y sont entrés malades, 3300 en sont sortis guéris (Vifs applaudissements), grâce à la méthode qui y a été instituée et que l'on se contente de recommander, même aux Docteurs.

Le Dr Kalt est l'auteur de la méthode que j'ai préconisée. Il n'est pour rien dans la fondation de la clinique et du pavillon. La clinique a été créée et ouverte le 15 décembre 1880; le pavillon, le 5 septembre 1893. L'un et l'autre sont dus au Directeur de la Société d'Assistance pour les aveugles.

M. le Président. — Je crois que la question peut être considérée comme jugée, et l'incident clos. (Adhésion).

La parole est à M. le Docteur Eloui Bey, du Caire.

Mémoire de M. le Docteur Eloui Bey, du Caire.

La Cécité en Egypte.

Nous définirons tout d'abord la cécité, telle que nous l'entendons dans ce travail : « l'abolition du sens de la vue ou tout au plus la réduction incurable de la vue à la vision quantitative ». Ceci dit, abordons notre sujet.

Il existe une opinion implantée jusqu'aujourd'hui dans l'esprit des Occidentaux, que l'Egypte est le foyer principal des maladies d'yeux et le pays par excellence des aveugles (1). Cette opinion autrefois fondée et qui a fait naître dans le cœur des étrangers une espèce d'ophtalmophobie, me semble ne plus tenir sur ses bases et je tâcherai de le démontrer dans cette courte communication.

Pour appuyer mon dire, il me fallait avoir des statistiques complètes sur les aveugles du pays, avec indication des causes de leur cécité, et des documents anciens et nouveaux sûrs, pour comparer ce qu'est actuellement l'état oculaire en Egypte, avec ce qu'il était autrefois. Mais, avec regret, je me suis buté en cela à des difficultés de tout genre, de telle sorte que ce travail, basé sur une statistique générale des aveugles de tout le pays, me fut impossible. Force donc m'a été de m'astreindre à n'avoir recours qu'aux aveugles et aux borgnes qui ont fréquenté ma clinique privée, dont les registres, commencés en 1883, m'ont donné 18.000 malades environ :

(1) Dutrieux, *Considérations générales sur l'ophtalmie d'Egypte*, p. 7. Le Caire, 1878.

279 cas de cécité *binoculaire*, ainsi répartis :

Phtisie oculaire par conjonc. granuleuse	71
Glaucome absolu	67
Ophtalmie purulente	46
Ophtalmie sympathique	41
Atrophie papillaire	31
Décollement rétinien	11
Traumatismes	5
Variole	5
Hémorrhagie rétinienne	1
Héméralopie	1
	279

Ce qui fait 1,5 %.

Et 645 cas de *cécité monoculaire*, ainsi répartis :

Phtisie oculaire par conjonc. granuleuse	442
Staphylomes cornéens (105) *et opht. purulente* (20)	125
Atrophie optique	30
Amblyophie (par défaut d'usage)	13
Variole	11
Traumatismes	11
Phlegmon de l'orbite	4
Luxation du cristallin	4
Décollement de la rétine	2
Déchirure de la rétine	1
Gliome de la rétine	1
Hémorrhagie rétinienne	1
	645

Ce qui fait 3,41 %.

Le docteur Osborn, d'Alexandrie, a constaté de son côté 2 % de cécité binoculaire et 6 % de cécité monoculaire; mais le nombre de malades sur lequel il a travaillé, n'est que de... 600.

En lisant cette liste, on pourrait peut-être s'étonner du manque de diversité des causes de cécité relativement à celles que l'on constate en Europe. Mais cela tient tout bonnement à ce que les maladies dominantes en Égypte ne sont à peu près que des ophtalmies granuleuses purulentes et leurs complications.

Comme on peut le constater, ces chiffres ne sont pas bien loin de la moyenne des chiffres d'aveugles ou de borgnes qu'on trouve en Europe (1), et de plus cette proportion est encore de beaucoup inférieure à celles d'autrefois. Il suffit en effet de lire les écrits des anciens historiens ou médecins, tels qu'Hérodote (450 ans avant J.-C.) et Diodore (60 ans avant l'ère chrétienne), pour se convaincre de la fréquence effrayante des maladies d'yeux en Égypte depuis les temps les plus reculés. Cette fréquence était telle qu'Hérodote nous rapporte que du temps des Pharaons, c'est-à-dire à une époque éloignée de nous de près de 4.000 ans, des spécialistes en ophtalmologie existaient déjà en Égypte.

(1). Voir TROUSSEAU & TRUC, *Rapport sur la cécité et les Aveugles en France*, Congrès 1902, p. 5.

Sans parcourir toutes les phases de l'histoire, nous dirons que tout le monde sait pourquoi Louis IX fonda les Quinze-Vingts à Paris au temps des Croisades, et nous citerons les mentions de quelques historiens ou médecins du siècle dernier, sur l'état oculaire d'autrefois en Égypte.

Volney disait que, dans les rues du Caire, il avait rencontré, sur cent personnes, vingt aveugles, dix borgnes et vingt autres dont les yeux étaient rouges, purulents ou tachés.

Savary rapporte aussi qu'à cette époque la grande mosquée du Caire (El Azhar) renfermait 8.000 aveugles qui y étaient entretenus.

Les médecins du commencement du siècle dernier racontent également que les troupes françaises et anglaises furent cruellement éprouvées par le terrible fléau de l'ophtalmie, qu'ils appelaient « égyptienne » ou contagieuse.

D'après Assalini, les deux tiers de l'armée française en furent atteints, et, suivant Larrey, presque tous les soldats de l'expédition en auraient souffert.

Le rapport de Mac Gregor, médecin anglais, compte plus de 2.000 soldats revenus aveugles en Angleterre.

A ce propos, nous ferons remarquer en passant que, de nos jours, l'armée anglaise d'occupation est restée presque indemne de l'ophtalmie égyptienne et, au dire de notre confrère le colonel Foster, médecin-major actuel de l'armée britannique en Égypte, on ne rencontre aujourd'hui chez les soldats anglais que des ophtalmies catarrahles bénignes.

Sans insister davantage sur la différence des proportions d'aveugles d'autrefois avec celles d'aujourd'hui, voyons, d'après notre statistique, quelles sont les causes les plus fréquentes de la cécité en Égypte.

Ce sont, par ordre de fréquence, l'ophtalmie granuleuse, le glaucome, l'ophtalmie purulente et la variole. Je me hâte de vous dire, Messieurs, à ce sujet, que le trachome, qui est l'affection oculaire la plus fréquente chez nous et une des plus tenaces, comme on le sait, tend à diminuer en Égypte (1).

En effet, étant chargé de l'inspection sanitaire des écoles du Gouvernement, nous faisions chaque année, depuis 1884 jusqu'en 1902, la statistique des élèves granuleux. Or, voici la proportion de 1884 :

---

(1). Voir Elloui, *Contribution à l'étude des granulations conjonctivales chez les élèves en Égypte.*

85 granuleux sur 100 élèves, tandis que celle de 1902 n'est que de 32 p. %.

Cette dernière proportion de 32 p. % a été trouvée chez les élèves des écoles appartenant aux classes élevées de la société, tandis qu'elle est de 65 p. % dans celles fréquentées par des élèves de la moyenne classe, et de 76 p. % chez les élèves de la classe pauvre, où la misère physiologique domine (1).

Cette diminution fut obtenue par suite des réformes hygiéniques introduites aux écoles, et par d'autres moyens que nous allons signaler dans un moment. Et tout cela nous permet de soutenir que l'ancienne renommée, qu'avait autrefois l'Égypte d'être le pays des aveugles, ainsi que l'appelait Prunner-Bey, n'a plus sa raison d'être aujourd'hui.

Comparons maintenant, en quelques mots, l'état hygiénique et sanitaire de l'Égypte d'autrefois et celle d'aujourd'hui, pour pouvoir nous rendre compte de la diminution en notre pays des ophtalmies et, par suite, de la cécité.

Premièrement : Le climat de l'Égypte était autrefois relativement chaud pendant cinq mois de l'année, avec température variant subitement; humide pendant la crue et à la suite de la baisse du Nil, baisse qui produit des infiltrations de terrains, des exhalaisons et le réveil des germes morbides. A la chaleur, il venait s'ajouter, à cause du mauvais entretien des villes et de l'insuffisance de l'irrigation du sol, des poussières abondantes, augmentant surtout pendant les kamsins ou vents brûlants qui soufflent pendant une période de cinquante jours, d'avril à mai, et amènent les sables fins du désert d'Arabie. Enfin, la difficulté de communication.

Eh bien! aujourd'hui, le climat, ainsi que la température, semblent avoir été adoucis; les poussières ont beaucoup diminué par la main civilisatrice de l'homme, grâce au percement du canal de Suez, à l'amélioration de l'irrigation, à l'agriculture répandue sur une surface plus grande de l'Égypte, à la création de promenades, de places publiques, de jardins, de plantations d'arbres dans les rues; grâce encore à l'arrosage et au balayage fréquemment renouvelés.

---

(1). Les écoles, dites Kouttabs, fréquentées par ces élèves âgés pour la plupart de 8 ans, étaient complètement privées de l'hygiène la plus élémentaire. Aussi le pourcentage du trachome était-il autrefois de 96 p. %, tandis qu'il n'est plus aujourd'hui que de 76 p. %, par suite de quelques réformes hygiéniques qu'on y a introduites ces dernières années, lors de la jonction de ces écoles primaires, entretenues par des donations privées, à la surveillance du ministère de l'instruction publique, en 1899.

Le bien-être des indigènes résultant du progrès agricole, les pousse davantage à chercher le médecin qui se trouve à leur portée, grâce à la facilité de communication actuelle.

Deuxièmement : Autrefois, on ne voyait dans les villes, au Caire notamment, que des ruelles étroites, mal aérées et mal ensoleillées, avec constructions insalubres, humides et encombrées.

Aujourd'hui, nous avons des boulevards grands et larges, plantés d'arbres, des constructions modernes et de beaux édifices, pendant que l'intérieur des maisons est spacieux, propre et ensoleillé.

Troisièmement : La raison la *plus importante*, d'après nous, pour la production de la cécité, était autrefois la *malpropreté,* résultant du préjugé de ne se laver les yeux à sécrétion, de peur de les perdre, qu'après une durée de huit jours d'après les uns et de quarante jours d'après les autres.

Ces préjugés absurdes, enracinés dans le cœur et l'esprit des Égyptiens, plus profondément que les principes religieux qui, au contraire, ordonnent le lavage six fois par jour (ablutions) des parties du corps reconnues aujourd'hui comme le lieu d'élection des microbes; ces préjugés, dis-je, amenant non seulement la malpropreté des yeux, mais encore celle de tout le corps, ont causé tant de maux en Orient, par l'attraction des *mouches* qui, se déposant sur les yeux, transmettent les ophtalmies d'un malade à un individu sain. D'autre part, la femme-mère, essuyant avec ses mains ou avec un linge sale les yeux de ses enfants, les siens et ceux d'autres enfants, répandait inconsciemment les ophtalmies. Il en est de même pour tout autre moyen de contact.

Eh bien! il nous semble qu'aujourd'hui l'instruction a fait contre ces préjugés ce que la religion n'avait pu faire. En effet, aux écoles, les règles de l'hygiène élémentaire furent et sont apprises et propagées. Les élèves, en sortant, initiés et habitués à ces règles, ont aidé, par leur influence, à les répandre au sein de leurs familles.

Les médecins, de leur côté, expliquent à la population, fréquentant les cliniques gratuites et autres, tout le mal qu'il y a à rester attachés aux anciens préjugés nuisibles en tout et pour tout. Il en résulte que la propreté se répandit et gagna tous les jours du terrain dans la société et la majeure partie de la population, tellement qu'on ne constate guère la malpropreté individuelle du temps passé.

A ce propos, nous croyons devoir saluer l'inauguration du grand réservoir d'Assouan, qui aura lieu au commencement de l'année 1903,

vu les services qu'il rendra à l'hygiène par l'abondance des eaux qu'il fournira à l'Égypte, s'il est bien utilisé.

Quatrièmement : La variole causait autrefois beaucoup de cas de cécité, faute de vaccination suffisante.

La vaccination fut imposée par nous pour la première fois aux écoles en 1884, et tous les élèves nouveaux étaient vaccinés à leur admission aux écoles; la revaccination tous les 7 ans y a été rendue également obligatoire depuis une dizaine d'années.

De son côté, le Conseil sanitaire imposa la vaccination dans tout le pays.

En terminant ce court aperçu, nous dirons que le jour (espérons-le prochain), où des hôpitaux spéciaux, comme nous l'avons demandé il y a quelques mois par la voie de la presse égyptienne, seront fondés, où des policliniques ophtalmologiques plus nombreuses seront établies dans les différents quartiers de la capitale, rendue plus salubre par les égouts, et dans les grandes villes des provinces; lorsqu'on exigera des futurs médecins sortant de notre École de Médecine des notions suffisantes en oculistique (ce qui exige le rétablissement de la chaire d'ophtalmologie à laquelle on annexera un laboratoire bactériologique); quand on aura mieux étudié, dans le prochain Congrès égyptien, les mesures hygiéniques à prendre pour l'amélioration de l'état oculaire en Égypte, et qu'on les aura appliquées avec le concours et l'appui du gouvernement égyptien, l'armement contre les ophtalmies et la cécité sera suffisant, à ce qu'il nous semble, et alors l'Égypte, perdant son titre de « pays des aveugles », sera complètement, nous en sommes convaincu, sur le même pied que les autres pays au point de vue oculaire.

M. le Président. — Chaque docteur ici présent a apporté le meilleur moyen de soigner l'ophtalmie et de prévenir la cécité. Nous ne pouvons pas avoir la prétention de choisir entre ces moyens. Nous devons les supposer tous excellents. C'est pourquoi nous vous proposons la résolution assez générale que voici :

« Le Congrès émet le vœu de voir tous les gouvernements des » différents pays prendre toutes les mesures possibles pour connaître » les causes de la cécité et employer tous les moyens en leur pouvoir » pour les combattre. »

M. Lejeune, Ministre d'État. — De ce que nous venons d'entendre, il résulte qu'une cause très fréquente de cécité est susceptible

d'être combattue par des secours médicaux. En regard de cette constatation, je place celle-ci : chez nous — si ailleurs il va autrement, on nous le dira — chez nous, dis-je, les secours médicaux font radicalement défaut en dehors des centres populeux. Je ne suis pas de ceux qui pensent que, quand on est en présence d'un fléau, tel que l'alcoolisme, il ne faut rien faire pour entraver sa marche. Pour moi, l'indifférence des Gouvernements en face de l'alcoolisme est un crime social! (Applaudissements).

Nous avons entendu qu'à Paris il y a un lieu d'expérimentation, où l'on parvient à guérir 90 % des enfants frappés. Devant les constatations qui viennent d'être portées devant nous, j'estime que nous ne pouvons pas nous borner à des conclusions vagues et à des invitations si peu précises aux Gouvernements, que ceux-ci puissent répondre : « Combattre l'alcoolisme? Je ne fais que cela! » (Sourires).

Est-il vrai qu'il y a un remède contre cette cause fréquente de la cécité dont on vient de parler? — Oui. — Est-il vrai que, dans la situation actuelle, les pauvres, habitant les campagnes, si leurs enfants sont frappés de ce mal, ne seront pas mis en état de se sauver de la cécité? — Oui. — Eh bien! il faut alors que le Congrès adresse aux Gouvernements autre chose qu'un vœu conçu en termes vagues; il faut que le vœu que nous voterons les enferme dans une formule stricte et sans échappatoire; il faut que le Congrès leur demande de prendre des mesures énergiques, pour que la situation actuelle cesse et pour que des remèdes comme celui dont a parlé M. Péphau, soient facilement mis à la disposition des familles dans tous les pays! (Applaudissements).

M. le Docteur Dor, de Lyon. — J'approuve tout à fait la résolution que l'on vient de proposer; mais j'estime dangereux que l'on répande dans le peuple un remède déterminé. Ce que l'on doit surtout répandre dans le peuple, c'est la notion que l'ophtalmie purulente des nouveau-nés est très grave et que l'on doit immédiatement recourir au médecin. Ne parlons pas de tel ou tel remède; je suis médecin et je n'accepte pas le remède de M. Péphau.

M. Lejeune. — Je me suis borné à demander que l'on prenne les mesures nécessaires pour que, même dans la campagne, les maladies dont il s'agit puissent être aisément et rapidement soignées, et que les secours médicaux et les remèdes nécessaires soient répan-

dus dans le moindre village. Quant au choix du médicament, ce sera affaire aux académies et aux médecins. (Adhésion générale).

M. le Président. — Voici la nouvelle formule du vœu que je propose :

« 1° Le Congrès émet le vœu de voir les Gouvernements des » différents pays prendre toutes les mesures possibles pour connaître » les causes de la cécité;

« 2° Il les prie de procurer au moindre village les secours médicaux nécessaires.

« 3° Il recommande l'adoption des mesures suivantes :

« a) Inspection médicale dans les ateliers, usines et écoles, avec » sanction sérieuse;

« b) Amélioration des logements ouvriers;

« c) Réglementation des conditions du travail et réparation des » accidents professionnels;

« d) Création de dispensaires régionaux pour ophtalmiques, et spé- » cialement pour granuleux et purulents; isolement et hospitalisation » des trachomateux et des purulents, dans tous les centres de quel- » que importance. »

Ce vœu est adopté à l'unanimité.

M. le Président. — La commission spéciale à laquelle nous avons soumis ce matin l'étude de la cinquième question, s'est réunie cet après-midi. Voici le procès-verbal de sa séance :

La commission a désigné pour Président le Frère Isidore Clé, professeur à l'Institut Royal des Aveugles à Woluwe-St-Lambert, et pour Secrétaire-rapporteur M. Depoin, Président de l'Institut sténographique de France.

M. Depoin développe son système de sténographie française. En employant des caractères Braille, qui ont le moins de points; en n'écrivant d'autre part que les lettres qu'on entend dans la prononciation, il obtient une écriture au moins deux fois plus rapide que le texte entier : en moyenne, 50 points en sténographie représentent 100 points en texte entier. Le gain de papier, que l'auteur ne cherche pas, est moins considérable : 80 signes de sténographie représentent 100 signes de texte entier.

M. Hauptvogel donne des explications sur son système de sténographie allemande, dont il voudrait voir appliquer les règles fonda-

mentales aux sténographies des autres langues, afin d'en faciliter l'étude aux polyglottes.

Le Frère Isidore Clé estime qu'un bon système de sténographie doit offrir les avantages suivants : facilité pour l'apprendre; gain considérable de temps et de papier, quant à l'écriture; clarté et rapidité, quant à la lecture. Il présente un système basé sur l'abrégé orthographique et la sonographie; les caractères Braille conservent presque tous la signification que leur attribue l'abrégé orthographique, tant pour les sons que pour les mots abrégés; cette signification ne change que lorsqu'elle devient superflue, d'après les règles de la sonographie; en moyenne, 40 à 45 signes sténographiques représentent 100 signes de texte entier. Ce système présente les avantages ci-dessus, que l'auteur exige d'une sténographie vraiment pratique pour les aveugles.

La Commission entend encore avec intérêt les communications de M. Couillard, et émet l'avis que le Congrès International, où toutes les langues sont représentées, n'est pas compétent pour approuver un système de sténographie propre à une langue particulière, mais qu'il peut poser des principes généraux.

Une discussion s'engage ensuite sur l'emploi de la sténographie.

M. Depoin estime qu'il faut commencer l'instruction des aveugles par la sténographie et n'enseigner l'orthographe que vers la fin des études. Il n'y a que les gens instruits, dit-il, qui aient besoin de l'orthographe. Il développe ensuite tous les avantages que la vulgarisation de la sténographie offrirait à l'enseignement des aveugles comme à celui des clairvoyants. L'Institut sténographique de France s'est donné pour mission d'opérer ce grand changement : la sténographie pour tous, l'orthographe pour les savants. Les résultats obtenus dans l'enseignement supérieur et moyen sont importants, et l'on ne désespère pas de faire de la sténographie le facteur principal de l'enseignement primaire. Si les écoles d'aveugles voulaient entrer dans cette voie, elles seraient bientôt suivies par celles des clairvoyants.

M. Monnier et M. le Docteur Javal abondent dans le même sens. Celui-ci considère les bizarreries et les difficultés de l'orthographe française comme une cause de la décadence actuelle de la France, en ce sens qu'elles constituent une infériorité dans l'instruction du peuple sur les autres nations, dont l'orthographe est basée sur la prononciation.

Le Frère Isidore Clé s'oppose à la vulgarisation de la sténographie dans les écoles d'aveugles. Elle n'est excellente, dit-il, que pour

ceux qui, ayant achevé leurs études primaires, continuent des études moyennes ou supérieures, et pour ceux qui, possédant bien les règles de l'orthographe, ont beaucoup à écrire. Négliger l'orthographe chez les aveugles, ce serait les isoler des voyants. Par l'écriture vulgaire ils sont continuellement en rapport direct avec ceux-ci; sans orthographe, ils devraient dicter toutes leurs correspondances avec les voyants, qui ne comprendraient rien à leurs formules sténographiques, et qui jugent sur l'orthographe la valeur intellectuelle d'une personne qui se met en correspondance avec eux. De sorte que ce changement des bases de l'instruction ferait du tort jusqu'au gagne-pain de bien des aveugles.

Mais, une fois que l'Institut sténographique de France aura réussi à généraliser la sténographie parmi les voyants, les aveugles suivront avec bonheur. En attendant, l'orthographe pour tous et la sténographie pour les savants. L'orateur propose le vœu suivant à soumettre au Congrès :

« Le Congrès estime que la sténographie ne doit pas être ensei-
» gnée dans les instituts d'aveugles, mais qu'elle est excellente pour
» ceux qui continuent leurs études pour développer leur instruction
» et pour ceux qui ont beaucoup à écrire. Il exprime le vœu que
» pour chaque langue il soit créé un système de sténographie, fa-
» cile à apprendre, d'une écriture rapide, d'une lecture claire et cou-
» rante, et présentant un gain considérable de papier. »

M. Depoin déclare se rallier à ce vœu, à condition que le Frère Isidore en supprime la première phrase : « la sténographie ne doit pas être enseignée dans les instituts d'aveugles. » Cette suppression laisse le vœu intact, dit-il, puisqu'elle ne dit pas que la sténographie doit être enseignée dans les instituts; mais elle est nécessaire pour éviter une condamnation du principe.

Le Frère Isidore, après avoir pris note de cette explication, consent à cette suppression.

Le vœu est donc modifié comme suit :

« Le Congrès est d'avis : 1° que la sténographie serait utile aux
» aveugles qui veulent continuer leurs études;

» 2° Qu'il est souhaitable que la méthode admise soit facile à ap-
» prendre, soit d'une lecture claire, facile et rapide, réalise pour l'é-
» criture un gain considérable de papier et de temps, et que le prin-
» cipe sur lequel elle est basée puisse s'appliquer à toutes les lan-
» gues, même aux langues anciennes et à l'Espéranto ».

Ce vœu est adopté à l'unanimité.

M. le Président. — La Commission de sténographie exprime le désir qu'il soit permis à M. le Professeur Dor de faire, en assemblée générale, une communication concernant l'Espéranto. Je donne la parole à M. Dor.

M. le Dr H. Dor, de Lyon.

L'Espéranto et les Aveugles.

Il y a plus de 10 ans qu'on a essayé, mais inutilement, de créer une langue accessoire internationale que chacun pourrait parler et écrire en plus de sa langue nationale. Le *volapük* a bientôt été reconnu impossible, bien qu'il ait encore aujourd'hui quelques adeptes. Les savants allemands à Leipzig et à Munich viennent de publier un nouvel ouvrage, qui est bien supérieur au volapük, mais qui toutefois est loin d'être assez simple. L'*espéranto*, par contre, inventé il y a 10 ans déjà, par le Dr Zamenhof, de Varsovie, est d'une telle simplicité, que le Touring club de France l'a adopté et en a fait donner des cours à Paris, à Lyon et dans d'autres villes de France.

En 1900, à l'occasion de l'exposition de Paris, la réunion des Académies a, sur la proposition du Général Sébert, membre de l'Institut, mis très sérieusement à l'étude l'*espéranto*, comme langue scientifique internationale. D'un autre côté, Max Muller, le savant professeur de l'Université d'Oxford, écrivait : « Je dois certainement attribuer la première place à la langue *espéranto* parmi ses concurrentes ». Enfin, Léon Tolstoï s'exprime comme suit : « Les sacrifices que fera tout homme de notre monde européen, en consacrant quelques temps à l'étude de l'*espéranto*, sont tellement petits, et les résultats qui pourront en découler sont tellement immenses, qu'on ne peut pas se refuser à faire cet essai... »

Si cet essai d'une langue que chacun connaîtrait à côté de sa langue nationale, a un véritable intérêt pour tout le monde, les aveugles ont immédiatement compris toute la part qu'ils pourraient en tirer. Dans la Revue Suédoise pour les aveugles, journal hebdomadaire, « De blindas veckablad », un jeune espérantiste, M. Thilander, qui est non seulement aveugle, mais presque tout à fait sourd et muet, et qui a en outre une déformation des mains, publie en *espéranto* des articles enthousiastes. Il s'est joint au groupe espérantiste de Stock-

holm par l'intermédiaire de Melle Amy Segerstedt, un de vos membres adhérents, ancienne institutrice des sourds-muets, dont la philanthropie est connue de toute la Suède et dont l'activité actuelle a surtout pour but de créer une grande bibliothèque scientifique et littéraire en écriture Braille. « Pensez donc, dit M. Thilander dans une lettre dont j'extrais les quelques phrases suivantes, pensez donc ce qui arriverait, si les aveugles de tous les pays dans lesquels l'instruction des aveugles a fait de si remarquables progrès, se mettaient à apprendre l'*espéranto!* Les journaux et les livres publiés dans cette langue ne seraient plus limités par la différence des langues et auraient ainsi un plus grand nombre de lecteurs et d'acheteurs. Ceci permettrait d'imprimer de plus grands et de plus nombreux ouvrages pour les aveugles. Enfin, et cela est le point le plus important, l'extension de l'*espéranto* chez les aveugles les rendrait capables d'échanger leurs pensées avec les aveugles de toutes les nations. On pourrait ainsi fonder une vraie université pour les aveugles ».

Plusieurs sociétés, celles de Valentin Haüy à Paris, de Marie Alexandrowna à St-Pétersbourg, la Förening för blindskrift à Stockholm, sans compter celles de l'Angleterre, de l'Allemagne, de la Belgique, de l'Amérique, travaillent sans cesse pour l'éducation intellectuelle et morale des aveugles; mais il manque encore à ces sociétés le lien qui leur permettrait d'unir leurs efforts et d'échanger leurs pensées et leurs travaux entre les diverses nations. Ce lien existe dès aujourd'hui dans la langue internationale l'*espéranto*. Les aveugles ont fait le premier pas, à nous de leur tendre la main.

L'article de M. Ahlberg, auquel j'emprunte la plupart des idées exprimées ci-dessus, se termine par ces mots : « Cher lecteur, avez-vous jamais réfléchi à ce que serait votre sort si vous étiez aveugle? » Il ajoute que, comme quelques lettres de la nouvelle langue diffèrent de celles des autres langues, il est prêt à fournir l'alphabet Braille légèrement modifié.

Messieurs, il y a 2 mois que, dans de rares moments de loisir, j'ai commencé l'étude de l'*espéranto*, et je lis facilement sans l'aide d'un dictionnaire. La grammaire est si simple, qu'elle s'apprend en une demi-heure. Un aveugle intelligent, qui n'a ni nos occupations ni nos distractions, l'apprendrait facilement en une heure.

Je vous supplie donc, Messieurs, d'ouvrir à vos protégés ce nouvel horizon, qui serait pour eux la source de vraies jouissances, dont ils ne sont que trop privés.

C'est à la patrie de Rodenbach qu'il appartient de prendre cette initiative.

Le Père Amédée Stockmans. — Mesdames et Messieurs, je crois bon de vous rappeler que ce soir, à 7 1/2 heures, aura lieu le grand concert donné par les aveugles, à la Grande Harmonie. Les membres du Congrès y seront admis sur présentation de leur carte de Congressiste.

Je tiens aussi à vous rappeler que la liste de souscription pour le monument Valentin Haüy se trouve au Secrétariat Général.

On me demande de vous faire les communications suivantes :

Monsieur Staub, de Zurich, organise en cette dernière ville un musée pour la Suisse, contenant des objets pour l'instruction des aveugles.

Il invite cordialement les adhérents de notre Congrès, qui passent par la Suisse, à le visiter à leur retour. Voici quelques indications sur les objets constituant cette collection :

L'*Histoire* est représentée par des monnaies anciennes et modernes, des objets lacustres et romains;

L'*Ethnographie*, par des produits d'Arabes, de différentes peuplades nègres, d'Indiens, etc;

L'*Anthropologie*, par certaines parties de squelettes et ossements divers, différents organes conservés dans l'alcool, des modèles de quelques parties du corps et d'embryons gradués;

L'*Ostéologie*, par des ossements de divers animaux;

La *Zoologie*, par des animaux empaillés, à l'alcool ou séchés, plus certaines parties d'animaux, par exemple: fanons de baleines, scie, carapace de tortue, coquilles d'escargots de terre, coquillages d'eau douce, saumâtre et salée; des crabes divers, etc.; des coraux, éponges et autres habitants des mers;

La *Botanique*, par des herbiers, différentes algues incluses, des fruits des tropiques, certaines parties de végétaux;

La *Paléontologie*, par des fossiles et des empreintes d'animaux et de végétaux, provenant de différents schistes, depuis les plus anciens jusqu'aux plus modernes;

La *Minéralogie* et la *Pétrographie*, par des minéraux et des fragments de différentes roches;

La *Cristallographie*, par des cristaux-minéraux bien dévoloppés et des modèles de cristaux des systèmes divers;

La *Géographie*, par des globes, un joli assortiment de cartes en relief de presque tous les pays et de divers modèles, y compris des cartes géologiques et des reliefs proprement dits.

En tout, ce musée contient plus de 2000 différents objets; en outre, tout visiteur aurait l'occasion de toucher quelques objets particulièrement intéressants, faits par des aveugles, ainsi que tout un assortiment d'appareils à écrire pour aveugles.

Miss Etta Josselyn GIFFIN, de Washington, informe l'assemblée qu'à la bibliothèque du Congrès, à Washington, il y a une salle de lecture spéciale pour les aveugles. Elle prie les membres qui seraient de passage par là, d'aller visiter cette belle installation, et elle sera reconnaissante à tous ceux qui voudront lui envoyer des ouvrages, rapports, programmes, prospectus et tout ce qui a trait à l'éducation et à l'assistance des aveugles.

Le Père STOCKMANS rappelle à l'assemblée que, à l'issue de la séance, M. Stericker se tiendra à la disposition des Congressistes pour l'explication de sa notation musicale.

La séance est levée à 5 h. 45 m.

SIXIÈME SÉANCE.

Samedi matin, 9 août 1902.

La séance est ouverte à 9 h. 15 m., sous la présidence de Son Excellence Dom Eduardo Wilde, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de la République Argentine à Bruxelles, délégué officiel.

LE PÈRE AMÉDÉE STOCKMANS. — Les questions du programme étant épuisées, nous pouvons nous occuper maintenant des questions libres.

SON EXCELLENCE DOM EDUARDO WILDE. —

Monsieur le Président, Messieurs les Délégués étrangers, membres du Congrès, Mesdames, Messieurs.

Je profite de cette occasion, dans laquelle on m'a fait l'honneur de m'offrir la présidence de la séance, pour vous adresser quelques mots.

Malheureusement, Messieurs, je ne puis fournir à cette distinguée assemblée aucun renseignement pour éclairer les intéressantes questions dont elle s'occupe. Je représente un pays nouveau, qui ne peut avoir la prétention d'enseigner. Mais je puis dire que pour les peines et les conflits de certains genres, nous occupons le même rang que les vieux peuples; car la douleur n'épargne ni les pays presque

dépeuplés, ni les sujets dans leur enfance, comme vous en avez la preuve dans les innombrables petits infortunés à qui vous accordez les bénéfices de vos talents et de votre sublime dévouement.

Nous ne disposons pas encore de ces grands ressorts, résultant de l'accumulation séculaire d'éléments, pour répondre à nos devoirs d'humanité; mais nous possédons l'esprit de charité, l'abnégation, la pitié pour les douleurs de nos semblables, les grandes qualités de l'altruisme, quelquefois peu raisonné, et aussi l'ambition d'octroyer, dirais-je, un peu de félicité au moins à ceux que le destin a maltraités.

S'il s'agissait de mesures d'assainissement des villes, d'assistance publique, de lois sanitaires internationales, des progrès scientifiques dans les universités, les lycées, les écoles, l'Argentine pourrait présenter des documents d'une véritable importance, comme elle l'a fait plusieurs fois déjà, ne refusant jamais son concours aux Congrès de l'Europe et de l'Amérique, ces centres puissants et tout à fait modernes de propagande et de bienfaisance.

Mais pour des problèmes tels que ceux dont nous nous occupons maintenant, je dois vous avouer que, sauf le traitement médical des maladies des sens par nos professeurs, — parmi lesquels nous en comptons de très distingués — nous faisons les premiers pas. Nous espérons cependant créer des ressources efficientes pour améliorer le sort de ceux que la nature a frappés d'une manière si cruelle, en menaçant l'usage de leurs sens ou en les privant tout à fait de quelques-uns d'entre eux.

Mon rôle ainsi dans ce Congrès se borne à prouver, par ma présence, notre bonne volonté, et à demander l'enseignement de vos savantes décisions, pour appliquer dans notre pays les formules de votre expérience et pour étendre et fortifier, à votre exemple, l'amour de nos semblables, affligés de la perte d'un organe sans lequel la vie est presque un tourment.

Heureusement la Providence, compensatrice des bonheurs et des malheurs de ce monde, a doué les infirmes, vos chers protégés, d'une âme pure en général, d'un doux caractère et d'un penchant à la gaieté, qui, tout en faisant contraste avec la misérable condition de leur existence, console le spectateur et soulage son cœur, au moment où ses yeux sont prêts à verser des larmes de pitié.

J'ai vu hier ici, dans ce même palais, à côté de cette salle, une dizaine d'aveugles qui parlaient gaiement sur des questions diverses, qui se saluaient comme des amis, se donnant la main, se présentant les uns aux autres et trouvaient moyen de se reconnaître. En

les voyant ainsi, je me suis dit que le bon Dieu n'a pas limité ses lois de compensation à donner aux aveugles de notre époque l'ornement enviable d'une bonne humeur charmante et d'un esprit sain et frais! Il a fait mieux : Il a semé au milieu des groupes de population dans les villes, même dans les endroits cachés, d'innombrables artifices de félicité, des facteurs de vie intellectuelle, des instituteurs d'aveugles, en un mot, qui leur ouvrent au milieu de l'obscurité de leur nuit une voie pleine de lumière, en leur fournissant des sources inépuisables d'idées, de sentiments, de connaissances et de joie, pour calmer les angoisses de leur âme solitaire.

Au nom de ma patrie, je salue ces bienfaiteurs de l'humanité, et je crois que je ne serai pas injuste, si je proclame en ce moment, avec l'assentiment de cette assemblée, comme un des plus illustres de ces bienfaiteurs, notre digne Président, le Père Amédée Stockmans. (Applaudissements).

Mesdames et Messieurs, encore un mot à ajouter : pour qu'un spectacle tel que celui de ce Congrès soit possible dans un pays, il faut que ce pays soit arrivé à un haut degré de civilisation, et c'est le cas pour la Belgique, à mon avis, sous le sage gouvernement de Sa Majesté le Roi Léopold II et de ses nobles collaborateurs, pour qui je demande une salve d'applaudissements à cette assemblée. (Applaudissements).

Le Père Amédée Stockmans. — Nous remercions Son Excellence M. Wilde des paroles si sympathiques qu'il vient d'adresser aux membres de ce Congrès et à leur Président. Nous formons les vœux les plus sincères pour le développement de l'œuvre des aveugles dans la République Argentine. Nous n'en pouvons douter, ces vœux se réaliseront. Nous en avons comme garant le vif intérêt que Son Excellence M. le Ministre de la République Argentine porte à la cause des aveugles, comme le prouve le zèle avec lequel il a bien voulu suivre les travaux du Congrès. (Applaudissements).

M. Dussouchet, de Paris. — En ma qualité de Vice-Président de l'Association Valentin Haüy, je demande la permission de donner lecture du mémoire de Madame la Baronne de Boury, de Paris, qui n'est pas présente à la séance.

Mémoire de Mme la Baronne de Boury, de Paris.

RAPPORT SUR L'ASSOCIATION VALENTIN HAUY. — JUILLET 1902.

La nécessité du patronage pour les aveugles n'étant plus à démontrer, c'est le choix des moyens qui appelle maintenant le plus l'attention de tous.

Différents systèmes existent, fonctionnent et donnent certainement de bons résultats; c'est le groupement de ces systèmes, leur application, leurs résultats, qu'il est intéressant de faire connaître.

Les Congrès nous en offrent la facilité; c'est à nous d'en profiter en fournissant pour notre part des exemples de nature à éclairer la question sous un jour pratique. Celui que je vais présenter ici est un aperçu du patronage exercé par l'Association Valentin Haüy, dont il a été souvent question, sans qu'un travail spécial ait fait ressortir jusqu'ici dans les congrès son action et ses succès.

L'Association Valentin Haüy, fondée en 1889 et reconnue d'utilité publique en 1891, avait en 1892 un budget de 6.000 francs. Aujourd'hui ce budget est de 120.000 francs. Le nombre de ses patronnés s'est élevé en 1901 à 3.570 aveugles; 440 nouveaux depuis l'année précédente, ce qui prouve que sa marche ascendante ne s'arrête pas.

Comment l'Association Valentin Haüy réussit-elle à aider efficacement ses patronnés? Voilà le sujet de ce rapport. L'Association a une Commission de patronage formée de membres de son Conseil d'administration et de nombreux auxiliaires. Elle se réunit tous les mois pour s'occuper de toutes les questions relatives au patronage, ayant un caractère général et motivant une décision.

Cette Commission se fractionne en quatre sections, qui s'occupent des enfants, des apprentis, des travailleurs et des vieillards ou impotents. Chaque section a une réunion mensuelle pour étudier les cas particuliers et préparer les décisions qui doivent être soumises à la réunion plénière.

L'Association cherche, au moyen de circulaires et de manuels envoyés aux parents qui en font la demande, à prévenir par des conseils pratiques la cécité, causée souvent par l'absence de soins aux nouveau-nés; puis, si l'infirmité est déclarée, à préparer une première éducation de l'enfant aveugle dans sa famille ou à l'école primaire, en attendant son admission dans l'école spéciale, où il recevra une éducation religieuse, intellectuelle et professionnelle, appropriée à son état.

Les personnes chargées de la 1re section multiplient leurs démarches pour faciliter l'admission des enfants dans ces écoles; il faut obtenir des bourses, des secours, et aplanir souvent bien des difficultés. 95 enfants ont été ainsi patronnés en 1901.

L'Association Valentin Haüy a fondé en 1900 une école à Chilly-Mazarin (Seine-et-Oise), la seule de ce genre qui existe en France, où les enfants aveugles arriérés physiquement ou intellectuellement, repoussés pour cette cause, peuvent être admis à recevoir une éducation proportionnée à leurs pauvres facultés.

La 2me section a pour but de faciliter aux aveugles qui en sont susceptibles, l'apprentissage d'un métier. De là, des démarches pour faire voter des bourses ou obtenir des secours et en fournir le plus souvent. Un atelier d'apprentissage de brosserie a été créé par les soins de l'Association Valentin Haüy, pour secourir une catégorie d'aveugles intéressante entre toutes, les jeunes filles que leur âge ou d'autres causes empêchent d'être admises dans une école et qui, privées de ressources, veulent néanmoins essayer de gagner leur vie.

Celles qui ne peuvent aller ensuite exercer chez leurs parents la profession apprise, sont conservées dans l'atelier aux frais de l'Association; et celles que leur santé rend incapables d'un travail suffisant, sont envoyées à un asile ouvroir à Saintes (Charente Infre). L'Association pourvoit à leur entretien.

Pour les aveugles qui ont perdu la vue après 40 ans ou qui ne pourraient, pour des raisons spéciales, apprendre un métier difficile, l'Association a créé un atelier d'apprentissage pour la fabrication des sacs en vieux papier, destinés aux halles et marchés; c'est une industrie modeste, mais qui est suffisamment rémunératrice, à condition d'avoir presque gratuitement le papier nécessaire aux ouvriers aveugles, et c'est à quoi s'emploie l'Association, en faisant appel à la charité des grandes administrations et du public. Cet atelier a eu cette année 60 ouvriers et à sa disposition 216.000 kilogrammes de papier.

La 3e section de Patronage, qui s'occupe des travailleurs aveugles, a une grande importance, car elle touche au point sensible et pratique de la question des aveugles et au but même de l'Association Valentin Haüy. En effet, la plus grande difficulté n'est pas d'apprendre aux aveugles à gagner leur vie, mais bien de la leur faire gagner. De là, des démarches sans fin pour les aider à trouver du travail, à se former une clientèle, des recommandations, des conseils, des

encouragements, des secours sous forme « d'avances au travail » pour outillages de toute sorte et matières premières, visites et correspondance. Celle-ci, en majeure partie en Braille, entretient de fréquents rapports entre les membres chargés de cette section et les patronnés.

Afin d'encourager l'économie et la prévoyance, l'Association accorde une prime trimestrielle de 10 °/₀ aux aveugles nécessiteux, pour les aider dans le paiement de leur loyer. Le demi-tarif pour les places de chemin de fer est également sollicité et obtenu. L'Association a créé encore certains dépôts pour aider les ouvriers isolés à vendre leur travail.

La tâche de la 4e section consiste à secourir les aveugles nécessiteux, comme l'indique son nom « vieillards et impotents »; mais fidèle à son principe de relever l'aveugle par son propre effort, elle cherche à lui procurer un travail facile, comme la fabrication des cornets à tabac, et le travail à domicile pour les femmes aveugles, mères de famille (tricot, crochet, filet). Quelques-unes même font un peu de couture. En 1901, *sept millions 330 mille* cornets à tabac ont été faits et 51 mères de famille ont participé à la distribution de travail, que l'Œuvre se charge ensuite d'écouler en provoquant des commandes de bienfaisance.

Enfin, pour les aveugles absolument incapables de pourvoir à leur subsistance, l'Association les secourt ou les fait hospitaliser, grâce à des rapports suivis avec l'assistance publique ou avec des œuvres de bienfaisance privée; 510 vieillards ou impotents ont été ainsi aidés.

Au siège même de l'Association Valentin Haüy, il a été créé différents services destinés à secourir toutes les catégories de patronnés et qui fonctionnent à côté de la Bibliothèque, dont l'influence intellectuelle et morale peut si bien se rattacher au patronage; un vestiaire ouvert tous les mercredis et alimenté par des dons en nature; un ouvroir de dames charitables; un dispensaire où, tous les lundis, les aveugles et leurs familles peuvent participer à des consultations gratuites d'un docteur en médecine. Des consultations juridiques sont également données par un ancien magistrat.

Une salle de réunion, sous le nom de Cercle Valentin Haüy, est mise chaque dimanche à la disposition des hommes aveugles.

Tel est dans son ensemble le Patronage exercé par l'Association Valentin Haüy. Celle-ci a encore bien des désidérata à mesure que le nombre de ses patronnés augmente et que l'expérience acquise souligne de douloureuses et souvent impérieuses nécessités. Mais

confiante dans ses succès relativement récents, elle compte sur l'avenir pour assurer son plein épanouissement.

M. Dussouchet, de Paris. — Permettez-moi d'ajouter quelques mots. Il y a un point très intéressant qui n'est pas traité dans ce mémoire. Nous avons obtenu, en France, que sur les chemins de fer l'aveugle et son guide ne paient qu'une seule place. (Applaudissements). Toutes les Compagnies de chemins de fer nous ont accordé cet avantage.

Il y a un second point. L'Association Valentin Haüy s'est préoccupée de fournir aux aveugles des lectures, afin de favoriser leur culture intellectuelle et d'éclairer d'un rayon les ténèbres qui les environnent. A cet effet, elle a fondé une bibliothèque, qui se compose de 7.000 volumes imprimés en points. Ces 7.000 volumes sont prêtés chaque semaine à ceux qui en font la demande. M. de la Sizerane, aveugle lui-même comme vous le savez, a pensé que dans les villes éloignées, dans les campagnes, il était difficile de se procurer des livres en Braille. Il a fondé une bibliothèque roulante, dont profitent gratuitement les aveugles dont s'occupe cette œuvre. Pour nos caisses de livres, très lourdes, qui font ainsi le tour de la France, nous avons obtenu des Compagnies de chemins de fer, soit la gratuité, soit des réductions de tarif.

Chaque fois qu'il paraît un livre nouveau, qui nous semble intéressant et moral, nous le faisons copier en Braille, soit par des personnes rémunérées, soit par des personnes qui veulent bien se charger de ce travail par pure sympathie pour les aveugles. Généralement ces personnes sont des dames; souvent, au cours d'une réception, on voit le petit poinçon en évidence sur un guéridon ou une tablette de cheminée; la curiosité est éveillée on s'informe, et voilà une petite réclame pour les aveugles; la maîtresse de la maison explique le travail auquel elle se livre, et son but; et elle recrute ainsi de nouveaux typhlophiles autour d'elle. Je connais de nombreuses personnes qui copient ainsi, notamment un jeune ménage dont la femme était avant son mariage une typhlophile ardente; elle est morte; le mari tous les jours ajoute quelques points à la copie commencée par sa femme. Je ne sais si le livre est intéressant; mais, ce que je sais, c'est que celui qui lira ce livre, pourra se dire: « Courage! Courage! il y a de plus grands malheurs que celui de perdre la vue! » (Applaudissements).

M. le Président. — Trois membres aveugles du Congrès : MM. Verheyden et Van Fleteren, de Bruxelles, et Letot, d'Hainin-lez-Boussu, présentent des vœux relatifs au transport en chemin de fer et au tarif postal. Je prie le Frère Isidore Clé de vouloir bien donner lecture de ces motions.

Motion de M. Verheyden, de Bruxelles.

Mesdames, Messieurs,

Aux multiples questions qui ont été agitées devant vous pour l'amélioration du sort des aveugles, je voudrais en ajouter une autre qui, je crois, mérite toute votre attention. C'est la question des frais de déplacement de l'aveugle. En effet, Messieurs et Dames, l'aveugle qui, soit par obligation, pour ses affaires ou pour toute autre cause, se trouve dans le cas de devoir voyager, doit, pour sa sécurité, s'adjoindre un conducteur. Or, les frais pour lui sont doubles; non seulement il doit payer le salaire de son guide, le défrayer de tout, mais il doit encore payer son voyage, soit en train soit en tram.

Les ressources de l'aveugle étant déjà si restreintes à cause des grandes difficultés qu'il a pour gagner sa vie, les Gouvernements et les Compagnies qui détiennent les chemins de fer ou les tramways, ne pourraient-ils permettre à l'aveugle de voyager avec son guide sans devoir payer deux places?

Il n'est pas juste, Messieurs et Dames, que l'aveugle, de par son infirmité, soit astreint à payer double place, là où une personne clairvoyante n'en paie qu'une.

Je supplie Messieurs les membres de ce Congrès de bien vouloir émettre un vœu favorable à la question suscitée.

Motion de M. Van Fleteren, de Bruxelles.

J'ai l'honneur de prier le bureau de vouloir bien soumettre au Congrès le vœu suivant :

Le Congrès :

Considérant qu'il est indispensable pour tout aveugle, voyageant en chemin de fer, de se faire accompagner d'un guide;

Considérant que grand nombre d'aveugles exercent des professions qui peuvent nécessiter des déplacements fréquents;

Considérant que si l'aveugle se trouve, au point de vue de l'exercice de sa profession, dans un état d'infériorité vis-à-vis du voyant,

il importe que les pouvoirs publics fassent tout ce qui est possible et non contraire à une bonne administration, pour atténuer cette infériorité;

Considérant que le fait d'accorder le parcours gratuit au guide de l'aveugle, ne pourrait causer de préjudice sérieux aux exploitants de chemins de fer; que cette faveur rationnelle aurait pour effet de réduire dans une certaine mesure l'inégalité qui existe entre le voyant et l'aveugle, qui doivent ou désirent voyager;

Prie les Gouvernements qui exploitent les chemins de fer, ou les concessionnaires de ceux-ci, d'introduire dans les règlements administratifs une disposition reconnaissant le droit pour l'aveugle voyageant de se faire accompagner d'un guide ayant libre parcours.

Motion de M. Letot, d'Hainin-lez-Boussu.

Le Braille nécessitant un espace incomparablement plus grand que l'écriture en noir, l'administration des postes ne ferait-elle pas œuvre de bonne justice en acceptant les écrits en pointillé au même tarif que les imprimés?

Un Congrès international sortirait sans doute de ses attributions en blâmant un gouvernement quelconque; mais il peut, me semble-t-il, émettre un regret. Je crois donc devoir profiter de la plus solennelle circonstance qui me soit offerte, pour dire un mot d'une bien légitime compensation réclamée par les aveugles belges.

Le 11 septembre 1861, j'ai déjà fait, en mon nom seul, il est vrai, une demande tendant à obtenir la réduction du prix de parcours en chemin de fer pour l'aveugle accompagné d'un guide. Depuis lors on s'en est occupé de diverses manières, mais toujours sans résultat. Le ticket de sortie est même exigé pour le guide accompagnant un aveugle jusqu'au train; cette taxe peut, à coup sûr, s'appeler : l'impôt sur le malheur. Ce n'est que dix centimes; mais il est des poches pour qui cent francs de dépense ne sont pas un déficit si sensible que 10 centimes pour certaines autres; l'impôt sur le malheur peut se percevoir quatre et même six fois par jour si l'aveugle voyage pour affaires.

Si le Congrès croit pouvoir s'associer à nos regrets de ne pas voir chez nous les aveugles jouir des avantages accordés à leurs frères d'infortune par des pays voisins, j'en remercie d'avance Messieurs les honorables membres. Cet appui sympathique sera pour nous

un encouragement et un argument de plus au jour des nouvelles démarches.

M. Lejeune, Ministre d'État. — La gratuité de transport pour le guide de l'aveugle n'est pas même une question. Il y a une iniquité à imposer à l'aveugle, quand il voyage, une dépense supplémentaire, par le fait qu'il ne peut se déplacer sans guide. Seulement, s'il a pu y avoir des retards chez nous à faire droit à une réclamation comme celle-là, la faute en est aux lenteurs administratives. C'est donc ces lenteurs qu'il faut combattre. Mais ce qui, je crois, est important, c'est d'obtenir le même tarif de transport pour les écrits en Braille que pour les imprimés.

M. Robin, de Paris. — Mais cela existe en France.

M. Moldenhawer, de Copenhague. — Et en Danemark aussi.

M. Lejeune. — Puis-je vous demander une indication très précise à ce sujet?

M. Robin. — En France, tout papier portant les caractères de l'écriture Braille, confié au service postal de l'État, voyage au tarif réduit des imprimés, à la seule condition d'être mis sous enveloppe non fermée ou sous bande, comme les imprimés ordinaires.

M. Lejeune. — Pour ce qui est du transport du guide, je pense qu'il faut demander qu'il soit délivré aux aveugles, munis d'un certificat médical constatant leur infirmité, un permis de circulation, les autorisant à se faire accompagner gratuitement en chemin de fer par leur guide. Je crois qu'on ne peut refuser cela. Je propose au Congrès un vœu en ce sens. (Applaudissements).

M. Colfs, membre de la Chambre des Représentants. — La gratuité du transport des aveugles, ou du moins la réduction du tarif en leur faveur, ainsi que la réduction des tarifs de transport pour les papiers en Braille, existent dans différents pays du Vieux et du Nouveau Monde. L'an dernier, M. le Ministre des chemins de fer, postes et télégraphes et M. le Ministre du travail m'ont promis qu'une mesure de ce genre serait prise chez nous. Nous pouvons donc espérer que,

sous ce rapport, les aveugles obtiendront bientôt satisfaction en Belgique. (Applaudissements.)

Dans certains pays, l'aveugle est porteur d'un certificat de l'établissement d'où il est sorti. Ce certificat lui donne le droit de voyager seul gratuitement, ou d'avoir la gratuité pour son guide, s'il ne voyage pas seul (1).

En ce qui concerne les papiers en écriture Braille, on nous a objecté, en Belgique, qu'il y aurait lieu de faire une différence entre la correspondance privée et les imprimés. S'il y a là une difficulté, nous trouverons moyen de l'aplanir, je vous en donne l'assurance. (Applaudissements).

M. Letot, d'Hainin-lez-Boussu. — Je remercie M. Colfs d'avoir bien voulu prendre en mains notre cause. Je le remercie aussi de sa promesse de nous continuer ses bons offices. Le transport gratuit du guide est depuis longtemps le desideratum de tous mes compagnons d'infortune. Espérons que bientôt on fera droit à cette juste revendication. Les aveugles ne demandent pas de faveur; ce n'est qu'une légère compensation à leur infirmité et aux frais supplémentaires qu'elle leur occasionne. (Applaudissements.)

M. le Docteur de Lantsheere, de Bruxelles. — Un mot au sujet des tickets d'entrée dans les gares. Un chef de station a la police de la gare. Il suffit à un aveugle de demander au chef de la gare la permission, pour être autorisé à entrer dans la gare avec un guide, sans prendre un ticket pour celui-ci. Si certains chefs de gare refusaient l'autorisation, il suffirait d'inscrire une réclamation sur le registre de la gare. L'administration ferait certainement droit à cette réclamation.

M. van Overbeke, de Gand. — C'est une erreur. J'ai signalé à M. le Ministre des chemins de fer le cas d'un aveugle obligé de payer, quatre fois par jour, un ticket d'entrée pour son guide. J'ai demandé pour lui une dispense. Ma pétition n'a servi à rien du tout.

M. le Président. — Nous sommes tous d'accord sur la question

(1). En France, les aveugles, voyageant avec un guide, pour l'exercice de leur profession, sur un rayon déterminé, obtiennent, par l'intermédiaire de l'Association Valentin Haüy, des permis avec lesquels ils ne paient qu'une place pour deux personnes.

dont il s'agit; nous allons donc voter sur l'objet des requêtes qui nous ont été lues il y a un instant. Je demande seulement qu'on laisse au bureau le soin de rédiger la résolution. (Adhésion).

Les conclusions des pétitions sont votées à l'unanimité.

A la suite de ce vote, le bureau a arrêté les résolutions suivantes:

« Le Congrès émet le vœu : 1° de voir accorder par l'Administration des chemins de fer la gratuité de parcours au guide qui accompagne l'aveugle, ainsi que la libre entrée et sortie des gares pour le guide accompagnant l'aveugle au train ou allant le reprendre.

« 2° De voir l'Administration des postes fixer le prix d'affranchissement des écrits en pointillé au même tarif que les imprimés. »

M. le Président. — Je donne la parole à Mlle Blanchaert, de Gand.

Mlle Blanchaert prie le Frère Isidore Clé de la remplacer pour la lecture de son mémoire sur *l'utilité à introduire dans les écoles pour jeunes filles aveugles un cours de cuisine et de soins domestiques.*

Mémoire de Mlle Blanchaert, de Gand.

Parmi les nombreux bienfaits dont Dieu comble la créature humaine, celui de la vue est assurément un des plus considérables; ceux qui n'en ont guère été gratifiés, connaissent seuls les multiples embarras que leur crée la privation de ce sens. Chercher à atténuer, dans la mesure de leurs forces, les difficultés de leurs frères d'infortune, est, me semble-t-il, un devoir qui leur incombe : c'est ce que je me propose de faire en ce moment.

Grâce au dévouement de zélés professeurs, l'enseignement des jeunes filles aveugles a, depuis quelques années surtout, réalisé en Belgique d'immenses progrès.

Non content, comme on le faisait jadis, de leur procurer le bienfait d'une instruction solide, de former d'excellentes organistes, de leur apprendre le piano, le tricot, etc., on leur enseigne en outre à présent le cannage, la mandoline, le violon, de merveilleux ouvrages à l'aiguille, au crochet, etc. Au moyen de ces diverses connaissances, les déshéritées de la fortune peuvent gagner honorablement leur vie, et celles qui sont à l'abri du besoin trouver une occupation à la fois agréable et utile.

Mais, quelque perfectionné que soit cet enseignement, je me demande s'il n'y a pas lieu d'introduire encore des améliorations. Je n'hésite pas à répondre : Oui!

Dans l'intérêt de la jeune fille aveugle, il serait bon qu'à l'école elle acquît des connaissances de cuisine et de la tenue du ménage.

L'idée peut paraître neuve; peut-être vous fait-elle sourire, vous surtout, Messieurs! Une aveugle s'occuper de cuisine! quelle chimère!... Détrompez-vous : Je pourrais vous citer des exemples de filles aveugles, dont les journées se passent dans les soins à donner au ménage et à la cuisine. D'ailleurs, serait-il par hasard plus difficile d'éplucher des pois, de faire bouillir des pommes de terre, de préparer un bifteck, que de déchiffrer une sonate de Beethoven, ou de faire une courtepointe au crochet?

Dans bien des pensionnats, les jeunes filles clairvoyantes suivent un cours de cuisine; partout l'on établit des écoles ménagères. La même chose, me semble-t-il, serait très praticable pour les aveugles. Sans doute, l'aveugle se trouvera en face de bien des difficultés; mais elle est habituée à compter avec la peine; et puis, n'a-t-elle pas à sa disposition mille petites industries que le clairvoyant ne soupçonne guère?

On se demandera peut-être : Pourquoi enseigner à une aveugle la cuisine et les détails du ménage? Elle n'aura dans l'avenir nul besoin de mettre ces connaissances en pratique. Voici pourtant à quels points de vue cela peut lui être utile :

L'aveugle, malgré toute sa bonne volonté, et aussi adroit qu'on veuille bien le supposer, a cependant, dans bien des cas, besoin des services du clairvoyant; n'est-il pas juste que la fille aveugle, vivant en famille, déploie tous ses moyens d'action, afin de se dévouer à son tour, à ceux qui se montrent bons pour elle?

D'autres n'ont guère d'attraits ni d'aptitudes pour les ouvrages d'agrément; leur nature les porte vers une vie plus active. En s'adonnant aux travaux du ménage, elles trouveront le moyen de répondre à ce besoin.

D'ailleurs, pour la justification de ma thèse, j'en appelle au témoignage de l'honorable M. de la Sizeranne; tous ceux qui s'occupent de l'amélioration du sort des aveugles, connaissent ce vaillant champion de leur cause. Voici ce que nous lisons dans un de ses ouvrages :

« Dans certaines écoles d'aveugles on prend à tâche de dresser les jeunes filles aux soins domestiques : éplucher les légumes, les cueillir au potager en les reconnaissant à leurs feuilles, mettre le

couvert, laver la vaisselle, faire de menues réparations de couture, laver, étendre, étirer le linge, le reconnaître à certaines petites indications, etc., etc.

« On estime avec raison que, ainsi préparée, une jeune fille aveugle peut, si elle est destinée, provisoirement ou définitivement, à demeurer dans sa famille, y rendre sa présence moins onéreuse, parfois même utile.

« Mais c'est à l'école des aveugles de Fanesville (États-Unis), que cet enseignement du ménage semble avoir reçu le plus de développement. Une véritable classe de cuisine et de soins domestiques y a été instituée. Toutes jeunes, les élèves sont familiarisées, sous forme de jouets, avec leurs ustensiles de cuisine; puis, peu à peu, elles apprennent à faire le feu, à gouverner le fourneau, à faire les plats, d'abord très simples, pour arriver à des mets vraiment assez compliqués, exigeant, par exemple, dans les œufs, la séparation des jaunes et des blancs, opération assez subtile; pour apprécier les quantités, on pèse, on mesure, etc., etc. Tous les plats préparés à la classe sont servis au réfectoire, où l'on peut apprécier, sanctionner le talent de chaque élève. Le but de l'école de Fanesville n'est pas, certes, de former des cuisinières destinées à se placer. Point du tout; on ne veut leur enseigner que la cuisine pratique, usuelle, pour que, rentrées dans leurs familles, ces aveugles puissent se rendre utiles. On se défend beaucoup de la prétention de former des professionnelles, but qui serait, en effet, chimérique. » (1).

Mais ce n'est pas seulement dans la jeunesse que cette connaissance de la cuisine et de la tenue du ménage est appelée à rendre de grands services à l'aveugle. C'est surtout dans un âge plus avancé, alors que, peu à peu, le vide s'est fait autour d'elle : les parents sont morts, les frères et sœurs sont établis, les journées peuvent parfois paraître longues à une aveugle réduite à la solitude. Ce sera donc, en même temps qu'un passe-temps utile, un excellent remède contre l'ennui que de tenir elle-même un petit ménage. De cette manière, elle ne se trouvera pas incessamment sous la dépendance d'autrui.

Il serait désirable que, à l'exemple des Américains, les Belges établissent dans les écoles pour jeunes filles aveugles un cours de cuisine et de soins domestiques. Puissent tous ceux qui ont à cœur

(1). Les Sœurs aveugles. Première partie : Psychologie de la femme aveugle.

l'amélioration du sort des aveugles, travailler au développement de cette œuvre. (Applaudissements).

M. le Président. — Je donne la parole à M. Coldstream, d'Édimbourg.

Mémoire de M. Coldstream, d'Édimbourg.

I desire to offer a few remarks to express the pleasure I have in attending this Conference, and to tell you of the Work for the Blind with which I am associated. I come to this Conference to represent "The Edinburgh Society for the Higher Education of the Blind in Scotland", of which I have been Honorary Secretary for thirty years. My Society is associated with the Royal Normal College and Academy of Music for the Blind, at Upper Norwood, near London.

The object of the Society is to give to the blind of Scotland, who have the necessary talent, the opportunity, by training and education, to become self-supporting and independent of charity or support from the Poor Rates, as well as to make them self-reliant, courageous, and certain in their locomotion and the activities of life. Having selected promising young men and women, we send them to the Royal College at Norwood, as, for a long time past, and at present still, in our opinion, the best training school for the objects we have in view (1).

The course of instruction is generally for a period of from three to five years. The expense for each pupil is about livres 60 per annum, which, as a rule, we pay altogether, although occasionally the parents pay a part. The pupil goes at first for three months on probation, at the end of which time the Principal of the College reports whether he or she has sufficient talent to justify further training at the College.

In selecting the pupils, great care has to be taken, that both physically and morally, from family history and personally, the pupil

(1). It should, however, be stated that since the formation of the Society in 1872, the Institutions for the Blind in Edinburgh and in Scotland, generally, have made great advance in the improvement of their methods, and if they have not copied, it is believed they have been stimulated by, the *modus operandi* of the Pioneer College in London, and they now train and send out blind persons able to earn their livelihood as piano tuners and organists.

is likely to turn out well. We have had very few failures, only one or two.

The occupations open to the blind in which they can make a livelihood, are few as a rule. Although there have been and still are, no doubt, statesmen, clergymen and lawyers (1) who have been — though blind — distinguished in their callings; it is chiefly as organists, pianists, piano-forte tuners, teachers of music and letters and men of business, that the blind can make a livelihood and be independent. We have proved that this is the case, as the following examples will show. One of our former pupils is now in a large business — having twenty five employees — in Glasgow, as a dealer in pianos, organs, music, and in piano tuning. He is associated with another blind gentleman, who was also trained at the College. We helped them to start in business, with monetary obligations for them; but for many years now, these have been discharged. Another of our pupils went to Tasmania to start business in pianos and tuning, and in a very short time became self-supporting, and repaid the money advanced to help him to go there. Another qualified as a teacher, and is now engaged, and supports himself as such, at the College in London. He was the first blind student to pass the Matriculation Examination at the London University, and he has taken a first place in the Government Certificate Examination, which, in 1897, was open for the first time to blind candidates.

Others of our pupils make a good livelihood as tuners of the piano-forte.

Between thirty and forty pupils from the College are now engaged and support themselves as Church organists and choir-masters at various places in Great Britain, and give great satisfaction. One of them may specially be referred to, viz : M. Alfred Hollins, the celebrated organist and choir-master of St-George's United Free Church, Edinburgh, which has one of the largest and wealthiest congregations in that city. He has the reputation of being the first organist in Great Britain, but is said to be greater as a pianist, and makes in these capacities, and as a teacher of the organ and the piano-forte, a large income.

Of the three hundred pupils sent out from the College in London,

(1). In Great Britain, during the last forty years, I know of one eminent statesman, one great preacher and one distinguished lawyer, all of whom born blind, but did noble work.

the Principal states that eighty nine per-cent are now supporting themselves in comfort.

Whe have therefore every confidence in continuing our efforts, and recommending our system to all interested in the welfare of the blind.

But if the blind are thus trained and fitted for the duties and responsibilities of life, it appears to me that the public should make it a duty to give them an opportunity of exercising their calling by employing and patronising them in such. With many there is still a prejudice against this. It is unjust and uncalled for. Our pupils, as a rule, if not nearly absolutely so, give every satisfaction and prove themselves competent for their work in every way. I regret much that Mr. F. J. Campbell, LL. D. of Glascow University, the Principal of the College in London, is not here to-day; but after thirty years of hard and devoted service for the blind, he is now not able for much extra work. Himself blind, he has a fellow feeling with those whose welfare he has at heart. It is chiefly owing to his talent, devotion and enthusiasm, that the results which I have mentioned have been attained. Coming to London in 1871, he was struck with the want in Great Britain of organisation for the best training of the blind, such as had for long existed in America : and determining to remain in London for the purpose, with the help of the late Duke of Westminster, the late Dr. Armitage and the late Mr. C. A. Miner, and others, he founded, and he has now established the Royal Normal College and Academy of Music for the Blind, at Upper Norwood, London, at a cost of more than livres 60.000. It is now completely equipped in every respect for its purpose, having all training and educational appliances of the first order : music-room, piano organs, typewriters, carpentry instruments, gymnasium, swimming bath, cycle track, a lake with boats which the pupils row, large grounds for recreation, in short everything which can be desired for giving that education and training, physical, moral, religious and mental, which will put the blind in a thoroughly independent position, and able not only to support themselves and become good and responsible citizens, but also to help others.

At present there are about 160 pupils in the Institution. They give concerts in various places in the Kingdom, having last year for a week entertained the public at the International Exhibition in Glasgow, where they had overflowing audiences every day, and in April last, they gave a concert in London, when the Prince and

Princess of Wales and many of the nobility and others, making a large audience, were present. There were livres 2.000 presented in purses to the Princess for the College on the occasion.

All honour to the Principal of the College, Dr Campbell, for his work of faith and labour of love during these many years.

He now sees the result and reaps the reward.

Perhaps the Conference may see its way to congratulate him upon his successful efforts to raise the standard of the education for the blind in Great Britain, and express its sympathy with him, in that, now, he, to some extent, is unable to throw himself so ardently into the work he loves, and for which he has laboured so long and so well.

Le Père Amédée Stockmans. — Je crois que nous serons tous d'accord pour donner à l'honorable M. Campbell le témoignage de notre admiration et de notre haute sympathie. (Applaudissements).

M. le Président. — M. Lundberg, de Stockholm, a la parole pour la lecture de son mémoire sur *le travail des prisons.*

Mémoire de M. Lundberg, de Stockholm.

En beaucoup de pays et surtout en ceux du Nord, la vente des ouvrages des aveugles se fait sous des circonstances fort défavorables, à cause d'une concurrence ruinante de la part des ouvrages des prisonniers. Ce sont les métiers spécialement adaptés aux aveugles, la vannerie et la brosserie, qui sont principalement envahis par ce déluge d'ouvrage, menaçant par la réduction des prix d'arracher des mains de l'aveugle les fruits chèrement payés de sa peine quotidienne.

Pourquoi faire subir aux aveugles cette éclatante injustice? Le voici travaillant honnêtement et assidûment pour gagner sa vie, tandis que, derrière les murs de la prison, l'ouvrier non-libre, gratuitement nourri, vêtu et logé, s'occupe de la fabrication en masse de ces ouvrages, étant muni de toutes les ressources de la grande industrie. Il y a de nombreux exemples que des commerçants en gros, profitant de la prépondérance d'un crédit étendu et disposant d'une armée d'ouvriers non-libres, armée inépuisable et toujours recrutée, contractent des affaires très considérables, basées exclusivement sur les minces salaires dont se contentent bon gré mal gré les internes de la prison. Ainsi, à Stockholm, le centre de la vente des ouvrages

des aveugles, un fabricant occupe dans la prison d'État de Longholmen une centaine de vanniers, et l'on juge qu'il en retire un gain annuel de plus de 100,000 frs. A Kristinehamn, petite ville de province, où se trouve l'école des aveugles adultes, les brosses sortant de la prison voisine nuisent sérieusement à la vente des ouvrages de l'école, en leur ôtant le marché. Et comme chez nous en Suède, on procède aussi ailleurs. En bien des endroits, les prisonniers, ayant l'avantage de larges ateliers dont le public paye le loyer, ainsi que d'une fabrication bien organisée, font une concurrence sans bornes à l'aveugle travaillant à l'étroit, dans un coin de sa chambre, ne possédant qu'un outillage assez insuffisant, et peut-être en proie à des soucis de subsistance. Si je peins en noir, c'est parce que la vérité est très souvent trop dure et sombre. En effet, il est évident qu'une pareille production, jouissant de l'indulgence, si pas de la protection des autorités, et s'appuyant sur le grand capital, joue un rôle qui ne peut guère être exagéré, quand il s'agit des conditions auxquelles se fait la vente des ouvrages de l'aveugle.

Quelles sont alors les conséquences, vous demandez-vous, de cette production ou plutôt de cette surproduction émanant des prisons? Je réponds : c'est la réduction du prix de ces marchandises; mais c'est aussi, ce qui est le point principal de cette question, une réduction au minimum du gagne-pain de l'ouvrier aveugle.

De plus, est-ce qu'il correspond aux demandes d'une sage économie que les gouvernements, les autorités provinciales ou régionales, ainsi que les sociétés privées, fournissent d'amples bourses pour l'enseignement et l'instruction de l'aveugle, s'ils ne cherchent en même temps à lui assurer la possibilité d'une vente favorable de ses ouvrages dans les métiers qui lui sont propres par préférence?

Chaque élève à l'Institution Royale des jeunes aveugles, à Tomteboda, Stockholm, occasionne au gouvernement et aux communautés provinciales une dépense annuelle de 1.000 frs. environ, et l'éducation scolaire et professionnelle que lui donne durant dix années l'Institution achève de représenter un capital d'au moins 10.000 frs. On comprend bien la nécessité de rendre fécondes ces bourses, d'exploiter le plus possible les forces qu'on a achetées à un prix si coûteux. Mais l'aveugle qui aura à se soumettre à une concurrence insupportable et dont le revenu annuel ne monte par cela même qu'à deux, trois ou quatre cents frs., cet aveugle n'est pas à même de payer la rente due au capital, et le trop peu qu'il gagne sera donc, au point de vue économique, un échec à la société.

Comment trouver le remède à cet inconvénient, à ce mal incontestable? Certes, il faut en appeler au bon vouloir des autorités législatives, pour venir en aide aux aveugles dans leur lutte.

Elles n'hésiteront pas à faire de leur mieux pour supprimer ce mal; voilà mon espoir bien fondé. On pourra avoir recours à plusieurs moyens pour arriver au but. L'un, c'est de fixer le prix, au-dessous duquel ne doivent pas être vendus les ouvrages des prisonniers. Cependant, ce moyen est moins acceptable, puisqu'il établit une distinction risquable concernant les conditions de production dans les différents métiers des prisons. On peut encore, comme en Allemagne, fermer par des lois le marché du propre pays à ces choses-là; mais cet expédient, si véritablement efficace, n'est pourtant pas à recommander, car il rend nécessaire l'exportation des produits à l'étranger. Nous avons un troisième et meilleur moyen, plus juste et à préférer, parce qu'il est utile aux aveugles, sans renverser trop le statu quo: c'est tout simplement de défendre aux prisonniers de s'occuper des métiers traditionnels des aveugles.

Lorsque j'invoque l'assistance du Congrès et, en dernière instance, la collaboration du haut pouvoir pour une réforme en faveur de ceux qui remplissent humblement leur devoir, j'ose citer l'un des vers de notre grand poète philosophe, Victor Rydberg :

« Le devoir de la force, c'est de toujours porter
Sur son dos la faiblesse à travers les dangers. »

Que notre parole soit : la vannerie et la brosserie aux aveugles!

Au nom de tous ceux qui, coupables de rien, souffrent patiemment, sans se plaindre, dans la prison de la cécité, je prie le Congrès de voter la résolution suivante : « Que des mesures soient prises pour » ne pas permettre aux prisonniers, à qui sont ouverts tant d'au- » tres métiers, les deux industries, spéciales à ceux qui ne voient » pas ».

M. Lejeune, Ministre d'État. — Quelques mots pour appuyer la communication qui vient de nous être faite. On entend par travail dans les prisons, tout travail exécuté par des ouvriers logés dans les prisons aux frais de l'État et qui ne touchent pas de salaire. Ce travail est essentiellement préjudiciable au travail libre. Des plaintes à ce propos sont émises par tous les ouvriers.

« Il faut faire travailler les gens qui sont dans les dépôts de mendicité, dans les prisons; donc on a le droit de les faire travailler.

Voyez l'infime part de leur production dans la production générale du pays; cela ne compte pas. Ne nous occupons pas de cette question! » Voilà comment on raisonne généralement. En Belgique, heureusement, la situation aujourd'hui est améliorée. En 1894, j'ai pu faire signer un arrêté royal qui interdit, dans l'intérêt du travail libre, de jeter sur le marché industriel les produits du travail des maisons de refuge. Mais, quand les plaintes se produisent de la part des aveugles, et ce au sujet de deux travaux traditionnels en ce qui les concerne, ce n'est plus une question de simple intérêt; il s'agit d'obtenir la cessation d'une véritable cruauté, d'une monstruosité.

Je crois donc que le Congrès doit émettre un vœu très précis et très formel. Que l'on continue à fabriquer dans les établissements pénitentiaires les produits qui sont utilisés dans l'établissement même, nous n'avons pas le désir de nous y opposer. Mais nous devons demander énergiquement que l'on interdise radicalement la vente de tout produit de vannerie et de brosserie, fabriqué dans les établissements pénitentiaires. (Applaudissements).

Le Père Amédée Stockmans. — Je vous demande de confier au bureau la rédaction de ce vœu, comme on l'a fait pour le vœu précédent. (Adhésion).

M. le Président. — Je demande seulement que l'on introduise dans le vœu cette restriction : l'interdiction sera complète pour autant seulement que la production des établissements d'aveugles suffit à la consommation du pays. (Adhésion).

Le principe du vœu, avec la réserve indiquée par le Président, est adopté à l'unanimité.

Voici la rédaction arrêtée par le bureau :

« Le Congrès émet le vœu de voir interdire d'une façon absolue, » dans les prisons, la vente de tous les articles dont la fabrication » constitue le gagne-pain des aveugles. L'interdiction sera complète » seulement pour autant que la production des établissements d'aveu- » gles suffit à la consommation du pays. »

M. le Président. — La parole est à M. Stericker, d'Aberdeen, pour la lecture de son mémoire sur la *notation musicale pour les aveugles.*

Mémoire de M. Stericker, d'Aberdeen.

All blind musicians will admit that it is necessary to memorize music from an embossed copy, if one would acquire a thoroughly accurate knowledge, not merely of the notes, but of the expression, phrasing, and every detail of the composition. A large quantity of music has been printed in the Braille system, and yet there are many very clever blind musicians, who learn their music by having it played to them, rather than read it from the Braille copy, giving as their reason that they have not time to puzzle out and fit together the « Right Hands » and « Left Hands », or other separated parts. A sighted musician can play as he reads, and if he has been in the habit of memorizing music, he will learn a composition away from the instrument quicker than a blind musician, because he reads all the parts simultaneously, and is aided by the relation of note to note, and of combination to combination. — Embossed music, to be reliable, to be practically useful, and to be expeditious, should therefore be so printed or written that the various parts or voices can be read simultaneously. There should be no ambiguities: that is letters, figures, and all musical characters must be expressed by independent signs : the inner parts must be expressed by notes and not by intervals (reckoned upwards in one part and downwards in another), and there should never be any doubt in the reader's mind as to the pitch of the passage he is reading.

In my system I have accomplished all this, and in four part music all the parts can be read with one hand while playing with the other. In the most elaborate music one can follow a player (or a choir singing), reading with both hands, and note every detail of the piece, if played or sung at a moderate pace. I have taught the system to several blind musicians at the Royal Normal College and Academy of Music for the blind, Upper Norwood, London, and elsewhere with very encouraging results. During the past eight years I have copied into Mss. (my notation), music of all kinds: songs, hymn books, cantatas, oratorios, piano, organ and orchestral scores. I have tested the system in every way possible, and have proved that one can both copy and memorize quicker and more thoroughly than in any other embossed notation that has come under my notice.

M. Cleempoel, de Woluwe St. Lambert. — Je voudrais bien discuter ce mémoire; mais son auteur étant anglais, il ne serait pas aisé de procéder à cette discussion. Le système proposé ne me paraît pas pratique; je demande qu'on l'examine mûrement, avant d'adopter un vœu conforme aux conclusions de l'auteur du mémoire.

M. Mascaro, de Lisbonne, explique qu'il a inventé une musicographie et un alphabet spécial, dérivés du système Braille, qui ont pour but de faciliter aux aveugles la lecture de la lettre et l'annotation. Ce système, en ce qui regarde l'écriture, repose sur des points disposés d'une façon nouvelle, qui sont pour ainsi dire la charpente des lettres majuscules des voyants. M. Mascaró se met à la disposition des membres du Congrès pour leur expliquer son système, lequel, dit-il, est le perfectionnement de celui de Braille.

Le Père Amédée Stockmans. — Nous remercions M. Mascaró de sa communication. M. Mascaró expose, on le sait, son système dans la salle voisine, où l'on pourra s'en rendre compte. D'ailleurs, comme il vient de nous le dire, il sera heureux de fournir toutes les explications désirables.

M. le Président. — La parole est à M. Sternheim, de Lille, pour la lecture de son mémoire sur l'*écriture Braille*.

M. Sternheim confie la lecture de son mémoire à M. van Schelle.

Mémoire de M. Sternheim, de Lille.

Nous sommes à une époque où tout doit progresser, où tout doit tendre à la perfection: ce qui est relatif aux aveugles, aussi bien que ce qui est relatif aux clairvoyants. C'est l'esprit pénétré de cette pensée, que je présente au Congrès les lignes suivantes :

Le système Braille répond admirablement aux besoins de l'aveugle; aussi est-il aujourd'hui universellement et définitivement adopté. Par conséquent, sans vouloir toucher au principe même du système, je vais essayer d'exposer quelques observations sur l'application de ce principe.

Je suppose donc Braille en possession de cette idée : « Il faut imaginer un système d'écriture et de lecture à l'usage des aveugles, dans lequel chaque lettre sera représentée par un groupe de points déterminés ». Que restait-il à faire? Il restait: 1° à déterminer un

nombre fixe de points, à l'aide des combinaisons desquels on pourrait former les différents signes du système; 2° à obtenir ces combinaisons.

Examinons comment Braille a résolu ces deux difficultés, et voyons si ce qu'il a fait est aussi ce que l'on pouvait faire de mieux dans ce sens.

Pour résoudre la première difficulté, Braille a dû faire un tableau des signes qu'il avait à représenter; il en a compté quarante principaux. Il avait donc besoin d'au moins quarante combinaisons.

Braille calcula alors que six points pouvaient donner soixante-trois combinaisons, et il adopta les six points. Pouvait-il ne prendre que cinq points, et a-t-il eu raison d'en prendre six? C'est la double question que nous allons examiner.

Une formule simple de mathématique nous apprend rapidement que l'on peut combiner de trente et une manières différentes cinq points entre eux. Trente et un, dira-t-on, ce n'est pas quarante; et *à fortiori* ce n'est pas tout le système. Sans doute; mais si on veut représenter certaines lettres par la combinaison des points de deux cases consécutives, comme on le fait pour la majuscule ou les chiffres dans le système actuel, on passe immédiatement de trente et une à mille vingt-deux combinaisons.

J'entends de suite l'objection : « Un tel système demanderait plus d'espace que le système Braille ». C'est mon avis, n'employait-on d'ailleurs les deux cases que dans le minimum des cas et pour les lettres les moins usitées. Sans vouloir entrer dans de plus longs développements, on peut dire que l'avantage reste aux six points.

Braille a donc eu raison de les adopter.

Passons maintenant à la seconde difficulté, celle de la combinaison des six points entre eux, et tâchons de deviner par quelle suite de déductions Braille l'a résolue.

Il dut d'abord chercher un certain nombre de signes, à l'aide desquels il pourrait en former d'autres, par l'addition d'un ou de deux points déterminés. Cela le conduisit à constater qu'avec les points un, deux, quatre, cinq, il pouvait former quinze combinaisons différentes.

Cela fait, il dut ordonner ses quarante lettres principales de la façon que tout le monde connaît et les diviser en quatre groupes de dix, en allant du commencement à la fin. Il choisit pour type les signes du premier groupe et, à cet effet, il les représenta par dix des quinze combinaisons possibles avec les points un, deux, quatre et cinq.

Pour former les autres groupes, il ajouta respectivement aux dix signes du premier, d'abord le point trois, ce qui lui donna le deuxième groupe; puis les points trois et six, ce qui lui donna le troisième groupe; enfin le point six, ce qui lui donna le quatrième groupe. Les quarante signes principaux étaient formés.

On voit donc que le système Braille dépend : 1° du choix des dix premiers signes; 2° de l'ordre des quarante lettres principales.

Examinons le système à ce double point de vue.

Pour ce qui est du choix des dix premières combinaisons, Braille aurait pu mieux choisir. Mais je n'insisterai pas sur ce point de la question, parce que je vais essayer de montrer que le fait de faire reposer le système sur dix combinaisons déterminées est défectueux, en ce sens qu'il complique les choses et rend l'écriture plus lente, en donnant à chaque lettre plus de points qu'il ne convient.

En effet, en procédant de la façon que nous avons indiquée, on est obligé de placer dans le premier groupe des signes formés de trois points.

Braille en a même formé un de quatre points.

On sait que, pour former les autres groupes, on ajoute un ou deux points à chaque signe du premier; cela a pour effet de placer dans le deuxième et le quatrième groupe des signes de quatre et cinq points et dans le troisième, des signes de cinq et six points.

Or, la formule de mathématique à laquelle je fais allusion plus haut, nous dit que l'on peut combiner de cinquante-six manières les six points un à un, deux à deux, trois à trois et quatre à quatre. Cinquante-six combinaisons (ne renfermant pas plus de quatre points), c'est plus qu'il n'en faut pour former quarante signes.

Braille a donc introduit dans son système des lettres de cinq et six points, et par suite rendu l'écriture plus lente, sans qu'il y ait nécessité.

Si ces lettres de cinq et six points étaient peu usitées, l'inconvénient serait relativement faible; mais nous allons voir que l'ordre adopté par Braille a placé les choses, à ce point de vue, dans une situation défavorable. Cela nous amène à parler de cet ordre.

Et d'abord, pourquoi Braille a-t-il rangé les lettres non accentuées dans l'ordre alphabétique? Parce que c'était sans doute la mode de son temps. Aujourd'hui on a reconnu que cet arrangement ne répondait pas bien aux besoins de l'enfant et on l'a modifié. Je n'insisterai pas davantage sur ce point, qui est certes très intéressant, mais qui s'écarte du but que je me suis proposé.

Je vais donc immédiatement examiner la question de l'ordonnance des lettres, au point de vue de la formation des lettres du système Braille.

Pour cela, passons-les en revue.

Nous voyons que l'é, qui est très souvent employé dans la langue française, est formé de six points; l'à et l'y de cinq points; les lettres p, m, n, t, s, de trois et quatre points; et cependant ces lettres sont d'un usage assez fréquent dans la langue française ou dans quelqu'autre langue étrangère. A côté de cela, nous trouvons des lettres, comme h, j, k, â, û, qui ne sont formées que de deux ou trois points, et que l'on rencontre beaucoup moins souvent.

Nous voyons encore que les voyelles u et o sont formées de trois points, tandis que les consonnes b et c n'en ont que deux, alors que ces dernières sont beaucoup moins communes que les autres. Ces faits sont la conséquence de l'ordre adopté par Braille; pour les modifier, il faudrait modifier cet ordre.

Qu'on ne juge pas ces remarques *à priori;* mais plutôt qu'on examine avec moi les résultats auxquels elles m'ont conduit.

Pour me rendre compte approximativement des avantages que pourrait procurer l'application de ces remarques, je me suis fait un système Braille, dans lequel j'ai tenu compte des observations que je viens d'énoncer.

J'ai ensuite pris différents morceaux dans différentes langues; j'ai écrit ces morceaux au moyen de l'alphabet provisoire, élaboré pour la circonstance, et je les ai comparés respectivement au même morceau écrit dans le système Braille ordinaire.

Voici les résultats que j'ai constatés. Dans le tableau suivant, j'indique dans la première colonne à gauche la langue dans laquelle est écrit le morceau; dans la seconde, le titre du morceau; dans la troisième, le nombre de points qu'il comporte dans le système Braille ordinaire, abstraction faite de la ponctuation; dans la quatrième, le nombre de points qu'il comporte dans le système provisoire.

TABLEAU

Français	Le loup et l'agneau	2.200	1.700
Italien	Extrait du Mentor	2.000	1.600
Allemand	Lettre	1.820	1.500
Anglais	Extrait du Progrès	1.350	1.080

Dans le premier cas, cela nous fait une diminution de vingt-trois pour cent environ; dans le second cas, de vingt pour cent; dans le troisième, de dix-huit pour cent; dans le quatrième, de vingt pour cent.

Diminutions appréciables. Et pourtant mon système provisoire n'est pas le meilleur certainement qu'on peut imaginer par l'application des remarques ci-avant exposées. Ce système, je ne l'ai que très superficiellement étudié, simplement pour donner un aperçu des résultats auxquels on peut arriver.

En transformant les grandeurs ci-dessus énoncées, et en tenant compte de la perte de temps occasionnée par le déplacement de la réglette et de la feuille, on peut dire qu'en moyenne un copiste, faisant huit pages à l'heure dans le système ordinaire, pourrait en faire au moins dix dans le système transformé.

Ces résultats ne sont certes pas à dédaigner. Je les livre aux méditations des Congressistes.

Avant de terminer, je dirai quelques mots de la question examinée à un autre point de vue.

Lorsque Braille a conçu son système, il avait surtout en vue la langue française. Pour cette raison, il existe un certain nombre de lettres, usitées dans les langues étrangères, qui ne sont pas entrées officiellement, si je puis dire ainsi, dans le système Braille. Il s'ensuit que l'on n'est pas d'accord sur la manière de les représenter. La même remarque s'applique aux langues mortes, dont on ne possède pas d'alphabets officiels.

Il serait bon en conséquence de remédier à cet état de choses. Si le Congrès trouve les remarques que je viens d'exposer propres à contribuer au progrès de l'éducation des aveugles, je lui propose de nommer un comité, qui serait chargé de réformer le système Braille dans ce sens. Ce comité pourrait être composé d'un ou de deux représentants des principales langues mortes et vivantes; il pourrait commencer ses travaux après la fermeture du Congrès. Au préalable, ces membres pourraient se réunir dans une des salles réservées au Congrès, pour discuter sur la méthode à adopter pour atteindre le plus sûrement et le plus rapidement possible le but qu'ils poursuivent.

Les travaux du comité pourraient être communiqués aux intéressés, soit par l'intermédiaire des périodiques, soit à l'aide de brochures qui pourraient être distribuées dans de certaines conditions par les soins du Comité d'organisation du présent Congrès, à qui je cède la parole.

Le Docteur JAVAL, de Paris. — La première impression que la communication que nous venons d'entendre doit produire sur des aveugles, habitués à se servir du Braille, est un peu fraîche. J'ai été péniblement étonné de voir qu'il n'y avait pas, dans ce rapport, un mot élogieux pour le système Braille. Il y a dans celui-ci deux choses, ne l'oublions pas : il y a d'abord l'invention de Barbier, qui fut le Christophe Colomb de cette découverte d'une écriture à l'usage des aveugles. Barbier comprit — là est son immense mérite — qu'un point est plus sensible au tact qu'une ligne. Il y a ensuite le travail de Braille. Braille était un admirable ouvrier; malheureusement ce n'était pas un homme de science ni un linguiste; il manquait d'horizon. De là certaines imperfections; et il faut ici se demander s'il n'y a pas lieu d'imposer à la génération actuelle un sacrifice, pénible il est vrai, mais dont bénéficieront toutes les générations suivantes. J'appuie donc de toutes mes forces la proposition qui vient d'être faite, et je demande que dans la commission qui sera constituée, figure un représentant du système américain, dont nous ne connaissons pas le détail.

M. LETOT, d'Hainin-lez-Boussu. — Pour juger un système, il faut l'avoir mis en pratique. Le mieux serait que le Congrès chargeât quelqu'un d'expérimenter à fond le système. Si cette personne considérait l'expérience comme satisfaisante, on réunirait une commission. Mais il serait inutile d'imposer un changement de système, s'il n'en devait pas résulter un avantage capital.

M. STERNHEIM, de Lille. — Je n'ai pas proposé de système; j'ai simplement indiqué quelques observations. Je me suis confectionné un système; mais je ne sais si ce système est meilleur que tout autre qu'on pourrait imaginer.

M. LE CHANOINE NAEGHELS, de Bruges. — La veille de mon départ de Bruges, un de nos professeurs m'a demandé de communiquer au Congrès un système de sténographie, qu'il a imaginé. Ce système n'exige que deux lignes au lieu de trois; le nombre de points est moindre de 25 % que dans le Braille français, et de 30 % que dans le système employé à l'Institut de Bruges. Ce système est basé sur la division des lettres labiales, gutturales, dentales, nasales, en douces et en dures. Le système dont il s'agit donne un point aux lettres douces, qui sont les plus usitées, et, aux lettres dures, un

point de renforcement. On arrive ainsi à économiser un tiers de papier, un tiers de temps, un tiers d'argent, etc. Le professeur m'a fourni, à ma demande, une esquisse écrite de son système, et vous en verrez faire demain une expérience à l'Institut; des élèves y ont été formés. J'espère donc que beaucoup de membres voudront bien accepter l'invitation que je leur adresse pour demain.

Mlle SEGERSTEDT, de Nora Collett (Suède). — Le Congrès n'a pas le temps, me semble-t-il, de juger des systèmes différents.

M. ROBIN, de Paris. — Nous sommes tous d'accord pour dire que tout système est perfectible. Je n'ai peut-être pas la même opinion que celle qui vient d'être exprimée sur Braille, qui aurait été, dit-on, un simple artisan, sans horizon. Je reconnais cependant que toute proposition tendant à améliorer le système Braille, mérite examen. Mais je ne crois pas qu'il appartienne au Congrès actuel de se prononcer sur la question soulevée par M. Sternheim : nous ne sommes pas une institution permanente. Je conclus en demandant que l'on décide dès maintenant de mettre à l'ordre du jour du prochain congrès la question de savoir si le système Braille ou tout autre comporte des perfectionnements.

M. MASCARO, de Lisbonne. — Mon alphabet et ma musicographie sont précisément des perfectionnements du système Braille, et je demande qu'on les examine.

LE PÈRE AMÉDÉE STOCKMANS. — Une question aussi capitale que celle de la modification du système Braille ne s'étudie et ne se discute pas en quelques heures, ni même en un jour. (Approbation). Pour être bien résolue, elle devrait faire l'objet d'un congrès spécial. (Très bien). J'appuie donc la proposition de M. Robin, et je propose de décider que la question figurera en tête de l'ordre du jour du prochain congrès. (Adhésion).

La proposition est adoptée par assis et levé.

M. LE PRÉSIDENT. — La parole est à M. le Dr Vézien, de Dunkerque, pour sa communication au sujet d'une écriture « Traitpoint ».

Communication de M. le Dr Vézien, de Dunkerque.

M. le Dr Vézien soumet une écriture en relief, pouvant servir à la correspondance entre les aveugles et les clairvoyants; à cette écriture il a donné le nom de *Traitpoint.*

D'abord, il fait passer plusieurs alphabets contenant les lettres minuscules, les majuscules, les chiffres, la ponctuation et quelques autres signes typographiques; ensuite, divers spécimens de l'écriture; et enfin, des planches sur lesquelles le caractère Braille est au-dessus de l'autre; ces planches sont destinées aux aveugles qui connaissent le Braille.

L'auteur fait constater que les caractères sont suffisamment lisibles à l'œil et qu'ils sont très perceptibles au doigt de l'aveugle, lors même que celui-ci n'a pas le toucher délicat des élèves exercés dès l'enfance.

Il fait aussi remarquer que le relief des points est plus accusé et plus résistant que celui des autres caractères en traits saillants ou en pointillé. imaginés dans le même but.

M. le Dr Vézien distribue encore plusieurs petits modèles de l'instrument servant à écrire et quelques brochures imprimées, contenant des détails plus complets.

M. le Dr Vézien continue comme suit : « Je n'ai pas inventé les caractères Traitpoint; personne ne les a inventés : ils existent virtuellement parmi les nombreuses combinaisons mathématiquement données par le signe générateur ⁞⁞⁞⁞, contenant 12 points en carré. Le signe générateur du Braille ⁞⁞ donne un total de 63 combinaisons; celui du Traitpoint, par le même calcul, en fournit 4.095.

C'est là qu'il faut chercher et choisir les groupes de points qui représentent le mieux les caractères de l'écriture vulgaire, les chiffres, la ponctuation, etc.

J'estime que cette écriture serait surtout utile aux personnes atteintes de cécité après l'âge scolaire, à ceux qu'on appelle les aveugles tardifs, et ils sont nombreux. Mon opinion est partagée par un certain nombre de directeurs d'instituts, de professeurs et d'aveugles instruits, qui m'ont écrit de différentes écoles d'Europe et d'Amérique.

Pour ces aveugles tardifs, une mère, une sœur, un enfant, après quelques heures d'étude, feraient de très suffisants professeurs; et l'élève, aidé du souvenir des lettres qu'il a connues antérieurement, serait bientôt en état d'écrire et de lire, même avec des doigts

dont l'âge a diminué la sensibilité tactile ou que le travail a durcis, tandis que la lecture du Braille est des plus difficiles au toucher, quand on n'y a pas été exercé dès l'enfance.

Messieurs, si quelques-uns d'entre vous désirent sur l'écriture Trait-point des explications plus complètes, je serai tout à leur disposition à l'heure et au lieu qu'on voudra bien me désigner, avec l'assentiment de M. le Président, et je serai heureux de discuter les objections et les critiques qu'on pourra me présenter.

Pour mon compte, je n'attache à tout cela aucun intérêt personnel; si j'ai travaillé 12 ans à cette étude, c'est pour ma propre satisfaction et dans l'unique but d'être utile aux aveugles. Or, comme je ne suis pas loin d'entrer dans ma 80e année, c'est-à-dire que me voilà arrivé presque au bout de mon rouleau, je ne serais pas fâché de voir ce travail repris par d'autres amis des aveugles, pour qu'il ne soit pas perdu. »

Vu l'heure avancée, les mémoires qui suivent n'ont pas été lus.

Mémoire de M. Sternheim, de Lille.

De la Propagande individuelle.

L'œil joue un rôle prépondérant dans la vie de relation des individus; c'est-à-dire que, si le cerveau d'un clairvoyant est impressionné d'une façon quelconque par l'intermédiaire de l'un de ses sens, il fait aussitôt intervenir le sens de la vue : entend-il un bruit, il tourne la tête de ce côté; son pied heurte-t-il un obstacle, il baisse les yeux; son odorat lui révèle-t-il la présence d'un corps odorant, il le cherche du regard. On dirait qu'il a besoin de voir, pour comprendre les impressions qui lui viennent du dehors.

Dans l'obscurité, le clairvoyant est très maladroit; il est même mal à l'aise; il trouve difficilement son chemin. Au grand jour, au contraire, (quelles que soient d'ailleurs les odeurs dont l'atmosphère est imprégnée), il circule librement à travers une foule tumultueuse, au milieu de fanfares, de cris, de décharges d'artillerie; parfois, il cherche comme une suprême jouissance un silence absolu sur une nature riante ou sauvage. Enfin, on pourrait dire que le clairvoyant ne se sent vraiment vivre que lorsqu'il voit; que plus il voit, plus il vit, comme si la vie arrivait à son être par sa paupière.

Dans ces conditions, que doit-il arriver si vous parlez des aveu-

gles à un clairvoyant qui n'en a jamais vu, ou plutôt qui n'a jamais profondément réfléchi à ce qu'est en réalité la cécité? Il pensera tout de suite que l'aveugle est un être différent de lui-même; un être qu'il faut conduire et soigner comme un enfant, qui pense, sent et agit autrement que lui-même. Son premier sentiment sera la pitié pour le *malheureux infirme*. Tout ce qu'il pensera, tout ce qu'il sentira, tiendra dans ces deux mots.

Si vous dites à cette personne qu'elle se trompe, elle vous répond de l'air le plus convaincu : « Mais il ne voit pas. Pour les aveugles, point de beauté, point de belle nature; ils ne connaissent pas les personnes qu'ils aiment. Et que peuvent-ils faire pour gagner leur vie? Ils sont à charge à eux-mêmes et aux autres... C'est évident!... »

On est tenté de croire, en entendant raisonner de la sorte, que c'est l'œil du clairvoyant qui raisonne et non pas sa raison.

Et pourtant, il est sincère, bon, intelligent, instruit même; mais il s'est arrêté devant ces quatre mots : « *Il ne voit pas* », comme devant un mur d'airain.

Cependant, conduisez votre interlocuteur dans un établissement consacré à l'éducation des aveugles; montrez-lui ce qu'ils peuvent faire. Il s'extasie, il crie merveille. A toutes les personnes de sa connaissance, il raconte qu'il a vu des aveugles admirablement adroits, sachant s'habiller seuls, se conduire seuls, faire du filet, de la musique, tout comme les clairvoyants; et ce qui est vraiment extraordinaire, *ils faisaient de la gymnastique* comme tout le monde.

Notre clairvoyant est subjugué : il a vu, il est convaincu. Mais ne croyez pas que sa pensée soit aussi avancée que son œil. Il a vu, il est convaincu, disons-nous; il est convaincu qu'il existe des aveugles accordeurs et musiciens; mais vous essayerez en vain de lui faire dire autrement que les aveugles qu'il a vus sont spécialement intelligents, et que ce n'est qu'à force de patience et de travail qu'on est arrivé à leur enseigner ce qu'ils savent, absolument de la même manière qu'on s'y prend pour apprivoiser des animaux. Aussi notre clairvoyant parle-t-il de sa visite chez les aveugles comme d'une excursion au jardin d'acclimatation.

Qu'on aille alors lui proposer les services d'un accordeur ou d'un musicien aveugle. Vite, il vous racontera qu'il a visité une institution d'aveugles; que c'est merveilleux; et que les personnes qui les instruisent ont vraiment des mérites. Faites-lui remarquer que votre protégé est expert en son art; il se confond en excuses, parle d'un vieil accordeur dont les services lui sont précieux, formule quelques

vagues promesses; enfin, il vous congédie, en vous disant que l'État devrait s'occuper davantage des aveugles.

En résumé, d'une façon générale, l'aveugle est pour le clairvoyant un être inférieur, aux facultés atrophiées, qu'on instruit à force de patience et de dévouement et dans un petit nombre de cas seulement, et qu'il est préférable de lui faire l'aumône que d'utiliser ses services.

Voilà ce que pensent et font la plupart des clairvoyants à l'égard des aveugles. On dirait qu'un voile épais obscurcit leur pensée. Pourtant la question des aveugles n'est pas nouvelle. Il y a plus de cent ans que Valentin Haüy a fait parler de lui. Pourquoi ce voile est-il encore si dense?

Cela tient surtout à ce que les aveugles ne montrent pas assez ce qu'ils sont, qu'ils jouent un rôle trop passif dans l'histoire de leur émancipation. Leur devoir est non pas de servir de preuve à l'appui de ce que disent les typhlophiles clairvoyants; mais bien d'être eux-mêmes des propagandistes et des exemples. Ils doivent être les premiers à proclamer ce que peuvent faire les aveugles, et ne laisser aux clairvoyants que la place secondaire de collaborateurs.

Haüy est allé chercher le jeune Lesueur à la porte de son église, et s'est efforcé au prix de grands sacrifices de lui procurer les moyens de gagner sa vie par son propre travail. Il a attiré l'attention du monde sur les aveugles; il a fait, pour ainsi dire, éclore la question de l'éducation des aveugles.

C'est sous son impulsion que se sont fondés les plus magnifiques établissements consacrés à cet usage.

Ce qu'a fait Haüy pour les aveugles est considérable, et il a bien mérité le nom de premier libérateur des aveugles.

Je dis premier, car Braille en est un autre.

Si Haüy a brisé les chaînes qui nous rivaient à l'oisiveté, Braille a donné l'essor à notre pensée.

L'un nous a arraché à l'humiliation, l'autre à l'ignorance. Le premier a fait de nous des travailleurs, le second des hommes.

Haüy et ses successeurs jusqu'aujourd'hui ont dit aux clairvoyants de venir en aide à l'aveugle. Des milliers de personnes ont répondu à leur appel: des hospices, des écoles se sont élevés, grâce à leurs soins. Les aveugles disséminés se sont rassemblés pour apprendre en commun les moyens de gagner leur vie. Ces moyens ont réussi à un nombre relativement considérable, qui se sont créés une famille et ont fait souche de braves gens, tout comme les clairvoyants. De-

puis un siècle, ce nombre est allé en s'accroissant sans cesse, et il s'accroîtra longtemps encore. C'est à la ferveur apostolique d'Haüy et de ses continuateurs, que nous devons cela.

Mais, en nous donnant les moyens de nous comprendre les uns les autres, Braille nous a mis en demeure de travailler nous-mêmes à notre propre émancipation.

Il est passé le temps où l'horizon de l'aveugle se confondait avec celui du foyer paternel, où sa pensée ne trouvait d'aliment qu'en elle-même. Aujourd'hui, l'aveugle sait qu'il existe un monde intellectuel et moral et que les aveugles y ont place. Il sait échanger ses pensées avec celles d'autres aveugles éloignés et épris comme lui de l'ardent désir de reconquérir leur dignité d'homme, qu'on leur a si longtemps contestée.

Les aveugles ne doivent donc plus attendre que les clairvoyants viennent à eux ; ils doivent s'élever par leur propre force et ne demander l'appui du clairvoyant que lorsque cela est vraiment nécessaire. Que les aveugles se répandent, sans se perdre de vue, au cœur même des réunions de clairvoyants, pour leur montrer que l'aveugle pense et agit comme eux.

Dans toutes les villes de quelque importance et sur tous les points du globe, il existe des sociétés, des associations de secours mutuel, de lettres, de sciences, d'arts. Ces sociétés, ces associations réunissent généralement tous les individus un peu considérables de la cité et des cités environnantes. On se met de la société pour se créer des relations; et l'on a des relations, quand on fait partie de la société.

Supposons qu'un aveugle se fasse admettre dans l'une de ces sociétés ; rien n'est plus facile. Il se trouvera évidemment un ou deux sociétaires plus curieux que les autres, qui l'interrogeront; ils lieront connaissance avec lui ; ils seront étonnés peut-être, charmés certainement, de trouver un collègue, un collaborateur, là où ils n'en cherchaient pas.

Puis, de société en société, la réputation de l'aveugle se répand; et comme il est rare qu'un membre de la susdite société ne le soit pas aussi d'une autre, c'est par là et de proche en proche que les relations de l'aveugle s'étendent, et qu'il arrive à se faire apprécier comme il le mérite, par nombre de gens qui peuvent lui être utiles, ainsi qu'aux autres aveugles.

Tout le monde s'empresse pour lui être agréable. Quand il parle, et surtout quand il parle des aveugles, on l'écoute avec attention ;

on croit le comprendre, on approuve et on se frappe le front en disant : « C'est vrai, il a raison; un aveugle c'est un homme comme nous; quand nous fermons les yeux, nous sommes aveugles aussi !... »

Le moment est venu de parler, d'organiser dans la région un mouvement en faveur des aveugles, ou de recommander un accordeur, un professeur. Presque toujours la proposition reçoit une solution favorable; rarement le refus est systématique.

Ce procédé est infiniment plus logique et plus fructueux que celui qui consiste à parler pour les aveugles. C'est à l'aveugle lui-même qu'il incombe de plaider sa propre cause et celle des autres aveugles. Qu'il ne soit plus l'objet curieux dont tout le monde parle et qu'on exhibe de temps en temps derrière une vitrine.

Je le répète, je ne prétends pas du tout que l'aveugle doive se passer du concours des clairvoyants. Je suis trop profondément imbu de ce principe que tous les hommes se doivent un mutuel appui. Ce que je demande, c'est que les aveugles fassent le maximum d'efforts dont ils sont capables pour s'élever dans la société; qu'ils n'attendent pas que les clairvoyants viennent à eux en leur disant : « Aidez-nous à travailler pour vous. » D'ailleurs, les aveugles, mieux que les clairvoyants, savent quels sont les vrais besoins de l'aveugle et les moyens de les satisfaire. Il y aurait lâcheté de leur part s'ils l'oubliaient. Puisqu'ils veulent à juste titre être des hommes, il est constant qu'avec les droits ils en acquièrent aussi les devoirs; et quel est le devoir le plus impérieux qui s'impose à l'homme si ce n'est celui de soutenir sa propre dignité?

On dégénère quand on attend tout de la Providence; et je crois que c'est le moment de dire : « Aide-toi, le Ciel t'aidera. »

Travaillons donc isolément et collectivement au relèvement des aveugles. Il se trouvera assez de clairvoyants nobles et généreux qui, sachant s'effacer, nous aideront dans notre tâche.

Je sais que la chose présente de certaines difficultés; qu'on ne trouvera pas partout et toujours un aveugle remplissant les conditions nécessaires de moyens, d'éducation, de relations, pour se mettre à la tête d'un mouvement en faveur des aveugles. Et puis, les aveugles sont disséminés, les uns dans les villes, les autres dans les campagnes. C'est aux sociétés de patronage qu'il appartient de grouper ces aveugles et de susciter parmi eux un représentant compétent et zélé, pour faire valoir leurs griefs et défendre leurs intérêts.

Il peut arriver encore qu'un aveugle, ayant pris l'initiative d'un mouvement en faveur des aveugles, ne soit pas secondé par certains

typhlophiles, même par certains aveugles; voire même qu'il soit contrarié par eux dans ses desseins.

Cela doit certainement arriver, puisque les aveugles sont des hommes. Ils sont appelés à se diviser sous l'influence de causes diverses. Et d'ailleurs, ils ne comprendront pas toujours de la même façon les intérêts des aveugles. Les divergences d'opinions iront en s'accentuant de plus en plus, au fur et à mesure que les aveugles s'élèveront dans la société. Personne ne saurait enrayer ce mouvement de dislocation.

Dans ce cas, cet aveugle n'a qu'à se demander si sa conscience est d'accord avec ses actes, et qu'à poursuivre droit son chemin, autant que le lui permettront les attaques de ses adversaires, en s'inspirant de ce qui a déjà été fait pour les aveugles.

Ma conclusion s'impose. Elle demande que l'aveugle prenne conscience de ce qu'il peut faire pour lui-même. Cela fait, il est un devoir impérieux qui s'impose à sa conscience, celui de ne pas laisser faire par d'autres ce qu'il peut faire lui-même. Quant il fait appel au concours des clairvoyants, qu'il le fasse de la façon la plus circonspecte, et que, parmi ceux qui lui offrent leur concours, il choisisse ceux qui peuvent lui être le plus utiles et qui vont à lui pour cela.

Autrement dit, après avoir traversé des siècles comme un être méconnu et parasite, il est temps que l'aveugle proclame bien haut ce qu'il est et ce qu'il peut faire, qu'il brise la tutelle qui pèse si lourdement sur ses épaules et qu'il devienne l'artisan infatigable et éclairé de sa propre émancipation.

Mémoire de Melle Helmina Segerstedt, de Nora Collett (Suède).

Établissements d'aveugles en Suède en 1901. — Établissements de l'État.

L'institution d'aveugles, à Tomteboda, près Stockholm. — L'institution a été ouverte aux aveugles en 1889. Le vaste bâtiment se déploie sur une longueur de 110 mètres; il se compose de deux ailes à trois étages, d'un corps de logis central à quatre étages et d'une tour où se trouvent une horloge et un paratonnerre. Les caves, les cuisines, les chambres à repasser, à lessiver, etc, les étuves, les cabinets de bains et de douches chaudes et froides sont au rez-de-chaussée. Les salles de gymnastique sont très spacieuses; les salles d'études

ont des bancs très ingénieux, et partout un mobilier complet est adapté aux différents besoins de chaque service. Les 3 vastes dortoirs sont situés au troisième étage des deux ailes. Les cabinets de toilette ont de l'eau et tout ce qui est nécessaire pour la propreté, l'hygiène et la bonne tenue du linge et des effets personnels. Dans la salle de musique se trouvent un orgue et deux pianos. L'éclairage se fait par le gaz; le chauffage par des calorifères. Les dortoirs ont en même temps des ventilateurs; les distributions d'eau sont abondantes et, en cas d'incendie, deux réservoirs en sont constamment pleins.

La chapelle a une chaire et un orgue. L'imprimerie, les ateliers, l'infirmerie sont à 200 mètres environ du bâtiment principal et chauffés par des poêles, sauf la corderie et ses dépendances, qui le sont par la vapeur, tout en ayant, pour plus de prudence encore, des portes en fer et un toit en asphalte.

Le programme des études, réparties en trois classes, comprend, pour les garçons et pour les filles : la religion, la langue maternelle, les leçons de choses, le calcul, la géographie, l'histoire de Suède, la grammaire, l'histoire naturelle et la géométrie. Des cours de gymnastique ont lieu tous les jours. Le modelage, la musique instrumentale et vocale sont enseignés selon les aptitudes de chacun. Comme travaux manuels, les garçons apprennent la vannerie, la brosserie, la corderie, la menuiserie; les filles ont les tricots, les ouvrages au crochet et la lingerie.

L'institution a place pour 120 élèves, garçons et filles; elle contient aujourd'hui cent élèves.

L'année scolaire commence le premier septembre. Les élèves y sont admis à l'âge de 11 ans et y font un séjour de six à huit ans.

L'école préparatoire à Tomteboda. — Cette école, annexée à l'institution, a été inaugurée au mois de septembre 1899. Les élèves y sont admis de la septième jusqu'à la onzième année. L'école est destinée à contenir 40 élèves, répartis en quatre classes. Elle doit préparer les élèves pour l'entrée à l'institution. Elle contient aujourd'hui 20 élèves. Depuis 1899, l'instruction des aveugles est obligatoire; l'enseignement et le séjour aux écoles sont, par conséquent, entièrement gratuits.

L'école préparatoire à Vexiö, fondée en 1884, reçoit 30 enfants aveugles de la Suède méridionale. Ils y font un séjour de quatre ans; après quoi, ils sont admis à Tomteboda.

L'atelier pour les hommes aveugles, à Kristinehamn. L'atelier reçoit 30 aveugles. Ils y apprennent la lecture et l'écriture Braille. On leur enseigne la brosserie, la vannerie et la fabrication des filets et des tapis. Les ouvriers sont tous externes; mais pour 30 francs par mois, ils sont reçus pensionnaires dans des familles de la ville. L'aller et le retour se font sans inconvénient et la fréquentation des clairvoyants influence avantageusement l'aveugle. L'enseignement est entièrement gratuit.

ÉTABLISSEMENTS FONDÉS PAR DES PARTICULIERS.

En 1870, une association a fondé à Stockholm *l'atelier pour les hommes aveugles.* Il compte aujourd'hui 25 ouvriers. L'association leur paie le loyer et les objets qu'ils font dans l'atelier, mais elle ne les nourrit pas.

L'asile pour les femmes aveugles sexagénaires a été fondé en 1886, par la princesse Eugénie. Le bâtiment est très bon et d'une construction qui répond bien aux besoins de ses quatorze pensionnaires.

Pour l'écoulement des objets fabriqués par les aveugles, *l'Association pour le bien des aveugles* a ouvert en 1889 un magasin de vente à Stockholm, où l'on reçoit les ouvrages des aveugles de toute la Suède.

L'école de Miss Wikström. (Extrait du Mentor de Boston — novembre 1891. — Notes prises par une typhlophile.)

« L'institution possède une maison entière, bâtie pour elle par Miss Wikström; elle est bien située en face d'un joli parc, où les jeunes filles peuvent se promener tranquillement. L'intérieur est très confortable : ventilateurs, salles de bains, etc. Il y a 18 jeunes filles. Miss Wikström ne veut pas dépasser ce nombre, afin que l'institution conserve son caractère de *home*, un home plein d'affection, sans règle sévère, mais avec beaucoup d'ordre. Dans la grande salle à ouvrage, chaque matin les jeunes filles écrivent et lisent. Elles apprennent l'écriture en relief de Braille, et aussi l'écriture au crayon. De l'enseignement intellectuel, on passe à l'enseignement professionnel : la brosserie et la vannerie, la fabrication de tapis, enfin le crochet et le tricot et d'autres ouvrages féminins. Trois fois par semaine, des amies de l'établissement viennent voir les jeunes filles,

causent avec elles de choses instructives et amusantes, etc. Le souper est suivi de la prière et du chant de cantiques, accompagné à l'orgue. Les chambres à coucher sont confortables; elles réunissent deux ou quatre des pensionnaires; on met toujours les amies ensemble. Ces pensionnaires sont toutes adultes, mais d'âge différent. Elles sont pour la plupart devenues aveugles dans leur enfance; mais faute de ressources ou pour d'autres causes, elles n'ont pu entrer dans les écoles de l'État. Presque toutes étaient fort malheureuses, lorsqu'elles ont été admises dans l'asile de Miss Wikström. Elles y sont reçues pour trois ans, sauf quelques-unes qu'on conserve indéfiniment. Quelques années après leur départ, on les invite à revenir pour y passer quatre ou cinq mois. Ces mois sont fort appréciés des anciennes élèves. Selon la remarque de leur bienfaitrice, elles profitent autant de ce séjour que des trois premières années, étant plus mûries et plus à même de goûter les délices de l'instruction. Ces jeunes filles sont généralement gaies et intelligentes. A leur sortie de l'école, elles savent assez bien travailler pour subvenir, au moins en partie, à leur entretien. Miss Wikström, qui a sa résidence à Stockholm, est aidée par une surintendante et quatre maîtresses : deux aveugles et deux clairvoyantes.

L'Association des aveugles.

Attendu qu'il n'y a en Suède aucun système de *patronage* au profit des anciens élèves des établissements de l'État, quelques jeunes aveugles, dans le but de faire de la propagande pour les aveugles parmi les aveugles, ont fondé en 1889 à Stockholm « l'Association des aveugles. »

Tous ses membres étant aveugles et presque tous indigents, l'Association a eu des commencements extrêmement modestes. Jusqu'en 1894, tout son avoir consistait en 150 couronnes (1). Depuis lors, grâce au zèle et au devouement de ses organisateurs, qui ont su éveiller les sympathies du public pour les aveugles, les fonds de l'Association ont vite augmenté; elle possède aujourd'hui un capital de 101.000 couronnes.

Afin de lier plus étroitement les aveugles entre eux :

1° L'Association unit ses membres par des séances, le premier dimanche de chaque mois. On y traite des questions d'intérêt commun.

(1). 1 couronne = 1,30 fr.

2° A mesure que ses forces le lui permettront, elle emploiera au profit des malades la caisse de secours créée dans ce but.

3° Par des récréations intellectuelles, des soirées musicales, elle tend à cultiver l'esprit de ses membres.

L'Association comprend de simples membres, des membres participants, des membres perpétuels, des membres donateurs et des membres honoraires. Chaque membre donne une cotisation annuelle d'une couronne; le membre perpétuel en donne une de 25 couronnes; le donateur donne une cotisation annuelle de 5 couronnes ou, une fois pour toutes, 100 couronnes. Le membre honoraire est exempt de cotisation.

Pour être membre de l'Association, il faut avoir 16 ans accomplis, jouir d'une bonne réputation et avoir la caution d'un autre membre. Chaque année, au mois de juin, une assemblée générale réunit à Stockholm tous les membres des différentes provinces de la Suède.

L'Association compte aujourd'hui 247 membres.

Statuts de la caisse de secours. Pour être membre de cette caisse, il faut :

1° Être aveugle.

2° Être membre de l'Association des aveugles.

3° Ne pas avoir atteint 50 ans.

4° Ne souffrir d'aucune maladie incurable qui, d'une façon permanente ou périodique, affaiblisse sérieusement la capacité de l'aveugle.

5° Ne pas être pensionné par une autre œuvre de charité, publique ou particulière.

Celui qui désire participer à la caisse de secours, doit faire sa demande à l'Administration en indiquant ses noms, âge, professions et adresse.

Est exclu de l'Association, quiconque se livre à la mendicité, et aussi celui qui vit exclusivement des dons qu'il reçoit, quand même il ne mendierait pas dans les rues.

1° Chaque membre paie une cotisation annuelle d'une couronne.

2° Le membre, devenu incapable par suite de maladie de toute espèce de travail ou d'activité, reçoit en secours dix couronnes par semaine, pendant six semaines d'une même année.

3° On n'accorde pas de secours pour une maladie dont la durée n'atteint pas sept jours, le jour de réclamation y compris. Une accouchée, malade plus de dix jours, est secourue à compter de la onzième journée. Les personnes atteintes de délirium tremens, syphilis

ou autres maladies qu'elles se sont attirées par leur faute, ne reçoivent pas de secours.

La demande de secours sera adressée au Président de l'administration, dès que la maladie est constatée; le secours ne se donne qu'à compter de la veille du jour où la demande est faite. Tant que dure la maladie et que le malade bénéficie du secours, les rapports sur son état seront adressés à la direction, tous les sept jours s'il habite Stockholm, tous les quinze jours s'il habite la province. (Des retards de plus d'un jour peuvent faire suspendre le secours jusqu'à une nouvelle demande.)

Lorsqu'une demande de secours est faite à l'administration, un de ses membres, ou une autre personne digne de foi, doit se procurer des éclaircissements sur la nature de la maladie et l'incapacité du malade à se suffire. Faute d'autres renseignements, on réclame l'attestation d'un médecin.

Le secours est donné, quand cela peut se faire, par des membres choisis de la direction. En province, les secours sont payés par la poste, contre acquit du malade.

Si le malade ne se soigne pas convenablement, l'administration, de concert avec le médecin qui le traite, peut lui imposer de demander l'admission dans un hôpital public.

A partir de 1898, la caisse de secours a commencé à opérer. Elle distribue annuellement des secours aux malades, selon les moyens dont elle dispose et les demandes qui lui sont adressées.

Depuis 1898, l'Association consacre une partie de ses revenus à l'entretien d'un petit « home » pour cinq filles aveugles courageuses qui, avec la subvention de 150 couronnes par tête, accordées par l'Association, et 50 couronnes de la commune, espèrent pouvoir se suffire à elles-mêmes par leur travail. Si la petite colonie prospère, l'Association compte en créer d'autres, à mesure que ses moyens le lui permettront. Une amie et bienfaitrice des aveugles soutient et secourt l'entreprise par le généreux don de 500 couronnes par an.

Imprimerie et Publications en Braille.

Depuis 1883, l'État a accordé une subvention annuelle de 2500 couronnes pour l'impression de livres en relief. Tous les livres s'impriment aujourd'hui en Braille, le système Moon n'est plus employé. L'institution a aussi de la musique. L'imprimerie a des machines à stéréotyper et des machines à imprimer recto-verso interligne.

Les appareils à écrire des élèves de l'institution se nomment « appareils Astrand », d'après leur inventeur. Ils se composent d'une tablette en bois, où sont attachées deux règles; l'une, en cuivre, est destinée à l'écriture Braille; l'autre, en fer, à l'écriture des clairvoyants. Pour faire marcher l'une et l'autre règles, il faut manier des touches et des vis. La machine est très coûteuse (20 couronnes).

En 1873, l'institution de Manilla, institution de sourds-muets, où l'on a, pendant quelques années, hospitalisé les aveugles, a fait imprimer et publier le premier journal d'aveugles paru en Suède : « *Revue des aveugles* »; mais, dès 1877, il a cessé de paraître, faute d'abonnés. Alors Mlle Wikström a fondé une imprimerie, et la même année elle a fait publier la « *Nouvelle revue pour les aveugles,* » qui, pendant vingt ans, a été distribuée gratuitement à des aveugles en Suède, en Norwège et en Finlande. Jusqu'en 1897, cette Revue a paru tous les mois; aujourd'hui elle ne paraît qu'à Noël, sous le format d'un gros livre, nommé à juste titre « Livre d'Étrennes. »

Journal Hebdomadaire des aveugles suédois. Directeurs : A. Lundberg et D. Kjellin. Le journal, qui a été fondé en 1895, est imprimé en relief recto-verso entrepoint et en abrégé. Il paraît tous les vendredis.

Son programme comprend tout ce qui peut intéresser les aveugles : explication des systèmes, des appareils nouveaux; articles sur des questions spéciales intéressant les aveugles; biographies d'aveugles remarquables. De plus il informe ses lecteurs de ce qui se passe dans le monde littéraire, scientifique, musical et politique en Suède et à l'étranger. Le journal, organe de l'Association des aveugles, a paru en 1895; l'abonnement était alors de 5 couronnes par an; les frais de la direction se couvraient par des contributions volontaires. Plus tard, des subventions de l'État, allant progressivement de 500, 800, jusqu'à 1000 couronnes, ont permis à la direction de baisser le prix de l'abonnement à 2 couronnes. Enfin, en 1901, vingt départements de la Suède, ainsi que la ville de Stockholm, ont accordé au journal une subvention annuelle de 100 couronnes; le département et la ville de Stockholm en ont donné 300; ce qui permet à la direction d'envoyer gratuitement le journal à quiconque le désire. (Frais postal vingt öre : trente centimes).

Les deux directeurs du journal sont aveugles.

Le journal a 16 pages. Les deux dernières pages contiennent des extraits de l'Encyclopédie de Gernandt.

En 1901, un comité s'est occupé d'étudier sérieusement un projet

d'abrégé orthographique, inventé par M. Lundberg. L'abrégé, dont on s'est déjà servi partiellement dans le journal des aveugles, a été trouvé excellent et rendra, sans aucun doute, de grands services à tout aveugle lettré.

La bibliothèque des aveugles à Stockholm. La sensation qu'a éveillée chez nos aveugles la nouvelle de la création d'une bibliothèque Braille à Paris, a inspiré à une typhlophile, Mlle Amy Segerstedt, l'idée de doter les aveugles en Suède d'une œuvre semblable. L'idée a germé, mais faute de fonds et de machines à écrire pratiques, elle n'a pu se réaliser qu'en 1893 où, grâce à une réglette Ballu, qui nous est arrivée de Paris, la fondatrice a pu commencer à enrôler des copistes pour la future bibliothèque. Une fois commencée, l'œuvre a très bien marché; pas mal de copistes se sont présentés et un comité a été élu pour l'administration de la bibliothèque. Pour être membre de l'Association, il suffit d'avoir copié et livré à la bibliothèque un volume quelconque, ou donné une cotisation de dix couronnes, une fois payées. Les copistes payent eux-mêmes le papier et tout ce qu'il faut pour écrire; les machines à écrire nous arrivent toujours de la France (réglette et tablette Ballu). Avant la fin de 1893, la bibliothèque possédait déjà 150 volumes. Aujourd'hui elle en possède 1800 environ.

Le Massage.

Depuis quelques années, il y a un certain nombre de masseurs aveugles; mais ils sont encore trop nouveaux au métier pour que l'on puisse avec certitude juger des avantages ou des inconvénients de cette profession. Un seul aveugle, M. Buren, qui est masseur à Stockholm depuis six ans, a su se créer une clientèle nombreuse, qui s'accroit d'année en année. De plus, il jouit de la confiance des médecins, qui ordinairement refusent de patronner le masseur aveugle. Les autres masseurs ont de bons et de mauvais jours; au temps de chômage, ils s'adonnent à un autre métier qui leur a été appris; car on n'enseigne encore le massage que comme profession auxiliaire. Quoiqu'il en soit, les aveugles chez nous espèrent beaucoup du massage. Ils se disent, qu'une fois le préjugé évanoui vis-à-vis de l'aveugle, le médecin le préférera quelquefois au clairvoyant. La difficulté même pour l'aveugle de faire à lui seul le diagnostic,

pourra lui servir de garantie vis-à-vis du médecin, et engagera ce dernier à lui soumettre le traitement du malade.

Pourtant nos aveugles ne se dissimulent pas les difficultés qui attendent le masseur aveugle. Il lui faut, non seulement assez d'intelligence pour suivre les cours d'anatomie, etc., mais encore assez de jugement pour reconnaître la nature d'une maladie et en découvrir les causes. Quiconque veut devenir masseur, doit s'efforcer sérieusement de se défaire de ses mauvaises habitudes, et s'appliquer à acquérir de bonnes manières.

La Suède a cinq millions d'habitants et trois mille aveugles.

Origine e stato presente dello Istituto dei Ciechi I. Florio. — F. ed A. Salamone.

Per più anni esistette a Palermo una scuola pei ciechi, istituita dal Municipio nel 1871 con l'intendimento di trasformarla in Istituto; e a tal fine nel 1881 il Municipio aveva anche costituito un Comitato promotore, che, facendo appello ai Corpi morali della Sicilia ed alla carità privata, riuscì a raccogliere quaranta mila lire. Ma questa somma era insufficiente alla fondazione e alla dotazione di un Istituto; se non che per buona ventura nel luglio del 1891 l'accrebbe di un subito con una largizione assai cospicua di Lire duecentomila, Ignazio Florio; il quale donò anche un fabbricato di sua proprietà con annesso giardino.

Questa generosa largizione rese possibile il fondare tosto l'Istituto, che con il titolo *Istituto dei Ciechi Ignazio Florio*, fu aperto nell' ottobre del 1892, ammettendo undici ciechi ed altrettante cieche.

Intanto lo stesso anno 1892 la Sig^na^ Francesca Salamone de Mistretta, lasciava per testamento tutto il suo patrimonio e quello pervenutole dalla sorella Anna (circa un milione di lire), per un Istituto di cieche povere da fondarsi a Palermo; che fosse ad un tempo educatorio per le fanciulle e le adolescenti, ed asilo per le adulte e le vecchie, da amministrasi da l'Arcivescovo, dal Prefetto e dal Sindaco di Palermo.

Avvenuta nel 1894 la morte della Sig^na^ Franscesca Salamone, e costituito in Ente morale il nuovo Istituto, il Consiglio d' amministrazione dell' Istituto Ignazio Florio, che sin dal 1891 era stato pure eretto ad Ente morale, chiese e con Decreto reale del 29 Ottobre 1898 ottenne, che le due Pie Opere Florio e Salamone fossero riu-

nite in unico ente, sotto il titolo *Istituto dei Ciechi F. Florio — F. ed A. Salamone.*

Sorge il fabbricato dove questo Istituto ha sede (che è quello che donò Ignazio Florio, ora splendidamente riformata ed addattato), presso alla Piazza del Campo, alle Falde del Monte Pellegrino, e consta di un edifizio centrale (al quale conduce un ampio scalone) in cui trovansi i dormitori e l'infermeria, e di un pian terreno dove sono le sale scolastiche, la chiesa, un magnifico salone per concerti, il refettorio e la cucina. A questo fabbricato è annessa una villetta ed un giardino, che servono per il passeggio e la ricreazione degli alunni.

Dovendo intanto nell' Istituto, a norma delle disposizioni della Sig^na^ Francesca Salamone, esservi oltre l'Educatorio, un asilo per le cieche povere adulte e vecchie, l'edifizio dovrà ingrandirsi; ed il comm. Ignazio Florio, affinchè anche per gli *uomini* si faccia l'asilo, ha testé largito Lire trentamila come concorso alle fabbriche.

Al presente il pio Istituto accoglie venticinque maschi e trentacinque femmine. Ai maschi impartiscono la istruzione scolastica elementare tre maestri, ciechi anch'essi, ed alle femmine due maestre veggenti, figlie di S. Anna.

Agli uni ed alle altre l'insegnamento musicale è dato da sei professori tutti veggenti sotto la direzione del Prof. Guglielmo Zuelli, Direttore del R. Conservatorio di musica, e siccome alcuni imparano a suonare più di uno strumento l'istruzione musicale è così impartita: Il violino, a dodici maschi e quattro femmine; la viola a due maschi; il mandolino a dodici femmine e ad un maschio; l'arpa a tre femmine; il pianoforte a undici maschi e a sei femmine; l'organo a tre maschi e ad una femmina. Imparano intanto l'armonia sette maschi e tre femmine; l'accordatura del pianoforte sette maschi; il canto corale tutti gli alunni maschi e femmine.

L'insegnamento manuale è dato ai maschi, da un cieco, che fu alunno del medesimo Istituto, e consiste nella lavorazione di svariati oggetti con vimini, con paglia, con legno filato. Alle femmine, questo insegnamento è dato dalle Figlie di S. Anna, e consiste, oltre che nella lavorazione di oggetti con paglia e con legno filato, nel cucito e in diversi lavori in maglia, all' uncinetto, alla spola, al tombolo. Buon numero di questi lavori, sì di maschi che di femmine figurano in atto all' Exposizione Agricola Regionale di Palermo.

All' educazione fisica di tutti gli allievi dell' uno e dell'altro sesso si provvede con esercizî ginnastici, adatti alla loro condizione; e

però sono evitati quelli che reputansi difficili o pericolosi; e per le fanciulle quelli che loro non convengono.

Hanno cura degli allievi d'ambo i sessi, dieci Figlie di S. Anna, che attendono anche alla loro istruzione morale e religiosa.

Amministra e veglia al buon andamento dell' Istituto, un Consiglio di amministrazione così composto : Presidente, l'Arcivescovo di Palermo, S. E. il Cardinale Celesia; Vice Presidente, il Rev. Can. Salvatore Bozzo, rappresentante il Comm. Ignazio Florio; Deputati, il Principe di Sciara, Presidente della Congregazione di Carità di Palermo; il Cav. Napoleone La Farina, rappresentante il Prefetto di Palermo; il Cav. Enrico Fatta del Bosco, sorteggiatto tra gli oblatori dell' Opera Florio ai sensi dello Statuto.

Mémoire de M. le Dr. Eloui Bey, du Caire.

Les Aveugles en Égypte.

Les anciens Orientaux se sont occupés de tout temps de l'importante question de l'amélioration du sort des aveugles. Pour que les infortunés aveugles pussent gagner leur vie, on leur apprenait le chant, la poésie, le Coran, la grammaire arabe, la philosophie, etc., autant de ressources qui leur permettaient de se rendre utiles et de subvenir eux-mêmes à leur existence.

Ce système est également pratiqué de nos jours. D'une part, les Musulmans font apprendre aux aveugles le Coran par cœur et avec accentuation, pour être récité dans les cérémonies nuptiales et funéraires et dans les mosquées. Cela constitue pour eux une ressource suffisante pour vivre. Les Coptes, d'autre part, en font autant, en enseignant à leurs aveugles les cantiques et oraisons spirituelles pour être chantés, en retour d'un salaire, aux églises et aux obsèques,.

De plus, les familles musulmanes font, pour la plupart, à titre de bénédiction, réciter chez elles le Coran par des aveugles, contre une paie mensuelle, et les font venir pour le réciter dans les enterrements.

En outre, on trouve en Égypte beaucoup de Kouttabs (sortes de petites écoles primaires), confiés à des fikis (récitateurs de Coran) aveugles, qui connaissent la grammaire arabe pour l'avoir apprise, et qui touchent des émoluments suffisants. Il y a même de ces fikis aveugles qui, faisant leurs études à l'Université d'el Azhar, par-

viennent à devenir de véritables savants, au point d'êtres nommés professeurs dans les grandes écoles. Il y en a même qui ont occupé de hautes fonctions publiques, tel el Saïed Hassan el Kouesni, qui, quoique aveugle, est devenu le doyen de l'Université d'el Azhar.

On connaît du reste d'illustres aveugles, des poètes, des musiciens, des professeurs, des mathématiciens, etc., etc., dans tous les pays; (l'année dernière un aveugle fut reçu à l'École normale supérieure de Paris et un autre fut nommé agrégé en philosophie).

Au Caire, on leur apprenait également, dans une école dite des aveugles, fondée en 1874, par feu Dor Bey, à faire des nattes, des chaises, à filer, et à lire à l'aide de signes et de points en relief.

Cette école comprenait 88 élèves externes. Le personnel enseignant était composé de : 1 directeur, 1 professeur de grammaire arabe, 1 professeur d'arabe, 1 professeur d'arithmétique, 1 de Coran, 2 moniteurs de Coran, 1 maître pour le rempaillage, 1 maître pour le tressage des nattes et un maître tourneur.

Dans la suite, l'école reçut aussi des sourds-muets. En novembre 1880, elle comptait 60 aveugles et 15 sourds-muets.

Cette école était entretenue par le ministère des wakfs (des cultes), qui lui allouait annuellement 1.895 L. E., soit 48.000 francs environ.

Entre 1874 et 1880, on avait nommé, en plus du personnel existant, une maîtresse pour la broderie; car l'école avait reçu des filles.

L'administration des wakfs allouait, depuis 1880, annuellement à cet établissement une somme de 2.000 L. E., ou 50.000 francs.

En 1887, l'école dépendit du ministère de l'instruction publique; mais l'administration des wakfs ayant déclaré ne pouvoir plus continuer à entretenir cet établissement, le ministère de l'instruction publique le supprima en 1889.

Eh bien! en attendant le jour, prochain, je l'espère, où l'on fondera de nouveau au Caire une autre école spéciale pour les aveugles, il me semble qu'on pourrait utiliser la section annexée à l'Université d'el Azhar, qui fut créée à l'époque des Mamelucks, pour instruire et entretenir gratuitement les aveugles.

On y enseignera, comme par le passé, la grammaire et la littérature arabes, la poésie (1), la philosophie, le chant et la récitation du

(1). Lac écité, même de naissance, n'est pas un obstacle pour devenir un célèbre poète. Perdant la vue, les aveugles se contentent de parler dans leur poésie des poèmes philosophiques, héroïques, érotiques, de la sagesse, de la toute-puissance de Dieu, vantant la générosité et condamnant l'avarice et la parcimonie, etc., ainsi que le faisaient les anciens poètes aveugles arabes.

Coran avec accentuation, etc. On y ajoutera un peu de mathématiques, la géométrie élémentaire, la fabrication des nattes, des chaises et le tissage.

Comme langue des aveugles entre eux, la langue Espéranto semble mieux convenir, vu la facilité avec laquelle on l'apprend.

Les fonds nécessaires pour le fonctionnement de la dite section de l'Université d'el Azhar (qui est délaissée de nos jours) existent et ne demandent, pour être employés, que la bonne volonté du gouvernement et de la direction de cette Université.

Mémoire de M. Barrouin, de Paris.

L'ÉTUDE DE L'EXPERTISE DOIT FAIRE PARTIE DU PROGRAMME D'ÉTUDES DES AVEUGLES.

L'étude de l'expertise consiste, dans son ensemble, dans un examen des pièces organiques des instruments; elle est très praticable pour les aveugles. C'est un développement d'études spéciales, qui mènent à une connaissance bien déterminée de la valeur réelle et de la composition des matières constituant les instruments neufs ou autres et de leur prix de revient.

Le métier d'accordeur est un des plus lucratifs pour les aveugles; cela est incontestable. De l'aveu de tous ceux qui le pratiquent, la facture et la réparation des organes des instruments augmentent leur gain, lorsqu'ils ont l'habileté pour ce genre de travail, qui est parfois prodigieux de difficulté pour l'aveugle, même le plus adroit.

Mais il faut bien le reconnaître, l'accordage, quoique pratiqué avec la plus grande compétence, ne donne pas les connaissances approfondies de la valeur des instruments et de leurs organes. L'étude de l'expertise s'impose donc à l'accordeur aveugle, qui a tout particulièrement besoin d'être parfait dans sa spécialité, pour lutter avantageusement contre la concurrence des voyants.

Les écoles qui enseignent l'accord ont, pour l'étude de l'expertise, des éléments favorables dans les instruments composant le matériel des classes.

L'étude de l'expertise s'impose encore à l'accordeur qui veut développer sa situation par le commerce des instruments de musique, ainsi qu'à l'accordeur, employé dans une maison de commerce, qui lui fait faire des tournées, et qui exige de lui qu'il rapporte des

détails complets sur les instruments qu'il accorde au dehors, facilitant ainsi, sans dérangement pour son chef de maison, l'évaluation des instruments, en vue de l'achat, de l'échange ou de la restauration.

L'accordeur incompétent qui veut s'établir pour son compte ou par association, ne peut juger de la valeur des instruments, sur la vente desquels il ne peut pas non plus prévoir de bénéfice; il ne peut donc pas se risquer dans les opérations commerciales, qui pourraient lui faire éprouver de sérieuses pertes.

La lutte de l'aveugle est fort compliquée dans cette spécialité. Pour gagner d'abord et ne pas perdre ensuite la confiance d'une clientèle, et pour éviter toutes sortes d'inconvénients, un diplôme d'expert lui serait de la plus grande utilité; il garantirait l'accordeur aveugle contre la présomption d'incompétence dont il est souvent victime durant une longue période de sa carrière laborieuse. Celui qui sort de l'école ne se rend compte que trop tard de la nécessité de posséder des connaissances complètes en matière d'expertise.

L'étude de cette branche n'ayant encore jamais été régulièrement faite, et exigeant des démonstrations spéciales, j'ai ouvert un cours, en 1885, dans mes magasins et ateliers, 91 et 87, rue de Sèvres. Depuis, bon nombre d'aveugles ont pu se convaincre de l'importance du résultat qu'ils ont obtenu. S'ils fréquentent une école, je ne leur enseigne que l'expertise; s'ils ne fréquentent aucune école, je les envoie, pour l'apprentissage de l'accord, à une école quelconque, tout en les faisant participer à mon enseignement pratique.

Pour répandre cette étude spéciale, j'ai fait admettre aux expositions internationales, section de l'enseignement professionnel et industriel, un tableau et un rapport explicatif, indiquant le plan des études que les aveugles trouvent à mon cours gratuit depuis 1885. Les dernières récompenses obtenues sont : Bruxelles, 1897, médaille d'argent; en 1898, Palmes académiques; Paris, 1900, médaille de bronze.

Je forme le vœu qu'un cours d'expertise soit introduit partout et donné par un professeur spécialiste, appointé et attaché à l'école. Ce professeur pourrait être en même temps professeur d'accord et de facture. On prendrait de préférence un accordeur expérimenté, sortant d'une maison de commerce; ou bien un professeur externe qui conserverait ses fonctions au dehors et qui serait chargé de faire une collection d'instruments pour les études pratiques. Les élèves externes pourraient être admis à ce cours.

Les Aveugles dans les Colonies Néerlandaises.

C'est grâce à l'initiative personnelle de M. H. J. Lenderink, Directeur de l'Institution des aveugles, à Amsterdam, que les Colonies Néerlandaises possèdent à présent une Institution pour les aveugles et un atelier pour les aveugles indigènes (Javanais, Malais, etc.).

Le 4 septembre 1899, il communiqua ses idées, qu'il avait réunies dans une brochure intitulée « Les aveugles dans les Colonies et les moyens pour l'amélioration de leur sort, » à son Excellence, le Ministre des Colonies, M. J. F. Cremer. Celui-ci accueillit ses idées avec la plus grande sympathie et, soutenu par la Commission pour l'amélioration du sort des aveugles en Hollande, dont le nommé Directeur est le Secrétaire Général, M. Lenderink était, après bien des difficultés, assez heureux de voir ses efforts couronnés de succès, par la création d'une Institution pour les aveugles à *Bandoeng*, une des capitales dans l'île de *Java*. Une Commission, sous la Présidence du Résident, s'est constituée. Le médecin oculiste, Dr C. H. A. Westhoff, qui en est l'âme, a réussi à créer des sections dans toutes les grandes villes des colonies et, grâce à son énergie, l'école fut ouverte le 16 septembre 1901.

Inutile de dire que le premier pas dans le chemin qui conduit au relèvement des aveugles indigènes, est d'une grande importance. C'est à la philanthropie nationale qu'est dû le résultat obtenu jusqu'ici. Espérons que le Gouvernement soutienne ces efforts.

Mémoire de M. Vl. de Turine, de St. Pétersbourg.

PROJET

D'UN PROCÉDÉ PERMETTANT D'IMPRIMER TRÈS BON MARCHÉ LES LIVRES ET LES JOURNAUX POUR LES AVEUGLES ET D'APPAREILS PERMETTANT AUX AVEUGLES DE LIRE LES PUBLICATIONS AINSI IMPRIMÉES.

§ 1. — Les publications imprimées en caractères en relief rendent certainement d'immenses services aux aveugles, mais il est néanmoins très triste : 1° *que tous les livres, journaux, etc. ne sont pas accessibles aux aveugles, mais seulement ceux qui sont imprimés spécialement pour eux*, et 2° *que ces publications reviennent très cher; beaucoup plus cher que les publications ordinaires.*

Mes appareils, permettant aux aveugles de lire les caractères ordinaires, auraient supprimé et le premier inconvénient et, par cela même, le second aussi. Mais si nous nous étions résignés au premier et que nous nous proposions le but seulement : *d'élaborer un procédé permettant d'imprimer très bon marché des publications que les aveugles puissent lire à l'aide d'appareils simples et relativement peu coûteux,* ce but-là nous aurions pu l'atteindre de la manière suivante.

Figurons-nous que sur un *feuillet* transparent *noirci* se trouvent des « points » (c'est-à-dire de tout petits carrés, ou ronds, ou rectangles) restés non noircis et gardant par conséquent leur transparence. Ces points transparents sont disposés en séries-lignes, chaque lettre étant représentée, selon un code conventionnel, par une combinaison de points consécutifs transparents sur fond noir (voir fig. 1). Des

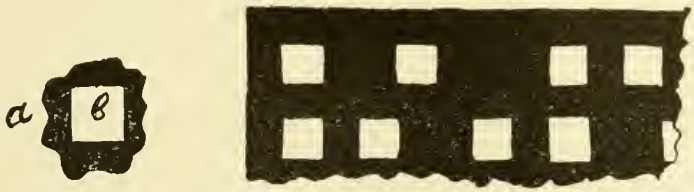

Fig. 1.

lignes, formées de pareilles lettres, on peut les composer et les imprimer tout comme on le fait en publiant un livre ordinaire. On peut aussi, cela va sans dire, avoir recours à la photolithographie, à la zincographie, etc.; mais ce serait plus cher.

L'aveugle met le feuillet entre deux lames de verre minces, dans un châssis qu'il place devant un écran opaque *a*, percé d'une ouverture *b* (voir fig. 1). Un système de verres optiques, derrière l'écran *a*, reçoit les rayons d'une source lumineuse et les concentre sur l'ouverture *b*. Le châssis, en se déplaçant, frôle l'écran *a*.

§ 2. — L'appareil peut être construit de plusieurs manières; voici quelques-unes des constructions possibles :

On peut, par exemple, présenter aux rayons lumineux une plaque de sélénium, intercalée dans un circuit électrique qu'alimente une batterie galvanique et qui contient un appareil électro-magnétique, entrant en action *avec un léger bruit,* chaque fois que le courant du circuit augmente. Or, le sélénium jouit, comme on sait, d'une propriété très

singulière : sa conductibilité électrique croît, lorsqu'il est éclairé. Le courant électrique, dans notre circuit, augmentera donc chaque fois que la plaque de sélénium subira l'action des rayons lumineux, grâce au passage d'un point transparent, et, mettant en jeu l'appareil électro-magnétique, provoquera un *signal acoustique*.

2° On pourrait aussi employer le dispositif suivant : Sur le noyau d'un téléphone sont enroulés deux fils, intercalés dans deux circuits parcourus par deux courants électriques alternatifs ou intermittents, de fréquence, par exemple, de 300 fois par seconde. Dans un des circuits est intercalée en outre une plaque de sélénium, les deux circuits étant « équilibrés », en sorte que leurs actions se neutralisent et que le téléphone se taise, par conséquent, tant que la plaque de sélénium n'est pas éclairée par les rayons lumineux, s'échappant à travers les points transparents. Aussitôt qu'elle l'est, l'action de l'enroulement correspondant prend le dessus, et notre « téléphone différentiel » émet un son, dont la hauteur correspondra à la fréquence que je viens de mentionner.

3° Un autre dispositif consiste en un « pont Wheatstone » alimenté par un courant alternatif ou intermittent, dont le générateur est intercalé dans une des diagonales du pont. L'autre diagonale contient un téléphone. Une des branches du pont contient une plaque de sélénium, et le pont est « équilibré » de manière que le téléphone se tait tant que la plaque de sélénium n'est pas éclairée.

4° On peut encore employer la disposition suivante : Mettre en circuit un générateur de courant électrique constant, la plaque en sélénium et un téléphone ordinaire (non différentiel), et placer derrière l'écran opaque *a*, sur le chemin des rayons lumineux, une roue opaque, munie d'une série d'ouvertures pratiquées suivant un cercle. Cette roue tournant à une vitesse convenable, les rayons sont tantôt interceptés, tantôt libres de tomber sur le trou *b*, lequel se trouve éclairé alors de façon intermittente, 1000 fois par seconde, par exemple. Dans ces conditions, chaque fois qu'un point transparent viendra se poser sur le trou *b*, le téléphone émettra un son, dont la hauteur correspondra à la fréquence que je viens de mentionner, et qui cessera aussitôt que le point aura passé.

§ 3. — En admettant que les points transparents sont des carrés de 1/4 mm. × 1/4 mm.; le diamètre de l'ouverture du système optique est égal au 1/3 de sa longueur focale; la source lumineuse a l'intensité de 7 bougies et sa surface éclairante est un carré de 1 cm. × 1 cm.;

et la surface de la plaque en sélénium est un carré de 2mm. × 2mm., l'éclairement de cette plaque serait 53 bougies-mètre (lux), si une certaine portion de lumière n'était absorbée par la matière du feuillet transparent, réfléchie par les verres, etc.

En effet, admettons, pour fixer les idées, que le diamètre de l'ouverture du système optique soit de 2 cm., la longueur focale de 6 cm., la distance entre la source de lumière et le système optique de 1 m. La lumière qui entre dans le système optique est concentrée dans l'image de la source lumineuse; et l'écran *a* doit être placé de manière que l'image en question repose sur le trou *b*.

Cette image sera (comme on peut le calculer d'après les formules d'optique) un carré de la grandeur de 0,64 mm., × 0,64 mm., soit 0,41 mm.² L'éclairement de la surface de l'ouverture du système optique comporte 7 bougies-mètre (lux), puisqu'elle se trouve à 1 m. de la source lumineuse ayant l'intensité de 7 bougies. L'aire de cette surface est 3,14 cm²., et comme la lumière qui y entre se concentre dans un carré de 0,41 mm²., l'éclairement de ce carré et du trou *b* qui s'y trouve au moment donné, sera donc (7 × 3,14 cm.² : 0,41 mm.²) soit 5361 bougies-mètre. La lumière qui frappe le point transparent le traverse et sort en faisceau de rayons divergents, éclairant la plaque de sélénium de 2 mm. × 2 mm. Si cette plaque était placée trop près du trou *b*, elle ne serait pas éclairée toute entière; si elle était placée trop loin, elle ne recevrait pas tous les rayons. Il faudra donc la placer là où la section du faisceau représente un cercle du diamètre $\sqrt{8}$ mm. *tout juste suffisant pour entourer un carré de 2 mm. × 2 mm. L'éclairement de ce cercle* — dont la surface est 6,28 mm.² *sera* (en nous rappelant que la surface du « point » transparent est de 1/16 mm.², que son éclairement est 5361 bougies-mètre, et que le cercle en question ne reçoit que la lumière qui a traversé le point transparent) : (1/16 mm.² : 6.28 mm.²) × 5351 soit *53 bougies-mètre.*

Je mentionnerai ici que la résistance électrique des plaques en sélénium de 2 mm. × 2 mm. que livrent les ateliers bien connus Clausen et von Bronk (Berlin) est à peu près de 800.000 ohms dans l'obscurité, d'après les renseignements que m'ont donnés MM. Clausen et von Bronk, peut supporter des intensités de courant allant jusqu'à 1 milliampère. Son prix est de 25 marks allemands ou un peu moins.

§ 4. — Rien n'empêche de représenter les lettres par des combinaisons de plusieurs points disposés non pas suivant une seule, mais

suivant trois séries horizontales (de sorte que chaque ligne d'impression serait composée de trois séries horizontales de points) tout comme c'est le cas dans le code Braille, avec cette différence qu'*au lieu de points en relief sur fond plat, on aurait des points transparents sur fond noir et que les dimensions des points ainsi que les intervalles les séparant seraient très réduits.*

Dans ces conditions on pourrait employer le dispositif suivant : L'écran opaque *a* est muni cette fois (voir fig. 2) d'une fente verti-

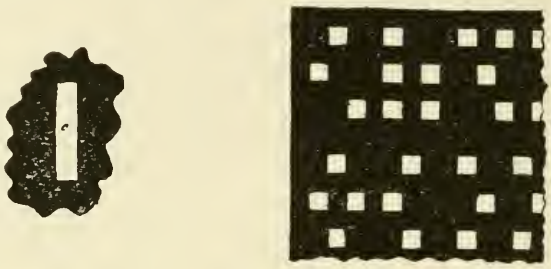

Fig. 2.

cale rectangulaire *c* (au lieu du trou carré *b*) dont la hauteur est égale à la largeur de la ligne à trois séries. Devant cette fente se trouve, comme dans les dispositifs précédents, une plaque de sélénium (*une seule!*) intercalée dans un circuit alimenté par un courant électrique constant et contenant un téléphone. Derrière la fente *c* et frôlant presque l'écran *a* se trouve, sur le chemin des rayons lumineux, une roue opaque munie de *trois séries d'ouvertures* qui sont pratiquées suivant trois cercles concentriques. Ces ouvertures sont disposées de manière, et leur nombre respectif dans les trois cercles est tel, que chaque point de la première série horizontale d'une ligne quand il vient sous la fente *c* est éclairé périodiquement à la fréquence, par exemple, de 1000 fois par seconde (1), chaque point de la deuxième à la fréquence de 1200 fois par seconde, et chaque point de la troisième à la fréquence de 1500 fois par seconde. Les éclairements se communiquent à la plaque en sélénium, et le téléphone qui est dans le même circuit émet tantôt telle ou telle note musicale distincte, tantôt deux ou trois notes à la fois. Il est bon de remarquer que dans ce dispositif tout se passe comme si on avait *trois* plaques de

(1). Ce qui, bien entendu, ne veut pas dire que le point mette toute une seconde à passer sous la fente *c*.

sélénium, *trois* circuits et *trois* téléphones distincts; les nombreux travaux sur le sélénium, le radiophone à sélénium et le téléphone *nous en donnent la certitude.*

Il va sans dire qu'on aurait pu aussi intercaler le téléphone, non pas dans le circuit principal, mais dans un shunt pris sur les bornes de la plaque en sélénium et interrompu par un condensateur; ou bien dans le secondaire d'une bobine d'introduction dont le primaire soit intercalé dans le circuit principal, etc.

§ 5. — Je n'ai parlé jusqu'à présent que des appareils photophoniques à sélénium; mais on peut en employer d'autres; par exemple, l'appareil photophonique de M. Mercadier; j'en rappellerai en quelques mots la construction : (1)

Le diaphragme d'un microphone est recouvert de noir de fumée et forme, en quelque sorte, le fond d'une boîte à air close qui a pour couvercle une lame de verre. Le microphone est intercalé dans le circuit d'une batterie galvanique, et ce circuit contient aussi le primaire d'une bobine d'introduction dont le secondaire est fermé sur un téléphone. Les rayons lumineux traversent la lame de verre et frappent le diaphragme noirci.

On pourrait aussi (surtout avec des sources lumineuses puissantes) se servir d'appareils photophoniques non électriques, tels que les tubes Mercadier, contenant de petites plaques de mica enduites de fumée, l'appareil Mainter; etc., etc.

§ 6. — Pour ce qui concerne les sources lumineuses à employer, le plus économique serait, certainement, d'utiliser les rayons du soleil alors qu'il n'est pas masqué par les nuages, des édifices, etc., et que ses rayons directs ont accès à notre système optique. A défaut des rayons directs du soleil on peut recourir aux lampes à pétrole ou à alcool *à incandescence*, aux lampes électriques, etc.

(1) V. *Traité de télégraphie électrique*, par H. Thomas, 1894, p. 620.

Mémoire de M. Vl. de Turine, de St Pétersbourg.

Sur les appareils permettant aux aveugles de lire les caractères ordinaires.

I. Appareils pour lecture au toucher.

Système A.

§ 1. — Je décrirai *d'abord* une disposition *imaginaire* pour pouvoir expliquer plus facilement *l'idée fondamentale* des appareils en question.

Figurons-nous une page verticale, imprimée ou écrite, de 10×10 cm. par exemple, *bcdc* (v. fig. 1) et une plaque $b_1c_1d_1c_1$, aussi de

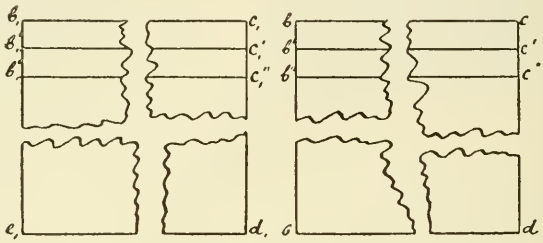

Fig. 1.

10×10 cm. induite d'une masse plastique (1). Vis-à-vis de cette plaque se trouvent, au niveau de la ligne b_1c_1, 50 « frappeurs » (ayant la forme, par exemple, de pilons horizontaux) à 2 mm. l'un de l'autre. Un « point » parcourt la page *bcdc* de la manière suivante : il va d'abord de gauche à droite, de *b* à *c*, et si en *b* se trouve un « noir », c'est-à-dire, en d'autres termes, si par *b* passe le contour d'une lettre, le premier frappeur joue et fait sur la plaque $b_1c_1d_1c_1$, une marque ; lorsque le « point curseur » aura parcouru 2 mm. et qu'il se trouve alors sur le noir, le second frappeur joue; mais s'il se trouve dans ce moment sur le blanc, le frappeur en question reste immobile. Quand le « point curseur » aura passé encore 2 mm., le troisième frappeur joue, si le « point curseur » se trouve alors sur le noir, et ainsi de suite.

---

(1). Au lieu d'une plaque induite d'une masse plastique, on pourrait aussi prendre une planche perforée d'un très grand nombre de trous dont chacun est traversé par une tige mince qui peut s'y mouvoir avec un léger frottement.

Arrivé jusqu'à *c*, le « point curseur » revient vers *b*, et parvenu à la distance de 0,1 mm. de *b*, va de nouveau à droite vers *c*. Pendant son mouvement de droite à gauche, *tous les frappeurs* se déplacent de 0,1 mm. à droite, et pendant son nouveau mouvement à droite, ils jouent de nouveau, après chaque 2 mm. parcourus. Ensuite le « point curseur » va de nouveau à gauche, et les frappeurs se déplacent à droite de 0,1 mm. En arrivant à la distance de 0,2 mm. de *b*, le point frappeur va de nouveau à droite, et ainsi de suite. Après 20 oscillations du « point curseur », tous les frappeurs seront déplacés à droite à la distance de 2 mm. et, évidemment, le premier frappeur prendra la place du deuxième, le deuxième celle du troisième, et ainsi de suite, et le résultat sera tout à fait le même, comme dans le cas où nous divisions *bc* et b_1c_1 en parties égales à 0,1 mm., dont le nombre sera par conséquent 1000, et si nous mettions, ou bien si nous ne mettions pas, dans les points des divisions des notes pour b_1c_1, d'après que les points respectifs *bc* tombent sur le noir ou sur le blanc.

Maintenant, déplaçons tous les frappeurs en arrière, à gauche, à 2 mm. et descendons-les à 1/4 mm., de sorte que tous ces frappeurs se placent en face de la ligne $b_1'c_1'$ et faisons courir le « point curseur » le long de la ligne $b'c'$, disposée aussi à 1/4 mm. plus bas que *bc*, de la même manière qu'il courait le long de la ligne *bc*. Après 20 oscillations, faisons le courir le long de la ligne $b''c''$, disposée encore 1/4 mm. plus bas que $b'c'$, et plaçons les « frappeurs » en face de la ligne $b_1''c_1''$, aussi à 1/4 mm. plus bas que $b_1'c_1'$ et ainsi de suite.

A la fin, nous obtiendrons sur la plaque $b_1c_1d_1e_1$ en quelque sorte le dessin pointillé de toutes les lettres de la page *bcdc* (1).

On aurait pu donner à la plaque $b_1c_1d_1e_1$ des dimensions plusieurs fois, p. ex. 4 fois, plus grandes et augmenter en conséquence les distances mutuelles et les déplacements des frappeurs. Dans ces conditions, le dessin pointillé en relief serait agrandi aussi 4 fois.

L'aveugle lira le dessin avec ses doigts et puis, à l'aide d'un petit laminoir, une presse, ou autrement, rendra à la plaque $b_1c_1d_1e_1$ sa surface lisse, la faisant de cette manière prête à recevoir l'impression de la page suivante...

---

(1) Il est facile de voir que dans ces conditions, si chaque mouvement du « point curseur » de gauche à droite dure 1/10 seconde, chaque frappeur — quand même le mouvement du point curseur de droite à gauche serait plus rapide — aurait à lui, d'un coup à l'autre, plus de 1/10 seconde...

Les résultats seraient juste les mêmes, si le point curseur devenait fixe et qu'on déplacât sous lui la page *bcdc* de la manière correspondante.

Les résultats resteraient encore les mêmes, si notre page *bcdc,* la page d'un livre, p. ex., portée par un châssis convenable, se déplaçait non pas sous un « *point* » dont je parlais tout le temps, mais sous un petit trou carré de 1/6 mm. × 1/6 mm., percé dans un mince feuillet immobile noir, recouvrant la page, à condition qu'entre les mouvements des frappeurs et les passages des noirs sous le *petit carré* que je viens de mentionner, *il existe la même liaison.*

§ 2. On peut — l'obtenir — je passe à présent aux appareils réels — à l'aide de la disposition suivante. Vis-à-vis du « petit carré, » qui doit être fortement éclairé, à une distance, p. ex., de 3 mm., se trouve une tablette de sélénium de 2 mm. × 2 mm. Cette tablette, abritée de toute lumière étrangère, ne reçoit que les rayons lumineux réfléchis par le « petit carré » *alors qu'il se trouve sur le blanc.* Lorsque le « petit carré » se trouve sur le noir, la tablette de sélénium ne recevra, à peu près, aucune lumière.

Or le *sélénium jouit,* comme on sait, *d'une propriété très intéressante : sa conductibilité électrique augmente lorsque son éclairement augmente, et diminue lorsque son éclairement diminue* (1); et c'est cette propriété que j'utilise.

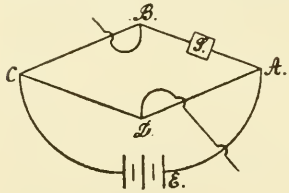

Fig. 2.

La tablette de sélénium (fig. 2) est intercalée dans la branche *AB* du pont Wheatstone *ABCD* alimenté par une batterie galvanique *E.* Les résistances électriques des branches *AD*, *DC* et *CB* sont toutes égales entre elles; et la résistance de la branche *AB* a, elle aussi, la même valeur lorsque la tablette de sénélium *S* est éclairée par les rayons que réfléchit le « petit carré » se trouvant sur le blanc. Quand le « petit carré » se trouve sur le noir et que la tablette de sélénium ne reçoit pas de lumière, sa conductibilité électrique diminue et la résistance électrique de la branche *AB* devient plus grande que les résistances des autres branches. D'après les lois qui régissent les phénomènes électriques,

(1) Il est bon de mentionner que, lors même que les variations d'éclairement sont très rapides, les variations de la conductibilité électrique du sélénium les suivent, pratiquement parlant, *sans aucun retard.*

quand les résistances des quatre branches du « pont » sont toutes égales, la « différence des potentiels électriques » des points *B* et *D*, le « *voltage B,D* » est *zéro;* mais il acquiert une certaine valeur, lorsque la résistance de la branche *AB* devient plus grande, c'est-à-dire lorsque le « petit carré » se trouve sur le noir.

Il nous faut donc construire un système qui, après chaque 2 mm. parcourus par le châssis portant le livre, *essaye, tâte,* le voltage *B, D*, et qui, lorsque ce voltage n'est pas zéro, fasse jouer le frappeur correspondant. Ce système comprend entre autres un mécanisme, actionné par un ressort que l'aveugle monte, ou un poids qu'il soulève, déplaçant le châssis qui porte le livre, et établissant et interrompant les différentes connections électriques. (Voir plus loin).

La construction d'un pareil mécanisme, qui peut d'ailleurs s'effectuer d'une multitude de manières, présente un problème de mécanique des plus faciles, et c'est précisément pour cela que je ne vais pas m'attarder à le décrire...

Le système comprend aussi 50 — d'après le nombre des « frappeurs, » — dispositifs qui ne sont au fond que des électroscopes, *Behrens* (plus connus sous le nom d'électroscopes *Hankel*) légèrement modifiés. Un de ces dispositifs est représenté sur la figure 3.

Fig. 3.

Nous y voyons deux plaques métalliques *M* et *N*, l'une vis-à-vis de l'autre. Les plaques *N* de tous les 50 dispositifs sont reliées à demeure avec le point *D* du « pont » (voir fig. 3) tandis que les plaques *M* sont mises en communication électrique, aussitôt interrompue — d'abord l'une, puis, après que le châssis portant le livre aura parcouru 2 mm., l'autre, puis, après un nouveau parcours de 2 mm., la troisième, etc. — avec le point *B* « du pont. » Si, au moment où se produit cette communication, le « petit carré » est sur le noir et le voltage *B, D* a par conséquent une valeur différente de zéro, les deux plaques *M, N* du dispositif correspondant *acquerront des charges électriques;* tandis que si le « petit carré » se trouve sur le blanc et le voltage *B, D* est par conséquent zéro (ou du moins très minime), les plaques *M, N* ne se chargeront pas (ou se chargeront très faiblement).

Or, entre chaque deux plaques *M, N* est suspendu un système *F* de trois feuillets *k l k'* (voir fig. 4) très minces, en or (ou en alu-

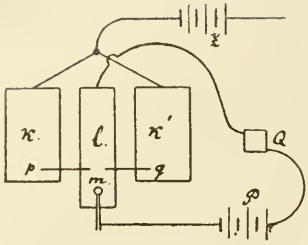

Fig. 4.

minium, etc.), qu'on voit sur la fig. 3 en profil. Ce même système est représenté sur la fig. 4 de face tel que le verrait un observateur placé devant la plaque *M*, et regardant *à travers*. Les bords supérieurs des deux feuillets *k* et *k'*, fixés dans des serre-vis, communiquent par leur intermédiaire avec le point *A* du « pont »; ou bien — afin que leur « potentiel électrique » soit encore plus haut (ce qui est avantageux) — avec un pôle d'une batterie galvanique *Z*, dont l'autre pôle communique avec le point *A* « du pont. » Le circuit de la batterie *Z* reste toujours ouvert; elle ne donne pas de courant électrique et par conséquent il ne s'y produit aucune réaction électro-chimique et *aucune dépense de matériaux*.

Le feuillet *l* est en communication mécanique, mais non électrique, avec les deux feuillets *k, k'*, par les fils en cocon *p* et *q*. Le bord supérieur du feuillet *l* est fixé dans un serre-vis, communiquant avec un pôle d'une batterie galvanique *P*. L'autre pôle de la batterie *P* est relié à une borne de l'électro-aimant *Q*, dont l'autre borne communique avec le butoir métallique *m*, placé vis-à-vis du feuillet *l* (1).

Si, au moment où la plaque *M* est mise en communication avec le point *B* du « pont », le « petit carré » se trouve sur le noir et le voltage *B, D* diffère par conséquent de zéro et les deux plaques *M, N* acquièrent des charges électriques contraires — les deux feuillets *k, k'* se déplaceront, sous l'action des forces électriques, en entraînant le feuillet *l* vers le butoir *m*. Le circuit de la batterie *P* se fermera, l'électro-aimant *Q* agira sur son ancre (qui n'est pas indiquée sur mon dessin), et cette ancre fera jouer le frappeur correspondant par l'intermédiaire de tel ou tel autre dispositif — en ouvrant, par exemple, un tube communiquant avec un réservoir d'air comprimé. L'ancre de l'électro-aimant *Q* a encore une fonction à remplir : elle ferme un autre circuit, alimenté par la même batterie *P*, et contenant un autre électro-aimant qui se trouve derrière le feuillet *l* et agit sur un très petit morceau de fer que porte ce feuillet. Ce dispositif (qui n'est pas non plus indiqué sur mon dessin) a pour but de faire revenir tout le système *k, l, k'* à sa place.

(1). Je mentionnerai, pour éviter tout malentendu, qu'on n'a besoin que d'*un seul « pont Wheatstone », d'une seule batterie E et d'une seule batterie Z*, pour tous les 50 dispositifs en question. De même *une seule* batterie *P* peut alimenter tous les 50 électro-aimants *Q*.

En outre, l'ancre en question établit pour un moment une communication électrique, ayant une très petite résistance, entre *M* et *N*, afin que ces plaques se déchargent et soient prêtes à recevoir — quand il y aura lieu — de nouvelles charges. Du reste, l'établissement de cette communication peut être effectué par le « mécanisme principal ».

Si le « petit carré », au moment où la plaque *N* est mise en communication avec le point *B* du « pont », était, non pas sur le noir, mais sur le blanc, le voltage *B, D* serait zéro (ou à peu près zéro), les plaques *M, N* ne se seraient pas chargées et le frappeur correspondant n'aurait pas joué.

Je mentionnerai encore que, pour éviter l'action directe des plaques *M, N* sur le feuillet *l*, il est bon de le relier à demeure au point *D* du « pont ». De plus, les parties des plaques *M* et *N* opposées au feuillet *l* pourraient être percées d'ouvertures de dimensions convenables.

Je mentionnerai aussi qu'on pourrait remplacer le butoir fixe *m* — afin d'assurer un meilleur contact avec le feuillet *l* — par une roue métallique, dentelée ou lisse, tournant à une vitesse convenable.

§ 3. — Afin de renforcer l'action sur les feuillets *k, k'* on peut employer l'artifice suivant : Les plaques *M, N* sont reliées à demeure respectivement aux plaques métalliques *V, W* (qu'on voit sur la fig. 5 en profil), disposées l'une vis-à-vis de l'autre *à une distance relativement considérable*. *T* est aussi une plaque métallique dont l'épaisseur est un peu, mais bien peu, moindre que la distance entre les plaques *V* et *W*. La plaque *T* est portée par un bras *R* fixé sur l'arbre *U*. Lorsque la plaque *T* vient, grâce à la rotation de l'arbre *U*, se placer entre les plaques *V* et *W*, l'ensemble *V, T, W forme un système de deux condensateurs* « réunis en cascade, » comme disent les électriciens. C'est dans ce moment que le « mécanisme principal » établit la communication entre la plaque *M* (voir fig. 3) et le point *B* du « pont » (voir fig. 2).

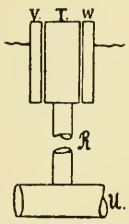

Fig. 5.

Il est facile de s'assurer, en se souvenant des lois qui régissent les phénomènes électriques, que, quand la plaque *T* s'en ira, la « différence des potentiels » des plaques *V* et *W*, le « voltage *V, W,* » augmentera, et par conséquent les charges électriques des plaques *M* et *N* augmenteront aussi d'une manière considérable.

Si les plaques *V, W* sont des ronds de 1 cm. de rayon, et que

les plaques *M, N* aient des dimensions beaucoup moindres, et si les intervalles entre *V* et *T* et entre *T* et *W* sont de 1/4 mm., les charges des plaques *M, N* seront environ 8 fois plus grandes qu'elles ne le seraient sans le « rehausseur de voltage » en question...

Les rehausseurs de voltage correspondant aux différents frappeurs peuvent être placés suivant la circonférence d'un cercle, ou de 2, 3... cercles, et alors ils pourront être tous desservis par une seule plaque, ou par 2, 3... plaques *T*.

§ 4. — Au lieu du système des connections électriques, décrit dans le § 2, on aurait pu aussi employer le système suivant : La plaque *M* (dans chacun des 50 dispositifs) est reliée à demeure au point *A*, et la plaque *N* au point *C* du « pont; » la paire de feuillets *k, k'* communique ordinairement avec le point *D* du « pont »; mais de temps en temps, notamment après chaque 2 mm. parcourus par le châssis portant le livre, cette communication est interrompue et les feuillets *k, k'* sont reliés pour un instant au point *B* du « pont ». Si dans ce moment le « petit carré » est sur le noir, la paire de feuillets *k, k'* se déplacera vers la plaque *M*, en entraînant avec elle le feuillet *l* vers le butoir *m*. Ce feuillet *l* est relié à demeure, comme dans la disposition précédente, au point *D* du « pont » et, de plus, à un pôle de la batterie *P*, dont l'autre pôle communique avec une borne de l'électro-aimant *Q*; et l'autre borne de cet électro-aimant est relié au butoir *m*.

Rien n'empêche d'employer, avec cette disposition-ci, le même artifice que j'ai décrit dans le § 3, pour renforcer l'action sur les feuillets *k, k'*; seulement alors il faudra, cela s'entend, relier à demeure les plaques *V* et *W*, l'une à la paire de feuillets *k, k'*, l'autre au point *D* du « pont ».

§ 5. — Il est avantageux, cela va sans dire, d'éclairer le petit carré aussi fort que possible et d'en rapprocher la tablette en sélénium, afin d'augmenter l'éclairement qu'elle subit, alors que le « petit carré » se trouve sur le blanc. Toutefois, il ne faut pas la rapprocher *trop*, car dans ce cas les rayons qui la frappent près des angles seraient très *obliques*, et par conséquent éclaireraient peu. De plus, il faut avoir en vue que la tablette de sélénium ne doit pas intercepter les rayons éclairant le « petit carré ».

On peut calculer qu'un carré blanc de la grandeur de 1/6 mm.× 1/6 mm. qui subit l'éclairement de *a bougies-mètre* ou *lux* —

c'est-à-dire le même qu'il aurait subi placé à la distance de 1 m. d'une source lumineuse ayant l'intensité de *a* bougies, éclairerait à son tour, par les rayons qu'il réfléchit et disperse, comme une source lumineuse indépendante de $a \times 3{,}1 \times 10^{-9}$ bougie (1). Ce chiffre est rien moins qu'encourageant mais il faut prendre en considération qu'on peut éclairer très fort « le petit carré, » même en se servant d'une source lumineuse relativement faible, mais en concentrant ses rayons à l'aide de verres optiques ou de miroirs, et qu'on peut placer la tablette de sélénium très près du « petit carré ».

Si la « longueur focale » du système optique = 100 mm.; son diamètre de son ouverture = 1/3 de sa longueur focale = 33,3 mm.; la source lumineuse a l'intensité de 10 bougies; et sa surface éclairante = 1 cm.^{2}; la distance entre cette source et le système optique = 1 m.; et la distance entre ce système et le « petit carré » = 111 mm. — afin que l'image de la source lumineuse se forme précisément sur le « petit carré » — nous verrons que l'éclairement du « petit carré » sera, sans faire la part des pertes de lumière causées par la réflexion des verres, 7120 lux.

---

(1) En effet, figurons-nous une sphère de 1 m. de rayon, décrite autour d'une source lumineuse. La surface de cette sphère sera 4,71m.^{2} ou 4,71000000 mm.^{2}; et chaque mm.^{2} de cette surface reçoit par seconde 1:4,71000000 d'énergie lumineuse qu'émet, par seconde, la source en question. Il en résulte qu'en général chaque mm.^{2}, placé à 1 m. d'une source lumineuse et disposé en sorte que l'incidence des rayons lumineux soit normale, reçoit par seconde — qu'il fasse ou non partie d'une sphère — 1:40000000,7 d'énergie lumineuse qu'émet par seconde la source; et un carré de 1,6 mm. $\times$ 1,6 mm. c'est-à-dire de 1,36 mm^2. se trouvant dans les mêmes conditions par rapport à une source lumineuse de *a* bougies, — et subissant, par conséquent, l'éclairement de *a* bougies-mètre (lux) — reçoit par seconde 1,36 de 1,40000000,7 soit $2{,}21 \times 10^{-9}$ d'énergie lumineuse qu'émet par seconde cette source de *a* bougies. Or, il est manifeste que si le même éclairement de *a* lux de notre carré de 1,6 mm. $\times$ 1,6 mm. est obtenu par quelque autre moyen (p. ex., en le plaçant à 4 m. d'une source de 2 *a* bougies, etc., etc.), l'énergie lumineuse qu'il reçoit par seconde restera la même et sera donc encore égale à $2{,}21 \times 10^{-9}$ d'énergie lumineuse qu'émet par seconde une source de *a* bougies.

Si le carré en question est en papier blanc, il réfléchit, en la dispersant dans toutes les directions l'énergie lumineuse qu'il reçoit et il éclairerait donc comme une source lumineuse de $2{,}21 \times 10^{-9}$ bougie, s'il rayonnait la lumière dans tout l'espace environnant, *en avant et en arrière*. Mais comme il rayonne (réfléchit) la lumière seulement en arrière, il éclairera — ce qu'il éclairera — comme le ferait une source lumineuse d'intensité double. D'autre part il faut prendre en considération que le papier blanc du carré ne réfléchit pas la totalité de l'énergie lumineuse qu'il reçoit; en admettant 30 % de perte, notre carré, subissant l'éclairement de *a* lux, *éclairera comme une source lumineuse de* $2 \times 0{,}70 \times 2{,}21 \times 10^{-9} \times a$, *soit* $3{,}1 \times 10^{-9} \times a$ *bougie.*

En effet, la lumière qui entre dans le système optique est concentrée dans l'image de la source lumineuse ; cette image présente un carré de 1,23 mm.^{2} ; l'éclairement de la surface de l'ouverture du système optique = 10 bougies-mètre (lux), puisqu'elle se trouve à la distance de 1 m. de la source lumineuse ayant l'intensité de 10 bougies ; l'aire de cette surface = 875,7 mm.^{2} ; l'éclairement de l'image de la source lumineuse, où se concentrent tous les rayons entrant dans le système optique, et par conséquent aussi l'éclairement du « petit carré », qui se trouve dans cette image, sera donc 10 lux $\times$ (875,7 mm.^{2} : 1,23 mm.^{2}), soit 7120 lux. En alléguant 25 p. °/₀ pour les pertes, nous obtenons 5340 lux. En substituant cette valeur pour *a* (voir plus haut), nous voyons que le « petit carré » est équivalent à une source lumineuse ayant l'intensité de $3,1 \times 10^{-9} \times 5340$ soit $1,66 \times 10^{-5}$ bougie (1).

Si la tablette de sélénium était placée à 1 m. du « petit carré », elle éprouverait donc l'éclairement de $1,66 \times 10^{-5}$ bougie-mètre (lux); mais en admettant qu'elle présente un carré de 2 mm. $\times$ 2 mm., on peut, sans aucun inconvénient, la placer à la distance de 3 mm. seulement, et alors son éclairement sera $1,66 \times 10^{-5} \times (1 \text{ m.} : 3 \text{ mm.})^2$, soit 1,84 lux.

Il est vrai que si les rayons lumineux frappent le centre de la tablette sous l'incidence normale, l'éclairement des angles, où l'incidence est oblique, sera moindre, mais atteindra pourtant 1 1/2 lux, comme il est facile de calculer.

§ 6. — Les tablettes de sélénium que livrent les ateliers bien connus Clausen et von Bronk (Berlin) ont la résistance électrique d'environ 800.000 ohms en obscurité — d'après les renseignements que m'ont donnés MM. Clausen et von Bronk — et l'éclairement d'un seul lux suffit pour diminuer cette résistance de quelques milliers d'ohms. Une pareille tablette — toujours d'après MM. Clausen et von Bronk — peut supporter des intensités de courant allant jusqu'à 1 milliampère. Son prix est de 25 marks allemands, ou un peu moins.

Si les résistances électriques des branches *BC*, *CD* et *AD* du « pont » (v. fig. 2) sont toutes égales entre elles et que la résistance de la branche *AB* ait la même valeur, alors que la tablette *S* est éclairée (le « petit carré » se trouvant sur le blanc), et quand même

(1). J'écris 10^{-5} au lieu de 0,00 001 ; 10^{-9} au lieu de 0,000 000 001 ; etc., d'après la manière bien connue et très commode.

cette résistance ne varierait que de 1/3 % lorsque l'éclairement cesse (le « petit carré » étant passé sur le noir) (1), et si la batterie galvanique *E* alimentant le « pont » a la force électro-motrice de 300 volts — cette variation de résistance provoquerait une « différence de potentiels électriques » sur les points *B, D* du « pont » et sur les plaques *M, N*, égale à 1/4 volt; et si la force électro-motrice de la batterie *E* est de 400 volts, la « différence des potentiels » en question atteindrait 1/3 volt.

En ayant recours aux dispositifs de la fig. 5 et en adoptant les dimensions citées plus haut, ces 1/4 volt et 1/3 volt auraient augmenté 8 fois (v. le § 3).

L'intensité du courant électrique dans la tablette *S* serait environ 1/5 milliampère en employant la batterie de 300 volts, et environ 1/4 milliampère en employant la batterie de 400 volts. La « puissance » que la batterie *E* aurait à développer serait 1/8 watt dans le premier cas et 1/5 watt dans le second.

II. Appareils pour lecture a l'ouie.

Système B.

§ 7. — L'idée de ces appareils pourrait être exposée de la manière suivante. Supposons *d'abord* qu'un petit peigne, composé de cinq dents, se déplace le long d'une ligne, écrite ou imprimée, avec une vitesse uniforme, les cinq dents occupant la largeur de la ligne; et supposons que chaque fois qu'une des dents passe du blanc sur le noir, c'est-à-dire coupe les contours d'une lettre, retentit un son, à l'instant étouffé, d'une hauteur déterminée et différente pour les différentes dents; la succession de ces *signaux acoustiques* apprendra à l'aveugle une à une toutes les lettres de la ligne que parcourt le peigne. En effet, supposons, pour fixer les idées, qu'une des dents terminales chaque fois qu'elle vient sur le noir fasse retentir le son *ut*, la dent voisine *ré*, la dent du milieu *mi*, l'avant-dernière dent *sol* et la dernière *la*; et supposons que le peigne vienne sur la lettre « o »; le premier retentira le son *mi*, puis l'accord *ré-sol*, puis l'accord *ut-la*, puis de nouveau l'accord *ré-sol*, et *mi*. Si le peigne vient sur la lettre « v », il y aura une série de sons : *la, sol, mi, ré, ut, ré, mi, sol, la*... etc., etc... Chaque signal acoustique marque en quelque sorte un point dont l'abscisse est mesurée par la longueur du

(1) Et les variations de résistance seront en réalité plus grandes...

temps écoulé à partir d'un moment arbitrairement choisi, et l'ordonnée, par la hauteur du son.

Le résultat serait identique si, au contraire, la ligne courait sous le peigne demeurant immobile...

§ 8. — Et maintenant remplaçons notre peigne par une mince plaque noircie recouvrant la page et percée de cinq trous carrés de 1/6 mm. × 1/6 mm. (comme avant); mais arrangeons-nous en sorte que chaque passage d'un noir sous un des trous provoque un signal acoustique correspondant. A cette fin, nous n'avons qu'à placer devant les trous carrés des tablettes en sélénium intercalées dans des circuits électriques et reliées à des dispositifs, par l'intermédiaire desquels toute augmentation de résistance électrique d'une tablette donnée se traduise en signal acoustique correspondant.

Les tablettes de sélénium doivent être munies de bonnets troués, en sorte que chaque tablette ne « voie » que *son* « *petit carré* » *à elle*... Ou bien on peut placer devant la page un verre optique qui projette les images agrandies des « petits carrés » sur les tablettes. Il est d'ailleurs facile de se convaincre, qu'en adoptant cette dernière disposition, la plaque noircie percée de trous carrés devient superflue et perd sa raison d'être.

§ 9. — Quant à la traduction des accroissements de résistance électrique en signaux acoustiques, elle peut s'effectuer de diverses manières; on peut, par exemple, intercaler les tablettes de sélénium — représentant de nouveau des carrés de 2 mm. × 2 mm. — dans des « ponts Wheatstone » (comme sur la fig. 2), mais alimentés par des courants électriques *alternatifs — ou intermittents* — de fréquences déterminées et différentes dans les cinq « ponts ».

Chaque « pont » a ses points *B* et *D* reliés aux deux bornes d'un téléphone séparé. Les résistances électriques des trois branches *AD*, *DC*, et *CB* (v. fig. 2) dans chaque « pont » sont égales entre elles toujours, et la résistance de la quatrième branche *AB* a, elle aussi, la même valeur quand la tablette de sélénium *S*, qui y est intercalée, est éclairée, c'est-à-dire quand le « petit carré » correspondant se trouve sur le blanc. Le téléphone correspondant se tait donc jusqu'au passage d'un noir, qui lui fera émettre un son dont la hauteur sera déterminée par la fréquence du courant électrique alimentant le « pont. »

§ 10. — On peut aussi se servir de la disposition suivante : chacune des cinq tablettes de sélénium est intercalée dans un des deux circuits d'un « *téléphone différentiel* » séparé, c'est-à-dire d'un téléphone, dont le noyau porte deux enroulements qui exercent des actions opposées. Les deux circuits sont alimentés par un courant électrique alternatif, ou intermittent, de fréquence déterminée et différente dans les cinq téléphones. Les deux circuits de chaque téléphone sont « équilibrés » de manière que leurs actions se neutralisent, et le téléphone se tait par conséquent, tant que la tablette de sélénium correspondante est éclairée. Le passage d'un noir provoquera l'augmentation de la résistance de cette tablette, et par là l'action du circuit correspondant s'affaiblira et, l'action du circuit antagoniste prenant le dessus, la membrane du téléphone entrera en vibration et émettra le son d'une hauteur déterminée.

Système C.

§ 11. — On peut aussi employer la disposition suivante : des tablettes de sélénium regardent chacune son « petit carré; » mais, devant la plaque opaque où ces petits carrés sont découpés, se trouve une roue opaque, tournant à une vitesse convenable, munie de cinq séries d'ouvertures qui sont pratiquées suivant cinq circonférences concentriques. Ces ouvertures sont disposées de manière, et leur nombre respectif dans les cinq circonférences est tel, que le premier petit carré est tantôt éclairé, tantôt non, les rayons lumineux étant interceptés par les parties opaques de la roue à la fréquence, par exemple, de 1200 fois par seconde, le second petit carré à la fréquence de 1500 fois par seconde, etc. Chaque tablette de sélénium est intercalée dans un circuit électrique séparé, contenant un téléphone et alimenté par un courant *constant*. Dans ces conditions, chaque tablette subira un éclairement périodique, et le téléphone correspondant résonnera, par conséquent, *tant que le petit carré correspondant est sur le blanc; et les passages des noirs s'exprimeront par l'évanouissement des tons correspondants.*

Système D.

§ 12. — On peut même se borner à une *seule* tablette de sélénium, recevant des rayons lumineux de tous les cinq « petits carrés », devant lesquels tourne une roue, la même que celle dont je viens de

parler, un *seul* circuit alimenté par un courant constant, et un *seul* téléphone. Les nombreux travaux des divers savants sur le sélénium et sur le téléphone nous mettent en état d'affirmer avec pleine certitude que, dans cette disposition-ci, tout se passe absolument de la même manière que dans la disposition que je viens de décrire dans le § 11, bien que là nous avions *plusieurs* tablettes de sélénium, *plusieurs* circuits et *plusieurs* téléphones.

§ 13. — Le mécanisme déplaçant le livre, etc., peut être construit de diverses manières. Il peut comporter, par exemple, une courroie sans fin, entraînant par frottement le châssis portant le livre. Quand ce châssis aura parcouru l'espace égal à la largeur du livre, l'aveugle le remet dans sa position initiale (en surmontant le frottement dont je viens de parler) et soulève un peu le livre dans le châssis.

L'aveugle pourrait, si c'était nécessaire, se faire préalablement idée de la *largeur* des lignes et des intervalles les séparant, en déplaçant devant les « petits carrés » le châssis, après y avoir tourné le livre de manière que les lignes soient verticales, et en observant la rapidité avec laquelle se suivent les sons.

Le Père Amédée Stockmans. — M. Samuel Green, surintendant de l'école pour aveugles à St Louis, Missouri, nous adresse l'invitation que voici :

« Le Chef du département du World's Fair de St Louis, Missouri, me prie avec instance d'inviter toutes les écoles pour aveugles à exposer leurs travaux, soit littéraires, soit manuels, à l'Exposition Internationale qui sera ouverte à St Louis, Missouri (États-Unis d'Amérique), le 1 mai 1904. On désire y faire une exposition complète de tout ce qui se rapporte à l'éducation et à l'instruction des aveugles. Une somme de 85 millions de francs sera dépensée pour faire de cette Exposition Internationale l'une des plus belles qui aient jamais existé. Les membres de ce Congrès sont cordialement invités à cette exposition. »

M. le Docteur Vézien, de Dunkerque, nous adresse la communication suivante :

Monsieur le Président,

Je demande à émettre un vœu, — un vœu qui s'adresse non pas aux autorités, mais à vous, Mesdames et Messieurs, et aussi à toutes les personnes qui s'intéressent au sort des aveugles.

J'émets le vœu, que l'on étudie quel est le meilleur enseignement pour les personnes atteintes de cécité après l'âge scolaire, pour ceux qu'on appelle « aveugles tardifs, » afin que cette question importante puisse être proposée et discutée dans un congrès international ultérieur.

E. Vézien.

Le Père Amédée Stockmans. — Je prie tous les membres du Congrès de bien vouloir se trouver cet après-dîner, à 2 heures précises, dans le jardin du Palais des Académies. Plusieurs d'entre nous ont manifesté le désir de posséder une photographie du groupe des Congressistes. Un photographe se présentera donc à 2 heures, pour nous prendre en groupe. Immédiatement après cette opération aura lieu la séance de clôture, après laquelle, départ pour Tervueren en tram spécial.

La séance est levée à midi.

M. l'ingénieur W. Grosseteste, de Paris, avait proposé les deux questions suivantes, que le Congrès n'a pas discutées, faute de temps.

I. Quelles raisons valables peuvent s'opposer à l'admission des non-voyants dans certains emplois du service des téléphones?

Des essais ont-ils été faits et quels ont été les résultats obtenus?

Le Congrès voudrait-il émettre un vœu en faveur d'essais dans ce sens?

II. Entré dans la corporation des non-voyants, depuis quelques années, ma surprise fut grande de ne pas trouver les instruments de mesure, établis spécialement pour des hommes privés de la vue. C'est avec des instruments faits pour les voyants que les non-voyants mesurent les longueurs, les poids, les volumes, les surfaces, le temps. C'est aussi avec des outils faits pour des voyants qu'ils exécutent la plupart des travaux.

De là, longueur plus grande de l'apprentissage, lenteur dans l'exécution, et même, dans bien des cas, exclusion complète de notions qui contribueraient à développer mieux et plus complètement les facultés des non-voyants. Le voyant fait tous ses efforts pour se placer dans les meilleures conditions pour pouvoir produire vite et bien; le non-voyant est peu favorisé sous ce rapport.

Un résultat peut être obtenu à l'aide d'outils de formes très diverses.

Je demande que la question soit soumise à une discussion, proposant la forme suivante : Constatation de l'état actuel de la question, et organisation de concours internationaux ayant pour but d'encourager l'étude, par des non-voyants, des instruments et outils spécialement adaptés à leur usage. Il faut remarquer que de tels outils seraient bien utiles aux voyants pour travailler dans l'obscurité.

M. Grosseteste se ferait un plaisir de mettre à la disposition d'un tel concours une première somme de cent francs, comme prix à attribuer à un concurrent.

SEPTIÈME SÉANCE.

CLOTURE

Samedi après-midi, 9 août 1902.

La séance est ouverte à 2 1/2 heures, sous la présidence du Père Amédée Stockmans.

M. van den Heuvel, Ministre de la Justice, y assiste.

M. le Président. — Un grand nombre de membres du Congrès m'ont demandé si on n'allait pas publier un catalogue de notre exposition. La plupart des objets ne nous étant parvenus qu'au dernier moment, il nous a été impossible de les cataloguer. Je prie instamment tous les exposants de vouloir nous faire parvenir une courte notice sur les objets qu'ils ont exposés et surtout sur les inventions nouvelles. Nous aurons soin de faire insérer ces notices dans le compte-rendu, à la fin des travaux du Congrès.

Monsieur le Ministre, Mesdames et Messieurs,

Ce n'est pas sans émotion que je prends la parole pour la clôture de ce Congrès. En ouvrant nos assises, j'ai fait appel à la bonne volonté, au dévouement de tous. J'ai dit que notre Congrès devait être un congrès de la charité éclairée par la science; qu'il devait nous trouver tous unis dans un même sentiment d'amour et de désintéressement pour travailler à l'amélioration du sort de nos chers aveugles. Eh bien, en constatant avec quelle générosité et quelle unanimité vous avez répondu à cet appel, je me sens ému jusqu'au fond de l'âme. Malgré la diversité des opinions, tous nous avons marché la main dans la main, et pas un nuage n'est venu assombrir nos relations, je ne dirai pas courtoises, mais réellement amicales. (Applaudissements).

Oui, quatre jours seulement nous avons eu le bonheur de nous trouver ensemble, et, n'est-il pas vrai, Mesdames et Messieurs, que nous sommes comme de vieilles connaissances, de vieux amis? Nous nous sommes bien compris. Mettant en commun nos idées et nos vues, nous nous sommes heureusement rencontrés sur le chemin du dévouement et du progrès, en formulant des vœux qui produiront les plus heureux résultats pour le relèvement de nos chers protégés. Aussi,

avant de nous séparer, pouvons-nous avec une légitime fierté et une satisfaction profonde jeter un coup d'œil en arrière pour résumer nos travaux, comme nous pouvons contempler avec confiance dans l'avenir la riche moisson qu'ils ne peuvent manquer de produire. Non, nous n'avons pas mangé notre pain dans l'oisiveté, et nous pouvons nous rendre ce témoignage que nous avons fidèlement rempli notre tâche. (Applaudissements).

Laissez-moi d'abord faire avec vous une constatation bien consolante. Nous avons vu ces jours-ci se dérouler sous nos yeux l'intéressant et touchant tableau de l'âpre mais déjà victorieuse lutte pour la vie, que soutiennent partout nos chers aveugles. Que d'améliorations capitales apportées à leur sort! Tout n'est pas fait sans doute! Bien loin de là! Mais le progrès est immense! Ils ne sont plus, nous pouvons le dire, ces déshérités dont la vie était fermée jadis à toutes les joies. Oui, laissez-moi vous le dire en passant, mes chers auditeurs aveugles, les expressions de malheureux et d'infortunés ne peuvent plus vous être appliquées dans toute leur signification d'autrefois. Vous êtes affligés, il est vrai, d'un mal bien cruel, la cécité, et nous savons compâtir à votre sort. Mais d'abord, quel est celui d'entre nous qui n'ait ses misères et ses peines? Les moins apparentes sont souvent les plus douloureuses. Que d'hommes à qui rien ne semble manquer et qui sont pourtant profondément à plaindre! Non, vous n'êtes pas seuls à souffrir! Ah! si vous saviez combien d'infirmités physiques et morales vous entourent! Et puis, si votre mal vous paraît plus grave que beaucoup d'autres, vos protecteurs s'attachent d'autant plus à vous donner les moyens de l'atténuer, j'allais dire de le supprimer en quelque sorte, comme le présent Congrès vous le prouve. (Applaudissements).

S'inspirant du vieil adage : *primo vivere, secundo philosophare,* ce Congrès a mis en tête de son programme tout ce qui peut assurer à ses protégés le pain de chaque jour. Quand nous serons rentrés dans nos foyers, le premier de nos soins sera de voir si telle profession, si tel métier qui constitue le gagne-pain de l'aveugle dans d'autres pays, ne pourrait pas leur être également avantageux dans le nôtre.

Nous avons appris à connaître des patronages, des fédérations d'aveugles ou de typhlophiles, organisés ailleurs et différents des nôtres, et nous nous sommes demandé ce qui peut être fait chez nous dans cette même voie. Des projets sont déjà tout formés dans notre esprit et n'attendent que notre retour au pays pour être mis à exécution.

L'intérêt que nous portons aux aveugles se heurte parfois à des questions perplexes; on ne sait à quoi se résoudre. Le Congrès nous a éclairés sur bien des points. Il nous a appris notamment qu'il est bon dans certains cas d'adjoindre des auxiliaires voyants aux aveugles, pourvu que cela puisse se faire sans amoindrir la dignité, l'indépendance, l'ardeur de l'aveugle.

Le Congrès nous a appris que le demi-aveugle ou peu voyant a sa place marquée parmi ses frères frappés de cécité complète.

Le Congrès nous a appris que l'aveugle doit pouvoir travailler chez lui pour son propre compte, s'il y est apte; que celui qui ne peut jouir de ce bonheur, doit pouvoir travailler à l'externat, sans se voir enlever les joies de la vie de famille; que de moins heureux encore doivent au moins trouver à l'internat un second foyer, une seconde famille.

Sur le terrain pédagogique, le Congrès nous a tracé des règles claires pour l'emploi de la sténographie; il a formulé des principes, servant de base à un système qui, s'il n'est pas international, pourra du moins s'appliquer à toutes les langues.

Le Congrès nous a appris de grandes et belles choses sur l'éducation physique des aveugles et sur le moyen de rendre heureuses leurs jeunes années.

Enfin, Mesdames et Messieurs, des médecins distingués sont venus nous indiquer les causes ordinaires de la cécité et les moyens pratiques pour en diminuer les terribles ravages.

En dehors de notre programme, bien des indications d'une incontestable utilité nous ont été fournies sur plusieurs sujets, des résolutions ont été prises, des vœux ont été émis. Espérons que les Gouvernements feront bientôt droit à ceux qui ont rapport à l'affranchissement des écrits en pointillé, à la gratuité de parcours du guide de l'aveugle et à la vente des produits des travaux des prisons. (Applaudissements).

Après cet exposé des résultats de nos délibérations, laissez-moi revenir un instant, Mesdames et Messieurs, sur un point qui préoccupe à juste titre tous les typhlophiles. On a soulevé ce matin la très grosse question des modifications à apporter à l'écriture Braille. On a proposé divers systèmes. Je vous en prie, soyons prudents, ne précipitons rien, et rappelons-nous qu'ici comme en toutes choses le mieux est souvent l'ennemi du bien. Il importe avant tout de maintenir l'unité, d'avoir la même écriture partout. Si dans un pays on adoptait des modifications, voire même des perfectionnements qui ne

seraient pas admis dans les autres pays, il n'y aurait plus d'écriture unique pour les aveugles et la situation, qu'on voulait améliorer, serait au contraire empirée : les aveugles des différents pays ne pourraient plus se lire ni se comprendre. (Applaudissements). Ayons toujours en vue la nécessité de maintenir dans tous les pays l'unité à cet égard. C'est pourquoi n'innovons qu'avec la plus extrême prudence. Craignons de desservir par une précipitation malavisée la grande cause qui nous est chère. Consacrons plutôt tout un congrès à cette question d'une importance capitale, afin de ne rien décider qu'après l'avoir minutieusement et mûrement étudié. Nous marcherons alors avec l'espoir fondé de voir toutes les contrées du monde accepter la solution qui sera donnée au problème. (Applaudissements prolongés).

Vous voudrez bien excuser votre président, Mesdames et Messieurs, de vous faire cette recommandation; il ne se l'est permis que dans l'intérêt de nos chers aveugles. Mais revenons à notre sujet.

Je viens de vous donner en termes succincts le bilan de nos travaux de quatre jours. Pourra-t-on dire encore que les congrès sont stériles en résultats pratiques? D'ailleurs, des centaines d'hommes comme vous, accourus de loin sans autre attraction que le Congrès, pouvaient-ils venir pour n'y rien faire et sans en rien emporter? Ceux-là seuls qui ne le voudraient pas, ne profiteraient point de nos travaux, et de ceux-là il n'y en a pas dans notre assemblée. (Applaudissements).

Mais ce ne sont pas là les seuls fruits de nos réunions. N'avons-nous pas vu tous les jours, à tous les moments libres, nos membres en grand nombre scruter tous les détails de notre magnifique exposition? Était-ce seulement pour le plaisir de se distraire? Ils auraient pu le faire bien mieux dans notre belle capitale. Non, non, notre exposition semblait dire à chacun de nous : « Prenez ce que vous n'avez pas, comme vous donnez aux autres ce que vous avez. Voyez comment les aveugles travaillent ici, comment on les instruit là-bas. » Et, grâce à la contagion de l'exemple, nous verrons d'utiles changements s'introduire partout, une féconde concurrence se produire, qui sait? d'heureuses inventions se faire, autant de fruits du Congrès de Bruxelles! (Applaudissements).

Ce Congrès a été aussi une révélation pour le public. Il a fait voir l'aveugle dans son véritable jour. Plus de 50 de nos collègues sont privés de la vue, et la part qu'ils ont prise à nos travaux n'est pas la moins importante. Les aveugles se sont montrés à la hauteur des voyants, non seulement dans nos débats, non seulement dans les in-

dustries qui font les frais de notre exposition; mais encore dans les fêtes qui faisaient partie de notre programme; ils s'y sont fait applaudir comme de véritables artistes. (Applaudissements).

Enfin, Mesdames et Messieurs, le Congrès a remué le public; il l'a intéressé à nos travaux; il a fait tomber bien des préjugés. (Applaudissements). Et ici je suis heureux d'offrir, en mon nom et au nom des Congressistes, nos plus sincères remerciements à la presse bruxelloise. S'inspirant de ce généreux et large principe que la charité, le dévouement, l'infortune sont au-dessus des divergences de la politique, tous les journaux de la capitale, et, à leur suite, tous les journaux de province sont allés dire partout, même à l'étranger, que parmi les œuvres humanitaires, celles qui s'occupent du relèvement de l'aveugle sont au premier rang. (Applaudissements).

Merci donc, Mesdames et Messieurs, merci encore une fois des lumières que vous êtes venus apporter ici! Merci de l'esprit de courtoisie, de cordialité, d'union qui a animé nos délibérations et nos débats! Quelle joie de rentrer chez nous avec cette douce impression d'avoir été ici en famille, de n'avoir eu qu'un cœur et qu'une âme, pour promouvoir une cause belle et touchante entre toutes. Je viens de parler de famille; eh bien, Mesdames et Messieurs, notre Congrès aura resserré les liens qui unissent la chère famille des aveugles et de leurs amis; une pieuse émulation y suscitera chaque jour des progrès nouveaux. Enfin, comme je vous le disais dans une autre réunion, nous nous efforcerons tous à l'envi, sous l'œil de Dieu et avec son aide, de rendre leur place dans la grande famille humaine à ceux que la cécité en avait partiellement bannis.

Merci et à nous revoir! (Applaudissements prolongés).

Il ne me reste plus qu'à prier M. le Ministre de la Justice de déclarer close la session du Congrès.

M. van den Heuvel, Ministre de la Justice. — Après nous avoir réunis pendant une suspension de séance pour qu'un groupe photographique fixât la physionomie de tous les membres du Congrès, votre excellent et vaillant Président a voulu nous donner lui-même la photographie des travaux du Congrès. Elle est absolument complète et fidèle. La réussite et le succès de ces travaux ont été constatés par la presse de tous les partis, à l'indépendance, à la sympathie et à la véracité de laquelle je me plais à rendre hommage. (Applaudissements).

Quelle a été la cause de la réussite de ce Congrès? C'est d'abord

le zèle et l'assiduité de ses membres; mais c'est aussi le talent et l'habileté avec lesquels il a été présidé. (Applaudissements).

Au nom des aveugles de tous les pays, au nom du Gouvernement, je remercie tous ceux qui nous ont apporté ici le concours de leurs lumières et de leur expérience. Je remercie particulièrement les délégués des pays étrangers. La diversité des nationalités et des langues produisit jadis la tour de Babel; ici elle n'a donné lieu qu'à un faisceau de dévouements. (Applaudissements).

De notre Président, je n'ai rien à dire, car vous l'avez jugé à diverses reprises. Vous avez vu à l'œuvre sa haute compétence, son habileté, sa discrétion; vous avez constaté son tact et son aménité, et je serai votre organe à tous en saluant en lui le Président modèle! (Applaudissements).

Si votre Congrès se clôture par des résolutions qui porteront leurs fruits, c'est que chacun de vous y a apporté son zèle et pourra se dire : *Quorum pars magna fui.* (Applaudissements).

On me demande de clôturer votre Congrès. Je n'aime pas trop ces paroles, car elles ont des sens divers. Tout d'abord, ces délibérations ont fait naître entre vous des sympathies, des sympathies qui se continueront et dont profiteront les œuvres auxquelles vous vous êtes voués. Eh bien, je ne voudrais pas, en clôturant le Congrès, mettre fin à ces sympathies, au contraire. Mon souhait le plus vif est qu'elles se perpétuent et deviennent de plus en plus vivaces. (Applaudissements).

Clôturer votre Congrès? Mais vous venez de prendre des résolutions qui ne sont encore, pour emprunter de nouveau le langage de la photographie, que les premiers linéaments déposés par la lumière sur la plaque sensible. L'image, pour devenir définitive, a besoin d'être développée. Et ce Congrès ne sera véritablement clos, que lorsque ces résolutions seront portées dans le domaine de la pratique.

Quoiqu'il en soit, puisqu'on demande qu'officiellement je clôture le Congrès, eh bien! je le déclare clos, mais en remerciant encore une fois tous ceux qui y ont participé, et en saluant l'aurore du Congrès prochain. Le Congrès de 1902 est mort; vive le Congrès de 1904! (Applaudissements prolongés).

M. Péphau, de Paris.

Monsieur le Ministre,

Je n'ai pas mandat de parler au nom de MM. les délégués officiels

des Gouvernements Étrangers et je n'aurais pas qualité si, après avoir invoqué pour excuses l'âge et un dévouement absolu à la cause des aveugles, je ne pouvais revendiquer l'honneur d'appartenir au pays qui a vu naître Valentin Haüy et Louis Braille.

Permettez-nous, M. le Ministre, au moment où nous allons nous séparer, de vous remercier de la large hospitalité que vous nous avez offerte et de vous témoigner toute notre admiration pour MM. les Membres du Comité d'organisation, qui ont réussi à se montrer dignes du haut patronage que Sa Majesté le Roi Léopold avait daigné leur accorder.

Nous vous affirmons que nous saurons tirer profit des pratiques leçons que nous avons reçues et que, lorsque nous demanderons à nos Gouvernements respectifs d'être pour les aveugles valides et invalides, curables et incurables, des protecteurs éclairés, nous saurons encore nous inspirer de vos Lois, Circulaires et Arrêtés sur l'Assistance publique et de l'organisation des Établissements hospitaliers.

Honneur à vous, M. le Ministre!

Honneur à vos Collaborateurs!

Honneur au Congrès de Bruxelles!

M. le Professeur Essad Bey, de Constantinople.

Monsieur le Ministre, Mesdames et Messieurs,

Je prends la parole pour remercier de tout cœur cette honorable Assemblée de savants, en même temps que de philanthropes, au nom de l'humanité et des infortunés de mon pays. Je m'empresse ensuite d'applaudir la Belgique des progrès de toutes sortes qu'elle a réalisés. Enfin je me permets de féliciter notre honorable Président du Congrès, ainsi que son aimable Secrétaire Général, du succès de ce Congrès.

Quant à moi, je ne trouve pas de mots pour exprimer ma reconnaissance de l'hospitalité belge. J'espère, à mon retour chez moi, pouvoir utiliser pour les infortunés de mon pays les connaissances acquises; c'est de cette façon que je tâcherai de m'associer au noble but de ce Congrès.

Pour finir, j'ajoute que je me séparerai bientôt de votre charmant pays, mais que je garderai éternellement son bon souvenir.

M. le Président. — Je demande s'il n'entre pas dans les vues

de l'assemblée de fixer, dès maintenant, le siège du prochain Congrès dont a parlé M. le Ministre.

M. le Commandeur MARTUSCELLI, de Naples. — L'année dernière, lors de la clôture du 4me Congrès Italien des instituteurs des aveugles, Congrès qui fut tenu à Milan, on décida, au moyen d'un vœu unanime, que la réunion suivante aurait lieu à Rome. On attend en Italie avec grande impatience le 5me congrès pour l'amélioration du sort des aveugles; car il s'est manifesté dans ma patrie, pendant ces trente dernières années, un intérêt sincère et chaleureux pour cette branche de l'assistance publique, intérêt qui va depuis les augustes personnes de la Maison Royale, au Gouvernement, aux particuliers illustres par leur talent ou par leur fortune, jusqu'aux citoyens les plus humbles, et qui a eu pour résultat la fondation de nouveaux instituts là où il n'y en avait pas, un agrandissement plus confortable des anciens établissements, et un mouvement général incessant, afin que *tous* puissent atteindre de la manière la plus complète le but commun, c'est-à-dire le bien-être des aveugles.

Interprète des sentiments de mon Gouvernement et de mes concitoyens, j'exprime un vœu ardent, savoir, qu'au lieu de réunir le 5me Congrès Italien, Rome accueille le Congrès International qui devra suivre le Congrès actuel de Bruxelles. La grande valeur de l'impulsion que vous, Messieurs, donneriez à la marche progressive de l'instruction et de l'assistance des aveugles en Italie, en vous réunissant dans sa capitale pour discuter les questions qui les regardent et qui ont encore besoin du souffle d'esprits illuminés et de cœurs sincèrement dévoués, n'échapperait à l'observation d'aucun italien. Vous trouveriez à Rome et en Italie, non seulement un accueil plein des égards dus à votre mérite, mais en même temps un sentiment particulier de reconnaissance et de vive sympathie. (Applaudissements).

M. ELOUI BEY, du Caire. — Je désire exprimer mes sentiments de reconnaissance au bureau du Congrès et au Gouvernement Belge, qui nous ont accueillis avec toute la cordialité possible. Avant de nous séparer, je tiens à présenter tous nos souhaits au Gouvernement Belge, qui a contribué, en patronnant ce Congrès, à répandre dans le monde entier les préceptes d'hygiène qui doivent combattre la cécité. M. le Ministre nous a déclaré dans son premier discours qu'il fallait rechercher les causes de la cécité, afin de combattre celle-ci dans son principe. M. le Dr De Mets nous a appris que la

principale cause de la cécité, c'est la granulation. Or, on sait que la granulation est originaire de l'Égypte. J'estime donc que c'est dans ce dernier pays qu'il faut tenir notre prochain Congrès. On a établi à Alexandrie une société qui s'occupe des moyens de diminuer les dangers des maladies contagieuses. Pourquoi ne viendriez-vous pas étudier le mal à son foyer même et essayer d'étouffer celui-ci? (Applaudissements).

M. Péphau, de Paris. — On a signalé aux hommages de l'Assemblée Valentin Haüy et Braille. Je voudrais vous signaler aussi le nom de Klein, un autrichien, qui s'occupait des aveugles en même temps que Haüy. Haüy a attendu 80 ans pour qu'on lui rendît justice; il serait bon que justice fût rendue aussi à Klein. C'est pourquoi je voudrais voir le congrès pour la protection des aveugles se réunir, en mémoire de Klein, à Vienne. J'en fais la proposition.

M. Lenderink, d'Amsterdam. — Au nom des Hollandais venus ici en grand nombre, je vous remercie de votre hospitalité et de votre bienveillance. Notre Gouvernement a fréquemment eu à se féliciter de la grande et noble bienveillance que les Belges nous ont témoignée. Il y a quelque temps encore, nos journaux étaient pleins d'éloges pour la façon dont le Gouvernement Belge a traité notre capitaine de vaisseau, M. Bolie. Cela nous a touché au cœur. Je vous remercie de toutes les peines que vous vous êtes données pour faire aboutir nos travaux, et je vous félicite de la réussite de ce Congrès. En proclamant qu'elle a été brillante, je crois être l'organe des typhlophiles de toute l'Europe. (Applaudissements).

M. Moldenhawer, de Copenhague. — Je présente à mon tour et de tout cœur mes remercîments pour la cordialité avec laquelle nous avons été accueillis ici. Nous emporterons les meilleures impressions des délibérations de ce Congrès et des fêtes qui ont été, en son honneur, organisées dans les Instituts, notamment par les Frères de la Charité, auxquels je suis heureux de rendre hommage! (Applaudissements).

M. Dussouchet, de Paris. — Je demande la permission de revenir au point touché tout à l'heure. Il s'agit de fixer le siège du prochain Congrès. On a proposé Rome, on a proposé Vienne. Mais je crois que nous n'avons pas seulement à glorifier ceux qui se sont les pre-

miers occupés du sort des aveugles; nous avons avant tout à améliorer le sort des aveugles. (Applaudissements). On vient de nous parler de ce pays de l'Orient, où, sous la lumière éblouissante d'un soleil de feu, se développent de redoutables ophtalmies; où l'on voit des croyants, revenus de la Mecque, s'aveugler eux-mêmes. Songez au bien que pourrait faire là un Congrès comme le nôtre, qui viendrait apporter là tous les moyens prophylactiques et hygiéniques! Il me semble que nulle part mieux qu'en Égypte un Congrès pour la protection des aveugles aura sa place toute marquée. Et en appuyant la proposition de placer au Caire notre prochaine réunion, je pense aux vers de notre grand poète, Victor Hugo :

L'Orient! L'Orient! Voilà une terre promise!
Peuplons tout l'Orient de magiques Congrès!

(Applaudissements).

M. Letot, d'Hainin-lez-Boussu. — Le président de la Fédération des aveugles était, tout naturellement, appelé à adresser des remercîments à ceux qui sont venus travailler ici, avec tant de zèle, à l'amélioration du sort des aveugles. Mais les éloquentes paroles de notre Président et du Ministre de la Justice me dispensent de prononcer un discours. Je me contente de vous crier du fond du cœur, au nom des aveugles belges : Merci, merci, et salut fraternel! (Applaudissements).

M. le Ministre de la Justice. — L'Orient se trouve être en dispute avec l'Occident. Il y a le mirage de Rome, il y a la fascination du Caire. Et d'autre part, voici qu'on propose Vienne. Rome, le Caire, Vienne, que faut-il choisir? Je crois qu'il serait assez prudent de ne désigner aujourd'hui ni la date ni le siège du prochain congrès. Ce qu'il y aurait de plus pratique, serait de charger votre bureau de désigner une commission de sept membres, laquelle, le moment venu, choisira l'année et le lieu de réunion du prochain congrès, en se décidant d'après les circonstances. (Applaudissements).

Le Père Amédée Stockmans. — Je trouve cette proposition excellente. Mais, pour la rendre pratique, il faudrait, me semble-t-il, que les délégués des nations ici représentées se réunissent pour désigner ceux d'entre eux qui feront partie de la commission.

M. Robin, de Paris. — Il me paraît que tous ceux qui ont pro-

posé, dans ce débat, une ville comme résidence du futur Congrès, doivent faire partie de la commission. Le bureau compléterait leur groupe pour atteindre le chiffre de sept membres.

M. Mascaro, de Lisbonne. — Sur ma proposition, les Italiens réunis en congrès national ont décidé de tenir un congrès international à Rome. Il me semble donc qu'il y aurait lieu de tenir compte de cette décision, et de choisir, dès à présent, Rome comme siège du congrès prochain.

M. le Ministre de la Justice. — Je crois qu'il n'y a eu aucune décision prise précédemment, en ce qui concerne le lieu de réunion du congrès international qui aura lieu après celui-ci. Je renouvelle ma proposition de laisser le choix du lieu du prochain congrès à une commission de sept membres, à désigner par le bureau. Je ne doute pas que M. Martuscelli lui-même se ralliera à cette proposition. Il est si convaincu de l'excellence des raisons qui militent en faveur de Rome, qu'il doit être certain que la décision de la commission sera inévitablement favorable à cette ville. (On rit).

M. Martuscelli. — En effet!

M. le Ministre de la Justice. — Laissons à la sagesse du bureau la liberté de prendre les mesures qu'il croira utiles pour résoudre la question dont il s'agit. Il saura le faire de façon à ménager tous les intérêts. Il a un Président plein d'habileté et de tact et un Secrétaire Général qui est digne du Président. Ayons confiance dans le bureau! (Applaudissements).

La proposition de M. le Ministre de la Justice est adoptée.

M. le Ministre de la Justice déclare close la session du Congrès.

La séance est levée à 3 3/4 heures.

RÉCAPITULATION

Des Vœux adoptés par le Congrès.

SUR LA PREMIÈRE QUESTION.

1° Le Congrès estime qu'on ne peut tracer de règles fixes pour les métiers à exercer utilement par les aveugles; qu'il faut laisser à chaque pays le soin d'introduire ceux qui offrent le plus de ressources dans la contrée.

2° Le Congrès émet le vœu de voir les patronages s'occuper activement à procurer de l'ouvrage aux aveugles, par des publications, des réclames de tout genre et par tous les moyens en leur pouvoir; de rechercher de nouveaux emplois pour les aveugles, et d'user de leur influence auprès des autorités pour les faire admettre, ne fût-ce qu'à titre d'essai, dans les bureaux télégraphiques et téléphoniques.

3° Le Congrès émet la vœu de voir créer partout des unions professionnelles, des magasins de vente, des ouvroirs là où le nombre d'aveugles est suffisamment grand pour en établir et où ces derniers établissements ne nuisent pas aux aveugles travaillant à domicile.

SUR LA DEUXIÈME QUESTION.

Considérant que l'emploi de clairvoyants dans les ateliers d'aveugles adultes permettrait à ceux-ci d'exécuter une plus grande variété d'ouvrages, le Congrès estime qu'il y aurait avantage à introduire des auxiliaires clairvoyants dans les ateliers d'aveugles, à la condition formelle cependant que le clairvoyant ne soit qu'un auxiliaire et que l'aveugle reste l'ouvrier principal.

Là où la chose est possible, on fera travailler le voyant dans une autre pièce que celle où travaille l'aveugle.

SUR LA TROISIÈME QUESTION.

Le Congrès estime : 1° Qu'en général l'externat est préférable à l'internat pour les ateliers d'adultes. Il croit cependant devoir recommander l'internat pour les aveugles sans ressources et sans famille, ainsi que pour ceux qui n'ont pas l'intelligence assez développée pour se diriger dans la vie.

2° Que là où l'internat existe, il doit constituer un foyer, une grande famille, où l'on vit à l'aise, et qu'il ne peut être un refuge où seul le règlement parle et commande.

3° Que les ateliers ne sont à recommander que pour les aveugles qui, travaillant isolément, ne parviennent pas à gagner leur vie.

SUR LA QUATRIÈME QUESTION.

Le Congrès estime : 1° Qu'il est bon d'admettre dans les écoles, ouvroirs, ateliers et autres établissements pour aveugles, des personnes seulement atteintes de cécité partielle, du moment que leur degré de vision ne leur permet pas de suivre avec fruit les cours d'une école ordinaire ou d'exercer un métier autre que ceux qui sont accessibles aux aveugles.

2° Qu'il ne faut pas refuser un enfant, jouissant d'un meilleur degré de vision, lorsqu'un sérieux examen médical constate pour lui un danger imminent de devenir aveugle dans un avenir plus ou moins rapproché.

SUR LA CINQUIÈME QUESTION.

Le Congrès est d'avis : 1° Que la sténographie est utile aux aveugles qui veulent continuer leurs études.

2° Qu'il est souhaitable que la méthode à admettre soit facile à apprendre, soit d'une lecture claire et rapide, réalise pour l'écriture un gain considérable de papier et de temps, et que le principe sur lequel elle est basée puisse s'appliquer à toutes les langues, même aux langues anciennes et à l'Espéranto.

SUR LA SIXIÈME QUESTION.

1° La récréation devant être pour l'aveugle un exercice favorable à son développement physique, le Congrès recommande aux maîtres de s'efforcer de faire aimer les jeux actifs et de les encourager, sans toutefois les imposer, surtout aux jeunes gens d'un certain âge.

2° Le Congrès estime qu'un grand nombre des jeux des clairvoyants peuvent être introduits pour les aveugles, à la condition d'avoir une cour sans obstacles et la présence de surveillants vigilants et prudents.

3° Le Congrès déclare que l'utilité des promenades est incontes-

table, parce qu'elles aident au développement physique, éveillent l'attention des élèves et leur fournissent de multiples occasions d'augmenter leurs connaissances pratiques.

SUR LA SEPTIÈME QUESTION.

1° Le Congrès émet le vœu de voir les Gouvernements des différents pays prendre toutes les mesures possibles pour connaître les causes de la cécité.

2° Il les prie de procurer aux moindres villages les secours médicaux nécessaires.

3° Il recommande l'adoption des mesures suivantes :

a) Inspection médicale dans les ateliers, usines et écoles, avec sanction sérieuse;

b) Amélioration des logements ouvriers;

c) Réglementation des conditions du travail et réparation des accidents professionnels.

d) Création de dispensaires pour ophtalmiques et spécialement pour granuleux; isolement et hospitalisation des trachomateux, dans tous les centres de quelque importance.

SUR LES QUESTIONS LIBRES.

Le Congrès émet les vœux suivants :

1° De voir accorder par l'Administration des Chemins de fer la gratuité de parcours au guide qui accompagne l'aveugle, ainsi que la libre entrée et sortie des gares pour le guide accompagnant l'aveugle au train ou allant le reprendre.

2° De voir l'Administration des Postes fixer le prix d'affranchissement des écrits en pointillé au même tarif que les imprimés.

3° De voir interdire d'une façon absolue dans les prisons la vente de tous les articles dont la fabrication constitue le gagne-pain des aveugles. L'interdiction sera complète seulement pour autant que la production du travail des aveugles suffit à la consommation du pays.

4° Sur la question de la modification du Braille, le Congrès estime qu'il serait imprudent de toucher à la méthode actuellement en usage, sans avoir fait une étude approfondie des modifications proposées. Il décide de porter cette question en tête de l'ordre du jour du prochain Congrès.

APPENDICE.

Visites. -- Excursions. -- Fêtes.

Il eût été intéressant au plus haut point pour les Congressistes de visiter tous les établissements pour aveugles en Belgique. Malheureusement la durée nécessairement restreinte du Congrès, rendait la chose impossible, et le Comité d'organisation a dû se borner à inscrire à son programme les visites aux Instituts de Bruxelles et à celui de Bruges. Le Président de la Société protectrice des aveugles d'Anvers et plusieurs directeurs d'instituts ont invité les Congressistes à visiter leurs établissements avant de quitter la Belgique, invitations auxquelles sans doute de nombreux étrangers auront répondu.

Nous croyons être agréables à nos lecteurs, en donnant ici un compte-rendu précis des visites faites en corps, pendant lesquelles surtout les Congressistes ont appris à se connaître intimement, ont resserré ces liens de solidarité, de fraternité qui, depuis longtemps déjà, sont comme une marque distinctive de la société internationale des typhlophiles et des aveugles.

I.

Visite à l'Institut Royal des Sourds-muets et des Aveugles, de Woluwe-St-Lambert-lez-Bruxelles.

Le jeudi, 7 août, à 10 heures du matin, les Congressistes, au nombre de 200, arrivèrent à l'Institut Royal des Sourds-Muets et des Aveugles de Woluwe-St-Lambert. M. van den Heuvel, Ministre de la Justice, honorait cette visite de sa présence.

Les visiteurs furent reçus par le Père Amédée Stockmans, Supérieur Général des Frères de la Charité et Président du Congrès, et par le Père Gilbert Jenhot, Directeur de l'établissement. Dans la salle des fêtes, l'harmonie des aveugles accueillit les visiteurs par une marche brillante; puis un élève s'avança sur l'estrade et souhaita la bienvenue aux Congressistes en ces termes :

Monsieur le Ministre,
Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

Que ce jour est beau pour nous! Qu'il nous dit de grandes et belles choses!... Quand nous étions bien jeunes, nous avons vu plus d'une fois pleurer notre mère, senti à l'accent sombre de sa voix la tristesse et le souci obscurcir le front de notre père, lorsque les amis de nos parents chuchotaient à leurs oreilles en nous regardant : « Que c'est triste! » Et nous aussi, nous sentions, comme malgré nous, le découragement envahir notre âme et la noire tristesse se peindre sur notre front...; nous sentions que nous n'étions pas, comme les autres enfants, pleins d'avenir et de vie.

Mais un jour la charité, guidée par la science, a franchi le seuil de notre foyer; elle nous a arrachés à cette atmosphère de mélancolie; elle nous a placés dans une maison où l'on ne nous plaint plus; où l'on nous dit que nous ne sommes pas malheureux ; que par l'étude et le travail nous serons des hommes comme les autres, aptes à gagner notre vie et à reprendre dans la société la place que la cécité semblait nous avoir ravie pour toujours.

Bien vite il s'est opéré un changement dans tout notre être; un changement dans nos pensées, dans nos aspirations, dans nos idées sur la vie; et, encouragés par ceux qui nous guident, nous avons entrepris la lutte avec ardeur, avec confiance...

Et c'est pourquoi cette journée est si belle pour nous; elle nous dit que nous ne sommes pas seuls à soutenir cette lutte. Nous vous voyons autour de nous, Mesdames et Messieurs; plusieurs d'entre vous sont accourus des extrémités de la terre, Dieu sait au prix de quels sacrifices, de quelles fatigues, pour nous dire : « Courage, » votre noble ambition nous plaît; nous sommes ici pour vous aider » à parvenir au but; dans des pays lointains, vous avez des frères: » nous venons vous parler d'eux et dans quelques jours nous irons » leur parler de vous! »

Nous voyons parmi vous plusieurs des nôtres, qui se sont soustraits à leurs occupations pour faire participer leurs frères d'infortune aux biens qu'ils se sont acquis par leurs efforts. Oh! que nous sommes fiers de les voir parmi vous, pour nous dire : « Courage, » compagnons; si la tâche est difficile, pénible parfois, grande est » la récompense, certains sont les résultats ! »

Merci, Mesdames, Messieurs; merci, chers compagnons aveugles ;

merci et bienvenue! Puisse Dieu, qui, sans doute, contemple avec bienveillance cette généreuse ardeur de la charité chrétienne, bénir vos travaux et vous rendre témoins du bien qu'ils procureront à ceux à qui vous avez voué votre existence.

Et quand vous serez de retour dans vos foyers lointains, dites à vos chers élèves que les aveugles de Bruxelles leur envoient un salut affectueux; dites-leur qu'à l'exemple de leurs maîtres, tous les aveugles sont frères et doivent se solidariser dans la lutte pour le bien-être; que désormais, aidés et encouragés par de si généreux efforts, ils ne demandent plus à la société une compassion stérile, mais le droit et le moyen de travailler à côté de leurs frères voyants, et de ne manger, comme ceux-ci, qu'un pain gagné à la sueur de leur front.

Donc, encore une fois, Mesdames et Messieurs, bienvenue et merci!

Après la lecture d'un compliment de bienvenue par un jeune sourd-muet, le Père Amédée Stockmans donna quelques renseignements sur l'établissement : Fondé par le Chanoine Triest en 1835, l'Institut changea deux fois d'emplacement. De la rue Haute, il fut transféré à la rue des Palais (Schaerbeek), et de là à Woluwe-St-Lambert, en 1878. Il compte actuellement 93 aveugles et 149 sourds-muets.

Les aveugles reçoivent une solide instruction primaire et professionnelle. Lorsqu'ils ont les aptitudes voulues, ils s'adonnent à l'étude de la musique; sinon, ils font l'apprentissage d'un métier; beaucoup font les deux à la fois.

Les frais d'entretien incombent au fonds commun, à l'État et à la Province, d'après la loi du 27 novembre 1891 sur l'assistance publique, loi due à Monsieur Le Jeune, Ministre d'État, et, à cette époque, Ministre de la Justice.

Après ces quelques explications, les élèves de l'Institut donnèrent une séance, dont nous nous contenterons d'écrire ici le programme, en ajoutant toutefois que chaque numéro fut chaleureusement applaudi par les auditeurs :

PROGRAMME.

1. *Marche aux Flambeaux*, n° 3, de. . . . . G. Meyerbeer
   arrangée pour pianos 6 mains et harmonium, par . . . . . L. Hemelsoet
2. *Au village*, air de gavotte pour piano, par . . . . . E. Gillet

3. *Exercices gymnastiques. A.* Mouvements d'ensemble par les élèves aveugles. — *B.* Marches combinées par les élèves sourds-muets, avec accompagnement de piano et d'harmonium par les élèves aveugles du cours de musique d'ensemble.
4. 2e *Valse* pour piano . . . . . B. Godard
5. *Transcription sur Carmen*, de . . . . . G. Bizet
   arrangée pour pianos 8 mains et harmonium, par . . . . N. Cleempoel
6. *Rêve du Berger*, polka pour harmonie . . . . . L. Neutjens
7. Le Carillon Suisse.
8. *Coppelia*, ballet de . . . . . Léo Delibes
   arrangé pour pianos 4 mains et harmonium par . . . . . L. Hemelsoet
9. *Fleurs des champs*, fantaisie pour harmonie, par . . . . . Van Perck
   Tableau final, avec Brabançonne.

Le concert terminé, les Congressistes ont visité l'exposition des travaux des élèves, puis se sont répandus dans les classes et dans les ateliers. Ils se sont entretenus familièrement avec les élèves, ont assisté aux leçons, ont suivi le travail de la vannerie, du rempaillage et du cannage des chaises, du fil de fer et de l'accord des pianos par les aveugles; le travail des menuisiers, tailleurs et cordonniers sourds-muets, etc. Ils ont pris grand intérêt aussi aux jeux des élèves dans les deux cours de récréation réservées l'une aux aveugles, l'autre aux sourds-muets. Les délégués étrangers ont à diverses reprises exprimé leur admiration sur la belle organisation de l'établissement et sur les résultats qu'on y obtient.

Après avoir passé par la chapelle, où les aveugles de l'Institut ont fait entendre les magnifiques orgues de l'établissement, on s'est retrouvé dans la salle des fêtes, transformée pendant la visite en salle de banquet. Le Père Amédée présidait, ayant à sa droite M. le Ministre de la Justice, Son Exc. Lew-Yuk-lin, Taotai, chargé d'affaires de l'empire Chinois; à sa gauche, M. de Latour, directeur général de la Bienfaisance; M. van Schelle, Directeur au Ministère de la Justice; le Père Gilbert, Directeur de l'Institut, etc., etc.

A l'heure des toasts, M. le Ministre de la Justice a levé son verre en l'honneur du Père Amédée, du Père Gilbert et de leurs vaillants collaborateurs. M. Robin, directeur de l'Institution nationale des Aveugles à Paris, a bu aux jeunes aveugles de Bruxelles et à l'excellente législation belge sur l'assistance publique. M. Lenderink, d'Amsterdam, M. Moldenhawer, de Copenhague, M. Pine, de Nottingham, M. Green, de St Louis (États-Unis), M. Hauptvogel, de Leipzig et d'autres dont le nom nous échappe, ont exprimé l'admiration et la satisfaction des étrangers.

Le Père Amédée a répondu à tous ces toasts dans les différentes langues employées par les orateurs, avec un humour plein de bonhomie, et en reportant tout le mérite de l'œuvre sur le corps professoral.

Enfin, des pianistes aveugles ont exécuté les airs nationaux des divers pays.

Les assistants ont repris la route de Bruxelles vers 4 heures.

II.

Visite à l'institut Royal des Sourdes-muettes et des Aveugles, de Bruxelles.

La visite à l'Institut Royal des Sourdes-muettes et des Aveugles, Rue Rempart des Moines à Bruxelles, n'a pas été moins intéressante que la précédente. Cet établissement, également fondée par le Chanoine Triest en 1835, suit pour l'enseignement le même programme et les mêmes méthodes que l'Institut des garçons. Pour l'enseignement musical et professionnel, il y a les différences nécessitées par les besoins du sexe. L'Institut compte actuellement 60 aveugles et 160 sourdes-muettes.

La visite des classes a été particulièrement intéressante, et les Congressistes ont été émerveillés notamment par les résultats obtenus sur une fille sourde-muette et aveugle de 15 ans environ, qui, sous le rapport de l'intelligence, de l'instruction, et, ajoutons, du plaisir de vivre, tient hardiment le pas à côté de ses compagnes moins infortunées.

Après cette visite, les Congressistes se sont rendus dans la salle des fêtes, où les jeunes filles aveugles les ont régalés d'une séance vraiment charmante et touchante à la fois. En voici le programme :

PROGRAMME.

1. *Hommage aux Congressistes*, ouverture à 12 mains pour pianos et harmonium, par . . . . . Mlle N. Roels
2. Jeux gymnastiques par les élèves du degré inférieur.
3. *Le réveil de la Nature*, chœur avec piano et violon, par . . Mlle N. Roels
4. Exercices gymnastiques par les élèves du degré moyen. Musique de Mlle C. Dyckx
5. *L'Aveugle*, romance. Musique de . . . . . Mlle N. Roels
   Paroles de . . . . . Mlle M. Roelants
6. Exercices gymnastiques par les élèves du degré supérieur.

7. *Restons toujours unies*, morceau d'ensemble pour piano, harmonium, mandolines, violons et guitares, par . . . . . Mlle N. Roels
8. *L'École modèle de Mlle Pasimélodidasca*, grande leçon d'histoire nationale, depuis César jusqu'à nos jours, mise en scène par l'Abbé J. Ravée

Après la séance, M J. Le Jeune, Ministre d'État, et M. le Chanoine Roelandts, Supérieur Général des Sœurs de la Charité, se sont faits les interprètes de l'assemblée, en prononçant l'éloge de l'Institut et en remerciant les jeunes artistes et leurs dévouées maîtresses de l'intéressante soirée qu'elles avaient procurée aux Congressistes.

III

Concert offert aux membres du Congrès, dans la salle de la Grande Harmonie de Bruxelles.

Le vendredi, 8 août, à 8 heures du soir, les Congressistes se retrouvaient réunis dans la salle de la Grande Harmonie, pour assister au concert que le Comité d'organisation avait inscrit à son programme. Cette fête obtint un succès dépassant toutes les espérances; longtemps avant la séance, la salle était envahie par l'élite de la société bruxelloise.

Le lendemain, tous les journaux de la Capitale publiaient, dans de longues colonnes élogieuses, le compte-rendu de cette soirée éminemment artistique, dont voici le programme :

PREMIÈRE PARTIE.

1. Ouverture de l'opéra *Tannhaüser*, ... R. Wagner
   pour pianos (10 mains) et harmoniums, par les anciens élèves de l'Institut Royal de Woluwe-St-Lambert : MM. L. Van Overbeke, J.B. Hillen, N. Cleempoel, L. Van Mansaert, Ch. Lambrechts, J. Van Goethem, H. Schampaert.
2. *a) Arie*, pour violon . . . . . Goldmark
   b) 24e caprice, pour violon . . . . . Paganini
   par M. Edwin Grasse, de New-York.
3. *Die Lorelei*. . . . . Liszt
   chantée par Mlle Lemmens, de Londres.
4. *Scherzo*, pour piano . . . . . Chopin
   par M. Raphaël Durieux, ancien élève de l'Institut Royal de Woluwe-St-Lambert.
5. *Hymne au travail*, chœur à 4 voix mixtes, par les élèves aveugles de l'Institut Royal de Woluwe-St-Lambert et par celles de l'Institut

Royal de Bruxelles. . . . . N. CLEEMPOEL

6. *Fantaisie sur Anna Bolena*, Opéra de Donizetti . . . . . LIGNARD
par l'harmonie de l'Institut Royal de Woluwe-St-Lambert.

DEUXIÈME PARTIE.

1. *Allegro con brio* de la 5e Symphonie en ut mineur . . . . . L. BEETHOVEN
arrangé par L. Hemelsoet pour pianos (10 mains) et harmoniums, par les élèves de l'Institut Royal de Woluwe-St-Lambert.
2. *Sonate* pour violoncelle. . . . . BOCCHERINI
par Mlle Jeanne FROMONT, de Moustier s S.
3. *L'Union fait la force*, pour pianos, harmonium, violons, mandolines par les élèves de l'Institut des Aveugles de Bruxelles. . . Mlle N. ROELS.
4. a) *Ogni Sabato*. . . . . CORDIGIANI
b) *Viatique* . . . . . CHAMINADE
chantés par Mlle LEMMENS, de Londres.
5. Ouverture de l'opéra *Guillaume Tell* . . . . . ROSSINI
pour pianos (10 mains) et harmoniums, par MM. les anciens élèves de l'Institut Royal de Woluwe-St-Lambert.
6. *Brabançonne*, pour harmonie, pianos, harmoniums, violons, mandolines, par les élèves des Instituts de Woluwe et de Bruxelles.

IV.

Dîner d'Adieu.

Le samedi 9 août, à 4 heures de l'après-midi, les tramways électriques transportaient les Congressistes à Tervueren, pour y visiter le musée colonial et pour assister au dîner d'adieu dans la grande salle du Palais.

L'harmonie des élèves aveugles de l'Institut Royal de Woluwe-St-Lambert charmait le voyage, tant à l'aller qu'au retour, de ses airs les plus entraînants; elle se fit entendre aussi pendant le banquet, semblant prendre à tâche, comme disait un étranger, d'augmenter le regret des Congressistes de devoir bientôt quitter l'hospitalière Belgique.

LE PÈRE STOCKMANS a bu au Roi, à la famille Royale et au Prince Théodore en Bavière. comprenant dans son toast les Souverains et Chefs d'État qui s'étaient fait représenter au Congrès, ainsi que les délégués des différents pays, venus de loin, quelques-uns de bien loin, pour témoigner à l'œuvre du relèvement des aveugles les vives sympathies de leurs gouvernements respectifs, et prêter au Con-

grès, avec l'aide inappréciable de leurs lumières, ce caractère d'universalité qui en a caractérisé les travaux.

M. Dussouchet, ancien Président du Congrès pour l'amélioration du sort des Aveugles de Paris, a porté le toast au Père Stockmans, l'organisateur du Congrès, le merveilleux manieur d'hommes, comme il l'appelle, à qui l'on doit le succès de ce Congrès.

M. le Commandeur Martuscelli a bu à la Belgique hospitalière.

Le Père Stockmans s'est levé une seconde fois pour rendre hommage à la presse qui, s'élevant au-dessus des questions politiques, n'a eu pendant toute la durée de nos assises humanitaires qu'un but : coopérer par la voix de la publicité à la réussite de notre œuvre, à l'amélioration du sort de nos chers aveugles.

M. Jules Lekeu, chargé par ses confrères de répondre, a dit que la presse s'était inspirée de l'exemple des Congressistes qui, quoique appartenant à tant de nationalités et d'opinions différentes, ont présenté le spectacle si beau d'une réunion de frères, n'ayant qu'un seul et même but : faire du bien aux malheureux.

M. l'avocat Bonnevie, parlant au nom des « profanes », c'est-à-dire du simple public, a célébré avec éloquence l'admirable mouvement de charité qui a fait naître les congrès de typhlophiles.

M. Lundberg, de Stockholm, a célébré, au nom de ses frères en infortune, ceux qui travaillent à l'amélioration du sort des aveugles.

M. Robin, de Paris, a remercié avec une grande élévation de cœur les organisateurs du Congrès.

On a encore entendu MM. Lenderink, Baguer, Dor, Javal, Hohenemser, et plusieurs autres.

Cette fête, pleine de cordialité et d'animation, s'est terminée le plus joyeusement possible. Les Congressistes sont rentrés à Bruxelles bien tard dans la nuit, pour se retrouver encore ensemble le lendemain à Bruges et à Ostende.

V.

Excursion à Bruges et à Ostende.

Le dimanche, 10 août, à 10 heures du matin, des omnibus, mis gracieusement à la disposition des Membres du Congrès par M. le Chanoine Naeghels, attendaient les voyageurs à la gare de Bruges et les transportaient au bel Institut des Sourds-Muets et des Aveugles de cette ville.

La réception fut des plus cordiales : à la chapelle, les garçons aveugles exécutèrent des chants religieux; puis le Directeur, M. le Chanoine Naeghels, donna des détails très intéressants sur l'établissement, les métiers et professions qu'on y met à la disposition des aveugles, sur la manière de patronner ceux-ci directement par l'Institut, etc.

Après le Directeur, le Président du Congrès et plusieurs autres membres ont pris la parole et ont transformé la solennité de la réception en une véritable séance du Congrès, où des choses très pratiques ont été dites sur la première question du programme : la valeur des divers métiers accessibles aux aveugles.

La visite aux classes et aux ateliers a montré une fois de plus que la Belgique tient honorablement son rang pour l'éducation intellectuelle et professionnelle des aveugles et des sourds-muets.

Pendant le déjeuner, où plusieurs orateurs ont exprimé la reconnaissance du Congrès pour le gracieux accueil qui leur avait été réservé et constaté les beaux résultats obtenus à l'établissement, des jeunes filles aveugles sont venues égayer les convives par le long mais joli pot-pourri : « La Gaieté française, » interrompu à plusieurs reprises par de vifs applaudissements.

Grâce aux démarches de M. le Chanoine Naeghels, les Congressistes ont pu visiter la magnifique exposition des Primitifs ou chefs-d'œuvre des peintres flamands.

Après cette visite, le Congrès s'est rendu à Ostende, où les membres ont pu assister gratuitement, sur présentation de leur carte de congressiste, aux concerts du Kursaal.

A 8 heures, ils se trouvaient une dernière fois réunis à l'Hôtel Royal Belge, où le Bureau du Congrès leur offrait un banquet, hélas! cette fois-ci un véritable banquet d'adieu. On ne s'y est cependant pas dit « adieu, » mais « au revoir au prochain congrès pour l'amélioration du sort des aveugles! »

Vers 11 heures, on s'est séparé, les uns prenant le chemin de la gare, les autres celui du bâteau. Tous tenaient à serrer une dernière fois la main à de vieux amis d'une semaine : manifestation touchante qui se renouvela à Bruges, à Gand, et enfin à Bruxelles, où les débris du Congrès, réellement dissous pendant ce voyage nocturne, s'en retournaient chez eux ou à leur hôtel, l'âme remplie d'émotions, de regrets, de l'espoir de se rencontrer encore, mais fermement résolus à montrer au futur Congrès que celui de Bruxelles a été digne de ses devanciers en résultats pratiques pour le plus grand bien de nos chers aveugles!

L'exposition du Congrès.

L'exposition annexée au Congrès occupait les deux bouts de la salle de marbre du Palais des Académies. L'arrivée tardive d'un grand nombre d'objets a obligé les organisateurs de l'exposition à serrer quelque peu les articles exposés et d'empiéter même sur la salle de marbre, où l'on s'était proposé d'abord de tenir les séances.

Les objets exposés étaient très nombreux et très variés.

Nous essayons d'en donner ici la liste, tout en priant les exposants et nos lecteurs de bien vouloir nous pardonner des oublis involontaires et inévitables, vu le peu de temps que nous avons pu consacrer à l'examen de l'exposition. Nous classons ensemble les objets de même nature, pour faciliter les recherches à ceux qui désirent se procurer ces objets ou demander des renseignements aux inventeurs ou exposants.

I. OUVRAGES D'AVEUGLES.

Les brosses des Instituts de Bruges, d'Amsterdam, d'Illzach, et de M. Nestor Perpèete, brossier aveugle à Romedenne.

Les nattes et tapis des Instituts de Bruges, de Naples, de l'Hospice des Quinze-Vingts à Paris, et de l'Association suisse pour le bien des Aveugles.

Les ouvrages de vannerie des Instituts de Bruges, de Ghlin, de Woluwe-St-Lambert, de Naples, d'Amsterdam et de l'École professionnelle d'Anvers.

Les chaises rempaillées de l'Institut de Woluwe-St-Lambert.

Les ouvrages de menuiserie, de tour et de reliure de l'Institut de Naples.

Les chaises cannées des Instituts de Woluwe-St-Lambert, de Bruxelles, de Ghlin et de l'Association suisse pour le bien des Aveugles. Une mention spéciale pour la magnifique exposition de meubles antiques : lit, lavabo, fauteuils, canapés, etc., sortis des ateliers de M. J. Haes, Boulevard Bisschofsheim, et cannés par les élèves aveugles de l'Institut de Woluwe-St-Lambert.

Les articles en fil de fer : muselières, pique-notes, supports d'abat-jour, porte-verres, porte-paquets, etc. de l'Institut de Woluwe-St-Lambert et de M. Lucien Bovy, de Bruxelles.

Les filets des Instituts de Ghlin, d'Amsterdam et de l'Association suisse pour le bien des Aveugles.

Les ouvrages de cordonnerie des Instituts de Naples et de Ghlin.

Les allume-feu de l'école professionnelle d'Anvers.

Les cordes de l'Institut d'Illzach.

Splendide était l'exposition des ouvrages des filles aveugles des Instituts de Bruxelles, de Ghlin, de Bruges, de Naples, d'Amsterdam : dentelles, tricot, crochet, etc., etc.

L'Institut de Woluwe-St-Lambert avait exposé une forme pour paniers, qu'on peut régler selon les différentes grandeurs, et des formes pour les divers articles en fil de fer.

L'Hospice des Quinze-vingts à Paris avait envoyé un métier à paillassons, inventé et mis à l'usage des aveugles par M. Gaston Joulin.

L'Institut de Naples, un métier pour la fabrication des nattes, inventé par M. Martuscelli.

II. ENSEIGNEMENT.

A) Appareils et machines a écrire.

1. *Institut de Woluwe-St-Lambert.*
   a) Tablette pour Braille (16 fr.).
   b) » pour Braille et pointillé belge (16 fr.).
   c) » pour écriture plane (12 fr.).
   d) Le typhlographe pour Braille, écriture plane et pointillé belge (15 fr.).
   e) Appareil pour pointillé belge (6 fr.).
   f) Machine à stéréotyper, du Fr. Isidore.

2. *Institut de Bruxelles.* La machine à stéréotyper ci-dessus, avec belles tablettes en acier pour le Braille et le pointillé belge.

3. *Institut de Bruges.* Appareil de poche pour Braille.

4. *Institut de Grave.*

a) Tablette pour Braille.

b) Appareil pour écriture vulgaire.

5. *M. Stericker*, de Glasgow. Appareil pour écrire la musique (système Stericker).

6. *M. Ch. Schleussner*, de Nuremberg. Machine à écrire rapidement l'écriture vulgaire en relief.

7. *M. Mascaró*, de Lisbonne. Appareil pour l'écriture Mascaró et Braille.

8. *M. Dussaud*, représenté par M. Péphau (Hospice des Quinze-Vingts, à Paris). Appareil pour Braille, permettant d'écrire de gauche à droite.

9. *Docteur Vézien*, de Dunkerque. Appareil pour le Traitpoint.

10. Une tablette pour Braille recto-verso interligne.

11. *M. Voorhoeve*, de Wechel (Hollande). Machine Hall à 6 touches, permettant d'écrire très rapidement le Braille.

12. *Institut de Naples.*

a) Appareil permettant à l'aveugle d'écrire la musique en noir.

b) Appareils pour écriture vulgaire.

13. *Docteur Javal*, de Paris. Appareil permettant à l'aveugle d'écrire à la plume, sans guide-main. Il consiste en une planchette, portant une crémaillère pour remonter le papier à égale distance après chaque ligne, et une sorte de talon où l'écrivain pose le coude; ce qui permet à l'avant-bras de se mouvoir librement, tout en forçant la main à suivre une ligne parallèle à la précédente, mais avec une courbure très faible. Cet appareil, nouveau en son genre, est surtout utile aux voyants qui perdent la vue après l'âge scolaire.

B) Spécimens d'écritures et d'impressions.

1. *Instituts de Woluwe-St-Lambert et de Bruxelles.*

Nombreux spécimens de pointillé belge, faits par les élèves; nombreux livres en Braille, fin lignage, sortant des presses de ces Instituts; plusieurs feuilles de propagande et de publicité : programmes de concerts, factures, quittances, bulletins de commande, cartes de visite, diplômes, circulaires, etc., etc., le tout imprimé en pointillé belge à l'Institut de Woluwe-St-Lambert.

2. *Institut de Bruges.* Des pages d'écriture Braille, d'écriture Carton, d'écriture carrée pour voyants et d'écriture romaine.

3. *Institut de Lausanne.* Livres de lecture imprimés à l'Institut.

4. *Institut d'Illzach.* Livres en Braille.

5. *Institut de Grave.* Modèles d'écriture vulgaire.

6. *Institut de Naples.* Modèles d'écriture vulgaire; cahiers de musique en noir, écrits par des aveugles.

7. *M. Mascaró,* de Lisbonne. Alphabets Braille-Mascaró; plusieurs spécimens d'impression et d'écriture d'après ce système.

8. *M. Stericker,* de Glasgow. Nombreux cahiers de musique, écrits d'après la musicographie Stericker.

9. *Institut d'Amsterdam.* Modèles d'impression en Braille et en caractères vulgaires.

10. *Institut de Nantes.* Notation musicale vulgaire sur bois.

11. *Docteur Vézien,* de Dunkerque. Spécimen d'écriture Traitpoint; alphabet Braille-noir à l'usage des voyants qui veulent écrire le Braille.

12. *Docteur Javal.* Spécimen d'écriture à l'encre.

C) Géographie, intuition et formes géométriques.

1. *Institut de Woluwe-St-Lambert.*
   a) Carte de Belgique brodée.
   b) Carte de Belgique sur planche tournante, et au verso carte d'Europe.
   c) Atlas de géographie générale, renfermant les cartes des provinces belges, des pays d'Europe et des cinq parties du monde.
   d) Planche-cliché de ces cartes.
   e) Globe terrestre de 3.60 m. de circonférence.
   f) Formes géométriques en fil de fer.
2. *Institut de Bruxelles.*
   a) Cartes brodées représentant la Belgique, l'Europe et la Terre Sainte.
   b) Globe terrestre.
3. *Institut de Bruges.*
   a) Cartes géographiques faites sur des formes basées sur la typographie.
   b) Un spécimen de ces formes.

4. *Institut de Ghlin.* Cartes géographiques sur planches, représentant la Belgique et les provinces.

5. *Institut d'Illzach.*

a) Cartes géographiques, format atlas.

b) Collection de cartes pour l'enseignement intuitif : animaux, plantes, etc.

c) Collection de cartes géométriques.

6. *Instituts de Nantes et de Ronchin-lez-Lille.*

a) Cartes géographiques.

b) Figures géométriques.

7. *Institut de Naples.*

a) Cartes géographiques brodées;

b) Cartes pour l'enseignement intuitif.

8. *Institut de Grave* (Hollande). — Carte de Hollande et carte d'Europe, sur bois.

9. *M. Hauptvogel,* de Leipzig. Carte géographique, avec règle en cuivre pour indiquer les latitudes et la position des villes.

10. *Docteur Javal,* de Paris. Planche avec feuille de cire transparente, permettant au moyen de fils de plomb ou autres, de dessiner des cartes géographiques, des formes géométriques, etc. pour les aveugles.

11. *Institut de Nuremberg.* Fil de cire, au moyen duquel on peut suivre les lignes d'un dessin sur papier ou bois, pour les rendre palpables par l'aveugle.

D) Arithmétique.

1. *Institut de Bruges.*

a) Calculateur avec les chiffres Braille en métal (Invention de l'Institut).

b) Calculateur Macbeath-Long.

2. *Institut de Bruxelles.* Arithmomètre, renfermant le boulier-compteur, et les formes géométriques du système métrique.

3. *Institut de Grave.* Calculateur; les caractères en métal sont tous uniformes, mais représentent les dix chiffres, d'après leur position.

4. *Institut de Woluwe-St-Lambert.* Spécimens d'opérations d'arithmétique sur papier au moyen de la tablette Braille ordinaire.

E) Méthodes et systèmes.

1. *Institut de Bruxelles.* Méthodes pour la mandoline, le violon, la guitare et pour des ouvrages de femmes (impression en Braille).

2. *Institut de Woluwe-St.-Lambert.*

a) Écriture vulgaire, dite pointillé belge, du Frère Isidore; guide de cette écriture en Braille.

b) Sténographie à l'usage des aveugles, par le Fr. Isidore.

3. *M. Flageul.* Exposé sténographique.

4. *M. Depoin,* de Paris. Sténographie.

5. *M. de la Sizeranne,* de Paris. Abrégé orthographique, présenté par l'Association Valentin Haüy.

6. *M. Hauptvogel,* de Leipzig. Sténographie allemande.

7. *Dr. Vézien,* de Dunkerque.

a) Écriture Traitpoint à l'usage des personnes devenues aveugles à l'âge adulte;

b) Guide-âne à l'usage des voyants pour déchiffrer et pour écrire le Braille.

8. *M. Mascaró,* de Lisbonne. Écriture Mascaró pour aveugles et voyants.

9. *Institut de Bruges.*

a) Écriture-Carton, dont plusieurs lettres ont une grande ressemblance avec celles des voyants.

b) Écriture basée sur quatre points, par M. l'abbé Werrebrouck, professeur à l'Institut.

10. Écritures vulgaires, présentées par les Instituts de Bruges, de Naples, de Grave, d'Amsterdam, et par M. Schleussner, de Nuremberg.

11. *Institut de Naples.* — Écriture de la musique en noir.

12. *M. Stericker,* de Glasgow. — Nouvelle notation musicale.

Dans ce système, les notes sont exprimées par des signes formés de 1, 2 ou 3 points superposés : la première rangée verticale de points indique les accords; la deuxième, l'octave ou diapason; la troisième, la durée (rondes, blanches, etc.); la quatrième, cinquième et suivantes, les noms des notes.

III. JEUX.

Différents jeux à l'usage des aveugles ont été exposés par les Instituts suivants :

Institut de Bruges. Dominos, oie, loto, cartes, etc.
» » *Naples.* Dames, échiquier.
» » *Grave.* Dominos, dames, etc.
» » *Nuremberg.* Jeu de patience.
» » *Nantes et Ronchin-lez-Lille.* Dominos, dames, etc.
» » *Bruxelles.* Cartes, dominos, dames, loto, etc.
» » *Woluwe-St-Lambert.* Cartes, dominos, etc.
M. Hauptvogel, de Leipzig. Damier avec trois jeux différents.

IV. OPHTALMOLOGIE.

Clinique des Quinze-Vingts. Ouvrages et appareils ophtalmologiques; lunettes pour casseur de pierres.

V. PHOTOGRAPHIES.

Photographies représentant les établissements, les groupes d'élèves dans les classes, les ateliers, etc., exposées par les Instituts de Woluwe-St-Lambert, Naples, Rio de Janeiro, Amsterdam, Bruges, et par l'école professionnelle d'Anvers.

VI. DOCUMENTS.

Brochures, rapports annuels et autres moyens de propagande et de publicité, par les Instituts de Woluwe-St-Lambert, Amsterdam, Naples, Rio de Janeiro, et par l'École professionnelle d'Anvers.

Enfin, M. Joseph Vase, de St Géry (Brabant), a exposé un joli poème pour les petits oiseaux, brodé sur velours rouge en lettres de rotin, ouvrage qui dénote une dextérité remarquable du brodeur aveugle.

Cette longue nomenclature montre l'importance de notre exposition. Tout ce qui a été inventé pour les aveugles, tout ce qui se fait pour eux était représenté sous les formes les plus diverses. Une seule chose faisait défaut : le temps de tout examiner à l'aise. Bien volontiers nous aurions voulu suppléer à cet inconvénient en donnant ici une petite description de chaque objet, en en faisant ressortir les avantages, voire même les inconvénients et les défauts; mais nous n'avons pu exécuter ce projet, parce que le temps nous faisait éga-

lement défaut pour faire sérieusement cette étude pendant la durée du Congrès. Puis, ce compte-rendu détaillé aurait formé un volume plus gros que celui-ci. Nous avons donc dû nous borner à cette simple nomenclature, qui permettra du moins aux Congressistes de s'adresser aux exposants, pour l'étude de ce qui leur paraît le plus intéressant et le plus utile.

Il nous reste un devoir à accomplir : c'est de féliciter et de remercier, au nom des aveugles et de leurs amis, tant de personnes dévouées, qui consacrent leur existence et leurs talents à la recherche de ce qui peut améliorer et embellir le sort de ceux à qui la nature a refusé tant de faveurs qu'elle accorde aux autres hommes.

Systèmes de sténographie à l'usage des aveugles.

Système du Fr. Isidore Clé.

Cette sténographie est destinée aux aveugles qui font des études moyennes ou supérieures, ainsi qu'à ceux qui, possédant une bonne instruction primaire, et connaissant parfaitement les règles de l'orthographe et de l'abrégé orthographique, ont beaucoup à écrire.

Nous engageons vivement les professeurs d'aveugles à ne pas mettre le système entre les mains de leurs élèves avant la fin de leurs études primaires.

Nous désirons aussi qu'on n'imprime en sténographie que les livres exclusivement à l'usage des aveugles faisant ou ayant fait des études supérieures.

Nous avons pris pour base l'abrégé orthographique, dont nous avons respecté les formules autant que possible, souvent même au désavantage de notre système, parce que nous sommes d'avis que l'abrégé orthographique peut et devrait être l'écriture courante de tous les aveugles, et que la pratique d'une sténographie qui s'en éloignerait trop, rendrait extrêmement difficile, sinon impossible, la pratique de l'abrégé orthographique.

Règles.

1. Cette sténographie est basée sur la sonographie (système Duployé), combinée avec les formules admises dans l'abrégé orthographique français (système de la Sizeranne).

2. Alphabet sténographique. Nous divisons les 63 signes du Braille en 3 groupes, pour faciliter l'étude de cet alphabet.

a) Lettres conservant leur signification alphabétique : a - b - d - f - i - j - k - l - m - n - o - p - r - s - t - u - v - é.

b) Lettres conservant leur signification conventionnelle de l'abrégé orthographique :

⠸ *ch*, ⠼ *oi*, ⠹ *pl*, ⠻ *gr*, ⠳ *ou*, ⠰ *om*, ⠆ (2, 3) *br*, ⠒ (2, 5) *cr*, ⠲ (2, 5, 6) *ien*, ⠐ (2, 6) *en*, ⠔ (2, 3, 5) *pr*, ⠶ (2, 3, 5, 6,) *gn*, ⠦ (2, 3, 6) *er*, ⠔ (3, 5) *in*, ⠦ (3, 5, 6) *tr*, ⠁ (4) *ar*, ⠃ (4, 5) *bl*, ⠇ (4, 6) *eur*, ⠨ *on*, ⠬ *ion*, ⠂ (5) *eu*, ⠆ (5, 6) *or*, ⠄ (6) *ieu*.

c) Lettre dont la signification est modifiée.

c devient *cè (sé)*	*ç* devient *man*
e devient *è*	*è* devient *san*
g n'a plus que le son dur : gue.	*â* devient *té (tè)*
h devient *ur*	*ê* devient *mé (mè)*
q devient *ique*	*î* devient *ir*
x = *x* ou *ex*.	*ô* devient *dan*
y = *ié (iè)*	*û* devient *ui*
z devient *el*	*œ* devient *son*
⠂ (2) devient *lan*	⠇ (4, 5, 6) devient *our*
⠄ (3) devient *la*	⠨ devient *dè (dè)*
⠤ (3, 6) devient *un*	⠬ devient *lé (lè)*

NOTE. — On remarquera que la signification de ces lettres n'est pas arbitraire : *c, e, g, q, x, y,* empruntent leur nouvelle signification à leur signification alphabétique; *z, è, ô, œ,* ⠄ , ⠄⠇ l'empruntent directement à leur signification dans les groupes de mots que l'abrégé orthographique représente par une lettre; *h,* ⠂ rappellent la signification *(s)ur* et *(l)an; â, ê,* ⠨ ont leur signification basée sur celle de ⠬ .

3. Les signes de ponctuation, le signe des chiffres, l'abréviatif continuent à être employés comme tels; mais on doit avoir soin d'éviter les équivoques qui pourraient se présenter, en remplaçant au besoin un terme sténographique par un autre.

4. Chaque lettre sténographique représente toutes les formes que prend dans l'orthographe le son indiqué.

5. On n'écrit en sténographie que les lettres ou sons qu'on entend dans la prononciation.

6. On peut supprimer toute lettre qui n'est pas nécessaire à la rapide conception du mot.

7. On peut écrire les articles ou autres petits mots contre le mot suivant, sans laisser d'espace, si la lecture sténographique de ces formules ne prête pas à confusion.

8. La sténographie conserve les formules par lesquelles l'abrégé orthographique représente les mots les plus usuels. Dans ces formules, il n'est tenu aucun compte de la signification sténographique des lettres.

L'habitude que les aveugles auxquels cette sténographie est destinée ont de la lecture et de l'écriture de l'abrégé orthographique, empêchera toute équivoque et toute hésitation. Nous n'avons supprimé qu'un nombre restreint de formules, devenues de double emploi d'après les règles de la sonographie, ou dont la lecture donnerait un autre mot difficile à remplacer par une nouvelle formule.

9. *a)* Mots représentés par un signe.

a a, à, as, etc.
b bien
d de
f faire, fer
g qui, qu'y
h sur
i il
j je
k au, eau, ô
l le
m me
n ne
o nous
p par, part
q que
r rien
s se, ce
t te
v vous
x mais, mes, mets
y y
z elle
ç pour
é quoi
è sans, sang
ù et
â tout, tous
ê même
î cet, cette
ô dans, dent
û est, ait
ë plus
ï grand
ü ou, où
œ son, sont
·. (2,6) en
. (3) la, las
:. on, ont
.: lui, luit
.: les, lait
.. (3,6) celui

b) Formules changées.

c ces, ses, sait, c'est
u eu
à chez
w homme

Le signe .. outre sa signification « celui », a reçu celle de « un » ;

dans ce cas on l'écrit au besoin sans espace contre le mot suivant, pour éviter l'équivoque.

c) Formules ajoutées

e être	⁚· (2,3,5) près	·̣· (3,5) ainsi
⁚ (2,3) une	⁚⁚ (2,3,5,6) sous	·̣⁚ (3,5,6) très
·⁚ (2,5,6) du	⁚̣ (2,3,6) avec	·̣̇ (3,4) des

Les cinq signes suivants peuvent représenter les mots rendus par leur prononciation, si on peut les écrire sans espace avant ou après un autre mot : ˙ (4) (·̣⁚ ˙ les arts); ⁚̣ (4,6) (·̣⁚ ⁚̣ les heures); · (5) (·⁚̣ eux-mêmes; ·̣⁚ · les œufs); ⁚ (5,6) (⁚⁚ ⁚ d'or); ·̣ (6) (⁚⁚̣ ·̣ mes yeux).

Mots représentés par deux signes.

10. Plusieurs des formules suivantes donnent en lecture sténographique un autre mot, qui peut être représenté par la même formule, à condition de l'ajouter sans espace au mot précédent ou au mot suivant; on peut même, si le sens de la phrase empêche toute hésitation, l'employer séparément.

Dans cette liste nous marquons d'un astérisque quelques formules nouvelles pouvant représenter ces mots.

11. D'après les règles de la sonographie, les formules représentent tous les homonymes des mots indiqués; on fera cependant exception pour les homonymes des mots suivants : celle, dont, fils, mère, père, quand, quant, quelle, terre, tes, temps, vos, trop, et on écrira ces homonymes selon la sonographie : *sz* = sel, ⁚⁚ ·̣·̣ = don, *fi* = fit, ⁚⁚ ⁚̣ = mer, *kz* = qu'elle, *te* = tait ·̣⁚ ⁚̣· = trot, *vo* = veau, etc.

12. Les formules doivent se trouver isolées pour avoir leur signification conventionnelle, sauf les exceptions indiquées en temps et lieu.

af afin	*bc* beaucoup	*cc* ceci
al alors	*bh* bonheur	*csc* cessait *
am amour	*bur* burent *	*cd* considérable
âm âme *	*bn* bonne	*scd* s'aide, cède *
ar avoir	*bt* bientôt	*cl* celle
av avant	⁚ ·̣· besoin	*cm* comme
az assez	*ca* cela	*sem* sème, s'aime *
˙ ⁚· après	*cb* combien	*cn* certaine

sen saine *
cp cependant
cr cœur
⁝˙ ⁝. serre, cerf *
cx ceux
sx sexe *
cô côté
⁘ ⁘ ⁘ cédant *
⁘ ⁘ comment
⁘ ⁘ certain
⁘ ⁘ contre
⁝˙ ⁘ s'être *
⁘ ⁘ considérablement
⁘ ⁘ cessons *
⁘ ⁘ considération
dc donc
dd dedans
df difficile
dh dehors
dur dur *
dj déjà
dl douleur
dm demain
dn dernier
dp depuis
dr dernière
dt dont
dv devant
ef effet
⁘ ⁘ esprit
fl fille
fm femme
fr frère
fs fils
gm généralement
gn général
hn honneur
hr heure
hs heureuse
hx heureux
⁘ ⁘ hier
id idée
jm jamais
jn jeune
jq jusque
jr jour
jt juste
kc aucun
kf autrefois
km autrement
kn aucune
ks aussi
kt aussitôt
⁝ ⁘ auprès
⁝ ⁘ autre
ll lequel
lm lumière
ln loin
lq lorsque
lt longtemps
lv livre
⁝ ⁘ lettre
md madame
ml meilleur
mm mademoiselle
mn manière
mr monsieur
mt maintenant
mv mauvais
mx mieux
mè mère
mï malgré
⁘ ⁘ moins
nc nécessaire
nl nouvel
nm néanmoins
nr nécessairement
ns nos
nv nouveau
nô nôtre
⁘ ⁘ notre
pa partout
pb possible
pc puissance
pd pendant
pf parfois
pm parmi
pn personne
po pourtant
pq puisque
pr parole
ps pas
pt point
pv pauvre
pè père
pù pourquoi
pë peuple
qc quelconque
qd quand
qe quoique
qf quelquefois
ql quel
qq quelque
qt quant
⁘ ⁘ quiconque
⁘ ⁘ question
rg regard
sc siècle
sj sujet
sl seul
sm seulement
so sorte
sr sœur
st surtout
sv souvent

së simple
tf toutefois
tj toujours
tl tel
tm tellement
tp temps
tr terre
ts tes
tt toute
tê tête
vc voici
vl voilà
vm vraiment
vo volonté
vr véritable

vs vos
vt véritablement
vé vérité
vô vôtre
votre
àc chacun
àn chacune
àq chaque
às chose
ës plusieurs
ët plutôt (plus tôt)
ïc grâce
ïd grande
œv œuvre
encore

enfin
ensuite
environ
premier
presque
trop
travers
ailleurs
ordinaire
ordinairement

13. Formules supprimées.

ac - ai - cs - ct - ds - dü hm - un - àz -

Remarque. Les formules suivantes peuvent être employées avec leur signification sténographique; mais il serait bon de les ajouter sans espace à un autre mot, si la clarté de la lecture le permet : *ai* haï - *cs* cesse - *dü* d'où, doux - presse - tresse

Les autres formules supprimées ne peuvent pas être employées pour d'autres mots.

14. Nous n'employons pas les locutions abrégées de l'abrégé orthographique.

15. La lettre *r*, à la fin d'un mot, après une consonne, représente *oir(e)*, excepté dans les formules de l'abrégé orthographique ou dans des combinaisons qui formeraient un autre mot. Ainsi on peut écrire : *br* boire, pourboire, *dvr* devoir, *glr* gloire, *najr* nageoire, armoire, *tîr* tiroir, croire, *rsvr* recevoir, lavoir, etc.

Mais on ne peut pas écrire : *fr* foire, *vr* voir, etc., à moins d'ajouter ces mots sans espace à un petit mot précédent : nous irons à la foire ; pour les voir

16. Lorsque le sens de la phrase ne permet aucune hésitation dans la lecture, on peut employer certaines formules pour d'autres significations, par exemple :

la maison de mon père =

l'écriture des enfants aveugles =

17. On peut faire entrer certaines formules du n° 9 dans des formules de mots composés, mais seulement lorsque le sens permet d'en saisir sans effort la signification; exemples :

bf bienfait	*pfc* parfait	nous-mêmes
bfc bienfaisant	parvenir	vous-mêmes
bft bienfaiteur	*mc* moi-même	
bienfaitrice	*tc* toi-même	eux-mêmes
bfcs bienfaisance	lui-même	elle-même

Mais on ne peut pas écrire (semait) pour soi-même; on doit écrire

18. On n'ajoute pas aux formules la marque du pluriel ni celle du féminin (voir n° 5); si la prononciation diffère, on abandonne la formule pour rendre le mot par l'écriture sténographique; ex : laquelle, lesquelles ,

Remarque. Cette sténographie étant susceptible de perfectionnement, j'invite toutes les personnes qui approuvent le principe sur lequel elle est basée, de m'envoyer leurs observations. Je me propose de publier l'année prochaine, en Braille, un index complet où il sera tenu compte des conseils et des remarques qu'on aura bien voulu me faire parvenir.

Système de M. Depoin.

Les aveugles ont été pendant longtemps privés de tout moyen d'écrire. Un bienfaiteur de l'humanité, Valentin Haüy, mort presque octogénaire en 1822, fondateur de l'Institution des jeunes aveugles, ayant eu l'idée d'instruire ces déshérités de la nature, découpa dans un papier un peu fort des lettres qu'il collait ensuite sur les pages d'un livre; mais ce moyen était très long, et de plus il nécessitait d'énormes volumes pour ne contenir qu'un texte très restreint.

Louis Braille, un savant géomètre aveugle, qui vécut de 1809 à 1852, inventa un moyen beaucoup plus court d'écrire en relief, tout en diminuant de beaucoup la grosseur des volumes. Son écriture se compose de six points placés en deux rangées de trois points perpendiculaires. Il a trouvé le moyen, en en traçant un nombre plus ou moins grand et en les disposant de façons diverses, d'obtenir 64 signes, permettant d'écrire l'orthographe et la musique.

Ce système, tout ingénieux qu'il est, présente toutefois des diffi-

cultés et surtout constitue, par la multiplicité des points à tracer, une source de lenteur et de fatigue.

Dans l'alphabet Braille, des lettres, et ce sont souvent les plus usuelles, se composent d'un trop grand nombre de points. Ainsi l'*é*, qui est, je crois, une des lettres qui s'emploient le plus fréquemment, s'écrit avec 6 points, tandis que le *k*, qui ne s'emploie que très rarement, ne se compose que de 2 points.

Naturellement, l'alphabet Braille écrit l'orthographe, et, par là, il présente une difficulté d'acquisition, car chaque lettre exige un signe, et une lettre accentuée de telle ou telle façon exige un signe différent, si bien que, rien que pour les lettres, il faut compter 40 signes.

Avec la méthode actuelle, il faut enseigner immédiatement l'orthographe aux aveugles; mais, avec les difficultés qu'offre déjà l'alphabet Braille, cette étude rebute un certain nombre d'élèves ou les met en retard, ce qui n'aurait pas lieu si ces difficultés étaient simplifiées.

Il ne saurait être question de supprimer l'enseignement de l'orthographe chez les aveugles, — du moins avant qu'il soit supprimé chez les clairvoyants; — mais cette orthographe si difficile pourrait être réservée à ceux qui voudraient compléter leur instruction, et ne leur serait enseignée qu'après la sténographie. En attendant, il serait à désirer que celle-ci fût enseignée aux aveugles des classes supérieures. Il est discutable d'ailleurs que, pour tout le monde, une sténographie phonétique est beaucoup plus facile à apprendre que l'orthographe.

La sténographie demandera une dizaine de signes en moins que l'écriture orthographique et aura en outre l'avantage de s'écrire avec des signes plus simples et plus rapides, n'exigeant pas l'emploi de l'orthographe.

L'orthographe est une cause de lenteur, étant donné le nombre de lettres à écrire. Il y a bien un abrégé orthographique que les aveugles adoptent dans la pratique; mais il ne donne pas des résultats suffisants : son grand avantage est de ne pas empêcher l'emploi de l'orthographe.

Une méthode abréviative, inventée par M. Ballu, existe déjà; mais elle est surtout basée sur des abréviations arbitraires, et ne se rattache directement à aucune méthode sténographique enseignée actuellement aux clairvoyants. Or, il n'est personne qui ne saisisse l'utilité d'établir les rapports les plus étroits possible, entre une sté-

nographie destinée aux aveugles et l'un des systèmes employés pour l'instruction des clairvoyants.

Pouvait-on appliquer une sténographie phonétique au système Braille?

C'est un problème que nous avons tenté de résoudre, car, frappé des inconvénients que présente l'écriture que les aveugles emploient actuellement, M. Méjassol, professeur de piano et de violon, qui est aveugle, m'ayant entendu parler de la sténographie Duployé, me suggéra de l'adapter à l'écriture Braille. L'idée me parut excellente, et, après avoir cherché ensemble, nous sommes arrivés l'hiver dernier à formuler les règles d'une adaptation qui figure au Champ de Mars, à l'exposition de l'Institut sténographique de France, et à l'exposition Valentin Haüy; elle est exposée également, boulevard des Invalides, à l'Institution nationale des jeunes aveugles.

Cette adaptation se résume dans l'alphabet suivant :

VOYELLES :

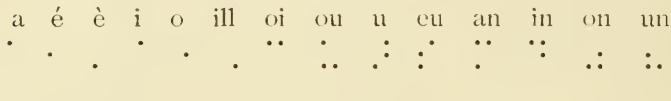

CONSONNES :

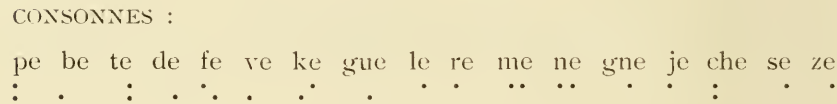

PONCTUATION :

CHIFFRES :

Les signes mathématiques sont les mêmes que dans l'alphabet Braille.

En sténographie, au lieu d'écrire les lettres, on n'écrira que les sons; et les signes qui représentent ces sons se trouvent être si simples, que l'on écrira en sténographie élémentaire moitié plus vite qu'en orthographe, et que personne ne pourra reculer devant cette étude.

Ainsi, au lieu d'écrire *Hauts* comme on l'écrit maintenant

soit 14 points, on écrira simplement le son *o*, qui se représente par un seul point · ; au lieu d'écrire *légèrement*

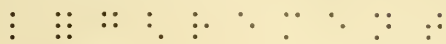

on écrira *l é j è r m an*

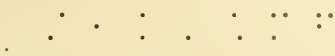

soit 14 points au lieu de 35, etc.

On voit par ces exemples que cette écriture élémentaire est beaucoup plus simple et moitié plus rapide que l'écriture orthographique.

Mais cette simplification pouvait être poussée encore plus avant, et j'ai voulu abréger encore en adaptant à l'écriture Braille la métagraphie ou sténographie supérieure.

Pour le faire, j'ai donné aux signes plus compliqués, dont je ne m'étais pas servi, une signification permettant d'abréger encore, car un signe représente cette fois, non plus un son isolé, mais un groupe de sons se présentant souvent dans le discours, si bien qu'un signe de trois points peut représenter de 5 à 14 points qui devraient être écrits si l'on employait la méthode élémentaire.

Ainsi, par exemple, les sons *pr men sion*, qui se rencontrent souvent, seront représentés par des signes très simples : *pr* ⁝ *men* · *sion* ⁝·

Deux exemples suffiront à nous faire comprendre les trois sortes d'écriture :

Précieusement s'écrira :

En écriture orthographique soit *41 points.*

En sténographie élémentaire soit *20 points.*

En sténographie supérieure *soit 8 points.*

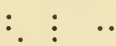

Préparation s'écrira :

En écriture orthographique *soit 37 points.*

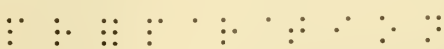

En sténographie élémentaire *soit 17 points.*

En sténographie supérieure *soit 9 points.*

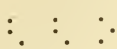

Je ne dirai qu'un mot pour la lecture de ces exemples; la sténographie élémentaire est aussi lisible que l'écriture orthographique, car tous les sons se trouvent tracés. La métagraphie, quoique moins complète, se relit cependant facilement, car les sons marqués sont, pour *précieusement pr sz men*, et pour *Préparation pr pere sion ;* tout le reste doit être rétabli d'après les règles indiquées dans la méthode de métagraphie.

Grâce à ces procédés abréviatifs, dont le premier peut être appris par les intelligences les plus ordinaires, on réalisera une économie notable de temps, de fatigue et même de papier, car un aveugle pourra écrire deux fois plus de texte avec la sténographie élémentaire, et 4 fois plus avec la métagraphie, et un volume qui compte 200 pages sera complet en 100 pages du même format.

Cette écriture phonétique peut sans difficulté s'adapter à toutes les langues, quitte à faire quelques changements, insignifiants du reste, pour chaque langue.

Ayant prouvé théoriquement qu'une sténographie de clairvoyants peut s'adapter à l'écriture des aveugles, il est intéressant de démontrer qu'elle est d'une application pratique.

Les frères de Saint-Jean de Dieu ont si bien compris la portée de cette innovation, qu'ils ont consenti à ce que cette adaptation soit étudiée par un de leurs aveugles, afin de voir s'il y avait lieu de l'enseigner ensuite à plusieurs de leurs élèves.

Parmi les procédés pratiques que je me propose d'adopter à ce cours, il me paraît utile d'insister sur ceux-ci, que je dois à l'expérience d'un aveugle qui écrit beaucoup et prend beaucoup de notes :

Pour prendre des notes d'une façon pratique et dans n'importe quelle circonstance, il faut que les aveugles soient exercés à écrire le plus possible sur leurs genoux, car ils pourront ne pas avoir toujours de table à leur disposition, ou se trouver dans l'impossibilité de s'en servir à cause du bruit qu'ils font en écrivant sur une table; puis qu'ils soient habitués à se servir du papier le plus faible possible afin d'éviter le bruit et la fatigue; il n'est pas nécessaire que les points restent très saillants pendant bien longtemps, car un travail sténographique se transcrit toujours dans le plus bref délai possible. De plus, il faut que le papier qu'ils emploieront soit préparé d'avance; que ce soient des feuilles simples, car celles-ci sont plus vite placées dans la planchette que les feuilles doubles.

Je crois avoir prouvé qu'il est possible de doter dès à présent les aveugles d'un moyen d'acquisition rapide des connaissances intellec-

tuelles, analogue à ceux que va procurer à tous les autres enfants du peuple l'introduction de la sténographie dans les écoles primaires.

En conséquence, je propose au Congrès d'adopter le vœu suivant ;

« Le Congrès émet le vœu de voir se développer dans le programme des établissements d'instruction, destinés aux aveugles, l'étude d'une écriture phonétique conçue de manière à se rapprocher le plus possible d'un alphabet sténographique, enseigné parallèlement aux clairvoyants. »

Système de M. Luis E. Sepulveda Cuadra.

Signes. Le point 6 signifie abréviation des mots :

fr. anticipément = anticipé.
it. riugraziatissimo = riugraziat.
esp. agradabilidad = agradab.

La lettre s est le signe du pluriel, même dans les abréviations, excepté quand elle est seule.

Les points 4, 5, 6, avant l'écrit, indiquent une abréviation de mots ou de locutions.

Les points 4 et 6 avant un mot indiquent que les lettres sont majuscules.

Abréviation des mots.

Abréviations	Français	Italien	Espagnol
a.	an, année	anno	ano
adm.	administrateur	amministratore	administrador
agt.	agent	agente	ajente
an.	ancien	antico	antiguo
art.	artiste	artista	artista
arto.	article	articolo	articulo
b.	bien	bene	bien
bt.	bientôt	bastante	bastante
bv.	brève	breve	breve
C.	chrétien	cristiano	cristiano
Crt.	Christ	Christo	Cristo
ca.	chose	cosa	cosa
crt.	cristal	cristallo	cristal
cd.	—	coda	cada
Cia.	compagnie	compagnia	compania
cm.	comme	come	como
cr.	cœur	cuore	corazón
ct.	carte	carta	carta
cta.	compte	conta	cuenta
ctm.	centimètre	centimetro	centimetro
D.	Dieu	Dio	Dios
d.	de	de	de

dc.	décompte	disconto	descuento
dp.	depuis	dopo	despues
dcl.	décilitre	decilitro	decilitro
Dcl.	décalitre	decalitro	decalitro
dtr.	—	dentro	dentro
dho (dro).	droit	diritto	derecho
Dr.	docteur	dottore	doctor
e.	espèce	especie	especie
ef.	effet	effeto	efecto
esp. (isp)	esprit	ispirito	espiritu
et.	èternel	eterno	eterno
f.	feuille	foglio	folio
fm.	famille	famiglia	familia
fl.	félicité	felicità	felicidad
fz. (fc.)	—	felice	feliz
F.	figure	figura	figura
g.	grand-e	grande	gran-de
gr.	grandir	ghermire	gastar
gl.	général	generale	jeneral
gte.	gérante	gerente	jerente
h.	heure	—	hasta
hj.	—	—	hoja
hm.	homme	—	hombre
Hl	hectolitre	hectolitro	hectólitro
hr.	horaire	—	hora
J. (G.)	Jésus	Gesu	Jesus
J.C. (G.C.)	Jésus-Christ	Gesu-Cristo	Jesu-Cristo
j. (gm.)	jamais	giammai	jamás
Kl.	kilogramme	kilogrammo	kilógramo
Km.	kilomètre	kilometro	kilómetro
L.	lettre	lettera	letra de banco
l.	lettre alphabet	lettera dell'alfabeto	letra alphabeto
lg.	lieu	luogo	lugar
lt.	litre	litro	litro
ma.	—	mattino	manana
mj.	majeur	—	mujer
m.	mon	mezzo	medio
mt.	mont, montagne	monte, montagno	monte, montana
M.	mètre	metro	metro
my. (mag)	—	maggiore	mayor
mn.	mineur	minore	menor
n.	non	no	no
nc.	—	nonché	nunca
nd.	—	—	nada
ne.	naturel	naturale	nadie
ng.	négatif	negativo	negativo
ngt	négativement	negativamente	negativamente
nte.	naissante	nascente	naciente
o.	ordre	ordine	orden
or.	organe, orgue	organo	órgano
org.	orgueil	orgoglio	orgullo
orgx. orgso.	orgueilleux	orgoglioso	orgulloso
pa.	parole (mot)	parola	palabra
pl.	pluriel	plurale	plural
pr.	pratique	pratica	práctica
p.	pour	por	por
pob. pop.	population	popolazione	población
pu. po.	peuple	popolo	pueblo
pub.	public	pubblico	público

publ.	publier	pubblicare	publicar
pg.	parce que	perquanto	porque
ps.	poids	pese	peso
pc. pz.	pièce	pezza	pieza
pzo.	—	pezzo	plazo
q.	quant	quanto	que
R.	réponse	risposta	respuesta
r.	royal	reale	real
rl.	réal (monnaie)	reale (monata)	real (moneda)
rg.	régulier	regolare	regular (regla)
regt. regto.	régiment	regimento	regimento
st.	saint	santo	santo
S. M.	Sainte-Marie	Santa Maria	Santa-María
sm.	seulement	solamente	solamente
Sr.	seigneur	signore	senor
S.	signe	signale	senal
s.	sien, sienne	suo, sua, suis	suyo suya
t.	tant	tante, tanta	tanto, tanta
tb.	très bien	tante bene	tambien
td.	—	tanto dopo	todo
tl. tle.	tel, telle	tale tal	tal
tp.	temps	tempo	tiempo
tr.	terre	terra	tierra
u.	un, une	uno, una	uno, una
ust.	—	—	usted
ult.	ultimatum	ultimo	último
v.	votre, vous	vostro-a-is	vuestro-a, vos
vd. vt.	vérité	vendita	verdad
va.	—	verita	venta
vs.	vue	vista	vista
vl.	valeur	valore	valor
x	plus (quantité)	più (quantità)	mas, adverbio
z	zig-zag	zig-zag	zig-zag
zar	—	—	zarzuela

Modifications. Pour la langue espagnole, il a fallu modifier le Braille, disposant les accents ainsi :

á	*é*	*í*	*ó*	*ú*	*ü*	*ñ*
⠷	⠮	⠌	⠬	⠾	⠳	⠻

Abréviation de quelques locutions.

Abréviations	Français	Italien	Espagnol
p. a p.	peu à peu	poco a poco	poco à poco
t. p. c.	tant pour cent	tanto per cento	tanto per ciento
p. ex.	par exemple	per esempio	por ejemplo
P. d. r.	Prés. de la Républ.	Pres. della Republ.	Pres. dela Republ.
S. D.	M. le Directeur	Signor Dirretore	Senor Director
S. P.	M. le Professeur	Signor Professore	Senor Professor
I. D. C.	Institut des Aveugles	Istituto dei Ciechi	Instituto de Ciegos
E. D. C.	École des Aveugles	Scuola dei Ciechi	Escuela de Ciegos
I. S. M.	Institut des S.-M.	Istituto dei Surdi Muti	Instituto de S.-M.
E. S. M.	École des S.-M.	Scuola dei » »	Escuela de »
Mi. I.	Ministre d'Instruction	Ministro d'Istruzione	Ministro de Instruc.
Rep.	Répétiteur	Repetitore	Repetidor
As.	Assistant	Assistente	Assistente

Avec ce système on peut obtenir une économie de 40 % des points employés avec l'écriture commune.

La nécessité de la sténographie devient manifeste, quand l'aveugle connaît déjà très pratiquement l'écriture du Braille; elle est d'une utilité incontestable pour l'aveugle instruit qui veut économiser du travail, du temps, et ne pas fatiguer sa main par le maniement du poinçon, qui occasionne quelquefois des crampes du bras.

FRANÇAIS.

Sans sténographie.

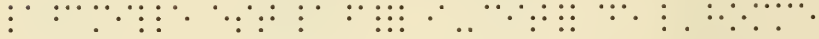

En sténographie.

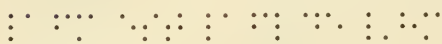

Sans sténographie	87 points
En sténographie	44 points
Différence	43 points

ITALIEN.

Sans sténographie.

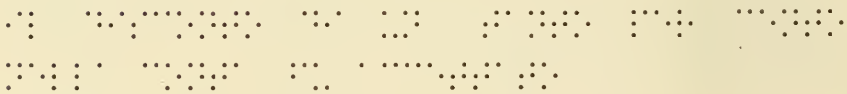

En sténographie

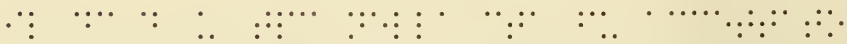

Sans sténographie	138 points
Avec sténographie	75
Différence	63 points

ESPAGNOL

Sans sténographie

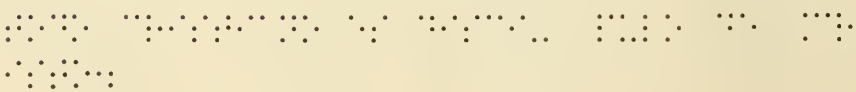

En sténographie

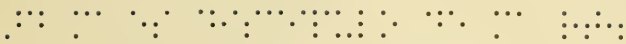

Sans sténographie	95 points
Avec sténographie	58 points
Différence	37 points

Système de M. Hauptvogel, de Leipzig.

Avant de vous donner une description de mon système sténographique Lipsia, je me permettrai de vous faire quelques remarques sur nos systèmes ordinaires d'écriture Braille avec abréviations. Pendant les 25 dernières années on a introduit de pareils systèmes dans presque tous les pays, et leur avantage est trop reconnu pour être contredit. Mais n'y a-t-il pas aussi quelques inconvénients assez graves? Je crois que oui. Les voici :

Il est certain qu'un système assez facile pour suffire à un artisan pour l'usage de chaque jour, ne peut suffire à un étudiant aveugle, ni à ceux qui jouissent d'une meilleure éducation. C'est pourquoi tout le monde a essayé d'augmenter, à sa façon, le nombre des mots abrégés, de telle façon que je doute qu'on puisse recevoir deux lettres écrites parfaitement dans un même système Braille. Je crois qu'une cause de ce mal général est la tendance qu'ont les aveugles à se servir d'abréviations qui leur sont propres.

Si nous examinons dans le tableau d'abréviations du système français les mots consistant en une lettre, nous en trouvons 18, c'est-à-dire un tiers, qui ne commencent pas par la lettre initiale; et quant aux abréviations de deux lettres, dont la première est toujours l'initiale, il y a une telle variété pour la seconde, qu'il faut presque toujours les retenir par cœur.

Comment peut-on éviter cette difficulté? Je crois que j'ai bien résolu cette question dans mon système allemand de sténographie, appelée Lipsia, que je vais vous présenter. — J'emploierai comme exemples des mots français, afin qu'on me comprenne plus facilement.

J'ai divisé les mots abrégés en abréviations simples, consistant en une lettre seulement, et en abréviations composées, consistant en deux lettres. Les abréviations simples sont classées en neuf catégories, se composant chacune de 44 mots; j'ai dû omettre les signes de ponctuation, pour des raisons que je vous indiquerai plus tard.

Dans ces neufs catégories de mots, il y en a trois pour les substantifs masculins, féminins et neutres (en français, il n'y en aurait que deux), deux pour les verbes (réguliers et irréguliers) et les quatre autres pour les adjectifs, pour les adverbes, pour les pronoms et les articles, pour les prépositions et conjonctions. Ce système contient donc 9 fois 44 abréviations; cela fait, avec quelques classifications secondaires, que je ne peux décrire maintenant, plus de 400 mots.

Pour distinguer ces neuf catégories, on emploie des signes auxiliaires, qu'on met devant la lettre et qui remplissent la place qu'on omet généralement entre deux mots. Ainsi, on emploie pour les substantifs, selon leur genre, les signes : virgule, point-virgule et virgule en direction opposée; et pour le pluriel : l'apostrophe, le tiret et l'apostrophe en direction contraire.

Pour les verbes réguliers on emploie, pour le présent, l'imparfait et le participe passé : le point d'interrogation, les guillemets et le point, c'est-à-dire trois signes dans la direction du ?, dont les contraires sont employés pour les verbes irréguliers. Ex. J ? A = J'agis; J" A = J'agissais; .A = Agi.

En allemand, il n'y a pas de passé défini, ni de formes spéciales pour le futur et le conditionnel, et comme le présent ne se confond pas avec l'infinitif, je crois que ces six signes sont suffisants pour les verbes.

Pour les adjectifs et les adverbes, il y a des signes semblables. Les pronoms et les articles s'écrivent sans signes; pour eux on peut aussi employer les signes de ponctuation, qui causeraient une confusion avec les signes auxiliaires, quand on les emploie aux autres classes. Les pronoms et les articles précèdent pour la plupart les autres mots, et les signes auxiliaires remplissent la place entre eux; ainsi il est inutile d'indiquer la personne, et la terminaison est parfaitement superflue, même pour les mots qui ne sont pas abrégés. Ainsi les auxiliaires ne demandent pas de temps, spécialement quand on écrit à l'aide d'une machine.

Les abréviations composées sont des verbes, des substantifs ou des adjectifs composés. Le nombre des préfixes est assez grand, et ils se forment autant que possible par l'initiale, ou par une autre lettre, tandis que les terminaisons comme *ment, eur, tion, ieux,* etc. se forment par un signe de ponctuation ou par une lettre. Ces préfixes peuvent précéder chacune des abréviations simples; ainsi il y a en allemand plus de 700 verbes composés, consistant en deux si-

gnes qu'on ne doit pas apprendre, quoiqu'ils s'emploient dans toutes les formes de la conjugaison.

Des abréviations dérivées. Les mots représentés par des abréviations simples n'ont jamais une relation avec un verbe, quand ils sont substantifs. Ainsi, on n'y peut employer comme : fait, réaction, prise, etc. Ces substantifs s'écrivent comme les verbes dont ils sont relatifs, mais seulement quand un pronom les précède, qui indique de quelle espèce ils sont. Ainsi l'adjectif est indiqué par l'imparfait, tandis que les masculins ou féminins se forment par les autres deux formes. Je crois qu'une altération similaire se forme aussi facilement pour les verbes relatifs à un substantif.

Toutes ces abréviations, dont, en allemand, le nombre est de plus de 1200, sont si naturelles, qu'on ne doit pas les apprendre par cœur. De plus, il y a des règles pour les pronoms sans connection grammaticale avec les mots suivants, pour distinguer les signes de ponctuation des terminaisons, pour écrire les verbes auxiliaires, pour former des adverbes composés; mais il me prendrait trop de temps de les expliquer maintenant.

Les contractions spéciales sont, je crois, un nouvel arrangement assez utile. J'ai ajouté une liste des noms de 44 pays, qui sont abrégés par une lettre suivie par une apostrophe, pour les distinguer des autres abréviations simples. Ces signes indiquent le pays, quand ils sont féminins; l'habitant, quand ils sont masculins; et l'adjectif, quand l'auxiliaire-adjectif les précède. Ils ne s'emploient que quand on indique à la tête : « Employez les mots géographiques et historiques. » Dans une manière aussi simple, on peut employer les expressions pour les mots de la famille, des voyages, de la philosophie, et surtout des termes commerciaux.

Ajoutons que les abréviations orthographiques, c'est-à-dire : la suppression des lettres superflues, l'emploi des locutions, sont aussi faciles que dans les sténographies des clairvoyants.

Sans ces abréviations spécialement sténographiques, et sans les locutions, mon système offre un gain de plus de 60 p °/₀. Il renferme plus de 1800 abréviations (peut-être presque 2000), dont on n'en apprend que 25 p °/₀; les autres s'apprennent sans être étudiées.

Considérons les avantages qu'un tel système nous offre. L'économie est très grande, et quoique le nombre d'abréviations ne soit pas petit, on n'a que 450 mots à apprendre. En lisant, on peut facilement reconnaître quelle sorte de mots on touche. Les classes sont complètes, de sorte qu'il est presque impossible d'étendre à son gré

le nombre des abréviations. En omettant les abréviations sténographiques, on peut employer ce système pour l'usage de tous les jours. Aussi je crois qu'il n'est pas impossible qu'il soit appris par un aveugle moins instruit, quoiqu'il soit composé pour des hommes d'instruction plus développée.

Ce système est allemand; mais je ne doute pas que nous puissions combiner, d'après un plan analogue, un système international. Les règles en seraient presque les mêmes, pour toutes les langues européennes. Les listes des mots seraient différentes, mais arrangées selon la même méthode. Si, au lieu des six points de Braille, nous acceptions un système à neuf points, nous aurions l'avantage de presque 400 signes, au lieu des 63 signes de Braille; et quand la différence de la distance a quelque influence sur l'abréviation, ce nombre se double, de sorte qu'on n'a pas besoin des signes auxiliaires.

TABLE DES MATIÈRES.

Préliminaires 5
Questions posées par le Comité d'organisation 8
Règlement du Congrès 10
Programme du Congrès 13
Renseignements divers 14
Notice sur les Établissements d'instruction pour aveugles en Belgique 15
Liste des Délégués officiels des Gouvernements étrangers 17
Liste des Adhérents au Congrès 19

COMPTE-RENDU DES SÉANCES.

Séance d'ouverture 37
Deuxième séance 83
Troisième séance 113
Quatrième séance 129
Cinquième séance 182
Sixième séance 267
Séance de clôture 336

RÉPONSES

AUX QUESTIONS INSCRITES AU PROGRAMME DU CONGRÈS.

Première Question. *Quels sont, dans votre pays, les métiers et professions au moyen desquels les aveugles gagnent le mieux leur vie?*

Comment les Patronages peuvent-ils aider le plus efficacement les aveugles à se procurer de l'ouvrage?

M. Hauptvogel 51
M. le Professeur Essad Bey 55
Fr. Isidore Clé 56
M. Letot 59
M. Martuscelli 64
M. Mascaró 68
M. Moldenhawer 70
Fr. Narcisse 72
M. Staub 80
M. le Chanoine Naeghels 81
M. Monnier 83
Mlle Bonjean 90
M. Brasil Silvado 92
Institut de Cagliari 92
M. Browne 92
M. Sepulveda Cuadra. 93
Centre instructif et protecteur des aveugles de Madrid 94
Institut de Palerme. 96

Deuxième Question. *Dans les ateliers d'aveugles adultes, n'y aurait-il pas avantage à introduire quelques auxiliaires clairvoyants qu'on chargerait d'exécuter les parties du travail que les aveugles ne peuvent faire que très lentement ? Cette division du travail ne permettrait-elle pas d'exécuter dans ces ateliers des travaux plus rémunérateurs que ceux qu'on a coutume de faire ? Quels seraient les inconvénients de cette mesure ?*

M. Letot. 101
M. Mascaró. 102
M. Moldenhawer. 102
M. Browne. 103
M. Staub 104
M. Baldon. 107
M. Brasil Silvado. 107
M. Sepulveda Cuadra. 107
Institut de Cagliari. 108
F. Vénère Goethals. 108

Troisième Question. *Apprécier les avantages et les inconvénients que présentent l'internat et l'externat pour les ateliers d'adultes.*

Mlle Bonjean. 113
M. Hedger. 118
F. Isidore Clé. 120
M. Mascaró. 122
M. Moldenhawer. 123
M. Staub 123
M. Sepulveda Cuadra.. 124
M. Brasil Silvado. 124
Mlle Witz. 124

Quatrième Question. *Est-il bon d'admettre dans les écoles, ateliers et autres établissements consacrés aux aveugles, des personnes seulement atteintes de cécité partielle ? Quel degré de vision peut-on admettre ?*

M. den Ronden 129
R. P. Gilbert Jenhot. 134
M. Lenderink 136
M. Letot 140
M. Moldenhawer 140
M. Mascaró 141
Institut de Palerme 142
M. Sepulveda Cuadra. 142
M. le Chanoine Naeghels. 142
M. Brasil Silvado. 142
M. Staub 143

Cinquième Question. *Quels sont, selon vous, les avantages et les inconvénients de la sténographie pour les aveugles?*

Présenter un système de sténographie et, si possible, des appareils pour augmenter la rapidité de l'écriture sténographique.

M. Cleempoel 148
M. Dechaux 149
F. Isidore Clé 156
M. Letot 161
M. Mascaró 161
M. Moldenhawer 162
M. Monnier 163
M. le Chanoine Naeghels. 167
M. Pagnerre 167
Institut de Palerme 178
M. Sepulveda Cuadra. 178
M. Staub 178

Sixième question. *Comment doit-on comprendre et organiser les récréations dans les écoles d'aveugles? Doivent-elles être simplement des promenades accompagnées de conversations, faites à pas comptés dans une cour ou jardin, ou peuvent-elles être animées par des jeux actifs? Quels sont les jeux de cette nature auxquels les aveugles peuvent se livrer (garçons - filles - enfants - adolescents)?*

Les promenades au dehors de l'établissement sont-elles utiles aux aveugles? Leur sont-elles agréables? Quel est leur mode d'organisation le plus pratique?

M. Baldon. 183
M. Cleempoel 186
R. P. Gilbert Jenhot. 188
M. Guadet. 192
M. Letot 197
M. Moldenhawer 201
M. Nobilious 201
Institut de Palerme 201
M. Sepulveda Cuadra. 202
M. Brasil Silvado. 202
F. Privat. 202
M. Mascaró 215
M. Staub 215
M. le Chanoine Naeghels. 216

Septième question. *Rechercher les causes de la cécité dans les centres populeux, et les moyens de les combattre.*

M. le Dr. De Mets 218
M. Martuscelli 236
M. le Professeur Essad Bey. 239
M. le Dr. Rogman 241

M. Mascaró 245
Institut de Palerme 245
M. Nobilious de Cagliari 246
M. Sepulveda Cuadra 246
M. Brasil Silvado 246
M. le Dr. Warlomont 248
M. le Dr. Eloui Bey 254

QUESTIONS DIVERSES EN DEHORS DU PROGRAMME.

M. le Professeur Dor 264
Mme la Baronne de Boury 270
Motions de MM. Verheyden, Van Fleteren, Letot 274
Mlle Blanchaert 278
M. Coldstream 281
M. Lundberg 284
M. Stericker 288
M. Sternheim 289
M. le Dr. Vézien 296
M. Sternheim 297
Mlle Segerstedt 302
Institut de Palerme 310
M. le Dr. Eloui Bey 312
M. Barrouin 314
M. de Turine 316
M. de Turine 322
Récapitulation des vœux émis par le Congrès 347

APPENDICE.

Visites. — Excursions. — Fêtes.

Visite à l'Institut de Woluwe-St-Lambert 350
Visite à l'Institut de Bruxelles 354
Concert offert aux membres du Congrès 355
Diner d'adieu 356
Excursion à Bruges et à Ostende 358
Exposition annexée au Congrès 359

SYSTÈMES DE STÉNOGRAPHIE.

Système du Fr. Isidore Clé 366
de M. Depoin 372
de M. Sepulveda Cuadra 377
de M. Hauptvogel 381

FIN DE LA TABLE.